

" Laissom au temps le soin de nous juger ".

Louis BONNE, Maire de Mâcon, au leng de ce premier trimestre tortueux de 1814, accusé d'avoir livré sa ville à l'ennemi, s'adressait ainsi à la Justice de l'Histoire, dès le 30 janvier. 150 années souvent drambiques, une récente invasion marquée d'une identique capitalation, nous permettent aujourd'hui de rouvrir, après d'autres, mais avec compréhension, le dessier pesant et amer de "l'occupation autrichienne à Mâcon en 1814 ". Jusqu'ici, aucune étude d'ersemble, n'a tenté de replacer les gens et les faits dans leur cadre physique et humain, au milieu de cette petite ville provinciale de la Fin du Premier Empire. Des articles de revues, quelques chapitres d'ouvrages généraux, souvent limités aux questions militaires eu aux anecdotes, des fragments de souvenirs, c'est bien léger. Une telle accusation, et mieux encere, une telle époque, demandent plus de sérieux et de pendération dans leur examen.

Car l'Invasion de 1814 à Mâcon et l'occupation autrichienne qui a suivi, dépassent l'épisede local peu eriginal de l'Effondrement d'un Empire et de la réinstallation furtive des Bourbons. Défaitisme ou " trahison" des notables, apathie de l'epinien publique, ruine du sentiment national ? Quoi de plus commun dans une France fatiguée par 20 ans de guerre, détachée d'une gloire militaire maintenant infidèle, prête à toutes les capitulations pour obtenir la Paix et la tranquillité ? L'intérêt est ailleurs. Cette invasion, la première depuis trois siècles, bouleversera-t-elle une paisible société provinciale, peu transformée malgré Napoléon et la Révolution ? Pour elle, qu'importe le Régime, si les positions politiques et les intérêts économiques des classes dirigeantes sont maintenus, voire renforcés ? Qu'importent même une capitulation et une occupation, si le prix de la sauvegarde des personnes et des bients avest pas excessif ?

Les pareles sereines et quelque peu désabusées du Maire Leuis BONNE peuvent traduire aussi bien la résignation du défaitisme que la tranquille sécurité des responsables, persuadés du bénéfice réel de leur attitude. Sont-ils demeurés étrangers à toutes les noblesses, convaincus d'agir dans l'intérêt de toute la population ? Dans ce tournant historique, ont-ils au contraire, surteut servi leurs égoïsmes ?

Autant de questions, autant de problèmes. Cadre physique, population, structure économique et sociale, opérations militaires, attitudes politiques, conséquences financières de l'Invasion, évolution de l'opinion, doivent se conjuguer pour les résoudre.

Alers, et seulement, en parlera de jugement .-

LES SOURCES -

A) - Instrumentas.

B) - Manuscrits.

- a) dépôts publics.
- b) archives privées.
- C) Imprimés.

Les documents sur Mâcon, sur sa région et sur les évènements de l'invasion de 1814 se caractérisent à la fois par leur abondance et leur insuffisance. Paradoxe tout apparent qui ne saurait étonner les familiers de l'histoire locale.

Abondance surtout dans les sources manuscrites relatives aux évènements militaires de janvier à mars. Plus de 100 cartons ou liasses copieuses aux Archives départementales de Saône-et-Loire, de 50 aux Archives municipales de Mâcon, des correspondances privées considérées comme très riches (1). On y retrouve fidèlement, parfois heure par heure, détail par détail, la marche des troupes, les actes des notables, les réquisitions et les pillages. On doit même chercher l'essentiel, négliger l'anecdote et l'accessoire.

Malheureusement, cette profusion facile à contenir, disparait dès qu'on veut préciser les situations et les activités sociales, qu'on veut évaluer le commerce, les niveaux de vie, qu'on cherche à silhouetter les personnages influents. Impossible aussi d'affirmer avec certitude, avant janvier, après mars-avril 1814. Enfin, peu d'auteurs, en France, en Bourgogne ou à Mâcon, se sont attachés à cette période pourtant intéressante de l'histoire locale. Leurs travaux demeurent trop particuliers ou trop rapides.

Pourtant la bibliographie qu'on a pu établir justifie l'entreprise. Il n'est pas vain de vouloir retrouver l'atmosphère de cette première invasion depuis trois siècles, d'essayer de comprendre les attitudes et les réactions des Mâconnais de 1814 devant les bouleversements militaires et politiques dont ils sont les témoins, sinon les acteurs.

On distinguera successivement :

lo - Les " Instrumentas ".

2º - Les Manuscrits.

3º - Les Imprimés (2).

Cet inventaire n'a pas la prétention d'être exhaustif (3).

- (1) En particulier par Jeanton, Lex, Maritain, Bouvet, érudits locaux qui ont pu en consulter quelques unes.
- (2) Cette distinction très vaste est couramment admise et semble possible, même pour un travail modeste comme celui-ci. Elle serait plus impérative encore si de nombreuses archives privées avaient pu être consultées.
- (3) Les documents non consultés seront marqués d'une astérisque.

1º - LES INSTRUMENTAS .

On groupera sous ce titre, divers recueils manuscrits ou imprimés ayant des rapports directs ou indirects avec cette étude, et dont la consultation fut essentielle et constante durant tout le travail.

A - CARTES ET PLANS.

Pour suivre le déroulement des opérations militaires, pour comprendre les problèmes fonciers, du ravitaillement, de la circulation routière et fluviale, pour évoquer la cité de 1814, des cartes ou descriptions de la région, des plans et des vues de la ville sont nécessaires. On pourra consulter avec profit :

a) Cartes de la Région de Mâcon XVIIIº - XIXº siècle.

- CASSINI Carte topographique de la France. Feuille
 Mâcon-Beaujeu 1775 et Feuille Tournus-Louhans
 1775.- A.D. SL Cabinet de lecture (1) (On y
 remarquera l'abondance des bois et des étangs en
 Bresse et sur les monts du Mâconnais La pauvreté
 du réseau routier).
- X ... Carte du Duché de Bourgogne, Comtés et Pays adjacents. Carte murale de 0,6 x 0,90 m.- AD.SL. Cabinet de lecture- Dressée par ordre de MM. les Elus Généraux de la province.1782. (mêmes remarques que ci-dessus).
- DENIS .L.- Le Conducteur Français Paris 1810 1 vol. in 8° - A.D. SL. Petit recueil des itinéraires suivis par les digigences et les Servicesprivés au milieu de l'Empire. Une carte de Dijon à Lyon "dressée et dessinée sur les lieux" (Nombreuses annotations sur l'état des routes et le paysage).
- X ... Description historique et topographique de la route de Paris à Lyon, depuis Chalon jusqu'à la Maison-Blanche - Paris 1780 - B.M. - 131.208. (Difficulté de venir ou d'aller à l'Est (Bresse) ou à l'Ouest (Mâconnais) de la Route).

(1) Abréviations utilisées :

A.M.M. - Archives Municipales de la ville de Mâcon.

A.D.SL - Archives départementales de Saône-et-Loire.

B.M. - Bibliothèque municipale de Mâcon (avec le numéro de l'ouvrage)

A.A.M. - Annales de l'Académie de Mâcon (1806-1949) - à l'Académie et aux A.D. SL.

A.A.T. - Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus - aux A.D. SL.

M.S.E. - Mémoires de la Société Eduenne d'Autun aux A.D.SL.

A.B. - Annales de Bourgogne (DIJON) - aux A.D.SL.

BERTHIER - Voyage de Lyon à Chalon par la Saône ou les trois journées. Lyon J.B. Kindelem 1814 - 2 vol. B.M. 190.040 et 41 (Bonne description du monde des bateliers, de l'animation des ports, de l'importance de la voie fluviale (vins, blés, chaux)

*MARLIN A.- Voyages en France 1775 à 1827.

*VAYSSE R.U. - Description routière et géographique de l'Empire Français - Paris 1813.

b) Plans et vues de Mâcon XVIIIº - début XIXºS.

DUBOIS - Plan de la ville de Mâcon au 1/800 - 1754 - original sur papier collé sur forte toile bise dans: A.D.SL - Série C subdélégation de Mâcon. (Intéressant pour les fortifications, éventrées depuis, sauf les bastions.)

DUPASQUIER. Plan cadastral de la ville de Mâcon au 1/1250 - levé de 1810 à 1825. Six feuilles plus trois pour St-Clément aux A.D.SL. - Cadastre. (On y voit les quartiers anciens, les faubourgs, l'étendue des jardins et des prés .- Le plus précis)

X ... - Plan de la ville de Mâcon au 1/2000 - 1833 - Mairie de Mâcon - Cabinet de l'Architecte. (C'est le plus lisible et le plus maniable - Peu de différencesavec 1825).

LALLEMEND. - Vuesde Mâcon - 1780 - Musée de Mâcon .

Estampes.

(Ensemble de quatre planches dont deux vues générales N.et S. prise de St-Laurent et deuxensembles
de quatre petites vues chacun, des monuments
remarquables . Gravures eau-forte).

B - RECUEILS MANUSCRITS OU IMPRIMES.

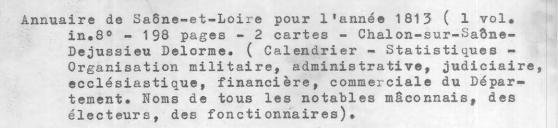
A.M.M. Série Fl. Population de Mâcon 1812-1816.

Recensement général durant le dernier trimestre de 1812.

(Document de base, essentiel pour l'étude de la Société Mâconnaise en 1814- Deux registres grand aigle avec noms, prénoms, adresse, professions ou état, nombre d'enfants mâles ou femelles, de domestiques, d'ouvriers, de chaque chef de famille).

L'âge est donné par un document annexe, dans le même dossier:

- Recensement des hommes de 20 à 40 ans en novembre 1813 (Noms, prénoms, profession, âge, situation de famille, fortune et revenus annuels).



Annuaire de Saône-et-Loire pour l'année 1815- l vol.
in. 8° - 242 pages . Mâcon-Chassipolet.
(Renseignements parallèles. La comparaison avec
1813 mesure les changements de personnel administratif, mais aussi la stabilité des notables locaux).
Population par canton et communes (recensement
de 1806).

JEANTON G. Le vieux Mâcon - Histoire des Rues et des Quartiers de la ville. 1 vol. in 8° - 343 pages . Mâcon- Renaudier 1934. 16 planches H. texte. (Rues classées par ordre alphabétique - Précédés d'un " Développement topographique de la cité Mâconnaise " - 48 pages nourries, érudites et intéressantes . Suivi d'une Bibliographie des Plans de Mâcon).

LEX.L. A travers Mâcon . Ses rues - Ses monuments.

l vol. gr. in. 8° 120 pages. Mâcon. Protat 1912.

(Texte de 4 conférences données à Mâcon en 1912.

Sans références mais plaisant, original et bien informé. Oeuvre d'archiviste).

REBILLARD. Manuel des nouvelles mesures pour le Déparde Saône-et-Loire - Simard (?) - Janvier 1810. (Recueil de tables très complètes et très pratiques donnant les équivalences de toutes les anciennes mesures locales du département avec le système métrique). A.D.SL - Cabinet de lecture.

2º - LES MANUSCRITS.

Bien qu'on ait surtout consulté les premiers, on doit distinguer les dépôts publics et les archives privées.

DEPOTS PUBLICS.

I - PARIS.

A) Archives Nationales.

La série la plus importante est la série F (Administration Générale de la France). Elle est citée souvent par certains auteurs (Lefebvre de Behainé-Rémond). Elle n'a pas été consultée. Il faudrait voir en particulier :

- * Fla f^{os} 553-556 . Correspondance des Commissaires extraordinaires 1814-1815 (Pour Légier à Dijon -Chaptal à Lyon).
- * Flc III Esprit public et élections (Saône-et-Loire)
- * F3 Administration communale
- * F7 Police générale.

 f083.4082-3.4083-3.416. Correspondance des
 Préfets relative à la conscription de 1813-1814
 (pour l'esprit public).

 f08 6.603/4298 Dossier de l'affaire du 12 janvier (Liste complète des pièces dans Lefebvre de
 Béhaine. La campagne de France -Tome IV: l'Invasion; p. 144. note l. Ces pièces existent d'ailleurs en grande partie, mais éparses, dans
 A.D.SL et A.M.M.).
- * F₁₂ Commerce et Industrie. (y rechercher en particulier des précisions sur le commerce extérieur des vins du Mâconnais, les créances possibles sur l'Allemagne en 1814).
- * A F IV Rapports des Ministres à l'Empereur : Guerre.
 Listes d'éligibilité par départements.

 f⁰1534 : Action de Légier pour les émigrés et

les agents royalistes, en particulier le sieur de Vinzelles, Janvier 1814.

f°1050 : Situation des Divisions militaires en janvier.

Insuffisant d'après M. Houssaye 1814 p. 12 . Notel

B) - Archives ministérielles.

Non utilisées. D'après divers auteurs, l'intérêt devrait se porter sur :

- 1- Affaires Etrangères . Section Mémoires et Documents , Série France.
- 2- Guerre.
 - a=) Archives historiques, correspondance militaire générale de l'Etat-Major et du Ministère de la Guerre.- Pour le détail des opérations militaires en 1814, en particulier les rapports d'Augereau, de Legrand de Mercey, de Lieger Belair (Lyon - Mâcon - Dijon).
 - b=) Archives administratives : Dossiers des officiers français.

 Recherches : LEGRAND (Général division)
 AUGEREAU (Maréchal) PANNETIER et MUSNIER (généraux division) DEFRANC (colonel).

II - MACON

Deux dépôts de valeur : Les Archives départementales de Saône-et-Loire (A.D.SL) et les Archives municipales de Mâcon (A.M.M.) à la Bibliothèque Municipale, cours de l'évêque Moreau).

A - Archives départementales de Saône-et-Loire.

ll0 cartons ou liasses ont été consultés, appartenant à 8 séries , mais essentiellement aux séries $\rm M$ et $\rm R_{\bullet}$

- <u>Série F</u>: Bien que non moderne, a été consultée pour les les archives notariales, en particulier 3 E 4132 et suivants. (Situation de fortune dots liste des biens héritages).
- Série F: Essentiellement le "Fonds Thyard "versé à la fin du XIX° siècle par M. Abel Jeandet, de Verdunsur-le-Doubs, et comportant la correspondance reçue ou envoyée (doubles de lettres, ses cahiers) par le Général Thiard de Bissy, de 1802 à 1840 .(1).
- (1) Thiard, Comte de Bissy descendant de la Grande famille chalonnaise des Thyard. Né à Paris le 3 Mai 1772, mort le 28 juin 1852. Emigré de 1791 à 1800 Chambellan de Napoléon ler -campagnes de 1805 à 1807 Exilé dans ses terres du canton de Pierre-en-Bresse 1807-1809-Grande Armée-Commandant à la Garde Nationale de Paris 1814-Maintenu dans son grade par la Restauration Retraité en 1834 Député de Saône-et-Loire Commandeur de la Légion d'Honneur Chevalier de Saint-Louis.

Deux séries de lettres sont particulièrement intéressantes : avec la baron de Roujoux, Préfet de Saône-et-Loire, avec le régisseur du domaine de Pierre-en-Bresse Piaget.

On imagine par ces lettres, de qualité il est vrai, les richesses détenues dans les archives privées non versées aux fonds publics. Consulter en particulier:

- F. 639: 37 lettres de de Roujoux à Thiard, dont celles du 20 janvier et du 22 avril 1814.
- F. 641: surtout la "Petite biographie mâconnaise", diatribe acerbe contre une quarantaine de notables = 1822.
- F. 709 : Lettres du général Thiard à Piaget : déc. 1813 à Juin 1814.
- F. 712 : Réponses de Piaget à Thiard : Janvier à Juillet 1814.

SERIE M : Personnel et administration générale.

- a) Agriculture et subsistances. Renseignements abondants et précis, surtout pour les mercuriales. Consulter les cartons suivants :
 - -Subsistances Mercuriales 1800 à 1812 (par quinzaine au Marché de St-Laurent-les-Mâcon Cours et quantités des céréales, légumes, vin, bois, charbon, fourrages).
 - -Subsistances-Mercuriales 1813 : 2 liasses (mêmes renseignements)
 - -Subsistances-Mercuriales 1814: 4 liasses (d°)
 -Subsistances-Mercuriales 1815-1817: 6 liasses (d°)
 - -Récoltes et graines 1816-1829. superficies et renseignements.
- b) Industrie et commerce. Renseignements abondants sauf pour Mâcon et son arrondissement, ce qui laisse à penser que les documents peuvent avoir été détruits volontairement lors des invasions de 1814 et 1815.
 - -Statistiques 2 liasses: 1806.1839.
 - -Foires et marchés 1793. 1835 Peu d'intérêt.
 - -Rapports et renseignements 1806.62 Intérêt moyen. -Pièces diverses an IX. 1871 Décrets et tableaux.
- c) Police générale : Intérêt faible Quelques pièces seulement.
 - An XII -1814
 - -1800-1814 : Voir en particulier "Correspondance du Ministre de la Police Générale 1800-1814 "-affaire

-An VIII-1814 : Une dizaine de bons rapports de police locale.

-1814-1815 : Etat d'esprit sour la lère Restauration.

On doit regretter la pauvreté de cette série pourtant essentielle. Il est possible que des pièces intéressantes aient été emportées par les Préfets ou détruites au moment des invasions.

SERIE R : Guerres et Affaires Militaires.

a) Personnel.

- Liasse nº 2 : organisation de l'Armée : Armes de guerre, armes de la population civile - 1813-1819. Liste des armes de guerre versées à la Préfecture de Mâcon fin 1813.

- Liasses 3 à 16 : Levées antérieures à 1816. Listes nominatives des militaires appelés, réformés, déserteurs. 13 liasses non classées, non inventoriées (Remarquer le peu de réfractaires en 1810-1814, mais l'abondance des réformés).

- 6 liasses: Recensement et recrutement - Etats de situation des conscrits - 1806-1814.

(Intéressant pour les effectifs des classes).

- Gardes d'honneur 1813.
Liste des citoyens appelés par leur fortune à participer à la formation des g.h. - avec situation
sociale, fortune, revenus.

- Gardes du Corps 1814 - Garde royale 1815-1818. Listes (signe d'opinions royalistes chez les volon-

taires).

b) Réquisitions et Indemnités.

- Carton O, ter: Correspondance 1814-1815.
(Instructions officielles . Quelques lettres Préfet, Maire, autrichiens).

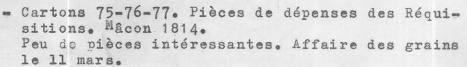
- Carton O, bis : Correspondance 1814-1815. (Désarmement des civils - Rapport de BONNE sur

l'occupation de Mâcon.

- Carton 0: Arrêtés relatifs aux Réquisitions - Année 1874.
(1 Registre grand format contenant le détail de toutes les réquisitions reconnues par la Commission départementale de liquidation et payées par le Trésor, du 26 décembre 1816 au 2 Octobre 1818 par catégorie de produits).

- Carton 35 : Fournitures aux troupes alliées par la ville de Mâcon - 1814 . (Source essentielle). l Registre grand format de 93 pages, par ordre

chronologique.



- Cartons 78-79-80 - Réquisitions - Bons et récépissés. Mâcon 1814. 1200 bons par carton . (Gros travail

à dépouiller, pour quel résultat ?)

- Cartons 81-82 83. Réquisitions. Bons de réquisition. Département de Saône-et-Loire 1814. Utilisable pour les communes voisines de Mâcon - 1500 à 1800 bons.

par cartons ou liasses.

- 27 liasses sans cote : Décès des militaires aux armées, dans les prisons, aux hôpitaux ou à l'intérieur, pour le Département de Saône-et-Loire 1792 à 1815. Envoi du Ministère de la Guerre 1890. (Ensemble de 14.683 actes de décès de militaires originaires du département classés par ordre alphabétique des noms propres, et dans chaque lettre, par année de décès. Utilisé pour évaluer " l'impôt du sang " que les royalistes reprochaient de lever sur la bourgeoisie.- Chiffres à majorer de 15 à 20 % pour les disparus).

SERIE S

- Ponts-et-Chaussées : 2 cartons : Ponts et bacs. 1811-1837 - Personnel 1814-1830 (Sans grand intérêt)

DIVERS.

- Inventaires des actes de vente des Biens Nationaux. Deux forts registres grand format, reliés parchemin. Salle II. Rayon 1.

Tome premier : liste des actes de vente nos l à 7.580 - Du 30 décembre 1790 au 21 Messidor an II.

Tome second : Liste des actes de vente n 7581 à 14.887. Du 22 Messidor an II au 28 septembre 1811.

(Ces listes donnent le nom de l'acheteur, la date de l'achat, la désignation des biens vendus et de leur emplacement ainsi que la référence aux actes originaux, reliés par registres).

- Registres reliés des actes de vente des Biens Nationaux.

(Les actes originaux sont reliés sans ordre apparent, en 112 volumes lourds et incommodes. Voir surtout les registres n 1-14-34-74-77-78-84.- On y trouve le prix d'achat, la superficie, le revenu).

Au total, les Archives Départementales fournissent surtout des documents qui élargissent le cadre de l'étude. permettent des comparaisons avec la région, expriquent certaines attitudes d'administrateurs soumis aux lois et réglements.

Pour la ville même, elles demandent à être complétées par les Archives Municipales.

B - Archives municipales de Mâcon.

42 cartons ont été consultés, la plupart fort intéressants. Mais le classement intérieur des dossiers est rarement au point, les documents valables perdus dans une quantité de pièces sans intérêt. Un tri et un choix seraient nécessaires. La municipalité s'en occupe actuellement.

Deux séries sont particulièrement riches : H (affaires militaires 25 dossiers) et I - II (Administration municipale 21 dossiers). Elles se trouvent avec les autres, Salle I, travée 3.

SERIE E, : Etat-Civil.

- Naturalisations 1793-1873.

SERIE F : Industrie et Commerce.

- F_1 : Population de Mâcon 1812-1816

(Dossier essentiel avec les recensements de 1812, 1813 (hommes de 20 à 40 ans) et 1816 - Noms, adresses, situation familiale, sociale, parfois revenus, fortunes, âges - Outil de travail indispensable.)

- F₂: Statistiques 1800-1870-Octrois 1808-1863 Consommation de Mâcon en viande, grains, fourrages. Salaires manufactures.
- F₂ : Tribunal de Commerce 1810-1850. Liste des "Commerçants Notables " de Mâcon, par année.
- F₄: Foires et marchés 1789-1873. Réglements d'administration (Peu d'intérêt).

SERIE G3 : Contributions et taxes.

- Contribution Foncière 1791-1868 2 dossiers. Essentiellement : Déclarations de 1792 avec liste des biens.
- Contributions Directes 1789 1879.
 Produit annuel des " 4 vieilles " 1804-1806-1808-1812
 1813-1816.
- Impositions Indirectes 1792-1870 (valable pour Droits réunis, tabacs, débits de vin).

SERIE H : Affaires militaires.

- * H₁: Conscription militaire 1805-1815.
 (Double les A.D.SL)
 - H₁: Engagements volontaires 1799-1830. (8 engagés en 1812 - 10 en 1813 - 9 en 1814).
- * H₁: Chevaux et fourrages 1793-1849
 - H₂: Invasion de 1814.

 (Dossier essentiel : rapports, main-courante des ordres et dépenses, publications etc...)
 - H₂ : Cours spéciaux Ecoles militaires Retraités et réformés 1793-1857. Liste des Gardes d'Honneur volontaires Officiers et sergents retraités en 1814.
 - H₂: Casernes 1814-1854.
 - H₂: Prisonniers de guerre 1792-1814 Réfractaires 1793-1858. (Camp des Officiers Espagnols à Mâcon -Peu de réfractaires).
- * H₂: Armes Poudres Salpêtres 1789-1874.
 - H₂: Faits de guerre 1793-1815 Sans intérêt pour 1814.
 - H₂: Logements militaires 1790-1870. Sans intérêt.
 - H₂: Postes et guérites 1791-1863 (Discussions aux postes-Valable pour l'esprit public).
- * H₂: Etapes et transports militaires 1792-1855.
 - H₃: Garde Nationale 1799-1821.

 (Intéressant pour les fortunes et l'état d'esprit des Gardes Nationaux).
- * H₃ : Artilleurs 1790-1850.

SERIE I : Administration Municipale.

- I : Carton 4 : Police municipale 1793-1863 Carton 5 : Police municipale 1789-1862 (6 lettres intéressantes sur 1814). Cartons 6-7-14 : Recueil des Lois et règlements
- * In Mendicité-Vagabondage 1790-1862. Chasse- Pêche.
 - I Carton 9: Roulage 1794-1829.

 (Incidents entre voituriers Règlementation du roulage).

 Carton 11: Justice des Ports Portefaix 1793 1860.(Situation des 400 portefaix mâconnais.
 Etat d'Esprit)

Carton 13 : Réfugiés 1799-1868

- I : Police des voyageurs et étrangers 1792-1871
- I : Loteries-Affichage-Cercles-Imprimés 1797-1873.
 - Emigrés de Saône-et-Loire Cantons de Mâcon 2 dossiers.

 (confirment l'ouvrage de Montarlot(ci-après)Dépouillement ingrat et difficile).
- * I3 : Liste du Jury 1791-1851
- * I₄ : Prisons 1791-1820
 - II : Correspondance Municipale du 7 janvier 1812 au 9 Février 1820 (4 registres de correspondance.
 Nombreuses lettres et brouillons Grand intérêt)
 - II 22 : Conseil Municipal du 6 août 1808 au 17 Juin 1816. (Compte-rendus des séances ordinaires et extra-ordinaires des séances du Conseil Municipal. Grand intérêt).
 - II₂₃ : Arrêtés des Maires du ler Vendémiaire an XII au 4 Novembre 1836. (Intérêt médiocre).
 - Correspondance municipale du 15 Germinal an II au 3 janvier 1812.
 - II : Subsistances : du 10 Octobre 1789 au 24 septem-39 bre 1823. (Intérêt médiocre).
 - 2 Publications et proclamations du 14 Juillet 1792 au 12 Juin 1852.

 (voir surtout le registre n° 2 pour le désarmement des civils).

SERIE K : Elections communales

- Liste des électeurs 1790-1827.

 (voir : Etat des électeurs aux Assemblées
 Cantonales du 16 août 1813

 Etat des Contribuables payant plus de 300

 C.D. en 1816)
- *Conseillers municipaux 1791-1846
 (Etat des Conseillers avec situation de fortune, profession etc...)
- K₁ * Maires et adjoints 1793-1875 (Rien sur 1814)
- * K₂ : Personnel municipal 1790-1874

SERIE L : Comptabilité municipale.

- L₁ : Pièces relatives aux comptes et budgets 1762-1861 Budget de 1812-13-14 - Journal des dépenses.
- Budgets 1799-1830
 Budget de 1814 par titres, chapitres et articles.

SERIE 0 : Voirie - Evènements politiques (?)

- * 0, Chemins vicinaux 1793-1843
 - o3 : Mâcon chef-lieu de département 1790-1840.
 -Démêlés de Chalon et Mâcon sur la question du chef-lieu.
 - Evènements politiques 1814-1870

 -Peu fourni.
- * 03 ; Grande voirie 1793-1846- Ports et quais 1791-1867
 - 06 : Eclairage public 1789-1873

SERIE Q : Assistance

Rospices mâconnais 1790-1861 - 4 dossiers.

-Comptabilité et pièces diverses sur les trois hospices de Mâcon.

Entrée et sorties des Autrichiens et des Français Janvier-Avril 1814.

FONDS 1943:

En 1943, pour dégager des nouvelles pièces à la mairie de Mâcon on a fait transporter aux Archives municipales une cinquantaine de registres et de liasses, non inventoriées et non classées. Ces documents qui sont demeurés à part se trouvent salle II, travée 1. Ils sont destinés à être incorporés aux classements précédents, dans la refonte prévue : voir :

- * Carton : 4 Registres comptabilité Mairie de Mâcon de 1801 à 1812.
 - Registre: Journal général de comptabilité Livre de Caisse 1808-1830.
 (y sont portées toutes les dépenses exception-nelles dues à l'occupation).
 - Carton : 3 Registres : Patentes et Contribution Mobilière 1801-1817. (Intéressant pour l'étude sociale).
 - Carton : Mercuriales 1791 à 1899.

Pièces non classées.

Dans les rayons et dans les coins de la Salle nº 1, on a retrouvé deux séries de documents en vrac, sans aucun souci de classification. On peut évaluer à plus de 2000 documents de toutes sortes (lettres - fragments de mémoires-pamphlets - actes judiciaires - Compte-rendus d'audience) la richesse de ces dépôts parfaitement ignorés.

A) - Fonds Puthod.

Nous donnons ce nom aux documents venant vraisemblablement d'un héritage Puthod, versé à la Bibliothèque municipale à la fin du XIXème siècle.

Intéressant par de nombreuses lettres, des feuilles de mémoires et de souvenirs, des esquisses de Dictionnaires des Contemporains et une vingtaine de libelles imprimés.

B) - Compte-rendus d'audience des Juges de Paix de Mâcon - 1806 à 1820.

A consulter en 1814 et 1815 pour les procès intentés par divers citoyens contre les administrations, les militaires, les propriétaires, les locataires ..., avec auditions des témoins.

C) - Archives diverses.

Cette brève et souvent fructueuse incursion dans ces fragments d'archives du Greffe du Tribunal de Simple Police des deux cantons de Mâcon, conduit à souhaiter de pouvoir atteindre des Fonds qu'on dit riches, mais qu'il est difficile de consulter pour un tel travail nécessairement réduit en durée et en volume. Pourtant l'éventualité d'une telle utilisation ne doit pas être rejetée.

On devrait alors chercher:

- dans les Archives hospitalières : Série E : registres de délibérations de la Commission Administrative.
- dans les Archives du Tribunal de Commerce, de la Chambre des Notaires, du Parquet.
- dans les Archives de l'Académie de Mâcon, fondée en 1805.

ARCHIVES PRIVEES.

L'importance numérique et sociale de la classe des "Légistes " d'une part, des " négociants ", d'autre part explique l'existence probable de plusieurs fonds d'Archives privées dans les vieilles familles du Mâconnais. Quelques chercheurs ont eu le loisir et l'autorisation d'en dépouiller quelques-uns (les BRUYS - les LEGRAND - les DESBOIS).

Dans cette direction il serait du plus grand intérêt de solliciter de telles faveurs des familles :

de ROUJOUX: Les descendants du Préfet Impérial de 1814, vivent à Paris, mais viennent à chaque été au Chateau familial à Charnay-les-Mâcon.

On devrait trouver ici bien des lettres privées mais aussi des papiers administratifs qu'on cherche en vain.

- SIRAUDIN: M. Siraudin, avocat du barreau de Mâcon, retiré avec sa famille à Saint-Amour-Bellevue est le descendant de cette très ancienne famille d'hommes de loi et d'administrateurs, tenue un peu à l'écart sous l'Empire mais dont la correspondance du temps doit fournir une vue pittoresque sur l'opinion de toute une classe sociale.
- BRUYS: Cette importante famille, très mêlée aux affaires politiques parisiennes et locales, aussi bien dans l'opposition royaliste que dans l'administration impériale pourrait fournir des vues neuves sur le courant contre-révolutionnaire, peut-être sur le "parti des émigrés" à Mâcon. Il faudrait commencer les recherches par le Château de Charly, à Mazille (Comtesse de la Moussaye) près Cluny, et le Château de Tramayes (M. Lacroix).
- LORON et DESVIGNES. Deux familles de matchands de vins exerçant déjà leur activité sous le premier Empire, l'une à Romanèche-Thorins, l'autre dans le Beaujolais au Chateau de Saint-Lager, brûlé en 1815. On y trouverait dans les carnets d'ordres et de compte, des précisions sur l'important commerce des vins régional et international.
- NOTAIRES. Des études centenaires peuvent avoir conservé des documents importants, sans les verser aux Archives Publiques Voir en particulier Mepriner et Noirard.

Ces archives privées certainement riches en documents manuscrits valent aussi en portraits, plans, vues et paysages. Elles achèveraient de colorer et d'animer une étude que les seules sources des archives publiques, ou des oeuvres imprimées, risquent parfois de schématiser et de déssecher.

3º LES IMPRIMES.

Peu de recueils ou de mémoires sur les évènements locaux. Quelques pamphlets sans portée. Les imprimés seront donc essentiellement des ouvrages ou des articles de revues utilisant des manuscrits, ou des travaux d'ampleur nationale.

Il n'y a donc aucun inconvénient de méthode à les grouper sous des rubriques identiques aux grandes idées de l'étude:

- 1- Opinion publique et hommes politiques.
- 2- Aspects économiques.
- 3- Evènements militaires.

Pour chaque division on partira des travaux les plus particuliers, généralement des articles de Revues Savantes, pour arriver aux grandes synthèses.

On n'a pas cité les grands manuels : LAVISSE, CLIO, LEFEBURE (tome VII. Peuples et Civilisations), PARISET, base indispensable pour le début de l'étude.

A - OPINION PUBLIQUE ET HOMMES POLITIQUES.

- Jean BOURDON: Margistrats du ler Empire. L'Epuration de 1807-1808 en Bourgogne.

 A.B. Dijon Tome XVIII 1946 Fasc l. pp. 16 à 36. (Sévérité du jugement porté sur les Juges de Mâcon "dominés par les avoués").
 - P. SIRAUD: La formation du Département de Saône-et-Loire et l'emplacement de son chef-lieu.

 A.A.M.- Mâcon 1894 pp.217-242.

 (Sentiments fort tièdes des Mâconnais sur l'Empire.
 - LEX et SIRAUD. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux de Saône-et-Loire. 1789-1889 1 vol. in. 8°.295 p. Mâcon Belhomme. 1888.

 (En particulier pp.14-15 30-31 94.102. Bibliographie in fine).
 - SIRAUD. Les Administrateurs et les Préfets de Saône-et-Loire 1789-1886 - 1 vol. in 8° 280 p. Mâcon 1886. (Biographies et chronologie précise des maires, conseillers divers et préfets).
 - LACOMME. Les élections et les Représentants de Saône-et-Loire depuis 1789- 1 vol. in. 8°. Mâcon Perroux 1885 (Chiffres des scrutins Courtes biographies).
 - PERRAUD F. Le Mâconnais historique. 2 vol. Mâcon 1921.

 (Historique par Seigneuries et Châteaux. Intéressant pour la génézlogie et de multiples notations pittoresques).
 - MARTIN et JEANTON. Familles notables de Tournus et de sa région. 1 vol. in. 4° 412 pages. 1915. Mâcon - Protat frères.
 - ARCELIN Indicateur Héraldique et Généalogique du Mâconnais l vol. in. 4° - XXXII - 487 p. Paris-Autun et Mâcon. Durand - 1866. (Maniable, succinct et précis - peu de filiations).

- Mgr RAMEAU Notes de généalogie.

 (Manuscrits sur papier écolier. 200 pages reliées par les soins des A.D. SL.- Cabinet de l'Archiviste. Mine de renseignements, mais présentation difficile, ratures, surcharges).
- MONTAR LOT. Paul. Les Emigrés de Saône-et-Loire. 2 vol. in 4° 434 pages (A à K L à Z)-Autun. Taverne et Chandioux 1922 A.D.SL (1° volume seulement) M.S.E. tomes 41 (1913)-42 (1914)-43(1919)-44(1923) 45(1927)-46(1931)- avec quelques additions.

(Introduction substantielle sur la structure sociale en 89-91- Liste alphabétique de 512 noms, sauf les ecclésiastiques, considérés comme " déportés". Bonnes études, denses et précises).

- * REGNIER. Les Préfets du Consulat et de l'Empire.
- * BABEY Et.: Etat de la France en 1814. Annales Révolutionnaires - Janvier-Février 1917
- * GERMOND de LAVIGNE: Les pamphlets de la Fin de l'Empire, des 100 jours de la Restauration - Paris. 1879. Etude de 212 pamphlets de 1810 à 1818
- * CANU. J: Le Régime électoral et l'opinion publique en 1814-1815
 " La Révolution Française " 1919.
- * BARDOUX : La Bourgeoisie Française 1789-1848 Paris 1886 - 1 vol. in 8°
- * BEAU de LOMEMIE E. Les Responsabilités des Dynasties bourgeoises. Tome I - De Bonaparte à Mac-Mahon. Paris 1943- in 8°
- THIBAUDEAU: Le Consulat et l'Empire.

 Mémoires Paris 1827 · 2° ed. 1913.

 (Reflet desopinions du parti important, préférant les Bourbons à l'Empire tout en gardant sa foi démocratique et le culte de la Révolution. Quelques notables mâconnais ne l'aurai ent pas désavoué).
- LAS CASES: Mémorial de Sainte-Hélène (Quelques notations sur Augereau et Ségur à Lyon et Dijon).
- FOUCHE: Mémoires
 (appréciations rapides mais sévères sur Augereau à Lyon)
- CHATEAUBRIAND : De Buonaparte, des Bourbons.
 (Etat d'esprit d'une partie de l'aristocratie en 1814).

B) - ASPECTS ECONOMIQUES.

- MONTARLOT: Etat du Département de Saône-et-Loire à la veille du 18 Brumaire M.S.E. Autun Tomes 40 et 41-1912-1913 p. 1 à 75.

 (Bilan complet en 1798 . Napoléon y apparaîtra comme un organisateur, mais très diversement selon les régions).
- LAROCHE (Docteur L): La poste aux chevaux et la poste aux lettres en Saône-et-Loire.A.A.T. tome XXIX 1939 pp. 176-277.

 (Etat des postes, relais et routes de 1802 à 1820, attaque des courriers, coches d'eau 1814-1815- pp. 209 à 231. Ouvrage publié en 1948 B.M. 132-666).
- BENON des CHANES: Tables de la mortalité de la ville de Mâcon.

 A.A.M.: 1807-1808 et 1808-1809.

 (Etat sanitaire, effectifs des classes, pourcentages des enfants et des vieillards).
- O BRIEN: Renseignements statistiques sur les voies de communication de Saône-et-Loire. A.A.M. 1810-1811 - pp.55-56. (Etat des routes et des ponts. Circulation par l'Ingénieur en Chef du Service des Ponts-et-Chaussées de Saône-et-Loire).
- BERNARD A.: La vigne et le vin en Mâconnais pendant plus d'un siècle 1800-1921.

 A.A.T. 1933 pp. 148-215

 (Prix, qualité, quantité des récoltes de vin, année par année 1801-1823 p. 156-159. Salaires des vendangeurs Commissions-Commerce p. 213 à 215).
- BOEU Ch.: Le Creusot en 1817.

 M.S.E. Autun Tome XLIX 2° fascicule 1943 pp. 139-144

 (Examen de la situation économique à la fin de l'Empire)
- BOUVET Jean: La question des subsistances en Mâconnais.

 1788-1790. Mâcon Buguet-Comptour- 1945. 1 vol. mf. 126 p
 avec 4 graphiques (Commerce des grains. Approvisionnements Marché de Saint-Laurent, à la fin de l'Ancien
 Régime A peu changé sous l'Empire).
- * DURAND R. Le Commerce en Bourgogne sous le ler Empire. 1929 plaquette - grand in 8°
- * CERENVILLE Le système continental et la Suisse. Lausanne 1906 - 1 vol. in. 8 210 pages.
- SEE H. Les origines du capitalisme.

 Paris = 1926 in 16°

 (Vue générale sur l'activité commerciale et les transports).

- * SEE H.: Histoire économique de laFrance.

 -Tome II Les temps modernes 1789-1914 Paris 1942 in. 8.
- MARION Marcel: Histoire financière de la France depuis 1715
 tome II: 1789-1792 Paris 1924-25 gr. in 8°
 tome IV: 1797 1818 d° d°
 (Précisions indispensables sur l'établissement des
 Contributions Directes et Indirectes, assiette, rapport
 (Tome II) et sur les droits réunis, les réquisitions et
 l'octroi (Tome IV)).
- * BOURGIN (Georges et Hubert)

 Le Régime de l'Industrie en France de 1814 à 1830

 Paris H. Champion 1938 1 vol.
- * BOURGIN (G et H).

 Les patrons , les ouvriers et l'Etat de 1814 à 1830

 Paris H. Champion . 1941 1 vol.

 (Compte-rendu critique dans Revue historique : Tome
 CXCV . Oct-Déc. 1945. pp. 312-318).
- CHABERT Alexandre: Essai sur les mouvements des Prix en France de 1798 à 1820 (Thèse).

 Paris Librairie de Médicis 1945 1 vol. in.8° 261p. g.f.

 (Utiles statistiques et références bibliographiques).
- chabert Alexandre: Essai sur les mouvements des Revenus et de l'Activité Economique en France de 1798 à 1820 (Thèse).

 Paris Librairie de Médicis 1949 1 vol. in. 8º 490 p. g.f.
 (Statistiques, graphiques, documents utiles sur la rente foncière, les salaires agricoles ou industriels Souligne la hausse de longue durée des prix et des revenus sous l'Empire).
- GAIN A.: La Restauration et les Biens des Emigrés 1814-1832
 Paris 1929- 2 vol. (Thèse).

 (Ensemble de la politique royaliste sur la question,
 en particulier Tome I pp. 116-135 qui analyse les
 6 brochures du début de 1814 sur cette question
 (Bibliothèque Nationale L.B. 45 et 46).

C) - EVENEMENTS MILITAIRES.

ROUGÉ J.: Les Combats de Mâcon en 1814 et 1815.

A.A.M. 3º série T. XIX - 1914-1915 - pp. 162 à 254.

B.M.: 132.400.

(Etude très documentée - Portraits du préfet de Roujoux, du Général Legrand de Mercey, du Maire BONNE. Nombreux textes in extenso des divers dépots d'archives parisiennes. Document indispensable).

- BERTIN G: Le Commandant Scarampi de Monale tué au Combat de Mâcon, en 1814. A.A.M. 3º série - T. XIII - 1908 - pp.218 à 234. (Intérêt anecdotique -Combat du 11 Mars - Précisions sur les forces de la Division Pannetier, de l'armée de Lyon).
- * CORNEREAU A : La mission du Comte de Ségur dans la XVIIIº Division Militaire 1813-1814. Mémoires Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire - Tome XVII - 1901.
- BLONDEAU G: La mission du Général de Nansouty en Bourgogne et dans la XVIIIº Division Militaire (Avril-Juin 1814)
 A.B. Dijon T. VII 1935 pp. 104-171.

 (Veir en particulier: occupation et réquisitions des Alliés à Mâcon 121-128 Les fonctionnaires Mâconnais 139-141.

 Voir aussi: A.D. Côte-d'Or. Série E. Fonds Champion de Nansouty. Documents relatifs à cette mission (rapport sur arrondissement de Mâcon 10 Juin).
 - JEANTON G.: La légende et l'histoire en pays Mâconnais
 A.A.T. 1930 pp. 9 à 102.

 (Voir en particulier p. 74-79 : folklore né de
 l'invasion de 1814. Cette invasion, la première depuis
 trois siècles marqua profondément les paysans. Des
 complaintes populaires furent chantées jusqu'en 1900).
 - GUIRONDE J.: Tournus en 1814-1815

 Tournus M. Miège 1903 1 vol. m.f. B.M. 110.366

 (Nombreux extraits de mémoires de Tournusiens ayant pris part à l'expédition des Tournusiens à Mâcon le 23 janvier 1814).
 - MEULIEN E: Histoire de la ville etdu canton de Tournus.

 Tournus M. Miège 1892 1 vol. in 4° 345 pages.

 (En particulier Chapitre VIII pp. 100-117 Jugements sur les Mâconnais).
 - GALLAS Louis: Les invasions autrichiennes de 1814 et 1815 à Chalon-sur-Saône et en Bourgogne.

 Chalon-sur-Saône Imprimerie Générale et Administrative
 Tome I: l'Invasion de 1814 1 vol. in. 8° 1938 254 p. l plan et 10 planches hors texte.

 (ABon recueil complet qui fournit des éléments de comparaison intéressants. Critique dans A.B. Tome XI1939 fasc. l p. 66...)
 - CASSE: Précis historique des opérations de l'Armée de Lyon en 1814.

 Paris Coméard 1849 1 vol. p.f. 326 pages.

 (L'auteur, fils du Chef d'Etat Major du Maréchal Augereau donne les tableaux d'effectifs mois par mois, étudie les plans de campagne d'Augereau et de Napoléon les Voir en particulier p. 138-142 150-154 171 247 268).

- *DUTACQ: Lyon en 1814. L'invasion. Le rétablissement des Bourbons. L'occupation étrangère. Lyon - Audin - 1935 - 1 vol. in. 8° - 47 pages (Compte-rendu dans A.B. 1936).
- GAFFAREL Paul: Dijon en 1814 et en 1815.

 Dijon . Impr. Duvantière 1897 1 vol. in. 8° 382 pages plus un plan.

 (Voir les 100 premières pages Peu de références aux sources. Traite les questions par des généralités ou, au contraire des accumulations de détails. Absence de portraits, d'essais d'explication).
- HOUSSAYE: 1814

 Paris . Librairie académique Perrin 1947 1 vol.

 in. 8° 632 pages 1 plan.

 (Réédition d'un ouvrage classique sur la campagne de France, paru en 1888. Utile pour l'état d'esprit en janvier et l'armée de Lyon).
- *BENAERTS Louis: Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814 d'après leur correspondance inédite. Paris - 1915 - 239 pages.
- REMOND Ch.: Le Général Le Grand Baron de Mercey 1755-1828

 Mémoires et souvenirs recueillis par Ch. Rémond.

 Paris Berger-Levrault 1903 1 vol. in. 8° 446 pages
 (Recueil de notes par un descendant du Général Legrand,
 d'après ses " Cahiers de campagne " Nombreux extraits
 des mémoires du lieutenant Etienne Le Grand, fils du
 Général).

 Source capitale pour janvier 1814 p. 320 à 384.
- LEFEBVRE de BEHAINE: La Campagne de France.

 Tome IV L'Invasion: décembre 1813 Janvier 1814.

 Préparation de la contre-offensive.

 Paris Librairie académique Pernin 1935 1 vol. in 84
 472 pages (Travail consciencieux et informé, s'arrêtant fin janvier 1814. Voir en particulier pp. 66-79 144-162 191-210 331-391-398 Parfois un peu confus. Un index des noms, commode, à la fin).

- DESCRIPTION DE MACON AU DEBUT DE 1814 -

-:-:-:-:-:-:-:-

- A CADRE PHYSIQUE.
- B POPULATION.
- C CONDITIONS ECONOMIQUES.
- D ESSAI DE PANORAMA SOCIAL.
- E L'OPINION PUBLIQUE.

A - LE CADRE PHYSIQUE

Par sa situation et son site, la petite ville de Mâcon peut opposer une résistance certaine à l'invasion autrichienne de 1814, sous réserve d'une bonne organisation défensive. Les conditions naturelles, en janvier surtout, sont des plus favorables.

"Mâcon est susceptible de défense par sa position, à l'inverse de Chalon, ville ouverte de toutes parts "(1). "La forte position de la ville... la place dans les conditions les plus favorables pour opposer une longue résistance "(2).

SITUATION :

Sans doute, la situation de la cité, sur la grande voie de passage de la Saône la désigne pour subir l'assaut des plus forts contingents ennemis en marche vers Lyon et le Midi. Mais cette position, peu enviable au premier abord, apparait toute différente au début du XIXº siècle et en janvier 1814. D'abord la plaine bressanne à cette époque constitue, surtout dans l'hiver pluvieux de 1813 (3) un obstacle plus qu'une facilité. Chemins boueux et impraticables, routes sans pierres, mares débordantes, bocage impénétrable repoussent les courants d'invasion sur la périphérie, le long du Revermont ou des rives de la Saône, où les prairies communales offrent de vastes espaces libres (4). Mais, au début de l'année 1814 ces prairies sont inondées par une crue importante. Sur une largeur de 2 à 5 kilomètres de l'Est à l'Ouest, d'Auxonne à Saint-Germainau-Mont-d'Or, la basse vallée est devenue un fossé rempli parfois de 2 mètres d'eau glacée. La cote de 5 mètres 90 au pont de Saint-Laurent-les-Mâcon le 28 janvier (5) révèle une crue persistante et bien supérieure à la moyenne.

Les routes d'invasion se trouvent de ce fait, réduites à deux chaussées étroites et parfaitement rectilignes, sortes

(1) A.A.M. Tome XIX - 1914 - p. 172 - Lettre du sieur Gauthier à S.E. le Ministre de la Guerre - 1 Février 1814.

(2) Lefebvre de Béhaine - La Campagne de France - Tome 4. L'Invasion (décembre 1813 - Janvier 1814) Paris - Librairie académique Perrin - 1935 - L'Vol. in 8° 473 p. cf.p. 117 et 144

(3) A.A.M. Etudes sur le temps et la température 1810-1816.
(4) Voir les études de L. CHAMPIER sur la Bresse ouverte et la Bresse fermée. C.R. dans la Revue de Géographie de Lyon.

(5) A.M.M. - Cabinet de l'Architecte - Hôtel-de-Ville - Liste annuelle des crues depuis 1610.

Saint-Laurent.

(3) A.M.N. II 8- Registre 12 - Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1811, accordant à Mâcon, le faubourg de la Barre jusqu'à la Maison de Terre, bande de 1200 mètres sur 150.

(4) A.M.M. II - Arrêté ministériel du 17 février 1813 ramenant les limites de l'octroi près de la place de Saint-Clément-Gain pour Mâcon : 500 mètres.

(5) A.M.M. H2- Postes et Guérites - 1791-1863 - P.V. d'Augros, Commissaire de Police de Mâcon, protestations de la Municipalité de Flacé - 1810-1812.

de digues faciles à barrer, à couper, à battre de feux : la première, est la Route Impériale de 3º classe nº 97, de Nevers à Genève, filant droit, par une " levée " artificielle achevée en 1738 (1) à travers la prairie, de Saint-Laurent au carrefour de la Madeleine, sur 2 kilomètres, avec six ponceaux répartis sur toute sa longueur. Ces ponceaux soutenus par deux ou trois arches de pierre permettent en temps normal le franchissement de grandes mares de drainage ou " creux " que l'inondation a porté à six mètres de fond sur 10 à 25 mètres de largeur. Venant de Bourg-en-Bresse, par cette seule route praticable à une armée d'invasion, l'avant-garde modeste de la Division légère de BUBNA n'a pas d'autres points de passage avant le pont de Tournus au Nord, à 32 kilomètres, de Villefranche au Sud, à 37 kilomètres (2). Franchir la nappe d'eau par les bacs, les barques ou les moyens de fortune, il n'y faut guère songer, le courant rapide de la rivière en crue rendant l'entreprise aléatoire. Il est facile de tirer tous les moyens de franchissement sur la rive droite, comme le recommandera le Préfet le 10 janvier. Vers l'Est donc, d'où vient l'ennemi, une excellente défense naturelle, la "Bresse fermée " (3) doublée d'un plan d'eau imposant transforme à l'avantage de Mâcon une situation que l'étude du relief seul, montrait peu favorable.

Vers le Nord, le long de la route Impériale n° 7, de Paris à Milan, la situation est identique. Sur trois kilomètres, du faubourg Saint-Antoine au hameau de la Gravière, la chaussée de 6 mètres de largeur émerge seule, comme une digue rectiligne, de la bande de prairie inondée, entre la Saône et les premières collines couvertes de landes ou de friches, percées de carrières propices aux embuscades. De plus, " de Tournus à Mâcon l'empierrement défectueux " (3) et " de nombreux bouquets de saules au bord de ponceaux agréables " (4) fourniraient d'excellents matériaux pour des barrages ou des redoutes.

D'ailleurs, sur ces deux grandes routes, de janvier à fin février, le verglas, parfois la neige " de plus d'un pied de haut" (5) interdisent tout déplacement rapide et important de forces de cavalerie, d'infanterie et surtout d'artillerie.

Soit vers l'Est, soit vers le Nord, les deux directions d'où l'on attend l'ennemi en janvier, la situation de

⁽¹⁾ A.D.SL. B. 1678 - L'ancien Mâcon, par l'Abbé Rameau.

⁽²⁾ A.D.SL. - Série S.- Ponts-et-Chaussées - 1811 à 1837 - Ponts et bacs.

⁽³⁾ A.D.SL. - Série N. Conseil Général - Session d'Octobre 1814 - Rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées "O BRIEN" - "Depuis deux ans l'empierrement..."

⁽³⁾ L. DENIS. Le Conducteur Français 1802-Paris 1 vol. in 8° bis contenant les routes desservies par les diligences "De St-Jean-les-Mâcon, on découvre la Bresse qu'on prendrait pour une forêt immense ".

⁽⁴⁾ Itinéraire des voyageurs - Paris 1811 - Chemin de Chalon à Villefranche - avec une carte.

⁽⁵⁾ A.A.M. 1914 - L'occupation de Mâcon en 1814.

Mâcon défavorable au premier abord se révèle en définitive très propice à une défense facile, par suite de la saison particulièrement mauvaise. "Le temps" travaille pour les Mâcon-nais!

LES ABORDS.

Pénétrons dans les faubourgs. Sans doute les fortifications des XV et XVI° siècles même intactes ne pouvaient
plus jouer aucun rôle militaire au XIX°. Elles n'existent plus
que par fragments ruinés, séparés par des portes ou des routes.
Du côté de la Saône on les a complètement démolies de 1763 à
1769, et en 1794 on a ouvert largement les murs et bastions
de la Barre, du Bourgneuf et de Saint-Antoine pour y laisser
passer les routes .(1) Mais cette ceinture défensive linéaire
disparue, une véritable zone possible de protection s'est
substituée à elle : les hauteurs de l'ouest et les faubourgs ou
villages mitoyens.

Les abords immédiats de Mâcon se prêtent en effet à la défense même par une troupe peu nombreuse. Les observatoires commodes abondent dans les vallonnements qui montent des 180 mètres de la Saône aux 595 mètres de la roche de Solutré à 10 kilomètres vers l'ouest : la hauteur de Saint-Martin-des-Vignes, 220 mètres, à 500 mètres S.O. de la porte de la Barre, celle des Perrières, à 230 mètres, à 800 mètres des premières maisons du faubourg Saint-Antoine, dominant la route Impériale Tournus-Mâcon; un peu plus loin, une véritable couronne de points forts : La Chanaye , 220 mètres à 2 kilomètres de la porte Saint-Clément, La Grisière, 291 mètres, à 2 kilomètres de la Barre ou de Saint-Antoine, Champgrenon 260 mètres, à 2 kilomètres de la Barre, surveillant la route de Cluny; les avants-postes même n'y manquent pas : St-Jean-le-Priche vers le nord, à 4 kilomètres, à cheval sur la route nº 7, Saint-Léger vers l'ouest surveillant les arrières de la même route (2). De tous ces points, on peut surveiller toute la vallée et surtout toutes les routes venant des quatre points cardinaux. Avec quelques travaux sommaires, on peut même réaliser, dans la moitié ouest du périmètre militaire de la ville, à des distances allant de 2 à 4 kilomètres, une zone d'obstacles de barrages et de feux croisés presque aussi efficace que les conditions exceptionnelles de la moitié Est. En effet, à part la route Impériale 97, Nevers-Genève, en assez bon état, route traditionnelle des vins, aucune des voies d'accès à Mâcon par la Montagne n'est commode : route 98, de Mâcon à Chatillon-sur-Seine par Cluny , Montceau et Autun " à peine ouverte entre Cluny et Autum "(3); route départementale no 11, de Mâcon à Chagny,

⁽¹⁾ L. LEX. Le vieux Mâcon - Mâcon Renaudier - 1934 - 1 vol in 4° de 343 pages - page 5 - notes 1-2-3.

⁽²⁾ Voir carte d'Etat-Major au 50.000° - Mâcon N.Ouest et Mâcon S.Ouest

⁽³⁾ A.D. SL. Série N. Conseil Général 1814 - Rapport O BRIEN.

par Cluny, Givry et Buxy " en pierre cassée, étroite, en mauvais état, les ponts peu solides "; route départementale n° 13, Mâcon à Marcigny, par Tramayes et La Clayette, " en pierre cassée, ravinée par les eaux, très mal entretenue ". De plus toutes ces routes entrent dans la banlieue mâconnaise, au même point, par Champgrenon. Partout ailleurs, des chemins de terre ou des sentiers de vignoble, hérissés des cailloux du granit ou du calcaire. Et vers le Sud-Ouest, la vallée de la Petite Grosne constitue un fossé facile à défendre, gonflé par les pluies et l'inondation.

Les conditions naturelles favorables se doublent encore de " l'existence d'importants villages, aux portes mêmes de la ville et qui pourraient constituer d'excellents bastions en avant de la position principale "(1) : Saint-Laurent à l'Est, Flacé au Nord, Charnay à l'Ouest, St-Clément au sud. Ces villages, de 1500 à 2000 habitants (2) sont concentrés autour de leurs églises, le long de rues étroites et tortueuses, avec quelques écarts peu nombreux et des terres cultivées propices à de bons champs de tir en cette saison. Mais les Maires et les habitants de ces villages semi-urbains, opposent à tout ce qui touche Mâcon un détachement, voire une hostilité caractérisée. L'une des causes de cette attitude est l'ambition territoriale de la ville qui cherche à dilater des limites trop étroites depuis l'abandon de ses murailles. Le prétexte facile des intérêts de l'octroi a provoqué de farouches contestations, en 1811 avec Charnay, en 1813 (3) avec Saint-Clément (4), et le triomphe final de Mâcon. Pour Flacé des querelles de carriers et de voituriers ont séparé aussi un moment les deux municipalités (5). Enfin Saint-Laurent " ne cesse de trembler qu'on ne supprime ses avantages en la rattachant à la ville de Mâcon

⁽¹⁾ A.M.M. H₂- 1814 - Rapport du Capitaine commandant la Compagnie de Réserve départementale de Saône-et-Loire au Maire de Mâcon - 20 Novembre 1813.

⁽²⁾ A.D.SL. Annuaire départemental 1813 pour Saint-Clément, Charnay, Flacé. A.M.M. G. - Contributions Indirectes - Droits Réunis pour Saint-Laurent.

⁽³⁾ A.M.M. II 8- Registre 12 - Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1811, accordant à Mâcon, le faubourg de la Barre, jusqu'à la Maison de Terre, bande de 1200 mètres sur 150.

⁽⁴⁾ A.M.M. II 2 - Arrêté ministériel du 17 février 1813 ramenant les limités de l'octroi près de la place de Saint-Clément-Gain pour Mâcon : 500 mètres.

⁽⁵⁾ A.M.M. H2- Postes et Guérites - 1791-1863 - P.V. d'Augros, Commissaire de Police de Mâcon, protestations de la Municipalité de Flacé - 1810-1812.

et au département de Saône-et-Loire"(1). En effet, du fait de sa situation dans le département de l'Ain cette ville "gros marché de grains qui nourrit Mâcon " (2), centre actif de distractions les jours de fête, rendez-vous de forains, échappe complètement aux droits d'octroi. Plusieurs tentatives de rattachement, entreprises par la Municipalité de Mâcon ont échoué (3). Mais la méfiance demeure. De plus le maire est malade et c'est LACROIX, adjoint qui le remplace, sans vouloir assumer aucune responsabilité nouvelle ", arguant qu'il n'a pas d'ordres à récevoir de Saône-et-Loire ".

Ainsi, les 4 bastions possibles ne recevront pas de garnison. Le Préfet ou le Maire de Mâcon le voudraient-ils, ils s'y heurteront à une inertie et une hostilité décidée . On ne veut pas y risquer quelque chose pour la ville qui menace terrains et intérêts.

LA VILLE.

Il reste pourtant la cité elle-même. L'aspect général " n'est pas très différent de celui du Moyen-Age. Un contemporain de Saint-Louis aurait reconnu de suite le Mâcon de Louis XVI Bien plus, la plupart des rues lui seraient restées familières, avec leur même étroitesse, leur même parcours, leurs mêmes encoignures " (4). Pourtant, au-delà des murailles intactes ou croulantes, au-delà des fossés comblès ou encombrés d'ordures se modèle déjà le visage nouveau de la cité : des quais modernes élevés avec les libéralités impériales, un Hôtel-Dieu dans le parc de la Moussière, des faubourgs qui s'alignent timidement le long de la route de Cluny et de la route de Lyon, vers Saint-Clément. Mais le coeur vivant et actif, l'essentiel de la population s'entasse toujours dans un périmétre administratif biscornu de 6.200 mètres, entourant une surface de 410 hectares soit une densité de 2500 habitants au km2 (5) mais très inégalement répartie. Le quartier le plus ancien et le plus

⁽¹⁾ A.M.M. 0, - Mâcon Chef-lieu de département. Rapport Bonne au Préfet de Saône-et-Loire 1811.

⁽²⁾ A.M.M. II 8- Rég. 3 p. 79 Lettre de Bonne à Lacroix, adjoint au Maire de Saint-Laurent - 2 février 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. M. Municipalité Mâcon.

⁽⁴⁾ LEX - Ouvrage cité p. 4
L. DENIS, ouvr. cité "Il n'y a presque point de places publiques et les rues sont étroites et mal percées".
Voir plan annexé.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Macon 1825-1829 - Plan cadastral de 1829. Canton de Macon-Nord - Feuilles 16 à 21 et Plan de 1833.

impénétrable, est aussi le plus peuplé : quartier Saint-Anteine ancien Bourg savoureux des marchands juifs et des hostelleries, quartier de la Préfecture qui recensent 3500 habitants dent 1?439 enfants de moins de 18 ans. Le tiers de la population sur 17 hectares ou 200 habitants à l'hectare. Ce sont là, les deux quartiers les plus pauvres, les plus vétustes, les plus vúlnérables à une action ennemie venant du Nord par la porte Saint-Anteine, de l'Est par le pont de Saint-Laurent. Une artillerie installée à bonne distance y allumerait des incendies difficiles à maitriser, et qui risquent d'atteindre le quartier de la Barre et celui du Bourgneuf, plus récents et plus solides, où vivent les beurgeeis et les riches commerçants.

Ville ancienne, entassée, propice aux combats de rues mais alors promise aux horreurs du pillage et à la destruction assurée des incendies. Mâcon ne veut pas être un nouveau Saragosse. Si on ne peut la défendre aux lisières, il ne faut pas senger à résister, rue par rue, maison par maison.

Au total, les conditions naturelles, peut-être moins idéales qu'en l'a seuvent affirmé justifiaient peurtant l'établissement et l'exécution d'un plan de défense. Les obstacles naturels semblaient les alliés des défenseurs, si les constructions limitaient leurs ambitions. Il ne peuvait s'agir de tenir comme une citadelle, mais de sauver l'honneur, sans craindre de " ne peuvoir suspendre la marche de l'ennemi plus de deux heures " (1) comme le firent BIGONNET et la Garde Nationale en 1815. Sur un périmètre extérieur, du Nord comme de l'Est, les hommes peuvaient s'installer et maintenir plusieurs jours un ennemi déjà nombreux.

Mais les effectifs valides d'une ville de 10.000 ânes le permettent-ils ?

⁽¹⁾ A.M.M. II₁₈- Reg. 3 P. 78 - Lettre Bonne à de Roujoux 11 janvier 1818.

B - POPULATION

Le " MATERIEL HUMAIN".

Il est significatif de constater combien l'effectif de la population mâconnaise: 10.282 habitants (1) au recensement de 1812 s'interprète à la foi comme signe de force ou de faiblesse, selon les sentiments plus ou moins combattifs des contemporains. Le Général LEGRAND, Commandant du département de Saône-et-Loire, l'auditeur au Conseil d'Etat PASTORET, adjoint au Comte de SEGUR Commissaire extraordinaire dans la 18ème Division Militaire, le Ministre de la Police Générale SAVARY, d'autres encore, y trouvaient un motif indiscutable pour justifier une résistance décidée (2). Après la guerre les Tournusiens ne manquèrent pas de souligner qu'avec 5.228 âmes, leur ville s'était mieux comportée que sa voisine; les Louhannais, qu'avec 3072 habitants, ils avaient fourni 40 jeunes gens au corps franc de l'avocat DUGUET. Par contre beaucoup de nobles, bourgeois administrateurs mâconnais voyaient dans ces 10.000 personnes une raison évidente de " ne pas s'opposer à un ennemi incomparablement supérieur en nombre, alors que de grandes cités comme Genève n'ont pu lui résister "(3). Opinion partagée par la majorité de la population " amie de la tranquillité, ce premier bien des familles".

En ce domaine on pourrait discuter longuement sans résultat. Les chiffres en eux-mêmes constituent une indication générale qui demande nuances et détails. Il s'agit avant tout d'évaluer la valeur militaire propre de la masse des Mâconnais, en janvier 1814, de chiffrer les effectifs possibles d'une levée en masse telle que l'attendait l'Empereur.

(2) Ch. Rémond- Le Général LEGRAND. Berger-Levrault - 1903-1 vol. in 8° 446 pages - en particuliers pp.350 et suiv. Q.D.SL Série M.-Police Générale an VIII à 1814 - Lettre de Savary au préfet de Roujoux 20 janvier 1814.

(3) A.M.M. H₂- 1814 - Lettre de Lacroix, adjoint au maire de St-Laurent, et Bonne, maire de Mâcon, au préfet de Roujoux 12 janvier 1814, au matin.

^(*) Voir annexe I

A.M.M. H. Garde Nationale 1799-1821 "Recensement des habitants de la ville de Mâcon, fait dans le ler trimestre de 1812". 2 registres manuscrits grand format. Pièce de base avec beaucoup de renseignements, en particulier : sexe et âge des enfants de 0 à 18 ans- Sexe des domestiques, ouvriers employés-professions.

Une ville n'est pas une Division, même si elle en a l'effectif. Toute une partie de la population ne peut combattre, alourdit même la fraction disponible pour les armes, L'une des raisons souvent invoquées par BONNE le maire et sa municipalité pour expliquer leur capitulation de janvier sera justement la disproportion décourageante entre combattants et non-combattants

LES COMBATTANTS.

Sur le papier, les premiers ne dépassent pas 1.500 hommes, chiffre modeste. Le noyau le plus nombreux et le plus solide se compose des 965 hommes de 20 à 40 ans, classes 1793 à 1813, recensés le 16 Novembre 1813 en vue de reconstituer la Garde Nationale (1). Ce fort bataillon rassemble plutôt de jeunes classes, les anciennes ayant subi la double ponction de l'âge et de la guerre : 57 tués en 1794, 50 en 1795, 16 en 1796 contre 3 seulement en 1804, deux en 1802, un en 1806(2). Par contre, malgré les affirmations de BONNE, la grande majorité des jeunes classes demeure dans les casernes ou même n'est pas mobilisée. Les levées récentes de 120.000 et de 300.000 hommes n'enlèveront à la ville que 9 hommes des classes 1796 à 1806, du 27 Octobre 1813 au 7 janvier 1814 (3), aucun des classes postérieures à 1806! De même, malgré les récupérations d'ajournés, en octobre 1813, les classeslégalement soumises à conscription, gardent encore la moitié de leurs conscrits non enrôlés. Les registres annuels des conseils de révision permettent de dresser ainsi l'état des classes 1812 à 1815 au début de janvier 1814 (4) :

Classe 1812: 66- partis en nov. 1812:33-non appelés 33)
Classe 1813: 71- partis en avril-Mai :25- d° 46
79

Classe 1814 : 72- partis en avril-mai

209

1813: 24)
récupérés le 27 Oct)39- d° 33

A.M.M. H. Garde Nationale 1799-1820 - Un registre avec noms, prénoms et âges de tous les habitants de 20 à 40 ans.
 A.D.SL. Série R- Décès des militaires de Saône-et-Loire

dans les armées, les hôpitaux et à l'intérieur 1792-1915-25 liasses - 147683 actes de décès- Chiffre inférieur d'au moins 10 à 15 % à la réalité.

(3) A.D.SL. R₉ Recrutement - 9 hommes sur les 120.000 hommes : 3 de XIV - 2 de XIII - 2 de 1806 - 1 de 1796 volontaire;

R₁₀- Pas de rappelé de Mâcon sur les 300.000 hommes

(4) A.D.SL. R. Recrutement - R₂₄: année 1812 - R₂₇: année

1813 - R₃₀: année 1814 - La classe 1815, déjà recensée n'est pas appelée.

Les 79 jeunes gens des classes 1813 et 1812 (20 et 21 ans en 1813) sont évidemment compris dans le recensement du 16 Novembre 1813.

Au total, le recensement du 16 Novembre enferme surtout des hommes de 22 à 35 ans, dont la moitié furent mobilisés entre 1800 et 1811, dans la force de l'âge et "fort aptes à soutenir une campagne ", au moins par le nombre !

Ce premier bataillon se double des conscritset des vétérans. Si l'on fixe de 15 à 50 ans les âges extrêmes du soldat (1) utilement mobilisé on bénéficiera à Mâcon de 4 classes supplémentaires de conscrits et de 10 classes de vétérans. Or, l'effectif moyen d'une classe, calculé sur la période de 1806 à 1820 (2) est de 70 par an. Plus précisément, les 4 classes, 1815 à 1818 fourniront en leur temps un total de 328 inscrits, chiffre au moins égal à celui de 1814. Les hommes de 41 à 50 ans des 10 classes, 1784 à 1793 ont été réduits de moitié par les morts normales, les lourdes pertes, 129 morts et nombreux blessés de l'an I à l'an IV. On doit en ramener l'effectif global de 700 à 400 au plus.

Le Préfet de Ruujoux et le Maire BONNE, de qui dépendait uniquement la levée des civils et de la garde nationale(3) peuvent donc dénombrer un petit régiment d'infanterie; avec des hommes disponibles de 15 à 50 ans, ils peuvent rassembler :

			was a second		
De	15	à 18	ans	328	A.D.SL. R ₁₀ à 18
De	19	ans		33	-
De	20	à 40	ans	965	A.M.M. H3 Garde National
De	41	à 50	ans	400	Evaluation
				1726	

Chiffre d'ailleurs théorique et qui demande a être réduit d'un tiers environ. D'abord il est normal à cette époque,

⁽¹⁾ A.M.M. H. - Engagés volontaires. On accepte à 15 ans, en février 1814 pour le 7° de ligne et le 16° léger.
A.D.SL. Recrutement R₉ - On refuse des hommes des classes 1794 et au-delà, en novembre 1813.

⁽²⁾ A.D.SL. Série R. Recrutement R₁₀ à R₁₈

⁽³⁾ Rémond. Le Général Legrand. Ouv. cité- p. 324- Mémoire du Lt. Legrand, fils du Général. "Mon père n'avait aucune action sur la population non combattante, pour l'armer et la réunir il fallait de toute nécessité s'en remettre aux soins du Préfet".

par le jeu des protections et des recommandations d'ajourner et même de réformer de 30 à 40 % des conscrits, pour motifs transparents mais admis : strabisme, rhumatisme, maux d'estomac, ulcère, phtisie, ou pour raisons évidentes : claudication, idiotie, infirmité (1). A supposer qu'on soit un peu plus sévère pour une levée exceptionnelle il restera toujours les pères de famille nombreuse, les malades et les victimes d'un hiver rigoureux et humide à la fois. De 1726 noms, on devra revenir à 1.100 seulement!

Il n'est pas question d'attendre beaucoup de volontaires des communes limitrophes, plutôt hostiles à toute initiative venue de la ville. Mais d'un ensemble de plus de 4.000 habitants pour Saint-Laurent, Saint-Clément, Charnay et Flacé, on doit raisonnablement tirer une cinquantaine de combattants (2).

A ce bon millier d'hommes de bonne volonté ou requis on pouvait donner des cadres, ne serait-ce qu'avec la garnison de Mâcon: 160 soldats et officiers (3). Au total1300 hommes dans la force de l'âge, suffisamment robustes pour être utilisés partout et par tous les temps. Les autrichiens, du 12 au 23 janvier n'en aligneront que 600 au plus et seulement 2300 du 26 janvier au 5 mars, avant la formation de l'armée du Sud (4). Et le Général Legrand regrettera que les mobilisés des levées de 120 et de 300.000 hommes aient tous quitté les casernes avant le 12 janvier!

Les NON-COMBATTANTS.

Mais , hors les questions d'équipement, d'armement et d'instruction qui seront étudiées plus loin, l'obstacle majeur à une telle mobilisation demeure la masse énorme de la population non combattante, les 9 dixièmes du chiffre total des habitants. "Cette population de femmes, de vieillards, d'enfants de pauvres et de malades est hors d'état d'assurer elle-même les secours qui lui sont nécessaires (5)". Elle apparait hors d'état de subir les rigueurs morales et physiques d'une résistance prolongée.

(1) A.D.SL. R₂₄- Registre 5, en date du 27 janvier 1812, par ex. pour la classe 1812, Mâcon-Nord.

(2) A.D.SL. Annuaire statistique de S-et-L. Année 1813-Chiffres du recensement de 1806

(3) Lefebvre de Béhaine - ouv. cité p. 145 - L. Rémond ouv.cité p. 325 et suiv. 50 h. du dépôt du 16° léger - 60 h. de la Compagnie de réserve départementale - 10 h. du recrutement - 40 gendarmes.

(4) Lefebvre de Béhaine - ouv. cité pp. 193 et 205 (5) A.M.M. II. - Registre 3 p. 98. Lettre Bonne à de Roujoux 11 janvier 1814. D'abord par le nombre anormalement élevé des femmes et des enfants. On recense en 1812 3408 enfants de moins de 18 ans, soit 1810 filles et 1592 garçons (rapport $\frac{F}{G} = 1,1$)(1)

Un calcul simple, vérifié par la concordance avec les effectifs des classes 1819 et suivantes (2), avec les naissances et les décès des années 1799 à 1813 (3), conduit à évaluer à 3.200, le nombre de jeunes de moins de 15 ans en janvier 1814. Comptetenu de la mortalité infantile ou enfantine qui frappe durement les jeunes jusqu'à la sortie de la première enfance et ramènera ces 15 classes au chiffre normal de 2400 unités (addition des effectifs à 20 ans).

Pour les femmes, au-dessus de 15 ans, elles dépassent très sensiblement le chiffre correspondant de 1726 unités pour les hommes, pour quatre raisons concourantes : le rapport normal constaté sur 20 ans au moins, de 1794 à 1814, s'établissant vers 1,1 en faveur des femmes; la véritable hémorragie masculine des guerres de la Révolution et de l'Empire qui ont enlevé depuis l'an I, 262 mâconnais au moins (4); les 117 religieuses et soeurs converses des 5 établissements hospitaliers ou d'enseignement de la ville (5) .Enfin, les 490 " domestiques femelles" venues souvent des campagnes voisines. Le rapport 1,1, appliqué seul fournirait une population totale féminine de 16 à 50 ans, de 1900, que l'on peut porter raisonnablement à 2.500, en tenant compte des trois derniers facteurs précédents.

Quant aux vieillards impotents et aux malades, partie sensible de la population d'une ville en guerre, ils se révèlent aussi très nombreux. Les hospices civils, malgré leurs 472 lits (6) regorgent de vieillards incurables ou impotents venus de toute la région, d'orphelins, nourrissons abandonnés et surtout de blessés et malades évacués d'Allemagne puis de l'Est avec le repli français (7). Depuis le ler Décembre 1813 les convois

A.D.SL. Annuaire 1813: Filles 132-487-Garçons 126.020.

(2) A.D.SL. R. Recrutement R30 à 34 Registres.

(6) A.M.M. Q.-Hospice Civil ou Hôtel-Dieu 100 lits dont 50 militaires - Providence 112 incurables - Charité 120 vieillards impotents et 40 orphelins.

(7) A.M.M. Q Hotel Dieu 1791-1861-Lettres au Maire: ler décembre 1813 - 18 décembre 1813 A.M.M. - II Reg. 3 p. 77 - Bonne à Legrand 7 janvier 1814

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard - F. 642. Statistique de Roujoux. 1806 - Rapport confirmé sur l'ensemble du Département : Fills 125 151-Garçons 113-133-

⁽⁴⁾ A.D.SL. -Série R. Décès des Militaires...25 liasses-citées. Il est vrai que la mortalité normale en aurait emmené un certain nombre aussi.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Série M.1800-1814-Hospices et associations religieuses-Effectifs au 14 Novembre 1807. A.M.M. Série Q₃-4 dossiers-Providence-Charité-Hôtel-Dieu-Visitation.

de 50 à 100 hommes sur charrettes ou coches d'eau arrivent à Mâcon tous les deux ou trois jours, chassant vers Villefranche et Lyon les arrivants précédents pour prendre leur place. Malgré 150 lits supplémentaires dans tous les recoins possibles des hospices, 50 lits chez les particuliers et 40"litières" installées en dernier recours dans une salle de la caserne du 16° léger, on manque de place. Blessés et malades " se relayent sur les lits, de jour ou de nuit". On peut évaluer à près d'un millier le nombre des malades, blessés, impotents ou incurables des hospices en janvier 1814.

Enfin, évaluée par différence, la population au-delà de 50 ans atteint 2.700 avec bien entendu tous les degrés de validité selon l'âge et l'état de santé. Chiffre élevé qui conduit même à penser que les hommes de 20 à 40 ans n'ont pas tous été recensés en novembre 1813. Certains jeunes gens de la bourgeoisie étaient-ils " en voyage " et ceux du peuple dans les bandes de réfractaires ?

Il serait intéressant de connaître l'état sanitaire de toute la population au coeur de cet hiver froid, où la crue de la Saône entretient une humidité néfaste aux délicats.
"Neige et verglas, froid et bise, brouillards et pluies" (1) se sont succédé et se succèderont encore jusqu'en mars. Le chômage de plus de 250 familles pauvres de la ville et la sous-alimentation qui en découle, les soucis des parents pour leurs enfants aux armées, réfractaires ou mobilisables, la stagnation du commerce, l'anxiété et l'angoisse du lendemain, autant de facteurs d'aggravation générale de la santé des Mâconnais.

BONNE, le Maire " saisi d'une fièvre qui l'abat " s'alitera du 23 janvier au 2 février (2), le colonel en retraite DEFRANC, commandant de la place devra résilier ses fonctions " pour maladie". On peut craindre l'épidémie de cette " fièvre " dont souffrent beaucoup de militaires ramenés de l'Est (3).

Prédominance numérique des femmes, des enfants, des vieillards, abondance anormale d'impotents et de malades, risques d'épidémie consécutifs à un mauvais état sanitaire et à la présence de maladez contagieux, voilà qui alourdit singulièrement cette population non-combattante. Il est du devoir des administrateurs locaux d'y songer.

Ainsi, le chiffre de 10.282 habitants civils, même majoré des 160 militaires d'active de la garnison, des 500 militaires évacués de l'Est et des 500 malades des Hospices, ne doit pas faire illusion. Le " matériel humain " pour reprendre une formule commode, est pauvre. Une "levée en masse" ne pourrait y ramasser qu'un peu plus d'un millier d'hommes en

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod. Fragments de Mémoires en vrac. Années 1813 et 1814.

⁽²⁾ A.M.M. H - Rapport de ce qui s'est passé entre le Maire de Mâcon et le Général Legrand.

⁽³⁾ Risque de typhus.

état de combattre, en état physique tout au moins; un mâconnais sur 10. Et en laissant derrière eux combien d'obligations, de responsabilités et d'attaches ! ...

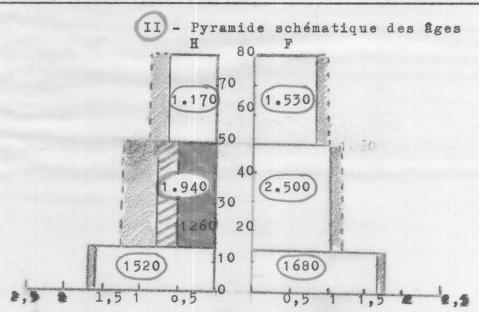
Les conditions naturelles assez favorables, les effectifs théoriques somme toute acceptables n'aveuglent pas les responsables locaux. Vivant depuis toujours au milieu de ce peuple, ils en connaissent parfaitement les forces et les faiblesses, dans tous les domaines. Et surtout dans l'économie.

-1-1-1-1-1-1-1-1-

ASPECT DE LA POPULATION MACONNAISE LE 12 JANVIER 1814

I - TABLEAU NUMERIQUE

	Combattants: possibles:		NON COMBATTANTS		:TOTAL:		OBSERVATIONS	
	:Civils	Mili:Enfantai-: res::	Fem-	hommes inap- tes		:Hos=	: :	
Moins de quinze ans	1 1	3.200	:	:	:	:	: :3.200	
15 à 50 ans	1.100	160	2.500	680	:	:	4.440	plus 160 sou les drapeaux
Plus de 50 ans	: :		:	:	2.700	:	2.700	hors Macon
Incurables,	: :	:	:	:	:	:	: :	
malades, blessés	: :	:	2	:	:	1000	1.000°	dont 500 mili-
	1.2	60	.1	10.060	*	<u>:</u>	11.340	taires



Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs par grandes tranches d'âge (0-15 ans - 16 à 50 ans - 51 à 80 ans). Ces effectifs sont indiqués dans un cercle.

En rouge : effectif combattant-Hachure rouges : militaires aux Hospices

En gris ; enfin, malades, incurables et cieillards aux Hospices.

C - CONDITIONS ECONOMIQUES.

Il est juste d'attribuer à l'aggravation des conditions économiques vers les années 1810-1812, une part importante de la désaffection du pays à l'égard du Régime Impérial.
Souffrant dans leurs intérêts, bien des citoyens en abandonnent
plus volontiers encore, en 1813-14, une cause condamnée par
les revers militaires. Est-ce le cas à Mâcon? Ce millier d'hommes derrière ses remparts possibles, a-t-il en définitive
gagné ou perdu des biens matériels " en dix ans de césarisme ?...

Les conditions générales et traditionnelles de l'activité économique, ses principaux aspects, enfin la conjoncture particulière à l'année 1813, tels peuvent être les grands châpitres de ce rapide panorama.

a) CONDITIONS GENERALES TRADITIONNELLES.

Les conditions générales tiennent au sol et aux hommes.

LE SOL . -

Pour Mâcon le sol même, au sens étroit intervient fort peu dans les limites de la ville. Sur ses 410 hectares, les 2/3 sont pourtant consacrés aux cultures, jardins, près et pépinières. Mais on n'y compte que 94 cultivateurs ou manoeuvres agricoles groupant 167 personnes seulement, soit moins de 2 % de la population totale (1). Il faut chercher l'action du "sol", à la fois dans les productions des cantons voisins (2) et dans les facilités exceptionnelles de transport et de circulation offertes par la situation géographique de la ville.

La région mâconnaise, même étendue au monts du Clunysois et aux cantons riverains de la Bresse, demeure exclusivement
agricole. Pas de ressources minérales, si ce n'est une carrière
de pierre à chaux à Berzé-la-Ville (3) et quelques carrières de
pierre à bâtir à Flacé et à Charbonnières (4). Par contre des
richesses agricoles variées." Le Mâconnais puise son unique
richesse dans les vins; ces contrées ne renferment aucun vignoble
de première qualité, qui se trouvent tous dans la Côte-d'Or,

(4) Annuaire de Saône-et-Loire - 1856 - Historique de ces carrières - Charbonnières : 10 km Nord de Mêson.

 ⁽¹⁾ A.M.M. F₁- Population de Mâcon - Recensement de 1812.
 (2) Cantons Mâcon-Nord et Mâcon-Sud 19 communes -26.000 habitants Canton de Pont-de-Veyle et de Bagé-le-Chatel, en Bresse soit un rayon de 12 km autour de Mâcon.

⁽³⁾ A.M.M. F₂- Salaires et statistiques - Etat au 10 Octobre 1813 - Berza-la-ville à 12 km. M£acon, route de Cluny.

mais leur produit réel en est toutefois très élevé " (1). Les terroirs exclusivement viticoles se tiennent au sud ou à l'ouest de Mâcon, sur les pentes des collines marno-calcaires et cristallines. Romanèche-Thorins a les trois quarts de son terroir en vigne dès 1720, comme Saint-Amour, Saint-Vérand, Pruzilly, Chasselas, Vinzelles, Loché, Fuissé. Milly compte en 1790 23 vignerons contre 2 cultivateurs. Leynes 60 contre 1. La Chapelle-de-Guinchay 108 contre 11 (2). Vers le Nord et le Nord-Ouest par contre la vigne diminue : Clessé n'a qu'un tiers en vignes. Saint-Maurice-des-Prés un cinquième (3). Mais, depuis un siècle elle gagne lentement ces cantons. Les plants, Gamay ou Chardonnet donnent des vins classés aux marchés de Mâcon en trois qualités : bon vin, assezbon, commune Les "petits vins " sont consommés par les vignerons. Il est difficile d'évaluer la production de la région mâconnaise, entre Romanèche-Thorins, Sologny et Viré, triangle de 30 kilomètres Nord-Sud et Est-Ouest. La statistique Chaptal en 1819 évalue le rendement moyen pour la France à un peu plus de 20 hectolitres à l'hectare, durant la période 1804 à 1808 (4). Un calcul approché, supposant les 3/4 des terroirs utiles au sud, la moitié des terroirs Ouest, le quart des terroirs Nord en vignobles, fournit un chiffre total de production pour la région mâconnaise, à 20 hectos à l'hectare, de 120 à 140.000 hectos (5), soit entre 55 et 65.000 pièces en moyenne. Bien entendu la précarité des moyens de défense contre Oïdium et mildiou, les gelées et la grêle, font varier ces chiffres du simple au décuple parfois, peut être de 30 à 300.000 hectos.

Le mâconnais produit peu de grains, élève peu de volailles, de bovins ou de chevaux . " Sa production ne le nourrit que pendant la moitié de l'année" (6). Il lui faut, comme le citadin, se tourner vers la rive gauche de la Saône.

(1) A.D. SL. Fonds Thyard F.640- Statistique de Roujoux 1806

(2) A.D.SL. C. supplément subdélégation de Mâcon.

(3) L. Champier. Les vignobles mâconnais et chalonnais à la fin du XVII siècle. Comm. à A.A. Tournus. Nov. 1951.

(4) A.M.M. G. - Impositions Indirectes.

"Mémoire sur les Contributions Indirectes relatives aux boissons " - Paris - Dondey-Dupré Père et fils. 1 opuscule in 8° de 80 pages 1829 - 35.350.000 hectos par an sur 1.613.939 hectares.

(5) Superficie totale de la région 180 km2- Surface cultivable utile 60 %- Surface moyenne en vigne évaluée à une moitié de la surface utile, d'où surface en vigne évaluée entre 5.000 et 7.000 hectares. - 1950 : 18.000 hectares pour tout le Département.

(6) Bouvet - La question des subsistances en Mâconnais en 1790 Mâcon 1945 - 1 vol. 88 pages.

"La Bresse nous nourrit " reconnaissent tous les Mâcennais (1) . Les deux cantons voisins, de Bagé-le-Chatel et de Pent-de-Veyle fournissent à la ville leurs volailles, leurs oeufs, leur laitage, leurs légumes secs, au marché de Saint-Laurent-les-Mâcen, beaucoup mieux fourni que les 53 marchands de Mâcen, qui vent tous s'y approvisionner. Des régions louhannaise et chalennaise, viennent les blés, seigles, avoines, maīs; dans les années de pénurie, en s'adresse plus lein jusqu'à Seurre, Auxenne et Gray (2). Quant aux bestiaux, ils arrivent par les routes et les chemins, surtout des riches prairies d'inendation en berdure de la rivière.

Ainsi les alenteurs de la ville assurent à celle-ci des resseurces agriceles abendantes, variées et de bonne qualité moyenne. Et le centact entre deux régions différentes d'aspect et de resseurces (Bresse et Mâconnais) faverise les relations et les échanges. Ce commerce sera encore facilité par les conditions exceptionnelles que le relief effre aux communications.

LES VOIES DE PASSAGE.

Les voies terrestres aboutissent toutes à cette Route Impériale n° 7, Paris-Milan, généralement bien entretenue et qui dessert toute la vallée de la Saêne, de Chalen à Lyen. Deux services réguliers de voyageurs la parcourent journellement dans les deux sens : une diligence à 6 places qui atteint Paris en treis jours, par Chalen, Autun, Saulieu, Lucy-le-Bois, Bassou, Villeneuve-le-Guyard, pour 65 francs par personne; un cabrielet à trois places avec le même parcours en deux jours, pour 60 francs. Des messageries particulières relient tous les jours Mâcon à Bourg-en-Brese pour 4 francs, 3 frois par semaine à Charolles pour 6 frs. 50 et au-delà à Moulins, par Cluny et Paray-le-Monial, malgré le mauvais état de la route de 3° classe n° 97, Nevers à Genève (3).

Avant l'ouverture du canal du Centre, cette route était la "route des vins "mâcennais vers Digein et de là vers Paris. Mais les voies fluviales, multipliées depuis le début du siècle, attirent maintenant la presque totalité du traficmarchandises: La Saêne avec sen halage, ses deux perts, veyageurs à St-Anteine devant l'hêtel Impérial, marchandises aux Marans, quartier du Bourgneuf: Il n'en coute que 4 frs par tenne de marchandise entre Mâcen et Lyon, 3 francs entre Mâcen et Chalen, mais pour les veyageurs qui paient 8 eu 10 frs, il faut cempter une grande journée de voyage (3). Le canal du Centre.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- Lettre de Benne à M. le Général des Armées Alliées 8 février 1814.

 ⁽²⁾ Bouvet - La question des subsistances en Mâcon en 1790.
 (3) A.D.SL. Annuaire statistique de S-et-L pour 1813 - Salle de Lecture.

ouvert en 1792 avec ses 115 kilomètres, ses 80 écluses, ses 37 ponts et ses 35 acqueducs pour les eaux des ruisseaux, relie Digoin à Chalon et fait de cette rivale de Mâcon, un port fluvial, rupture de charge pour les vins, les blés, les armements, les matériaux lourds.

Il n'y a que la Bresse qui demeure encore difficile à traverser et à parcourir, avec ses marécages, ses chemins de terre, ses ruisseaux débordants, ses fermes isolées dans un bocage touffu (1). Mais les autres routes, terrestres et fluviales, commodes et plus ou moins rapides entretiennent à Mâcon une vie et une animation dont elle tire des profits matériels évidents surtout depuis le début su siècle, la guerre continuelle entravant la circulation maritime entre la Méditerrannée et l'Allemagne, rabattant ainsi dans la vallée de la Saône un trafic continental multiplié.

Animé et commode, l'axe routier et fluvial de la Saône sépare donc deux pays riches, aux agricultures complémentaires, sources possibles de trafics rémunérateurs : blé et vins. Dans un temps où la guerre, ses trafics et ses obligations stimulent partout l'esprit d'entreprise, des conditions aussi généreuses appellent l'activité, l'extension de l'exploitation et du commerce.

Rien de tel à Mâcon.

LES HOMMES.

Les observateurs contemporains ne sont guère tendres pour l'activité économique des Mâconnais : " Ils sont d'un caractère doux et tranquille et même un peu apathique, ce qu'ils doivent à la richesse de leur sol et à l'aisance naturelle dont ils jouissent. Peu industrieux et sans énergie, leurs plaisirs sont leurs principales occupations " (2). Dans les correspondances privées on va même plus loin :"l'habitant du Mâconnais est sauvage, insociable, inhospitalier; 🐃 à la ville même, il est méfiant, intéressé, sombre, turbulent, incapable d'aimer il a besoin de craindre " (3). On ne méconnait pas son goût, sa passion pour le travail, son désir de " passer parmi ses égaux pour un infatigable travailleur ". Mais on lui refuse toute largeur de vues, toute capacité d'association, même dans un but de bénéfices communs, tout programme plus vaste que la satisfaction immédiate de ses intérêts traditionnels et particuliers.

L'absence de toute innovation, dans l'exploitation agricole ou l'activité commerciale renforce cette impression.

⁽¹⁾ Voir la "Bresse Fermée", étude de L. Champier. C.R. dans la Revue de Géographie de Lyon.

⁽²⁾ A.D.SL. Fonds Thyard. Extrait du Moniteur Universel du 24 Germinal an XIII (14 avril 1805). Article inspiré par le baron de Thyard, sur indication du fils de Roujoux.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale an VIII 1806 - Réponse de Roujoux au Ministre de l'Intérieur 13 Juillet 1806.

Malgré les calamités agricoles des dernières années, en particulier dans le vignoble, aucune tentative de groupement des
propriétaires pour intervenir auprès des pouvoirs publics.
Il faut l'invasion de 1814 pour qu'on réclame des allègements
d'impôts dans les terroirs vinicoles (1). Malgré l'arrêt des
expéditions de vins sur l'Allemagne dès le milieu de 1812,
on n'a pas cherché de marchés nouveaux, et rares sont les
négociants qui augmentent leurs expéditions sur Paris et sur
la Suisse. On ne trouve pas à Mâcon, pourtant centre de négoce de
bons vins, des banquiers, des commissionnaires hardis et novateurs, tels un COSTE à Chalon-sur-Saône, à la fois banquier,
toilier et négociant en vins qui brasse l'million d'affaires
par an, un GARNIER à Cuisery, commissionnaire en blé, farine,
bois, banquier aussi, qui en brasse 800.000 francs (2).

Au total un " manque regrettable d'hommes à talents ou à intrigues", sans initiatives, vivant égoïstement dans leurs propriétés ou leurs maisons de commerce, et incapables d'accélérer la mise en valeur de conditions naturelles. L'Empire changea bien peu à leurs activités économiques.

b) ASPECTS. DE L'ACTIVITÉ

petites industries, négligeables; négoce des produits agricoles; surtout exploitation des propriétés foncières.

On compte en 1813, 16 établissements "industriels "
à Mâcon ou Saint-Clément: 4 fours à chaux, 2 imprimeries, 1 brasserie, 3 tanneries, 3 courroieries, 3 chamoiseries. Au total
36 ouvriers gagnant de 2 à 3 frs par jour, produisant en brut
73.040 francs. Element négligeable de l'écohomie (3)

Le commerce, à part l'activité commune à toutes les villes (débits et magasins) se concentre en trois corporations que le volume du chiffre d'affaires et la place sociale signalent comme importantes : négociants en vins, en grains et fourrages, bouchers enfin.

LE COMMERCE DES VINS.

Mâcon a toujours été, depuis la fin du Moyen-Age un centre actif de commerce des vins vers Paris (4) et dans toute

(1) A.D.SL. Série N. Conseil Général-Séance du ler Octobre 1814 (2) A.B.SL. Statistique Ind. et Commerciale 1806-1839- en application des arrêtés de 1810-" Mâcon ne possède aucune manufacture". Le cas CHAGOT, au Creusot (400 ouvriers) est hors de comparaison.

(3) A.M.M.F.-Salaires et statistiques-Etat du 10 Oct.1813-Cité.
(4) A.A.M.-1926-1927-Les Hotelleries du vieux Macon-G.Jeanton
p.65 à 106
A.A.M.-1906 -Notice sur les hotels et collèges bourguignons
du quartier latin au Moyen âge.G. Jeanton p. 385 à 416.
A.A.M. - 1908- Les vins du Mâconnais à Paris au XIV et XV° S.
G. Jeanton p. 41 à 52

la région. La production, évaluée entre 120 et 140.000 hectos en année moyenne est vendue aux négociants de Mâcon, soit directement, soit par l'intermédiaire de commissionnaires en vin qui prélèvent 6 sous en moyenne par pièce de jauge mâconnaise de 213 à 216 litres (1). 82 marchands de vin dont 24 au moins sont propriétaires d'importants domaines vinicoles, se partagent ce trafic. Le vin est revendu, selon les années et les qualités de 27 (1809, grêle) à 170 francs (1811, vin de la Comète) la pièce. Variations extrêmes, la moyenne se tenant vers 50 à 100 frs la pièce en 1810-1811 et 1812 (1). Les pièces, toujours neuves, où le vin vieillit, sont entreposées dans les celliers des négociants locaux, en attendant leur vente aux 201 débits de boisson de la ville, ou leur expédition, par voie d'eau ou de terre, vers Paris, les départements du Nord, parfois vers l'Allemagne. Depuis 1809, des magasins servant d'entrepôt aux "marchands forains", c'est-à-dire aux négociants établis dans lescampagnes, sont construits sur le port de Mâcon, pour réunir librement et pendant un délai de six mois tous les vins de l'arrondissement(2)." Du 15 Octobre au 15 Mai, 20 à 25.000 pièces, évaluation du commerce laissé aux " forains " doivent pouvoir y trouver place. En pratique l'Administration des droits réunis exigera la perception des droits de mutation et d'entrée en ville, pour les vins en transit, à partir de janvier 1813, ce qui ramènera pour l'année, le total des entrepôts à 1088 pièces et 1024 feuillettes, soit à peine 3500 hectos contre les 50 ou 60.000 habituels. D'où chômage de mille bras " (3).

Il est possible de tenter l'évaluation du volume des affaires traitées par les 82 négociants et marchands de vins de Mâcon, en année moyenne, vers la fin de l'Empire. Sur les 60 à 70.000 pièces produites bon an-mal an pour la région, le vigneron consomme peu "Les mâconnais boivent dans leurs travaux une sorte de liqueur acide et vineuse qu'ils nomment râpé et qui se fait en jetant de l'eau sur le marc de la vendange et les raisons des secondes pousses "(4). Le reste de l'année ils boivent leur "petit vin ". Consommation faible, augmentée sans doute des livraisons aux propriétaires, au total le quart ou le tiers au plus de la récolte. Restent donc de 40 à 50.000 pièces commercialisées, dont la moitié à peu près aux "marchands

⁽¹⁾ A.A. Tournus - 1933 - p. 157,158 et 213 Violet. La pièce à la propriété, selon les années, les qualités et les époques vaut de 20 à 150 frs. Mais la commission varie peu et peut s'évaluer à 1 %.

⁽¹⁾ A.A. Tournus - 1933 - Violet - art. cité.

bis A.D.SL. M. Mercuriales 1800-1815 - Mercuriales des années 1811 et 1812 - Augune mercuriale en 1813 et 14 ... sans doute après l'intransigeance des Droits Réunies, les vins "forains" payant deux fois les droits de mouvement.

⁽²⁾ A.M. II₂₀-Séance du C.M. du 3 avril 1813.

⁽³⁾ A.M. II Subsistances-Registre d'entrée et sortie des vins aux Entrépôts de la ville 1813?

⁽⁴⁾ A.D.SL. Statistique de Roujoux - 1806.

forains" de l'arrondissement. Il reste donc pour les marchands et négociants mâconnais, au mieux de 20 à 25.000 pièces, vendues de 80 à 100 francs la pièce, soit un chiffre d'affaires global de l'ordre de 2 millions par an. Comme le bénéfice des négociants est évalué entre 25 à 30 % (1), on s'aperçoit que les 82 commercants en vins de Mâcon empochent de 500.000 à 800.000 frs par an. De façon fort inégale d'ailleurs, une dizaine de grosses maisons monopolisant une part importante du trafic. Il n'est pas absurde de penser qu'un BROSSE, qu'un CANARD père, un TUFFET, un CERISIER, un PELTRET, encaissent de 20 à 40.000 frs de bénéfices annuels, que 10 ou 20 autres approchent de 10.000frs que la partie la moins favorisée dépasse encore 3 à 4000 frs par an (2). Ces chiffres paraissent énormes en leur temps. Pourtant ils ne dépassent guère certains revenus fonciers et ils assurent une certaine liberté d'action à un commerce qui doit engager de gros capitaux au moment de l'achat des récoltes, laisser vieillir un an en cave, expédier au loin à des clients plus ou moins solvables (3). Un Robert père a couramment 60.000 frs de billets dehors. Le commerce des vins doit donc se faire son propre assureur et son propre banquier. Il n'en demeure pas moins très rémunérateur, surtout pour ceux que des propriétés foncières font vivre, en dehors de leur négoce.

L'importance de ce trafic explique l'abondance des tonneliers sur la place : 130 familles, représentant 561 personnes, l'abondance des débits de boisson : 201, dont 82 (350 personnes) spécifiquement cafetiers et aubergistes, les autres étant en même temps épiciers, artisans ou tonneliers. Avec les marchands et commissionnaires, les tonneliers, les manoeuvres du port aux vins (4), les cafetiers et aubergistes, voire les employés des droits réunis, c'est 600 familles, groupant près de 2.000 personnes qui vivent de ce commerce des vins, soit 20 % de la population totale de la ville. La voilà bien la véritable industrie de Mâcon : le vin, source de profits et dispensateur de travail. On comprend alors les conséquences catastrophiques d'une mauvaise récolte, comme aussi la force du"parti des marchands de vin " signalé par tous les préfets et de la grande influence morale de la corporation.

⁽¹⁾ A.M.N. G₃ = Contributions Indirectes - Pièces sur les droits réunis. Maison de vins LORON et fils - Carnets de commandes et d'ordres 1780-1810.

⁽²⁾ A.M.M.G₂- Emprunt forcé 1793 - La Commission de Contrôle souligne les bénéfices de certains marchands de vin pour 1793: DUFOUR 20.000 livres - Benoit BENON 30.000-ROBERT fils 23.000.

⁽⁴⁾ A.M.M. II₂₀- Séance du C.M. du 3 avril 1813.
"300 familles, fournissant 7 à 800 individus au commerce des vins"

⁽³⁾ Plusieurs auteurs évoquent des "créances sur l'Allemagne" (H. Houssaye 1814, p. 3 en particulier). Il a été impossible d'en faire la preuve avec les documents utilisés. Des archives familiales le permettront-elles ?

Rien de tel pour les deux autres aspects plus modestes du commerce des produits agricoles : grains-fourrages et viandes. Chacune de ces activités intervient dans l'aspect économique de la ville, mais modestement et sans éclat.

GRAINS et FOURRAGES.

Les grains et les fourragesse négociaient aux portes de Mâcon, sur le marché de Saint-Laurent. C'est une preuve convaincante de l'importance de laBresse dans le ravitaillement de la cité qui ne possède aucun marché en propre. Le blé occupe sur ces terres fortes la première place, devant le seigle, l'avoine et l'orge. Le rendement voisine 10 quintaux à l'hectare(1). La récolte est vendue en grande partie, le paysan se nourrissant de légumes et de farine de mais. Tout ce qui n'est pas acheté directement à la ferme, " en montre ", est amené au cours de l'hiveret du printemps au marché de Saint-Laurent considéré " comme le marché de toute la Bresse (2). Ici se rencontrent : particuliers cuisant eux-mêmes leur pain, - boulangers de laville achetant sans intermédiaires, grainetiers mâconnais ayant locaux et stocks, marchands des deux départements, courtiers de Lyon et de marseille venus comparer avec les blés durs d'Italie ou d' Afrique qu'ils proposent aux négociants. Les tonnages moyens vendus à chaque marché révèlent l'importance de ce négoce: 209 quintaux en 1811,165 en 1812, 218 en 1813 (3), soit un tonnage moyen annuel de 10.000 quintaux. Les gros marchés se tiennent au début du printemps et en Septembre après la récolte. Certains samedis traitent 800 quintaux de froment. Les prix varient du simple au double : en 1811, de 29 frs le 15 juin à 34,50 le quintal le ler décembre, en 1812 de 28 frs en octobre à 48 frs en mars; en 1813 ils ne cessent de s'avilir par suite de l'arrêt de toute exportation vers le Midi ou l'Italie : de 33,25 le 2 janvier à 16,35 le 31 décembre. Dans les années normales on peut s'arrêter à un prix moyen d'au moins 30 frs le quintal, d'où un chiffre d'affaires de 300.000 frs annuellement, sur le seul marché de Saint-Laurent, pour le blé.

Ce marché reçoit aussi du méteil (de 1.000 à 2.500 quintaux par an, à 25 frs en moyenne le quintal, du seigle (2 à 3000 quintaux à 23 francs) de l'orge (4 à 500 quintaux à 15-17 francs), du sarrazin (1000 quintaux à 15 frs), du maïs (1200 quintaux à 18 frs) des légumes secs, des pommes de terre

⁽¹⁾ Jean Bouvet - La question des subststances en Mâconnais. ouv. cité p. 24.

⁽²⁾ A.M.M. O₃ - Mâcon Chef-lieu-Lettre du Préfet de l'Ain au Préfet de Saône-et-Loire qui demandait le rattachement du "faubourg Saint-Laurent à la ville de Mâcon".8 juillet 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Mercuriales grains et fourrages .1811-12-13 Voir graphique ci-après -Hors texte.

du foin à 6 ou 7 francs le quintal, de la paille à 4 ou 5 francs, même du bois entre 12 et 20 francs le stère (1). Le chiffre d'affaires total est donc voisin de 600.000 francs par an(2).

Mais les documents exagèrent la place tenue en réalité par le marché de Saint-Laurent dans l'alimentation de la ville. La simple comparaison de la consommation totale de la population mâconnaise, voisine de 20.000 quintaux (3) avec les 12.000 quintaux froment et seigle proposés à Saint-Laurent le prouve. Sans doute, le pain bis contient parfois, au lieu du tiers de seigle, un tiers de son. Sans doute mange-t-on beaucoup de haricots et de pommes de terre. Mais les 53 marchands de grains mâconnais, doivent trouver ailleurs, en Bourgogne du Nord en particulier, les 4 ou 5.000 quintaux d'appoint.

Compte-tenu de ce supplément et du bénéfice de vente, 20 % leur chiffre d'affaires annuel voisine le million. Pour 53 marchands, dont 28 de première catégorie " négociant plus que tous les autres réunis "(4), c'est un volume d'argent modeste, qui laisse à paine 200.000 francs de revenus. Assez important dans son ensemble, le commerce des grains et fourrages rapporte peu par suite de la multiplication des marchands et des achats directs des boulangers et particuliers.

LA VIANDE.

Il en va de même pour la viande. Pourtant "Mâcon consomme des quantités énormes de viande (5)". Les bêtes viennent de la Bresse mais surtout du Clunysois et du Charollais, un peu du Chalonnais. La viande entre dans Mâcon sur pied, en troupeaux indisciplinés, ou débitée. Les 43 bouchers patentés de la ville protestent d'ailleurs contre ces 60 bouchers "forains qui leur font ainsi une concurrence évaluée entre 25 et 35 % des quantités de viande sur pied. On mange au total près de 10.000 quintaux de viande par an à Mâcon, surtout du boeuf (25%) du porc (25 %) du veau (20 %)," viandes fortes et échauffantes". En déduisant la consommation modérée des enfants et des femmes, on en déduit que les hommesmangent selon leur situation sociale,

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et Fourrages. Poids moyen de l'hectolitre, selon les années et la qualité, dans la Bresse. Froment : de 67,5 kgs à 75 kgs. Seigle : de 65 à 68.

⁽²⁾ J. Bouvet. ouv. cité. évalue le chiffre d'affaires maximum du marché de St-Laurent (grains, légumes, volailles, planches, charbons, objets de consommation, vêtements) à 30.000 livres par semaine en 1790 p. 29. Le chiffre de 600.000 est donc plausible et minimum.

⁽³⁾ A.D.SL. -Série M. Mercuriales 1813. La consommation moyenne à Mason est évaluée à 2 hl.2/3 -3hl. par tête, soit 200 à 210 kgs par an.

⁽⁴⁾ A.D. SL. R. Liasse . Affaire des grains . Nuit du 10 au 11 mars 1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. F₂-Salaires et statistiques-Tableau de la consommation en viande forte dans la ville de Mâcon 1809-1814-d'après les registres d'octroi.

de 300 à 500 grammes de viande par jour. Chiffre énorme en regard de la consommation moyenne de la France, autour de 200 grammes (1), en regard de la frugalité des paysans voisins " qui se contentent de lard ranci par économie, de galettes et de pommes de terre, n'ayant de la viande que quelques fois dans l'année "(2).

A 60 ou 80 centimes le kilog à la vente (3), on déduit facilement que les 43 bouchers mâconnais ne dépassent guère 5 à 600.000 francs d'affaires par an. Commerce fort modeste et tout familial. L'intérêt de ce négoce est surtout de révéler une ville bourgeoise où la table est toujours abondamment garnie, malgré les années de crise et de chômage. Il est vraisemblable aussi que les classes moyennes, les artisans et les ouvriers ne souffrent pas non plus de la disette de viande.

En définitive, à part les négociants en vin, les négociants mâconnais se bornent à ravitailler la ville, incomplètement d'ailleurs. Le fond de la richesse et le souci majeur des classes riches et actives demeure la propriété foncière.

L'EXPLOITATION FONCIERE.

Le foncier ! Voilà le mot clef de la richesse et de la notoriété dans le Mâcon de 1814. Immeubles en ville, fermes, domaines et cheptel à la campagne.

IMPORTANCE.

Un mâconnais sur trois est propriétaire, à peu près 1000 familles (4). Leur dénombrement en fait apparaître dans presque toutes les classes de la population. En 1812,227 chefs

(1) CHABERT - Thèse citée . p. 221.

(2) A.D.SL. Statistique de Roujoux dans F/642.

(3) Poids en viande: boeuf 300 - Porc 125 - Veau 25 - Vaches 150 - agneaux 5 - Chevaux 3. On mange donc des bêtes très jeunes, sauf pour les porcs.

(4) A.M.M. G₃ - Contributions Directes - Impôt Foncier 1793
1157 cotes foncières en 1792 - mais nombreux double emplois.
on peut les ramener à 900 ou 1.000.
A.M.M. F₁ - Recensement de 1812.

de famille se reconnaissent uniquement " propriétaires vivant de leurs revenus foncier ". Mais, on doit y ajouter évidemment les 9 Nobles, les 175 " oisifs " dont le train de vie exclut la pauvreté, ayant presque tous valet ou servantes, les 77 bourgeois ou veuves de bourgeois " habitant leurs maisons ou vivant de leurs terres ", une bonne majorité de légistes, de négociants, de professions libérales, de commerçants et 30 à 40 % des artisans. Les exemples abondent de citadins largement pourvus en ville ou à la campagne, qui ne se disent pas "propriétaires fonciers " mais qui retirent de leurs domaines immobiliers des revenus souvent supérieurs, à ceux de leur activité officielle : un ROBERT père, rue des Cordonniers, perçoit de ses domaines de Romanèche, Chénas, de ses maisons de Mâcon plus de 2.000 frs par an contre 3.500 de bénéfice moyen pour son négoce de vins; un FOCARD, autre marchand de vins augmente ses 6 à 8000 francs de bénéfices annuels des 3 à 4000 de loyers, fermages, ventes de produits agricoles. Un CHAUMET, avoué rue Saint-Nizier, exploite des vignes à Romanèche, Gibles, Sanvignes qui lui fournissent 12.000 francs de revenus annuels. Un TESTENOIRE, médecin rue Rochette possède des biens fonds à Romanèche, Loché et Bussières, 4 maisons à Mâcon, soit un revenu total, de 4000 francs, en plus de sa profession habituelle (1).

On peut donc affirmer que le tiers des mâconnais est propriétaire foncier et qu'un autre tiers d'ailleurs aspire à le devenir.

ORIGINE.

Car depuis la Révolution "bien des citoyens veulent posséder des immeubles et des biens-fonds, dès qu'ils disposent d'un faible capital "(2)- Ce qui conduit les propriétés acquises à s'augmenter, les domaines nouveaux à se créer. En 1814, l'origine de cette richesse foncière des mâconnais est triple : héritages, biens nationaux, acquisitions avec les bénéfices commerciaux importants réalisés sous l'Empire.

Les grandes fortunes terriennes, à quelques exceptions près viennent des siècles précédents. En 1789, on pouvait s'étonner même de leur nombre et de leur importance : "Je n'ai jamais vu un pays où il y eût autant de grands propriétaires... Les fortunes de 40 à 50.000 livres de rentes étaient communes et celui qui ne jouissait que de 20 à 30.000 livres de revenu n'avait, disait-on qu'une modeste aisance", constate à ce

en 1811 pour notabilités. Très incomplet.

(2) A.D.SL. Série R. Carton Oter - Réquisitions et indemnités.

Rapport du Sous-Préfet de Mâcon au Préfet de Saône-et-Loire20 septembre 1814.

⁽¹⁾A.M.M. G. - Emprunt forcé 1793 - Déclarations rectifiées par une Commission de Contrôle.

A.M.M.G. - Contributions foncières. Liste des propriétaires en 1811 pour notabilitée. Très incomplet

propos un Préfet de Saône-et-Loire (1). Opinion qui vaut surtout pour le Charollais et l'Autunois, mais qui s'applique aisément à une vingtaine de familles mâconnaises, surtout de noblesse de robe, héritières de siècles de travail et d'économie, d'ambitions et de lente ascension sociale. Un LABLETONNIERE d'Igé avec des biens sur 10 communes du département, à Mâcon, à Paris et à Lyon, 34.384 livres de revenus, 400.000 de "fonds oisifs" en 1792. un Louis François de LAMARTINE, propriétaire de domaines sur 8 communes de Saône-et-Loire et 4 de la Côted'Or, 26.824 livres de revenus. Un Jean-Baptiste SIRAUDIN, 15.677 livres sur, 9 communes et 200.000 de fonds oisifs. Un Bernard de SENNECE, sur 4 communes de Saône-et-Loire et 4 de l'Ain, 14.010 livres et 10.00 du produit de la vente de ses vins. Un J.B. MICHON de PIERRECLAU, 21.736 livres sur 6 communes et 210.000 de fonds oisifs. Mais quelques négociants, depuis le milieu du XVIIIº siècle prennent de l'importance et consacrent leurs bénéfices à l'achat de vastes domaines : un Benoît BENON, marchand de vins, cloître St-Vincent avec des vignes et maisons en Mâconnais, 27.809 livres de revenus; DUFOUR, marchand de vins rue du Marché 23.475 livres en 1792. Surtout RATTON, fils de colporteur, négociant à Lisbonne, au Portugal, 20.677 livres de revenus en trois domaines à Saint-Léger, Charnay et Davayé, acquis depuis moins de dix ans.

A part celle des Labletonnière, et une partie de celle des DESVIGNES de Davayé, ces grandes fortunes foncières traversent la Révolution sans encombre (2). Les fils ou les gendres en bénéficient largement encore en 1814, bien qu'ils n'en déclarent qu'une modeste partie.

Par contre certains ne peuvent dissimuler les achats de Biens Nationaux, effectués entre 1790 et 1807. L'étude détaillée des aspects de cette vente en Saône-et-Loire reste à faire. Un premier contact avec les documents (3) permet d'avancer que les grands bénéficiaires furent les petits propriétaires, ou mieux les artisans, commerçants et paysans peu pourvus en 1789. Pour le seul district de Mâcon, le total des biens

(2) Paul Montarlot. Les Emigrés de S-et-L-Autun. Taverne et Chandioux 1922. 2 vol. in 4° 234 et 430 p. Tome I: A à K Tome II: L à Z.

⁽¹⁾ Alexandre de Puymaigre- Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration. Paris 1884 - l vol. p. 327.
L'auteur fut Préfet de Saône-et-Loire 1828-1830 et procéda à la répartition des 26 millions d'indemnités pour 229 émigrés en 1829.

⁽³⁾ A.D.SL. Registre des actes de vente. 2 grands volumes infolios - Tome I: du 30/12/90 au 21 messidor an II.

Tome II: du 21 messidor an II au 28 septembre 1811.

nationaux recensés au ler novembre 1791 atteint 12 millions de livres. dont 3 réservés (1) . Il faut y ajouter les 4 millions des biens des émigrés du district, soit un total de 12 à 13 millions vendu surtout de 1790 à 1794, et répartis entre près de 4.000 lots représentant 2000 acquéreurs dont 300 de Mâcon, soit une valeur moyenne du lot voisine de 4000 francs, 8 à 10.000 francs au plus par acquéreur. Les grands propriétaires, par défiance, hostilité politique ou convictions religieuses y touchent peu : Bernard de LAVERNETTE n'achètera que 12.200 livres de maisons dans la cour de l'Abbaye de Tournus (2), Bernard de SENNECE un petit domaine de 20.000 livres du chapitre de Saint-Vincent, " jouxtant ses biens ", BRUYS de CHARLY, 4.200 livres un étang de 58 coupées à Mazille(3). Deux exceptions seulement : Claude Louis CHAMBORRE, bourgeois et propriétaire, déjà maître d'un immeuble à 6 locataires, rue Bourgneuf, investit 247.160 livres de fonds oisifs en 7 achats de terres, prés, vignes, ce qui porte son revenu annuel, à sa mort en 1807 à 16.500 francs contre 4.000 en 1793(4). Son fils et sa veuve en vivront largement. Henri GENTY dit l'aîné, ex-marchand de vins et riche propriétaire, investit en l'an V et en l'an VI, devant la baisse des assignats, ses fonds disponibles, 180.000 francs en 12 lots, à Laizé, Viré, Préty, Saint-Prix, Montbellet; il ne paiera que 52.000 francs en l'an VI, se libérant facilement du reste en l'an XII (5). Mais la grande majorité des propriétaires et bourgeois dédaigne ce moyen commode d'augmenter la richesse foncière.

La raison de cette abstention n'est sans doute pas le manque d'argent, les "fonds oisifs ", ou économies atteignant souvent 2 à 300.000 francs dès 1790, mais plutôt la défiance instinctive du terrien devant des lois aussi révolutionnaires et dont on comprenait souvent mal le mécanisme et la portée. Mieux informés, mieux rompus aux textes ou aux marchés profitables, légistes et négociants saisissent au moins le tiers de ces 12 millions qui passent à leur portée. Un Philibert CHAPUIS, avocat, un CHAUMET, ex-procureur de bailliage, un POLLET, juge au Tribunal Civil, un MONTPIR, avoué, un Claude DUTRONCY, res-

⁽¹⁾ B.M. 133.609-Rapport du Directoire Départemental de S-et-L au Conseil Général 15 Novembre 1791. Un opuscule de 48 pages.

⁽²⁾ A.D.SL. Registre des actes de vente des B.N. - Registre 77 acte n° 28

⁽³⁾ A.D.SL. Registre 78 - Acte nº 59.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Inventaire des actes de vente des B.N. Registre n° 77 n°5-6-79-199 - Registre 78 - n° 297.

A.M.M. - G. - Achats des 30 juin et 14 septembre 1790.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Inventaire des actes de vente des B.N. - Registre n° 78 n°s 328-333-403-404- Reg. 13 n)° 2 à 7.

taurateur, un CARTERON, un DEVOLUET, marchands de vins, achètent, pour eux-mêmes, parfois pour des clients, une quarantaine de lots allant de 50 à 200.000 francs.

Mais la partie la plus intéressante de ces achats demeure le petit lot de 4 à 10.000 francs. De nombreux artisans ou commerçants, non propriétaires de biens -fonds, parfois même locataires de leur échoppe ou de leur magasin, s'allient et se partagent des vignes et des prés surtout, concurenment avec les cultivateurs et les vignerons du pays (1). Les conséquences sociales et économiques de cette " prolétarisation de la propriété foncière " ont été soulignées depuis longtemps. Pour Mâcon, il faut y ajouter la prédominance renforcée des biens en Mâconnais sur les biens en Bresse. Seules demeurent tournées en partie vers la rive gauche les grandes familles que leurs alliances ont pourvu de domaines entre Thoissey, Bourg-en-Bresse et Louhans. La masse des moyens et petits propriétaires s'intéresse de plus en plus au vignoble et aux conditions économiques de vente du vin. Le " parti des marchands de vin " en tire un surcroît d'influence et s'affermit dans ses positions politiques.

Une tentative d'évaluation des biens ainsi achetés par les Mâconnais en 15 ans est difficile, surtout du fait de l'avilissement progressif de l'assignat. Une vigne de 18 coupées à Flacé est vendue 8.000 francs en 1790 alors qu'une vigne identique et voisine atteint 60.000 francs en l'an IV. De plus beaucoup de vente sont surévaluées, l'acheteur sachant bien qu'il ne paie qu'un tiers comptant, le reste en dix ans. Pourtant, on est en droit de fixer à l million 1/2 maximum, valeur de 1814, les achats conservés par les Mâconnais. On demeure encore loin des fortes positions des propriétés héritées qu'on estimera à plus de 30 millions.

D'autant que les grandes propriétés s'augmentent toujours par acquisitions " légales ", investissement des bénéfices commerçiaux.

Déjà avant la Révolution, des bénéfices annuels de 15 à 20.000 livres parfois, de 8 à 10.000 presque toujours leur apportaient une large aisance. Les besoins des armées, l'exportation vers l'Allemagne et vers Paris ont maintenu sinon multiplié ces chiffres depuis le début du siècle. L'atavisme paysan, l'opinion générale, le souci d'asseoir une fortune grandissante poussent les négociants en vin à investir leurs

⁽¹⁾ A.D.SL. Inventaire des actes de vente des Biens Nationaux. n° 5000 à 5500- Pour la vente de l'émigré mâconnais DESBOIS, ventôse an II, 22 acheteurs de Fuissé et 12 de Mâcon se partagent 280 coupées de vigms et de prés, par lots de 2 à 10 coupées.

bénéfices dans la seule forme de capitalisme vraiment développé à Mâcon : le capitalisme foncier. Mais ces achats de terres et de maisons demeurent relativement modestes, les prix ayant augmenté de 20 à 30 % depuis 1790 (1) plus vite que les bénéfices commerciaux.

EVALUATION DE LA RICHESSE FONCIERE:

Quelle qu'en soit l'origine, héritage, bien nationaux, ou acquisitions récentes, la propriété foncière constitue l'essentiel de la richesse mâconnaise. Il est tentant d'évaluer la valeur du capital ainsi immobilisé et des rentes qu'on en tire, pour la comparer aux moyennes nationales. Un moyen commode mais incomplet utilise le montant de la contribution foncière pour la ville de Mâcon. On sait que le taux d'imposition en demeure fixé depuis la Constituante au sixième du revenu net, lui-même égal au revenu brut défalqué du quart pour entretien des immeubles (2). La foncière rapportant en moyenne 50.000 frs par an à Mâcon (3), en principal, le revenu brut des immeubles, essentiel de la propriété dans la cité, étant évalué à 5 % de leur valeur (4), on peut en déduire que le total des biensfonds des propriétaires mâconnais, en ville, approche de 8 millions (5). Mais ce chiffre ne représente que les maisons et les rares prés, champs ou vignes soumis à l'imposition maĉonnaise. Un POCHON, par exemple, juge au tribunal perçoit 995 frs de loyers pour deux maisons à Mâcon, mais 2350 de revenus pour ses domaines de Verzé et de Charbonnières (6). Un J.B. CHAMBORRE recoit 1400 francs pour quatre maisons, mais 3769 francs pour ses propriétés d'Igé et de Leynes. A première vue, sous réserve d'une étude précise, on peut penser, que la valeur réelle du foncier des citoyens de Mâcon dépasse le double des biens immeubles de la ville, soit 20 millions. Le revenu, évalué uniformément à 5 % du capital s'établit donc à près d'un million l'an, soit à peu près le double du bénéfice moyen du commerce des vins. Au total, pour 1200 propriétaires, près de 30 millions en capital (7).

(1) Chabert. Thèse citée.

(4) A.M.M. G₃ = Contribution Foncière - Déclarations de 1792 A.D.SL. M. Salaires et statistiques - Evaluation préfectorale pour l'enquête de 1810-11.

(5)Calcul: 50.000 francs de foncier à 1/120° des valeurs vénales (revenu 5 % imposé à 1/6) donnent un capital de 6 millions qu'il faut augmenter d'un quart, dong 7 millions1/2

(6) A.M.M. G. - Emprunt forcé 1792.

⁽²⁾ M. Marion. Histoire Financière de laFrance depuis 1715-Tome II.

⁽³⁾ A.M.M. G₃ - Cont. Directes - Tableau des Contributions Directes - 57.694 de principal en 1791 - 51.060 en l'an X - 46.775 en 1808 - 46.500 en 1812.

⁽⁷⁾ Evaluation hasardeuse, qu'une longue étude, possible avec les fonds d'archives, en grande partie, permettrait d'asseoir, en la corrigeant.

Bien entendu ces revenus fonciers vont de 300 à 30.000 francs par an, du simple au centuple, la masse se cantonnant entre 5 à 700 frs. Il est difficile de les ventiler par catégorie : immeubles, vignes, prés, cultures. Mais on doit souligner la place prépondérante tenue par les maisons de Mâcon, 40 % au moins, et par les vignes. Dans bien des cas d'ailleurs. ces revenus des immeubles sont tout fictifs. Beaucoup de petits propriétaires vivent dans leur maison, héritée ou achetée pendant leur âge mûr. De même les possédants moyens tirent de leurs fermes une bonne part de leur nourriture et souvent toute leur boisson. Un revenu de 30.000 francs par an peut ainsi se réduire de moitié, en monnaie, le reste passant en entretien et subsistances. Mais dans l'ensemble, cette propriété foncière, même si elle n'enrichit pas, permet une vie plus facile et plus agréable. Pour les plus favorisés qui peuvent percevoir réellement les revenus fonciers les taux varient aussi : une belle maison de 2 étages, avec 6 locataires, au centre de la ville rapporte entre 1200 et 2000 francs de loyer par an. Les vieilles bâtisses du quartier Saint-Antoine, 6 et 8 pièces sur deux étages dépassent rarement 500 francs. Les terres rapportent bien différemment selon leur culture, leur exposition, leur sol. Les jardins donnent jusqu'à 20 francs la coupée, les vignes de 6 à 10 francs, les terres de 3 à 6 francs, les prés de 2 à 5 francs (1). Mais dans ce domaine, la grande extension du vignoble, les prix très variables, des vins . Selon l'année rendent assez vaines les tentatives d'établissement des moyennes annuelles ." Depuis 1811, année de la comète, les vignerons et les propriétaires vendent très mal leur récolte, ne peuvent plus acheter de fûts et paient leurs contributions avec grandes difficultés "(2). La hausse générale des prix agricoles, donc des rentes foncières, évaluée à 20 % et à 50 % de 1800 à 1817, le s'applique que très imparfaitement aux terroirs viticoles (3). La Bresse voisine, le Chalonnais et le Louhannais, plus équilibrés surtout en céréales - hausse du blé 25 % - trouvent leur compte dans le système économique impérial. Les marchands de vin et les propriétaires de vignobles, en Mâconnais, beaucoup moins.

Au total, une activité économique toute traditionnelle, rôdée depuis longtemps solidement assise sur le revenu foncier et le commerce des vins. L'Empire n'a que peu touché à ces positions acquises. Les Biens Nationaux même, inquiétude de

⁽¹⁾ A.D.SL. Vente des biens nationaux. Evaluation des revenus 1804-1807.

⁽²⁾ A.B.SL. Série N. Conseil Général - Session du 1/10/1814.
(3) Chabert - Thèse citée - On y évalue les fermages en Bourgogne, sur la base 100 en 1820. 1807 : 67 - 1810 : 98.

beaucoup de régions, sont loin d'y constituer un élèment important de la richesse. On demeure fidèle aux méthodes et aux forces économiques souvent dépassées ailleurs. Aussi, en ayant peu bénéficié, on perdra peu à la chute éventuelle d'une économie ébranlée.

Car La crise de 1810-1811 touche bien Mâcon, mais de façon particulière.

e) - SITUATION en 1814 -

CRISE.

Les plaintes ne manquent certes pas dès 1810.

"Déjà cette ville est privée depuis quatre ans des bénéfices normaux de l'agriculture et du commerce " s'exclame BONNE en 1813 (1). "Le pays de vignobles éprouve depuis cinq ans des pertes si considérables, soit par le défaut de récolte, soit par le vil prix ou la non vente des vins, que les malheureux vignerons sont une charge ruineuse pour les propriétaires" (2) déplore le Conseil Général en Octobre 1814. Le nombre des patentes ne cesse de décroître de 1810 à 1814 :1119 en 1810, 1058 en 1811, 980 en 1812, 780 en 1813, 720 en 1814(3). Les ouvriers du port, au nombre de 300, sont pratiquement en chômage depuis le milieu de 1813. Le Conseil Municipal serre son budget de 1814, "le temps étant aux économies, du fait des difficultés de l'agriculture et du commerce " (4).

Comme dans tout le pays une crise certaine s'abat donc sur Mâcon en 1813 : Mais à y regarder de près on est conduit à penser qu'elle n'a que peu de rapports avec la crise économique générale dûe à la politique continentale de l'Empire. Le mécontentement des bourgeois mâconnais en accuse le gouvernement, mais pour des raisons le plus souvent étrangères à la guerre. Même dans un pays prospère, il n'est pas sûr que Mâcon eût échappé à sa crise de 1812-1814.

⁽¹⁾ A.M.M. II₁₈- Registre 3 - p. 98 . Séance du C.M. 8 avril 1813.

 ⁽²⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général séance du 1/10/1814.
 (3) A.D.SL. Série P. Contributions Directes - Patentes - an IX - 1816.

⁽⁴⁾ A.M.M. L. - Comptes et Budgets - Budget de 1814 - Séance du Conseil Municipal du 16 Juin 1813.

MAUVAISES RECOLTES.

D'abord à la suite des très mauvaises années pour le Vignoble : 1809, grêle qui anéantit les meilleures récoltes; 1810, gelées d'hiver; 1811, chaleur excessive qui donne un vin exceptionnel, célèbre comme " vin de la comète ", mais en quantités minimes; 1812 sécheresse néfaste ; 1813 pluies persistantes (1). Comme les contributions et le prix des denrées alimentaires montent plutôt, la condition du vigneron, la rente du propriétaire et le volume du commerce des vins vont en s'aggravant sans arrêt depuis 1810. Les prix montent, sans doute, la première qualité passant de 30 francs la pièce en 1810 (récolte de 1809) à 160 francs en 1812 (vin de la comète, 1811), à 140 en 1813. Mais les quantités commercialisables sont réduites parfois au tiers, voire au quart des années normales. Le prix moyen des 3 qualités sur le marché de Saint-Laurent se maintient autour de 100 frs la pièce, dans les années 1811,12 et 13 (2), mais les quantités se réduisent. Vignerons, propriétaires ou petits négociants souffrent donc d'une crise de mévente dûe surtout aux conditions atmosphériques. Quant aux négociants importants, disposant de réserves et de trésorerie, ils ne peuvent que se féliciter d'une telle situation. En 1814 et dans les années ultérieures ils vendront les vins de 1811 à 3 et même 4 francs la bouteille de 75 centilitres (3), soit à près de 1000 francs la pièce, qu'ils n'ont jamais acheté, à la propriété, aux vignerons pressés d'argent, plus de 140 frs ! Et si l'on taxe la pièce de vin ordinaire à 45 francs, en 1814, ils n'en délivreront guère que 120 pièces, les autrichiens s'étant surtout servis eux-mêmes dans les caves du Mâconnais.

On ne peut donc pas dire que la crise du vignoble découle de la politique économique, ni qu'elle défavorise les gros négociants que leurs domaines fonciers entretiennent facilement, même tout commerce arrêté.

Cette crise de production retentit surtout sur les petits commerçants et les ouvriers du vin : tonneliers, porte-faix des ports, car elle se complique d'une crise du commerce des vins, aux causes multiples, mais souvent sans rapport avec la situation économique générale. Le fait brutal est que 300 ouvriers du port au vins, 50 charretiers, 100 tonneliers, plus de 1000 personnes de la classe pauvre, 50 commissionnaires ou petits marchands, voient leur travail ou leurs ressources

⁽¹⁾ A.A.T. 1933 - Article de M. Violet - P. 157-158. (2) A.D.SL. Série M. Mercuriales - an VIII - 1820.

⁽³⁾ A.D.SL. R35- Etat des fournitures aux troupes alliées.

s'évaporer au cours des années 1812 et 1813. Au lieu des 20 à 25.000 pièces attendues aux entrepôts du port des Marans, à peine 2.000 (1), et sans doute, rapport identique quoique moins grave, pour les 82 marchands patentés de la ville.

DROITS REUNIS.

La production ralentie explique en partie cette chute du trafic. Mais aussi les droits réunis que l'Administration spécialisée applique avec une grande rigueur. Le Maire Bonne, pour aider au commerce des vins déjà déclinant avait autorisé, au début de 1812 les négociants forains, étrangers à Mâcon, à entreposer les vins dans les caves de l'Hôtel-de-Ville ou dans les bâtiments du port des Marans, évitant ainsi de leur faire payer un second droit de mouvement pour les ramener au marché suivant. Le Directeur Départemental des Droits Réunis les impose cependant, à partir du ler août 1812, malgré la protestation du Conseil Municipal, faisant état du chômage des ouvriers des entrepôts. L'Administration Centrale, saisie, confirme la double perception, le 27 avril 1813, sous prétexte que l'application de la marge de 2 % pour coulage en entrepôts permet de " verser annuellement 1000 hectos en fraude dans les cabarets ". L'intransigeance de l'Administration prive ainsi Mâcon d'un surcroît de trafic évalué à 20 ou 25.000 pièces par an (2), ce qui retentit inévitablement sur l'activité économique de la ville.

CONCURRENCE DE CHALON.

"Il est à craindre que Chalon ne bénéficie de cette mesure exagérée " déplore Bonne (3). Depuis quelques années en effet l'activité commerciale de la rivale voisine n'a fait que croître. " L'état de guerre maritime qui ne laisse libre aux expéditions du Midi pour le Nord et du Nord pour le Midi que les canaux et chemins de l'intérieur de l'Empire, le percement du canal de la Loire à la Saône.... ont amené à Chalon un grand nombre d'étrangers qui y ont formé des maisons de commission de toutes sortes et y font des affaires considérables "(4). Beaucoup de commissionnaires en vin et de représentants de négociants étrangers importants, belges, allemands ou suisses, y trouvant banquiers et transporteurs plus nombreux et mieux équipés qu'à Mêcon, y transportent peu à peu le centre de leurs affaires, au détriment du chef-lieu qui s'en

(3) A.M.M. H.- Lettre Bonne au Préfet-20 avril 1813
 (4) A.D.SL. Série M. Carton 124 - Statistiques Commerce et Industrie.
 Rapport du Sous-Préfet de Chalon à de Roujoux. 8 août 1810.

 ⁽¹⁾ Voir plus haut. page 44
 (2) A.M.M. G₃- Impositions Indirectes - 1805-1813 - Echange de correspondance.

plaint amèrement au Préfet. Des relations commerciales de grande ampleur "vers l'Allemagne et les autres Etats du Nord sont la source la plus assurée de la prospérité "de Chalon. L'état de guerre les réduira singulièrement et la crise s'y fera sentir avec plus de dureté qu'à Mâcon, en liaison directe avec la politique générale.

SENS VERITABLE DE LA CRISE.

On me peut cependant mier que " la mévente dûe aux circonstances ", au resserrement des budgets particuliers, n'ait influé aussi sur le marasme du négoce mâconnais. Mais l'ensentiel est ailleurs : mauvaises récoltes, droits réunis, concurrence chalonnaise. Fondée presque exclusivement sur la culture et le commerce du vin, l'économie locale traverse une crise évidente et sérieuse en 1813. Les bourgeois propriétaires, négociants, les ouvriers et les artisans liés à ce trafic en souffrent. Pourtant la Bresse voisine et les facilités de communication éloignent tout danger de famine.

Ainsi, il est difficile de penser que l'ensemble des Mâconnais puisse porter, du fait de l'économie de la ville, un jugement valable sur l'Empire. La structure traditionnelle est demeurée inchangée : puissance foncière, commerce des produits agricoles surtout des vins. Les fluctuations des revenus continuent à dépendre essentiellement des conditions naturelles et du temps de l'année agricole. La vente des Biens Nationaux n'a apporté aucun bouleversement. On pourrait se croire aussi bien sous l'ancien Régime, n'était-ce cette guerre continuelle qui anime la rivière et la route d'un trafic nouveau, qui rend les contrôleurs des Droits Réunis si pointilleux et qui, depuis quelque temps a fermé quelques marchés extérieurs.

Mais dix années, même dominées par une personnalité puissante, même traversées de bouleversements politiques à l'échelle européenne ne sauraient, en vérité, modifier sensiblement une structure économique affermie par deux siècles de vie provinciale. Peut-être les classes sociales, l'opinion publique, qui lui sont liées se montrent-elles plus malléables ?

Peut-être y trouvera-t-on quelques raisons probables de l'attitude mâconnaise en 1814 ?

D - ESSAI DE PANORAMA SOCIAL.

Il est vain de prétendre juger la conduite des Mâconnais, de l'extérieur, d'après des statistiques ou des paysages. Il faut essayer de pénétrer dans l'intimité de cette cité de 10.000 âmes. Les origines, les occupations, les richesses, les rapports d'influence et d'autorité des classes sociales sont autant de plans successifs d'un panorama qui n'a encore tenté aucun chercheur.

On a pu aisément affirmer que MACON est, en 1814, une ville bourgeoise conduite par les marchands de vin. Encore reste-t-il à le démontrer et à marquer les limites de ce pouvoir traditionnellement salué par les érudits locaux(1). Comme on doit chercher dans cette étude des raisons profondes et plausibles du défaitisme caractérisé de 1814.

a) VALEUR ET LIMITES DE LA RECHERCHE.

On s'étonne que l'abondance relative des sources n'ait pas justifié une étude d'ensemble à ce moment décisif. Le panorama social de la population mâconnaise se dégage d'une trentaine de dossiers ou liasses (2) des archives publiques. Vraisemblablement plus secrètes, plus colorées et plus vivantes, les archives privées demandent pour être consultées des relations personnelles, beaucoup de patience de part et d'autre, la possibilité de tout fouiller (3). Elles ne sont pas utilisées directement dans ce travail.

De cette masse de documents complétés parfois, mais rarement, de quelques études fragmentaires on a pu établir d'abord 250 fiches assez complètes pour la situation sociale d'autant de citoyens de Mâcon, dont 9 de la noblesse émigrée ou ralliée, qu'elle soit de robe ou d'épée, 165 de bourgeois de toutes professions, surtout légistes et négociants en vins, 47 d'artisans et maîtres ouvriers et 28 de manoeuvres, portefaix ou compagnons. Comment cette classification a-t-elle pu être établie, sur quelles bases et que vaut-elle?

(1) Voir en particulier diverses communications de l'Académie de Mâcon. A.A.M. Rougé - Mâcon en 1814-15.

(3) Archives de Roujoux (Chateau de St-Léger) LORON (yìns à Pontanevaux) PASQUIER-DESVIGNES (vins à St-Lager) SIRAUDIN (légiste à St-Amour-Bellevue-BRUYS (Chateau de Charly à Mazille).

⁽²⁾ A.M.M. 21 dossiers ou registres: Séries F₁-F₂- Recensements 3 dossiers G₂-G₃: Contributions 5 dossiers. H₂- Conscription, garde nationale, cohorte urbaine 3 dossiers I₁₋₂₋₃ subsistances-émigrés 4 dossiers. II₂₀- Registres de déliberations du Conseil Municipal. K₁- Evènements politiques 4 dossiers Fonds 1943: non coté: Patentes et Contributions - 3Reg A.D.SL. 14 liasses mal classées, des séries M et R.

LES SOURCES.

Le signe social le plus probant est l'évaluation des biens . C'est aussi le plus secret. Il n'apparait avec certitude qu'en 1792 pour l'établissement du rôle de la foncière, en 1793 pour l'emprunt forcé, sources presque parfaites, avec les meubles, immeubles, fonds oisifs, bénéfices commerciaux ou fonciers, souvent réévalués par la commission de contrôle. Or, vingt ans séparent 1813 de cet inventaire capital, qui demande retouches. Travail délicat et difficile dont l'essentiel demeure l'utilisation des actes de vente des Biens Nationaux. de 1790 à 1807, 215 lots pour 160 mâconnais (1). Mais le réglement très libéral des acquisitions et la raréfaction des achats importants au-dessus de 20.000 livres dès l'an IV, en limitent la portée. On peut encore évaluer grossièrement la valeur des biens immobiliers ou fonciers en 1813-14 en partant des chiffres de contributions foncières, par une règle de trois hasardeuse : l'impôt évalué à 1/6° du revenu, ce revenu à 1/20° de la valeur du fonds (2), donc l'impôt à 1/100 à peu près du capital. Entreprise dont l'exactitude reste à démontrer et qui n'a pas été tentée systématiquement.

Il faut donc se résigner, dans l'état actuel de nos recherches à n'avoir qu'un inventaire estimatif de la plupart des fortunes foncières de Mâcon.

Heureusement les chiffres se multiplient pour les fortunes, prises dans leur ensemble et les revenus annuels en 1814, en argent. L'Empire, pour choisir ses notables se devait d'être renseigné par ses préfets. Aussi chaque liste de citoyens distingués pour une fonction ou un service quelconques s'accompagne-t-elle de l'évaluation de la fortune et souvent du revenu : conseillers municipaux, officiers de la cohorte urbaine, personnalités susceptibles de suppléer aux conseillers municipaux en août 1814, hommes de 20 à 40 ans capables de s'équiper à leurs frais pour la Garde Nationale. Au total près de 900 citoyens étageant leurs fortunes de 30.000 à

⁽¹⁾ A.D.SL. "Inventaire des actes de vente des B.N." non cotés Tome I 30 décembre 90 au 21 messidor an II n°s 1 à 7580 Tome II 21 messidor an II au 28 septembre 1811 n°s 7581 à A.M.M. G.-Biens Nat. Registre non coté. 252 p. 14.817.

⁽²⁾ Chabert. Essai sur le mouvement des Revenus.
A.D.S.L. Archives notariales: Prix de vente des hectares de terres à blé ou de vigne: moyenne: 350 à 450 francs Revenu d'un hectare moyen: 20 francs.

300.000 francs et leurs revenus de 1.500 à 25.000 francs (1). Moins précises mais vérifiant des précédentes, des listes diverses renseignent sur les 54, ou les 100 citoyens les plus imposés de la ville ", sur ceux " qui paient plus de 300 francs de contributions directes, jusqu'à 4215 francs ". Des recherches plus exactes, en vue de ventiler ces chiffres par nature de contributions, soit au cadastre, soit à la Direction des Contributions Directes n'ont fourni aucun renseignement (2).

Inventaire des biens, revenus annuels, fournissent donc les bases chiffrées. D'autres sources sont aussi utilisables, pour des renseignements qualitatifs seulement mais qui semblent fort dignes de foi.

Le train de vie d'abord. La source essentielle est ici le "Recensement effectué dans le premier trimestre de 1812 " (3) où paraissent des éléments du train de vie qui confirment ou éclairent d'autres sources : nombre de domestiques, d'ouvriers, adresse dans les divers quartiers. Parfois c'est la seule lumière projetée sur certaines familles : un CELLARD du SORDET, rue des Pénitents qui nourrit un garçon, une fille, sa femme, sa belle-mère, deux domestiques mâles et quatre servantes, un antoine MOREAU, rue de la Barre, quartier noble, veuf avec trois servantes, un Aimé DONDIN, rue des Cordonniers, célibataire avec deux valets et deux servantes. Un autre reflet du train de vie, l'effectif des soldats autrichiens en billets de logement en 1814, demande malheureusement des recherches excessives parmi plus de 20.000 bons de réquisition (4).

L'opinion publique elle, se trompe peu sur ces signes extérieurs de la richesse. Tous les libelles et placets du Fonds Puthod traduisent, dans leur causticité et leur exagération parfois dans leur sécheresse et leurs précisions, le sentiment populaire sur les "gros et les riches", fort discrets par ailleurs : un TUFFET père, un NOLY, un CHAPUIS, Avocat.(5) La "Petite biographie Mâconnaise", dédiée en 1822 au baron de Thyard ex-chambellan de l'Empereur, par un anonyme, enferme dans

⁽¹⁾ Les chiffres de revenus paraissent normaux. Mais les grosses fortunes sont minimisées.

⁽²⁾ Les archives du XIX° siècle furent pour la plupart versées aux A.D.S.L. où les Allemands les réquisitionnèrent en 1944 pour pallier la crise du papier.

⁽³⁾ A.M.M.F. Population de Mâcon - Cité.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R.

⁽⁵⁾ A.M.M. Fonds Puthod. Liasse de 14 libelles et placets non répertoriés- Une trentaine d'autres épars dans les rayons.

enferme dans ses 22 pages manuscrites, 32 portraits hauts en couleur (1). Surtout, l'arrêté municipal du 12 Février 1814, dresse la liste des "50 citoyens les plus riches de la ville", capables de verser 160 francs sous 24 heures (2).

Enfin, la place sociale, le "volume "tenu dans la ville, ajoutent parfois à des listes incomplètes, des noms de familles à demi ruinées, mais que leurs relations maintiennent dans le cercle des plus riches, soulignent un nom incertain jusque là. Deux ouvrages à retenir : "l'Annuaire Statistique de Saône-et-Loire pour l'année 1813 "(3) qui donne la liste des 24 notables du commerce, et les annales de l'Académie de Mâcon, de 1813, où se groupent tous les beaux esprits de la ville, généralement bourgeois et légistes de "vieille et bonne famille "

L'abondance et la variété des renseignements justifient certes l'ambition d'essayer d'une véritable coupe sociale en janvier 1814. Mais il ne faut pas méconnaître les difficultés qui limitent la portée des résultats obtenus.

LEUR CRITIQUE.

Sources incomplètes, incertaines, contradictoires parfois, incitent à la plus extrême prudence.

Trop peu de visages bien éclairés dans la foule mâconnaise. Qu'est-ce que 250 personnes, même agissantes et influentes, sur plus de 10.000 ? Nous ne connaissons que 54 administrateurs départementaux ou municipaux sur 86, que 52 légistes sur 68, 35 négociants en vins sur 82, 50 " propriétaires " sur 227, 30 rentiers sur 175. Nous ignorons presque tout des artisans, des ouvriers, des domestiques, des manoeuvres, de ces fameux portefaix du port, des officiers en retraite (4), du clergé, des francs-maçons.

Souvent trop contestables ces évaluations de fortune à 20 et même 50.000 francs près, exagérées ou diminuées selon

⁽¹⁾ A.D. SL. Fonds Thyard . F. 641/9

⁽²⁾ A.M.M. II 20 - Délibérations du Conseil Municipal - Registre 12 p. 15.

⁽³⁾

⁽⁴⁾ Ces 250 fiches sont de valeur très inégales . On y a pu déterminer en pourcentage du nombre de fiches : professions : 100 % - Activités administratives 100 % - Domicile 90 % - Situation de famille, train de vie 70 %, fortune et revenu 50 % - Age 40 % - Biographie, pittoresque 15 %

Les années et les besoins. "Il est fort malaisé d'évaluer la fortune des commerçants et des propriétaires qui refusent le plus souvent de renseigner les enquêteurs "(1). Contestables aussi l'estimation uniforme des revenus à 5 % du capital ou à 20 francs par hectare (2). Contestables encore les chiffres d'impôts, quand on relève qu'un LARNAUD, 300.000 francs de biens, n'apparait sur aucune liste d'impositions, qu'un DORIA 25.000 francs de revenus déclarés paie moins qu'un LAMARTINE PRAT qui n'en a que 9.000, qu'un TUFFET père " millionnaire, l'un des hommes les plus opulents de cette commune "(3) acquitte 591 francs de contributions directes alors qu'un GOYON avec 3 maisons règle 916 francs! Un simple rapprochement entre quelques propriétaires mesure la relativité du crédit à apporter à ces estimation de fortunes et revenus.

NOMS	:Professions:	:Revenus:Impôts : Sources en 1815				
Bernard de SENNECE	: :propriétaire	200.000	9.000	561	A.M.M. H. Garde. Nat.	
LAMARTINE de PRAT	do	150.000	: : 9.000	355	: :A.M.M. G ₃ :Contributions	
DORIA	d • :	250.000	25.000	393	:A.M.M. H :cohorte ur- :baine.	
LABORIER Ainé	vins	200.000	: 8.000		:A.M.M. K ₁ :Conseil Muni-	
PAGEAUT Ainé	vins	150.000	: : 5.000		:cipal :A.M.M. G :Contributions	
CHAPUIS Nicolas	Avocat	90.000	5.000		:A.M.M. H :Garde Na?.	

Déplorons seulement que les sources, prolixes parfois, demeurent muettes sur des interrogations essentielles, surtout économiques.

(1) A.D.SL. Série M. Statistiques Industrielles et Commerciales 1806-1839 - Pièce 124 et suivantes - année 1810.

A.D.SL.Série N. Conseil Général 1813-1814-Séance du ler Oct. 1814: "La terre rapporte en moyenne 20 frs l'hectare ".

⁽²⁾ A.D.SL. Série M. Statistiques: "j'ai évalué uniformément le produit du revenu d'un capital employé au commerce à 5 % de ce capital" Sous-Préfet de Chalon au Préfet de S-et-L-1811.

⁽³⁾ A.M.N. Bonds Puthod "Mémoire du sieur Vachier, homme de loi, contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné, aussi hommes de loi, demeurant à Mâcon - in 8° 36 pages Mâcon 1808.

Ainsi, les grosses impositions frappent au foncier, épargnent l'activité commerciale, leprofit, de ce capitalisme naissant des négociants en vins. Des négligences renouvelées, peut-être une volonté concertée de supprimer des traces écrites, par peur de réquisitions ou de représailles (1) nous privent de sources précieuses, telles ces "Statistiques Industrielles et Commerciales "établies en 1810 dans tout le Département et qui manquent pour la seule ville de Mâcon (2). Le montant des patentes connu seulement pour l'ensemble de la cité permettraitil ventilé par assujetti de déceler ces fortunes cachées d'agents à la commission, de cabaretiers, de commerçants dont le train de vie et les ressources réelles dépassent ceux de beaucoup de bourgeois ou de légistes en vue.

Quoi qu'il en soit l'étude, même imparfaite demeure valable et doit être tentée. Elle mériterait un travail distinct, en étoffant et en animant les archives publiques par les archives familiales et notariales. Dans les limites acceptées de sources nombreuses mais parfois incomplètes une "coupe sociale "élémentaire en janvier 1814 servira à comprendre l'attitude des Mâconnais devant l'occupation.

b) LES ORIGINES DE LA POPULATION.

D'abord, l'atavisme de cette population, ses attaches physiques avec son sol.

Bien qu'établie sur un itinéraire très fréquenté, de l'Est au Sud de la France, la population mâconnaise demeure presque exclusivement de souche locale, issue du pays voisin, dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les étrangers, rares et de fixation récente, y paraissent à peine.

LA REGION.

Il serait curieux de dresser une carte de l'immigration locale qui peuple la ville au cours des siècles précédents et, avec les naissances, hissa lentement la population au-dessus de 10.000 âmes. On y constaterait sans doute, avec la modestie des distances parcourues, 20 kilomètres au plus, la prédominance des Mâconnais sur les Bressans. Pays d'Empire, réuni

(2) A.D.SL. Série M. Statistiques - 1806-1839- 1 liasse - Application du décret de St-Cloud du 26 Juin 1810- Réorganisation

du Conseil National du Commerce 6 Juillet 1810.

⁽¹⁾ De Roujoux fut accusé par Chapuis d'avoir emporté ou brûlé d'importants documents. Durant les premiers jours de l'occupation, la Préfecture, en partie pillée, fut ouverte à tous. Certains commerçants mâconnais firent-ils disparaître toute trace de l'importance de leurs affaires, craignant les réquisitions.

tardivement à la couronne, terre pauvre, marécageuse et fermée aux routes jusqu'au début du siècle, la Bresse gardait ses hommes, lâchait quelques servantes pour les familles nobles propriétaires sur la rive gauche de la Saône (1). Par contre le commerce et le stockage des vins, la facilité des communications sur les chemins secs, les rapports politiques des Etats particuliers du Mâconnais avec le comté puis le bailliage, entretiennent des courants d'immigration vers la ville proche.

Les noms locaux se répètent à l'envi : En 1812 on relève 21 BERNARD, de toutes professions et classes, des BERNARD de SENNECE, grands propriétaires, au sieur Nicolas BERNARD, portefaix; 17 BOURDON, 15 GUERIN, 12 BERANGER, 12 CHAMBARD, 10 LABORIER, 10 LONGEPIERRE, 8 MONTANGERAND, 8 SIRAUDIN, 6 MIOLAND. On peut dénombrer 748 personnes dans ces neuf patronymes seulement (2). Ces noms se retrouvent nombreux et dans des classes ou professions souvent identiques aussi bien à Saint-SORLIN, qu'à LEYNES, SOLUTRE, VIRE ou PERONNE dans un demi-cercle de 10 à 15 kilomètres enfermant tout le Mâconnais (3). Certaines familles bourgeoises, anoblies au XVIIº ou au XVIIIº siècle fournissent légistes, échevins, propriétaires à Mâcon depuis 3 ou 400 ans (4). AUBEL connus avec certitude depuis 1424, DESVIGNES depuis 1363, CHANDON depuis le XVIº siècle, SIRAUDIN depuis le XVº.

Les plus anciennes des familles notables, imitées par les plus récentes unissent noms, patrimoines et relations en véritable dynasties locales, peu à peu anoblies, surtout depuis 1715. Le souvenir d'un grand ancêtre se perpétue chez les alliés et les collatéraux en noms doubles, transmis de générations en générations : les VIARD, propriétaires et légistes, ont fait souche des SALOMON-VIARD, des BOURDON-VIARD, des PEYTEL-VIARD; les BROSSE, négociants en vins, des CORTEY-BROSSE, des CHAMBORRE-BROSSE, des MOREAU-BROSSE; les AUBEL légistes et magistrats, des BONNE-AUBEL, BRUYS-AUBEL, JANIN-AUBEL. Bien entendu ces alliances se limitent aux quelques 300 familles notables de Mâcon et de sa région, qui dominent parce moyen l'administration et la politique locales. Entrer dans ce champ clos de la notoriété demande une solide fortune et quelques sacrifices matrimoniaux à une héritière mûre et désargentée.

(2) A.M.M. F - Recensement de 1812 - Cité.

⁽¹⁾ Guillemault - Histoire de la Bresse Louhannaise.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Municipalités - Liste des électeurs pour élections cantonales d'août 1813, par communes.

⁽⁴⁾ A. ARCELIN - Indicateur héraldique et Général du Mâconnais-Paris 1866 - 1 vol. in 4° XXXIII - 487 pages - Chez Durand rue Sigorgne à Mâcon.

Ainsi des RATTON, dont le grand père roturier, émigré à Lisbonne et y faisant fortune permit de marier les filles à de bons fils de famille : Jean-Baptiste MURE, Consul de France et Louis AUJAS légiste (1), qui signent dès lors Mure-Ratton et Aujas-Ratton. Ces mariages, consanguins parfois, avilissent-ils physiquement et moralement certaines familles notables : MURE-RATTON ne put, sauver que l'aîné de ses 8 enfants, Alexandre DESVIGNES de DAVAYE " mourut fou aux antiquailles d'un sang vicié dès sa naissance "(2), 60 % des conscrits bourgeois sont réformés pour strabisme, bosses, rhumatisme, ulcères, surdité, rachitisme, phtisie, paralysie, faiblesse de constitution, lenteur ou lourdeur d'esprit. Proportion injustifiable même par une complaisance réciproque des conseils de révision (3). Le recensement de 1812 fait ressortir une proportion anormalement basse des enfants de moins de 18 ans dans ces familles de notables du commerce, de la propriété ou du nom : 0,9 par famille, contre 1,2 pour l'ensemble de la ville. Or, les naissances dans ces familles ne sont pas inférieures à la moyenne de la ville, depuis 1780. Les décès surviennent dans la première enfance(4), plus nombreux qu'ailleurs. Les cas isolés comme ceux d'un Lamartine, 6 enfants, d'un BRUYS, 14 enfants vivants, sont salués d'ailleurs comme des réussites et des exceptions.

Y eut-il donc, dans les classes dites "éclairées " de la Société Mâconnaise à cette époque, comme un affaissement de la vitalité? Des origines trop exclusivement régionales aggravées de mariages de familles à familles, ont-ils finalement sacrifié la vigueur physique et morale à la prospérité des patrimoines? Il est aisé d'imaginer et tentant de conclure. En tous cas, dans les classes artisanales et pauvres, pourtant de même origine, mais moins limitées dans leurs unions, les moyennes des enfants par famille s'élèvent respectivement en 1812 à 1,4 et 1,07.

(2) A.D.S.L. Fonds Thyard F 641/9 . " Petite Biographie Mâconnaise " citée.

A.D. SL. R. - Recensement Registre 12 pour 1814 - Le travail demanderait à être poursuivi sur 20 années.

A.D. SL. Registres d'Etat Civil. - Dépouillées années 1780.

(4) A.D.SL. Registres d'Etat Civil. Dépouillées années 1780, à 1785 - 1800 à 1806 - 1810 à 1814.

⁽¹⁾ PERRAUD - Le Mâconnais Historique - Seigneuries et Châteaux - 2 vol. in. 4° - Protat Frères à Mâcon - 1912.

⁽³⁾ A.D.SL. R₂₄- Recensement Registre 6 pour 1812 - A.D.SL.R₁₂
pour 1808.

A.D. SL. R. - Recensement Registre 12 pour 1814- Le travail

LES " ETRANGERS ".

On pourrait penser que le grand bouleversement de la Révolution, que le renouveau des transports terrestres et fluviaux dans la vallée depuis le blocus, ont tout de même déposé ici quelques familles, quelques individus venus d'audelà du proche horizon des vignobles ou du bocage. Il n'en est rien, en réalité. 358 entrées seulement, sur le registre des passeports, entre 1795 et 1814, dont 243 jusqu'en 1804. Et sur ce chiffre modeste pour 20 années fort agitées, 17 immigrants issus d'au-delà du cercle impitoyable des 20 kilomètres : 5 anciens prisonniers autrichiens ou allemands fixés depuis 1802 à 1808 comme tisserands ou manoeuvres, l polonais, l Suisse 4 Bourguignons, 2 Comtois, 2 Lyonnais et 2 parisiens. En 1812 on ne relèvera que 11 noms à consonnance étrangère, tous de pères de famille, artisans ou manoeuvres de qualité (1) déjà assimilés à la classe moyenne locale.

Comme le dira si bien Bigonnet en juillet 1815
"Les Mâconnais défendent la terre de leurs aïeux " (2). Rien
ici d'une forte minorité d'immigrés de fraiche date, indifférents au sol qui les a récemment accueillis. De souche autochtone
avec des attaches nombreuses dans la ville et la région, la
population pourrait aisément faire bloc dans un même sentiment
de résistance à l'envahisseur.

Malgré cette communauté d'origine et de tempérament, aucun mouvement semblable n'agita vraiment la masse résignée des 10.282 Mâconnais. Peut-être les administrateurs, les meilleurs citoyens, craignaient-ils des secousses dangereuses pour un ordre social bien assis depuis un siècle et confirmé par l'Empire, dans son essence. La bourgeoisie eut-elle peur du peuple?

L'étude rapide des classes sociales, dans leur composition, leur force et leurs rapports, montrera-t-elle le bien fondé ou la vanité de cette crainte souvent exprimée ?(3)

(2) A.M.M. H. - Invasion de 1814 - Appel de Bigonnet, Maire de Mâcon 8 Juillet 1815

(3) A.M.M. II 8 - Reg. 3 p. 94, en particulier * Les éléments de discorde civile... " dans le rapport de Bonne, Maire, à M. le Commissaire provisoire de la Police Générale. 25-4-1814.

Voir aussi II₂₀ II₂₂ II₄₂ proclamations et rapports du Maire Séances du Conseil Municipal. Voir le tableau - Annexe I

⁽¹⁾ A.M.M. F, - Recensement de 1812 MERESKY, perruquier quai du Nord 4 enfants, l domestique.
SCHRAMM, propriétaire rue de la Barre, 3 enfants soldats.
RANCHENOVITCH et KISLING, 2 autrichiens de 1802 ont quitté le faubourg St-Antoine, se sont mariés et habitent rue de la Barre, où les loyers sont plus chers.
GUNTERT, cordonnier, ex-prisonnier autrichien.

e) UNE SOCIETE "BOURGEOISE".

Vu dans son ensemble, à la fin de 1813, la Société Mâconnaise apparait surtout "bourgeoise ". Mais la division ternaire en classes riches, moyennes et pauvres s'impose à l'esprit, non comme un procédé commode et livresque d'inventaire social, mais comme le reflet d'une réalité.

L'étude minutieuse de 15 documents différents est nécessaire pour prendre une connaissance intime avec les 2.937 familles composant cet éventail de toutes les situations sociales, de l'indigent au grand propriétaire terrien. 15 documents qui permettent, à défaut d'archives familiales ou privées de préciser, parfois dans l'extrême détail, cette vue d'ensemble (1).

BASES DE CLASSEMENT.

Le principe de classification est la richesse en capital et en revenu annuel, essentiellement ici la richesse foncière. L'empire s'est appuyé sur les classes "éclairées" de la Nation en leur confiant le pouvoir politique local. Après la folie de spéculation du Directoire, il en fallait moins pour donner à chacun le désir de s'enrichir rapidement. Cette évolution n'épargne par Mâcon. Elle demeure pourtant modeste. Des plus importantes fortunes avouées, celle d'un DE LARNAUD. propriétaire de domaines, vignes et immeubles, d'un DORIA noble et exploitant vinicole, d'un TUFFET, brasseur d'affaires variées et prêteur d'argent, d'un CANARD, père, propriétaire et négociant en vins, aucune ne dépasse 500.000 francs; aucun revenu n'atteint 50.000 francs par an. A l'autre bout de l'échelle sociale, un portefaix, un ouvrier du port, un obscur gratte-papier atteignent 60 francs par mois, 6 à 700 francs par an. L'éventail demeure pourtant assez ouvert de 1 à 50 pour distinguer les trois classes de la Société Mâconnaise.

⁽¹⁾ A.M.M. G₂- Emprunt forcé 1793 - Liste des biens-fonds et des bénéfices commerciaux.

A.M.M. K₁- Electeurs 1790-1827. Liste des 100 plus imposés au 25 avril 1809.

A.M.M. G₃ - Impôts Directs. Les54 plus imposés en 1815. A.M.M. F₄ - Electeurs 1790-1827 - Liste des Contribuables payant plus de 300 francs de Contributions Directes.

A.M.M. II₂₀ Reg. 12.p.15 A.M. du 12 février 1814. Contribution extraordinaire sur les 50 citoyens les plus riches de la ville. A.D.SL. Série M. Elections - Listes d'aptitudes aux Collèges électoraux d'arrondissement et de Département.

A.M.M. K. - 1791-1846 - Conseillers Municipaux et citoyens élus aux élections cantonales le 16 août 1813.

Annuaire pour 1813- A.D.SL Cabinet de lecture-Liste des membres du Cons. d'arrond. du Cons. Général.

A.M.M. F₂- Tribunal de Commerce - Assemblée du 13 Nov. 1813. A.D.SL.- Annales Académie de Mâcon, Année 1812.

Il suffit de localiser la classe intermédiaire. dite " moyenne " pour définir du même coup les deux autres, sur le plan théorique des fortunes ou des revenus annuels. A la limite inférieure, proche de la classe pauvre, on peut s'arrêter au revenu de 1500 francs par an. Ce chiffre correspond au salaire maximum, à Mâcon d'un bon ouvrier, d'un spécialiste dirions-nous aujourd'hui : chamoiseur ou tanneur. imprimeur chez MOIROUD ou CHASSIPOLET, céramiste de la faïencerie du faubourg Saint-Antoine, carrier chez les exploitants de pierre à bâtir, menuisier " en premier " chez l'un des 52 patrons tonneliers, chef de chantier de maçonnerie ou de terrassement. De tels ouvriers gagnent au mieux, 3 francs par jour (1). Ils travaillent 240 à 250 jours par an (2), soit pour un salaire annuel de 750 francs. Dans les cas les plus favorables, la femme et un ou deux enfants, comme lavandière, femme de journée, ou saute-ruisseau, compagnon, gagnent de 30 à 50 % du salaire du chef de famille. Au total, avec 1500 francs par an, une telle famille vit heureuse, et peut manger du pain bourgeois à 30 ou 40 centimes le kilog, si la maladie ou le chômage ne viennent pas détruire cet équilibre envié.

Il est plus malaisé de tracer la frontière mouvante qui sépare les classes moyennes des " classes aisées et notables " (3). D'abord par suite des fausses déclarations de fortunes et de revenus souscrites couramment par les contribuables mâconnais, amputant généralement du tiers et parfois de moitié la réalité. Les hommes de loi surtout excellent en cette matière : un AUGOYAT, avoué, qui " vit bourgeoisement avec sa femme, ses 3 fils et ses 2 filles, a pu équiper un de ses fils dans les Gardes d'Honneur " (4) ce qui lui coûte plus de 1500 francs. Il ne déclare que 3.000 francs de revenus annuels, alors que ses biens et sa charge sont évaluées à sa mort, en février 1814 à plus de 200.000 francs (5). Un BONNETAIN, Juge

⁽¹⁾ A.M.M. F₂- Salaires et Statistiques - Statistique Industrielle et manufacturière de Mâcon 1812 à 1815. Année 1813

⁽²⁾ A. CHABERT. Essai sur les Mouvements des Revenus et de L'activité économique en France de 1798 à 1820 - Thèse Paris 1948 - 1 vol. in . 8° 490 p. g. f. p. 196 note 2

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale VIII- 1814 - Rapports de Police 1813.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R. Recrutement - Gardes d'honneur. Etat des volontaires de Mâcon - Avril 1813 (Un équipement complet avec le cheval vaut 1500 francs.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Série N. Archives notariales 1814.

au Tribunal Civil, habite rue Franche dans une maison payée 40.000 livres en 1772, avec deux fils et trois filles et n'avoue que 8.000 francs de revenus, alors qu'il passe pour l'un des hommes les plus riches de la ville. Mais les grands propriétaires fonciers dissimulent aussi souvent une part importante de leur fortune : pour un DORIA qui déclare 25.000 francs de revenu d'un capital de 250.000 francs, un LAMARTINE aîné prétend entretenir ses six enfants, ses six domestiques, des parents, mener une vie mondaine active avec 7.000 francs par an, portés d'ailleurs à 10.000 dans une autre déclaration de 1813(1). Il serait vain de multiplier ces exemples de la fantaisie qui règne dans les déclarations. Toutefois en relevant les éléments apparents du train de vie : les domestiques, les séjours à la campagne, les achats de biens nationaux, le choix des notabilités sous l'Empire, puis la Restauration, on peut fixer à 5.000 francs par an, la limite supérieure des revenus de la " classe moyenne", ce qui correspond à une fortune, en foncier, meubles, argent, installations commerciales, de l'ordre de 100.000 francs (2).

Nous pouvons donc, en nous fondant sur les fortunes et les revenus fonciers ou commerciaux localiser les trois groupes sociaux suivants :

- Les classes pauvres, dont le revenu annuel ne dépasse pas 1500 francs par famille.
- Les classes moyennes, qui encaissent de 1500 à 5000 francs par famille.
- Les classes riches, de fortune et de revenus difficiles à fixer, mais ne dépassant pas 500.000 francs en capital ou 40.000 en revenus.

CRITIQUES DU CLASSEMENT.

Cette classification "horizontale " appelle deux remarques critiques. Est-elle possible ? Est-elle valable ? D'abord elle semble ne permettre de classer avec certitude qu'une minorité, dont on connaît, après rectification ou évaluation, le chiffre de fortune ou de revenu; 250 familles

⁽¹⁾ A.M.M. G. - Contributions Directes - A.D.SL. R. Liste des fonctions aux postes vacants de Conseillers Municipaux.

⁽²⁾ A.D.SL. Série N. Statistiques 1810-1814 - Rapport du Sous-Préfet de Chalon en 1810. Cité.

au plus sur 2937, moins de 10 %. Mais cet obstacle qui serait capital disparait devant la précision des renseignements qualitatifs du recensement de 1812 : les " lavandières " (155), les " maneeuvres " (218), les " jardiniers et les cultivateurs "(44), les " ouvriers libres " (114), les " indigents "(87) se classent d'eux-mêmes dans les pauvres, seit 628 familles. De même, teus les "domestiques "(644) et les " ouvriers " (400) nommément désignés, au service d'un tiers, peuvent s'y incorporer sans trop de contestations d'où 1.000 personnes de plus, la plupart célibataires ou sans enfants. L'interprétation, donc les risques d'erreur commencent avec l'évaluation des " ouvriers " travaillant à leur compte ou seuls chez un petit artisan. Mais sur un millier de travailleurs de tous les corps de métiers, il n'est pas excessif d'en cempter plus de 500 dans la classe pauvre; les autres, pessesseurs de leur écheppe et même d'une maisen(1) atteignant sans doute un revenu supérieur à 1500 francs par an, Ainsi, directement ou par déduction, en peut classer avec une certitude suffisante plus de 2000 familles sur un tetal veisin de 3000. Pourcentage qui parait suffisant pour justifier la possibilité même d'un tel classement.

Mais correspond-t-il à une réalité historique ? Quel crédit lui accorder ?

Pourquoi substituer une stratification en quelque serte "horizontale", par tranches de fortune, à la disposition classique, proposée par tous les recensements, sanctionnée par l'usage commun et fondée sur les distinctions plus évidentes de "l'état" ou de la profession ? N'est-ce pas encore, et bien prématurément, nier toute solidarité corporative à l'intérieur d'un même métier, cloisonner artificiellement une société où les traditions d'ancien Régime demeurent vivaces, imprégnées des notions "d'ordres" plus que de "classes" de fortune ? Enfin, me brouillet-on pas les véritables lignes de force de cette économie et de cette société, où le "parti des marchands de vin "(2) par exemple, équilibre en biens et en activité, sinon en influence politique et merale cette minorité isolée dans son cadre deré de "classe riche", sans unité et sans contacts humains ? Tous soucis légitimes du véritable historien.

Au contraire, il semble que la classification adoptée seit la seule vraiment historique et proche de la réalité mouvante du moment. D'aberd, l'usage courant parle indifféremment de " classes riches " et de " bourgeois, négociants, propriétaires"; de " classe pauvre ", classe la moins favorisée par la fortune " (3) et de " portefaix, ouvriers et lavandières";

⁽¹⁾ A.M.M. G-3- Impôt forcé d'un milliard. Plus de 1200 cotes foncières à Mâcon pour 750 familles "bourgeoises " (rentiers bourgeois-oisifs-propriétaires-légistes-négociants-divers).

⁽²⁾ A.D.SL. Série M. Listes électorales 1815-1820- Le Préfet signale"l'activité accrue des partis des marchands de vins".

⁽³⁾ A.M.M. II₁₈- II-₂₀- Nombreuses séances du Conseil Municipal 1812-1813-1814.

sans doute on ne relève pas le terme moderne de " classe moyenne" mais il est dans les esprits quand on distingue le " négociant" plus aisé du " marchand " besogneux, le " patron" propriétaire de "l'ouvrier" et du "commis". Le peuple proteste contre " les gros ", " les riches ", " les accapareurs"(1) et le Gouvernement mêle toutes les origines de la fortune, dans la classe "éclairée " promise au pouvoir. Ce que l'usage admet pourquoi ne pas s'y rallier ? Ensuite on doit bien constater que la solidarité de gens de même profession ou métier n'est guère qu'un souvenir. Les petits marchands de grains se heurteront violemment aux " négociants de l° catégorie "(2); les cabaretiers, commissionnaires et marchands de vin se séparent des négociants notables de leur corporation sur les questions d'impôts indirects, de stockage, de prix (3). Les " citoyens les plus fortunés ", sans distinction de profession, se rassemblent pour prévenir " toute agitation populaire de la classe qui veut tout bouleverser " (4). "es"classes sociales"dominées par la fortune existent bien, et s'animent. Enfin il serait vain de nier leur influence. Les grandes lignes de force en viennent et y aboutissent. Ni l'Empire ni la Restauration ne s'y trompent quand ils s'appuient sur la classe " éclairée" disons riche. Et les Mâconnais ont déjà connu ces heurts violents des "miséreux contre les pourvus ". (5).

Il n'est donc nullement faux de diviser la Société Mâconnaise en trois groupes de fortune. Les documents autorisent une telle classification qui traduit au comtraire avec fidélité la réalité du moment.

En définitive, on a tenté un tableau aussi fidèle que possible, dégagé des cadres artificiels où l'enferment des étiquettes sociales sans portée, et qui rende à peu près la marche des lents courants qui animent cette petite ville "bourgeoise" et préparent une nouvelle stratification sociale où les "classes " primeront les " ordres".

(2) Voir plus loin Chapitre III - page

⁽¹⁾ A.M.M. Archives Juge de Paix Mâcon-Nord - Dépositions de témoins à divers procès - 1810-1814.

⁽³⁾ A.M.M. G. - Impôts Indirects-Droits réunis (4) A.M.M. II - Séance du Conseil Municipal 7/2/1814 (5) A.M.M. 1966 pp. 107 à 136 - DEMAIZIERE - Un incident populaire à Mâcon 18 mars 1789. Autre incident en 1799

LES CLASSES RICHES.

Les 130 familles .-

5.000 francs de revenus annuels supposent 100.000 francs de capital, les rentes foncières ou d'argent étant évaluées à 5 % (1). Combien de familles mâconnaises peuvent bénéficier d'une telle fortune? La région est riche et les étrangers s'en étonnent même (2). On peut évaluer à 120 ou 130 familles l'effectif de cette classe privilégiée, par recoupements des 15 documents précemment signalés. C'est dans ce petit groupe qui représente à peine 5 % de la population totale (3) que l'on doit chercher le nerf actif de la cité. Cette minorité prétend, ayant la puissance économique, avoir droit au pouvoir politique, comme on lui reconnaît l'autorité spirituelle et morale.

Ces 130 familles qu'on retrouve régulièrement dans toutes les listes de fortune, de fonctions ou d'influence groupent 48 propriétaires, 22 négociants en vin, 16 négociants, commerçants divers, 26 légistes et 18 membres des professions libérales ou administratives. Par là se trouvent confirmés les données économiques et la primauté des propriétaires fonciers.

Les "PROPRIETAIRES.

Les 48 " propriétaires " se consacrent uniquement au faire-valoir des terres, prés, étangs, fermes, immeubles en ville. On y trouve d'abord toute la noblesse de robe locale qui a abandonné ses charges avec la Révolution pour se retirer sur ses terres. 9 familles groupant 9 enfants et 13 domestiques soit 37 personnes, détiennent une fortune évaluée à 3 millions. Elles se mêlent peu à la vie locale mais ne dédaignent pas les postes de grands administrateurs : un AUBEL de la GENETE, doyen de Conseil de Préfecture depuis 1801, un Bernard de LAVERNETTE, 2° adjoint au Maire de Mâcon depuis 1809, un DESVIGNES de DAVAYE, un DE LARNAUD, qui seront choisis comme administrateurs départementaux en mars 1814. On les verra alors en pleine lumière (4)

Les autres vivent paisiblement, l'été dans les domaines de la côte, l'hiver dans les maisons de Mâcon. Ainsi des deux frères de LAMARTINE, le cadet Chevalier de PRAT, est père de

to the see the see to the first to the to t

(2) De Roujoux en particulier à son arrivée et jusqu'en 1806

(3) 2987 familles à Mâcon - 120 familles "riches"

(4) Ci-dessous p.

⁽¹⁾ A.S.SL. Vente des Biens Nationaux-Reg. nº 2. Vente du - domaine de St-Brice à Mâcon le 18 Pluviôse an V à Jean Chapuis-Valeur en capital : 17.699frs donnant un revenu de 804,70(4,54%).Nombreux autres exemples identiques.

5 filles et d'un grand fils né en 1790, Alphonse, déjà membre de l'Académie de Mâcon. Il siège au Collège Electoral Départemental, au Conseil Général, car on évalue sa fortune à 150.000 francs. Chiffre modeste à considérer le domaine qu'il s'est partagé avec son frère, dit LAMARTINE l'Aîné : les maisons de Péronne, de Prissé, de Saint-Sorlin, de Milly, de Mâcon, les biens-fonds de Demigny, Fleury, Clémencey, Ursey au total , plus de 40.000 francs de revenu annuel en 1793 (1). Bernard de SENNECE (2), malgré quelques confiscations demeure l'un des plus grands propriétaires fonciers du Mâconnais, par son domaine de Sennecé-les-Mâcon évalué à 300.000 francs, des terres à Sancé, Asnières, Vésines, Replonges (3) Manziat Trévoux, Thoissey. On s'étonne donc de lui voir évaluer en 1813 sa fortune à 200.000 francs, ses revenus à 9.000 francs, alors qu'il en tirait 15.000 en 1803 ! Quant au marquis Joseph André de DORIA, ancien officier de Marine, né en 1772 à Tarascon, son mariage avec Pierrette-Anne de la Balmondière en 1795 lui apporte le blé, les volailles, les bons vins de propriétés évaluées à 250.000 francs, éparses sur 8 communes de la Bresse : Bagé-la-Ville, Chevroux, Saint-André-d'Huiriat, et du Mâconnais : Saint-Vérand, Leynes, Saint-Sorlin, Igé.

A côté de la noblesse, reçue par elle et la recevant en dîners et fêtes, y mariant ses filles et ses fils (4), la vieille bourgeoisie terrienne, une trentaine de familles de "propriétaires "peu bruyants et qu'il faut débusquer dans les colonnes anonymes des états de section de la foncière. La tradition des ancêtres ou l'exemple de la Révolution l'a fait sage et effacée.

Elle n'a pas non plus arrondi beaucoup son patrimoine depuis 1789. Elle n'en éprouvait pas le besoin. La hausse continue de la rente foncière depuis 20 ans, évaluée par certains auteurs à 50 % entre 1800 et 1818 (5) plus considérable encore pour le Mâconnais, où elle passe de 12 francs à l'hectare en 1789 à 20 francs en 1814 (6), lui assure en face de prix majorés en moyenne de 25 % (7) une aisance accrue, sans

(1) A.M.M. G. - Emprunt Forcé 1793-Son train de vie aussi : il entretient 8 personnes plus 5 domestiques.

(2) Né en 1747- allié à la famille des Beauderon de Sennecé, célébre à Mâcon par Brice-Beauderon au XVII °S. B. de Sennecé est cousin de B. de Lavernette.

(3) Asnières, Replonges, Vésines: 3 communes bressanes, en bordure de Saône, en face de Sennecé-les-Mâcon

(4) A.D.SL. Arch.Notariales-1799-1826-Perraut-Le Mâconnais historique (génézlogie des Châtelains).

(5) A. Chabert. ouv. cité.

(6) A.D.SL. Série N. Cons. Général. Rapport sur les dégrèvements d'impôts 1/10/1814

(7) Chabert-Indice Général du Coût de la vie en France - 1800 : 100 - 1809 : 96,7 - 1810 : 121,6 - 1811 : 134 - 1812 : 150,3 - 1813 : 123,5 - 1814 : 102,2

investissements nouveaux. La crise de 1810 et 1811 a quelque peu ému les propriétaires qui ont majoré assez brutalement les fermages et métayages, de 25 à 30 % entre les années 1808 et 1812. De plus, le vin, base de la richesse foncière en Mâconnais ne cesse d'augmenter, même au milieu de la mévente générale : de 40 francs la pièce en 1802, 36 francs en 1804 et 27 francs en 1809, le " vin de la comète ", celui de 1811 vendu en 1812 a trouvé preneur à 160 francs. En 1813 on cote la récolte 1812 entre 40 et 72 francs selon la qualité, prix à la production. La situation du propriétaire paraît confortablement assurée. Celle du vigneron l'est beaucoup moins sans doute, qui doit payer en nature ou en argent, souvent acheter les fûts et fournis les outils de la vigne. Il demande secours au propriétaire qui lui avance le montant de ses achats sans trop se faire prier.

Vivant bien et sans ambitions, cette classe de bourgeois a laissé passer le trésor des Biens Nationaux sans en saisir que des miettes, en regard de ce qu'elle aurait pu acheter. Manque de confiance dans le procédé d'acquisition de ces terres convoitées depuis si longtemps et brusquement offertes, méconnaissance des formalités et des facilités de paiement consenties ?

Elle dispose de revenue réels allant de 15 à 40.000 frs. Cette fortune considérable et souvent " oisive " demeure dans les bas de laine de cette bourgeoisie solide et économe. On y rencontre un BENON-LACOMBE, 15.000 frs de revenus, un FEBVRE, ex-receveur général du Département, Conseiller Municipal depuis l'an XII, trois maisons à Mâcon, un grand domaine à Jouvence (Azé), un BARJAUD, ancien maire, surnommé * de bel air qui porte la tête haute, le corps droit; son front est orgueilleux, sa parole est tranchante; partout il domine. Il sait et fait mieux que tout le monde "(1) Poète à ses heures, gourmet et gourmand, il reçoit à table ouverte et s'y ruine. On y cotoie les cinq SIRAUDIN bien connus dans tout le Mâconnais, descendants d'une famille séculaire d'échevins, directeurs d'hospices, électeurs du Tour (2), un Cellard du SORDET, un DEGUET, un POURTHIER-LARNAUD, un Emilien NOLY, ex-receveur de district.

Au total, pour ces 48 privilégiés de la propriété foncière, un revenu annuel moyen réel de 25.000 francs, soit plus d'un million par an, donc un capital de 20 à 25 millions. On ne saurait donc trop souligner la place énorme tenue par

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F 619 - Petite biographie mâconnaise. Citée.

⁽²⁾ cf. ARCELIN. Annuaire héraldique du Maconnais.

par la richesse terrienne dans la puissance économique de la haute bourgeoisie mâconnaise.

Mais alors que ces "propriétaires " se bornent à recueillir les fruits de leurs terres et les loyers de leurs immeubles, d'autres s'efforcent de les faire fructifier. Ce sont les négociants, les légistes et les membres des professions libérales.

LES NEGOCIANTS.

Une centaine de citoyens, sur les quelque 450 commercants et 500 artisans de la ville sont toujours désignés sous le titre plus flatteur de négociants. Mais parmi eux 38 sont des " notables". Distinction de terme qui recouvre des degrés de fortune et d'influence. Le " négociant " a toujours valet domestique ou servante, parfois deux, ou même quatre comme Claude CHAMBORRE, vins, rue de la Barre, Henri BOIRE, vins rue Franche, voire sept, comme J.M. GEORGES, qui tient hôtel, café et négoce de vins rue Saint-Vincent. Il est porté sur les listes des plus imposés, sur celle des "commercants notables " et sur celles du Tribunal de Commerce . Il possède plusieurs domaines dans les meilleurs vignobles de la côte. Dans cet Etat-Major de ce bataillon de simples " commerçants ", on compte 24 marchands de vins (1), 3 de grains (2), 2 de toile (3), 3 " aubergistes " exploitant les trois principaux hôtels de Mâcon et 6 négociants mal désignés (chamoiseurs, brasseurs, carriers, épiciersetc. . .)

Deux évidences s'imposent : d'une part la forte majorité de la corporation marchands de vins, qui compte près du tiers de ses membres parmi l'élite bourgeoise de la ville (4); d'autre part les liens très étroits de ces négociants avec la propriété foncière dont ils tirent des ressources supplémentaires, les provisions de bouche à bon compte et parfois, par une vente bien pesée, l'appoint financier nécessaire à la bonne marche ou à l'agrandissement de l'affaire commerciale (5)

(3) Caire - Moulin Comte

⁽¹⁾ Brunet-Bruys - Louis Bonne (Maire)-Bonne-Aubel(son lofils)
Benon-Lacombe -François Bourdon -Paul Brosse-Bonnet-Rivet
Charvet-Bourgon-Canard père-Chamborre-Brosse -Cortey-Brosse
Joseph Patissier-Robert frères-Repey fils-Sabastien CerizierEmilien Bruys -Desmarquet-Peltret père-Debiaune -MaiziatRevel - Claude Chamborre - Boire - Georges.

⁽²⁾ Jarre - Philibert Boudon

⁽⁴⁾ A.M.M. G. - Contributions Directes - 82 marchands de vin à Mâcon 1814

⁽⁵⁾ A.D.SL. Archives Notariales. Etude Desgranges -an XII -1814 Plusieurs exemples de vente d'une partie des domaines du marchand de vins.

Les figures les plus marquantes de cette aristocratie négociante demeurent celles des marchands de vins : CANARD père, rue du Collège, dans l'ancienne salle du Jeu de Paume du Couvent des Minimes, 60 ans, veuf qui possède 2 maisons, des biens nationaux dans le Mâconnais et qui tire 20.000 francs par an de son seul commerce, bien qu'il n'avoue que 7.000 francs de ressources; J.B. CHAMBORRE-BROSSE, 45 ans, beau-père du fils BONNE, 4 maisons, 3 domaines dans le Mâcon, Juge au Tribunal de Commerce; Sébastien CERIZIER, 59 ans; ROBERT, Frères, rue des Cordonniers, dont le fonds de commerce s'évalue à plus de 200.000 francs; Louis BONNE, maire depuis 1811. On ne saurait négliger pourtant l'inquiétante silhouette de Joachim TUFFET, dit Tuffet père, "millionnaire, l'un des hommes les plus opulents de cette commune, de taille très petite, teint olivâtre, qui ressemble à un furet vorace qui dévore tout ce qui l'entoure" (1) . "Cet insolent bien connu " devient avec une égale aisance marchand de biens, négociant en vins, commissionnaire en graines, conseiller municipal puis révoqué en 1808, reçu partout, notable et membre du Tribunal de Commerce. Il apparait dénué de scrupules, intrigant, dur et avare, mais sans doute le plus retors et le plus capable de tous les hommes de commerce de la place. En 1814, il est brasseur.

Les LEGISTES

Quant aux légistes notables, au nombre de 26, sur 68 membres de la corporation, 115 possèdent tous de confortables biens fonciers et immobiliers, hérités de générations d'échevins, procureurs, avocats ou notaires. Ils en tirent une indépendance matérielle et morale qui leur permet de se livrer à toutes sortes d'activités extra-professionnelles : administration locale, poésie, voyages, discussions sans fin dans les salons de Mesdames LARNAUD, MOINE et BEAUFILS, "fripière". On trouve ici 5 juges en activité ou honoraire, 6 avocats, 4 notaires, 4 avoués et 3 huissiers et 4 administrateurs. Les plus typiques sont BONNETAIN, ex-avocat, Juge au Tribunal Civil depuis 1811 " Figure ignoble, partial et inique " (2) homme de bonne compagnie et jugé par ses chefs comme "paresseux et intelligent " (3). Il a des terres vers Chalon et avoue 10.000 francs de revenus annuels. Jean-Marie DESGRANGES, 58 ans natif de Semur-en-Brionnais, détient la plus forte étude de notaire de la ville. Dans ses bureaux de l'étroite rue de la Prison, il serre les archives de 11 de ses collègues décédés. Membre du Conseil Municipal depuis l'an VIII, du Conseil d'arrondissement, il exerce une action discrète mais efficace sur bien des gens. Son collègue du Conseil Municipal, Louis

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod "Libelles et placets non classés - Mémoire du citoyen Vachier, homme de loi contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné ". Mâcon in 8°-36 pages 1808.

⁽²⁾ A.D.SL. Fonds Thyard-F.641/9"Petite biographie Mâconnaise "Manuscrits 1822.

⁽³⁾ A.D.SL. M. Police Générale.

CHAUMET, 63 ans, venu de Sanvignes, ex-avoué, ex-procureur du bailliage selivre surtout à l'exploitation de vignes fort riches qui lui rapportent 15.000 francs par an, " que l'on peut chiffrer à 30.000 " (1). Il passe pour fort pondéré et de bon conxeil. On y trouve aussi Aubel de la Genête, Bruys de Vaudran, conseillers de préfecture (2) l'avoué CARTERON et le juge TRAMBLY, tous deux poètes fondateurs de l'Académie des Belles Lettres de la ville de Mâcon, en 1805, " qui chantent le vin mais qui perdent leurs vignes " (3) par négligence pour les biens matériels.

Enfin les quelques représentants des professions libérales autres que les légistes groupent deux médecins, deux architectes, un géomètre, un ingénieur.Pierre-Louis CORTAMBERT, 42 ans, médecin, né à Loché (4), bien qu'habitant Saint-Clément est le " médecin à la mode ", membre de l'Académie, secondé par une femme très belle et de " hautes manières". C'est le médecin du Préfet, reçu dans tous les salons. Ses vignes et son métier lui procurent une large aisance. Il avoue 12.000 francs de revenus en 1812. L'Architecte ROCH et le géomètre RIVET-COLASSIN nous paraissent les seuls dignes d'attention après lui.

PLACE SOCIALE DES CLASSES "ECLAIREES".

Ainsi, les étiquettes du recensement de 1812, si elles désignent des activités diverses, propriétaires, négociants, légistes, arts libéraux ou administrateurs, recouvrent une réalité qui réduit cette diversité à une simple différence de goût ou de tradition familiale. Ces 130 familles, ces 500 personnes, sont liées à la terre et aux immeubles, leur fortune et leur place sociale privilégiée se fonde essentiellement sur la propriété foncière.

ECONOMIE.

Elles ont incontestablement la puissance économique, modeste peut-être en regard des villes manufacturières comme le Creusot ou Lyon, commerçantes comme Chalon. Mais, parmi elles, "les 52 plus imposés de la ville "paient 18 % du total des impôts de Mâcon, sur plus de 1200 cotes foncières, repré-

⁽¹⁾ A.D.SL. M. Police Générale.

 ⁽²⁾ voir plus bas.
 (3) A.D.SL. Fonds Thyard F.641/9 "Petite biographie Mâconnaise Manuscrits - 1822.

⁽⁴⁾ Village du Mâcon à 15 km de Mâcon.

sentant à elles seules 45% du montant total des contributions. On peut raisonnablement en déduire que ces 120 familles versent un tiers des sommes perçues à Mâcon pour moins d'un dixième des cotes d'imposition.

Ces pourcentages montrent la place économique tenue par cette partie "éclairée " de la population. Mais ils expliquent aussi son désir constant d'occuper les places de direction, aussi bien dans les organismes administratifs ou politiques que dans la vie publique et l'opinion de la ville. Ayant "la charge de la collectivité, il est juste que nous en possédions la conduite "(1) pensent-ils.

Ce rôle de guide s'étend ouvertement à la conduite des affaires publiques, politiques, administratives, économiques.

POLITIQUE.

"Le droit d'élire est devenu ... le partage exclusif de la classe la plus éclairée et la plus intéressée au bon ordre ... Le nouveau droit électoral repose ... sur la propriété qui inspire un sentiment conservateur de l'ordre public "(2). L'institution des Collèges électoraux par la constitution de l'an X avait marqué sans ambiguité le désir de Napoléon de s'appuyer sur la riche propriété foncière, choisie parmi "les plus imposés ". Non renouvelés depuis leur fondation, ces collèges ont désigné tous les hommes "politiques", les juges de paix, les administrateurs locaux et départementaux, en constituant des listes où le pouvoir central choisissait.

Dans toutes les Assemblées ou les Collèges élus on retrouve l'un ou l'autre des 130 mâconnais de la classe officielle. Le 16 août 1813 pour les élections aux Assemblées cantonales, 1471 inscrits désignent 30 élus pour les fonctions éventuelles de juges de paix et de conseillers municipaux sont parmi eux. Mieux, on pressent comme un glissement vers les plus grosses fortunes foncières. Sur 14 conseillers municipaux en exercice 3 seulement sont désignés: Rivet-Colassin (propriétaire) Louis Chaumet (légiste et gros propriétaire foncier) Bernard de Lavernette (propriétaire et noble). Par contre on

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod - Lettre de CHAUMET Louis avocat, Conseiller Municipal, à Puthod (?) janvier 1809

⁽²⁾ Discours de Lucien Bonaparte au collège départemental de la Seine 24 mars 1803 cité par Lefebvre dans "Napoléon " - Peuples et Civilisations - Tome XIV-1947 \$.133.

note une majorité de gros bourgeois " les plus grosses fortunes du pays ", 13 noms dont de Larnaud, de Lamartine, Bernard de Sennecé, Tonnelier Duruisseau, Ratton; un nombre égal de légistes et de marchands de vins gros propriétaires : 7 chacun. Une étude plus poussée permettrait d'expliquer cet incontestable coup de barre " à droite ", en faveur d'émigrés rentrés, d'ex-nobles, de riches terriens (1).

Peut-être l'action sourde mais amplifiée par les revers de Russie et d'Allemagne, d'une coterie royaliste influente? Peut-être la déception du " parti des marchands de vins " devant la stagnation du Commerce et la fortune enviée de Chalon-sur-Saône? On cherche des hommes nouveaux, certes, mais sans changer de classe sociale. Peut-être plus simplement la fatigue d'hommes publics usés par l'Administration de la cité.

Des 24 postes pourvus sur les 30 places légales du Conseil Municipal 8 le sont depuis l'an VIII, 8 depuis l'an XII, 8 depuis 1808, 5 conseillers d'ailleurs sont rarement à Mâcon ce qui surcharge le travail des 19 présents (2).

Tous ces conseillers, sauf HUGUET, qui n'avoue que 1500 francs de revenus, atteignent souvent 10 à 12.000, parfois 25.000. La moyenne des revenus avoués s'établit tout près de 10.000 francs par an, que l'on peut, connaissant les pratiques de fraude fiscale et l'incertitude des évaluations en l'absence de toute vérification cadastrale, porter au moins à 20.000 francs. Sur les 24 conseillers en exercice les grands propriétaires dominent, avec 10 sièges, contre 5 aux légistes, 4 aux marchands de vins, 2 aux négociants divers, 2 aux professions libérales.

Les collèges électoraux d'arrondissement et de département sont plus équilibrés, en ce qui concerne tout au moins les membres mâconnais. Au premier, sur les 29 membres nommés : 15 propriétaires, 10 légistes, 3 négociants en vins et 1 médecin, CORTAMBERT. Ici les revenus ne descendent pas au-dessous de 5.000 francs par an, avec une moyenne supérieure à 10.000 avoués (3) Au second, sur 20 membres mâconnais, 8 propriétaires 7 légistes, 3 marchands de vin et deux administrateurs. Choisis

(2) Voir tableau du Conseil Municipal - Annexe II
 (3) A.D.SL. Série N. Conseils Généraux-Liste des Collèges électoraux.

⁽¹⁾ A.M.M. K. - Elections. Assemblées cantonales 16 août 1813.

M. Lefebvre parle de Suffrage Universel pour les élections cantonales (Peuples et Civilisations - Volume X - Napoléon 1947 p. 381." Les Assemblées de canton, c'est-à-dire le Suffrage universel"). Or sur 2900 chefs de famille à MM2con même réduits à 2500 par les veuves et demoiselles célibataires on ne trouve que 1471 inscrits.

parmi les 500 plus imposés du département, les 273 membres du Collège électoral du Département désignent les candidats au Corps Législatif et ne varient guère durant tout l'Empire. Les Mâconnais y occupent une place privilégiée puisqu'avec 2 % seulement de la population ils possèdent près de 8 % des notables départementaux (1).

Ces mêmes proportions se retrouvent dans le Conseil d'Arrondissement de 11 membres, où siègent le notaire DESGRANGES, le propriétaire AUJAS-RATTON, le Juge de Paix POMMIER, et dans le Conseil Général où l'on compte, sur 24 membres, les propriétaires MURE-RATTON, LAMARTINE Cadet et BRUYS de CHARLY qui vit le plus souvent à Mâcon (2). Quant au Conseil de Préfecture c'est une émanation directe de la bourgeoisie légiste de Mâcon. Sur 5 membres on y trouve 3 avocats locaux: Bruys de VAUDRAN, 65 ans, doyen et Président depuis 1800, l'un des fondateurs de l'académie, AUBEL de la GENETE, 62 ans, conseiller depuis 1800, ex-maire de 1795, conseiller municipal et Bernardin MURILLON, 48 ans, ex-maire en 1798, conseiller depuis 1811.

Le député de Mâcon au Corps Législatif est BRUYS-de-CHARLY mais il parait peu influent et reste souvent en province.

Au total, dans les assemblées politiques, dans les collèges électoraux, dans les organismes d'administration les propriétaires non négociants et les légistes dominent.

COMMERCE

Les négociants en vins

Ceux-ci s'imposent au contraire dans tout ce qui intéresse l'organisation économique, en particulier au Tribunal de Commerce, où sur 18 membres, on en trouve 12, contre 3 négociants en blé et 1 épicier, 1 brasseur, 1 drapier(3) Sur la liste des "Commerçants notablesde Mâcon" où sur 30 noms on relève 18 marchands de vins plus 1 commissionnaire pour 3 grainiers, 3 tolliers, 2 épiciers, 1 brasseur et 2 indéterminés. Ils s'y imposent avec une violence qui écarte des "notables" incontestables, que les impositions et le volume des affaires devraient élever à leur niveau ; les hôteliers DELORME, SORBIER-GRAN JEAN et BOUSSAGE qui font marcher trois établissements de 12 à 16 chambres, sur le quai Nord, les drapiers

⁽¹⁾ A. D. SL. Annuaire statistique pour l'année 1813. Salle de lecture.

⁽²⁾ Bruys de Charly possède le chateau de Charly proche de Mâcon.

⁽³⁾ A.M.M. F₂- Tribunal de Commerce. Assemblée Général du
13 Novembre 1813. Président : François Bourdon, blés,13 voix
Juges : Léonard Tuffet, Puy-Penny, Moulin-Comte (drapier) Cortey-Brosse -Sébastien Cezizier - Membres : Louis Bonne
Brunet Bruys- Bourdon Aîné - Chartet-Bourgon - Desmarquet
Repey-Chamborre-Louis Canard-Robert E-Peltret-Bonnet-Rivet
Emilien Bruys.

BOEUF Frères ou PELISSIER qui possèdent des stocks de plus de 1500 aunes de drap de " toute première qualité", les bijoutiers REVILLON et GENETET, le marchand de bois et charbons CHAMUET qui travaille par péniches entières et ravitaille tout la région en bois de construction (1).

Cette attitude des "marchands de vins "mériterait une étude poussée. Il y avait à Mâcon, on le note souvent un "parti du vin ", qui semble hostile aux grands propriétaires ou aux légistes, mieux en cour ou plus près de la réalité du pouvoir. Les préfets le mentionnent, et avec force dès la fin de 1814. Lutte sourde, rivalités de personne, barrage des vieilles familles devant la montée des "nouveaux riches "venus du négoce? En 1787, on compte seulement 17 négociants et gros commissionnaires en vins à Mâcon, dans 12 familles contre 25 dans 22 familles en 1814 (2). On pourrait y voir comme une querelle subtile mais effective entre les anciens possesseurs fonciers et les nouveaux, venus de la Révolution et du négoce élargi.

Cette rupture, déjà sensible chez les administrateurs tous issus de vieilles familles foncières se précise quand on évoque l'action spirituelle et mondaine de ces 130 familles de la "bonne société ".

L'ESPRIT.

La vie de l'esprit esf monopolisée semble-t-il par la noblesse foncière et les grandes familles bourgeoises.
Cesont des "propriétaires", non des négociants qui ont fondé l'Académie des Arts et Belles-Lettres de Mâcon, en 1806 :
BARJAUD, BENON des Champs, DORIA, DELARNAUD, de LAMARTINE aîné, TRAMBLY de Rambuteau. On y admet quelques avocats, le médecin CORTAMBERT, DUFOUR, Marchand de blés et vins, quelques fonction-naires bien rentés comme VITALLIS fils du Directeur des Droits Réunis, O BRIEN, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées. Ses 26 membres en 1814 forment un milieu très fermé qui donne le ton à toute l'aristocratie bourgeoise mâconnaise. On y parle agriculture, mais jamais commerce. On y lit tous les auteurs du XVIII° siècle et surtout les Anciens. Ce sont aussi des

(1) A.D.SL. R₃₅- Réquisitions 1er Empire - Etats des pertes subies durant l'occupation de 1814.

⁽²⁾ GOURNAY: "Almanach Général du Commerce, des marchands négociants, Armateurs de la France, de l'Europe et des autres parties du monde " - Paris 1788-89. 2 vol. in. 8° Article Mâcon p. 418.

COURTEPEE: "Description générale et particulière du Duché de Bourgogne". Dijon 1774-85 - 7 volumes in 8° - 2° édition: Dijon 1847-1848 - 4 vol. in 8° - tome 1er.

propriétaires qui dirigent la vie religieuse, dans les Conseils de Fabrique, dans les rangs des prêtres locaux et sous les cornettes des religieuses hospitalières et enseignantes. Ces ordres féminins, recrutés dans les vieilles familles locales(1) fournissent les 18 soeurs du Grand Hôpital de 150 lits, les 6 de l'Hospice de la Charité, 200 pauvres et enfants abandonnés, et surtout les religieuses de la Congrégation des Soeurs du Saint-Sacrement, fondé par l'Abbé Mâconnais Louis AGUT, au milieu du XVIII° siècle et qui essaime dans 11 villes de l'Empire 72 religieuses hospitalières(2).

Le prestige et l'action humaine de ces religieuses se renforcent de l'activité enseignante des 21 soeurs de la Visitation qui éduquent et instruisent 40 internes et 60 externes de la "bonne société ", les jeunes garçons fréquentant le Collège des Minimes, dirigé par des laïcs.

Le CLERGE.

Mais toute la vie religieuse est dominée par l'Abbé Joseph FARRAUD, Curé de Saint-Vincent. Né à Mâcon le 12 Octobre 1757 d'un père procureur au Bailliage, il entre comme prêtre dans le puissant Chapitre de Saint-Vincent-de-Mâcon en 1778, où il connait les chanoines liés à la grande bourgeoisie et à la noblesse locales : Jean-Baptiste Louis de Lamartine, de la Balmondière, Antoine-Louis Desvignes de Davayé de la Cerve, beau-frère de Marie-Anne de Lamartine (3) . "Prêtre d'une belle stature et fortement organisé. Aimable et spirituel, il passe pour le prêtre le plus galant de la ville. Souple et adroit il sait se faire à tout et à tous "(4). Il se déportera volontairement en Suisse de 1792 à 1796, puis se cachera encore dans le Mâconnais jusqu'en 1800. Nommé Curé de Saint-Vincent en 1802, grand vicaire et chanoine d'Autun en 1805, il ne quittera plus Mâcon où il mourra en 1835 après 33 ans de ministère. Lettré et artiste, il laisse une bibliothèque personnelle de 10.000 volumes, acquise avec les revenus et la vente de biens-fonds hérités de son père, en Mâconnais. Reçu partout, il exerce une grande influence par sa séduction personnelle et sa culture religieuse. Dans quel sens ?

⁽¹⁾A.D.SL. -Registres d'Etat-Civil depuis 1780.

⁽²⁾ G. JEANTON. Le Vieux Mâcon - Mâcon 1934 - 1 vol. in. 8° 343 p. p. 49 et 50.

⁽³⁾ A.A.M. Année 1899 - Mgr. Rameau : La Révolution dans l'Ancien Diocèse de Mâcon pp. 129 à 417.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 619 -Petite biographie Mâconnaise citée.

Vraisemblablement, comme tous les réfractaires de l'Empire, dans les régions voisines du Jura et du Doubs (1), en travaillant discrètement contre le Régime d'autorité qui prétendait se servir du clergé à des fins politiques (2).

L'action du clergé peut s'étudier, et elle se manifeste visiblement sous des formes nombreuses, dans toutes les classes sociales. Il est bien plus malaisé de juger celle de la Loge Maçonnique "Les amis de la vérité". Aucun document valable (2). On sait seulement qu'elle soutint l'Empire, mais qu'elle se sépara, pour quelles raisons, en 1812. Ses 80 membres devaient sans doute rassembler la majorité de la classe "éclairée " de Mâcon.

La VIE QUOTIDIENNE.

Ainsi cette bourgeoisie foncière vit dans un cercle étroit, papote dans les salons de quelques bourgeoises riches, lit Voltaire, Rousseau, Mably et l'Encyclopédie, les Anciens, fait de la musique de Chambre et danse encore le menuet. (3) Si l'hiver on vit dans les maisons de Mâcon, maisons à deux étages achetées durant tout le XVIII° Siècle, entre 40 et 80.000 livres, très peu réparées et dont on occupe peu de pièces. On loue au maximum et on retire en moyenne 1000 à 1500 livres par an de 4 à 6 locataires plus ou moins entassés. Les plus riches familles conservent encore, par tradition ou pour y loger les nombreux enfants, tout un immeuble, comme Les Lamartine Prat, rue des Ursules, les Cellard du Sordet, rue Tupinerie (4) les Desvignes de Davayé, rue de la Barre. Les négociants en vins logent les tonneaux dans de grandes caves parfois loin de leur habitation. Le quartier de la "bonne société"se restreint à la rue de la Barre, place de la Barre, rue Tupinerie. Les négociants et les marchands se trouvent plutôt rue Municipale et rue Franche proche le courant de circulation de la vallée.

L'été, la femme et les enfants passent les chaleurs dans le domaine de la campagne, des foins aux vendanges. Le Chef de famille s'y rend pour vérifier les gros travaux. Au

(2) Les dirigeants actuels de la loge affirment que toutes les pièces antérieures à 1856 ont été perdues lors de la dissolution de 1940 et des pillages qui ont suivi.

(3) A.M.M. G₃- Contributions Directes - Inventaires après décès pour vente (bibliothèques-meubles)
A.M.M. Archives du Juge de Paix Mâcon-Sud-Constats d'huis-siers pour héritage.

(4) A.M.M. F. - Recensement de 1812 : Lamartine-Prat : 3 parents 6 enfants, 2 servantes - Cellard du Sordet : 2 parents,

3 enfants - 5 domestiques.

⁽¹⁾ Annales Révolutionnaires 1913.p.262-266-Article de Mathiez sur la thèse de F. Borrey . "L'esprit public chez les prêtres francs-comtois pendant la crise de 1813 à 1815

début de l'hiver on ramène à Mâcon de nombreuses provisions de bouche qui rendent la vie facile et large. Pourtant les réceptions et les soirées mondaines demeurent rares. Atavisme de terrien économe, égoïsme de petite ville ?(1).

Voici donc ces 130 familles, le sel agissant du Mâcon de 1814. On y a longument insisté, pour deux raisons. La première que les documents sont presque muets sur le reste de la population. La seconde que ces noms se retrouvent à tous les instants de l'histoire de l'occupation de 1814, autant chez les hommes en place que chez ceux qui travaillent à les renverser. On peut considérer que cette minorité mène la ville sans opposition réelle.

Heureusement pour elle d'ailleurs. Sans doute la seule identité de fortune et de revenus confère une certaine unité de vie et d'influence, dans ce régime fondé sur la richesse foncière. Elle justifie, de l'extérieur, ce groupement des citoyens notables et éclairés qui, possédant la supériorité matérielle, acquièrent par là-même l'autorité politique, conservent l'influence spirituelle et morale. Mais cette unité venue des chiffres n'est qu'apparente. Malgré le sous-bassement commun de la terre, source de puissance sociale, des dissensions séparent négociants en vin, propriétaires et légistes, pour des causes surtout morales. Les incidences politiques de l'invasion ne faciliteront certes pas un rapprochement. Seul peut-être le danger commun de troubles sociaux, venus des classes moyennes et pauvres pourmit y concourir. Mais cette éventualité elle-même est-elle possible.

LES CLASSES MOYENNES.

Les initiatives politiques, les décisions hardies, les classes moyennes en paraissent incapables en 1814. Besogneuses, bornées dans leurs contacts avec le monde extérieur, sans influences politiques, elles manquent de chefs pour grouper leurs capacités certaines.

De 1500 à 4 ou 5000 francs de revenus annuels, on trouve à peu près 1700 familles groupant près de 6000 personnes. Classe moyenne importante en nombre et diverse dans ses composantes. Petits bourgeois et petits propriétaires, artisans, commerçants, et beaucoup moins nombreux professions libérales, employés fonctionnaires, se retrouvent ici mêlés par la fortune, bien qu'ils se connaissent peu et pensent avoir des aspirations et des intérêts fort divers.

⁽¹⁾ A.D.SL. M. Police Générale - An VIII - 1814.
Rapport du préfet de Roujoux au Ministre de la Police 1810
" Je donne des soirées fort suivies, du fait du peu de vie mondaine de la ville".

En tête, tois masses sensiblement égales d'environ 400 familles de bourgeois, oisifs, propriétaires 450 artisans et "bons ouvriers travaillant à leur compte (1), 350 commerçants.

BOURGEOIS.

Cette " Petite bourgeoisie " se meurt peu à peu. Pour 400 familles ne compte-t-on pas 650 adultes seulement, 230 enfants, mais par contre près de 200 domestiques. On y trouve de nombreuses " demoiselles " vivant de peu avec une domestique, d'un héritage prudemment géré, des " veuves " vieillies, dont les enfants s'il en fut, sont partis ou établis des " petits rentiers " acheteurs de biens nationaux, exlégistes, ex-négociants, ex-commerçants qui ont remis leur entreprise au fils ou au gendre (2), des " sans état " sans enfants mais avec servante, des " célibataires oisifs " vivant largement dans la maison de leur père (3). Tout ce vieux monde achève de vivre surtout dans le quartier du Bourgneuf et le quartier du Collège. Sans doute compte-t-on de jeunes ménages : 142 familles avec des enfants de moins de 18 ans. Mais dans ce cas les domestiques sont rares. Les jeunes se dirigent plutôt vers le négoce, comme " commis", vers l'armée (4), dans les familles les plus riches vers les études de droit à Paris ou Lyon, pour devenir légistes. On fuit cette classe oisive et médiocre devant l'appel constant à l'action que proposent les actifs négociants en vins et les officiers victorieux. Restent sans doute des hommes de valeur, ignorés et modestes, ou déçus par la Révolution manquée, comme ce BIGONNET, qui fut maire sous l'an II, député aux Cinq Cents et hostile à l'Empire, qui attend son heure (). Mais ils ne se manifestent pas.

ARTISANS.

Si la petite bourgeoisie se meurt les 450 familles d'artisans sont bien vivantes au contraire. Là, pour 870 adultes, plus de 750 enfants contre à peine 200 domestiques et ouvriers vivant avec le patron (5).

⁽¹⁾ A.M.M. F. - Population de Mâcon - Liste des habitants par section en 1812 - (Incomplètes).

⁽²⁾ A.D.SL. Archives notariales - voir les actes de remise d'exploitation 1790-1820.

⁽³⁾ Tel ce GOYON, quai du Sud, une maison à un étage pour lui et ses deux servantes. Mais il paie 850 frs de foncier!

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R. Recrutement - Liste des engagés volontaires 1806-1814. Sur les 72 volontaires connus 49 appartiennent à cette classe de petits bourgeois.

⁽⁵⁾ on peut évaluer, sur 894 familles d'artisans et ouvriers recensées, à 400 le nombre des familles d'ouvriers pauvres, soumis au chômage périodique, non possesseur d'une échoppe ou n'habitant pas chez le patron.

Toutes les professions s'y côtoient, mais deux se détachent d'un ensemble banal et méritent attention : les tonneliers d'abord quelque 60 à 70 artisans suffisent à peine, en période normale avec un ou deux compagnons à fournir les fûts neufs que les vignerons demandent à chaque automne. On les vend en moyenne 6 francs la pièce jauge mâconnaise (1). Mais la profession. fort lucrative certaines années souffre en 1812-1813 de la crise générale qui sévit sur le vignoble. Ces artisans-là pâtiront plus que les autres d'une occupation qui brûlera leurs stocks de bon chêne ou châtaignier (2). Mais ils constituent une corporation vivante et originale, groupée surtout au quartier Saint-Antoine. Les patrons tisserands et cordiers au nombre d'une trentaine emploient aussi de 2 à 3 ouvriers dans de petits ateliers familiaux dispersés dans tous le quartier Nord et font vivre plus de 350 personnes. Ils travaillent surtout pour la ville et la Bresse et souffriront des conséquences de l'épidémie d'epizootie, amenée par les Alliés et qui ruinera une partie des fermiers de la rive gauche.

COMMERCANTS.

Le petit et le moyen commerce propriétaire de son échoppe ou de son magasin en souffrira moins, car les ressources sont ici plus variées. On a marqué les limites financières qui séparent le commerçant du " négociant " notable et qui traite plus d'affaires et plus loin. Ici, le " commerçant" c'est aussi bien l'un des 68 merciers-épiciers, des 43 bouchers des 33 boulangers que des 82 cafetiers et aubergistes, des 60 marchands ou commissionnaires en vins, ou des 50 marchands ou commissionnaires en grains. Plus de 400 familles actives. entreprenantes dans leur petite sphère, avec plus de 800 adultes, 600 enfants, 180 domestiques et employés, 2000 personnes au total, 20 % de la population de la ville. Chiffre qui n'est pas indifférent et qui montre la suprématie d'une classe très individualiste et assez fermée à l'intérêt public, vers les années 1812-1814. Ici chacun essaie de gagner de l'argent en multipliant ses petites activités et non en développant sa principale ressource. Un des traits typiques est la prolifération des débits de boisson. Alors que le recensement de 1812 ne mentionne que 82 cafetiers et aubergistes, on compte en réalité plus de 200 comptoirs où on vend du vin et de l'alcool(3) Les épiceries, les graineteries, les "Bois et Charbons " a joutent presque tous à leur travail le débit de boisson. Ils vendront aussi du tabac, de la poudre de chasse, "sous le comptoir"

⁽¹⁾ A.A.T. 1933 - Le vin en Mâconnais pendant un siècle.

 ⁽²⁾ A.D.SL. R₃₅- Réquisitions 1814.
 (3) A.M.M. G₃ Contributions Indirectes - Droits Réunis.
 (4) A.D.SL. M. Police Générale an VIII - 1814 - Rapport Augros sur les ventes illégales de tabac - Juillet 1814.

Les agents du Service des Droits Réunis traquent les cabaretiers et les débitants " qui ont pour habitude de tromper tout à la fois le Gouvernement et le public en ne se servant que de bouteilles qui tiennent au plus les 2/3 ou les 3/4 du litre "(1).

Besogneux, pestant contre les patentes, contre les droits réunis, contre les impôts, contre l'octroi, cherchant à frauder la ville et l'Etat, les commerçants mâconnais de 1814 paraissent parfaitement incapables de toute action concertée et suivie.

Les commerçants, les artisans et les petits bourgeois forment les trois quarts des effectifs de la classe moyenne mâconnaise. Peu soucieux de se grouper pour une action d'ensemble. Le dernier quart, par sa diversité présente encore moins de cohésion sociale.

DIVERS.

On y trouve d'abord tous les membres modestes des professions libérales et surtout les quelque 50 légistes de petite lignée et de médiocres biens fonciers qui ne trouvent pas leur place parmi la caste " éclairée " (2). Leur nombre frappe dans cette petite ville. Que les héritiers de biens confortables et de traditions familiales parfois séculaires se livrent aux activités multiples de la justice, dans un pays procédurier (3) et riche, rien de surprenant. Si l'étude d'avocat, d'huissier, d'avoué ou de notaire n'intéresse plus ou s'étiole, il sera temps, vers la quarantaine, de la vendre, de la fermer ou de la confier au premier clerc, pour se retourner vers l'exploitation des immeubles et des domaines agricoles. Mais il peut être hasardeux pour les fils de commerçants ou de petits bourgeois, après leurs études de droit à Paris, d'investir leur capital familial dans l'exercice d'une profession " fort encombrée ". Et l'on peut soupçonner la plupart de cette demi-centaine d'hommes de loi de mener une existence mesquine. Pas de domestiques, un revenu modeste : les avocats EMJORRAUD, JONDET, MARBRE ou RIVET atteignent juste 2000 francs en revenu annuel (4), les avoués JARRIN, SAMBIN, ROLLAND, LORRAIN

⁽¹⁾ A.M.M. G₃- C. Ind. 1805-1813 - Lettre du Directeur des Droits Réunis à Bonne 17 Juin 1812.

⁽²⁾ A.D.SL. Annuaire statistique pour le département de Saôneet-Loire 1813. On compte au total à Mâcon en 1813-10Juges 19 avocats-24 avoués -17 huissiers-8 notaires.

⁽³⁾ A.M.M. Archives du Juge de Paix, canton de Mâcon-Sud -Remarquer le grand nombre de causes plaisées de 1810 à 1813 souvent pour des motifs futiles.

⁽⁴⁾ A.M.M. H₁ - Engagements volontaires 1799-1830 - Recensement des hommes de 20 à 40 ans, avec situation de famille des parents. Novembre 1813.

BERNARD, avec 3000 francs n'ont pas la chance de posséder les relations mondaines de leurs collègues DELAVAIVRE, tuteur de riches orphelins, ou CARTERON, bel esprit fondateur de l'Académie. Quant à BOITARD, soupçonné de "sympathies jacobines et républicaines", il est peut-être aigri par une situation sans grand rapport. Au total ces petits légistes, certes capables et intelligents, vivent modestement, malgré les ors trompeurs de leurs panonceaux trop nombreux.

On trouve enfin dans les plus bas échelons de cette classe moyenne, la majorité des 80 " fonctionnaires" qu'on appelle alors " employés aux Droits Réunis, contrôleurs des Tabacs, du Sel, de l'octroi, secrétaires de mairie, de préfecture, des administrations de la guerre et des Finances ", des 30 militaires et gendarmes de la garnison du capitaine TUGNOT, des 10 architectes, voyers, géomètres, des 49 instituteurs, professeurs, maîtres d'armes et de plume, écrivains publics, acteurs et compositeurs épars à travers la ville. Un ensemble de près de 200 familles dont le chef est frotté de savoir ou d'autorité, qui s'installent aux meilleures places du parterre au théâtre municipal, et semblent vouloir se distinguer avec vigueur de " la classe la plus besogneuse " de la Société (1).

L'éventail de cette nombreuse " classe moyenne " s'ouvre donc largement. Un travail plus précis montrerait comment les deux lisières se fondent avec les classes encadrantes. Mais si l'ambition d'entrer dans la classe "éclairée", riche et puissante est admise et parfois proclamée, bien peu de ces besogneux, consent encore à regarder la classe pauvre d'où ils sont pourtant issus pour la plupart.

ROLE MODESTE.

Cette classe moyenne, dominant par le nombre, pourrait aussi dominer par les capacités. On y est travailleur et acharné au gain (2). On y conduit parfois de véritables petites entreprises, avec 4,6 ou même 7 employés, surtout chez les cafetiers-épiciers-merciers-marchands de vins. On y a la pratique des clients, des lois parfois, des problèmes concrets toujours. Toutes qualités morales et humaines non négligeables. Mais on demeure trop mesquins, trop peu ouverts, accablés de petits soucis, attentifs aux petits gains, aux querelles de quartier.

(2) Voir les procès entre commerçants, devant le juge de paix, les démêlés avec les contrôleurs des Droits Réunis.

⁽¹⁾ A.M.N. H.- Garnisons-Cantonnements - Gîtes d'étapes -17911861. Protestation de plusieurs employés, écrivains ou
instituteurs, qui veulent loger des "bas-officiers du
16° léger, au moins, et non des soldats, comme la classe
la plus besogneuse de la Société ". 1811.

Au total égoîstes et sans envergure. Les plus aisés, qui accèdent au droit de vote n'ont pourtant aucune influence politique. Ils semblent faire confiance aux têtes de corporations, à un BONNE pour les marchands de vin, un JARRE pour les grainetiers, un CHAUMET pour les légistes, un TESTENOIRE ou un ROCH pour les petits bourgeois et les professions libérales. Mais ils me s'apercoivent guère qu'à partir d'un certain niveau de vie, l'union se fait horizontalement, en fonction des chiffres de revenus, et non plus verticalement, dans le cadre de la profession.

En 1814, sans chefs avoués, cette masse où les hommes capables et volontaires ne manquent certes pas, n'a que peu d'action politique ou sociale.

CLASSES PAUVRES.

Il en va de même pour les classes pauvres, bien qu'on les redoute toujours un peu parmi les milieux aisés et les hommes politiques. On peut ranger ici un millier de familles représentant 3000 personnes. Les ouvriers, apprentis et compagnons y représentent la moitié de l'effectif total, les manoeuvres et les portefaix près de 300 familles, les "lavandières", veuves ou célibataires, souvent avec enfants comptant pour 155 et les " indigents " pour près d'une centaine (1) . Les documents consultés ne permettent pas de tirer de l'oubli quelque figure marquante, comme durant les émeutes de la Révolution

Pauvreté générale, isolement dans son métier ou son quartier, désintéressement pour les affaires publiques auxquelles on ne participe pas, tels paraissent devoir être les traits de cette classe sociale peu nombreux, en regard de la classe moyenne.

LES SALAIRES.

Moins de 1500 francs de revenus annuels par famille, cela mesure la faiblesse économique des " parties les plus pauvres et les plus misèrables de la population " (2). Tous les documents révèlent la modicité des salaires à la fin de l'Empire : maximum de 3 francs par journée de travail de 10 à 12 heures, chez les 2 ouvriers brasseurs du sieur TUFFEY, parce qu'il ne les emploie que 8 mois dans l'année (3). Les 6 tanneurs du sieur DEGUET, au pré Saint-Antoine pour " un travail très dur" mais assuré hiver comme été, ne reçoivent que 2frs.75. La moyenne des ouvriers carriers, des chauffeurs de fours à plâtre,

⁽¹⁾ A.D.SL. R₁ - Recensement de 1812 - cité. (2) A.M.M. II₂ - Séance du Conseil Municipal-7février 1814allocution de Bonne, maire.

⁽³⁾ A.M.M. F. - Salaires et statistiques - Statistique Industrielle et manufacturière - 10/10/1814.

des imprimeurs, des chamoiseurs gagne de 2 à 2 francs 50 par jour. Or ces ouvriers " sont les mieux payés et des plus dignes d'intérêt " (1). Ils l'ont toujours été. Avec eux les charpentiers, les maçons, les couvreurs et les tailleurs de pierre bénéficient aussi de ces hauts salaires, proches des 3 francs journaliers (2). Les serruriers et taillandiers gagnent aussi de 2 à 2frs.50 par jour de travail. Par contre les tonneliers, sans doute trop nombreux, par suite de la crise de mévente du vin, ne figurent que pour moitié de ce salaire, de même que les cloutiers, les cordonniers. Les portefaix du port, les manoeuvres pour les " durs travaux", de 5 heures du matin à 7 heures du soir, en été, arrivent à gagner autant que les meilleurs maçons, soit 2,75 à 3 francs, mais à quel prix ? Chez les femmes, les mieux payées sont les "lavandières " à 2 francs. Les ravaudeuses, les râpeuses de tabac, les " femmes de travaux " gagnent à peine 1 franc . Quant aux apprentis et aux enfants, aucun renseignement, ce qui ne permet pourtant pas de supposer l'absence de tout salaire.

Beaucoup d'ouvrier et de manoeuvres des deux sexes s'engagent à la campagne pour les gros travaux, surtout aux vendanges. On leur donne alors 12 sous par jour, lerepas de midi et le vin à volonté (3). On peut aussi penser que les périodes de chômage partiel provoquent un afflux de citadins vers les campagnes où les salaires du journalier varient selon les lieux, les saisons, les années et les conditions d'emploi, de 35 centimes à 2francs 38 (4).

LES FAMILLES.

Avec ces salaires modiques il faut faire vivre une famille. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, la classe pauvre nourrit peu d'enfants : 1194 seulement, pour 1034 familles groupant 2094 personnes (5), soit un effectif théorique de 1,15 enfant par famille, alors que la classe moyenne, la plus prolifique en compte 1,4 chez les artisans, 1,6 chez les commerçants (6). Pourtant les naissances sont nombreuses : 220 à 250 par an, dans les années 1794 à 1811, correspondant aux enfants de 1 à 18 ans recensés en 1812 (7). Mais les maladies

(2) CHABERT Thèse citée. Pages 264 et suivantes.

(3) A.A.T. 1933 pages 157-158- Article de Violet - Cité

(5) A.M.M. F. - Recensement de 1812 - cité.

(7) A.D.SL. Registres de l'Etat Civil.

⁽¹⁾ A.M.M. G. - Impôts Directs - Taux des salaires maximum - le 11 Octobre 1793.

⁽⁴⁾ Chabert- Thèse citée - pages 238 et suivantes - Gros écarts si l'ouvrier est nourri par l'employeur, ou non.

⁽⁶⁾ Artisans': 1239 enfants pour 894 familles - Commerçants: 519 enfants pour 340 familles.

infantiles, le rachitisme et la mauvaise santé révélés par le nombre d'ajournés ou de réformés (1), le travail des enfants, l'abandon des nouveaux-nés peut-être le placement comme bergers à la campagne ou apprentis en ville, réduisent notablement le nombre des enfants à charge. Les familles les plus nombreuses ne dépassent pas 5 enfants, beaucoup n'en ont pas. Les "Grandes familles ", 7 de 7 enfants et 2 de 9, sont dans la classe moyenne des marchands et artisans (2). La classe pauvre des manoeuvres, journaliers, lavandières et indigents paie dans la santé de ses enfants la dureté de sa condition. On pourrait chercher comment cette situation l'aide à vivre, mais limite ses forces vives contre une classe moyenne de boutiquiers et de commer-çants plus saine.

CONDITIONS DE VIE.

Malgré tout, la vie est dure et les denrées chères . Le pain, bien que taxé, poursuit un cycle de hausse très marqué de 1810 à la récolte de 1813 ." Le pain bis, un tiers de seigle ou de son pour 2/3 de froment, consommé par les ouvriers " passe de 10 centimes la livre en décembre 1810 à 23 centimes en mai 1812 pour ne revenir que quelques semaines à 10 centimes après la récolte de 1813. Le pain blanc, durant le même temps évolue de 18 à 35 centimes la livre. La viande vaut toujours, selon qualité, entre 60 et 80 centimes le kilog. Le temps est loin où la bouteille de 75 centilitres de vin de 1804 coûtait deux sous. Il faut compter, de 1810 à 1813, pour un vin courant, au cabaret, de 6 à 8 sous, et 10 à 12 sous pour un bon vin rouge (3). Une famille de 3 personnes, chez un manoeuvre qui peine de 5 heures du matin à 7 heures du soir en été, mange trois kilogs de pain, une bonne livre de viande, un bon plat d'une livre de légumes, secs ou verts, et boit deux litres de vin par jour. Au total, dans les plus mauvais moments de 1812 : près de 2 francs 50; dans les meilleures conditions 1 franc 50. Si les ouvriers vivent assez bien - la consommation de viande totale de la ville le prouve - les manoeuvres, journaliers, lavandières, à plus forte raison les indigents, gagnent juste assez pour survivre. Mais il faut se loger, avec des locations voisines/150 francs par an, pour les mauvaises masures (4).

⁽¹⁾ A.D.SL. R₂₄₋₂₇₋₃₀- Conscrits des classes 1812 à Mâcon : 66 soumis au contrôle du Conseil de révision le 27 janvier : 16 réformés-6 ajournés; 1813 le 12 Octobre 1812 : Sur 71 conscrits 33 réformés, 5 ajournés -; 1814 le 22 février 1813 : 74 conscrits 26 réformés, 7 ajournés - Tenir compte aussi des ajournements et réformes "de complaisance".

^{(2) 9} enfants: NUGUET, charcutier rue de laBarre et REVILLON, convoyeur, faubourg St-Antoine. 7 enfants: 1 avoué, 4 commerçants, 1 employé d'octroi, 1 journalier

⁽³⁾ A.D.SL. M. Mercuriales. Voir graphique Annexe V

⁽⁴⁾ A.M.M. G. Contribution Foncière - Evaluation des valeurs locatives. 1811.

Il faut se vêtir quand un "chapeau commun "vaut 6 à 8 francs, un habit de drap ordinaire de 40 à 60 francs, une paire de souliers 6 francs, de sabots 3 francs (1). Il est même difficile de fumer, puisque le paquet de cigares vaut 3,75 et la livre de tabac 4 francs.

Ce n'est donc pas une clause de style, une formule commode, quand BONNE parle de la "classe la plus pauvre et la plus misérable". Surtout que la crise dans les vins réduit au chômage total ou partiel plus de 300 familles depuis la fin de 1812. Le bureau de bienfaisance, alimenté par les dons bénévoles, les "soupes économiques "au seigle et aux pommes de terre, ont jusqu'ici "contenu cette partie redoutable de la population qui pourrait troubler latranquillité publique (2). Ne doit-on pourtant pas tout craindre d'une aggravation brusque de la situation à la suite d'une invasion militaire par exemple?

ROLE MODESTE.

Dans la mesure où tous les documents demeurent muets à ce sujet, on peut affirmer que la classe manouvrière est "dépourvue de toute ambition politique ou sociale, qu'elle songe surtout à assurer son gagne-pain"(3), venus de la terre, y retournant chaque année aux travaux, cultivant presque tous un jardin, éparpillés dans de multiples échoppes, ateliers ou petites manufactures, les ouvriers et les journaliers mâconnais n'ont aucunement conscience de classe. Chacun demeure isolé dans son métier et dans son quartier. Jamais les rapports de police, pourtant minutieux ne signalent de réunions ou d'associations séditieuses. Les ouvriers avaient embrassé avec élan les idées révolutionnaires, avaient reçu froidement Napoléon en 1806. Depuis, faute de chefs ou de mots d'ordres, ou étroitement surveillés, ils n'ont plus manifesté de curiosité politique.

On ne doit attendre des classes pauvres, en minorité, dispersées dans toute la ville, sans meneurs et sans mots d'ordre, soucieuses surtout d'assurer une subsistance difficile que des réactions isolées et spasmodiques.

0 0

 ⁽¹⁾ A.D.SL. R. - Etats de liquidation des réquisitions 1814.
 (2) A.D.SL. M. Police Générale an VIII 1814. Rapport Bonne

au Préfet - Juillet 1813.

⁽³⁾ Chabert - Thèse citée.

PREDOMINANCE DES CLASSES MOYENNES ET RICHES.

Ainsi la Société Mâconnaise en 1812-1814 se signale par sa stabilité. La classe moyenne groupe 65 % de la population citadine, dans les limites confortables de 1500 à 5000 francs de revenus annuels. On y rencontre des capacités, de l'acharnement au travail. le désir de s'élever matériellement. On s'attendrait à lui voir diriger la cité. Mais faute d'ouverture d'esprit, d'initiative, étouffée par la routine desséchante des multiples besognes quotidiennes, trop préoccupée d'intérêts pourtant fort modestes, parfois égoïste et mesquine, cette classe moyenne demeure amorphe et divisée. La réalité de la puissance économique, du pouvoir politique, de l'influence morale et sociale s'abrite dans les immeubles confortables et discrets d'une centaine de riches familles groupant à peine 5 % de la population, mais régentant une clientèle régionale 20 fois plus importante. C'est cette classe " éclairée" appuyée sur la fortune foncière d'une contrée fertile et diverse, qui mène la ville, " Dynasties bourgeoises " modestes mais influentes. Elle ne craint pas la classe moyenne, ni la classe pauvre, encore trop réduite et trop éparpillée en multiples chantiers, acharnée à se nourrir, comme la première l'est à s'enrichir.

Cette structure particulière, où dominent traditionellement les possédants bien nantis de terres et d'immeubles s'annonce déjà comme peu favorable aux grands courants d'enthousiasme, aux élans sentimentaux nécessaires à toute "levée en masse ". Seule, l'opinion publique du moment, pourrait peut-être, si elle était bien marquée, secouer cette stagnation des esprits.

-1-1-1-1-1-1-1-1-

E - L'OPINION PUBLIQUE FIN 1813.

Il serait vain de prétendre connaître dans sa complexité l'opinion publique d'une cité de 10.000 habitants, à la weille de l'invasion de 1814. Les documents, presque tous officiels, n'en reflètent qu'un aspect, et le moins intéressant. L'ouverture d'archives familiales (1) sera le complèment nécessaire de ce travail sommaire.

Mais il est fort possible d'en marquer le trait essentiel, en cette fièvreuse année 1813 où les frontières craquent. C'est l'indifférence qui prépare le défaitisme de 1814. Rien d'original. Las et découragés, les Français se mirent à opposer la résistance passive, seul droit qu'on leur eût laissé. Partout dans l'Empire on constate cette ruine de l'esprit public (2), qui hâte la décomposition du Régime. Pourtant l'opinion mâconnaise se signale par deux traits particuliers: petite minorité politique en face d'une énorme majorité apathique et sans opinion arrêtée; importance d'un courant défaitiste qui grandit depuis 1812.

Bien peu de citoyens manifestent des idées politiques pour ou contre le Régime.

LES SOUTIENS DU REGIME.

Les bonapartistes d'abord. Dans une ville aussi avare de toute manifestation politique depuis quelques années, il est excessif d'attendre qu'ils se révèlent influents et entreprenants. Ils sont rares, même aux temps de la splendeur impériale. "Je sais que l'on ne m'aime guère ici" pouvait dire l'Empereur au Préfet de Saône-et-Loire, à son passage à Mâcon le 8 avril 1805 (3). Seuls les hauts fonctionnaires départementaux, et avec bien des réserves, semblent attachés au régime qui les a créé.

LE PREFET de ROUJOUX.

Au premier rang le Préfet de ROUJOUX, représentant officiel du pouvoir central en Saône-et-Loire, résidant à Mâcon

⁽¹⁾ En particulier celles de Roujoux, Siraudin, Pasquier, Desvignes, pour ne citer que les plus connues.

⁽²⁾ G. Lefebvre- Napoléon (coll. Peuples et Civilisations) Tome XIV) P.U.F. 1936 - p. 545

⁽³⁾ L. LEX. Le passage de Napoléon ler en Saône-et-Loire -in 8° 44 pages - Perroux - Mâcon 1901. B.M. 131.057

Il prétend " administrer depuis douze ans le département avec une douceur qui (lui) a concilié l'estime et la confiance générale " (1). Pourtant ses débuts furent difficiles. Louis Guillaume de BUXEUIL, baron de ROUJOUX, breton de Landerneau, procureur du Roi en 1789, député du Finistère à la Législative, non-acceptant à la Convention, député aux Cinq Cents puis aux Anciens, s'était rallié au Consulat. Récompensé par un poste au Tribunat, Napoléon le nomme encore Préfet de Saône-et-Loire le 21 Floréal an IX (2) . En 1813, à 60 ans, il porte beau, figure sévère, bien pris dans un habit à la française, culottes et bas de soie. Il affecte une grande admiration pour l'Empereur et se dépense en fêtes, réceptions, bals, tournées et présidences de manifestations diverses jusqu'en 1808-1810 (3). Il ne manque jamais de célébrer, avec la phraséologie du temps " la main qui sépare la lumière des ténèbres, le génie.... au nom duquel les passions se taisent, les plaies se cicatrisent, les factions se dissipent, et les ennemis même se réunissent dans un concert d'amour et d'admiration "(4). A partir de 1810 toutefois, les rhumatismes, le manque de ressources financières suffisantes, peut-être la certitude d'avoir assez fait, le conduisent à se réserver pour les obligations délicates des réquisitions de chevaux, de fourrages et les séances du Conseil de Révision.

Malgré cette activité, il ne semble pas avoir réussi à s'imposer à Mâcon, encore bien moins à y faire accepter largement l'Empire. Il est impopulaire dans le peuple : distant avec les ouvriers, les paysans (5), malheureux avec "les chevaux de relais qu'il a mis en réquisition pour le service de S.M. à son passage dans le département et pour le Saint-Père ", en 1805, et qu'on mit quatre ans à payer, honni pour les réquisitions de chevaux, d'avoine, de foin en 1812 et 1813, pour les gendarmes qu'il envoie doubler les percepteurs et les contrôleurs des droits réunis. Il ext exploité, sans profit pour lui ni le régime, par la bourgeoisie commerçante de Mâcon, pour l'exemption du service de la Garde Nationale, pour " sauver les fils de la conscription et les neveux de la Garde d'Honneur ", pour les remises, de droits réunis et d'impôts

1789-1886 - Macon-Protat 1886.

(4) A.M.M. -B.M.110.422-Discours de Roujoux à la pose de la lère pierre de l'Eglise St-Napoléon -1808.

(5) A.D.SL. Fonds Thyard- F638. " Il ne va que dans les Châteaux. et cela fait murmurer * 1808.

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thiard - F. 639 . Lettre à Thyard.22-4-1814. (2) Lex et Siraud. Les Administrateurs et les Préfets de S-et-L

⁽³⁾ A.D.SL. Finds Thiard-F. 639 - De Roujoux à Thyard -6 pluviôse an XI. "J'ai donné la semaine dernière un grand bal à 270 personnes... J'ai beaucoup à me féliciter du succès de cette réunion. L'esprit public et le gouvernement y gagnent?

fonciers (1) . On lui reproche ses réceptions coûteuses, ses relations excessives avec l'ancienne noblesse ou les royalistes avoués, les Doria, les Bernard, les Desvignes. On le blâme de conserver le Secrétaire Général MONTEIL, célèbre pour son âpreté au gain, ses combinaisons illégales, ses faveurs et ses passe-droits. " Il est baron, signe de Roujoux, ne parle que de sa famille, dont il ne tient à rien qu'on ne la croie une des premières de Bretagne! (2).

Le préfet de Roujoux, même s'il est convaincu, n'a donc pu grouper derrière lui une équipe agissante et influente de bonapartistes.

Ailleurs, quelques déclarations bien tournées peuvent tromper comme celle de BONNE après sa nomination au poste de maire en 1811 " tout dévoué à la cause de Sa Majesté, et certain de la ville entière " (3). Mais toute l'attitude de Bonne en 1814 la dément. Peut-être parmi les hauts fonctionnaires, un P.M. FEBVRE, Receveur Général du Département " candidat d'une classe qui se compose des moins prononcés " pour la Restauration, en avril 1815 (4), un DUMALLE, Directeur des Droits Réunis, sont-ils attachés à un régime qui les fait vivre, les enrichit même. Mais un VITALLIS, Directeur des Contributions Directes, un TUGNOT, capitaine commandant la Gendarmerie de Saône-et-Loire sont classés publiquement comme ses adversaires.

Quant à la classe moyenne elle doit rassembler sans aucun doute un noyau de fervents bonapartistes, plus par sentiment que par conviction intime. Autour d'un BOITARD, avoué, d'un MOIROUX, imprimeur, autour des 28 anciens officiers et sergents des armées impériales, des 12 légionnaires, devaient se retrouver quelque dizaines d'admirateurs de l'épopée impériale, que la crise économique et les droits réunis ne retenaient pas sur le chemin de l'enthousiasme (5). La loge maçonnique, jusqu'en 1812 au moins, soutint l'Empire et rassemble plus de 80 membres de la moyenne et petite bourgeoisie (6).

Au total, peut-être deux ou trois cents bonapartistes, plus ou moins convaincus, sans chefs et sans organisation. qui exaltent vainement, avec de Roujoux, les " bienfaits dont

⁽¹⁾ A.D.SL. N. Conseil Général. Séances de 1807 à 1813.

⁽²⁾ A.B.SL. Fonds Thiard - F. 638 - Lettre de Mielle, percepteur de Louhans à Thyard - 10 Frimaire an XIV.

⁽³⁾ A.M.M. K. - Elections Municipales - 1811. (4) A.D.SL. M. Listes électorales 1815-1820 - Mention marginale à"Febvre".

⁽⁵⁾ A.M.M. H - Cours spéciaux - 1793-1857.

⁽⁶⁾ Il est régrettable que les destructions de 1940 aient dissipé les Archives de la Loge Mâconnaise. Nous n'avons pu que recueillir les "Souvenirs" du Vénérable, au sujet de ces listes aujourd'hui introuvables.

l'Empereur a comblé la ville "après son passage de 1805. Bienfaits tout relatifs, puisque Napoléon a donné à Mâcon les Biens Nationaux non encore vendus pour y établir une Eglise et les quais en bordure de la Saône. Plus apprécié peut-être, et plus chargé en conséquences, le maintien définitif de la Préfecture à Mâcon, contre Chalon qui la réclamait(1) Mais ces lointaines libéralités paraissent oubliées. Trop peu de citoyens les proclament encore, en regard de ceux qui multiplient les critiques du régime napoléonien, de ceux qui sont "contre "encore qu'avec discrétion.

L'OPPOSITION.

Politiquement, certains mâconnais n'ont rien oublié, les uns de l'Ancien Régime, les autres de la Révolution. Royalistes et Républicains convaincus, sans doute peu nombreux, mais inflexibles se rejoignent dans leur mépris ou leur haine de " l'usurpateur" et de ses fonctionnaires. 16 nobles ou grands bourgeois mâconnais ont véritablement émigré en 92 ou 93, abandonnant des biens dont une grande partie fut vendue par la Nation. A Londres, comme Bernard de Sennecé (2) dans les prisons parisiennes comme DAUPHIN (3) en Suisse ou à Coblentz comme Abel J.B. Desvignes de Davayé, en Italie comme Montherot de Montferrand, ils ont pu mûrir une revanche. Elle revêt plusieurs formes : certains entreront avec intentions au service du "tyran" ou y feront entrer leurs frères et parents, dans des postes d'administrateurs. Ainsi des Bruys, frères d'Emilien, curé de Saint-Ythaire mort à 40 ans dans les prisons de Gênes pour refus de serment civique, et qui seront député comme Bruys de Charly, ou conseiller de préfecture comme Bruys-Vaudran. D'autres s'affilient aux réseaux du comte d'Artois et constitueront à Mâcon des relais pour les espions royalistes, pour le Service d'information entre les armées alliées, des centres d'accueil tout prêts pour les " libérateurs autrichiens"." Il est des gens qui instruisent les troupes de tout ce qui s'était passé et se passait à Mâcon"(4) dès l'entrée des ennemis, et sans doute avant. DAUPHIN fut anobli dès le 26 juin 1814 et " cette faveur donne tout lieu de croire qu'il avait bien servi la cause royale sous la Révo-

⁽¹⁾ A.M.M. Oz- Macon-Chef-Lieu.

⁽²⁾ Claude Philibert Marie Bernard de Sennecé - né le 15 février 1742 - Capitaine de Dragons - demeurera 12 ans à Londres comme horloger - percevra une rente de 4089 francs en 1826 pour un capital de 136.305 francs.

⁽³⁾ J.B. Dauphin - né le 20 mars 1767 à Mâcon - Vieille famille de légistes - enfermé à la prison du Plessis, à Paris-1792-94 - Annobli le 26 Juin 1814.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R. - Fusils de guerre - Lettre de Bonne à de Roujoux - 7 Juillet 1814

lution et l'Empire " (1). Desvignes de Davayé fut créé Chevalier de Saint-Louis en 1815 pour la même raison. On peut donc penser qu'une minorité assez active de royalistes, tout en feignant le ralliement ou la neutralité, ne cessait de travailler en vue d'une Restauration prochaine (2).

Ils rejoignaient dans leurs critiques une autre minorité plus timide et moins assurée peut-être, en proportion des excès passés de certains de ses membres : les républicains, confondus sous le terme général de " Jacobins " ou de " rávolutionnaires ". " Les opinions révolutionnaires ont été embrassées dans ce département avec ardeur et elles ont laissé un funeste esprit d'insoumission "(3). Le 4 messidor an VII(22 Juin 1799) quelques mois avant le 18 Brumaire, le Conseil Municipal, suivi d'une longue liste de citoyens, même de "notables", n'adressait-il pas au Conseil des Anciens une lettre " patriote" fortement frappée : " Nous détestons tous les tyrans sous quelques noms qu'ils existent. Nous ne voulons ni triumvirat, ni oligarchie, nous voulons la démocratie représentative "(4) ? On avait " souillé les églises " acclamé Robespierre et cru à la démocratie des petits propriétaires fonciers. Depuis, en dix ans, les esprits s'étaient calmés. Les plus " enragés sectaires de 1793 " ne se signalent plus à notre attention : ROBERT, REVEL, BOURDON sont devenus honnêtes et tranquilles " négociants en vins ", PUTHOD, publiciste, CORTAMBERT, médecin à la mode, DUTRONCY, négociant, CHANDON exploite ses vignes, BARJAUD ex-maire, responsable de " saturnales impies est devenu Impérial sous Napoléon " (5), TREMBLY, autrefois "chaud partisan", taquine les Muses, VITALLIS s'enrichit à laDirection des Contributions Directes, LARNAUD tient table ouverte aux royalistes. Sans doute dans la classe moyenne, dans la classe pauvre, parmi les anciens volontaires, rescapés de Mayence, de Vendée et de l'an II, parmi certains juges légistes ou artisans comme l'avoué BOITARD ou l'imprimeur MOIROUX, les idées jacobines survivent. Mais elles n'ont plus de chefs pour les cristalliser. BIGONNET, qui fut maire révolutionnaire et député aux Cinq Cents, qui frappe Bonaparte au 18 Brumaire (6), vit très retiré au Bourgneuf, modestement et sans ambitions d'aucune sorte.

(1) Montarlot "Les Emigrés de Saône-et-Loire"-Autun-Article Dauphin.

(3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814. Rapport du Comte Germain sur l'esprit public en S-et-L - 27 juillet 1814

(4) A.M.M. - B.M. 133.606.

(5) A.D. SL. Fonds Thyard F. 641/9-Petite Biographie Miconnaise. citée.

⁽²⁾ Les manifestations du travail de cette véritable "5° colonne" sont nombreuses : propagande défaitiste, camouflage d'officiers autrichiens le 23 janvier, refus de constituer la garde nationale.

⁽⁶⁾ Martin - Bigonnet, Maire de Mâcon- Etude biographique - Mâcon X.Perroux - 1890 - 1 opuscule 23 pages - B.M. nº 130.810.

On peut bien dire que l'opposition " de gauche " ne gênait guère le Préfet impérial. L'idée républicaine, si elle n'est pas tout à fait morte, a bien peu de vigueur, comparée aux survivances royalistes pourtant fort prudentes.

L'APATHIE GENERALE.

Mais ces oppositions demeurent circonspectes et fort incapables de balancer l'autorité en place. D'ailleurs l'essentid n'est pas dans la minorité des citoyens aux opinions bien arrêtés, qu'ils soient pour ou contre l'Empire. L'élément déterminant pour la crise qui va s'ouvrir c'est l'énorme majorité des indécis, indifférents, neutres "apathiques "en un mot. Seuls compteront les intérêts matériels, économiques ou le prestige personnel à sauvegarder. Egoïsme et courte vue, opinion sévère sur ces Mâconnais de 1814 qu'on doit pourtant chercher à expliquer.

SES CAUSES.

Les causes de cette apathie politique sont nombreuses et viennent de quatre horizons distincts : le caractère et les préoccupations locales, le souvenir fâcheux de laRévolution, les procédés gouvernementaux à l'égard de la ville, enfin l'actif courant défaitiste né et grandi depuis quelques années.

CARACTERE LOCAL.

Les affaires politiques n'ont jamais passioné le Mâconnais. Un atavisme terrien, doublé, dans les classes dirigeantes d'esprit procédurier voire mesquin, l'ont presque toujours éloigné des " intrigues et des grandes idées politiques " (1). Les observateurs étrangers à la ville le dépeignent " secret, fermé et hostile, volontiers égoïste et indifférent aux affaires publiques qui sont le fait de quelques-uns" (2). Une vie plus facile que dans bien d'autres régions, le bon vin. la médiocrité numérique des classes pauvres, une sorte d'insouciance et de goût pour le brocart et la plaisanterie tout cela contribue à réduire les préoccupations politiques. On s'inquiète beaucoup plus de ses affaires, de ses biens, de son sort personnel que de celui du Régime ou du pays. L'agiotage et les scandales financiers de la fin du siècle n'y sont pas étrangers. Gouvernés depuis des siècles par l'élite locale de la propriété foncière et de la notoriété judiciaire, par des "bourgeois légistes " les nouveaux " citoyens" restent encore peu ouverts aux discussions politiques. Il est même remarquable

⁻⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard - Statistique de Roujoux 1806
(2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre datée de Dijon, le 20 avril 1810
et adressée sans doute à Puthod, par un inconnu qui signe
Merle, ou Maire, ou Merly ? L'auteur se plaint du mauvais
climat politique rencontré au cours d'un séjour à Mâcon.
A quelle date ?

que 12 des 24 conseillers municipaux en exercice en 1814 ne sont pas nés à Mâcon. Sans doute, le choix du Préfet intervient, mais on peut trouver dans cette constatation une preuve supplémentaire du détachement des Mâconnais pour les affaires publiques

SOUVENIR DE LA REVOLUTION.

D'ailleurs le seuvenir des années troublées de la Révolution a laissé à réfléchir. L'instabilité municipale fut de règle durant dix ans. De 1792 à 1800 on compte 14 maires dont 3 en 1795 et 4 en 1799 (1). Les caisses de la ville se vidèrent plusieurs fois et la police même fut mal assurée(2) En l'an II. tant volontaires que requis, 450 soldats quittèrent la ville et 101 trouvèrent la mort en moins de 18 mois(3). Avec l'application du maximum, les marchands de vin durent parfois vendre à perte des stocks achetés cher à la propriété, les ouvriers durent manifester souvent contre la rareté des denrées sur les marchés et le retard des salaires sur les prix, même taxés (4). Les épisodes de la Grande Peur en 1789, de la Révolte de Lyon en 1793, de l'assassinat de Roberjot, député de Mâcon en 1799, demeuraient vivaces et semblaient le symbole d'un temps d'agitation et de troubles incompatibles avec la " tranquillité, premier bien des familles " et la bonne marche du commerce des vins. De là on pensait aisément que tout changement de régime, toute manifestation politique active devait s'accompagner du retour de semblables complications. Après avoir tenu la première place durant 10 ans, les "affaires publiques " n'intéressent plus qu'une minorité. Réaction visible dans tout le pays, mais particulièrement nette à Mâcon, où les dispositions naturelles des habitants les poussent déjà vers une apathie politique ennemie de toute prise de position "militante ".

BILAN DU REGIME.

De plus, avait-on tellement à se plaindre du Régime. Délaissant toutes considérations idéologiques ou générales, puisqu'elles animent peu de monde à Mâcon, on doit constater que les avantages et les inconvénients apportés par l'Empire s'équilibrent.

(2) A.M.M. II - Séances du Conseil Municipal 1793-1800

(4) A.M.M. G. Impôts Directs - Taux dessalaires et des prix. 1793-1796.

⁽¹⁾ Lex et Siraud - ouvrage cité.

⁽³⁾ A.D.SL. R¹³- Recrutement - Statistique de Roujoux A.D.SL. R¹³- 28 liasses alphabétiques "Décès de militaires aux armées 1792 à 1815 - S-et-L.

D'une part, on ne se sentait pas trop maltraité par cet " impôt du sang", que les royalistes soulignaient avec le plus d'apreté. La conscription fut un progrès sur l'es hémorragies d'hommes jeunes qu'avait été le temps de la Convention ou du Consulat. Mieux, l'action évidente du Préfet de Roujoux protège Mâcon des départs massifs. L'étude de près de 15.000 " actes décès de militaires aux armées, dans les hôpitaux, dans les prisons ou à l'intérieur ", de l'an I à 1815 (1), de 24 registres de recrutement ordinaire et de levées extraordinaires de 1792 à 1814 (2), permet d'affirmer que les fils des bourgeois et même des artisans et des ouvriers mâconnais ont traversé les guerres de l'Empire sans trop de dommages, jusqu'aux dernières levées de 1813. La population maconnaise représentait alors à peu près 2,25 % de la population totale du département (3). Or, les pertes relatives de l'an I. à 1802, durant les 10 premières années de guerre, jusqu'à la paix d'Amiens, dépassent 3 % du chiffre total du département 184 morts sur 6201; avec des saignées en l'an II (57 morts mâconnais) et en l'an III (50). De 1804 à 1813 par contre malgré les expéditions meurtrières d'Espagne et de Russie. alors que le total départemental monte à 7.246, les pertes mâconnaises n'atteignent que le chiffre modeste de 110, soit 1.5 %, deux fois moins que pendant la décade précédente. En vérité ce pourcentage tombe à 1,2 % si on exclut l'année 1813 dont les 40 décès, survenus surtout en Pologne et en Allemagne, au retour de la campagne de Russie, ne furent guère connus avant la fin de 1814 (4). Incontestablement, les pertes mâconnaises sous l'Empire furent des plus modérées.

Pourtant les Régiments où servaient les recrues locales furent souvent engagés dans les plus durs combats (5): 23°, 24°,28°,34°,46°,73° de ligne, 16° léger, 18° dragons, 10° cuirassiers, garde impériale. Il faut donc en conclure que les conseils de révision, présidés à Mâcon par le Maire, se montraient plus que conciliants, en réformant, ajournant ou

(2) A.D.SL. Série R. Registres des cotes R₁₀à R₂₇-Voir graphique Annexe III.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série R." Décès des militaires aux armées dans les prisons, aux hôpitaux ou à l'intérieur, pour le département de S-et-L - de 1792 à 1815. 27 liasses classées par ordre alphabétique des noms des morts, et chronologique dans chaque lettre - 14.683 actes dépouillés - Avec les pertes des documents, on peut majorer de 15 %.-

⁽³⁾ A.D.SL. F.642 - Statistique de Roujoux - A.D.SL. Annuaire de 1813 - Mâcon 10.282 habitants. S-et-L- 450 à 460.000.

⁽⁴⁾ Sur 40 décès : 8 en Espagne - 10 en Allemagne - 10 en Pologne - 8 en France - 8 en Russie.

⁽⁵⁾ C. VAILLAUX - Les campagnes des armées Françaises 1792-1815 GAFFAREL - Les campagnes du Consulat et de l'Empire THIERS - Histoire du Consulatet de l'Empire.

affectant au dépôt local du 16° léger ou de la compagnie de réserve du département, des garçons que rien, sinon la faveur officielle n'empêchait de servir dans les unités combattantes. Protection qui s'étendait d'ailleurs en partie à tout le canton, sous peine de protestations et de murmure. Mais, Bonne présidant la ville avec l'assentiment tacite de la Préfecture ne participait que fort peu à la conscription, les remplacements étaient nombreux, les velontaires aussi. Même dans les dernières années où le besoin d'hommes se fit pressant, rien ne changera au contraire: 18 soldats partis en 1811, 21 en 1812, 8 au Censeil de Révisien du 20 Octobre 1812 pour la classe 13, 10 le 20 janvier 1813 pour la classe 14. Tout cela sur des classes de 70 à 80 jeunes gens dont les 2/3 étaient déclarés inaptes (1). A quoi ben devenir "réfractaire"?

On comprend mieux après ces chiffres que la conscription était légère et que les attaques des ennemis du régime sur "l'impôt du sang "trouvaient peu d'échos parmi une population qu'il touchait superficiellement, et beaucoup moins que sous la Révolution (2).

Par contre les taxes sur le vin les plus pénibles des "droits réunis " détruisaient cet avantage. Ici la propagande royaliste porte à fond, dans un pays où l'on produit et où l'on commerce essentiellement du vin. Car l'Empereur est bien le responsable du rétablissement de ces " aides " abolies par la Révolution.

La réaction fut violente à Mâcon, à la nouvelle de la loi du 5 ventôse an XII qui imposait l'inventaire de la récolte chez le producteur, et surtout un droit de vente de 8 sous par hecto (3) ne laissant au vigneron et au propriétaire que 9 hectos, francs de droits, pour la consommation familiale-Augmentés et modifiés le 24 avril 1806, puis le 25 Novembre 1808, ces "droits réunis "devinrent tracassiers et très impopulaires surtout par les taxes d'entrée dans les villes, l franc par hecto à Mâcon et de vente au détail, 15 % (4). Des incidents très violents opposèrent vite les "rats de cave ", employés chargés des vérifications, aux débitants mécontents de cette inquisition souvent brutale. En janvier 1809, à Lugny-en-Mâcon-nais, le cafetier JOUSSAUME abat d'un coup de fusil l'employé

(2) Ce sera encore plus net pour les levées des 120 et des 300.000 hommes fin 1813 - A.D.SL - R₁₀- 4297 hommes partis de Mâcon dont 112 des 2 cantons, 2 de la ville.

(3) A.M.M. G₃- Contributions Indirectes - Protestation du Conseil Municipal au Préfet.

(4) M. MARION - Histoire financière de la France - Tome IV - p. 263 - 301.

⁽¹⁾ A.D.SL. R₂₄-R₂₇-R₃₀-Recrutements - Le 20 Octobre 1812 la faveur fut flagrante: 8 Mâconnais retenus seulement pour 10.000 habitants contre 51 pour les 26.000 des 2 cantons et 2.200 pour les 460.000 habitants du département.

171.000

GAGNEUX, après une inspection. Poussé par l'opinion publique, le Jury de Chalon l'acquitte. Mais le Ministre de la Police Générale lui inflige, pour le prestige du corps des contrêleurs... deux mois de prison "les esprits étant trop montés en Mâconnais contre les droits réunis pour qu'il soit possible de demander une peine plus forte "(1). De nouveau, le 5 janvier 1813, on proteste contre la fixation des droits de vente au détail à 16 2/3 %, et surtout contre l'intransigeance de la Direction Départementale sur les droits de mouvement appliqués aux "vins forains "stockés à Mâcon pour expédition.

Pourtant l'opinion semble avoir accepté à cette époque le principe de l'impôt et demande seulement une vérification plus douce et plus "honnête ", plus d'urbanité et moins de suspicion chez les agents du contrôle. On le verra bien quand 57 débitants sur 201, accepteront spontanément, au nom de leurs collègues, en juillet 1814, le paiement mensuel d'un"abonnement" forfaitaire qui ménage susceptibilités et intérêts. D'ailleurs, on ne se prive guère de frauder, sinon pour lestransports, très surveillés, du moins pour les ventes au détail et la mise en bouteille en cave, malgré les ordres prescrivant aux employés " d'assister à l'opération et de ne prendre rigoureusement en charge que le nombre de celles provenant de la transvasion qui aura lieu sous leurs yeux "(2). Car le chiffre total des taxes perçues en une année normale 145.000 francs ne représente pas la totalité des charges légalement supportées par les quelque 60 à 80.000 hectos véhiculés ou vendus au détail (3).

On peut donc penser, avec bien des raisons, que les droits réunis, ouvertement et largement critiqués n'ont pas tenu la vedette parmi les motifs d'opposition, à Mâcon tout au moins, comme le clamaient les royalistes. Impopulaires et mal supportés sans doute, mais au même titre que les droits sur le sel ou le tabas, ils pesaient encore modérément sur les Mâconnais qui les tournaient allégrement. On se plaignait surtout des procédés de contrôle et du rétablissement d'un impôt qui avait lourdement grevé le commerce des vins autrefois.

(2) A.M.M.G. - Cont. Ind. Lettre du Directeur des Droits Réunis à Bonne - 17 Juin 1812.

Gros: droit de mouvement: 60.000 hectosx0,60 en moy. =36.000 droit d'entrée à

Mâcon: 60.000 d° x 1 =60.000
Détail: Droit vente 15 %: 500.000 f. 0° x 0,15 =75.000

(10.000 hectos à 50 francs = 500.000).

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. 1800-1814 - Lettres du Ministre de la Pelice Générale - Avril et Mai 1809.

⁽³⁾ A.M.M. G. - En supposant le commerce à 60.000 hectos pour le gros et 10.000 pour le détail, chiffres faibles (voir plus haut page) on aboutit aux totaux suivants :

Gros : droit de mouvement : 60.000 hectosx0,60 en moy. =36.000

A part l'alerte de 1812, on ne voit pas qu'il ait gêné tellement les négociants et les débitants.

Les deux grands sujets de la critique du régime ne tenaient donc pas une place excessive dans les préoccupations locales. "L'impôt du sang " qu'on payait fort peu ne rachetaitil pas, par sa discrétion, cet " impôt du vin " qu'on tournait en réalité, assez aisément?

Enfin l'Empire, a sans doute imposé un Préfet, et une autorité de tutelle, que les grands bourgeois locaux accèptent parfois avec peine, habitués qu'ils étaient à se gouverner seuls, loin du gouverneur ou de l'intendant dijonnais. Les tiraillements entre de Roujoux et les maires successifs furent parfois vifs. Mais en échange, que d'avantages qu'on apprécie : La Préfecture fermement établie à Mâcon " et y maintenant plus de 40 familles honorables ainsi qu'une activité et une renommée considérables " (1), les interventions du Préfet à Paris en faveur de tel notable, les modérations de cote, les dégrèvements de foncier, la présence de la compagnie de réserve départementale, du dépôt du 16° léger et de l'Etat-Major de la Gendarmerie de Saône-et-Loire, troupes évaluées à 4 ou 500 hommes, qui animent notablement le commerce local.

Il n'est pas jusqu'à la guerre maritime qui rejette une partie du trafic européen dans la vallée de la Saône et ne fasse la fortune des cabaretiers des quais, des hôteliers et ne "procure du travail à plus de 500 familles laborieuses de la ville " (2).

Ainsi, avantages et inconvénients s'équilibrent. On supporte aisément un régime qui assure une vie sans éclat mais souvent meilleure que celle des contrées voisines. D'où une acceptation tacite qui renforce les aspirations naturelles à la tranquillité et le désir d'éviter tout bouleversement nouveau.

Une telle neutralité de la masse des citoyens ne saurait donc surprendre. Mais il y a des apathies qu'un danger transforme en décision, en actes. Rien de tel n'est probable ici, à cause de l'atmosphère de capitulation et de défaitisme qui achève de dissoudre toute vigueur civique.

(2) A.M.M. II - Séance du C.M. 12 Juin 1812.

⁽¹⁾ A. M.M. 0 - Mâcon-Chef-lieu- Lettre Bonne à de Reujoux eh 1809 à propos de la Cour d'assises à Chalon.

Le DEFAITISME.

Les causes de cet état d'esprit fort courant tiennent évidemment à cette lassitude générale que tous les historiens marquent en France à partir de 1811-1812. Facteurs communs à tout le pays, venus de l'échec économique de 1810, de l'échec de toute tentative de paix véritable, de la retraite de Russie, de l'insidieuse propagande du clergé réfractaire et des grands bourgeois royalistes, voire des agents du comte d'Artois et des coalisés (1). Mais à Mâcon ces facteurs généraux se renforcent singulièrement de plusieurs circonstances fort déprimantes pour une opinion déjà tout inclinée vers le neutralisme politique et militaire.

D'abord l'influence des nombreux officiers espagnols prisonniers de guerre dans la ville. Le cas dés Espagnols dans tout le département et à Mâcon en particulier. mériterait une longue étude. Le dépôt du chef-lieu fut institué par décret du ministre de la Guerre en date du 14 décembre 1809 et les 200 premiers officiers arrivèrent en février 1810. On les installa dans le camp spécial pour prisonniers de guerre établi le 10 messifor de l'an XI (2). Mais bientôt ils purent circuler librement en ville, en vertu du "Règlement pour la police et discipline des Prisonniers de Guerre ", de 1805 qui stipulait que " les prisonniers ayant rang d'officier aurontdroit à être détenus sur parele, et à avoir la ville dans laquelle ils doivent se rendre pour prison (3). On les logea donc eans une partie des casernes et chez des particuliers. En 1813, on en comptait près de 1000, surtout des sous-lieutenants (616) (4), très mal surveillés par le vieux Colonel en retraite DEFRANC. " Ils s'amusaient ferme. Ils avaient mis la tête à l'envers à tout lebeau sexe... Ayant dès lors l'oreille des dames, et par contre-coup, quelque influence sur les maris, ces étrangers ont contribué à inculper(sic) aux Mâconnais l'idée d'une capitulation immédiate "(5). Ils se réunissent et complotent. " se permettent d'exciter par des déclamations la haine contre la France " (6). Certains fréquentent ouvertement chez les plus grandes familles, comme chez LARNAUD, qui fut par la suite " décoré de l'ordre de Charles III d'Espagne, en récompense

(2) A.D.SL. R. P.G. 1802-1815.

(5) Remond- Le Général Legrand de Mercey-Berger-Levrault 1903-1 vol. in 8° - 445 pages. - Memoirs du L[†]. Legrand.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine - Le comte d'Artois sur la Route de Paris.

⁽³⁾ Réglement signé de Berthier, Ministre de la Guerre. Strasbourg le 6 Vendémiaire an XIV (28 sept. 1905) Titre I, arti cle 1 §2.

⁽⁴⁾ A.D.SL. R. P.G. 1802-1815 - Effectifs au 1er janvier 1814:
Majors: 3 - Capitaines: 40 - Lieutenants: 216- Sous-Lieutenants: 616 - Cadets: 59 - Domestiques soldats: 65 - femmes: 83 - Hôpital: 20 - Total: 1118.

⁽⁶⁾ A.M.M. H₂ - P.G. 1792-1814 - Lettre du Préfet à Bonne le 2 décembre 1811.

du bon accueil que son épouse fait aux officiers espagnols... Et il y en avait tant d'autres ! ... " (1). Que ces Espagnols aient été en relations étroites avec les Anglais de Wellington, avec les reyalistes aussi, qu'ils aient bressé un tableau terrifiant des malheurs de la guerre, de l'invasion, de Saragesse ville assiegée et résistante, qu'ils aient en revanche premis les conditions les plus douces après une rapide capitulation, c'est plus que probable, encore qu'il faudrait le prouver.

Mais il est au moins curieux de constater combien la police impériale tolère que certains de ces Espagnols se livrent à des petits commerces, surtout dans l'alimentation (2) que des émigrés français capturés avec eux sur le sol de la péninsule et " autrefois très prononcés contre la Révolution, à surveiller " (3) se retirent à Mâcon sans obstacle.

Avec les Espagnols et leurs amis, diverses figures douteuses auraient mérité une attention soutenue du Préfet de Roujoux.

L'affaire GUNTERT le prouve.

GUNTERT, ex-prisonnier autrichien s'est fixé à Mâcon, bettier rue municipale, en 1802. Il épouse une Française dent il a un enfant. Sa conduite ne donne jamais lieu aux moindres seupçons. Il reçoit seulement visite de plusieurs de ses anciens compatriotes. Une femme autrichienne s'installe même à la maison en 1812. Mais n'était-ce pas le temps du "Mariage Autrichien"? Vient l'occupation. De nombreux efficiers ennemis entrent et sortent de l'échoppe du bettier. Chose curieuse, il ne lui achèterent rien, ou s'ils l'omt fait ils lui paierent comptant, contrairement à leurs habitudes (4) et le 3 Juin 1814, avec l'Etat-Major autrichien, Henry Jean GUNTERT abandonne sa femme mais emmène marchandises, linge, argent, enfant, amie du ménage et quitte sa ville et sa patrie d'adoption pour retourner en Autriche vraisemblablement (5)

Fugue sentimentale, mal du pays, ou crainte d'un séjour impossible après la Libération de la ville ? Les trois mobiles ne s'excluent nullement et le troisième se fortifie des deux premiers.

(3) A.D.SL- Série M. Police Générale 1810-13 - Lettre du Conseiller d'Etat chargé de la Police 20 mars 1812.

(4) cf. AD.SL.Série R₃₅-Fournitures aux troupes alliées par le ville de Mâcon. 1 Reg. voir Fos38-39-86-89(cordonniers)57 à 64(Réquisitions générales). Les 25 autres cordonniers et bottiers de Mêcon présentent des notes de 15 à 923frs dès le

(5) Mois d'avrile M. Police Général an VIII-1814. Lettre du Dr. Gén. de la Police du Royaume au Préfet deS-et-L -10 Juin Réponse du Maire Bonne au Préfet en date du 15 Juin.

⁽¹⁾ A.D.SL. F 641/39- Petite biographie Mâconnaise-Citée - Article"Larnaud "

⁽²⁾ A.D.SL. Série R - Réquisitions - GAMBI, COLADOR(épiciers) VOLO, IAMA (cafetiers). OLLIVIER "marchand espagnol" accusé d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers espagnols.

Il est probable que des agents autrichiens actifs aient séjourné à Mâcon en même temps que le sieur GUNTERT, Nous ne pouvons le prouver.

Mais quatre personnages placés ici en résidence surveillée depuis le 11 septembre 1811 justifient tous les
soupçons. Les sieurs BEKERS, PARKER, ROHAN et VDEMANS, habitants
de Hessingue (Hollande) ont "servi les Anglais lors de leur
séjour à Walcheren". On les a donc déportés à Mâcon (1). On
les retreuve encore fin 1812 (1) et il n'y a aucune raison de
penser qu'ils aient alors quitté la ville où ils bénéficient
d'une grande liberté et de toutes les facilités pour nouer
relations avec l'opposition. Il suffit de voir la situation des
"Prisonniers Espagnols "peur tout supposer (2).

Ainsi les propagateurs des idées de capitulation et de non résistance n'ont pas manqué depuis quelques années à Mâcon. Pour des bourgeois et des commerçants casaniers, ces étrangers venus de lointains pays, de tous les horizons eurepéens doivent conserver tout le crédit de ceux qui savent les horreurs et les risques de la guerre. Leurs opinions paraissent facilement incontestables.

D'autant que la position de Mâcon sur la grand'route des armées et des marchandises aurait suffi à y répandre les bruits les plus divers, les plus contradictoires, à y affoler une opinion publique déjà flottante et incertaine. Tout vient de cette route impériale nº 7 qui joint deux Frances, de l'Est et du Midi, et trois frents, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. On y veit passer " tous les mois, du 27 au 3, les conscrits réfractaires des cinq départements méditerranéens dirigës en convois sur les dépôts généraux du nord, reçus comme troupe de passage à la caserne ... des Urs ulines avec la Compagnie de Réserve " (3). On y compte les convois de blé, d'avoine, de fourrages réquisitionnés pour l'armée d'Espagne(4). On y colperte les alarmes les plus futiles, les plus vaines ou les plus fondées : l'affolement après la taxation des blés en mai 1812 " qui inspire la terreur parce que les précautions prises par le Gouvernement ent annoncé un danger auquel en ne pensait

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale 1812-1814 - Ils auraient été libérés en 1813, sur intervention de Bruys de Charly. A.A.M. 1906 - Maritain - La famille Bruys.

⁽²⁾ Voir plus haut Chapitre 1 - page.

⁽³⁾ A.M.M. H2- P.G. Réfractaires 1792-1858.

⁽⁴⁾ A.M.M. II₂₂- Reg. 11. p. 36.

pas "(1), la peur de réquisition de chevaux après le recensement de Juillet 1812 " fait par les gendarmes qui parcourent la campagne avec une litanie de questions et y jettent l'alarme"(2). On y voit passer, la nuit, les déserteurs et les " espions". On y recueille tous les bruits, les murmures d'un vaste pays incertain de son lendemain. Surtout en s'étonne de ne voir "aucune force impertante sur une aussi grande route " et on en conclue que " le Gouvernement en est démuni " (3)

Au total l'opinion publique mâconnaise, au seul de cette année 1814, si sembre d'aspect, s'enfonce dans une apathie à peu près totale aux évènements militaires et politiques. Ni les partisans, ni les adversaires du régime ne sont assez nombreux ou assez actif pour orienter une importante majorité gagnée à la résignation, voire au défaitisme. On marchera dans le sens des évènements extérieurs. Si les armées de l'empereur triomphent on s'en félicitera, surtout dans la mesure où l'occupation redoutable et tragique, aura été évitée. Si les habits blancs des Autrichiens se montrent aux portes, en est persuadé qu'il y a tout à gagner à traiter avec eux à l'amiable, plutôt que de " retarder tout au plus deux heures la marche de l'ennemi et de se livrer ainsi aux rigueurs de la répression ".(4).

Pour un observateur perspicace, le sort de l'Empire est réglé dès le milieu de 1813. Condamné dans les esprits, le régime ne trouvera à Mâcon aucun défenseur convaincu. Une position trop vulnérable malgré quelques avantages naturels à exploiter, trop peu d'hommes valides, une classe moyenne bourgeoise, commerçante et artisanale prédominante en nombre et en aspirations timerées, casanières, voire égoïstes, satisfaite de ses richesses foncières solides, une opinion sans ressorts, vouée aux minorités agissantes, sont les obstacles insurmentables que ne pourrait réduire le plus convaincu et le plus habile.

Le sort de Mâcon est livré aux évènements extérieurs qui s'abattront sur une population indécise et craintive. La parole est aux militaires.

⁽¹⁾ A.D.SL. F. 639- Lettre de Roujoux à Thyard. 31 Mai 1812

⁽²⁾ A.D.SL. F. 639 - Lettre du 1er Juillet 1812

⁽³⁾ A.D.SL. F. 712/34 - Lettre Piaget, régisseur à Thyard. 27 décembre 1813

⁽⁴⁾A.M.M. H₂- Invasion 1814 - Lettre Lacroix - Maire de St-Laurent à Bonne 210 janvier 1814.

- LES OPERATIONS MILITAIRES -

-:-:-:-:-:-:-:

- A FORCES EN PRESENCE
- B LES COMBATS 12 janvier-11 Mars 1814.
 - a) Première occupation de Mâcon 12 au 23 janvier
 - b) Libération par le Général Legrand 23 au 26 janvier
 - c) Seconde occupation de Mâcon 26 janvier 19 Février
 - d)- Libération par la division Pannetier-19 février-6 mars.
 - e) Troisième occupation définitive 6 Mars 9 Juin.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

- LES OPERATIONS MILITAIRES. -

L' ACCUSATION DE TRAHISON.

Les circonstances qui entourent les opérations militaires menées à Mâcen et dans la proche région durant les mois de janvier, février, mars 1814, sont très sévèrement critiquées par beaucoup de contemporains, et après eux, par tous les auteurs qui ont abordé l'étude de ce trimestre pénible.

"L'occupation de Mâcon, le 12 janvier est deshonorante pour une ville qui a montré tant de châleur dans la Révolution" tonne le Ministre SAVARY, contre le Préfet de Roujoux (1).

"J'ai le regret de dire qu'au lieu de nous seconder, les Mâconnais firent tout leur possible pour entraver l'issue de nos entreprises, craignant bien plus pour la vie des ennemis que pour celle de leurs compatriotes" constate amèrement le Lieutenant Legrand, après la reprise de la ville par les Tournusiens, le 23 janvier (2).

Lefebvre de Béhaine condamne sans appel l'ensemble des "évènements dont le chef-lieu de Saône-et-Loire fut le théâtre (et qui) forment un des plus lamentables épisodes de cette époque, pourtant fertile en faiblesses et en trahisons(3)"

Les opérations militaires de 1814 semblent se dérouler sans participation effective des habitants de la ville. L'initiative, l'élan, le patriotisme pensent certains, viennent

(2) Mémoires du Lt Legrand, fils du Général Legrand de Merceycité par Rougé dans A.A.M. Tome XIX -1914- p. 162 à 254 : "Les combats de Mâcon en 1814 et 1815.

(3) Cdt Lefebvre de Béhaine - La campagne de France IV -L'Invasion (déc. 1813 - Janvier 1814) p. 144

⁽¹⁾ A.D. SL. Série M. VIII-1814 - Lettre originale du 20/1/1814 Lettre originale du 20/1/1814 - Cabinet du Ministre de la Pelice Générale.

de l'extérieur. La population subit, toujours avec des plaintes et parfois sans dignité (1).

Tout ce qu'on a vu sur les sentiments habituels des Mâconnais, sur leur mollesse politique et civique peut expliquer en partie une telle attitude. Pourtant les jugements flétrissent une conduite qui parait dépasser ledéfaitisme pour atteindre la trahison devant l'ennemi. Tradition maintenant établie qui fait de Mâcon " une ville égarée et indigne de la "Nation"(2).

Il faut rouvrir ce dossier d'accusation, y compulser avec minutie toutes les pièces, replacer l'évènement dans son cadre militaire et humain, avant de retracer les évènements et de juger impartialement.

-:-:-:-:-:-

⁽¹⁾ Veir dans les A.M.M. les adresses aux successifs gouverneurs militaires de Mâcen peur réclamer des adoucissements aux réquisitions, aux mesures de police, mais aussi les proclamations de reconnaissance aux troupes alliées, les acclamations votées à l'action bienfaisante 1...

A.M.M. II 18-20-22 - Registres Délib. du C.M. de Mâcon.

⁽²⁾ Pareles de Napeléen Ier à Autun en 1815 lers de sen reteur de l'Ile d'Elbe. Rapportées par le régisseur du baron de Thyard. A.D.SL. F. 743 de Décembre 1815.

A - FORCES EN PRESENCE.

Situation militaire régionale.

Tous les historiens soulignent la situation difficile des forces françaises, en de début de janvier 1814. Après les trahisens et le typhus de la campagne d'Allemagne, après l'abanden de toute ambition politique sur l'Espagne, après la tenaille italienne (1), la France, ramenée à ses frontières de 92, se prépare à receveir le grand choc de l'Invasion alliée. Napeléen, à travers les Bavareis, a pu regagner le Rhin, Saint-Cloud le 9 Décembre, les Tuileries le 20. Il déploie une prodigieuse activité.

Mais une véritable marée d'hommes déferle sur l'Est du Pays.

L'effort principal des 250.000 soldats alliés concentrés depuis un mois derrière le Rhin, de Bâle à Coblentz vise
Paris en 3 colonnes : Bernadotte au Nord, Blücher au N.Est,
Schwarzenberg à l'Est. Seuls nous intéressent SCHWARZENBERG
et ses 120.000 hommes de la "Grande Armée de Behême" qui
balaient les plateaux bourguignens et descendent la vallée
de la Seine, en direction de Langres et de Troyes. Le Général
autrichien pense que, tenant les plateaux bourguignens, d'où
partent trois fleuves, il tient la France. Son flanc gauche,
les ler,2° et 3° corps autrichiens et les réserves autrichiennes,
soit 60.000 hommes, avance lentement à partir du 21 décembre,
à travers le Jura enneigé pour se présenter devant la ligne
de la Haute-Saône, Vesoul-Auxenne, les 8-9 janvier.

Couvert au Nord par Blücher, Schwarzenberg envoie au sud à l'extrême aile gauche de la Grande Armée, le IIè corps autrichien et la lère Division légère, au total 15.600 fantassins 5.040 cavaliers et 88 canons(2). Cette force était destinée par Metternich, à jouer " un rôle politique et militaire, au prefit exclusif de l'Autriche, du parti réactionnaire en Suisse

⁽¹⁾ Fugier - Napeléen et l'Italie - p. 318 à 322.
(2) Lefebvre de Behaine- Campagne de France IV. p. 331

du parti revaliste en France (Franche-Comté-Lyonnais). Elle devait aussi couper les communications Nord-Sud par la vallée de la Saône et maîtriser les débouchés des routes alpestres venant d'Italie du Nord "(1). Tâche démesurée en regard du terrain à contrôler et des effectifs disponibles. D'autant que l'axe principal de l'avance alliée, par la vallée divergente de la Seine l'isolait chaque jour davantage. Sa fraction marchante fut confiée à la lère Division légère commandée par le comte Ferdinand de Bubnalittitz, 46 ans, grand, fort, infatigable, peu scrupuleux, un peu pillard, excellent efficier de troupes légères. Cette division de 6300 hommes comprend les deux brigades Zeichmester (1800 fantassins - 2000 cavaliers - 8 canons) et Scheither (1200 fantassins - 1500 cavaliers - 4 canons). (2).

Après avoir Genève le 30 décembre, BUBNA laisse ZECHMEISTER avec 4 bataillens et 1/2 escadren soit 2.500 hemmes et marche avec le reste vers la Franche-Comté en deux colonnes, de part et d'autre du Jura. Le 5 janvier il arrive à Poligny. Commence alors pour lui, cette suite de marches et de contre-marches bien typique de la conduite des opérations par Schwarzenberg. Le 6 il doit descendre sur Lyon, en refoulant sur la rive ouest de la Saêne tous les éléments troubles. Le 7, il établit donc son dispositif pour balayer toute la vallée bressanne, en direction de Bourg-en-Bresse.

A sa droite, le long de la Saône, le détachement du Colonel WIELAND est chargé de couvrir le flanc droit de la division en marche contre une attaque partie de Chalon-sur-Saône eu de Mâcon, et si possible de s'emparer d'un pont sur la Saône(3) Cet élément, renforcé en proportion de ses missions, comporte surtout de la cavalerie : 4 escadrons de hussards de BLANKENSTEIN, un bataillen de VOGELSANG et une batterie, soit à peu près 1200 hommes et 4 canons. Il "tâtera" les ponts entre Chalon et Mâcon.

Or, le 10, Bubna reçoit de Schwarzenberg l'ordre de rementer sur Dijon. Mais, allégant le très mauvais état des reutes beueuses de laBresse, il continue sur Bourg qu'il prend le 11 janvier à 10 heures du matin. Il y restera jusqu'au 16, avant de tenter un coup de main malheureux sur Lyon le 19.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 331. Campagne de France IV H. Houssaye - 1814- p. 239 note 2.

⁽²⁾ Lefebvre de Behaine-ouv. cité p. 333.
(3) Lefebvre de Behaine- ouv. cité p. 384 tome IV.

Durant ces 5 journées, ses troupes, évaluées à 4000 hommes(1), très fatiguées et dans un état sanitaire inquiétant se repesent. Quelques epérations de détail sent tentées et réussies. Le comte de Saint-Quentin, émigré au service de l'Autriche prend le pont de Mâcon le 12 avec 300 hommes dont 250 cavaliers.

Au milieu de janvier, à supposer que les Mâconnais aient repeussé les quelques centaines d'hemmes du comte de Saint-Quentin, BUBNA n'aurait certes pu lancer centre le pent de Mâcon qu'une troupe fatiguée, surtout de la cavalerie peu propre aux franchissements d'obstacles, aux bacs ou aux combats de rue. Maix en dégarnissant en partie GENEVE, BOURG, et la Bresse, il aurait pu mettre en ligne, compte-tenu des malades et des blessés 1800 fantassins, 2500 cavaliers et 12 pièces de canon. L'opinion publique fortement émue de la prise de la ville de Bourg gressissait encere ces effectifs à près de 10.000 hommes (2).

Force disciplinée, expérimentée et combien redoutable en face des forces françaises.

Napoléen se rendait bien compte de l'importance militaire de la plaine de la Saône, à la fois pour les liaisons avec le sud de la France, comme coupure devant l'invasion venue de l'Est, et comme axe de contre-attaque dangereuse sur le flanc et les arrières d'un ennemi marchand sur Paris.

A coups de décrets, de courriers spéciaux, de commissaires extraordinaires et d'Etats-Majors ébauchés sur le papier, il essaie depuis la fin de 1813 de parer aux conséquences de la violation de la neutralité helvétique, assez inattendue pour lui (3).

Le 21 décembre, il ordonne la formation à Genève d'une division de réserve de 15 bataillons prélevés sur les dépôts de Bourgogne. Le 23, il demande au Ministre de la Guerre un rapport sur la situation d'Auxonne et sur les mesures à prendre pour assurer la garde de ce passage de laSaône. Le 24, apprenant le franchissement du Rhin, il envoie d'urgence treis aides de camp aux pouvoirs les plus étendus, à Genève, Auxonne

⁽¹⁾ Rapport de Bubna à Schwarzenberg daté de Pont-d'Ain le 21 janvier.

⁽²⁾ A.M.M. H. - 1815 - Rapport sur la mise en défense de Mâcon.
(3) - W. MARTIN - La Suisse et l'Europe 1813-1814- Genève 1931
Alexandre d'oppose à l'invasion de la Suisse. Mais un
soulèvement aristocratique provoqué à Berne par un agent
autrichien en fournit le pretexte - Lyon semble à
Schwarzenberg un appui royaliste solide.

et Belfort. Le 26. il nomme le comte de Ségur, commissaire extraordinaire dans la 18 Division Militaire de Dijon, à laquelle est rattaché le département de Saêne-et-Leire et Chaptal à Lyon dont dépend le département de l'Ain tous deux avec mission de tout mettre en oeuvre pour assurer la défense(1). Le 29, l'Empereur décide d'organiser à Auxenne une petite brigade formée de bataillons du 144° de ligne (Chalon-sur-Saône). du 16º Léger (Macon), du 23º Léger (Auxonne) et placée seus le commandement du Général LIGER-BELER commandant la 18º Division Militaire. Le 2 janvier il ordonne la formation d'un corps d'armée en avant de Lyon, sur la route de Genève au moyen des bataillons de réserve de Genève et des conscrits destinés à 1'Armée d'Italie. Corps devenu " armée de Lyon " , le 5 janvier seus Augereau, duc de Castiglione, en vue de la défense de la ligne de la Saône, sans doute, mais aussi d'un vaste mouvement possible sur les arrières de Schwarzenberg par le Jura et la vallée de la Saêne (2). Cette armée qui comprendra jusqu'à 21.600 fantassins et 2.100 chevaux au milieu de Février(3) rassemblerait, avec les unités en place, des contingents de conscrits du Midi et 10.000 hommes de l'armée d'Espagne qui devaient parcourir les 460 km de Catalogne à Lyon, en 6 jours par poste (4). Enfin, à chaque occasion l'Empereur ne manquait pas de faire rappeler à tous les hauts fonctionnaires la nécessité d'agir vite et de tout mettre en oeuvre en peu de jours. On comprend donc sa déception à la nouvelle de la prise de Mâcon et la dureté de son jugement.

Mais cette pluie d'ordre et de décrets demeure bien souvent stérile. Les moyens matériels, les hommes, les chevaux, les équipements, les armes manquent (5). Et le temps va manquer aussi peur les rassembler. L'ennemi, littéralementest aux portes de Mâcon dès le début de janvier. Il n'y a que 4000 conscrits des classes 13 et 14 maintenus dans les dépôts entre Chalon et Grenoble (5).

(2) Ordres de Napoléon et de Clarke, Ministre de la Guerre à Augereau. cf. Réf. dans H. Houssaye - 1814 p. 238.

(4) A.A.M. Tome XIX - 1914 p. 162-254- Etude de M. R. ROUGE.
"Les Combats de Mâcon en 1814".

⁽¹⁾ BENAERTS L. Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814, d'après leur correspondanceinédite. Paris 1915. 239 p. B.U. 137.042/6302 Lyon.

⁽³⁾ Casse. Précis Historique des opérations de l'Armée de Lyon en 1814- B.M. nº 131.275. p. 150 à 154.

⁽⁵⁾ Lefebvre de Behaine - l'Invasion p. 75 (Note I)

"Les dépêts d'infanterie ne présentaient à peu près aucune ressource, soit en troupe, soit en cadres, soit en matériel".

Il faut donc surtout compter sur les ressources locales pour organiser et assurer la défense de la ville et des ponts de la Saône.

La situation militaire locale.

A vrai dire les moyens ne devraient pas manquer à Mâcen, Préfecture d'un important département sur qui en compte bien à Paris (1).

Mais si la situation générale n'est pas encourageante la situation locale n'incite guère à l'optimisme non plus. Du fait de sa position sur le pont de la Saône, du fait surtout de l'incertitude des secours à venir du nord et sud, tout devrait être mis en seuvre à Mâcon pour renforcer au maximum la défense.

Or, à aucun moment, ni les administrateurs, ni les notables, ni la population ne firent rien de concerté et de valable dans ce but.

Les hommes furent-ils donc si inférieurs aux circonstances ?

Ils s'en défendent, évidemment. Attaques et réponses se succèdent dès la fin de janvier 1814 et troublerent encore la quiétude de la bourgeoisie mâconnaise sous la Monarchie de Juillet (2).

La défense tient en quatre points :

a) Absence de troupes régulières dans la ville et la région. b) Pénurie d'armes et de munitions.

c) Force du courant défaitiste, nous dirions de la Vème colonne.

d) Incapacité et fautes des chefs militaires et civils.

Que valent vraiment ces allégations ?

1 Absence de troupes régulières.

C'est le prétexte le plus couramment invequé pour excuser l'apathie générale.

- (1) A.D.SL. M. VIII-1814-Lettre originale de Savary à de Roujoux du 20 janvier.
- (2) Voir en particulier.
 - Compterendus officiels des séances du Conseil Municipal de Mâcon - A.M.M. II - Mémoires du Général Baron Legrand de Mercey

 - -Rapports capitaines DELESQUE, Lieutenant Legrand de Mercey, cités par Rougé. A.A.M. 1914.
 - Correspondances Bonne et Roujoux avec Ministères. A. D. SL. fonds Thyard.
 - Mémoires du sieur BOMPAR, netaire royal Tournus 1833. A.M.N. II₁₈

"Le pays se débarasserait fort aisément de ces hordes ennemies si le Gouvernement venait à notre secours par l'envei de quelques troupes qui formeraient le noyau" pense-t-on enBresse(1).

"On n'a trouvé aucun noyau de troupe de ligne dans teut le département " prétend Bonne le 12 janvier (2); il insiste à nouveau dans sa lettre du ler Février au Ministre des Relations Extérieures sur la situation de cette ville " privée de tous ses moyens de défense.

Pourtant, on peut trouver, à Mâcon, au moins 500 défenseurs.

Les troupes de ligne d'abord. La garnison de Mâcon ne compte effectivement que 160 hommes encadrés, armés à l'ordonnance et disposant de munitions en quantité suffisante. Le colonel en retraite DEFRANC, 60 ans peut les commander.

Cette garnisen comprend 50 hommes du "fond de dépôt" du 16° Léger avec les capitaines MARTIN et DELESQUE, 60 hommes de la Compagnie de Réserve Départementale, recrutée par le 144° de ligne, lieutenant d'ELION, des comptables et magasiniers du bureau de recrutement, capitaine VILLEPIQUE, 40 gendarmes sous le commandement du capitaine TUGNOT, vétéran des guerres Révolutionnaires (3).

Mais cette troupe a peu de valeur. La moitié au moins sont des ajournés récupérés, des fils de veuve maintenus en dépôt, des blessés en instance de réaffectation (4). Les cadres sont en garnison à Mâcon depuis plusieurs années, quatre à cinq en meyenne; relativement nombreux ils logent tous en ville (5) et se mêlent à la vie mondaine, sensibles aux craintes et aux hésitations bourgeoises. Les soldats eux-mêmes, vétérans ou conscrits de 1813 et 1814 gardés en dépôt, pour situation de famille ou de santéodésertent souvent les inconfortables casernes pour loger et même manger chez des protecteurs et des

(2) A.M.M. II₂₂- Registre des arrêtés de la Mairie - Nº 12 p. 1

(3) Lefebvre de Behaine - L'invasion p. 145

(5) cf. A.D.SL. Annuaires départementaux depuis 1810- On retreuve chaque année le nom des efficiers avec une adresse civile.

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard. F. 712/42 - Lettre du Régisseur de Thyard. le 20/1/14.

⁽⁴⁾ A.D.SL. R₃₀ = Recrutement - Conscrits des 2 cantons de Mâcon laissés en dépôt en 1813 (classe 1813-1814)-1 Registre felieté cles le 22/2/1813.

⁽⁶⁾ A.M.M. H₂ Bâtiments Militaires-Casernes des Carmélites (16° Léger) des Ursulines (Dépât) des Cordeliers (Gendarmes) Aux Carmélites "seule susceptible de receveir une garnisen de troupes d'Infanterie ", 6000 francs de travaux urgents ne sent pas faits à la date du 20 septembre 1813, dont 3000 pour réparer la toiture en très mauvais état.

amis: parfois des parents (1) . Ils peuvent juger de la situation vraiment privilégiée faite aux conscrits et aux mobilisables de la ville par rapport à ceux des cantons voisins.

Exemple: pour les 150.000 conscrits de 1814 levés en 1813 par sénatus consulte du 11 janvier 1813, les deux cantons de Mâcon Nord et Mâcon Sud présentent 259 jeunes gens, dent 74 pour la ville même. Or, durant toute l'année 1813, sur les 79 appelés sous les drapeaux, les Mâcennais ne sent que 8, et tous des ouvriers. Les fils de notables sont ajournés pour études, réformés pour rhumatismes, ulcères, p htysie, gros coeuf, eu souvent remplacés par des paysans des cantons de Cluny, Lugny, Louhans.

Et la proportion ne fait que décroître depuis trois ans (2) 1

Second exemple : les levées extraordinaires en cours : les 120.00 hommes, du 9 Octobre 1813, portés à 160.000 le 20 Nevembre, pertant sur les classes 1808 et plus jeunes; les 300.000 hommes, du 15 Nevembre. Peur la première, du 4 décembre 1813 au 12 janvier ,1571 hommes partis, en 24 détachements successifs, surtout pour les 70,90 de ligne et le 160 léger. Mais 8 Mâcennais seulement et quels soldats : 5 vétérans volontaires inadaptés à la vie civile, des classes 1806 et 1803 et trois remplaçants, classes 1806,1805 et 1796 ! (3).

Pour les 300.000 hommes, tous les appelés du département sont venus au dépôt de Mâcon. 4297 hommes des classes an XI et suivantes ent été mis en route en 60 détachements, surtout sur la Jeune Garde, le 23°, le 13°, le 42° de ligne, le 7º léger. Or aucun vétéran, aucun conscrit de la ville de Mâcon ne figure sur les états de départ (4).

Chiffres extraordinaires que ne peut expliquer un oubli systématique et bien improbable. Il faut y voir une faiblesse excessive des efficiers et des services de recrutement à l'égard

Le pourcentage moyen des appelés ressert denc à 55% dans les cantons contre 30 % à Mâcon.

(3) A.D.SL. Ro- Recrutement- Registre. A.D.SL. R - Recrutement - Registre avec état nominatif et domicile des 4297 partants du Département. (4) A.D.SL. R.

⁽¹⁾ A.M.M. - M. Rapports de Police 1813-1814. (2) A.D.SL. R - Recrutement -R₂₄- (pour classe 1812)- R₇(1813) R₃₀(1814) - Registres felietés . Pour la classe 1812, les chiffres sont: 2 cantons: 225 conscrits dont 165 servent dans des corps ou au dépôt. Mâcon 66 conscrits dent 33 servent. Pour la classe 1813 : 246 dont 118 servent-71 dont 25.

du chef-lieu du département. But politique ?

En tous cas, quel fâcheux exemple pour les 160 militaires chargés en principe de défendre une ville où chacun se félicite de ne pas payer "l'impôt du sang".!

Ajoutons encore la fatigue consécutive au gros travail qui leur a été demandé depuis quatre mois, l'exemple très fâcheux des convois mensuels de réfractaires du Midi qu'en leur fait accempagner de Mâcon à Chalon, depuis Juin 1813,(1) le démoralisant transport des convois de blessés arrivant sans arrêt du Nord depuis la fin de Novembre (2).

La GARDE NATIONALE.

La Garde Nationale devrait renfercer la garnisen et lui apporter la confiance et l'enthousiasme de la levée centre l'envahisseur. Or, elle est inexistante.

Les bourgeois mâconnais, le calme intérieur revenu l'ent vite abandonnée dès 1799." Depuis 15 ans, il n'existe aucune composition de Garde Nationale. Elle est toute à créer depuis le commandant jusqu'au fusilier" répond le 21 Octobre 1813, avec une nuance d'effarement, le maire Bonne au Préfet de Roujoux qui demande de lui faire assurer divers services pour alléger la troupe surmenée (3) Devant le vigoureux mais bien tardif étonnement du préfet (4) Bonne répond le 27 Octobre, en demandant un arrêté préfectoral pour l'aider dans sa tâche et il ajoute des phrases révélatrices.

" J'ai besoin de votre arrêté pour assurer ma marche dans une opération qui n'est pas exempte de contradiction et surtout d'inertie de la part de ceux qu'elle concerne"

Ces craintes, reflet de l'opinion de la bourgeoisie mâconnaise étaient bien fondées. L'arrêté municipal du 2 Novembre homologué le 5 par le Préfet ordonne la création d'une compagnie à 5 sections de Garde Nationale, forte de

⁽¹⁾ A.M.M. H_- Réfractaires 1792-1858- Lettre du Directeur des Etapes et convois à M. le Maire de Mâcon. 5 Juin 1813.

⁽²⁾ A.M.M. Q3- HSpitaux - A.M.M. II, 8- Correspondance Municipale

⁽³⁾ A.M.M. II - Registre 3 p. 72 (4) A.M.M. H2 - P.G. 1792 à 1858. Lettre de Roujeux -26/10/1813.

de 120 hommes, pour assurer la garde et l'escorte des Prisonniers de Guerre espagnols à évacuer vers l'intérieur (1). Or "Plusieurs de ceux commandés, ont porté l'insouciance jusqu'à se faire représenter par des hommes qui n'ont ni l'âge ni la santé, ni la tenue décente convenable au Service"(2)

Finalement on organisera un système de remplaçants payés 2 francs par jour. Malgré cette mesure, les sections demeurent vides de notables. Celle du Bourgneuf, dans un quartier très bourgeois, comprend 6 tenneliers, 5 tisserands, 4 ouvriers en bâtiment sur 24 gardes. Celle du Centre, la mieux partagée, un avoué, deux huissiers, un marchand, seulement.

Il faut attendre le Décret Impérial du 17 décembre 1813 sur la formation des 457 cohortes urbaines et rurales de Gardes Nationaux, pour constater une organisation un peu plus sérieuse, et surtout plus vaste et mieux encadrée (3).

L'arrêté Préfecteral du 28 décembre créait trois cohortes en Saône-et-Loire: Autun, Chalon et Mâcon, pour "seconder ou remplacer les garnisons pour la garde, la police et au besoin la défense des villes ouvertes ". La liste des quatre compagnies de la cohorte mâconnaise fut établie dès le 3 janvier par Nicelas Brunet-Bruys adjoint au Maire. Au total 326 efficiers, sous efficiers et gardes, dont 50 propriétaires, 35 légistes, 146 négociants ou commerçants, quelques "commis", et "sans état". Aucun ouvrier, aucun journalier.

Le haut commerce, le haut négoce n'y figurent que très rarement et dans les cadres (4). Bernard de Lavernette de Lasséré 52 ans, ex-capitaine au 93° d'Infanterie, riche propriétaire foncier à Mâcon, rue de l'Héritan, à Fuissé, à Charnay, fortune évaluée à 200.000 francs, marié 4 enfants, en assure le commandement. Les capitaines de compagnie sont DEGUAT, capitaine de cavalerie retraité, 62 ans, Desvignes de Davayé aîné, 54 ans, ex-capitaine d'Infanterie, émigré rentré

teme 3. p. 391).

⁽¹⁾ A.M.M. H₂- Garde Nationale 1813 - Trois contrôles successifs des 8 Novembre, 3 et 16 décembre, avant d'obtenir des sections égales de 24 hommes et 10 remplaçants où ne figurent ni une majorité d'estropiés, de vieillards ou de manoeuvres payés et se tenant fort mal sur les rangs.

Exemple : contrôle du 3 décembre 1813 - Section Municipalité: 24 hommes dont 8 de plus de 60 ans, 4 malades et 3 absents de Mâcon!

(2) AM.M. H₂- Garde Nationale-Arrêté municipal du 10 déc. 1813

⁽³⁾ A.D.SL. R 2 - Garde Nationale - Formation des cohortes-1808(4) A.M.M. H 2 Garde Nat. 1799-1821(Carton 1813) 1812.

La garde nationale de Mâcon reflète bien les préoccupations gouvernementales de "n'armer que des citeyens paisibles, relativement aisés, à l'exclusion des prolétaires. Des soldats sélectionnés d'après de tels principes devaientnaturellement recevoir des chefs recommandables, moins par leurs aptitudes militaires que par leur influence, leur fortune, et surtout leur dévouement, vrai eu simulé à la personne du souverain ..."(Lef. de Behaine

en 1801, accusé parfeis d'aveir servi centre la Révelution, Barjaud aîné, 50 ans, propriétaire, ex-maire et Laberier 54 ans, propriétaire. On trouve dans les lieutenants: Deria, Larnaud, Tennelier et Mernand-Hervier, tous riches propriétaires, de fortune au-dessus de 150.000 francs par an. Les deux fils Benne eccupent deux postes de sous-lieutenant. Les notables sent rares dans la troupe: Chapuis fils aîné, Huguet, architecte, Lavernette négociant, Chassipolet imprimeur, Nely fils, propriétaire, Siraudin Louis propriétaire, Penmier fils propriétaire, Tuffet Cadet vins, Jarre fils blés, Delavaivre, avoué.

Mais que peut faire cette ceherte, constitué presque de force, à la suite d'interventions personnelles du préfet et du maire, pas équipée, sans instruction, composé d'hommes d'âge mûr dont peu connaissent les choses militaires (1)?

Il est peu probable, dans l'atmosphère inquiète de ce début de janvier qu'ils fassent effort peur se préparer à leur tâche.

LES GARDES d'HONNEUR

Beaucoup estiment d'ailleurs que les 9 jeunes mâconnais de la bonne société enrôlés fin 1813 dans le 2ème Régiment de gardes d'honneur, suffisent à marquer le loyalisme et le sens du service de la bourgeoisie mâconnaise (2).

D'ailleurs l'équipement coûte 1156 francs pour l'homme et le cheval. Bonne excuse, même pour un fils de propriétaire. Il est vrai qu'un fonds commun départemental de 40.000 francs a permis d'équiper en plus trois jeunes gens supplémentaires : Claude BRUN, Jean-Baptiste DIDIER et Claude LAROUX, teus fils de petits hommes de loi.

Ces 12 velontaires bien équipés sur le contingent départemental de 72, sont-ils encere à Mâcon ou déjà au combat ? Nulle trace. Mais leur exemple n'est guère contagieux.

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard. F/629 Lettre Thyard à Régisseur Juin 1814.

⁽²⁾ A.D.SL. R₁ - Recrutement - Garde d'honneur (circulaires)
R₂ - Recrutement - Liste des personnes appelées à
conceurir à la fermation des gardes d'honneur.

A.M.M. H2- Cours spéciaux 1793-1857.

Ces 12 mâconnais sont : Léonard CHAUMET 23 ans- Victor DELACROIX 25 ans(père Présid. T. Civil). François CANARD 24 ans(vins) - Philibert PALANCHON (propriétaire)29 ans. André BODIN-VEYDEL, (père conseiller au bailliage - décédé)-Ambroise BEGON(neveu de Moreau, recev. Général) Bernard de Lavernette (fils du commissaire de la cohorte urbaine) - Emile GOMET (négociant) J.C. Eugène SIRAUDIN.

Les CORPS FRANCS.

A défaut de ces coûteux gardes d'honneur, réservés à l'élite de la fortune, les "corps francs "de partisans sont ouverts à tous, même aux journaliers et manoeuvres. La formation de ces unités mi-régulières est prévue par arrêté préfectoral du 7 janvier (1). S'adressant aux Anciens Militaires du Département le préfet de Roujoux les invite à se réunir aux chefs-lieux d'arrondissement. Dès qu'une unité comprendra 50 hommes, en l'habillera, en l'armera et en la passera en revue. Les francstireurs serent logés et nourris chez l'habitant.

C'était bien tard. Un corps se constitue dans le Charollais sous M. de DAMAS. Quand les 200 hommes de cette unité(2) cantonnèrent à la Caserne des Carmélites du 22 au 26 février, on battit en vain le rappel à Mâcon. Une sixaine de volontaires seulement se présenta.

LA LEVEE EN MASSE.

Suprême espoir ! La " Levée en masse ".

L'Empereur y pense. Savary reproche violemment à de Roujoux de n'avoir pas " réuni les hommes du port " (3) devant la capitulation ou tout au moins l'inertie du maire et des notables mâconnais.

C'était bien mal connaître les sentiments de la pepulation mâconnaise. L'enthousiasme de l'an II est depuis longtemps tembé. Seuls trois enfants mâconnais, 2 de 18 ans, un de 15 ans, signerent un engagement dans les forces régulières, dans le dernier trimestre 1813 et pendant la brève réoccupation française de février, alors que dans le même temps, 32 adolescents franchissent les lignes autrichiennes pour venir, du Jura et de Bourgogne, s'enrôler à Mâcon.(4)

(1) A.M.M. H₂-1814 - Affiche.
(2) A.M.M. H₂-1814 - Papier à en tête de "Partisans-Gustave de Damas, Chef des Partisans", daté du 20 février, signé Dumont major de partisans et reconnaissant avoir reçu du Maire de la ville de Mâcon 20 chapeaux de militaires.

Veire également "main ceurante peur teus ordres de fournitures" à la date du 22 février : arrivée d'une compagnie de 200 partisans aux Carmélites - On leur fournit 60 paires de soulier. Mais dès le 26, on n'a plus que 53 rationnaires!

(3) A.D.SL. M. VIII - 1814 - Lettre du 20 janvier 1814.
 (4) A.M.M. H. - 1799-1830 - Engagés volentaires du 28-11-1813 au 7-1-1814 et du 21 février au ler mars 1814.

Le 12 janvier, des notables de Mâcen et de Saint-Laurent s'opposerent, en menaçant de lapider les efficiers, à teute organisation de résistance sur la levée et sur le pent(1) 50 mâcennais seulement rejeindrent les gardes nationaux Tournusiens le 23 janvier, pour repeusser les autrichiens sur la route de Bourg (2).

Malgré cette apathie poussée jusqu'aux bords du défaitisme par la masse de la population, il demeure, avec la garnison, la cohorte urbaine, les pompiers, les gardes d'honneur les gendarmes et quelques volontaires, de 500 à 700 hommes en état de se battre dans une ville retranchée, surtout en janvier, contre moins de 120 cavaliers du comte de Saint-Quentin.

b) PENURIE d'ARMES et de MUNITIONS.

Mais les hommes ne suffisent pas. Il faut les armer et les ravitailler.

Deuxième obstacle, plus insurmentable encore que le premier pense-t-on. Nulle part des armes. C'est le cri général :

"Peurquei lever des hommes qu'on ne peut armer ?(3)

"Que peuvent contre une troupe organisée des habitants sans armes, sans munitions, sans organisation pour en avoir "(4)

Lorsque Bonne, Maire de Mâcon s'opposait avec vigueur à toutes mesures de défense dans le cabinet du Préfet, le 12 janvier à l'heure du matin, c'était son argument :

"Nous ne pouvons suspendre que pour un instant la marche de l'ennemi, mais pour deux heures au plus, faute de munitions" (5).

De fait l'arsenal disponible à Mâcon est assez réduit. En plus des 160 fusils de la garnison, le Préfet peut disposer de toutes les "armes de calibre et de munition "type 1777 ou étranger livrées dans les Sous-Préfectures à la fin de 1813, en exécution de l'ordre du Ministre de la Guerre des 14 et 15 décembre. A Mâcon se treuvent disponibles, le 12 janvier, un

(2) Rapport du Lieutenant Legrand - dans A.M.M. Combats de Mâcon - 1814.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 712/36 - du 3 janvier 1814

(4) Ibid. F 712/38 du 7 janvier 1814.

(5) A.M.M. II-18 - Délibérations Conseil Municipal 12 janvier

⁽¹⁾ A.A.M. 1914, Combats de Mâcon en 1814- Annexe.Rapport du Capitaine Delesque, aide de camp du Général Legrand, fait à Charolles le 14 janvier 1814 (Archives de la Guerre).

minimum de 338 fusils, dans les Caves de la Préfecture (1). Ces armes, achetées à 12 francs, l'unité complète (bayonnette et baguette) provenaient des déserteurs, malades, ventes, abandons depuis plus de 10 ans dans le département (2). Les anciens gardes nationaux de Mâcon, au nombre de 52 s'en débarassèrent tous. Mais, de l'avis général il en restait bien une centaine encere " cachés chez les citoyens" et qui inquièterent un moment les autrichiens (3). Avec les fusils de chasse, évalués à 600 pour la ville et les environs, on peut donc armer plus de 1000 hommes, dent 600 en guerre.

Pour les canons, depuis le 17 août 1807(4) l'artille rie propre de la ville a été remise aux Arsenaux Nationaux, avec boulets et poudre. Il faudrait donc en chercher dans la région et Legrand de Mercey en trouvers 4 chez M. Labletonnière à Igé et 2 chez M. de Pierreclau, à Pierreclos(5). Et le centre métallurgique du Creuset n'est qu'à deux jours de cheval, lein des incursions ennemies (6) . Il y a de la poudre et des boulets: on a " soustrait à l'ennemi", le 12 janvier, 6 barils de 100 kgs de poudre, 1000 boulets de tous calibres, 100 cartouches à mitraille, qu'on a caché dans la Tour du Collège (7) Le magasin à poudres, par la comptabilité de son gardien, le sieur TIERRON accuse en plus 150 kgs de poudre fine et 50 kgs de poudre de mine, le 4 janvier (8).

Le plomb ne manquant certes pas, on pourrait donc confectionner des cartouches de fusil en nombre suffisant, au moins donner à la garnison les 100 paquets de cartouches qu'elle demande let 10 janvier et que le Maire lui refuse (8).

⁽¹⁾ A.D.SL. R. - Armes de guerre-. Il fut livré 94 fusils pour l'arrondissement de Mâcon (donc 65 en ville), 244 à Chalon qui les envoya à Mâcon en 2 convois les 16-12 et 6 janvier. Autun (34) Louhans (65) en firent-ils autant?

⁽²⁾ A.M.M. H₂ - Armes -1789-1874 (3) A.M.M. H₂ - 1814 - A.M.M. II - Conseil Municipal. Ces armes cachées font l'objet de 6 arrêtés et rappels des auterités municipales et préfectorales talonnées par les autrichiens. (4) A. M. M. II - Arrêté Municipal du 17 août 1807 constatant la remise à MM. La Chapelle et Laprêt, commissaires des guerres de 4 pièces en bronze et 4 en fonte, du calibre de 4 et pesant 3124 kgs au total, avec 8 affûts complets et 3 caissons. (5) A.M.M. II₂₀ - Procès-verbal municipalité en date du 26-1-1814 (6) A.M.M. H₂ - 1814 - "Main courante pour ordres de services

et fournitures " 1 Registre journalier touffu-Date du 24 janvier. (7) Simonnet, Seus-Préfet de Chalen en enveya chercher 2 pièces (Lefebvre p. 111).

⁽⁸⁾ A.M.N. H. - Armes 1789-1814 - 1 Registre Journal.

Ainsi l'arsenal dispenible à Mâcon permettrait d'armer un millier d'hommes pour s'opposer avec succès à un franchissement de la coupure de la Saône, pendant plusieurs jours.

Le comte de Saint-Quentin, qui occupait Mâcon ne disposa jusqu'à la fin de janvier que de 450 hommes au plus, et BUBNA, engagé de Grenoble à Besançon avec 4000 hommes était bien incapable, sauf à tout évacuer pour l'opération, de renforcer sérieusement cette modeste force.

Mais qui le savait à Mâcon ?

C INCERTITUDE DES NOUVELLES.

La situation de Mâcon sur une grande voie de passage entre la France en Guerre de l'Est et les agitations royalistes du Midi, ne saurait être trop soulignée. Plus que toutes les proclamations et les rares informations officielles les Mâconnais croient aux nouvelles apportées par les réfugiés, les réfractaires, les malades, aux secrets chuchetés par les agents autrichiens et royalistes "50 colonne "avant l'heure, aux exagérations et découragements colportés par une population incertaine de sen sort et de celui du pays.

C'est là une leurde hypothèque pour galvaniser une défense, qu'une opinion aussi minée par l'incertitude.

NOUVELLES OFFICIELLES.

D'abord rareté et incertitude des informations officielles. "On aurait voulu voir paraître une proclamation de l'empereur, sinon consolante, du moins rassurante. Le Français demande qu'en lui donne connaissance de sa position, qu'en le raisonne sur ses malheurs comme sur les ressources qu'il doit employer pour en prévenir de plus grands "(1). On sait seulement que le Général Augereau est nommé commandant de l'armée de Lyon qui ne compte que 2500 hommes au plus, sous un général MUSNIER que personne ne connait, et qui doit surtout protéger LYON(2). Vers le nord, le général LEGRAND commandant militaire de Saône-et-Loire qui séjourne à Mâcon jusqu'au 10, connaît la nomination du comte de SEGUR à Dijon. On fait afficher le 10 janvier

⁽²⁾ A.D.SL. Fonds Thyard - F. 642- Lettre de Roujoux 4/1/1814 (1) A.D.S.L. Fonds Thyard F. 712/33 du 21/12/1813.

" l'adresse du Commissaire Extraordinaire aux Habitants du Département de Saône-et-Loire"(1) et datée de Dijen le 7 janvier.

Qu'y trouve-t-on de positif ? Peu de choses qu'on ne soupçonne déjà :

"Les colonnes ennemies sont dans les montagnes; quelques faibles bataillons et des troupes légères pillent nos frontières...

Ils fuient les lieux où l'en résiste, et n'envahissent que ceux où l'en n'ese pas les repeusser. ...

L'Empereur arrive avec une forte armée. Il les forcera bientôt à signer la paix qu'ils ont proposée

Repeussez leurs faibles armes, leurs promesses fallacieuses leur papier sans crédit

... ves sacrifices serent les derniers "

Aucune promesse de secours armé immédiat mais un appel à la résistance locale - " Point n'était besoin d'une affiche, pour dire ce que chacun savait. Quelle déception générale "(2).

Du côté de l'Est, de la Bresse et du Jura par où l'en craint l'ennemi, aucune haison efficielle et aucun effort pour l'établir.

"Neus neus semmes trouvés dans l'impossibilité d'établir une ligne d'instruction depuis les points menacés jusqu'à nous, par l'absence de troupes légères ou le défaut de moyen d'en établir déplore Bonne le 12 janvier au soir (3)

Savary le lui reprochera d'ailleurs vigoureusement: "Comment n'avez-vous pas établi une ligne de courrier depuis cette ville (Bourg); comment les cloches n'ont-elles pas sonné le tocsin à l'approche de l'ennemi; comment quelques gendarmes n'ont-ils pas été postés sur la route à quelque distance

(2) A.M.M. Fonds Puthod - Non classé - Fragments de mémoires en cahier manuscrit.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- Invasion 1814 - 1 affiche 60x45 cm. imprimée à Dijon;

⁽³⁾ A.M.M. II-22 - Registre arrêtés mairie et délib. C.M. nº 12 p. l.

de Mâcen ? " (1).

C'est en effet difficile à excuser de la part d'un Maire, d'un Préfet, d'un Colonel, même retraité (2).

FAUSSES NOUVELLES.

Aussi, en l'absence de toute information sûre, les fausses nouvelles ent-elles le champ libre, avec toutes leurs conséquences. Car leurs propagateurs ne manquent pas. Ils se multiplient, ces agents involontaires ou conscients de la contradiction, del'incertitude et de la démoralisation.

On y trouve d'abord les blessés et les malades évacués de l'armée du Nord et des débris de la Grande Armée, depuis novembre 1813 (3). Les hespices et casernes de la Côte-d'Or sont pleins depuis le 6 décembre 1813. Du 18 au 23 décembre, dans la bise aigre, 300 hommes couchés sur des voitures non bâchées, dans la paille, arrivent à la cadence de 50 par jour à Mâcon. Pour les recevoir dans les trois établissements déjà combles de Mâcon on évacue 250 malades et blessés jusqu'à Villefranche et Lyon, par bateaux, on demande des chambres et des locaux dans toute la ville. Fâcheux spectacle sans aucun doute, pour une population déjà sensible. Certains de ces soldats appartiennent aux unités où furent affectés les Mâconnais et les jeunes du département, des classes 1812,1813 et 1814: 23°,24°,34°, 73° de ligne, surteut (4). De nembreuses personnes séjournent en ville, venues de 30 km à la rende pour essayer d'obtenir des nouvelles de leurs fils, de leurs parents Il est peu probable que la vue et les conversations de ces malades (dysentrie - typhus, fièvre " consomption ") et blessés dont certains viennent de Dantzig ou de Hambourg, aient contribué à renseigner la pepulation avec exactitude, non plus qu'à la rassurer.

Plus néfastes encere furent les cenveis de réfractaires.

⁽¹⁾ A.M.M. - II-22 - Lettre originale du 20 janvier.

⁽²⁾ Même situation d'ailleurs le 3 septembre 1944, veille de la libération de Mâcon. Massées à moins de 10 km de la ville, dans les collines à l'ouest, plus de 3000 hommes armés attendaient des informations sur les mouvements allemands le long de la R.N. 6. Mais ceci n'explique pas cela, malgré les similitudes!

⁽³⁾ A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu-1791-1861- Correspondance suivie et complète avec Dijon.

⁽⁴⁾ A.D.SL. R. Décès des Militaires aux Armées, dans les prisons et Hôpitaux, ou à l'intérieur -27 liasses classées par ordres alphabétique et chronologique-Envei Ministre de laGuerre-1890.

⁽⁵⁾ A.M.M. Q-2- Rapports de Police sur les passeports exigés des habitants de l'Ain et du Rhône venus à Mâcon pour "voir les blessés en traitement "- voir aussi les rapports de police parisiens de décembre " On cause avec ces soldats, on s'apitoie sur leur sort et ce spectacle fait une impression très fâcheuse sur la multitude " A.M.A. F.IV 1533 cité dans Lefebvre de Behaine- Tome 3 - p. 38 - note 1.

déserteurs et prisonniers de guerre qui se succèdent dans la ville depuis Octobre 1813(1). Les Réfractaires proviennent des départements méridionaux. Ils séjournent à Mâcon une semaine à la fin de chaque mois, au nombre d'une centaine, à la caserne des Ursulines, gardés par les soldats de la Compagnie de Réserve. Quant aux prisonniers de guerre, ils suivent le chemin inverse, wers le Sud et passent à tout moment. La cadence s'accélère particulièrement les 20,22,23,27 décembre. Le long des routes de la vallée de la Saône. 15 à 20 gardes nationaux ou soldats des dépôts escortent des colonnes de 200à 300 prisonniers alliés ou réfractaires que l'on redescend de l'est dans le centre de la France. Les jours courts et froids, la fatigue du service favorisent les évasions à travers la campagne (2). On cherche à renforcer l'escorte. Mais, malgré l'attrait des hautes soldes -9,66 par jour pour un capitaine, 0,70 pour un soldat - on trouve peu de volontaires.

Il est facile de deviner les nouvelles diffusées confidentiellement par de tels informateurs.

"la 5º COLONNE ".-

Pourtant elles demeuraient douteuses par leur erigine. Plus intelligents, mieux informés, plus actifs étaient les agents des Alliés, cette véritable 5° colonne avant la lettre, fort active dans le Mâconnais. La situation de la ville, sur la ligne de relais Alliés - entre le Nord-Est et leSud-Ouest du pays, sa proximité de la Suisse et du centre actif de contre-Révolution de Lyon, au contact de deux départements y multipliait les agents ennemis et favorisait l'action des adversaires du régime (3).

SES AGENTS.

Les deux agents autrichiens les plus actifs de cette période paraissent avoir été un sieur de VINZELLES et le comte.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2 - Réfractaires - 1792-1858.

⁽²⁾ A.M.M. H-2 - Réfractaires - Lettre et rapport du Capitaine Mazoné, du 16° léger commandant de la place de Mâcon 18 décembre, demandant une escorte supplémentaire de Gardes Nationaux de l officier, 3 gradés, 12 à 20 hommes tous les jours, devant les évasions".

⁽³⁾ Voir plus haut- page - Etat del'opinion: "Dans tous les départements voisins de la Suisse des ouvriers et des marchands ambulants, à tournure équivoque et accent étranger tiennent des propos hostiles au gouvernement, répandant de fausses nouvelles et disparaissent". Cf. Rapport de Jean de Bry, Préfet du Doubs en 1813 - A.N. F-1 C III Cité par Lefebvre de Behaine tome 3 p. 270.

de Saint-Quentin (1). Le premier, fils d'un ancien Président au Parlement de Dijon était né à Mâcon. Emigré, servant en Autriche comme Officier, il rentre à Paris en 1801 où le Gouvernement le charge de mission assez troubles relatives aux émigrés au service de l'Empereur François. La police française le perd de vue vers 1810. Mais elle le retreuve en 1814 et le bulletin de la Préfecture de Police de Paris du 19 janvier 1814 le signale à nouveau comme un actif serviteur des Autrichiens. Le 18 janvier, parcourant la région de Mâcon à Tournus, en l'arrête dans cette ville et Legrand le fait escerter à Dijon, eù SEGUR le relâche, sur quelles interventions "(2). Quant au Cente de Saint-Quentin, majer dans les hussards de BLANKESTEIN, du détachement WIELAND, Division légère de BUBNA, il connaît parfaitement la région. Un oncle, autrefeis chancine de Saint-Pierre de Mâcen, des relations nombreuses parmi les émigrés rentrés, dans tout le Mâconnais et la Bresse rendent son action, à partir du 12 janvier, particulièrement redoutable.

Ces deux hommes étaient peut-être en rapport avec des reyalistes mâcennais, veire des agents à demeure. A cet égard les prisonniers espagnels surveillés ou libérés, les anciens prisonniers autrichiens établis, les déportés hollandais sont des plus douteux.

D'autant que cette véritable " cinquième celenne"
recrutait aisément chez les reyalistes et les mécentents de
la ville : certains n'ent pas cessé de correspondre avec l'ennemi,
de janvier à mars : " Les Autrichiens étaient informés des
meindres circenstances des évènements de Mâcen (3) . En reteur,
ils prepagent les neuvelles alarmantes, diffusent les proclamatiens alliées, rapportent les pareles prenencées par les efficiers autrichiens " amis du ben peuple "(4) dépleient " un zèle
plus qu'équiveque, suite de suggestiens perfides que teut l'art
du fidèle serviteur ne peut vaincre "(5)."On débite ici mille
ragets qui énervent l'epinien . Teut le mende attend la fin de
nes maux. Qu'elle seit ce qu'elle peurra, mais surteut le plus
têt pessible "(6) ". On ne peut plus imaginer ce que le Geuvernement ni les autrichiens veulent faire de nous(7)."

(4) A.M.M. Série Q-Pelice-Déclarations du Citoyen Desgranges à la suite d'une rixe dans son café 26-janvier 1814.

(7) A.D.SL. Fends Thyard-F-712/ - lettre au cemte deThyard du 2 janvier 1814.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine-La Campagne de France-L'Invasion-p.113 (2) Guironde J. Tournus en 1814 et 1815(lvel-in 8°-202p. Teurnus 1903-B.M.110.366

⁽³⁾ A.D.SL.Série M. Police Générale-anVIII-1814-Lettre de Roujoux au Comte Germain, Préfet de S-et-L Paris -28sept.1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. Série H-2-1814-Lettre de Roujoux-10 janvier 1814.
(6) A.M.M. Fonds Puthod-Archives non classées-Fragment de Journal-Date du 8 janvier 1814.

SA PROPAGANDE.

En l'absence d'informations officielles, fussent-elles mauvaises, tous ces prepagateurs de fausses nouvelles entretiennent une large diffusion des proclamations alliées et une confusion démoralisante que les adversaires du régime exploitent au maximum. L'Empire semble condamné. Vive le Rei Démocratique.

Cette propagande d'origine royaliste s'exerce quasi ouvertement sur des thèmes généraux, mais aussi, avec habileté, sur des questions locales bien exploitées.

Comme dans tout le pays, on premet à mots couverts la suppression de " deux fléaux du régime " : Conscription et droits réunis. Argument de poids dans une ville où la bourgeoisie déploie toutes ses relations pour soustraire ses fils au service militaire. (1) où elle craint qu'une prolongation de l'Empire ne l'oblige durement à son tour, à l'impôt du sang(2). Quant aux classes moyennes et pauvres de la ville et de la proche campagne, elles n'aspirent qu'au reteur des conscrits, car " s'il y avait encore quelque peu d'argent dans ce pays, les conscrits partis l'ent emperté. Chaque père ou parent se saigne pour donner un louis ou deux à un enfant qu'il n'espère plus reveir. Veilà sans deute le comble du malheur. Il ne restera bientêt plus un garçen de 20 à 32 ans " (3). Venant après dix années de calme relatif, les nouvelles levées des 120.000 puis des 300.000 hommes rappellent fâcheusement les grandes hécatembes de l'an II(4). " De quel prix ne faudra-t-il payer la victoire " ? interrege douleureusement Madame de Lamartine, la mère du poète, qui se fait l'éche des conversations entendues dans les salons et dans la rue au cours de ce mois de janvier 1814(5).

Mais plus encore peut-être que la conscription, la promesse de la suppression des droits réunis semble un don de joyeux avènement. Cet impôt, dans le pays vignoble où chacun estime pouvoir boire sans que l'Etat y voie quelque chose a toujours soulevé de vigoureuses protestations et contribué plus que tout autre à multiplier les critiques contre le régime(6).

D'autant que l'arrêté préfecteral du 22 Nevembre 1813 vient de rendre exécuteire le décret Impérial du 11 Nevembre

⁽¹⁾ Voir ci-dessus p. 102

⁽²⁾ Archives familiales De Roujoux-Lettre Desvignes de Davayé à Préfet, le 20 décembre 1813

⁽³⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F 712/32- Lettre du 14 décembre 1813. (4) cf. ci-dessus Chapitre I - page

 ⁽⁵⁾ Cité par Rougé dans A.A.M. 1914 ? Datedu 23 janvier 1814
 (6) Voir ci-dessus Chapitre I p. 103-104.

imposant extraordinairement, en particulier de 30 c. par franc du principal foncier, et que le Décret du 9 janvier 1814 augmente encere cette charge de 50 c. par franc (1).

Et le 16 décembre, M. DUMALLE, percepteur à Mâcon "invite tous les centribuables à se libérer du restant de leurs Contributions Directes, plus de la totalité des contributions extraordinaires de 1813, sous peine de voir loger des garnisaires jusqu'à concurrence de leur dû (2).

Quittes à loger des soldats, pourquoi par les Autridiens, amis des royalistes qui promettent la suppression des droits réunis, et sans doute aussi de cette cascade impopulaire de suppléments de Contributions ! ...

On premet la Paix aussi, bien entendu, du moins avant que les occupants n'aient montré par un court séjour leur véritable visage!

Mais ce sent là thèmes généraux bens peur teute la France. A Mâcen les "suggestions "qu'éveque de Roujeux sent plus subtiles et plus eriginales.

On commence par la peur, celle des armées, la peur de l'inconnu surtout. La rive gauche de la Saône proche d'une frontière devient l'antichambre de l'Apocalypse pour la population mâconnaise. Rambuteau, ex-préfet du Simplon, nommé dans la Loire et qui rejoint son poste en passant le ler Janvier par Mâcen s'indigne que " Chacun ne senge qu'à emballer ses effets pour être tout à fait prêt à prendre la fuite * (3). On parle avec effroi de destruction totale, de représailles, au cas d'une résistance ouverte. Quelques réfugiés du Jura évacués par ordre le 27 décembre de Lons-le-Saunier sur Bourg et Mâcon, en particulier des familles de hauts fonctionnaires et quelques hommes du dépôt du 23° Dragons, racentent l'exode des populations du Doubs et du Jura par des routes boueuses et par une pluie glaciale (4). La prise de la ville de Beurg, le 11 janvier, achève la démoralisation et " provoque à Mâcon une véritable panique " (5). On craignait une armée de 10.000 hommes avec artillerie et cavalerie. On citait le chiffre de 500 morts à Bourg d'une ville pillée. On espérait que la Suisse

⁽¹⁾ A.M.M. G-3-Suppléments de Cont. Directes 1813-1814.

⁽²⁾ A.M.M. II-42 Registre nº 2-Copie de la correspondance municip.

⁽³⁾ Extrait des mémoires du comte de Rambuteau - Cité par

Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 107.

(4) Lettre de Roujoux à Thyard du 31 décembre 1813: "Toute la "semaine a été orageuse autour de moi. A Bourg, à Lons, à Louhans, à "Salins on était dans la Terreur. On voyait des ennemis partout." les routes étaient couvertes de familles qui fuyaient et de "chariots d'effets ". A.D.SL. Thyard 639.

⁽⁵⁾ Lefebvre de Behaine euv. cité p. 117.

jetterait 80.000 hommes sur les arrières autrichiens. Puis c'était au contraire contre nous. Un moment plus tard elle demeurait neutre, avant de recommencer le cycle de ses attitudes possibles (1). On agita devant les possédants la menace des désordres sociaux " certaines gens ne paraissent pas redouter les malheurs. Je crois même les entendre dire que neus y trouverons le plein exercice de nos ressentiments... Certains se prononcent ouvertement pour le pillage Ils sont aux aguets le jour et la nuit pour savoir si on fait des caches"(2).

L'après-midi du 11 et la matinée du 12 janvier se passèrent " plongés dans la douleur et la résignation "(3) pour les Mâconnais.

En apparence, et pour la majorité du moins. Mais pour une large minorité bourgeoise cette désolation sera bien payée.

Aux notables en a sans doute fait mireiter depuis le début de janvier des postes d'administrateurs (4). Celui, envié de Préfet intérimaire pendant l'occupation était conveité par Benne Maire, Chapuis, ex-conseiller de Préfecture, ex-maire et Bruys-Vaudran, doyen du Conseil de Préfecture. Intérim que chacun espérait définitif. Rien ne permet de penser que le préfet impérial n'ait pas été lui-même pressenti (5). Pourtant il est curieux de constater combien, aux Archives Departementales de Saêne-et-Loire sont rares les documents de première main sur la période 1813-1814, en ce qui concerne la Préfecture.

Mâcen, Chalen, Autun, Louhans et Charolles dévoilent par leurs Archives leur vie complexe de ces journées cruciales. Pour Mâcen le vide. Une main intéressée a-t-elle soustrait au ben mement de compremettants dossiers par prudence ou calcul?

Les démêlés : de Roujoux et Chapuis-Bonne, en mai et juin 1814, relatifs à des lettres "volées " par le second au premier, en partie publiées, mais non exploitées à fond ne laissentpas d'être curieux (6).

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard - AM.M Fonds Puthed - du 8 au 14 janvier (2) A.D.SL. Fonds Thyard - A.M.M. Fonds Puthed - Janvier 1814

⁽³⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 13 - p. 80 Lettre Benne au Ministre Relations extérieures 1/2/1814.

^{(4) &}quot;Les netables, que Napeléen avait comblés, jugeaient sa chute inévitable et pensaient à s'emparer du pouveir politique qu'il leur avait refusé, en s'arrangeant avec son successeur qu'el qu'il fût. (G. Lefebvre Napeléen p. 544e)

⁽⁵⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 - Lettre de Roujoux à Thyard le 14 Mai 1814.

⁽⁶⁾ A.D.SL. Fonds Thyard - Pièces diverses. De Roujoux fit demander à Bonne et Chapuis, en mai et juin 1814, des papiers laissés ou perdus à la Préfecture le 12 janvier. Mais il ne put jamais les récupérer. Chapuis fit en particulier reproduire et afficher à Mâcon la lettre très dure de Savary contre de Roujoux du 2 février 1814. Mais il se tut ensuite.

Il est vrai semblable qu'une étude apprefendie des archives familiales de la famille de Reujeux réserverait des surprises et confirmerait des hypothèses séduisantes mais invérifiables par l'étude des documents publics.

Après le poste préfectoral, ceux de Conseillers divers, moins convoités se partagent entre les membres de toutes les vieilles familles mâconnaises, désignés par le vote pour les assemblées cantenales en août 1813 et où se marque déjà l'évolution de l'opinion mâconnaise (1).

Pour les légistes, et les fonctionnaires départementaux, tous liés à la bourgeoisie et au commerce local, une promesse bien séduisante qui ménage à la fois les intérêts et l'orgueil de clocher : le maintien de la Préfecture à Mâcon, contre les attaques de Chalon. Question primordiale pour une ville qui ne se console pas de la pærte de ses tribunaux de bailliage, de ses Etats, qui jalouse l'esser commercial apporté par le blocus à une rivale dangereuse dans la bataille de la Préfecture, depuis 1790 (2).

Dès la Restauration assurée, 4 Reyalistes Mâconnais irrent à Paris en avril 1814 rappeler " les premesses faites et qui deivent maintenant être tenues " (2). Une autre députation, avec Benne, en juillet emportera la décision en rappelant sans discrétion la " leyale conduite", " la conduite honorable que neus avens eue dans les derniers mements "(3) " la conduite glorieuse et je puis dire unique dans le département".

On ne saurait sous-estimer la valeur d'une telle promesse aux yeux de la bourgeoisie et même de l'aristocratie locale, en un temps ou Chalon, en résistant à l'invasion risque de perdre à la fois ses biens et sa position aux yeux du nouveau Régime (4).

Quant aux négociants en vins, enfin, ils pouvaient espérer, la paix revenue sur le recouvrement de leurs créances allemandes bloquées depuis 1812 et sur la reprise d'un commerce lucratif avec tout le nord-ouest de l'Europe.

(1) Ci-dessus Chapitre I - page
A.M.M. K-1- Conseillers Municipaux-1791-1846-18 places vacantes.

(2) A.M.M. 0-3- Mâcon Chef-lieu- Pour l'ensemble des 6 tentatives faites entre 1800 et 1815 pour arracher la Préfecture à Mâcon, à chaque changement de Régime.

(3) A.M.N. II-18 - Registre nº 4- pages 7 et 8.

(4) A.M.N. 0-3- Lettre de Bonne le 7 Juillet 1814 qui rappelle cette attitude de Chalon, et qui met sous les yeux du ministre de l'Intérieur " le parallèle des2villes à l'instant où la tyrannie a reçu le premier coup sous lequel elle a succembé trois mois après ".

L'attaque morale est donc bien menée, dosant habilement menaces et premesses, premenant les faibles, trep nembreux, de l'espeir à la crainte, au milieu d'une ville inquiète et agitée. Le fruit de cette habile campagne de fausses et de vraies neuvelles, de convoitises appâtées et en suspens, il se cueille de lui-même : le défaitisme renfercé, l'abanden du Régime impérial qui ne sera pas défendu, du meins peut-en le croire.

"On me se gême point de dire que le Gouvernement me s'occupe de rien... On est aussi mécontent de l'Empereur que de l'autrichien Tout preuve que le Gouvernement est en léthargie... On crie beaucoup contre le Gouvernement ", phrases qui reviennent sans cesse, depuis le milieu de décembre parmi toutes les lettres et les rapperts, aussi bien de la ville elle-même que des campagnes voisines (1).

En un met, l'idée que le Régime ne vaut plus rien, qu'il est incapable de défendre le pays, qu'il doit céder la place, l'idée d'une Restauration à défaut d'une Révolution, fait sen chemin. D'elle, en attend " la fin de teus les maux et le reteur à la prespérité". Cette epinien, courante dans la "benne seciété " de Mâcon courait -elle aussi les classes pepulaires, malgré le passé révolutionnaire de la ville ? On peut le supposer avec vraisemblance. Le parti reyaliste, déjà agissant en 1812-1813 puise dans les évènements de janvier 1814 une force neuvelle.

Absence de neuvelles efficielles, propagande insidieuse des ennemis du régime, veilà plus qu'il n'en faut pour étouffer toute vélléité de résistance dans une opinion qui n'attendait en somme que des prétextes à demeurer dans son inertie.

La"5° colonne" monarchiste a trouvé ici un terrain de choix qu'elle exploite à fond et sans résistance.

Car ses adversaires sent bien falets.

d) MANQUE DE CHEFS.

A quelque parti qu'ils appartiennent, dans toute la région, des hommes se révèlent des chefs au cours des sombres journées de janvier 1814. Un BIDAT, notaire à Tournus (2) entraine sa garde nationale. Un DUGUE, avoué de Louhans terrorise

⁽¹⁾ Fonds Thard. Puthed. Rapports de Pelice. A.D.SL. M. VIII 1814.

⁽²⁾ A. MIEGE - Tournus en 1814-1815 - 1 volume - 1904.

les colonnes autrichiennes avec un groupe de partisans bressans(1) un DESPLACES de MARTIGNY, à 32 ans, conseiller général et chatelain de Saint-Symphorien-de-armagne (Autun) soutiendra avec son corps franc le siège de son château (2).

Rien de pareil à Mâcon. Chacun essaie de rejeter sur l'autre la gresse part de responsabilités, de fautes, d'erreurs, d'inertie, voire de complicité et de trahison.

A ne juger que l'attitude des chefs, on doit avouer, à peu d'exceptions près qu'aucun ne semblait capable eu décidé à prendre la tête d'un mouvement de résistance, centre le défaitisme, d'aberd, centre l'autrichien ensuite. Mâcon manqua d'exemples et d'énergie dans ses élites, peur des raisens diverses, autant chez les civils que chez les militaires. Peut-être deit-en y veir une censéquence de l'action exagérement centralisatrice de l'administration impériale tuant le goût des responsabilités.

Dans le demaine militaire d'abord, on constate une insuffisance fâcheuse à beauceup d'échelons : du Maréchal d'Empire au dernier sous-lieutenant de garde nationale.

AUGEREAU.

Le Maréchal AUGEREAU, duc de Castiglione, responsable del'armée de Lyon depuis le 3 janvier n'a jamais mentré l'initiative et l'allant nécessaires. Les ordres impératifs de l'Empereur et de CLARKE, Ministre de la Guerre, pourtant précis et impératifs ne sent exécutés qu'avec plusieurs jeurs de retard." Sa lenteur, sa mollesse, en peut dire sa désebéissance "(3) se répercutaient fâcheusement sur teute la région. Ce n'est pas lui qui, à 56 ans, "reprendra ses bettes et sa résolution de 93 "(4). Malgré les 3.500 hommes de la division Musnier au début de janvier, les 5000 hommes du 20 janvier, les 21.600 fantassins et les 2.100 chevaux du 16 février(5) il ne quitta Lyon que peur de timides opérations sans envergure et sans conviction contre un ennemi alors bien inférieur en nombre

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 111

⁽²⁾ Lex et Siraud. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux deSaône-et-Loire 1789-1889- 1 volume Belhomme à Mâzon 1888 295 pages - B.M. 110.191.

⁽³⁾ H. Houssaye - 1814 - p. 237.

⁽⁴⁾ Lettre de Napeléen à Augereau -18 février 1814.

⁽⁵⁾ Casse. Précis historiques des opérations de l'armée de Lyon en 1814 - B.M. 131.275. Pages 150 à 154- 138 à 140. Tableaux d'effectifs très détaillés. Augereau disposait en particulier de 8.000 fantassins et 2.000 cavaliers de la division de Catalogne, excellentes troupes.

L'attitude d'Augereau à l'armée de Lyon a été sévèrement jugée. Deux hommes (Augereau et Marmont), sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur "s'indignera Napoléon en 1815 (1). On n'a pu trouver que l'atténuation de l'âge, des rhumatismes (2), de l'habitude du bien-être (3).

En un mot, le commandant de l'Armée de Lyon n'avait aucunement l'intention d'agir activement en vue d'une résistance effective. Or LYON n'est qu'à 70 km de Mâcon et c'est à lui que Bonne et le Conseil Municipal s'adressent à chaque difficulté " peur le prier de veuloir bien leur tracer la manière dont on doit se conduire dans des circonstances aussi critiques " (4). Mais Augereau le sait-il lui-même ?(5)

Rien à attendre du sud. Du merd non plus. A DIJON Commande le Général LIGER-BELAIR, dans toute la 18° Division Militaire dont dépend la Saône-et-Loire. Après une honorable carrière militaire, le Ministre l'avait retiré en septembre 1813 de la 31° Division Militaire (GRONINGUE) dont il ne supportait pas le climat pour le remettre, à Dijon, au milieu de sa famille et de ses amis. Commandement très étendu, sur les 5 départements de l'Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne et Saône-et-Loire, mais avec peu de troupes actives. Somme toute, une division de tout repos, "territoriale", peu préparée au rôle de premier plan que l'invasion allait lui faire jouer. Aucune trace d'une visite à Mâcon, d'une inspection même de dernière heure. Ne connaissant rien du département Liger-Belair ne sera d'aucun secours pour lui. Il aura assez à faire en direction du Nord! Dès le 27 janvier il sera d'ailleurs remplacé par le général Allix (6)

LEGRAND DE MERCEY.

Son second, en Saône-et-Leire, par contre apparaît vraiment, par ses qualités et son expérience comme " le seul homme en situation et ayant la volonté de défendre Mâcon"(7)

(1) Napeléon Ier- Proclamation à l'armée - 1-3-1815.

(3) Las Cases - Mémorial St-Hélène.

(4) A.M.M. II-20 - Registre des séances du Cens. Mun. En particu-

lier 26 janvier à 10 h. du matin.

(5) cf. Mémoires de Fouché - l vol. in. 8° 522 pages. Flammarien 1947. - A Lyon, tout était dans une sorte de confusion et d'incertitude ... On circonvint Augereau, détracteur de Napoléon, mais guerrier peu politique et qui ... ne voyait de salut pour la France qu'en l'identifiant à sa destinée (p. 449).

(6) Lefebvre de Behaine. ouv. cité p. 186. (7) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 115.

⁽²⁾ Augereau des 1807 était perclus de rhumatismes. A Eylau, il se fit attacher sur son cheval. (63° bulletin de la Grande Armée - 28/2/1807 -

Malgré ses 58 ans et 18 blessures reçues en 40 ans de services, malgré des crises de rhumatismes qui l'empêchent parfeis de monter à cheval, c'est un vieux seldat actif, entreprenant, veire brutal. Cavalier, il croit aux actions rapides, à l'efficacité des raids de partisans (1).

Mais il se heurte à l'inertie des hommes en place, et à une impopularité qui lui aliène bien des possibilités. En vain demande-t-il les 8,9 et 10 janvier à de Roujoux, qu'en mobilise les gardes nationales du département, les pempiers, qu'en réquisitionne tous les fusils, qu'en distribue 100 paquets de cartouches à la garnison de Mâcon, qu'en coupe les ponts sur la Saône, qu'en coule tous les bateaux rive gauche ou qu'en les amasse rive droite, qu'en barre la levée de Saint-Laurent, qu'en secoue l'apathie générale (2). Il s'agite en vain.

Mieux, en essaie de le faire destituer par le cemte de Ségur, en insistant sur sen peu de pepularité dans le département. " La répugnance est à ce point que je suis obligé de remplir le devoir pénible de vous demander un autre commandant" (3).

Les documents préfectoraux sur cette période étant en grande partie détruits ou absents aux archives publiques, il est difficile de juger les affirmations du préfet sur les démissions des maires. Legrand était coléreux, emperté, rude et excessivement franc. "Il disait à chacun son fait "(4) Mais les volontaires de Tournus, le 23 janvier, ceux de Chalon les 5 et 6 février, marchaient avec confiance sous ses ordres.

Cet homme dur et sans doute très capable fut retiré par l'auditeur du Conseil d'Etat A. de PASTORET, adjoint au comte de SEGUR, arrivé de Dijon à Mâcon, le 10 janvier à 3 heures du soir. Sur son erdre, le général dut rejoindre Chalon, menacé depuis le 8 par des partis de hussards. Le colonel DEFRANC, en retraite, seul efficier supérieur présent à Mâcon reçut alors le commandement de la place, doublé du capitaine DELESQUE, aide de camp de Legrand.

Ce départ fut divulgué par ses ennemis comme une fuite honteuse (5)

(3) Reugé A. A. M. 1914 - Article cité -Lettre de Reujeux à Ségur le 9 janvier 1814.

(4) A.M.M. Fonds Puthod. Fragments d'un brouillon de "Petit dictionnaire des contemporains".

(5) Lettre du sieur E. Gauthier à S.E. le Ministre de la Guerre, du ler février 1814 - citée dans Rougé.

⁽¹⁾ Charles Rémond-Le Général Legrand, baron de Mercey-Mémoires et souvenirs - in 8° -Berger-Levrault1903-445p. Bonne biographie du Général avec 1 portrait.

⁽²⁾ A.M.M. H-2-Invasion de 1814 - 3 lettres pressantes des 8-9-10 janvier à De Roujoux pour qu'il prenne des décrets, à Bonne pour qu'il fasse distribuer des armes et des munitions.

Ce dernier trait révèle le peu de peids que peuvait conserver un tel homme devant une opposition aussi virulente.

En de telles circonstances Legrand eut dû montrer ou plus de brutalité, ou plus de diplomatie. Mais il ne pouvait être partout à la fois, sur un front de 100 km, de Chagny à Mâcon, et ses souffrances physiques l'auraient empêché de mener la guerre de raids et de partisans qu'il aurait aimé conduire (1).

DEFRANC.

Il laissait le chef-lieu du département aux mains tremblantes du Colonel en retraite DEFRANC, 65 ans, vieillard aux facultés physiques et intellectuelles fort affaiblies. Ayant eu des biens (2), il se retrouvait peu fortuné à la fin de l'Empire. On l'avait laissé en solde d'activité, à la Garde du Dépôt des Officiers Espagnols prisonniers de guerre. Mais, en trois ans, il n'y avait montré que faiblesse et incompétence. Rarement en uniforme, " couché dès 7 heures chaque soir"(3) nullement craint ou obéi par ses subordonnés il ne devait sa toute nouvelle situation de commandant de place qu'à l'absence de tout autre efficier supérieur du moment du départ du Général.

Mâcennais de longue date, sinon de naissance, DEFRANC était-il acquis aux idées professées par certains beaux efficiers espagnols reçus dans la meilleure seciété de la ville ? A savoir qu'une capitulation pure et simple, à des conditions savamment débattues à l'avance serait la solution la meins coûteuse et la meins pénible pour les bourgeois mâcennais ? De plus, il était franc-maçon, influent de 1806 à 1813. Jusqu'à quel point agissait-il librement en 1814 ?

Son attitude, tout au long des évènements de l'occupation ne révèle qu'un pauvre homme sans autorité et sans initiative, écartelé entre ses devoirs de citoyen soucieux de protégér sa ville des combats, et ses obligations de soldat commandant de place. "C'est le plus lâche des hommes. Il n'a donné aucun ordre. L'ennemi était en ville... On cherchait partout le Commandant. Il était caché. Il l'est depuis "(4).

(2) A.M.M. G-2- Impôt forcé 1792 - Le sieur Defranc, alors civil possédait plusieurs maisons à Mâcon et quelques terres et vignes en Mâconnais.

(3) A.D.SL. Série M. Rapports de police VIII-1813 - Enquête de police sur une rixe à un bal à Mâcon entre civils et espagnels - 20 août 1813.

(4) Ch. Rémond. Le Général Legrand. ouv. cité p. 352 - Lettre Roujoux à Legrand le 17 janvier 1814.

⁽¹⁾ Il se fait conduire en chaise de poste et ne se fait hisser à cheval " qu'au moment des assauts (mémoires du Lt.Legrand cité par Rougé.

Plusieurs capitaines peuvent-ils le remplader ?

LES CAPITAINES.

Le capitaine DELESQUE, aide de camp du Général Legrand, laissé à Mâcon, le capitaine MARTIN, commandant la Compagnie de dépôt du 16° léger, le lieutenant d'Elien, commandant la Compagnie de Réserve départementale, montrent un esprit assez combattif, dans la limite des ordres reçus. Mais, devant l'inertie des autorités locales ils ne ferent que rédiger un rapport le 14 janvier à Charolles (1) Loyaux et disciplinés il ne leur a peut-être manqué que l'occasion de se révéler.

On me peut en dire autant de VILLEPIQUE et de TUGNOT, les deux autres capitaines que leur connaissance du pays aurait dû conduire à se substituer aux défaillants. VILLEPIQUE, capitaine du recrutement, venu du 18° de ligne, habite depuis 6 ans quai du Nord. Blessé, déceré, il fut un beau seldat. Il est lié avec la bourgeoisie. On le reçeit à l'Académie de Mâcon (2) eù il lit plusieurs communications. Ses fonctions lui ent euvert bien des salons, bien des tables de hautes familles, craignant la conscription pour leurs enfants. Il ne marquera jamais que l'initiative minimum pour Garde Nationale, levées diverses, réquisitions et organisation de la défense (3).

Plus nettement hostile au régime, passant ouvertement peur revaliste, le capitaine de gendarmerie TUGNOT, ou TEUGNOT, commande la compagnie de Mâcon, forte de 40 gendarmes, D'une vieille famille lorraine de gentilshommes d'épée, il a épousé, à Mâcon, une des trois demoiselles de la Balmondière. Très lié aux DORIA, aux SIRAUDIN, aux LABLETONNIERE, aux familles des conseillers de l'ancien bailliage, il ne faudra attendre de lui aucun geste pour prolonger un régime qu'il réprouve. On doit seulement remarquer une fois de plus combien le préfet de ROUJOUX montra de faiblesse dans les dernières années en acceptant aux postes importants des royalistes presque avoués (4).

Tous ces officiers sont d'ailleurs fatigués par un service ininterrempu pour les levées de la fin de 1813, depuis plus de trois mois.

⁽¹⁼⁾Archives de la Guerre. Dessier concernant les places. 1814 Mâcen. Rapport Capitaine Delesque. Cité in extense par Barje dans A.M.M. 1914-15- La Prise de Mâcen en 1814 p. 180-189. En ben militaire du temps Delesque cite les faits, sans les commenter.

⁽²⁾ Annales Académie de Mâcon- Années 1810-1815.

⁽³⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 638 -Lettres de Roujoux au retour d'une teurnée de réquisition de chevaux et d'avoines en Mâcon nais en Oct. 1813. Il se plaint de l'attitude réservée du capitaine Villepique.

⁽⁴⁾ Veir dans Ch. Rémend. Le Général Legrand-euv.cité p.398 nete l l'appréciation de ch. Legrand sur Tugnet: "Il était légitimiste et traitre". En 1794, le Général Legrand avait fait exécuter un Tugnet, efficier à l'Armée du Nerd, condanné pour vol, et frère du capitaine en question.

Au total, les efficiers d'active, à part peut-être le vieux soldat qu'était le Général LEGRAND, apparaissent eu trep timerés, eu hostiles, en teus cas trep peu nembreux peur suppléer par le nembre à la qualité.

A défaut, peut-être les " efficiers en retraite" à Mâcen, ou les " Officiers de réserve " si l'en peut eser le terme peur l'épeque, peurraient redresser une situation bien compromise.

On compte à Mâcon fin 1813, 12 capitaines en retraite et 4 lieutenants, 3 sergenté major et 9 sergents. Mais beaucoup sont malades, bléssés ou trop vieux. Trois ent dépassé 65 ans. Trois seulement ent des chevaux. Trois autres au plus restent aptes à faire campagne. D'ailleurs en les emploie depuis fin ectobre pour accompagner les convois de conscrits, de prisonniers ou de réfractaires (1). Du moins il semble qu'en aurait pu encadrer le millier de volentaires qu'en pouvait armer?

Et qu'en aurait du encadrer différemment les compagnies de la ceherte urbaine, eù à côté de deux capitaines retraités en trouve des sous-lieutenants qui n'ent jamais endessé l'uniferme, même comme conscrits, les deux fils BONNE par exemple! (2). Car dans les chefs de la ceherte, conduite par un royaliste noteire Bernard de Lavernette de Lassére commandée par les membres ou les fils de la ceterie aristecratique, négociante, "amie de la tranquillité " (3) dans ces cadres improvisés en ne trouvera pas de foudre de guerre!

Peu à attendre du côté des militaires, donc. Marcheraient-ils avec courage, derrière un chef, ou avec des ordres nets et précis qui ne viendrent jamais ?

Chez les administrateurs civils, inertie semblable, plus sensible même chez certains. Ici le centact avec les émissaires royalistes ou autrichiens, le désir de Napeléen de ne pas heurter une pepulation qu'il sent rétive, ent cenduit les chefs, à teus les échelens à différer les mesures de salut public nécessaires. Plus près du peuveir et de l'esprit public que les militaires, ils envisageaient l'avenir avec meins de cenfiance encere et laissaient plus eu meins le champ libre aux reyalistes (4).

(4) Lefebvre de Henaine - ouv. cité p. 187.

⁽¹⁾A.M.M. -H-2 - Cours spéciaux 1793-1857 Etat nominatif des Officiers et sergents retirés à Mâcon en 1813, jouissant de la solde de retraite, formé en exécution du décret préfecteral du 24 Juillet 1813 et arrêtée à la date du 28 août 1813.

⁽²⁾ cf. ci-dessus p. 12 (3) Proclamations de Bonne - A.M.M. II-18 et 20.

SEGUR.

Ce défaitisme des respensables du peuveir civil se devine aisément chez le comte de SEGUR, Commissaire extraordinaire dans la 18º Division Militaire (1). Louis Philippe, comte de SEGUR, arrivait de Paris à Dijon, le 5 janvier à 8 heures du soir. Grand voyageur, soldat et littérateur, admirateur de Voltaire, de La Fayette, de Boissy-d'Anglas, il avait beaucoup vu et beaucoup pensé au cours de 60 années bien remplies. Esprit large, il s'erientait déjà vers ce libéralisme éclairé qui marquera son passage à la Chambre des Pairs à partir de 1819. Loyal envers l'Empire qu'il servira aux Cent Jours, il répugne pourtant par tempérament et sens politique aux mesures extrêmes." Ce n'est qu'un sénateur, pâle et timide successeur des fameux conventionnels en mission " (1). Pour réaliser la levée en masse dans une province épuisée et fatiguée meralement et matériellement il faut être d'une autre trempe.

"Il dut se rendre compte que son séjour ne serait pas de longue durée. Néanmoins, il résolut de faire bonne contenance et tout au moins de ne pas prendre la fuite devant quelques batteurs d'estrade "(2).

Ses liaisons avec Mâcon sont faciles et rapides.
Mal renseigné sans doute, il ne s'occupera cependant que de questions secondaires. Sur un rapport tendancieux du préfet, du 9 janvier, il adresse au Général Legrand le 15 seulement, des conseils peu faits pour faciliter la défense.

Il aurait été bien préférable de faire connaître à de Roujoux l'essentiel du rapport que le Commissaire Extraor-dinaire envoyait dès le 9 janvier au Ministre de la Guerre :

"L'ennemi n'a pas plus de 25.000 hommes entre Veseul et Bourg. Mais il lance dans toutes les directions des détachements qui répandent la terreur et dent l'apparition inspinée empêche toute tentative de résistance "(3).

En quatre jeurs, le cemte de Ségur avait denc suffisamment pris conscience des réalités et de la nécessité urgente d'organiser la résistance. On peut denc s'étenner d'une inaction quasi tetale ailleurs qu'à Dijon, et de l'espèce de sacrifice consenti par la perte possible et peut-être acceptée des passages de la Saêne, en particulier de Mâcon.

⁽¹⁾ BENAERTS Louis. Les Commissaires Extraordinaires de Napoléen Ier en 1814, d'après leur correspondance inédite. Paris 1915 239 p.

⁽²⁾ Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 102
(3) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 106.

Ségur connaissait pourtant la position capitale de la ville puisqu'il lui envoyait son adjoint, l'auditeur au Conseil d'Etat A. de PASTORET. Arrivé le 10 celui-ci venait y chercher du secours pour protéger Chalon. Il ne put envoyer que le Général LEGRAND, solution bien imparfaite qui ne renferçait nullement Chalon et qui décapitait une résistance possible des Mâconnais (1). Il répartit d'ailleurs le lendemain pour rentrer à Dijon, alors que tous les renseignements concouraient à laisser prévoir une attaque imminente sur Mâcon, après la prise de Bourg en Bresse le 11 au matin.

Il semble donc bien que les plus hauts représentants du peuveir civil, par tempérament, fatigue eu pelitique n'aient aucunement en vue de galvaniser une résistance pessible (2).

Peut-être se reposaient-ils sur les autorités locales, teut en les ménageant à l'extrême.

DE ROUJOUX.

Au premier rang de ces administrateurs, le Préfet de ROUJOUX porte la responsabilité d'ordonner et d'organiser la résistance, pour protéger en même temps qu'un pont important, le siège de la Préfecture du Département de Saône-et-Loire.

A 60 ans passés, après 12 années dans le même peste il n'a réussi qu'imparfaitement sa double tâche d'administrateur et de représentant du régime. Il n'a pas voulu, ou pas su s'imposer (3) Il se sent mal soutenu et mal entouré. Il demeure un étranger. Dans les derniers jours de sa résidence à Macon, malgré la gravité des nouvelles, il n'agit pas et semble gagné par cette sorte de léthargie résignée qui alourdit tous les netables Mâconnais.

Cherche-t-il à se tremper lui-même ou montre-t-il un regrettable sentiment de fausse sécurité quand il écrit à Thyard, le 31 décembre 1813, alors que Bubna marche vers Poligny avec plus de 12.000 fantassins, 5000 cavaliers et 88 canons :

"On voyait des ennemis partout
J'ai bien vu un danger possible mais pas imminent.

(1)" Le départ du seul homme en situation et ayant la volenté de défendre Mâcon, devait avoir les suites les plus funestes" Lefebvre de Behaine p. 115.

(2) "Comparée à l'eeuvre des représentants en mission, leur action dériseire manifeste surtout la ruine de l'esprit public "G. Lefebvre Napeléen (Peuples et Civilisations) Tome XIV p. 544." Ils ne firent que des rapports décourageants, qu'il serait cruel de comparer avec ceux des représentants en mission sous la Convention". G. Papiset. Le Consulat et l'Empire - Cell. Lavisse. P. 436

(3) cf. plus haut. Chapitre I p. 96

étaient des plus freids, et que le Préfet l'accusera euvertement de trahisen. Il n'est pas deuteux que ce premier magistrat municipal, cennu peur ses epiniens assez flettantes, ait été sellicité secrètement par les ennemis du Régime et qu'il n'a nullement conservé en janvier 1812, le meral et l'allant d'un chef de résistance.

LES ELUS.

Le préfet timeré, le maire incapable et deuteux, pouvait-en espérer voir surgir des élus du peuple, eu des notables mâconnais, un homme qui les supplée ? C'est peu probable, devant l'opinion que les contemporains ent porté sur les habitants du Département en général du Mâconnais en particulier, et leur " caractère, doux, tranquille et même un peu apathique sans énergie " (1).

Les élus départementaux et municipaux justifient assez bien ces vues critiques. Au Conseil Général, " il ne se passe rien". On n'a que négligence, inseuciance et faiblesse pour les objets présentés " (2) Très seuvent 10 ou 12 conseillers seulement sur 24 assistent aux sessions. Aucune initiative netable en 7 sessions ordinaires, d'Octobre 1807 à Mai 1813(3). Sur les 24 conseillers en exercice en janvier 1814, 12 ent plus de 60 ans et 8, de 50 à 60. Un seul a moins de 40 ans et organisera un corps franc dans l'Autunois (4). Les deux conseillers mâcennais n'ent ni l'âge ni l'allant nécessaire à l'action: J. Baptiste MURE, président d'âge et deyen du conseil à 67 ans. Ancien diplomate il savoure l'aisance venue de son mariage avec Melle RATTON, fille d'un riche négociant mâconnais établi à Lisbonne. La vie l'a peu ménagé, lui enlevant 7 de ses 8 enfants. Pierre Lamartine de PRAT a 62 ans, ex-capitaine à Dauphin. Cavalerie et Chevalier de Saint-Louis, époux de Françoise Alix des Reys, emprisonné sous la Terreur, a peu de sympathie pour l'Empire et 5 de ses 6 enfants ont moins de 20 ans (5).

Chez les élus municipaux, même indigence de personnalités. Ils ne sont d'ailleurs plus que 18 présents au lieu de 27, les merts, les infirmes et les membres partis de Mâcon

⁽¹⁾ Meniteur Universel du 24 Germinal an 13-(14 avril 1805) A.D.SL. - Veir plus haut.

⁽²⁾ Protestation du Conseil d'Arrondissement de Mâcon à la session du 15-19 Octobre 1807.

⁽³⁾ Compte-rendus des sessions du Conseil Général - A.D.SL. Série N. Conseil Général Lex et Siraud. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux de S-et-L de 1789 à 1889-Mâcon-Belhomme Edt. 1888- l vol. in 8° raisin -295 p. B.M. 110.191.

⁽⁴⁾ Hugues DESPLACES de Martigny 1782-1852 qui résistera, avec son corps franc, dans l'autunois et recevra la Légion d'Honneur le 3 Mai 1815.

⁽⁵⁾ L'ainé, Alphonse de Lamartine né le 20 Octobre 1790 n'est pas encere le tribun de 48.

n'ayant pas été remplacés depuis les nominations du 19 mars 1808. La meyenne d'âge ressert à 50 ans. 8 censeillers actifs ent un revenu compris entre 10.000 et 25.000 francs par an. Par leur âge, leur popularité, leurs relations ou leur fortune, trois au meins peurraient se peser en chefs capables d'incliner la majerité de la population vers la Résistance : Emilien BRUYS, 40 ans, négociant en vins, né à Mâcon, marié, 3 enfants, membre écouté du censeil depuis le 16 avril 1808; Henri Jeseph RATTON 43 ans, riche propriétaire et négociant mà Lisbonne, 3 enfants aussi, reçu et écouté dans la meilleure société; Joseph André, marquis de Doria enfin, 42 ans, époux d'une demoiselle de la Balmendière, l'un des plus riches prepriétaires mâcennais, avec un revenu avoué de 25.000 francs par an . " Il se denne pour être l'un des descendants des célébres DORIA de Gênes "(1) et en tire un réel prestige dans toutes les classes de la société " Il aime à rendre service. Cette qualité lui donne une grande popularité à laquelle il semble tenir " (2). Mais le chroniqueur ajoute qu'il est homme de moeurs douces, tranquilles et honnêtes "(2). Malgré toutes ses qualités et ses pessibilités, ce n'est pas lui qui se transfermera du jour au lendemain en foudre de guerre. D'ailleurs ses attaches avec le parti reyaliste (2), sent trop connues pour qu'en puisse douter qu'il fut neutralisé par d'habiles conseils.

Rien à espérer des corps constitués, théoriquement tout désignés pour suppléer le cas échéant aux faiblesses et aux défections des chefs militaires et des hauts fonctionnaires. S'ils ne sont pas circonvenus par les royalistes, ou mieux, royalistes eux-mêmes, ils se révèlent incapables de s'impeser devant le courant général d'abanden et de renoncement.

LA POPULATION.

Quant à la population mâconnaise, on l'a vu trop amorphe, trop inquiéte de l'avenir, trop revenue des entheusiasmes de l'an II, pour qu'elle fournisse d'elle-même la personnalité entrainante et attachante qui secouera son inertie. Les hommes courageux et hostiles à l'occupation de la ville ne manquent certer pas. BIGONNET qui fut député aux Cinq Cents et qui galvanisera la Garde Nationale de 1815,

(2) Petite biographie mâconnaise. ep. cité.

⁽¹⁾ DORIA: Famille puissante, l'une des plus illustres de Gênes dès le XII° siècle. Cennue au XIII° siècle par sen appartenance au parti Gibelin et sa lutte contre les guelpes. Jeseph André DORIA, né en 1772 à Tarascen, mert en 1839 à Mâcen, en descend, par un rameau installé en Prevence. Officier de Marine en 1787, aide de camp du Gánéral DAMAS sen encle, il s'établit à Mâcen en 1804 (Grande ncyclopédie vel. XIV - Article Deria p. 932).

dans des circenstances plus critiques encere (1) l'avocat BOITARD, le libraire MYARD, l'écrivain public ROCHE, le tailleur JACOB, l'armurier DUPIAS, quarante autres seront arrêtés et inquiétés dès la Première Restauration, peur crimes centre la Sûreté de l'Etat, en réalité peur des epinions benapartistes et anti-reyalistes avouées hautement dès le début de 1814 (2).

Mais, autant par manque d'initiative et d'audace que devant une eppesition disposant de teus les leviers de commande, leur action se borna aux pareles et aux " rassemblements séditieux", sans actes positifs.

Au terme de cette lengue revue des hemmes et des meyens à la veille de l'eccupation militaire, on peut déjà tempérer l'accusation brutale jetée sur le maire de Mâcen.

Il apparaît incentestable qu'une résistance eût été pessible, derrière l'ebstacle de la Saêne et du pent coupé, pendant plusieurs semaines, jusqu'à la ferte " armée du Sud" du prince de Hesse-Hembeurg, fin février (3). Encore, si Augereau eût agi de même, la vallée de la Saêne pouvait être balayée des 6.000 hemmes fatigués de Bubna avantl'arrivée des 40.000 autrichiens et allemands. L'exemple dela ville chef-lieu eût pu entrainer teut le département.

Mais l'état de l'opinion, la faiblesse alarmante des moyens de défense, le manque de nouvelles et de liaisons demandaient à être combattus par des chefs énergiques et confiants, au meins d'apparence.

Il eût fallu un Danten avec sen audace; en ne treuva qu'un Leuis BONNE, beurgeeis écrasé de respensabilités, avec ses craintes, ses attaches paralysantes de petite ville, ses atermeiements, ses renencements. La situation était certes très grave, mais il eut le premier tert de la creire perdue d'avance.

-:-:-:-:-:-

(3) H. Houssaye - 1814 p. 80.

⁽¹⁾ A.A.M. Les Combats de Mâcon en 1814-1815 - Rougé - Année 1914 (2) A.D.SL. Série M. " 1815 " 2 cahiers - Noms, état-civil, activité des Mâconnais arrêtés de septembre 1814 à Juillet 1816 pour " crimes centre la sûreté de l'Etat".

B - LES COMBATS - 12 Janvier-11 mars 1814.

Dans cette plaine séquanienne neyée par la crue de sa rivière, premise à l'invasien du flet allié venu du Nord et de l'Est, MACON émerge comme une île conveitée dent les habitants ne veulent pas creire à la tempête, ni conselider leurs défenses. Deux feis, les 12 et 26 janvier, ils euvrirent leurs pertes à l'envahisseur. Deux feis, les 23 janvier et 19 février, des seceurs, venus du Nord puis du Sud repousserent la faible vague alliée. Mais, devenue marée, le 16 mars, elle balaiera seuverainement la ville disputée. Et le 6 juin, le flux se retirant vers le Nord, la laissera meurtrie par une eccupation enfin déplorée après avoir été souhaitée.

Ces deux meis, du mercredi 12 janvier au dimanche 6 mars 1814 furent peur les Mâcennais, comme la punitien de leur inertie. Voulant, dans leur majerité éviter les maux de la guerre et sauver " la tranquillité premier bien des familles", au prix de teus les renoncements, ils subirent successivement:

- la première eccupation 12 au 23 janvier

- la première libération 23 au 26 janvier

- la seconde occupation 26 janvier au 19 février

- la seconde libération 19 février au 6 mars

- la troisième occupation 6 mars et le combat du 11 mars.

A part les localités champeneises, il est peu de villes aussi balletées entre les deux armées (1).

⁽¹⁾ se reperter au tableau syneptique. Annexe IV.

a) LA PREMIERE OCCUPATION (12 au 23 janvier 1814).

C'est la mieux connue, Lefebvre de Behaine lui consacre près de 10 pages (1), Reugé, près de 20 (2). Le dessier de cette affaire est très complet, aussi bien aux Archives Municipale de Mâcen (3) qu'aux archives nationales (4) les deux fonds se complétant.

LE MAIRE : Louis BONNE.

Un homme, Louis BONNE, Maire de Mâcen est au coeur de tous les évènements de ces dix journées. Sur lui retembent toutes les accusations de trahison lancées dès le lendemain de la chute de la ville, reprises et amplifiées par d'autres administrateurs, conservées par les quelques auteurs qui ent étudié rapidement cette pénible affaire.

"Le Maire de Mâcon, trahissant la confiance publique a laissé occuper le pont de la Saêne, par 50 hommes "accuse le "Journal de Paris "dans son numére 23, du 20 janvier (5).

"Comment n'ai-je pas appris par vous la conduite coupable du maire de Mâcon comment, connaissant les mauvaises dispositions du maire ... "s'indigne Savary, à la nouvelle de la prise de Mâcon (6).

"Je fus trahi par la Municipalité qui avait fait ses cenditions la veille et qui avait préparé des billets de legement. J'en ai la preuve écrite... "affirme de Roujoux au Baron de Thyard le 24 avril 1814 (7).

"Comme Maire, Bonne a tendu, dit-on, la main aux Autrichiens peur les faire entrer dans la ville "écrit-on en 1822(8).

(1) Lefebvre de Behaine - l'Invasion - euv. cité p. 144 à 153 (2) Rougé - Les cembats de Mâcon en 1814-1815 - A.M.M. Tome XIX

1914- p. 180 à 198.

(3) A.M.M. II-22 - Registres délibérations du Conseil Municipal voir aussi II-20.
A.M.M. II-18 en 1814.

(4) A.N. F-7 6603/4298- Dessiers concernant les places - Mâcen 1814. Il nous est connu par les larges emprunts, avec

extraits qu'en donne Rougé dans A.A.M.

(5) A.M.M. II-18 Reg. 13 p.80 cité dans une délibération du C.M. du 26 janvier avec une lettre de protestations du Maire au Ministre des Relations Extérieures ler Février 1814.

(6) A.D.SL. Série M. an VIII-1814 - Lettre originale de Savary

à de Roujoux-20 janvier 1814.

(7) A.D.SL. Fonds Thyard F 639/35 - Lettre originale datée d'Autun du 20 janvier . 2 h. Après-midi.

(8) A.D.SL. Fends Thyard F 641/9 - Petite Biographie Mâconnaise. Manuscrit anenyme dédié au baren Thyard . euv. cité.

"Bonne devait trahir son pays..... La trahisen de Bonne..." insiste à plusieurs reprises Lefebvre de Behaine(1).

Unanimité troublante, mais qui ne dispense pas d'une étude plus sérieuse du personnage et des circonstances de sa "trahison".

C'est une figure bien typique de la bourgeoisie mâconnaise, foncière et commerçante, que celle de Claude Louis BONNE, né à Nanton (2) le 7 août 1760, mort à Mâcon le 9 août 1836, au terme d'une vie partagée entre le commerce des vins et les affaires publiques le premier de 25 à 48 ans, les secondes jusqu'à 1830. Fils de Jean Bonne, prepriétaire et de Marie Grosbon. Des études sans éclat et sans particularités, sur les traces de son frère aîné Pierre, en firent un jeune homme de bonne mine, assez bien tourné, geste élégant et parole facile. C'est à Mâcon que Pierre Bonne, installé comme avocat jusqu'en 1789 lui trouva femme, en la personne de demoiselle AUBERTIN, fille unique d'un marchand de vins aisé de la place. Le mariage fait, en 1786, Louis Bonne devient commerçant (3). La maison confortable de la rue de la Barre se peuple vite de 4 enfants : Martial né en 1787, Jean-Marie Victor en 1790, Pierre Leuis en 1793, Espérance en 1794 (4).

Il faut travailler dur, s'absenter souvent pour affaires et la Révolution le laisse indifférend. Mais par prudence, bien que non soumis à l'Emprunt forcé de 93. n'ayant qu'un revenu annuel de 3.964 francs, 4 enfants, une femme et un beau-père à charge, il verse volontairement une contribution de 500 francs (5) Ce geste patriotique ne lui épargne pourtant pas l'inscription sur la liste des émigrés mâconnais le 24 mars 1793. Il a beau alléguer des nécessités d'un commerce qui l'oblige à demeurer des mois hors de Mâcon, il est arrêté à Paris le 22 juin et emprisonné durant 15 jours. Libéré, il veut montrer son civisme et s'engage comme conducteur chef d'équipages d'artillerie dans la Vo Division de l'Armée du Nord, de Juillet 1793 au 3 décembre 1794. Radié de la liste des émigrés une première fois le 23 Octobre 1794, inquiété encore en 1797, il ne sera radié définitivement que le 17 janvier 1798, sur l'intervention de son frère.

(2) Nanton- Village de laCôte à 10 km de Tournus.

(5) A.M.M. G-2- Emprunt forcé 93. Etat des versements.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine. ouv. cité p. 77-153 en particulier.

⁽³⁾ Montarlot - Les émigrés de S-et-L . 2 vol. Autun 1913-Niège. 599 noms d'émigrés du départ. avec biographies courtes et succinctes- A.D.SL.

⁽⁴⁾ Martinet Jeanton - Famille notables de Tournus et de sa Région 1 vol. 1915 in 4° -212 pages (Protat frères à Mâcon). Intéressant pour les courtes notices biographiques.

Jusqu'en 1805, il s'occupe activement de son commerce et de ses propriétés de La Salle, Senezan, Saint-Albain, Manziat et Asnières (1) évaluées à 700 livres de revenu annuel en 1793. Il réussit ses affaires puisque dès 1802 il apparaît sur la liste des 30 cemmerçants netables de Mâcon (2) et en 1806 sur celle des membres du Tribunal de Commerce. Il est devenu une personnalité sérieuse, considérée et consciencieuse bien établie à la feis dans la propriété foncière et le commerce des vins, les deux piliers de lafortune et de la respectabilité mâconnaises. Il n'est pas jusqu'à ses petits ennuis de faux émigré qui ne lui ouvrent les pertes de l'ancienne aristocratie du nom et de la terre (3). Son frère Pierre, avecat, ex-maire de Tournus en 1800-1801, futur juge de paix du canten de Tournus, de 1808 à 1825, l'a introduit dans la classe fermée et influente des légistes mâconnais, où fréquentent assidûment ses enfants.

Un homme aisé, rassis, ayant l'expérience des gens et des choses, lié par profession ou relations avec tous les notables mâconnais? Voilà un bon conseiller municipal. Le 19 mars 1808, à 48 ans, de Reujoux le nemme, en place de SEMERAIRE, décédé (4).

Une périede nouvelle s'euvre dans la vie de Leuis BONNE. Pour les affaires publiques, il délaissera peu à peu les siennes, confiées à ses fils (5). C'est qu'il se lance à fond dans l'activité municipale. Nommé adjeint par décret du 16 juin 1808, Maire trois ans plus tard (11 Juin 1811) en remplacement de Murillen devenu conseiller de préfecture, confirmé par nomination du 3 avril 1813, il ne quittera la place, malgré ses menaces de démission, que le 14 mars 1815 au mement du passage de Napoléon Ier reteur de l'Ile d'Elbe (6).

(2) Annuaire de Saêne-et-Leire A.D. SL. (pour 1803)

(4) A.M.N. K-1 Conseillers Municipaux 1791-1846 Liste adressée le 28 sept. 1813 au Préfet.

(5) A.D.SL. Fends Thyard - Petite biegraphie Mâconnaise 1822 F 641/9 " Je ne saurais dire s'ilafait banquereute... Il n'a point fait (de millions) pour lui... Il a marié ses fils . C'est dans les affaires sa meilleure spéculation".

(6) Voir décrets de memination dans A.M.M. K-1 Maires et adjoints 1793-1875
A.D.SL. M. Municipalités Mâcon 1800-1870.

⁽¹⁾ A.M.N. G-3 - Cent. Directes 92 - Lettre de Benne, du 4 juillet 1793 peur demander un dégrèvement de Centribution mobilière.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. an VIII 1810 - Extrait d'un rapport de police sur les incidents au théâtre de Mâcen." C'est alors que sont intervenus MM. Bernard de Lavernette, Dauphih, Bresse, Desvignes de Davayé l'aîné, le marquis de Deria... qui se treuvaient ensemble dans le Feyer" 12/12/1806.

Ces hautes fonctions en appellent d'autres, aussi absorbantes, membre du Collège électoral du Département, Président du Tribunal de Commerce dès 1808. Il défend les intérêts du commerce des vins. Il s'oppose, souvent avec force, aux exigences des contrêleurs des droits réunis, aux agents des Contributions, aux mesures administratives concernant l'entrepêt et le commerce des vins à Macon(1). Il s'attire même de solides inimitiés parmi les hauts fonctionnaires départementaux, en particulier de VITALLIS, Directeur des Contributions Directes (2). Mais il y gagne une réputation de rude défenseur des intérêts de la bourgeoisie et du négoce dont il a toute la confiance.

Il saura pourtant par une habile politique se maintenir en très bons termes avec le préfet de Roujoux, jusque dans les derniers mois de l'année 1813, ce qui augmente encore sa popularité auprès des notables locaux, toujours quémandeurs de faveurs.

Fervent admirateur du Régime, de l'Empereur et même de la neuvelle Impératrice, il fera adepter, enveyer et afficher à Mâcen, une adresse enthousiaste à Marie-Leuise : "Le ciel, en unissant ves destinées à celles du héres qui conduit nes enfants, a veulu veus faire concourir à la gleire du nem français, au benheur de la Grande Nation (3)".

En eutre, il s'est laissé adjoindre depuis le 3 avril 1813 deux seconds qui lui ouvrent bien des portes et dont le préfet est particulièrement satisfait, à tort d'ailleurs (4). Pierre Albert Bernard de Lavernette, ler adjoint (1752-1822), gros propriétaire foncier avec 9.000 francs de revenus annuels (5) est conseiller municipal depuis le 3 gemminal an X. Ex-capitaine d'infanterie, c'est le cousin de Gérard Marie Bernard de Lavernette émigré cinq ans en Suisse, de 1795 à 1800(6), de Claude Philibert Marie Bernard de Senecé qui passa 12 années à Londres de 1793 à 1805 et entretient des

(5) A.M.M. K-1- Conseillers municipaux 1791-1846-liste du 28-9-13 (6) Montarlet-Emigrés de S-et-L-Autun 1903-2vel. Ce Lavernette recevra en 1826 une indemnité de 576frs de rente peur un capital de 16.208.06 francs.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 p. 18 Séance du Cons. Mun. du3 avril 1813
"L'administration des droits réunis réduit à la pauvreté
300 familles, fournissant jadis 7 à 800 individus au commerce "Suite de la prohibition de l'entrepêt des "vins
forains" à Mâcon par le double paiement des droits de mouvement.

⁽²⁾ A.M.M. II-28- Lettre au Préfet sur incidents survenus au Conseil des Répartiteurs des Contributions 20 août 1813.

⁽³⁾ Cité par Montarlet-Emigrés deS-et-L euv. vité p. 118.

(4) Le Préfet de Reujeux comme beauceup de ses cellègues crut avoir neutralisé l'epposition royaliste eu de certains propriétaires parce que leurs représentants avaient accepté des postes d'administrateurs. Leur inertie, voire leur hostilité en 1814 le surprit deuleureusement. A.M.M. K-1-Maires et Adjts. 1793-1875

des relations suivies avec les royalistes (1) . Le 2° adjoint Nicolas BRUNET-BRUYS conseiller municipal depuis le 19 mars 1808, négociant en vins et propriétaire tient surtout aux hommes politiques et aux élus de la région; lié à la grande et puissante famille des BRUYS, il touche au Corps Législatif par BRUYS-CHARLY de Cluny, au conseil de préfecture par BRUYS-VAUDRAN son président depuis 1820, au collège électoral du département par BRUYS-SENNECE.

Au centre de ce réseau de relations Benne " dont le talent est dans l'intrigue " (2) obtient, pour ses amis des faveurs très appréciées. A défaut de dégrèvements, difficiles devant les demandes toujours croissantés du budget, le préfet allège de plus en plus le fardeau des conscriptions et des levées " sauvant deux fils Benne de la conscription, le troisième et le neveu de M. de Saule de la Garde d'Henneur(3)".

Défendant l'argent et les fils des notables mâconnais, pourquei ne continuerait-il pas quand la guerre est aux portes ? En 1814, Bonne apparait comme l'homme des "élites"mâconnaises avides de paix, après tant de guerres, pusillanimes et tomerées, aimant " la tranquillité, ce premier bien des familles " (4), qui conçoivent parfaitement d'être " heureux au milieu des revers "(5), leurs personnes et leurs biens étant sauvegardés, à la fois de la troupe ennemie et de la populace.

Oserait-en écrire qu'il n'en est que l'hemme de paille, l'émissaire qu'en récempensera d'un peste de député le 22 août 1815, qu'en eût sacrifié sans remerds au cas d'un preblèmatique redressement du régime ?

Car ce qui transparait de sen caractère peut cenfirmer cette hypethèse. Il a 54 ans, " le respect des puissants et le dédain des humbles, sensible aux henneurs et brigant leurs prefits " (6). Dur en apparence, faible en réalité, que les respensabilités écraserent vite. Le 13 février 1814, il suppliera le préfet d'accepter sa démissien: " Mes forces morales et physiques sent épuisées... Je suis à terre.... Je n'ai ni force ni déterminations " (7). Malgré sen costume impressionnant " Redingete caca-dauphin, chapeau rend, bettes à revers, sabre traînant "il n'impressionne personne et surteut pas le Lieutenant Legrand, fils du Général qui termine sen pertrait par un trait

⁽¹⁾ Il recevra en 1826 une rente de 4809 francs pour un capital de 136.305,60

⁽²⁾ A.D. SL. Fends Thyard - Petite Biographie Mâcennaise.

⁽³⁾ A.D.SL. Fends Thyard F. 639 Lettre de Reujeux 22 avril 1814

⁽⁴⁾ A.M.M. II-22 - Délibérations du Conseil Municipal.

⁽⁵⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 2 - Preclamation du Maire-12-1-1814

⁽⁶⁾ A.M.M. Fends Puthed - Manuscrit nen inventerié.

⁽⁷⁾ A.D.SL. Série M VIII-1815- Lettre du 13 février 1814 au Préfet par intérim Bruys-Vaudran.

assez dur : " Ce sabre était d'une lengueur démesurée et la lâcheté de sen prepriétaire n'était pas de meindre dimension "(1).

Hemme meyen, reflet des indécisiens et du défaitisme de la classe qui le seutient, de la pepulation d'une ville anxieuse et démoralisée, Benne occupe la scène. Mais il obéit aux netables qui demeurent en coulisse et qui sans doute lui seufflent la pièce.

Mais a-t-il"trahi"en négociant le 13 janvier la capitulation de Mâcon ?

Reconnaissens lui teut d'aberd un mérite que ne peuvent revendiquer, ni ceux qui le peussent, ni les de Reujeux, Defranc et conserts. Son attitude est nette. Il s'eppese à la Résistance; mieux, il lutte euvertement peur la reddition, qui sauvera les personnes et les biens. D'autres responsables, convaincus peurtant de l'inutilité d'une défense, même previseirement victorieuse, tergiversent peur sauver la face (2). Benne se bat au meins à visage découvert! Mais serait-ce vraiment peur les alliés?

Seuls les faits peuvent répendre, en l'absence de pièces écrites.

Or, teut semble s'erganiser auteur de lui; il parait conduire les évènements de ces dix jeurnées eù sen attitude personnelle n'est pas deuteuse : inertie tetale avant le 12 janvier, epposition décidée aux essais d'organisation de la résistance, négeciation de la reddition, régime très modéré d'occupation obtenu par ses bons effices.

L'OPPOSITION.

au

Plan de défense.

Inertie complète ? Comme premier magistrat et responsable de la ville, Benne, ne mentre aucun ben veuleir, en faveur de la défense. Le 7 janvier il refuse 100 paquets de carteuche au Général Legrand qui les lui demande oralement peur compléter les munitions des hommes du dépêt du 16° de ligne. Il oppose le même refus aux billets impératifs des 8 et 9 janvier sur cette question

(3) A. Ac. M. Tome XIX 1914 - Art. de Rougé p. 170 et A.M.M. II-22 Registre correspondance du Maire nº 11 p. 89- A.M.M. H-2-Armes 1789-1874 - Lettre de Legrand.

Mémeires du Lieutenant Legrand. Dans Reugé - Article cité.
 De Reujeux, Defranc, Menteil Secrétaire Général de la Préfecture Villepique, capitaine du recrutement etc. dent l'attitude ne peut faire illusion.

Le 10, il refuse les 40 pempiers mâcennais au Préfet qui veut les armer sur la demande du Général: "Cette cempagnie cempesée de pères de famille ne peut ni ne doit être distraite de ses précieuses eccupations (1). Il ne presse pas à la fermation de la ceherte urbaine (2), ne prend aucun centact avec de Reujeux eu Delesque (3), s'oppese à l'évacuation des vivres militaires, le 12 à 8 heures du matin, malgré l'erdre ferme de Marchant, cemmissaire des guerres le 11 à 9 heures du soir (4) · Pour Benne aucune mesure particulière ne semble s'impeser, même lersque le 10 au seir, la neuvelle de la prise de Beurg enfièvre Mâcen.

Il s'anime seulement pour neutraliser délibérement toutes les tentatives de défense, dans la nuit du 11 au 12 janvier et la journée du 12.

D'aberd il fait assurer une permanence du Conseil Municipal dès le lundi 11 à 8 heures du seir (5), autant peur parer à l'imprévu, que peur denner plus de peids à sen eppesition. Il fait celperter largement les mesures d'évacuation des administrations et des caisses publiques, ordennées par de Roujoux à 10 heures du seir, et dont il déduit que " le Préfet constate l'impossibilité de peuveir s'eppeser à l'entrée de l'ennemi (5).

A minuit, il reçeit l'erdre écrit du Préfet, d'aveir à cellaberer avec LACROIX, adjoint faisant fonction de Maire de Saint-Laurent-les-Mâcon, pour faciliter aux troupes de la garnisen la mise en défense de la levée dela route de Bourg (6)

(1) A Ac.M. teme XIX 1914 - Art. de Rougé - p. 170 et A.M.M. I I-22 Registre cerrespondance du Maire nº 11 p. 89 - A.M.M. H-2 Armes 1789-1874- Lettre de Legrand.

(2) Elle était en pleine organisation et n'existait que sur le papier. A.M.M. -H2- 1814 - Fin du dessier. " Main courante pour tous ordres de service. •• "Aucun avis de convocation de la cohorte".

(3) A.D.SL. Fends Thyard F "Je ne vis plus le maire de Mâcen après le départ du Général " (10 janvier) écrit de Rgujeux le 24 Mai 1814.

(4) A.M.M. H-2 1814 - Janvier. La villeprend à sa charge la situation à la date du 9 janvier, seit 22 tonnes de frement, 7347 kgs de seigle, 30 tonnes de farine blutée, 2028 rations de pain, qui resterent à la manutention militaire, à la gendarmerie, place du cellège à la garde du sieur Delimeux

(5) A.M.N. II-22 Registres arrêtés Mairie nº 12 p. 1 - P.V. de l'entrée des Autrichiens.

(6) A.A.M. Barge-Combats de Mâcon 1814-1815 - Sur les instances de Delesque et Martin de Roujoux, à 11h.1/2 du soir décide de constituer un "bouchen " à l'entrée de St-Laurent.

cette collaboration sera complète, certes, mais à l'inverse de ce qu'on attendait. Lorsque les 40 hommes de la Compagnie de réserve, sous MARTIN, veulent traverser le pont, à minuit et quart "M. le Maire y avait envoyé un homme qui se dit adjudant de la garde nationale, lequel s'oppose au passage des troupes s'écriant que si l'en faisait de la résistance, ils (les ennemis) pilleraient la ville (1)".

S'adressant à Delesque qui apparaît :

- Vous autres militaires, vous n'avez point de propriété dans Mâcon, vous ne risquez rien. * et nous, propriétaires et citoyens, nous serons pillés (2).

On passa outre " en bousculant l'énergumène ", qui suivit le détachement.

A la sertie Est du pent, même oppesition, avec cris et menaces, venant d'un groupe de 30 à 40 persennes, "bourgeois armés, pepulace "cenduits par LACROIX. En vain. La barricade, à l'entrée de la petite ville prend vite tournure et commence à se doubler d'un fessé en travers de la chaussée qui émerge seule de l'inondation de la Saêne, toute droite sur une demi-lieue.

Exaspérés, les habitants présents, au nembre d'une centaine refusent l'abri, l'eau-de-vie, le bois de chauffage aux 40 hommes transis seus le verglas qui commence à tember. A grand peine MARTIN obtient deux mauvaises granges à peine couvertes. Les deux efficiers demeurent près de leurs hommes, à l'auberge Gaudinot, refusant l'effre deuteuse de la salle de la Mairie, trop éloignée (3).

Prévenu, BONNE décide de parler au préfet, avec LACROIX et VILLEPIQUE, capitaine du recrutement, lui-même peu enclin à résister. A l heure 1/2 du matin, de ROUJOUX les reçoit très fraîchement et refuse ebstinément de suspendre sen medeste plan de mise en défense des avancées de la ville. Il finit par s'emperter:

⁽¹⁾ A.M.M. Rapport de Delesque à Legrand. Charolles le 14 janvier. (2) Cité par Delesque dans son rapport. Cf. REMOND - euv. cité p. 342.

⁽³⁾ A.M.M. • 1814 - Février.

Lacreix, peur se couvrir et prévenir les suites du rapport annencé par Delesque indigné, écrit dès le matin du 12 à Benne, accusant les Officiers de s'être grisés. Il leur effrit la salle de la Mairie, éleignée de 500 mètres de la barricade peur débaucher plus facilement le cerps de garde (Lefebvre de B. euv. cité p. 149.)

- Eh bien, M. Benne, dites denc aux dames de mettre le couvert pour recevoir l'ennemi.

- Puisque vous êtes déterminés à faire défendre la ville, je ne répends pas des évènements qui peurraient en résulter (1).

L'action " légale " échouant, on se rabat sur la rue. A Saint-Laurent, le celenel DEFRANC qu'un erdre du Préfet a péniblement tiré de son lit douillet vers l heure du matin, inspecte distraitement les travaux et s'en retourne, semblant approuver LACROIX qui, revenu furieux de la Préfecture déclare qu'il ne recevra d'ordres que du Préfet de l'Ain et " qu'il n'a que faire de ce baron du Mâconnais " (2). Toute la nuit, les hommes de BONNE et de LACROIX travaillent à démoraliser les 40 " récupérés " du 16º léger. Si bien qu'au petit jour glacial de cette morne journée du 12 janvier, à 8 heures du matin, ses hommes transis et affamés, sa poudre et ses armes mouillées, peu sûr de ses arrières, le capitaine MARTIN abandenne la barricade et rendre à la caserne des Ursulines. Puis il prévient Monteil et Defranc qui lui assurent simplement que " les cheses s'arrangerent (3)".

BONNE a réussi à la base, ayant échoué au sommet.

Mais à 11 heures du matin, enfin prévenu, de ROUJOUX ordenne à TUGNOT d'envoyer une patrouille de 4 gendarmes à La Madeleine pour se renseigner sur l'ennemi et de faire garder l'entrée du Pent de Saint-Laurent par deux gendarmes Pas question de barricades, anciennes ou nouvelles ! ... Mieux. Il confie à DEFRANC la responsabilité de la défense de Mâcon(4)

Pourtant BONNE fait placer une dizaine de gardes nationaux sans armes à Saint-Laurent, " bien plus pour paralyser la force armée que pour l'aider à défendre l'accès de Mâcon (5).

brouillen de lettre, non expédiée.

(3) Rapport Delesque

(4) Rapport Delesque - Defranc, écrasé deresponsabilités promet de " faire ce qu'il pourra ".

(5) Mémoires du Général LEGRAND - cité par Lefebvre de Bhaine p. 150.

⁽¹⁾ Cité dans le rapport Delesque - Cf. Remend. ouv. cité p. 344 (2) A.M.M. Fends Puthed. Lettre du 2/ février 1814, eu

Cependant la majorité des habitants avertis que la résistance n'aurait pas lieu, commence à se masser sur les quais de la Saône, comme pour une revue. BONNE " parait au balcon et apaise les inquiétudes par sa ferme attitude "(1). Les troupes sent dans leurs casernes, le Préfet déjeune et les gardes nationaux se promènent en famille. Increyable inertie des responsables. L'ennemi peut venir.

12 JANVIER - L' ARRIVEE DES AUTRICHIENS.

Il vint effectivement. Et BONNE le reçut.

A lh.30 en vit repasser en trembe, sur le des d'âne du pent les 4 gendarmes, galopant vers leur caserne en criant "L'ennemi". Le capitaine TUGNOT, sans avertir personne, fait évacuer la caserne par 16 gendarmes avec vivres, armes et bagages et sert de la ville, vers les hauteurs de Charnay. On cublie les deux factionnaires du pent que "la pepulace avait assailli et menacé de jeter en Saêne car ils avaient le sabre en main "(2).

Un quart d'heure après " avertis par un grand cri " les voilà ", le Maire, le Conseil Municipal , les netables au milieu d'un grand concours de peuple, sortent de l'Hôtel-de-Ville et se dirigent vers le pied du Pent ", au devant d'un peleten de 14 hussards de Blankanstein alignés devant le peste de garde, avec un efficier. A mi-chemin, en rencentre, place du Marché, " guidés par la foule " un autre efficier et deux cavaliers. Tous ensemble en arrive alors au Commandant du détachement ".

L'Officier ennemi parle au Maire en français " lui faisant ressertir qu'il n'était que l'avant garded'une celenne de plusieurs milliers d'hommes, que Mâcon ne peuvait s'opposer à une telle ferce. Ce à quei le Maire répendit qu'il demandait sûreté, pretection et surtout que la garde établie pour l'erdre intérieur continuera son service et demeurera sous les armes pendant tout le temps que les circonstances l'exigeraient.
L'efficier y consentit et dit que les Alliés venaient en amis et qu'ils garantissaient la sûreté aux personnes et aux biens....

S'étant rendu au milieu d'une foule immense à la mairie il a été introduit et est resté environ une demi-heure, annonçant que dans la nuit une colonne entrerait et que mous ayons à préparer le logement pour 1000 hommes et 400 chevaux"(3)

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - P.V. délibérations C.M. Reg. 13 - 31/1/14 (2) Rapport Delesque

⁽³⁾ A.M.M. II-22 - P.V. de l'entrée des Autrichiens à Mâcon.

Mais les 19 autrichiens, surpris eux-mêmes de leur facile succès repassent la Saône pour cantonner à Saint-Laurent-les-Mâcen jusqu'au 13 au matin, date d'arrivée du gros de la celonne.

"Si au lieu de s'être présentés à l'Hêtel-de-Ville en arrivant, ils avaient été à la Préfecture, ils ... prenaient "le Préfet! (1). En nombre, ils eussent pu aussi capturer la garnison des 160 soldats mâconnais consignés dans leurs casernes. BONNE ne fit alerter ni le Préfet, ni Defranc, ni Delesque, ni la troupe. Une demi-heure suffisait pourtant amplement. Mieux, pendant la courte occupation de l'Hêtel-de-Ville, des bourgeois mâconnais et des ouvriers se rendirent devant la caserne des Ursulines: Après s'être eppesés à la sertie du 16° Léger, "rappertant que les habitants les assemmeraient à ceups de pierre s'ils faisaient résistance "(2) ils voulurent se faire euvrir les pertes en criant:

- Nous venons de la part du Maire. Bas les armes ! La ville s'est rendue.... vous êtes prisonniers de guerre (3).

Delesque et de Roujoux, avertis par leurs domestiques (4) sertirent en hâte de la ville. Les troupes, sur ordre du Préfet quittèrent leurs casernes à la nuit tembante pour le rejeindre à Charnay et se replier vers Cluny et Charolles. Le Colonel DEFRANC, ayant enfin choisi, se considérait comme simple citoyen et restait à Mâcon. La ville demeurait confiée à sen pouvoir municipal, toutes les autorités préfectorales et administratives ayant été évacuées la veille ou venant de quitter précipitamment leurs bureaux. AUBEL de la GENETE, doyen du Conseil de Préfecture fera néanmoins fonction de préfet jusqu'au début de mars et comme tel gardera la Préfecture de toute occupation. Quant "aux actes judiciaires, actes netariés et autres, requérant date certaine, M. AUGROS, commissaire de pelice est chargé de les viser jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (5).

Toute la nuit du 12 au 13 la ville demeura vide de troupes et de lumière. Seule brille à partir de 5 heures du soir " une plaque lumineuse dans la grande cour de l'Hôtel de ville, de chaque côté de la porte, pour éclairer et prévenir les accidents de la confusion à l'arrivée des troupes étrangères"(6)

(2) A.M.M. - H-2 - Rapport de Pelice.

(6) A.M.M. -H-2- 1814 " Main courante pour tous ordres de service et fournitures".

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. VIII - 1814 - Lettre de Savary à de Reujoux le 20 janvier 1814.

⁽³⁾ Rapport Delesque dans ch. Remend p. 347. Il aurait été curieux de voir 17 hussards capturer 160 fantassins !

 ⁽⁴⁾ Lettre de Savary - Citée - Ch. Rémond, ouv. cité p. 347.
 (5) A.M.M. II-20 - Délibérations du Conseil Municipal, en date du 13 janvier 1814.

Elle éclairait aussi la Preclamation Municipale signée de BONNE et affichée dès la fin de l'après-midi, après tirage à 100 exemplaires (1) : en y lisait en particulier :

" ... Le salut de la ville a commandé à vos magistrats de céder aux circonstances....

.... Point de provocations, point d'injures, : ce sent les armes des ennemis du repos. ! Du sang-froid, de la réserve

... Vous êtes maîtres d'être heureux au milieu des revers si vous suivez les conseils paternels de vos magistrats. Mentrez que vous vonnaissez les lois de l'hospitalité, c'est le gage le plus précieux que vous puissiez donner de votre confiance à ceux qui veilleront sans cesse sur vous "! (2).

LA PREMIERE OCCUPATION 12-23 JANVIER.

Appel à la docilité, voire à la fraternisation. La période du 13 au 23 janvier fut peur Mâcon calme et aussi tranquille que BONNE et ses amis l'avaient souhaitée. Occupation légère qui justifiait leur attitude et amerçait leur triomphe.

Premier succès peur eux : le gres des quelque 300 (3)
Autrichiens du majer cemte de Saint-Quentin (50 fantassins et
250 cavaliers) arrivés le 13 au matim , pointe d'avant-garde
du détachement WIELAND, demeure à Saint-Laurent jusqu'au 16 janvier
(4) eù il vit largement sur les cantens de Bagé, Rent-de-Veyle,
Pent-de-Vaux et Theissey. La ville de Mâcen ne livrera que
1200 livres de pain " prêtées à la ville de Saint-Laurent " le
13 janvier, 225 doubles décalitres d'avoine, 60 quintaux de
foin (5). Quantités bien minimes, en regard des 9.480 livres de
pain, des 10.000 beuteilles de vin, des 9120 livres de viande
de boeuf et perc, des 782 beuteilles d'eau-de-vie, des 1632
doubles d'avoine, des 557 quintaux de foin, des 181 quintaux de
paille, des 31 stères de bois (5) requis par les troupes autrichiennes en dix jours.

(2) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 2

300 hommes.
127 double décalitre avoine, 28 quintaux foin =
250 chevaux

(rations dans A.M.M. II-20 - 12 (5) A.D.SL. Série R. 35 - Etat Général des vivres, fourrages et bois distribués aux Troupes alliées stationnées à St-Laurent depuis le 13 jusqu'au 23 janvier 1814 (nº 1 ter)

⁽¹⁾ A.D.SL. R-77 - Liasse Chassipelet, imprimeur. Ben de fourniture pour 100 preclamations, le 12 janvier 1814.

⁽³⁾ Veir Etat des vivres, feurrages distribués à l'avant-garde del'armée autrichienne, stationnée à St-Laurent depuis le 13 janvier jusqu'au 23 inclusivement.
du 13 au 16: 650 livres, pain- 650 livres viandes par jeur =

Avec le verglas, la ville de Saint-Laurent a dû avancer, les 13 et 14 janvier, en attendant les arrivages des réquisitions, 1390 bouteilles de vin, 1320 livres de viande, 1320 livres de pain que personne ne lui rendra jamais.

Mâcen ne supperte d'aberd que les treis avants-pestes en biveuac, à Saint-Anteine, place de la Barre et reute de Saint-Clément, peur lesquels une commission de 6 membres, désignée le 14 janvier embauche un cuisinier (1), fait construire deux baraques en planches par le menuisier GUIONET, une à St-Clément, l'autre à Saint-Anteine et achète au sieur SIGNORET 12 feuillettes d'eau-de-vie.

Il est vrai que les efficiers autrichiens et émigrés du majer Cemte de Saint-Quentin sont reçus à table ouverte, soit à l'hêtel du sauvage près du pent, eù ils installent leur mess peur 12 efficiers et 24 erdonnances (2), soit dans les familles reyalistes de la ville, en particulier chez le sieur Narbens, ci-dewant émigré (3). Rien qu'à l'hêtel eù tous ne mangent pas chaque jeur, ils voiront, du 14 au 23 janvier 420 bennes beuteilles!

Même, à partir du 16 au matin, lorsque les troupes de Saint-Laurent, passent à Mâcon et sont remplacées par 200 fantassins venus de Pont-de-Vaux, le ravitaillement continue surtout à venir de l'Ain (4). Mâcon ne fournit que le chauffage, et la majeure partie des 2000 billets de réquisition imprimés dès le 13, demeure dans les tiroirs de LASNIER, receveur municipal (5).

Par ailleurs point de pillages, point de viols, point d'incendies. La Compagnie de Sapeurs-Pompiers, alertée le 16 au soir et prête à intervenir jusqu'à 8 heures le lendemain (5), " avec tout son matériel " est demeurée à l'Hôtel-de-Ville. La première véritable nuit d'occupation calme et tranquille, rassure tout le monde. Et le Maire n'a aucune peine à faire appliquer son arrêté du 17 janvier (6).

(2) A.D.SL. R-35 - Réquisitions vivres.

(A) Voir A.N. F-7 - 6603/4298.

(4) A.D.SL. R-35 - cité.

(5) A.M.M. H-2 1814 - Main courante. Ont-ils été en réalité imprimés le 11, comme leprétend de Roujoux?

(6) A.M.M. II-80 - Reg. 12 p. 5 - P.V. des séances du censeil municipal 17 janvier 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 - p. 234 - Séance du Conseil du 14 janvier 1814. Commission composée de : RATTON - CHAUMET -BOURDON - NUGUET - AUGOYAT - MAILLOT. Repas à 7 heures-midi 5 heures du soir. Postes de 12 hommes et 12 chevaux.

"Les troupes étant legées sur les quais et jusqu'à la place de laBarre seulement, une grande partie de la ville échappe à cette charge.

Il sera denc denné une indemnité de 3 francs par jour à chaque citeyen qui aura legé au delà de deux jours, les deux premiers étant la charge erdinaire impesée à chaque citeyen.

Un rôle des personnes choisies parmi les plus fort contribuables sera dressé par deux membres du Conseil plus le Maire peur couvrir les frais de cette indemnité " (1).

Les évènements semblent donc donner raison à BONNE et aux défaitistes. A quei ben résister quand " nos ennemis sont nes amis " et qu'ils respectent avec tant de scrupules les personnes et les biens.

Veilà les faits, tels qu'en peut du meinsles rétablir le plus fidèlement pessible, enl'absence de documents plus précis (2). Avant de clere l'histoire de cette première et anedine "occupation "il importe de peser l'accusation de trahisen attachée à lapersonne de Leuis BONNE.

L' ACCUSATION DE TRAHISON.

En bref en lui repreche d'aveir conclu un marché préalable avec l'autrichien, par le canal des reyalistes eu des agents alliés: côté mâcennais, il livrera la ville sans résistance, avec Préfet et garnisen; en échange, il obtient une occupation restreinte et douce, le maintien des hommes en place et la promesse d'un peste de député ou de préfet.

Bien que de Reujeux affirme détenir des "preuves écrites" de cette trahisen (3) il ne les a jamais publiées, nous n'en avons trouvé aucune, et il parait improbable que ce prétendu marché ait été ceuché neir sur blanc même dans des lettres préliminaires! Teut fut déduit des agissements du Maire et des Autrichiens, qu'à des degrés divers on estime prebants: l'hestilité déclarée de Benne à toute résistance, la medestie du détachement de 17 hussards enveyé peur s'assurer d'une Préfecture elle-même défendue par une rivière déberdée, les excellents rapports avec les Autrichiens, la medération inhabituelle d'une eccupation bizarrement restreinte.

(2) Il est vraisemblable que de nombreuses lettres, rapports ou procès-verbaux intéressants ont été détruits, aux A.M.M. ou aux A.D.SL, soit velontairement à l'arrivée des Autrichiens, aux Cent jours, soit accidentellement dans les transferts ultérieurs.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F 639/35-Lettre citée.

⁽¹⁾ M.M. II-42 - Registre 2. Le coût journalier de l'emretien d'un seldat est fixé par la Commission à 40 sels (eau-de-vie, pain, viande ou lard, légumes, 2 bouteilles de vin). Un agent de police est chargé de la perception des 3 francs, remis par lui au Receveur Municipal.

de 12 . someme batra in Vilacon un viendre de 17. promoto Javan organis de valome la migino de Territance / Aus trade one da nome upalote que avend dist to condition he will it you we not prupare les Billeto In hogoment . I'm as la prime write Infos trata jodo de Commondant I da john spi vacions in a de moire ne domer mum ordre nexunta rin Te ugue Invair ordemie. Les bonsours disint lus de potet doro you services more sam mon whine Il nim que letom la auto dam ma voture. I un tition or charoles on Javan fait like les Crisis of the administrations 12 Chirolos June Juis rinde por a auton far fores d'improvible pour faire mourbir les yandes Males fai trous Ila bonne Vilout In Ironwood man on ne voit point en troupe I Signe on vow road in it apprope on Marutovisit en aprimi nombre lit of owned in noyane. haben et towners from une but I your in he boats Or Maron mais Sit in vint per quelques containes Thomas Shign now Insembrain. Je Sui indique da nuns ougo da Journan Suo dan faita qui Sysmont Som un yeup. it uy a amin langer wrount form bechardin fai fair privais Mas 2 thing Ma famille it is Paray. I on Tibite is Simtout que Tijon est pris fin Toute emore Perous Istone, mine in officander render mai mi pred de salme Juni manque pas de sourage mais je

Ces faits incentestables ne peuvent pourtant, en l'absence de toute certitude, constituer des preuves absolues. Cette hestilité décidée centre teute mesure de défense, des milliers de Mâconnais, bourgeois, notables, ouvriers la partagent avec leur maire, des millions de Français, usés par 20 ans de guerre y veient aussi la fin de leurs misères (1).

On craint incendies, pillages, viels " dans une ville privée de tous moyens défensifs, abandonnée de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, et livrée à toutes les craintes d'un ennemi vindicatif, dont le canon avait, la veille soumis la ville de Bourg, distance de six lieus, et centre lequel il ne nous restait qu'attitude de douleur et de résignation " (2). Dans l'atmosphère de fatigue et de démoralisation générale BONNE s'oppose à un combat " qui suspendrait peut-être un instant la marche de l'ennemi, mais pour deux heures au plus, deux heures qui coûterent à St-Laurent et à Mâcon toute la rigueur qu'un ennemi vindicatif peut exercer impunément sur 10.000 habitants " (3). Ce qu'il soutient ouvertement, toutes les autorités mâconnaises le pensent. A la vérité, rien de sérieux n'a été tenté, ni par de Reujoux, ni par les Officiers d'active, ni par ceux qui critiquèrent le Maire après 1815. On a sauvé la face par un minimum de mesures illusoires. Mais le défaitisme bien compréhensible de BONNE ne lui est ni particulier, ni imputable comme trahison. 90 % des Mâconnais seraient aussi des traîtres.

De ROUJOUX, et après lui divers érudits (4) ent affirmé que BONNE fit imprimer à l'avance les billets de legement des officiers et soldats autrichiens, denc qu'il connaissait les effectifs et le jour d'arrivée (5). Aucune trace d'un pareil travail dans les comptes de la Mairie pour 1813 et 1814, chez aucun des 4 imprimeurs mâconnais (6) . Seulement, le 13 janvier, on imprime 2000 billets de réquisition (legements-denréesservices divers), le 14 janvier en désigne la Commissien spéciale de six membres qui doit s'occuper de ces questions. D'ailleurs le fait en lui-même s'il manifeste un défaitisme cendamnable par certains cetés n'indique pas fercément une trahison cercertée ! Prudence n'est pas forfaiture.

(2) A.M.M. II-18 - Reg. 3 page 80 - Lettre Benne au Ministre des Relations Extérieures 1/2:1814-

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 - page 78 - Compterendu de la conférence avec LACROIX.

(4) Lefebvre de Behaine- Rougé -Guironde-Lex en particulier. (5) A.D.SL. Fends Thyard - F 639/35 Lettre de Reujeux citée. (6) A.M.N. L 1 -Budgets et comptes 1796-1873- Pieces diverses

> 1762-1861 - Comptabilité par fournisseurs et chapitres. Budgets et comptes - Fonds 1943 - Journal pour

1813-1814

^{(1) &}quot; La Nation voulait la paix ... Las et découragés, les Français eppesèrent ... la résistance passive "- Lefebvre-Peuples et Civilisation . P.U.F. 1947 - Tome XIV - p. 545.

La confiance peur le meins curieuse mentrée par les 17 hussards s'avançant au milieu d'une foule nembreuse, dans une ville chef-lieu de département, cantonnant toute une nuit aux pertes d'une place à garnisen de 160 hemmes, est un des plus sérieux arguments centre Leuis BONNE. Les Autrichiens se savaient-ils donc en sécurité au milieu " d'ennemis" sans hestilité? On peut seulement penser qu'en campagne les faits de ce genre abendent dans toutes les guerres (1). La témérité et l'audace ne sont-elles pas l'apanage des troupes d'avant-garde . D'ailleurs, depuis leur entrée en France, ces cavaliers n'avaient rencentré qu'une résistance toute superficielle.

L'eccupation restreinte et adoucie paraît certes une preuve, mais aussi bien à l'encontre du fort neyau de royalistes ou d'émigrés Mâconnais qu'à celui de Louis BONNE. Le cemte de Saint-Quentin, plusieurs officiers des troupes de Blankanstein possédaient à Mâcon d'excellentes relations (2). Les rapports entre bien des familles mâconnaises et les ennemis étaient même meilleurs que ceux du Maire avec les Officiers du corps Autrichien (3) puisque beaucoup de soldats surpris par l'attaque des Tournusiens le 23 janvier y trouvèrent asile et protection. Et cette division légère de BUBNA ne devait-elle pas aussi jouer un rêcle politique... au profit du parti royaliste en France " (4). Enfin, le comte de Saint-Quentin ne faisait qu'obéir aux instructions de ses chefs:

"La réserve dans laquelle je maintenais les troupes que je commande ne pouvait vous laisser aucun doute sur la sincérité des promesses consignées dans les proclamations des puissances alliées. Vous le savez, habitants de Mâcon, nul excès n'a démenti les promesses généreuses et magnanimes; la moindre insulte de la part du soldat a été punie avec autant de sévérité que de promptitude" (5).

Cetteattitude medérée des soldats alliés ne peut donc pas être lapreuve d'accords particuliers passés avant la redditien de la ville. N'ayant pas terminé leur campagne, se sachant peu nembreux dans un pays jadis révolutionnaire, ils jeuent encere au magnanime.

(2) Lefebvre de Behaine euv. cité p. 153. " St-Quentin fut reçu en ami par les reyalistes de Mâcon.".

(4) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 333.

⁽¹⁾ En 1814, voir des exemples dans H. Houssaye- 1814 - p. 15 "Epinal se rendit à 50 Cosaques, Mâcon à 50 hussards, Reims à un peleten, Nancy aux coureurs de Blucher, Chaumont à un seul cavalier Wurtembergeois".

⁽³⁾ A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Protestations assez vives du Maire sur les demandes jugées excessives des ordonnances legées à l'Hêtel du Sauvage. Réponse très sèche du comte de Saint-Quentin. 20 janvier.

⁽⁵⁾ A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Janvier- Proclamation du Comte de Saint-Quentin aux habitants de Mâcon le 29 janvier 1814.

Enfin, une dernière accusation, peu courante et bien peu solide, celle d'avoir youlu livrer le Préfet et la garnison "pour se faire bien voir des Autrichiens "(1). On a tiré argument du silence de BONNE vis à vis de de Roujoux et de Delesque, à l'arrivée des 17 hussards (2). Surpris à la Préfecture ou chez Madame MAIZIAT, rue Municipale, ces deux personnalités eussent été d'excellents gages. Accusation bien ténébreuse. Ce fut peut-être l'idée d'un noyau de fanatiques mais il eût été aisé à Bonne, comme le dit Savary lui-même, de conduire l'ennemi à la Préfecture au lieu de la Mairie, et le Chef du Département était bel et bien pris ! Quant à capturer, à 17 hommes, une garnison de 160 fantassins barricadée dans trois casernes, il fallait de la part des troupes impériales un consentement que mautorisait Defranc à supposer.

Au total, aucune preuve formelle. Rien que des hamades interprétations discutables et des suppositions peu fondées. Bonne a certainement pêché par pusillanimité, par inertie, par crainte, par amour de la tranquillité. Simple citoyen, on l'eût ignoré. Maire il devient point de mire et soumis aux pires critiques. Mais, au fond, comme des milliers de Mâconnais, il a seulement considéré l'occupation comme un mal nécessaire.

b) LES TOURNUSIENS REPRENNENT MACON - 23-26 janvier.

Comme si l'Histoire ménageait ses effets, après la capitulation sans combat, voici le panache, le coup de main audacieux. "La folle entreprise. • • qui réussit le plus facilement à cause de son extravagance "(3).

Le Dimanche 23 janvier, le Général Legrand de Mercey, commandant le Département, à la tête de 500 hommes, surtout des gardes nationaux de Tournus, rejette les Autrichiens sur la rive gauche de la Saône, libère Mâcon et prouve ce que peut une troupe décidée combattant sur son sol.

BONNE résumait par son caractère et ses attitudes la grisaille morne de la période précédente. Le Général Legrand, baron de Mercey retient toute la lumière de cette téméraire équipée.

(1) Lefebvre de Behaine.

(2) Rapport Delesque, dans Ch. Rémond, ouv. cité. p. 347.

"Le Maire avait traité de la réddition sans nous prévenir "

(Préfet et Delesque). Souligné dans le texte.

Lettre de Roujoux au Général 15 janvier dans Ch. Rémond p.336:

"Toutes sortes de perfidies m'ont forcé à prendre ma retraite à Charolles, après avoir manqué d'être pris ".

(3) Ch. Rémond. Le Général Legrand, baron de Mercey ouv. cité. p. 375. note l (extrait des Mémoires de Ch. J. Et. Legrand fils du Général) - ouvrage de base pour l'étude du Général.

LE GENERAL LEGRAND , Baren de MERCEY.

L'homme, malgré ses défauts, présente une figure attachante de vieux militaire.

Né à Pent-de-Vaux, à 18 km de Mâcen et 18 de Teurnus, au milieu des becages bressans, à une lieue de la Saêne, le 17 mars 1755, Etienne LEGRAND vient d'une famille beurgeeise henorablement connue depuis probs le XVI° siècle dans le pays (1). Après quelques études au Cellège de cette ville, il s'engage le 8 mars 1773 aux dragons "Mestre de Camp ",15 ans de service en France, en fent un seus-lieutenant à Cendé-Dragens" le 8 janvier 1788/.

Il embrasse d'emblée la cause de la Révolution et après l'émigration, il prend ses grades en Belgique et en Allemagne. Adjudant Général en 1793, Général de Cavalerie dans l'Armée du Nord en 1795, il est versé à l'Armée d'Italie. A Novi, où son concitoyen JOUBERT (2) est tué, il est grièvement blessé à la jambe droite. On le retrouve en 1805 à la tête d'une brigade de cavalerie du cerps de LEFEBVRE, en 1806 avec les mêmes fonctions sous NAN SOUTY. Mais l'âge et 18 blessures (1) lui pèsent. Il songe à s'établir et achète le 30 avril 1808 la terre de MERCEY aux environs de Fleurville. Napoléon reconnaissant sa carrière de plus de 35 ans sous les armes, le crée Baron d'Empire le 15 Juin de la même année.

Retiré de la vie militaire active, il gouverne la ville de BAYREUTH en Bavière de 1806 à 1808, puis la 1º Division au Camp de Boulogne en 1808, la 25º Division et le Département de la Meuse Inférieure en 1810, CHERBOURG, en 1812-1813 peur finir au commandement militaire du département de Saêne-et-Loire à MACON, le 18 Mai 1813. Après la première abdication, il est suspendu. Il reprend du service dans la division Puthed, aux Cent Jeurs avant sa retraite définitive en août 1815, à 60 ans. Il se retire dans æs terres et meurt à Pont-de-Vaux, le 11 Mai 1828, laissant un fils, Charles Etienne, Lieutenant en 1814 (3).

De cette vie vouée aux choses de la guerre, il a rapporté dans sa demi-retraite mâconnaise, un caractère entier et difficile. Au milieu des notables et des aristocrates qui fréquentent les cercles officiels de la petite Préfecture, il

⁽¹⁾ Martin et Jeanten - Familles netables de Tournus et Région.
Protat à Mâcon -1915 - in 4° - 412 pages.

⁽²⁾ JOUBERT né à Pont-de-Vaux.
(3) Martin et Janton - ouv. cité - Charles Etienne Legrand 1791-1871- La famille Legrand a des armes " d'azur à la teur crenelée d'or, accempagnée à dextre et à senestre de deux éteiles d'or, surmontée en chef à dettre d'un casque d'er (franc quartier de baren militaire).

détone par sa rudesse de langage et son excessive franchise. Il dira un soir à de Roujoux, au spectacle d'un bal où se pressent autant d'ennemis que de soutien du Régime :

- Il y a vingt ans, nous aurions raccourci la moitié de tous ces pantins-là (1).

Il se montre insensible aux prévenances, aux compromissions, aux faux fuyants. Les Conseils de Révision de 1812 et 1813, où chaque Maire essaie de sauver de la conscription un fils ou celui d'un ami le font bouillir :

"Le Général Legrand s'est rendu si edieux dans ce département que pas un homme ne veut marcher sous ses ordres. Il a par ses formes brutales, indisposé tous les gens honnêtes, les fonctionnaires les plus dévoués, insulté tous les maires qui en grand nombre m'ent effert leur démission et ne restent à leur poste que par attachement pour moi "(2), écrit de Roujoux au Comte de Ségur le 9 janvier 1814.

Il semble aussi qu'il ait eu quelques faiblesses pour les vins du Mâconnais et que ceux dent il bousculait par sa franchise les combinaisons tortueuses, en aient tiré grand argument contre lui, en les exagérant (3).

Mais, avec sa grande expérience des combats de cavalerie, des recennaissances, de la guerre que mènent en somme les Alliés en face de Mâcon, avec son évidente volonté de tout faire pour mettre la ligne de la Saône en défense, il demeure l'homme le plus capable de diriger la Résistance. Or, PASTORET l'a envoyé à Chalon, laissantà Delesque son adjoint, le soin de faire appliquer un plan de défense par le Préfet de Roujoux : couper les ponts, couler les barques qu'on ne peut tirer sur la rive droite, armer les Gardes Nationales des villes, les renfercer par les volontaires des villages, se garder par des postes vigilants et des coups de main audacieux. Plan efficace, que personne ne songea sérieusement à appliquer.

Et, le 13, apprenant à Chalon la capitulation peu glorieuse du chef-lieu, siège de son commandement, il est "ému et indigné "(3), et "jure de venger l'insulte faite aux armées françaises par une capitulation sans combat "(4).

(4) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 187.

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod. Dictionnaire des Contemporains-Manuscrit incomplet, en très mauvais état, au milieu de pièces non inventoriées.

⁽²⁾ A.M.M. - Tome XIX - 1914 - Combats de Mâcen en 1814-1815-Barje (3) Lettre du sieur GAUTHIER à Son excellence le Ministre de la Guerre, le ler février 1814 . " Comme ce Général (Legrand) est habituellement ivre.." Il est vrai que cette lettre peu impartiale est fort sujette à caution.

BUTS de l'EXPEDITION.

Plus pratiquement, la nécessité de la reprise de Mâcon s'impose de pressante façon. D'abord elle rétablira l'intégrité de la ligne de la Saône, encore intacte partout ailleurs. Elle enlèvera aussi aux alliés les précieux avantages immédiats qu'ils retirent de leur victoire : surveillance facile des liaisons Lyon-Dijon, ravitaillement assuré dans une riche contrée (1), d'accueil favorable et qui semble gagnée au royalisme, démoralisation de toute résistance possible le long de la vallée. Elle contrariera ensuite les vues tactiques d'un ennemi qui désire mettre le pied sur toutes les routes de France en l'arrêtant dans na poussée possible vers la Loire, en contrariant l'établissement de relais mune sur la ligne des Châteaux, des presbytères, allant de France-Comté au Lyonnais, à l'Auvergne, aux Cévennes, de Schwarzenberg à Wellington. Legrand mesure bien l'importance de l'expédition, et sa difficulté : " Mon but, dans une expédition aussi harsadeuse, fut de rétablir les communications avec Lyon, de purger le pays de la présence des Autrichiens, de donner un exemple aux départements voisins et de fournir à la ville de Mâcon les moyens de se réhabiliter dans l'esprit dela nation entière ". " C'est un point stratégique nécessaire aux opérations du Maréchal Augereau "(2).

Enfin, mobile de valeur, quelle revanche pour un général critiqué, desservi auprès du pouvoir, calemnié même (3) !
Reprendre le chef-lieu du département, alors que le préfet qui a sollicité son remplacement est incapable d'organiser quoi que ce soit à Charolles, hormis la garde des Caisses Publiques (4). Quelle preuve plus éclatante de capacités injustement méconnues, dans le chef et dans les hommes.

Sa décision prise dès le 13 janvier (5), Legrand se préeccupa aussitôt de préparer son expédition contre Mâcon.

SA PREPARATION.

En bon man@uvrier il lui faut d'abord trouver les renseignements sur les forces qu'il aura à combattre. Peu confiant dans les Mâconnais, il utilise le maître de poste de St-Albain, à 12 km du chef-lieu, sur la route de Mâcon à Chalon

(2) Ch. Rémond. ouv. cité p. 360 et 352

(5) Ch. Rémond. ouv. cité p. 353.

^{(1) &}quot;Je n'ai jamais vu un pays où il eût autant de riches propriétaires " - Alex de Puymaigre. Préfet de S-et-L en 1828-1830 (seuvenirs - Paris 1884 p. 327).

^{(3) &}quot; Le Général a fui précipitamment devant 26 hommes. Il s'est sauvé à Chalon... " Lettre du sieur Gauthier, citée.

⁽⁴⁾ CH. Rémond. Le Général Legrand. euv. cité p. 352. " La Caisse... Sauvons la Caisse".

"M. Constantin, Maître de peste à Saint-Albin se rendait chaque jour, malgré la pluie, la neige, le froid et le verglas en veiture à Mâcen d'où il rapportait des renseignements précis. Il allait jusqu'à assister à des distributions de fourrages et de rations, dans les rangs autrichiens, au risque de se faire fusiller "(1). Les renseignements, transmis au milieu de l'après-midi au Maire de Tournus par un de ses postillens, puis chaque soir à Chalon, Legrand suivait les variations d'effectifs et le comportement des troupes d'occupation.

Il s'aperçeit vite que Mâcen n'est pas selidement tenue. Peu d'hommes : pas plus de 500, fantassins et cavaliers en nembre sensiblement égal, avec peut-être, peur serrer la réalité (2): 200 cavaliers et 300 fantassins. Ces seldats cepieusement neurris et abreuvés, les chevaux engraissés (3), relâchent le service des quatre pestes de 12 fantassins aux pertes de la ville, et surteut du peste de vedettes placé au semmet de la cête Saint-Jean, à deux lieues de Mâcen sur la route de Chalen. Les efficiers, majer cemte de Saint-Quentin en tête, font bembance à l'Hêtel du Sauvage eu chez les reyalistes de la ville qui leur assurent que les gardes nationaux et les paysans de Teurnus et de Chalen n'eserent pas sertir de leurs murailles (4). La grande masse des habitants est triste et mécentente, mais inerte et fataliste, ne présentant aucune disposition à la révelte.

Contre celte ville mal gardée, endermie dans sa fausse quiétude, un coup de main hardi, mené par une troupe décidée doit réussir.

Legrand en une semaine rassemble 500 hommes. Il demande d'aberd 100 soldats du 16° léger et de la Compagnie de Gendarmerie au préfet de Roujoux. Sous la conduite du capitaine Delesque, ce détachement franchit en 24 heures 18 lieues de routes pénibles pour arriver à Chalon le 16 au soir. Mais la

(1) Mémoires Lieutenant Legrand, cité dans J. Guirende. Teurnus en 1814-1815 - euv. cité.

(3) A.M.M. II-20 - Séance du C.M. du 14/1/1814. Viande à tous les repas. Vin et eau-de-vie à volonté - Rations des chevaux double des rations françaises.

(4) Pareles de Saint-Quentin " Allons ramasser les paysans du Général Legrand ".

⁽²⁾ Les chiffres dennés varient de 420 (Guirende) à 550 (Lefebvre de Behaine) et 800 (rapport Général Legrand).
D'après les Etats de distribution des vivres et fourrages l'effectif du 22 au 23 janvier est de 495 hommes et 195 à 215 chevaux. (base de l kg de pain et viande par homme (jour) - 10 litres avoine, 10 kgs foin et 8 kgs paille par cheval (jour) A.D.S.L. M. Subsistances - Carton 1815 Etat des distributions journalières aux troupes autrichiennes. Les chiffres doivent être considérés comme forts ce qui réduit les effectifs réels par rapport aux quotients.

défense de cette importante sous-préfecture (1) semble exiger le maintien de 300 hommes à Chalon (2). D'autant plus que BOYER, Maire de Chalon passe pour un "reyaliste avéré " (3).

Il cheisit donc TOURNUS pour base de départ et lieu de concentration de ses troupes. Ce choix s'explique par la prezimité de l'objectif, 30 km, qui permet le raid en une journée de marche, par la position du petit chef-lieu de canton(4) au centre d'une contrée peuplée et fournie en gardes nationales, par la présence à Tournus d'hommes d'action décidés, tels Jacques DUNAND, médecin et maire, le maréchal des legis en retraite CHAUSSIER, adjoint au Commandant de place et surtout les treis BIDAT : Jean-Louis, 48 ans, commissaire de police et ancien notaire, capitaine de la garde nationale de la ville; François, 47 ans, ex-officier d'infanterie, Lieutenant de la Garde Nationale, Charles 44 ans, élève à Brienne avec Benaparte, major en retraite depuis le 14 avril 1813, commandant de la place (5). La population de Tournus et des villages voisins, surtout dans ses netabilités est très patriete, voire très benapartiste (6) et Legrand l'a toujours trouvée pleine d'ardeur pour la lutte à chacune de ses visites.

Le dimanche 23 janvier, à 7 heures du matin, par grand freid et grand vent, les combattants se rassemblent sur la place de l'Hêtel-de-Ville de Teurnus, eù les attend le Général Legrand à cheval, enteuré de son état-major de 6 efficiers dent François BIDAT, Delesque, le Commissaire adjoint des guerres, Marchant et le médecin DROIN de Sennecey.

SES TROUPES.

504 combattants sent présents (7).

- 308 gardes nationaux de Tournus, divisés en trois compagnies armées et vêtuss à l'ordonnance, renforcées d'hommes en bourgeois, avec fusils de chasse, et de 11 cavaliers la

- (1) A.D.S.L. Annuaire de S-et-L -1813- Population Chalon 11/1/28 Cartons 22.970.
- (2) Ch. Rémond ouv. cité p. 385.
- (3) Lefebvre de Behaine euv. cité P. 77.
- (4) A.D.SL. Annuaire de S-et-L 1813 Population Tournus 5228-Canton 15.972
- (5) Martin et Jeanten ouv. cité p. 34 Charles, emmené cemme etage à Genève, mourra le 26 Octobre 1855. Jean-Louis le 5 Mai 1837.
- (6) Mémoires de BOMPAR, notaire de Tournus, membre de l'expédition et qui écrit, 25 ans après : " la nouvelle de la capitulation de Mâcon jeta la consternation à Tournus. Ce qui vexait le plus notre patriotisme, c'était la honte de l'occupation".
 - Le 29 Octobre 1813 la ville de Tournus envoyait une adresse de fidélité et de résistance à l'Impératrice.
- (7) Ch. Rémend. Le Général Legrand euv. cité p. 358 et 361-500 hemmes.

 Lefebvre de Behaine-euv.cité p. 192(nete 1): 504 hommes.

 Guirende: Teur us en 1814-15 denne un effectif de 479 hommes.

plupart légiennaires, anciens militaires. Jean-Louis BIDAT les commande.

- 92 gardes-nationaux de Sennecey-le-Grand et des communes du canton de Tournus, sous François Carré;

-30 pempiers et gardes nationaux de Chalon commandés par le Capitaine DROMARD;

- 39 seldats du 144° de ligne, venus de Chalon avec le Lieutenant BINET:

- 25 gendarmes à cheval sous le Maréchal des Legis ROBILLON.
- Une petite pièce de 4, reçue du Creuset, mentée sur des reues de cabrielet et servie par 10 artilleurs chalennais, dirigés par le lieutenant Etienne Legrand.

" Au total 64 seldats, 46 chalennais, 300 Teurnusiens et 90 paysans, tous pères de famille ".

Pour emmener cette troupe décidée mais inexpérimentée au feu, Legrand comptait sur les 28 tambours tournusiens qui battront la charge en avant des compagnies.

Des émissaires sent partis tous les jours depuis le 20 janvier à Cuisery, Saint-Gengoux, Cluny et Lugny pour faire appel aux hommes de benne velenté de ces cantens. Le Général en retraite comte de LAVAUX n'avait-il pas promis de jeter 400 hommes de Saint-Gengoux sur Saint-Clément-les-Mâcon, et d'attaquer la ville par le sud, en même temps que Legrand le ferait par le nord (1) Malgré le silence de tous ces cantons, Legrand ne remet pas l'expédition. Mieux " il dit que les Gardes Nationales de Villefranche, de Cluny, de Pont-de-Veyle, et de Pont-de-Vaux devaient arriver en même temps à Mâcon pour cerner l'ennemi " (2). Et bien que " la plupart des velentaires étaient mal armés, que les fusils, tous à pierre, avaient peu de munitions et seraient meuillés par la neige, que peu de chefs avaient l'expérience de la guerre * (3) le petit corps expéditionnaire, béni au passage devant l'église de la Madeleine par l'abbé DUBOST, quitte Teurnus au chant de la Marseillaise, à 8h.30 du matin, malgré " la neige et un froid excessif".

Tous ces hommes étaient des volontaires est les plupuet mariés et pères de famidhe....

Le Général Legrand n'ignere pas les faiblesses militaires de sa treupe. Mais il espère les cempenser parl'allant, l'entheusiasme, sen exemple persennel. Il cheisit un dimanche,

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine - ouve cité p. 189 - Ch. Rémond. ouv. cité p. 356 - note l.

 ⁽²⁾ Bempar. cité par Guirende.
 (3) Bempar - cité par Guirende.

relâchée, beaucoup d'efficiers et d'hemmes ayant déjà, le dimanche 16 janvier, assisté aux deux effices, dans les églises de la ville (1).

LE 23 JANVIER.

Le dimanche 23 janvier 1814 reste une grande date pour les Teurnughéus. Les hauts faits d'armes de leurs ancêtres ent valu la Croix de la Légion d'Honneur dans les armes de la ville " en considération de leur conduite en 1814 " (2).

On part à 8 h.30. Le trajet de Tournus à Mâcon, 30 kilemètres, s'effectue rapidement, malgré une neige de plus d'un
pied, un ciel bas, une bise heureusement de treis quarts arrière
mais qui chassait des tourbillons de flocons glacés (3). La
celonne s'allonge parfois, jeunes devant vieux derrière. Mais
Legrand fait battre les 28 tambeurs et tout se resserre. A Midi
grand'halte à Saint-Albain pour manger et préparer lesarmes.
Le comte de LAVAUX et quelques notables du canton de St-Gengoux,
se joignent seuls à la colonne, au lieu des 400 hommes qui
devaient prendre Mâcon à revers. Malgré cette forte déception
tout le monde repart.

Vers 1 heure 1/2, à Saint-Jean-le-Priche, à une lieue de Mâcon 5 cavaliers autrichiens tirent des coups de carabine sur la colonne et se replient au galop. Le grand fait activer l'allure et battre les tambours. On passail sur un passage délicat " la Saêne, répandue de tous cêtés berdant la route ". Arrivé à un kilomètre du faubourg St-Antoine, le Général se fait mettre à cheval (4) arrête ses troupes, les passe en revue, dans son grand uniforme brodé d'er, se place devant l'aigle, la tête découverte et s'écrie:

- Mes amis, voici l'heure de montrer qui nous sommes. Vous allez combattre pour votre patrie et pour votre Empereur. Du calme et visez juste ! Paix aux amis ! Morts aux ennemis ! En avant, la victoire est à nous (5).

(2) Décret du 22 Mai 1815- Lettre du Ministre de la Guerre au Maire de Tournus 25 Mai 1815.

(4) Il avait fait la route en voiture à cause de ses anciennes blessures.

⁽¹⁾ Mémoires de Madame de Lamartine. Nous nous rendiens à L'Eglise Nouvelle de Saint-Napeléen, que personne n'esait plus appeler ainsi. Beaucoup d'efficiers et d'hommes des Treupes Alliées s'y treuvaient déjà. Ils revinrent aux vêpres (dimanche 16 janvier).

⁽³⁾ Nous connaissons bien cette jeurnée, surteut par le Rapport du Général Legrand au comte de Ségur, le Récit du Lt. Legrand, tous deux cités en entier dans Barje, les Mémoires de Bompar, notaire à Tournus, membre de l'expédition, cité dans Guironde.

⁽⁵⁾ Ch. Rémond. ouv. cité P. 361

Heureux présage. Un rayon de seleil éclaire enfin le paysage de cette fin de journée.

On se remet en marche, teus les tambeurs battant la charge, les trempettes sennant des fanfares. A 2h. 1/2(1) à 200 mètres des premières maisens Legrand dispese ses hommes : 200 tirailleurs de part et d'autre de la reute, le canen au milieu, sur la chaussée, le reste en arrière, à 100 mètres. Le plan de cembat est simple : le premier détachement culbutera le peste de Saint-Anteine et peussera sans s'arrêter jusqu'au pent de Saint-Laurent ; il devra arrêter les fuyards et dispeser le peuple à seconder " les assaillants. Le second, par le ceurs l'Evêque, la place d'armes deit enlever le peste de la Barre et rabattre les autrichiens sur le pent eù les attendent le canen et les cavaliers.

Ce plan audacieux se réalise point par point, surtout grâce à la désinvelture du Comte de Saint-Quentin. Prenant le café à l'Hêtel du Sauvage, avecquelques efficiers, les autres étanten ville ou aux effices, il n'attacha aucune importance au rapport des vedettes de Saint-Jean:

- Allons. 50 hommes pour ramasser le Général Legrand et ses paysans.

Puis il se remet à beire et à jouer, les piets au feu. Pas d'autres erdres. La surprise fut en réalité complète pour les troupes autrichiennes.

Le peste de Saint-Anteine enlevé facilement, deux autrichiens tués, la cavalerie, la pièce de canen et une centaine de fantassins, dent les seldats du 144° par la rue Franche, la rue du Maure eu par la rue de Saêne et les quais, débeuchent à quelques mètres de l'Hêtel du Sauvage, eù commencent à affluer de nembreux hussards et fantassins autrichiens. Des engagements cenfus et particuliers demeurent indécis. On tire au hasard. Le peleten du 144° de ligne sauve la situation par sen feu ajusté sur les rassemblements de hussards qui se disposent à charger. Un coup de canen surprend les chevaux et fait hésiter les cavaliers ennemis.

Arrive alors, venant de l'étroite rue du Pent, dans l'incertaine lumière du jour d'hiver finissant, précédé de 28 tambeurs battantla charge, le général, "l'aigle à ses cêtés, deminant ses fantassins et dévalant la rue, le chapeau en bataille "(2). Cette interventien soudaine désorganise le

⁽¹⁾ A.M.M. - H -2- 1814 - Rapport efficiel du Maire.

⁽²⁾ Ch. Rémend euv. cité p. 371 - Mémeires du Lieutenant Et. Legrand.

(3)

début de résistance autrichienne. Hussards et fantassins mêlés, derrière le cemte de Saint-Quentin, refluent sur le pent de Saint-Laurent, peursuivis par la medeste cavalerie teurnusienne. Ils perdent 10 hemmes dont un maréchal des legis et un capitaine de Hussards.

Saint-Quentin voulut essayer de contre-attaquer en partant de Saint-Laurent. Mais, Etienne Legrand, faisant avancer sa pièce au défilement du des d'âne formé par le pont, tirait à mitraille sur les rassemblements. Les Autrichiens se replièrent denc sans cembattre, avec assezd'ordre jusqu'à la sertie du beurg de Saint-Laurent en déserdre jusqu'au delà du carrefour de La Madeleine à une lieue de Mâcen, poursuivis vigoureusement par les hommes de Legrand (1).

A 4 heures 1/2, les villes de Mâcen et de Saint-Laurent, sent aux mains des Français qui barrent aussitêt la levée et installent une compagnie en avants-peste à la sertie même du faubeurg, derrière une puissante barricade(2).

Cette action audacieuse se solde par un succès tetal. Autun tué du ceté français; seuls Jacques BERNARD, grenadier, de Tournus a reçu un coup de sabre sur l'index droit etle fusiller DRAIN de Sennecey, une balle dans la cuisse. Ches les autrichiens, Saint-Quentin, dans sen rapport de Bubna reconnait une perte de 128 hommes sur un effectif de 535:

- 10 tués,
- 37 prisonniers dont 1 lieutenant et 2 sous-Officiers
- 44 blessés
- 37 disparus (fuyards- blequés à Mâcen).

Leurd passif, qu'il allège un peu, en prétextant une attaque générale sur teus ses pestes par 4000 hemmes et une artillerie considérable. (4).

Le Général Legrand pouvait être satisfait de sa troupe.

Il l'était beaucoup moins des Mâconnais.

(4) Cité dans Rougé et dans Guironde.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 6 " La Ferce étrangère fut repoussée jusqu'à la Magdeleine, et au delà de Laumusse, commune de Replonges."

⁽²⁾ A.M.M. H-2 - Rapport efficiel " à 4 h. 1/2 la levée est garantie par l'amencellement de plus de 80 charettes et chars"

⁽³⁾A S'en tenir aux Procès-verbaux efficiels (A.M.M. -H2 1814): 23 prisonniers sur les marches du neuveau St-Vincent, 40 au Lycée, 15 à 20 du poste dela Barre, total 75 à 80 !

ATTITUDE DES MACONNAIS.

"C'est avec un prefend regret que je me vois obligé de déclarer que le peuple mâconnais est resté simple spectateur du danger ceuru par leurs (sic) défenseurs, témein indifférent de la défaite infligée à l'ennemi "(1).

Sen fils, le Lieutenant Legrand fut encere plus sévère.

"J'ai le regret de dire qu'au lieu de neus seconder les mâconnais firent teut leur pessible pour entraver l'issue de nes entreprises, craignant bien plus peur la vie des ennemis que pour celle de leurs compatrietes "(2)

Jugements excessivement durs. Sans doute, la plupart des Mâconnais s'accomedaient de l'occupation modérée et de l'espèce de tranquillité morale qu'elle assurait à une ville promise aux pires cembats par sa pesition.

Mais tous ne demeurèrent pas absolument passifs.

Dès les premiers coups de feu, " le Maire envoya l'ordre au

Commandant de la coherte de la rassembler à l'instant, ce qui

fut fait " (3). Peut-être se rassemblat-elle un peu tard car,

lorsque certains citoyens demandèrent aussi des armes " l'ennemi

avait évacué la ville et les troupes du Général le poursuivaient

à Saint-Laurent ". Pourtant, derrière le colonel Defranc et le

capitaine en retraite LEPAGE, 40 hommes passèremt le pont

pour établir un petit peute dans le faubeurg. Il est vrai qu'ils

rentrèrent à la nuit!

L'enthousiasme n'y était pas ! on craignait trop que cette libération fût éphémère. On songeait à s'assurer des garanties pour la future occupation " Au plus fort de la fusillade, un grand nombre d'officiers et de soldats autrichiens trouvaient asile chez les habitants. Ceux-ci les recélèrent en attendant qu'à la faveur de la nuit, ils pussent traverser la rivière par les prairies et rejoindre les leurs sur la route de Bourg (4).

Exagération et ressentiment mis à part, il est patent que certains royalistes mâconnais ent abrité des officiers et des soldats autrichiens.

⁽¹⁾ Ch Remond ouv. cité p. 375.

⁽²⁾ Ch. Remond ouv. cité p. 373. (3) A.M.M. H-2- Rapport efficiel.

⁽⁴⁾ Ch. Rémond. euv. cité - Mémoires du Lieutenant Legrand.p. 373.

Mais cette attitude conserve une excuse humanitaire. Le détroussage des cadavres, le pillage pendant le combat est plus méprisable.

"Je dois ajeuter, à la honte de ceux qui commirent un pareil acte, que le capitaine et le maréchal des logis, tembés raides morts sur le pont flurent dépouillés à nu et jetés en Saêne par la canaille de Saint-Laurent (1) Pendant la poursuite, de nombreux vols et pillages furent entrepris à Mâcon, à la faveur de l'affolement général. Legrand dut faire intervenir la Compagnie Tournusienne du Capitaine DUGRIVEL, aidée même par des prisonniers autrichiens, pour rétablir l'ordre. (2).

Dès 5 heures du seir, la ville recenquise, l'ennemi en déreute, la levée de Saint-Laurent gardée, l'expédition peut-être considérée comme clese. Elle mentre ce que peut l'action de quelques hommes décidés tels Legrand et Bidat, sur une pepulation que l'inertie et le défaitisme n'avaient pas immebilisé dans l'attente du pire. Elle justifie la confiance de Napoléon dans la romantique "Levée en masse " sur tout le territoire, comme elle le condamne de n'avoir jamais prévu, par souci de politique auteritaire, les cadres, l'instruction et l'armement de cette " armée du peuple", fidèle jusque dans les derniers revers et défendant sen sol natal. Car " il s'agissait moins de l'Empire à défendre que des chaumières à sauver, moins de Napoléon. eque de la douce France et de l'honneur national " (3).

TENTATIVE DE MISE EN DEFENSE DE MACON - 23-25 janvier.

Que va faire Legrand à Mâcen ?

La legique veudrait qu'il y constitue une force au moins égale à celle qui vient de libérer la ville, et que les Tournusiens et les Chalennais, l'exemple et l'élan donnés, rentrent chez eux pour défendre leurs cités. Le retentissement moral de la reprise du Chef-lieu du Département autorise tous les espeirs.

Mais, connaissant l'esprit public des Mâconnais, il lui eut fallu montrer autant d'autorité et de fermeté que pendant la bataille. Or, il n'en fut rien et l'entraineur d'hommes du 23 janvier se laisse une fois encore neutraliser par BONNE et les notables. Faiblesse curieuse chez un tel homme et qu'expliquent bien des motifs. D'abord, il s'efforce de suivre les directives

Ch. Rámend- euv. cité - Mémoires du Lt. Legrand p. 372.
 De pareilles scènes n'étaient pas faites pour encourager les notables mâconnais à accepter les aléas d'une résistance et de nouveaux combats.

⁽³⁾ Ch. Rémend. euv. cité- Nete du Lt. Etienne Legrand (Archives de Mercey) p. 321.

du cemte de SEGUR qui lui prescrit le 15 janvier " la plus grande union entre le civil et le militaire ", et qu'il invite donc, en employant tout son courage contre les ennemis à user de beaucoup de modération envers les autorités et les habitants "(1). Il se trouve en outre gêné par l'absence du Préfet dans un chef-lieu de département (2) et n'ose s'installer à la Préfecture, restant en meublé chez Madame MEZIAT, rue Saint-Pierre (3). Ses carnets ne mentionnent pas qu'il ait prévenu le préfet de sen succès. Mais les prisonniers autrichiens arrivèrent à Charolles dès le 25. Re ROUJOUX ne bougea même pas. Legrand hésite à contraindre des compatrietes, des amis, des notables de même classe sociale (4).

De plus, ses 18 blessures, dont quelques-unes vieilles de près de vingt ans, le font cruellement souffrir. Le temps neigeux et humide des mauvais hivers mâconnais réveille rhumatismes et douleurs, au point qu'il ne peut se tenir ni à cheval, ni assis, et qu'il finira le reste de la courte campagne en cabrielet ou en chaise de poste. Legrand est physiquement amoindri et peu capable de l'activité débordante indispensable pour secouer l'apathie générale.

Enfin, le sert de Tournus et de Chalen ne cesse de le préoccuper durant tout sen séjour à Mâcen. Les nouvelles de ces deux places sent mauvaises. BOYER, Maire de Chalen, entretient ouvertement relation avec les reyalistes et ne fait rien pour augmenter ses maigres forces par un appel de gardes nationaux de la ville et des campagnes (5). Tournus, vidé de ses défenseurs les réclame avec insistance dès le 24 au soir, à la nouvelle de l'entrée d'un escadron autrichien à BEAUNE, le matin même.

(1) Ch. REMOND. Le Général Legrand. euv. cité p. 338.
Lettre du Cemte de Ségur au Général Legrand, datée de DIJON le 15 janvier et envoyée sur plainte au Préfet de Roujeux qui voulait faire relever le Général, en le taxant de trop d'impopularité.

(2) A.M.M. Fonds Puthod. Papiers en vrac et non inventoriés. Fragment de manuscrit 24 janvier 1814. " Legrand endosserait bien l'habit du Préfet, mais les maires le deshabilleraient".

(3) Cf. Jeanton- Le vieux Mâcon - euv. cité p. 167.
La rue Saint-Pierre devint rue de l'Eglise neuve, puis rue
Lamartine (nom actuel).

(4) A.M.M. 0-3 - 1814-1870 - Evènements militaires.

Proclamation de M. le Général Ba on de Mercey -24-1-1814.

" Comme vous Messieurs, je suis propriétaire. Comme vous, je suis père de famille. Je dois donc avoir les mêmes intérêts."

(5) Ch. Rémond. Le Général Legrand - ouv. cité p. 386.

Au 12 janvier l'effectif de la garnison de Chalen est de
200 hommes, dent 70 cavaliers (30 gendarmes et 40 velontaires). Legrand avait amené à Mâcon 40 fantassins du 144º
de ligne et 25 gendarmes. Il meste denc à Chalen 130 hommes
à peine.

On ne peut denc trep reprecher au Général LEGRAND un manque évident de fermeté vis à vis des responsables locaux, durant sen court séjour à Mâcon. Ni physiquement, ni meralement, il ne se sentait assuré dans l'entreprise difficile et hasardeuse de la mise en défense du chef-lieu du Département. Cependant, il ne reste pas inactif et les mesures qu'il ordonne auraient pu contribuer efficacement à l'organisation de la résistance.

Il s'agit avant teut d'appliquer des mesures de défense immédiate peur parer à une contre-attaque fert pessible du cemte de Saint-Quentin retiré sur Beurg (1). La barricade de 80 chars et chariets hâtivement constituée dès le seir du 23 demande à être remplacée par une ceupure impertante et particulièrement efficace sur une levée droite et berdée d'eau. Mais " la dureté de la saisen et la difficulté du travail " (2), " une neige de 8 à 9 peuces, une bise violente qui gèle l'eau dans la prairie " (3) retardent le travail. La démelition d'un penceau commence le 24 à 8 heures du matin par cinq maçens, 20 pienniers et 30 maneeuvres, centinuée le 25 avec l'appoint de 100 hemmes supplémentaires, seus la direction de RIVAUD, Ingénieur des Pents-et-Chaussées, n'est terminée que le 25 à cinq heures du soir; " il n'y avait de libre qu'un passage de six pieds environ " (2).

Les obstacles ne suffisent pas. Il y faut des hommes. Bien qu'Augereau lui en promette 1000 dès le 24 au seir (4) c'est surteut à Mâcen que Legrand voudrait les trouver.

BONNE fait observer que la coherte urbaine est mal organisée "mais que si le général l'ordenne, tous les citoyens depuis l'âge de 20 jusqu'à 60 ans seront réunis à l'heure indiquée et qu'il organisera lui-même la garde mobile et celle sédentaire"(2) Le 24 à 4 heures de l'après-midi, quai du sud, "une seixantaine d'hommes tous de la plus basse classe, sauf 3 ou 4 personnes honorables se présentèrent "(5). On était bin des trois compagnies à 60 hommes chacune que Legrand désirait obtenir des Mâconnais. Il en manifesteun vif ressentiment (6) et se borne à envoyer 35 hommes sous le Lieutenant DESTIEUX, relever le poste de la Levée (7). Et "l'Organisation définitive est remise au

(2) A.M.M. 1814 - Rapport du Maire - Très complet.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine - euv. cité.

⁽³⁾ A.M.M. Recueil d'imprimés divers B.M. 110.126-Récit d'un témein.

⁽⁴⁾ Lefebvre de Behaine euv. cité p. 197.

⁽⁵⁾ Lefebvre de Behaine ouv. cité P. 199. Il est vrai que l'ordre du Général en excluait la coherte urbaine.

⁽⁶⁾ Ch. Rémend ouv. cité p. 376.

⁽⁷⁾ A.M.M. 1814 - Rapport du Maire " on délivra 6 paquets de cartouches par la Mairie ". Le 9 janvier BONNE affirmait à Legrand qu'il n'avait aucune cartouche.

au lendemain " (1). Le 25, à 10 heures du matin, en reprit l'erganisation des garde, contrêles, encadrement, peur que teut soit prêt le 26. " Le Maire avait perté la précaution jusqu'à chercher des unifermes, afin de revêtir militairement teus les citeyens désignés. Les habits furent apportés à la Mairie, les carteuches étaient prêtes, teut annençait peur le lendemain un appareil militaire "(2).

En plus de deux journées, Legrand n'a donc en réalité pu obtenir qu'un service de 35 hommes sur la Levée de St-Laurent. La cohorte urbaine, forte de plus de 100 bourgeois armés, ni les 40 pempiers, ni les efficiers et gradés en retraite à Mâcon, n'ont participé à la mise sur pied des unités. Or Legrand ne pouvait ignerer que ses troupes fondaient chaque jour. Tournusiens et Châlennais retournent chez eux par pelotens entiers. Le 25 au soir, il ne lui reste plus que les 40 hommes du 144° de ligne, les 10 artilleurs châlennais et une centaine de gardes nationaux (3).

Aussi urgent et inquiétant demeure le problème des armements et des munitions. Mâcon, sans être un arsenal dispose de fusils de munitien, de chasse, de peudre et de plemb pour armer correctement près d'un millier d'hommes. Or, il ne s'agit, dans l'esprit du Général Legrand, que de 3 ou 400 hommes. Pas de difficultés pour l'armement individuel. Mais Legrand voulut se constituer une petite artillerie. Il fit aller chercher par 12 hommes et confier à la cohorte urbaine (4), le 24, quatre petites pièces de 2 1/2, montée, sur roues, deux chez M. de Labletennière à Igé, deux chez M. Michen de Pierreclau, à Pierrecles, eù elles servaient à annencer les fêtes. Peur cenfectionner des munitions, le maire consentit à lui livrer deux barils de mauvaise poudre, des cartouches, des boulets anciens et de la mitraille, " en la personne de M. MAYEUX, efficier retraité qu'il désigne à cet effet (4). Après bien des difficultés en réussit à fabriquer quelques boites à mitraille en ferblanc et en essaya de remplacer pour les boulets, le plemb absent par la fonte.

⁽¹⁾ A.M.M. 1814 - Rapport du Maire - Très complet.

⁽²⁾ A.M.M. H-2 - 1814 - Rapport du Maire. Il y a lieu de medérer ces affirmations visant à rejeter sur le Général Legrand la responsabilité de l'échec des mesures de défense.

⁽³⁾ Ch. Rémend. euv. cité p. 379. (4) A.M.M. H-2 - 1814 - Rapport du Maire

HOSTILITE DES MACONNAIS.

Toutes ces dispositions pourtant élémentaires s'exécutaient de plus en plus malaisément, au milieu d'une population quasi hostile. "Si j'éprouvai des obstacles infinis dans mes opérations je ne dois les entraves qu'aux autorités civiles et aux dispositions des habitants (1).

Queiqu'en dise BONNE dans le rapport qu'il destinait au Ministre des Relations Extérieures en réponse aux accusations du "Journal de Paris ", l'accueil réservé aux libérateurs n'a été ni empressé ni reconnaissant. L'opinion publique critique vivement cette libération ".

Sans doute le maire ne peuvait-il meins faire le 23, lersque " à cinq heures, le Général se présente à la Mairie enteuré de teut sen Etat Majer", que de " re receveir au péristille (sic) en lui témeignant la reconnaissance des citeyens (2). Sans deute était-il difficile aux Mâcennais de ne pas leger leurs libérateurs, encere qu'en puisse deuter qu' "à six heures et demi teus étaient legés dans les premières maisens de la ville et que l'empressement à fournir à leurs beseins justifia bientêt la joie qu'en ressentait "(2).

Car dès le seir même la Preclamation affichée par erdre du Général semble à beauceup comme une injure "inselente". Legrand y malmenait en effet la susceptibilité chateurit euse des netables, à propos de la reprise sur l'ennemi commun du chef-lieu du département ".

"Certes, un tel ennemi ne pouvait se glérifier d'une pareille conquête, puisqu'elle n'appartenait en rien à la valeur de ses armes. L'en est convaincu que si ce dépet de vetre propre cité eût été confié seulement au courage, il eût dès lors resté aussi intact que l'est encore celui de Tournus et de Chalen" (3).

De plus, beaucoup de Mâconnais avaient cru se soustraire de leur mieux aux maux de la guerre, en recevant aimablement l'ennemi. La brusque irruption des troupes de Legrand remet

(1) Ch. Rémend, euv. cité p. 378. Extrait des carnets de campagne Legrand. Malgré mes erdres, la lenteur, l'inseuciance, le mauvais veuleir sent cause que le 25 au seir, rien n'est encere exécuté dans Mâcen. En d'autres temps, le Maire et ses pareils eussent été déférés à la Ceur martiale. En ce temps, au centraire... en denne des primes à latrahisen... (2) A.M.M. H-2- 1814 - Rapport du Maire.

(3) A.M.M. 0-3 - l dessier 1814-1870 . Exemplaire de la proclamation. Affichée dès le seir même, elle avait été rédigée le 22 au Villars par Etienne Legrand à l'abbé DEBRUN, frère du Général. Revue et signée par Legrand, elle fut imprimée à Chalon dans la journée du 23, à 300 exemplaires et arriva par courrier spécial quelques heures après la reprise de la ville.

tout en question, car en prévoit aisément que le comte de Saint-Quentin ne restera pas sur sen humiliant échec, qu'il bembardera et pillera peut-être la ville, qu'il lèvera sans deute sur les plus riches, une leurde contribution de guerre. La peur d'avoir à souffrir pareils maux, du fait des indésirables libérateurs refroit les rapports entre Mâconnais et Tournusiens.

Aussi, dès le 24 Benne s'en fut protester auprès du Général du comportement de ses soldats, qui " parlent haut, s'énivrent et troublent l'ordre public " Il ne répond même pas des rapports entre eux et la coherte urbaine (1). De leur cêté les Tournusiens, dans la rue et les lieux publics se répandent en d'amers reproches sur l'attitude plutêt hostile des Mâconnais, sur ce manque à peu près total de sympathie qu'ils ne s'attendaient certes pas à rencontrer (2). Et ce freid accueil précipite leur retour dans leurs foyers.

Le Général Legrand n'entreprit pas de lutter contre ce climat peu propice. Dès le 25 au soir, les mauvaises neuvelles reçues de Beaune, les désertions massives des gardes nationaux de Teurnus et Chalen, l'hestilité déclarée des Mâcennais le décident à quitter la ville pour rejoindre Chalen qui semble maintenant plus menacée que le chef-lieu du Département. D'ailleurs la garde nationale en fermation, la ceherte urbaine, l'exemple denné, ne pouvaient-ils remplacer ici des ferces indispensables ailleurs ?

LA RETRAITE SUR TOURNUS - 26 janvier.

Legrand décide donc de se replier sur Chalon dans la nuit du 25 au 26 janvier.

Retraite très explicable, mais bizarre à plus d'un titre dans sen accomplissement. A nouveau, les accusations les plus graves atteignent BONNE ou LEGRAND, selon les documents consultés (3). Le Maire aurait désiré capturer le Général, ses troupes et ses canons pour les livrer, en gage, au comte de Saint-Quentin. Le Général aurait fui à l'annonce du retour ennemi, n'ayant entrepris cette expédition que pour " sauver son er"(4)! Veyons les faits.

(4) Ch. Remond. ouv. cité p. 382.

⁽¹⁾ A.M.M. = H-2 - Lettre du Maire au Général Legrand (24-1-1814) (2) Guirende - euv. cité - Mémoires de BOMPAR, teurnusien.

⁽³⁾ Contre BONNE: Carnets de campagne du Général Legrand.

Mémoire du Lt. Legrand. Larges extraits dans Remond euv.cité.

Centre LEGRAND; Rapport efficiel du Maire au Ministre des

Relations Extérieures 2 Février. Délibérations du Conseil

Municipal 26 janvier 1814 - A.M.M. - II-20 Rég. 12 p. 7.

C'est à 11 heures du seir le 25, que " le planten du Général apporte au sieur MARTINON Beneit, erfèvre, sergent de la Compagnie de Pempiers, l'erdre de faire battre le rappel par le peste de garde de l'Hôtelede-Ville". MARTINON transmet l'erdre verbal à l'efficier de la garde nationale commandant ce peste. " Cet efficier envoie le sieur ROBIN soldat du peste, demander un erdre écrit. Mais le fils du Général le fait consigner par un gendarme jusqu'à sen départ " (1).

La générale bat néanmoins à partir de minuit et demi, après"la relève de tous les postes de la Levée, hers les 40 hommes de la garde nationale de Mâcon ", et réveille brusquement le Maire qui " exténué de fatigue et de besoins était allé prendre un peu de repes" (2). Peu après " deux efficiers de l'Etat-Major entrent dans (sa) chambre et annoncent, en termes peu mesurés centre le Général qu'il part et abandonne la ville . (Il)ne peut pas le creire "(3) . Descendu en teute hâte à la mairie, BONNE apprend que le Général est déjà au pent-bascule avec les chevaux de peste, c'est-à-dire à l'ectroi Saint-Antoine, en direction de Teurnus, qu'il a fait enclouer les deux petites pièces de Pierrecles, placées dans la ceur de la maisen d'Etat-Major et qu' " il a denné erdre à la 144° d'emmener les quatre pièces d'Igé qu'il avait mises seus la garde de la ceherte" (2).

Entre 1 et 2 heures du matin, le maire essaie vainement d'obtenir un ordre écrit pour confirmation. En l'absence du Général, il s'adresse au Commandant Bidat " en appelant à son honneur et à la Loyauté Française". Mais en vain, car sur la route de Tournus, le commandant " fuyait rapidement ". Benne a-t-il, dans le même temps, comme l'en accuse ouvertement Etienne Legrand (4) essayé de s'assurer de la personne du Général ? Comme le fils du Général allait ordonner aux gendarmes de brider les chevaux et d'atteler les 4 pièces, il prétendit " s'être heurté devant la perte de la maison d'Etat-Major à une patrouille de 12 à 14 bourgeois armés envoyée par le Maire ayant pour mission de s'emparer du Général pour le livrer aux Autrichiens dès que ceux-ci reparaîtraient et peut-être même, sans attendre leur retour, de le leur conduire à Bourg, à titre d'amende honorable et pour gagner leurs bonne grâce, manoeuvre abeminable". Avec Delesque, les deux officiers ceinturent le Chef de patreuille et le font garder en mairie par 4 gendarmes-(5) C'est la seule mention relative à ces noirs desseins et on doit l'accepter sous réserves expresses, venant du fils Legrand.

(4) Ch. Rémend. euv. cité p. 381-382 - "Maneeuvre abeminable ... des conspirateurs ... "

⁽¹⁾ A.M.M. -H2- Inv. 1814 - Déclarations écrites du sieur Benoit Martinen - faites à 2 heures du matin le 26 devant Bourdon et un autre Conseiller Municipal.

⁽²⁾ Rappert Benne- cité.
(3) Il s'agit, sans aucun deute de l'Etat-Majer de Legrand. Peur des Officiers de l'Etat-Majer de la ceherte urbaine eu de la garde nationale mâcennaise, Benne, comme d'habitude les eût nemmés explicitement.

⁽⁵⁾ Lefebvre de Behaine - euv. cité p. 20%.Ch. Rémend- euv. cité p. 381.

Benne, malgré certainscenseillers présents à la mairie, vit aussi partir sans regrets les quatre pièces de canen que les beurgeeis de la ceherte urbaine veulaient censerver peut-être peur en faire don à l'ennemi, à défaut du général. Après quelques beusculades avec le '44°, " dans un cahes inexplicable", les derniers éléments de la force armée se retirent " en peut dire furtivement sur Teurnus laissant la ville dans l'alarme, dans un Etat désespérant de tristesse et de censternation, cemme le 12 du ceurant " (1), " sans aucun avis de l'auterité (sic) administrative " (2).

LES LECONS d'UN ECHEC.

La ville demeure sous le commandement d'un maire "écrasé d'épuisement et d'indignation, conduit à 6 heures du matin chez lui, tembant sous le poids de son corps ", et d'un colonel DEFRANC " dans son lit, au milieu d'un accès de fièvre qui lui rend impossible toute correspondance". Maladies diplomatiques ? On peut le supposer, connaissant les hommes.

L'épilegue de cette felle nuit tient dans les rapports du Maire à Augereau et au Préfet, dans le reteur précipité du poste de garde de la Levée heureux de quitter une ceupure exposée dans l'enlèvement des munitions abandonnées chez Mme MAIZIAT, legeuse du Général (3), dans la séance du Conseil Municipal du 26 janvier à 10 heures du matin (4): 18 conseillers présidés par l'adjoint Aubel de la Genête, 47 citeyens dentles efficiers et seus-efficiers de la ceherte urbaine et les netables de la ville, signent un long presèv-erbal des évènements de la nuit et des jeurnées précédentes depuis le 23 janvier.

Et " la ville se treuve à neuveau sans défense. Elle ne comptait que sur les ferces venues avec le Général et sur les pièces de canen qu'il avait découvert dans la campagne. Elle se treuve dans l'impessibilité d'eppeser aucune résistance à la rentrée d'un ennemi à la vengeance duquel ses habitants sent expesés ".

Or, si l'en en creit le sieur Beneit FONTAINE, le Général Legrand " a reçu avis que le Comte de Saint-Quentin avait

A.M.M. II-20 Registre délibérations Cons. Mun. 12 p. 6 et 7.
 A.M.M. H-2 - 1814 - Main courante des évènements et ordres.
 A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Lettré de Mme Maiziat , logeuse du Général MM. NUGUET et PUTHOD, conseillers municipaux, assistés de M. PAJOT capitaine de la Garde ationale et FERRAND Capitaine des Pompiers enlèvent l quintal de poudre à canon, 2 barils de cartouches, 2 quintaux de balles en garenne, 200 cartouches, 3 fusils de munitien détérierés.
 A.M.M. II-20 - Registre délibération C.M.

reçu un renfert de 200 hemmes au meins et qu'il devait venir devant Mâcen avec deux pièces de canen et deux ebusiers"(1).

On décide denc de "faire appel à Mensieur le Duc de Castigliene, Maréchal d'Empire, actuellement à Lyen et de le prier de veuleir bien lui tracer la manière dent en deit se cenduire dans une circenstance aussi critique ".

Ces quelques jours sans relief, du 12 au 26 janvier, éclairent sans ambiguité désormais le sort futur de la ville de Mâcon. Sauf un retournement éclatant de la fortune militaire de l'Empereur, deux obstacles majeurs condamnent d'avance toute velleité de résistance : l'apathie craintive d'une population sans élans d'une part; d'autre part la faute du gouvernement, ces " ménagements excessifs, recommandés, prescrits impérativement par le pouvoir, qui entrainent l'impunité des actes les plus coupables " (2), cette subordination du pouvoir militaire aux pouvoirs civile politiques.

L'appel puéril du Conseil Municipal d'Augereau prouve combien en ne voulait/aucune manière prendre des initiatives de résistance, et combien on désirait surtout gagner du temps espérant bien que le retour du comte de Saint-Quentin réglerait le parti à prendre.

e) SECONDE OCCUPATION - Mercredi 26 janvier - Samedi 19 Février 1814

Tous les savants calcule des "amoureux de la tranquillité "aboutissent à ces trois semaines à la fois mornes et angoissantes de la seconde occupation autrichienne - du Mercredi 26 janvier au samedi 19 février, malgré toutes les proclamations rassurantes, une ville rétractée de terreur s'attend chaque jour au pire et se courbe sans délais devant les multiples exigences de ses maîtres.

"On s'attend chaque soir aux derniers évènements et chacun n'ese envisager le lendemain sans terreur " (3)

De fait, "Mâcen fut traitée plus durement que les villes veisines de Beurg, Teurnus, Chalen eu Beaune " (4) sans atteindre toutefois aux herreurs des Gesaques et des Prussiens en Champagne . (5).

⁽¹⁾ A.M.M. H-2 - Inv. 1814 - Déclarations écrites du sieur Benoit FONTAINE, plâtrier, pompier requis par le Général à 7 heures du soir le 25 peur lui servir de planten; a entendu à 9 heures du soir le domestique de M. leGénéral dire que son maître avait reçu avis ... obusiers. Enfermé à clé dans la pièce où fil était planton il n'a été libéré qu'après le départ du Général . Déclarations reçues par le Conseiller Bourdonà 2 h. du matin.

(2) Ch. Rémond ouv. cité page 378 - Carnets Legrand.

⁽³⁾ A.M.M. Fends Puthed-Fragments de mémoires datées du 2-2-1814 (4) A.M.M. 1914 - Article Rougé - cité.

⁽⁵⁾ H. Houssaye 1814 - ouv. cité p. 48 à 54.

Il était vain d'ailleurs d'essayer de résister avec les forces ridicules de la ville.

RETOUR DES AUTRICHIENS de SAINT-QUENTIN 26-29 janvier.

Les treupes d'eccupation se présentent à la fois plus nombreuses et plus redeutables qu'au 13 janvier. Le 23, dès une heure de l'après-midi, averti sans deute dès le départ de Legrand (1) Le comte de Saint-Quentin avec un détachement de 7 à800 hommes, tant fantassins que cavaliers s'installe au carrefour de la Madeleine et à Laumusse (2). Il envoie un peleten de hussards et une compagnie d'infanterie eccuper Saint-Laurent et le pent sur la Saône. A 3 heures, les soldats autrichiens sent à nouveau " au pied du pent ", côté Mâcen et " le Commandant envoie au maire une semmation d'avoir à détruire les redoutes et les ouvrages le long de la Levée de Saint-Laurent, dans les 8 heures, sous peine d'être vigoureusement attaqué et de subir toutes les rigueurs du droit de la guerre " (2). Le détachement se retire aussitêt sur Saint-Laurent.

Le Censeil Municipal, réuni en séance permanente depuis 10 heures du matin accepte ces conditions et VIARD, agent de pelice est chargé de faire démelir de suite les euvrages défensifs (3). Les journées du 27 et 28 se passent dans l'angeisse et de nombreux beurgeeis mâconnais quittent la ville peur se réfugier dans leurs prepriétés de la cête (4)

Enfin le samedi 29 janvier, à 3 heures de l'après-midi, "les forces autrichiennes campées à Saint-Laurent, la Magdelaine, et Laumusse depuis le 23 du courant traversent le pent et établissent des postes sur les routes de Villefranche, Tournus, Cluny et Charolles. Elles demeurent deux heures à Mâcen puis le gros repasse à Saint-Laurent avec deux pièces d'artillerie fixées sur Mâcen "(5). Les postes demeurent très près des limites de la ville, trois à la Barre, deux à Saint-Antoine, deux au pré Rambeau, vers le Sud, deux au quai du Nord. Ils sont ravitaillés en vivres et chauffagespar la ville (6).

(2) A.M.M. II-20 - Registre nº 12 p. 9 et 10 - A.M.M. H-2-1814 - Main courante.

(4) A.M.M. II-20 - Séance C.M. du 4-2-1814 - Midi - " La moitié de la pepulation est partie, depuis la nouvelle invasion.

(5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 9 et 10.

(6) A.M.M. H-2 - Main-courante.

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine, suivant la thèse des Legrand affirme que c'est Benne lui-même qui enveya un courrier à Beurg au Comte de Saint-Quentin.

⁽³⁾ A.D.SL. R-35-Belies 57 à 64 - Réquisitions Générales. Cette démolition coûte 14 francs que Viard se fit rembourser le 31 janvier par Lasnier, receveur municipal.

Le détachement du Comte de Saint-Quentin dépendait des forces du Colonel Wieland, laissées par Bubna à Beurg après l'échec sur Lyon et le repli sur Genève entre les 20 et 24 janvier. Sans doute l'insouciant vaincu du 23 janvier avait-il reçu lordre de ne plus courir le risque de se laisser surprendre sur la rive droite et de veiller surtout à empêcher un débouché pessible en direction de Bourg. Ces 800 hommes, dont 600 au meins demeurent ainsi sur la rive gauche de la Saêne indiquent par leur nombre l'importance du pont de Mâcon aux yeux de Bubna qui veulait, en tenant solidement la Bresse, assurer ses liaisens avec l'aile gauche de Schwarzenberg.

Ils constituent plus du dixième des 6.300 hommes du Celenel Wieland, cencentrés à Beurgpeur assurer l'erdre dans les deux départements de l'Ain et du Jura (1).

Le 2 février dans la matinée, avec 400 hommes et ses deux canens, Saint-Quentin quitte Saint-Laurent pour participer à la prise de Chalon, en passant par Saint-Trivierde Courtes et Louhans (2). Mâcon sens se desserrer le fardeau de l'eccupation. Pas longtemps.

LA BRIGADE SCHEITHER - 9 Février.

Le 9 février dans l'après-midi, plus de 2000 cavaliers envahissent littéralement les rues de la ville. C'est la meitié des troupes du général de brigade SCHEITER qui vient de prendre Chalen le 4 : le 5° bataillen de chasseurs, les hussards Kaiser, 4 escadrons de chevau-légers de Vincent et 40 dragons de Wurzteurg (3). Ils relèvent totalement le premier détachement qui rentre en entier à Bourg et la ville passe sous le commandement du majer de Flines (4). Cette feis teutes les maisens sent eccupées, les écuries remplies, les granges aménagées. Pregressivement et jusqu'au 17 Février, 21 cantennements allant de 50 à 250 cavaliers sont aménagés dans l'enceinte de la ville (4), avec six gres pestes de garde aux pertes et quelques patreuilles d'embuscades tous les jours, en direction de Lyon, jusqu'à Pontanevaux.

Ainsi depuis le 29 janvier, l'eccupation devient de plus en plus effective. Ces treupes sent très aguerries et très

⁽¹⁾ Lefebvre de Behaine p. 203 : 6 escadrons, 2 bataillens, 1 batterie. H. Houssaye, 1814 p. 237 - note 3.

⁽²⁾ A.M.M. H2-1814 - Main courante "2 février - le matin : départ de M. de St-Quentin avec 400hommes par la Levée de St-Laurent en direction de Pont-de-Vaux ".

⁽³⁾ Lefebvre de Behaine p. 205 et suivantes.

A.M.M. 1914 - Rougé - H2 - 1814 - Main courante.

(4) A.M.M. - H 2 - Ordres divers signés du major de Flines, à partir du 9 février au soir.

exigeantes. Les mesures que leurs efficiers vent exiger du Censeil Municipal ne seuffrent aucune discussion et semblerent bien dures à des citeyens habitués à des " ennemis plus deux "(1) Mesures rigoureuses de police, désarmement contrôlé de la population, réquisitions ordinaires et extraordinaires se succèdent chaque jour. Elles sent le plus seuvent centresignées de Bonne, ou quand elles intéressent aussi le département, du vieil Aubel de la Genête, Deyen du Conseil de Préfecture, que les Autrichiens considèrent comme " faisant fonction de Préfet par intérim ".

MESURES DE POLICE.

La police de la rue, le maintien de l'ordre, demeurent la préeccupation essentielle des chefs autrichiens méfiants mais aussi des netables mâcennais inquiets des réactions de la " populace ". Les textesse succèdent, presque journellement. Deux preclamations visent, dès la rentrée des troupes ennemies, à calmer les frayeurs et à prévenir les seulèvements. La " Preclamation du Comte de Saint-Quentin aux habitants de Mâcon, datée et signée du 29, affichée le 30, à 300 exemplaires veut être un message d'apaisement et d'amitié (2).

.... " Je n'ai vu en vous qu'une nation franche et loyale. " j'en avais l'erdre des seuverains. Cette pensée était dans " men ceeur.

" Cependant, dans la seirée du 23, mes troupes ent " été non pas combattues, mais assaillies, et assassinées contre " le droit des gens. Je me suis retiré, plutêt pour vous sauver " de plus grands excès que peur ma conservation. Le Général a, " dans sa sagesse, discerné les coupables; le dreit de guerre " ordennait un exemple terrible; son coeur et la grandeur de " sa mission ent prononcé le pardon....Mais noubliez jamais " que la clémence a sen terme - Retenez les méchans peur lesquels " le déserdre et le pillage sent teut et la sûreté de l'hemme " hennête rien ".

Quant à la publication du Maire, datée et signée du 30 janvier, c'est un appel au calme et à la confiance absolue dans l'action des magistrats municipaux (3).

⁽¹⁾ A.M.M. Fends Puthed. Fragment Journal manuscrit 15 février 1814.

⁽²⁾ A.M.M. - H2- Invasion 1814.

⁽³⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 10 et 11- Texte entier avec signature de 18 conseillers municipaux. On doit remarquer que ce texte, dont la fin n'est pas sans grandeur, n'est pas attribué à Benne.

- " Calmez ves allarmes....
- " Vous n'avez rien perdu aux yeux du commandant des troupes
- " alliées de votre leyauté et de votre franchize. Le benheur de
- " ves magistrats est de répandre le baume consolateur dans toutes " les familles.
- Sengez que veus ne conserverez le repes à ves femmes, à
- " vos enfants, que par vetre prudence et vetre confiance dans
- " ves magistrats. Le méchant seul calcule freidement dans des " rêves criminels le malheur de sen pays. Habitants paisibles,
- " éclairez-le ou séparez vous de lui... Traversons avec courage
- et fermeté l'erage que neus n'avens pu conjurer, et laissen au " temps le sein de neus juger ".

Ces appels qui entretiennent la confusion entre les résistants et les "méchants" contribuèrent-ils à préserver Mâcon de tous mouvements de révolte ou de désespoir inconsidérés ? Peut-être, mais ils sont suivis de mesures de police plus cercitives. Arrêté municipal du 30 janvier sur la fermeture du pont de Saint-Laurent à 6 heures du soir, sauf aux personnes munies d'un laissez-passer autrichien, sur la fermeture des cabarets à 8 heures et des allées d'immeubles à 6 heures, sur "le service permanent de la cehorte urbaine chargée de dissiper tout attroupement qui tenterait par des propos injurieux ou des voies de fait de compromettre l'ordre public "(1).

Arrêté du 4 Février pertant interdiction de stationner en groupe sur le poht et " au pied du pont"(2); renforcement du service des laissez-passer, accordés très parcimonieusement, le 5 février.

Le même jour, le cemte de Saint-Quentin fait appeser 200 affiches rédigées avant son départ, mise en garde non déguisée contre les appels à la levée en masse et à la Résistance. On y lisait en particulier :

"Hier, dans une contrée qui vous touche, à CHAGNY, "a été fusillé un malheureux campagnard qui, égaré par ces "insinuations mal adroites a fait feu sur un de nes détachements.

... Vetre armée vient d'être battue dans la Champagne.

" La Franche-Cemté est envahie. La moitié de la France et plus

" est en netre pessessien; que ferait donc une résistance

"partielle, dans des hameaux eu des villes qui sent eubliés eu

" abandennés de la part d'un geuvernement qui ne senge qu'à lui.

(2) A.M.M. II-42 - Reg. 2 à la date du 4-2-1814.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 10-11- Une amende de 4,6,24 france était prévue centre les membres n'assurant pas le service en personne. On voulait ainsi éviter les remplacements qui confiaient la pelice des rues à des membres des classes les plus pauvres, à cette "populace" dont en se défiait.

- " " Des ordres sévères émanent de S.A.S. le Maréchal

 " Prince de Swatzemberg (sic) prescrivent envers les habitants

 " de la Francele respect pour les personnes et les propriétés.
- " Par un geste de réciprocité, nous attendons des peuples chez
- " lesquels nous portons nos armes, les égards et la modération
- " qu'en deit à des soldats qui se présentent plutêt en amis
- " qu'en vainqueurs".(1).

Cette proclamation destinée surtout aux "Habitants des Campagnes "parut sans doute insuffisante au Général Scheither. Le 12 février, deux jours après son arrivée, il fait prendre par le conseiller Aubel "faisant fonction de préfet intérimaire "(2), un arrêté applicable à tout le département et adressé aux Maires des communes :

" Les maires ferent un état de teus les militaires retirés habitant la commune, dans les 48 heures.

Tous les officiers retirés ferent serment et assurance sur leur parole d'honneur, qu'ils ne serviront pas contre les armées alliées... Ils seront responsables peur les soldats et ceux d'entreeux qui se refuseraient à la déclaration ci-dessus seront faits prisonniers de guerre et traduits à un conseil de guerre ".

Et le vieil Aubel de la Genête, gêné sans deute de contresigner des dispositions aussi draconiennes ajoute en justification:

" Ce sent les expressions du Général " (3).

Mâcen abritait en janvier 12 capitaines en retraite, 4 lieutenants, 3 sergents majer et 9 sergents (4). Beauceup sent inaptes à toute campagne, ou absents de Mâcen, soit qu'ils aient commandé des conveis de conscrits ou de rappelés, en janvier sans revenir dans une ville occupée, soit qu'ils l'aient quitté entre les deux séjours des Autrichiens. l'Etat, arrêté à la date du 16 février, ne mentienne que 4 capitaines, deux lieutenants et 3 sergents présents (5). On ignere s'ils ent

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- Invasion 1814.

⁽²⁾ Cetitre compliqué est encore allongé sur les actes officiels par celui de : " Le Doyen du Conseil de Préfecture " On ne trouve d'ailleurs, tant aux A.M.M. qu'aux A.D.SL. qu'une dizaine d'actes ou arrêtés signés de sa main.

⁽³⁾ A.M.M. - H2 - 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. H2 (Cours spéciaux - 1793-1857 - cf. plus haut

⁽⁵⁾ A. D. SL. M. Police Générale VIII - 1814.

prêté le serment exigé, devant qui et dans quelles conditions.

Après plusieurs décès à l'Hôtel-Dieu, et qui parurent suspects aux auterités occupantes (1) le majer de FLINES, Commandant de place fait désigner par BONNE un apethicaire officiel, MARTIN, responsable de toutes les ordennances délivrées pour les troupes alliées (2).

DESARMEMENT DES CIVILS.

Mais ce qui préoccupe le plus l'occupant c'est la question des armes des civils. Toujours la crainte de la levée en masse? Celle des paysans des plateaux bourguignons, de Champagne, ou d'Argonne qui inquiète fort Schwarzenberg (3).

Dès le 31 janvier le Maire ordonne le " retrait de toutes les armes des citeyens nen membres de la ceherte urbaine" (4) Le 7 février, un avis interdit la chasse et le port d'armes, tous fusils et pistelets devant être dépesés à l'Hêtel-de-Ville(4) Le 11, une circulaire d'Aubel à tous les Maires, par ordre du baren de Scheither proveque une publication signé Brunet-Bruys, adjeint, en date du 13 : " dépeser les armes de suite à l'Hêtelde-Ville peur é viter des visites demiciliaires dent le résultat pourrait être nuisible. Tous les fusils de chasse y sent compris (5) Le Général fait savoir par écrit au Maire que " si on trouve ensuite une arme chez un particulier, il sera traduit en Censeil de Guerre, avec condamnation à mort, de suite. Le 14 un autre avis signé de Benne et affiché à 300 exemplaires (6) précise que " le désarmement comprend non seulement les fusils, mais encore les sabres, épées et pistelets. Les armureries sont comprises dans cet ordre. Les citoyens sont avertis qu'il est de leur plus grand intérêt de rendre leurs armes dans la journée. Sans celà ils s'expeseraient aux plus grands dangers " (4). Le 15, un arrêté municipal ordonne au sieur LAVERGNE, agent de pelice de cenduire six pempiers dès 7 heures du matin le 16 dans les treis casernes de Mâcen, pour y récuperer teutes les armes qui pourraient s'y trouver et les porter en Mairie (7).

Le 15, ces multiples appels ne dennant que peu de résultats et le 14 " plusieurs personnes chassant sur les berds de la Saêne (8) ", il faudra teut apporter ce qui reste avant midi, seus peine de visites demiciliaires "(9)

⁽¹⁾ A.M.M. Q-3 #Hôtel-Dieu - 1791-1867- Treis rapports des 8-10et 14 février 1814 sur les décès de treis militaires autrichiens " qu'en ne sait à quei attribuer ", avec treis rapports en allemand du Dr. Schwayer, chirurgien-majer du Régiment de chevauléger Vincent. (2)A.M.M. H-2-1814.

⁽³⁾H. Heussayes 1814-p. 55 à 59.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-42- Registre 2-Recueil des arrêtés municipaux.

⁽⁵⁾ A.M.M. -H2- 1 Invasion 1814

⁽⁶⁾ A.D.SL. R-35-Bens de réquisition imprimerie Chassipelet (7) A.M.M. II-20- Reg. 12 - p. 17 -

⁽⁸⁾ A.M.M. I-2- Carten 11-Copie lettre baren de Scheither à Aubel (9≠ A.M.M. II-42- Registre n° 2 /du 14 février

Un état, arrêté au 15 février, ne mentienne en effet que 25 fusils de munition, la plupart hers de service, 12 fusils de chasse et 10 pistelets (1). En mars encere, lers de la 3ème occupation, un officier autrichien évaluait à 200, le mentant total des fusils de teute espèce cachés dans la ville.

Finalement, le 16, Aubel fait afficher un ordre de réquisition générale de toutes les armes, qui se termine par la menace habituelle contre tous les francs-tireurs :

"Tout individu de quelque condition qu'il soit, qui sera trouvé avec une arme à feu, chargée ou non chargée sera, sur la place même, fusillé à l'instant par celui qui le verra"(1)

Les autrichiens avaient attendu treis semaines avant d'en arriver à une décision que chaque Mâconnais e raignait dès les premiers jours. On doit reconnaître que les instructions des souverains alliés sur la modération vis à vis des populations civiles, furent bien suivies à Mâcon, Et que les occupants craignaient autant les partisans que les troupes régulières.

Teutes ces mesures nermales de pelice, prises par un eccupant soucieux de sa sécurité seulèvent bien peu de pretestations. L'esprit public les accepte comme une rançon inévitable.

On preteste beauceup plus centre les réquisitions de denrées, vêtements eu animaux qui s'abattent leurdement sur la ville et sa région.

PREMIERES REQUISITIONS.

Très justifiables par les beseins malgré teut medérés des troupes d'eccupation, lein d'atteindre les excès de mars et avril, ces requisitions paraissent peurtant exerbitantes. Ce sent les premières un peu impertantes et surteut les premières qui frappent systématiquement la plupart des prepriétaires. Services, habillement, équipement, neurriture, feurrages, argent même, tous les compartiments de la richesse matérielle sent touchés (2).

On se plaint surtout du gaspillage et du manque de contrôle des distributions " alors que tant de citoyens vent manquer du nécessaire ". Mais il est probable que les rapports souvent fort étroits noués entre soldats et habitants logeurs ent abouti à reverser dans le circuit civil une partie des denrées données aux militaires. Non que les rapports occupants-occupés

⁽¹⁾ A.M.M. H=2- 1814.

⁽²⁾ voir ci-dessus -Chapitre III p.

fussent fraternels et très euverts. Rien n'auterise à généraliser les accusations du Général Legrand et de sen fils sur les Mâcennais "simples spectateurs du danger ceuru par leurs défenseurs "(1), et recèleurs d'efficiers autrichiens enfermés dans Mâcen le 23 janvier. Au centraire, peut suppeser durant cette seconde eccupation, une lente évelution de l'esprit public, qui se ceurennera, après les batailles de mars, dans une hestilité quasi euverte. Sans deute plusieurs familles reyalistes reçoivent à table euverte les efficiers supérieurs que la cuisine fine des hêtels du Sauvage et du Palais-Impérial, ne retient pas sur les quais (2).

Mais dans ce demaine de l'epinien, le manque de decuments prebants neus confine dans une extrême réserve. Pas de rapports de pelice sur des rixes, pas de réceptions efficielles nen plus. Sans deute, peur le plus grand nembre, une neutralité méfiante, celle du beurgeeis devant le seldat quel qu'il seit, celle du benapartiste devant l'envahisseur, celle du jacebin devant l'ennemi de la Révelution.

LA VIE QUOTIDIENNE DE MACON OCCUPEE.

Aussi la vie quotidienne à Mâcen durant ces treis semaines dela secende occupation reste-t-elle étennament monetone et calme. La ville, hers les bruyants meuvements de treupes à cheval, est plus endermie que jamais. Elle attend dans l'angeisse des herreurs qui n'arriverent pas.

Il ne faut pas attendre des mâcennais qu'ils animent des rues glacées par un hiver rigeureux. D'aberd " la meitié de la pepulation est partie " (3) entre les deux eccupations. Proportion exagérée certes, mais il demeure que la plupart des négeciants " ent fermé et en partie déménagé leurs beutiques ", que le " commerce stagne, faute de trafic", et que la Commission du Legement se heurte à de nombreux appartements cles " leurs occupants étant partis à l'appreche des alliés et ne peuvant être touchés facilement "(4). Beaucoup de femmes, d'enfants, de vieillards de toutes classes, mais surteut des classes aisées et meyennes se sont réfugiés dans les propriétés de famille, chez des parents ou amis des villages de la cête,

(2) A.M.M. Fends Puthed Pamphlet de 1815 " Le parfait reyaliste"
"Receveir à sa table les grands maîtres de la guerre,
même ennemis, même s'ils vous pillent ".

⁽¹⁾ Journal de campagne du Général Legrand de Mercey -23 janvier cité dans Rémend - ouv cité p. 375 et p. 375 note 1

⁽³⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 12 - Séance du C.M. le 4 février 1814 Midi. Lettre de PARENT, fermier du bureau de l'Octroi qui demande à payer sa location " de clerc à maître " devant l'Etat de la ville.

⁽⁴⁾ A.M.M. -H-2 - Invasion 1814 - Rapport de BILLOUD, substitut du Procureur Impérial, membre de la "Commission du Logement" en date du 16 février 1814.

cherchant abri contre une bataille redoutée. Certaines bourgades en tirent même argument pour minimiser les chiffres de réquisitions imposés (1). Les chefs de famille, et presque " toute la populace" sont demeurés dans la cité occupée, les premiers croyant protéger ce que les seconds paraissaient conveiter.

Il en résulte avec"l'arrêt de teutes communications et la saisen rigeureuse, un chêmage tetal de beauceup d'euvriers et de la presque généralité des maneeuvres"(2). Les industries mâcennaises étant pratiquement inexistantes, ce sent surteut les débardeurs et les maneeuvres du pert aux vins, les cavistes et hommes de peine, les artisans, les tisserands et les ouvriers du bâtiment qui sont désecuvrés. Ils ne peuvent même pas demeurer dans les nembreux cafés que le ceuvre feu ferme à 6 heures du seir. Certains s'énivrentet provequent des rixes, eù trempent rarement les occupants (3) . Mais la plupart s'interrogent avec ancieté sur leurs maigres ressources, en un temps où les marchés sont vides et les rares denrées introduites en ville, hors de prix (4). Le Conseil Municipal s'émeut vite. Dans sa séance du 4 février. en présence de " 12 des principaux habitants de la ville appelés pour délibérer", Bonne évoque les dangers d'émeutes pessibles de la misère et fait adopter la création d'une Commissien de six membres pour selliciter et répartir des dens velentaires en argent (5).

Cette"seuscription libérale et velontaire "connut-elle le succès escempté? Sans deute puisqu'aucun trouble grave ne vint troubler la quiétude angeissée des notables mâconnais!

Les jeurs coulèrent, tous pareils dans leur menotenie.

Rues aveugles, ateliers déserts, marchés vides, circulation nulle sur la Route Lyon-Dijon. MACON serait-elle une ville morte? Sans doute, sans l'animation apportée par les 2300 hommes qui mènent dans ses murs l'existence vide et affairée des troupes en campagne.

Les journées, du 10 au 19 Février, se succèdent, de deute étennament semblables. A 7 heures du matin, le jour blanchit à peine la vaste étendue d'eau que la Saêne en crue étale à

(2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12 - Séance du C.M. 4/2/1814 (3) A.D.SL. Bérie M. Pelice Générale - an XII-1814 et 1800-1814.

(5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12 - Séance du Conseil Municipal du 4/2/1814 à midi.

⁽¹⁾ A.D.SL. R 78 à 80 - Des bens de réquisition de farine eu de vin de cette périede (10-19/2/1814) . (Fuissé - Chevagny-les-Chevrières-Saint-Serlin-Davayé etc...) pertent au des une mentien manuscrite des maires dans ce sens . Teus mentiennent entre 30 et 100(!) persennes " arrivées de Mâcen depuis la fin de Janvier".

⁽⁴⁾ Lettre de Benne au Maire de St-Laurent peur le prier d'inviter les paysans bressans à venir au marché du samedi 12 février . Les prix devraient baisser puisque personne ne paie plus l'ectrei. A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 79.

l'orient de la ville sans lumière où les 120 reverbères ent servi de cibles aux cavaliers vainqueurs (1). De chacun des 21 pestes de cantennement éparpillés dans teute la ville mais surtout à Saint-Antoine et à la Barre (2), les trempettes de cavalerie se répendent pendant de lengues minutes (3) éveillant à la fois les seldats et les habitants heureux d'une nuit calme, anxieux du jour froid qui se lève. Des lanternes s'accrechent partout pour le déjeuner des hommes et le pansage des chevaux. Teute la matinée les rues seront pleines de bêtes allant à la Saêne, abreuveir naturel et commede. Des hussards en petite tenue, des gardes d'écurie en sabets (4) les conduisent par la bride. Parfeis l'un d'eux tembe à l'eau et le 12 février, trois mâconnais reçurent chacun 10 francs pour "aveir retiré de la Saone un militaire autrichien " (5). A partir de 9 heures. les bureaux de l'Hêtel-de-Ville sent envahis par les quémandeurs, les plaignants, les protestataires, les curieux. Les commissions de réquisition, les séances du Conseil Municipal, vers midi, à peu près chaque jour en sent tellement troublées qu'un agent de police sera placé en cerbère à la porte, le 14 janvier pour ne laisser entrer " que ceux qui ent affaire dans les bureaux " (6). C'est que teus les fonctionnaires sent repliés à Charolles et que la Mairie devient le Centre unique de la vie administrative du Chef-lieu du Département.

Pendant ce temps, les gardes relevées, vers 11h.30 animent les quais et les pertes de la ville des maneeuvres précises et du pitteresque des unifermes incennus : le gris terne des capetes de fantassins euvert sur " le blanc des habits et des culettes évequant les gardes françaises du ben rei Leuis le XVI° " (7), le neir des guêtres beutennées; et aussi le martèlement clair des fers neufs sur les pavés meuillés, les culettes blanches des chevau-légers de Vincent, bleu-clair des cavaliers des cenfins de Warasdin, gris-brechet du 5° bataillen

(2) A.M.M. -H2- 1814 - Main courante manuscrite.

(5) A. D. SL. R-35

(6) A.M.M. II=20 - Reg. 12 p. 7 - A.M. du 16-2-1814.

⁽¹⁾ A.M.M. - H-2 - 1814 - Rapport de M. Augres commissaire de police, le 4 février 1814.

⁽³⁾ A.M.M. - Fends 1943 - Curieuse lettre d'un habitant anenyme se plaignant à Benne de " la durée extrême des senneries matinales ".

⁽⁴⁾ A.M.M. - II-80 Réquisition de 200 paires de sabets peur gardes d'écurie - 10-2-1814.

⁽⁷⁾ A.M.M. - Fends Puthed- Manuscrit non daté, évequant les défilés autrichiens dans Mâcen.

de chasseurs, gris foncé des hussards (1). Les officiers, en manteaux de drap blanc, bleu ou gris paradent devant l'Etat-Major, à l'Hôtel du Sauvage, au pied du pont. Parfois, sur le quai, devant les badauds, un escadron est passé en revue par le Général ou le major de Flines (2).

A Midi, treupes, efficiers et chevaux mangent. La ration de vin, une bouteille par homme se révèle vite trep forte pour ces cavaliers buveurs de bière ou de vins légers. Dès le 10, on ne telère qu'une demi-bouteille par repas (3). Il est vrai que pour ceux qui sont libres de tout service ou de toute patrouille, l'après-midi est longue, même en février. Des rixes, des tentatives de pillages ou de viols, rares il est vrai, demandent parfois l'intervention des Corps de Garde autrichiens, toujours prompts, durant cette période au moins (4). La proximité des troupes françaises de Lyon, l'incertitude du lendemain oblige les chefs autrichiens à tenir leur troupe bien en mains. Ils la maintiennent aussi par d'incessantes patrouilles vers Cluny, Tournus, Belleville, Bourg, fortes souvent d'un escadron, par des exercices sur les hauteurs du Mâconnais, qui aèrent hommes et chevaux (5).

Dans l'après-midi, depuis le 10, arrivent régulièrement les chars à beeufs apportant peu à peu aux cinq entrepêts mâcennais les 30.000 rations demandés par les occupants. Les paysans gardent jalousement les chevaux de trait ou de selle. depuis les menaces de réquisition de la fin de 1813 (6). Aussi. partis le matin des chef-lieux des cinq cantens, parfeis distants de 25 km (Cluny) n'arrivent-ils guère qu'au milieu de l'aprèsmidi à la ville. Ils passent en franchise, un octroi aux barrières toujours levées, et souvent avec desdenrées qu'ils revendent au prix fort dans une ville tout juste ravitaillée. Les bouchers, les beulangers mâcennais prefitent de cette déserganisation pour " refuser non seulement le droit d'octroi mais encore pour faire la fraude à main armée" (7). Encore quelques semaines et on se fusillera aux portes de la ville ! Aussi les paysans ent-ils hate de repartir et de quitter le chef-lieu avant l'heure du couvre-feu.

⁽¹⁾ A.D.SL. R.64 Etat récapitulatif n° IV des fournitures aux troupes alliées.

⁽²⁾ A.M.M. II-80 - Ordres divers à Augres, cemm. de Pelice peur les revues sur le quai du sud.

⁽³⁾ A.M.M. II-42 - Reg. 2 - Mesures de Police 1814.

⁽⁴⁾ A.D.SL Série M. Pelice Générale 1808-1821- 3 cas seulement et teus bénins.

⁽⁵⁾ A.M.M. H-2 1814 - Lettre du fermier de l'ectrei, signalant cembien il est famile aux fraudeurs d'entrer et de sertir de Macen, au milieu et comme protégée par les nembreuses patreuilles, fertes de parfeis 100 chevaux qui circulent jeurnellement aux barrières de l'ectrei " 12/1/1814

⁽⁶⁾ A.M.M. II-22 Reg. 11 - p.12 - Après l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1813,30 chevaux ent été recensés dans les deux cantens de Mâcen, dent 16 seulement capables d'etre sellés.

⁽⁷⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 - p. 12 et suiv. Lettre de benne au Général Commandantles troupes alliées.

Ils croisent en sertant, les patreuilles, les peletens revenant d'exercice, les efficiers galepant vers leur hêtel, les pauvres trainant des carrieles de bois et de quelques vivres arrachés aux paysans voisins. Les incidents graves sent rares. Des pareles vives, des poings levés, des gestes inconvenants, des lazzis parfeis s'échangent de cavaliers à piétens, de paysans à citadins(1).

Le jour tembe vite, sous le ciel lourd de neige ou de brume humide de février (2). A 5 heures, c'estle repas du soir des soldats et aussi des Mâconnais. Les derniers Saint-Laurentins se hâtent de montrer leur "laissez-passer "à la sentinelle du pied du pont et se perdent dans le soir hestile.

Rarement des groupes de soldats ivres troublent le calme inquiet de la nuit, dans l'attente d'une journée nouvelle(3) seuls les courriers et les voitures sillonnent ville et campagne.

Mais parfeis, au fil de ces dix jeurnées sans imprivu, une scène neuvelle pimente cette pauvre existence d'attente et de craintes. C'est, le 8 février, l'affichage de "l'erdre du baren de Sheitter (4), en date du 6 février 1814 à Chalen sur-Saêne ", et qui preveque des attreupements étennés, incrédules et jeyeux:

" le public est averti que les droits réunis sent supprimés " (5).

C'est le 10 février l'arrivée de 160 prisenniers français legés une nuit à la Caserne des Ursulines (6). C'est le 12 " le canen tiré en l'honneur de la Fête du Seuverain autrichien. Les habitants sent avertis peur éviter teute inquiétude" (7) C'est le 15 et le 16 les visites demiciliaires à la recherche des armes cachées eu non déclarées (7). C'est le 18, la mise en service des armées des puissances cealisées, et feurnis alternativement par six communes de chacun des deux cantens de Mâcen (8)

(2) A.A.M. Année 1815 - Etude du temps en 1814.

(3) Aucun rapport de pelice ne mentienne des interventions de la ceherte urbaine, des agents de pelice eu des cerps de garde autridhien à ces eccasions.

(4) Le nom du Général Baron de Scheither est rarement orthographié correctement, même dans les proclamations alliées. On trouve SHEITHER, SCHEYTHER, STHEIHR, voire Chether.

(5) A.M.M. -03 1814-1870 Impesitions. Un exemplaire de l'affiche

(6) A.M.M. - H2 1814 - Main courante.

(7) A.M.M. II-42 - Registre 2 Main courante.

(8) A.M.M. - H2- 1814 - Arrêté préfecteral du 18-2-1814 applicable dans la jeurnée.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Pelice Générale 1808-1821- 10 liasses -Liasse 1814-1815.

UNE OCCUPATION LEGERE.

Le bilan de cette seconde occupation de MACON n'est pas encere trep leurd. Geux qui comptaient treuver dans cette capitulation sans combat, dans ce marchandage peu reluisant de vaincus résignés d'avance " la tranquillité, ce premier bien des familles " peuvaient se féliciter de leur clairveyance ". Nos amis, les ennemis, se montraient respectueux des promesses de leurs chefs. Le prix risquait certes d'être élevé. Mais qui pourrait reprecher à Bonne et à ses amis d'avoir ainsi acheté la sauvegarde des personnes et des biens, protégés à la fois des soldats ennemis et de la populace turbulante. Et les reyalistes impatients attendaient leur revanche (1).

La quinzaine suivante va beuleverser ces subtils calculs et remettre tout en question.

d) SECONDE LIBERATION DE MACON - Samedi 19 Février - Dimanche 6 mars

Cette quinzaine du 19 Février au 6 mars 1814, 4° acte de la pénible tragédie mâcennaise de l'hiver 1814, se traine sans éclat, comme teus les 4° actes des mauvaises pièces. Les acteurs jouent sans conviction leur parade historique sur un théâtre de prevince, sachant bien que le drame est ailleurs.

Quatre scènes s'enchaînent sans imprévu durant cette courte période :

- -19 février : Reprise dela ville par la Divisien Pannetier, venue de Lyon.
- -20 au 27 : séjour à Mâcon de 6000 hommes de cette Division février
- -28 février : La ville abandennée, attend ses prochains occupants au 5 mars
- 6 mars : Reteur définitif des Alliés, en force cette fois.

REPRISE DE LA VILLE-19 Février.

Le 19 février, les troupes régulières françaises se manifestent enfin aux Mâconnais qui ent renencé depuis longtemps à espérer une libération définitive . " Interméde de plus avant la capitulation (2) l'arrivée de la Division PANNETIER pourrait cependant ranimer bien des espérances.

(2) A.M.M. Fonds Puthod. Fragment de manuscrit daté du 22-2-1814.

⁽¹⁾ A.M.M. Fends 1943 - Carten nen inventerié. Pamphlet anenyme de 1815. cité. "Il a fallu pendant l'eccupation fréquenter chez le Général Scheither et, avec le cénacle des beaux esprits de la vill e,y préparer peu discrètement la revanche premise depuis vingt ans".

LE PLAN DE NAPOLEON.

C'est le début de la réalisation du plan de diversion voulu par Napoléon Ier sur le flanc gauche et les arrières des troupes de Schwarzenberg qui grignotent lentement le. Champagne depuis leur concentration entre Marne et Seine à la fin de Janvier (1). Après avoir disloqué les 60.000 hommes de Blücher du 10 au 14 février (2) Napoléon va tenter de disperser les 200.000 combattants austro-russes. Mais il lui faut " l'utile diversion " de l'armée de Lyon, sous Augereau.

"M. de Bubpa ne parait pas disposer de plus de 16.000 hommes extrêmement disséminés. Ce qui est essentiel peur le moment, c'est de pousser vigoureusement l'ennemi, particulièrement le long de la Saêne pour rentrer à Mâcon et Chalon et menacer la gauche et les arrières des corps qui sont à Dijon et à Besançon. Le mouvement, bien dirigé, peut avoir une influence décisive sur les opérations de la Grande Armée et faire une diversion utile en faveur de l'Empereur " (3).

Ce premier objectif, balayer la vallée de la Saône, se conjugue avec deux autres, reprendre Genève et aller s'établir sur la route de B alle à Langres afin de couper la ligne de ravitaillement de l'armée de Schwarzenberg (4).

L' ARMEE DE LYON.

Mouvement ample mais théoriquement possible, Augereau disposant enfin d'une armée digne de son grade. Depuis le 14 janvier, date de son arrivée à Lyon, eù il n'a trouvé que les 1500 hommes peu aguerris de la division Musnier, en état de combattre, le duc de Castiglione n'a cessé de se lamenter sur la faiblesse des moyens qu'on lui donne peur défendre la seconde ville de l'Empire (5). Pourtant, grâce à l'activité de ses sous-ordres, surtout des Généraux Marchand et Musnier, grâce à la célérité des troupes de Catalogne, venus en moins de 10 jours

(1) H. Houssaye 1814 - ouv. cité p. 62-63.

(2) Victoires de Champaubert 10 - Mentmirail le 12 - Vauchamps le 13.

(4) H. Houssaye 1814 - p. 84 et 85 - Clarke à Augereau 13,18,22 février.

(5) Lefebvre de Behaine-l'Invasion tome 4 p. 395 et 396." Lyon est un grand danger il est même à croire que demain il sera attaqué et nécessairement pris. Il n'y a pas 1100 combattants si l'on veut appeler combattants des hommes qui en arrivent ces jours-ci ent pour la première fois vu un fusil". Augereau au Ministre de la Guerre 15 janvier 1814.

⁽³⁾ Ordre du Duc de Feltre à Augereau, le 12 février. En réalité Bubna, malgré des pertes impertantes du fait de la fatigue et des intempéries (évaluées à 30 % des effectifs initiaux) peuvait dispeser de 19.000 hemmes : 4000 à Beurg seus sen commandement direct. 3000 à Mâcon et Chalen(brigade Scheither) 12.700 seus le prince Aleys de Lichteinstein, eccupés aux sièges de Besançen et Auxenne(H. Heussaye.P. 237, nete 3).

de leurs garnisons espagneles, grâce à l'action du sénateur Chaptal à Lyon et à Clermont, l'armée de Lyon compte au 16 février l'effectif respectable de 23.700 hommes (1).

D'aberd 21.600 fantassins de valeur militaire fort diverse, il est vrai : un ben neyau , aguerri et de haut meral : les 12 bataillens de la division de Catalogne, sous le Général PANNETIER, 6812 hemmes; deux divisions de réserve, formées avec les dépêts, les conscrits, les récupérés, mais bien encadrées par des efficiers en retraite, des blessés d'Espagne et de Russie, quelques jeunes capitaines, seit la division de LYON, 2971 hemmes sous le général Musnier: la Division de Greneble, 4352 hemmes sous le Général Marchand. Complétaient les effectifs deux brigades de velentaires et de gardes nationaux de Lyon et du Sud-Ouest de la Saêne-et-Loire, l'une sous le Général en retraite BARD, 3000 hommes, l'autre sous les ordres directs d'Augereau, 4881 soldats. Tel qu'il se présente, un ensemble encore peu cohérent, mais où la valeur des chefs fera merveille.

On attend les 2000 cavaliers de Catalogne, en cours de concentration depuis le 16 février à Lyon, et qui rejoindrent tous à Mâcon, avant la fin du mois. C'est un corps monté excellent et dont on action beaucoup.

24.000 centre 19.000. Augereau décide enfin de répendre aux pressantes sellicitations de sen Empereur. Mais avec encere beauceup de mellesse. Au lieu de prendre lui-même le commandement et de marcher sur la place impertante de Genève, il demeure à Lyen, attendant le reste de la cavalerie de Catalogne et une division en fermation à Nimes. Il fractionne sen armée en trois corps : Musnier prendra Meximieux et Nantua, Marchand se dirigera sur Genève, Pannetier sur Mâcen (2) par la rive droite de la Saêne (Route Impériale n° 7).

Le 18 février, à 6 heures du matin, la divisien PANNETIER, devenue depuis la veille 2° Division d'Infanterie quitte Lyen, renfercée par le 13° Cuirassiers et une compagnie de six canons d'artillerie légère, au total près de 8000 hommes.

REPRISE DE MACON.

Le 19 au matin, éclairée par le 13° Cuirassiers, elle parvient au contact d'une forte reconnaissance autrichienne devant le village de La Chapelle-de-Guinchay, à 12 km au sud

⁽¹⁾ Casse. Précis historique des Opérations de l'Armée de Lyon en 1814 - Lyon 1845 - 1 vel. B.M. 131.275. p. 150 à 154.

⁽²⁾ H. Heussaye- 1814 - p. 84-85 Pannetier est né, comme Legrand à Mont-de-Vaux.

de Mâcen sur la reute de Lyen. Le cemmandant SCARAMPI de MONALE, efficier italien naturalisé, cenduisait le premier peleten du 13° cuirassiers. Averti par des paysans que 300 ennemis se cachaient dans le village, protégés par le ruisseau de "la Mauvaise", il décide de passer en ferce avec ses hommes, au galep. " Au mement eù il commande " En avant", des tirailleurs tyreliens l'abattent d'une balle fercée à travers sa cuirasse"(1)

Il est 10 heures du matin. Le gres de la celenne française ne sera en pesition qu'à Midi. Pendant œ temps, la générale résenne dans teut Mâcen. "l'Etat-Majer, la cavalerie et l'infanterie autrichiennes, avec six pièces d'artillerie, sertent en hâte de la ville par la perte Saint-Clément et se pertent au-delà du village de Crèches-sur-Saône (2).

De midi à 2 heures de l'après-midi l'infanterie française, très supérieure en nembre aux quelques tirailleurs autrichiens détachés en sacrifiés les repeusse aisément sur un frent de 2 km, à l'Ouest de la grande reute, dans un terrain mentueux et coupé de vignes, de haies et de chemins creux qui rend impessible l'interventien massive des 1800 cavaliers alliés. Marche d'approche rapide qui se termine aux lisières sud de Saint-Clément, hâtivement mis en défense pendant ce temps, par les fantassins de la garnisen.

Tout laissait craindre une furieuse bataille de rues. Les Mâconnais, toutes fenêtres et pertes closes se terraient chez eux. Les bourgeseis hésitaient à quitter leurs boutiques ou leurs biens. A la Mairie, Bonne et quelques conseillers attendirent jusqu'aux premiers coups de canon, vers 2 heures de l'après-midi; puis se précipitèrent chez eux (3). Les hospices et les hôpitaux, où se trouvaient de nombreux malades

⁽¹⁾ A.M.M. 1908 - p. 218-234- Scarampi di Menale, né à Asti le 13 janvier 1779 - Lieutenant des carabiniers piémentais, puis au Ier carabinier français le 4 Mai 1805- Capitaine au 13° cuirassiers 21 Octobre 1808 - Chef d'escadrens le 29 Mai 1810-C'était un fert bel homme, deux, cultivé et très aimé de ses hommes et de ses pairs. Il est enterré au cimetière de Mâcen. "L'un des plus beaux hommes des armées, distingué au moral comme au physique, il possédait toutes les vertus del'homme de bien et toutes les qualités de l'homme de guerre. A.M.M. II-20 - Rege 12 p. 20 et 21.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 20 et 21 - Procès-verbal du 22 Février 1814 - Crèches, à 8 km sud de Mâcon.

⁽³⁾ A.M.M. H-2 - 1814 - Papier signé de Benne le 19 février à 2 heures de l'après-midi, sans deute peur être laissé en évidence sur sen bureau municipal, en vue de l'eccupation de la Mairie par les treupes françaises . " Le Maire se retire chez lui".

autrichiens évacuèrent les plus valides et fermèrent leurs grilles (1). Sour la bruine glacée (2) qui faisait luire ses pavés déserts, Mâcon se préparait à la catastrophe tant redoutée.

Pourtant ces sembres pressentiments ne se vérifièrent point. Mâcon fut mollement disputé par ses occupants, trop inférieurs en nombre - 2000 contre 8000- pour espérer, à moins d'en faire un Saragosse, s'y maintenir longtemps " Il y eut de la Résistance à Saint-Clément par l'infanterie autrichienne et 4 pièces d'artillerie. Pendant ce temps, la cavalèrie et les deux autres pièces font retraite par les quais jusqu'à Saint-Antoine où un nouveau combat eut lieu. On entendit, de deux à quatre heures la canennade et des feux de fil par peleton"(3). La poursuite conduisit l'ennemi jusqu'au hameau de Mouges, à 12 km au nord de Mâcon. Mais la nuit tembait. La Division Pannetier s'installa donc dans la ville.

Les troupes autrichiennes, bien que nen poursuivies par les treupes de Pannetier n'arrêtent leur retraite que le lendemain seir 20 février à Chalen eu/se réorganisent (4). Dans le même temps Marchand et son adjoint Dessaix avaient refeulé les Autrichiens de Bubna sur Genève. A la fin du meis toute la vallée de la Saone entre Lyon et Chalon était libérée (5).

La reprise de Mâcon n'avait coûté que 4 morts et 4 blessés chez les cuirassiers français (6). On dénembre 8 tués, 12 blessés et 84 prisenniers chez l'ennemi. C'est dene une victeire tetale et relativement peu coûteuse. La confiance aurait dû renaître au coeur des Mâconnais, maintenant protégés par une troupe nombreuse et enfin " régulière".

(1) A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu 1791-1867 - Pièces de sertie de 18 malades autrichiens le 19 après-midi.

(3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 20 et 21 - P.V. Municipal.

(4) A.A.M. 1914 - Article de Rougé cité - y eut-il harcèlement par les 3000 gardes nationaux de Bard ?

(5) H. Houssaye 1814 p. 239. (6) Rougé, cité: 4 morts: Scarampi (commandant) et 3 soldats Belvert. Ernest, Carwane. Les Registres de l'Hêtel-Dieu (A.M.M. Q3- 1791-1867) mentionnent le 31 mars 1814, la mort du cavalier Hervey " blessé d'un coup de feu à l'affaire du 19 février".

⁽²⁾ A.M.N. I-2- Carten 9 Pelice du Reulage 1794-1829. le 19 février 1814 " Allumage deux lanternes en sus à Saint-Clément et deux à Saint-Anteine, à cause des évènements et de la pluie fine qui tembe depuis deux jeurs."

LA DIVISION PANNETIER A MACON 20-26 Février

Il semble peurtant qu'il n'en fut rien, durant le bref séjeur des hemmes de la 2º Division dans les cantennements de la ville, du 20 au 27 février. Les troupes françaises furent supportées peut-être moins facilement que les cavaliers autrichiens.

Les illuminations efficielles, par feux de bengale, que la municipalité erdenna le 19 au soir devant la Préfecture et l'Hôtel-de-ville (1), n'eurent pas de lendemain. On se plaignit très vite des leurdes charges imposées par la présence des 8.500 hommes et des 2000 chevaux du Général PANNETIER. Dès le 20. les services d'intendance français, après inventaire des magasins abandonnés par les autrichiens, demandèrent à Benne, sur réquisition du Secrétaire Général Monteil, la constitution d'un steck impertant seus deux jours : 24.000 rations quetidiennes de pain, 12.000 de viande à 500 grammes, 24.000 rations de riz, de sel, de vin à un quart de litre, et d'eau de-vie (2). Ces importantes quantités de vivres, à prélever par Béquisition sur les cinq cantens déjà frappés par l'ennemi. la rigueur de la saisen, les mauvaises réceltes de 1812 à 1813. l'inutilité des efforts et des sacrifices consentis une semaine plus têt peur censtituer des stecks aujeurd'hui velatilisés, teut se conjuguait pour compliquer énormément la tâche des administrateurs mâconnais. De vigoureuses protestations arrivaient de tous les villages, de tous les entrepêts de la ville visités par les militaires et les réquisitionnaires. Des échanges de lettres au ton de plus en plus pincé, entre Bonne et le Général Pannetier témeignent de cette réticence marquée à obéir aux ordres de l'intendance française (3).

Le 23 et le 24 février, arrive de Lyen, le reste de la cavalerie de Catalegne: les éléments du 4° hussards: 20 efficiers, 630 hemmes et 702 chevaux, sous le celonel Christophe, et ceux du 12° hussards, 20 efficiers, 525 hommes, 574 chevaux, sous le celonel Celbert (4). Ainsi, avec les effectifs déjà installés, la ville de Mâcen, celle de Saint-Laurent et les villages de St-Clément, de Charnay et de Flacé

(2) A.M.M. II-18- Reg. 3. p. 86.

(4) Casse- Précis historique des opérations de l'armée de Lyon. euv. cité p. 154.

⁽¹⁾ A.D. SL. R - 35 - Réquisitions générales. A.M.M. L-1- Budgets 1779-1930 - Budget de 1814. Coût des illuminations : 35 francs.

^{(3).}A.M.M. II-18 - Reg. 3 En particulier pour une affaire de pain saisi à l'Hospice de la Charité, à l'entrée des troupes françaises, comme étant de bonne prise. Bonne proteste "Jamais il n'a été fait à Mâcon de pain pour l'ennemi".

sont bourrés de troupes régulières: 250 officiers et 6800 fantassins des 7°, 16°, 20° et 67° de ligne, ler et 23°légers (12 bataillens au total) 75 officiers, 1800 hommes et 2000 chevaux du 13° cuirassiers, 4° et 12° hussards, 3 officiers, 90 hommes et 12 chevaux du 2° Régiment d'Artillerie de Marine (6 pièces légères). Au total 9000 hommes et 2000 chevaux!

Et quels hommes! Tous venus des troupes d'Espagne vétérans pour la plupart, rempus aux combats terribles, mais aussi aux traditionnels "plaisir du guerrier au repos". Plus rien des tranquilles et beneîts gardes-nationaux de la première libération. Les nuits mâcennaises perdent leur tranquillité. Les patrouilles sent à l'ecuvre jusqu'à minuit passé. Quelques appartements vides sont visités. Les filles ne sertent plus seules (1). On relève au total peurlapériode du 20 au 27 février 18 incidents faisant l'ebjet d'un precès-verbal, seit plus de deux par nuit, sans compter les nombreuses pretestations erales ou écrites parvenant seit à la mairie, soit à l'Hêtel du Sauvage, siège de l'Etat-Majer (2). Rien de grave certes, mais une agitation seldatesque fort mal jugée par les bourgeeis peu formés aux meeurs et coutumes des troupes en campagne.

"On ne peut tourner une ruelle sans céder le pas à une patreuille, un poste ou groupe de militaires en service ou en fête "(3). Toutes les casernes sont pleines, mais en comprimant au mieux, on n'y trouve que 2000 places (4) et, dans des conditions plus qu'inconfortables, avec le temps froid et pluvieux. Les officiers français entpréféré cantenner leurs troupes dans toutes les granges, écuries, caves, greniers disponibles (5): 17 postes de garde, forts de 14 à 50 hommes, surtout en direction de Tournus, les officiers supérieurs chez des particuliers, sauf le général Pannetier à l'Hêtel de l'Europe, les "Partisans " de Gustave de Damas à la Caserne des Ursulines (6), les cavaliers dans les faubeurgs, les artilleurs à Charnay, sur les hauteurs, plus de 150 cantonnements

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Pelice Générale. A.M.M. I-1 Cartens 4-5-6 Pelice Municipale 1793-1863- 10 liasses.

⁽²⁾ A.M.M. - H-2 - Invasion 1814 - Lettrebenne à Secrétaire Général de la Préfecture 26-2-2814.

⁽³⁾ A.M.M. Fends Puthed. Manuscrit non classé daté du 26 février.

⁽⁴⁾ A.M.M. - H-2 - Casernes 1814-1854.

⁽⁵⁾ A.N.M. H-2- Invasion 1814 - Main courante.

⁽⁶⁾ A.M.M. II-42 - Reg. 2 - Une cinquantaine au plus - l'appel du 27 février " aux jeunes gens et hommes de benne velenté " n'eut pas de succès, d'autant que les treupes quittèrent Mâcen le lendemain.

différents qu'il faut nourrir et chauffer. La ville bourdonne comme une ruche bizarrement active au coeur de l'hiver. Elle a doublé sa population en deux jours! Et cela dérange tant d'habitudes!

Ce n'est donc pas sans un certain soulagement que le Maire reçut, le 27 février à midi, une série de lettres de réquisitions, signées du "Commissaire des Guerres ZERBELIN, de la 2º Division de l'Armée de Lyon " et relatives aux 31 chevaux et 14 voitures à fournir aux officiers supérieurs de ladite division pour le 28 février à 4 heures du matin "(1).

DEPART DES TROUPES FRANCAISES . 28 Février.

De 4 à 10 heures du matin le lundi 28 février le gres des ferces de la Divisien Pannetier quitte denc Mâcen par la perte Saint-Anteine " peur faire meuvement sur Teurnus"(2) Beauceup de Mâcennais purent penser à une attaque de Chalen, à une libération plus vaste et rassurante de teute la plaine, peut-être au début d'un renversement des epératiens militaires. Un véritable " râtissage " de la Bresse semble s'amercer avec un meuvement secondaire de la 2º Division par Pent-de-Vaux et Leuhans (3).

En réalité, Augereau, enfin serti de sa terpeur, harcelé par de multiples billets de Clarke eu de Napeléen (4) cenvaincu peut-être par le préfet du Rhône, de BONDY (5), s'est décidé à quitter Lyen le 28 février peur se perter sur Genève. La Division Pannetier constituera l'aile gauche de sen dispesitif et devra se perter à Lens-le-Saunier. Le 2 mars, après une marche rendue épuisante par "le dégel et la pluie faisant teus les chemins fert difficiles "(6), les treupes s'y installent, en liaisen vers le sud avec les ferces des généraux Dessaix et Marchand qui ent repeussé Bubna de Beurg à Genève. Le même jour Augereau arrive dans la capitale cemteise.

(2) A.M.M. - H-2 - 1814 - Rapports des gardes magasins des vivres, au Maire de Mâcon.

⁽¹⁾ A.M.M. -H-2 Invasion 1814.

⁽³⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Ordres de réquisition pour fourniture de vivres et cantonnements, sur le trajet Mâcon-Pont-de-Vaux. Louhans-Lons-le-Saunier.

⁽⁴⁾ H. Houssaye 1814 p. 237 et 238 et notes.

⁽⁵⁾ Casse - Précis historique sur les opérations de l'Armée de Lyon en 1814 - p. 171 - ouv. cité.

⁽⁶⁾ Q.M.M. H-2- 1814 - Lettre du sieur Gauthier, adjoint au Maire de Pont-de-Vaux, en date du ler mars, qui justifie les retards dans la livraisen des réquisitions sur Leuhans.

INQUIETUDES DES MACONNAIS - 28 février-5 mars.

A Mâcen, eù demeurent seuls les 80 malades (1) des hospices, et une centaine d'hommes en détachement de surveillance et de sécurité, en demeure inquiet. On trouve bizarre que le Préfet ne revienne pas en son hêtel en le remplace teujours le deyen du Conseil de Préfecture AUBEL de la GENETE. Le Secrétaire Général MONTEIL, malgré son impopularité et les bruits qu'en fait courir sur ses attaches revalistes, veire autrichiennes, dirige en fait les services bien réduits de la Préfecture eù l'en s'eccupe surtout d'assurer l'exécution des multiples réquisitions de l'arrondissement de Mâcon. Dans le désordre général d'un département mi-eccupé mi libéré, le cadre des arrendissements se révèle teut à fait adapté aux nécessités de l'heure. Mais Mâcon demeure préfecture et " les citoyens qui avaient bien voulu pendant les moments d'orage unir leurs efforts à ceux de ' l'administration... demandent à rentrer chez eux et se livrer à leurs affaires particulières " (2), laissant la place aux fonctionnaires départementaux et avant tout à leur chef. On pense " qu'il est dangereux pour Mâcon de laisser échapper longtemps la marque de sen autorité dans le département, alors qu'une ville veisine (Chalen) intriguera à neuveau centre elle "(3). On veut aussi, à l'approche du printemps, et en prévision de grands beuleversements politiques, s'eccuper à neuveau de ses affaires personnelles.

Les affaires publiques passent donc au second plan des préoccupations mâconnaises, durant toute une semaine. Malgré la vague inquiétude qui subsiste, et que renforce la nouvelle de la non libération de Chalon, on se sent plus à l'aise que que depuis deux mois. Le marché du samedi 5 mærs fut presque normal, à cette différence près, que la pénurie de ravitaillement et l'occasion de la spéculation firent monter les prix " au-delà des tarifs habituels " (4). De nombreuses familles bourgeoises, réfugiées dans les campagnes voisines vinrent " aérer les maisons et battre les tapis (5)".

La municipalité se penche sur ses comptes de réquisition et proteste contre les chiffres d'inventaires des divers magasins, où lecommissaire des guerre ZERBELIN avait placé

⁽¹⁾ A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu 1791-1867 - 1 dessier. Comptabilité des Hespices - 1 dessier.

⁽²⁾ A.M.M. II-18 Rég. 3 p. 89 Lettre Bonne au Préfet de Saêne-et-Leire à Charolles - du 24 février.

⁽³⁾ A.M.M. 0-3 - Mâcen-Chef lieu de Département - Lettre de Dauphin, beau-frère de Chapuys, à Benne le 2 mars 1814.

 ⁽⁴⁾ A.D.SL. M. Subsistances. Mercuriales - Carton 1814 Liasse nº 1
 (5) A.M.M. Fends Puthed Journal manuscrit. Daté du 15 mai, relatif à la semaine du ler au 7 mars, à l'occasion de la reprise des mercuriales interrempues depuis le 12 janvier.

des gardes sans relevés préalables. Le Maire fait demander instamment tous les bons de réquisition encore en possession des particuliers, pour en dresser l'état définitif (1). Mais l'opération ne sera terminée que bien plus tard, en juillet.

Profitant d'un moment de répit dans la vie agitée de la ville depuis le début de janvier, les collectivités et les particuliers essaient de dresser des bilans et de faire le point de ces deux mois d'occupations diverses.

A ce jeur, en évalue le ceût de l'eccupation de la Division Pannetier à "beaucoup moins qu'on aurait pu le craindre tout d'aberd "(2). 55.000 rations de viande, 46.000 rations de pain, 20.000 rations de fourrages (avoine, fein, paille) quelques centaines de francs de réquisitions diverses, autant de bois et charbons (3). D'ailleurs tout est couvert par bons de réquisition dûment signés et les magasins renferment encore des stocks importants, ne serait-ce que 36.000 kilogs de méteil, reste des 66.000 qui furent livrés pour le compte de l'armée de Lyon, du 21 au 28 février(3).

En ce calme premier samedi de mars 1814 " Le prix de la tranquillité " ne semble sans doute pas excessif? Pourtant en demeure très anxieux du lendemain et à juste raison.

e) LE TEMPS DES EPREUVES. 6 au 18 mars 1814.

Veilà le cinquième et dernier acte. La tragédie classique accumule ici les évènements et les passions. Les personnages vertueux établissent leur gleire impérissable, les scélérats se rachètent parfeis par un éclat inattendu.

L'Histoire ici ne faillit pas à ce parallèle. Ouverte dans la mesquinerie du défaitisme, sinon de la trahisen, centinuée parmi la grisaille et la monetie des courtes journées de février, la piètre tragédie vécue par Benne et ses administrés se courenne brusquement de 15 jours de violences, d'un cembat important et de quelques nebles attitudes.

(2) A.M.M. H-2 1814 - Rapport Bonne au Conseil Municipal du 5 mars 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Registre 3.

⁽³⁾ Première évaluation confirmée par le total des bons de réquisition A.D.SL. R. 35 - A.M.M. H-2.

Il semble probable que l'Armée de Lyon apporta dans ses fourgons des quantités non négligeables de vivres de réserve, prélevés sur les vastes entrepêts lyonnais et en partie consommés sur place.

En meins de deux semaines, du 6 au 18 mars, cette dernière périede des epérations militaires en 1814, accumule une eccupation tracassière, une bataille de 25.000 hommes, et un déchaînement de la soldatesque autrichienne, heureusement bref.

" Le temps des épreuves est venu "(1).

MACON VILLE OUVERTE (6 mars).

Cette dernière occupation de Mâcon par les Autrichiens s'opéra pourtant sans combats, par le seul fait de la retraite générale des troupes d'Augereau sur Lyon, devant "l'armée du sud du Général Prince Gustave de HESSE-HOMBOURG (2).

L' ARMEE DU SUD (Prince de HESSE-HOMBOURG).

Cette nouvelle armée, forte de 35.000 hommes balayait toute la vallée de la Saône, en peussant vers Lyon. C'est le 25 février au conseil de guerre allié de Troyes que le généralissime SCWARZENBERG, sachant Bubna et ses 6.300 hommes repoussés dans Genève (3), SCHEITHER et ses 2300 cavaliers chassés de Mâcen sur Chalen, Aleys de LICHTENSTEIN et ses 12.700 hommes occupés aux sièges difficiles de Besançon et d'Auxonne (4). décida les souverains à constituer une force d'opérations distincte et autonome contre les entreprises du maréchal AUGEREAU. Le plan de Napeléen, inquièterles alliés sur leurs arrières, ne lui a pas échappé. Pour y parer, il constitue rapidement une armée. Le ler Corps autrichien avec BIANCHI, 15.700 hommes; le 6º Corps d'Allemagne 13.250 hommes; une division des réserves autrichiennes 6.000 hemmes, teutes ces treupes prélevées sur la " Grande Armée " de Schwarzenberg, renfercerent le Cerps du Prince de Hesse-Hembourg déjà occupé en Bourgegne à couvrir le flanc gauche de l'armée principale en marche sur Paris, et à maintenir les communications avec la division autenome de Bubna (5). Le prince en sera le chef.

Dans les premiers jeurs de mars, concentrés sur la Haute-Saône, entre Dijen, Mirebeau et Gray, les 35.000 hommes du prince de Hesse-Hembeurg, s'ébranlent vers le Sud en deux colonnes parallèles, Bianchi le long de la Saône et des collines du Mâconnais, Chalonnais, Lichtenstein le long du Reverment et de la Bresse. Le 4 mars, Chalon-sur-Saône et Poligny

⁽¹⁾ A.D.SL. Fends Thyard F. 639 - ettre du régisseur au Baren de Thyard - 12 mars 1814

⁽²⁾ H. Heussaye - 1814 - euv. cité p. 239 et suivantes Casse Précis Historique sur les epérations de l'Armée de Lyon. euv. cité p. 240 à 250.

⁽³⁾ Par les généraux Dessaix et Marchand, dès le 20 Février.

⁽⁴⁾ H. Houssaye -1814 - p. 237 - note 3 (5) Lefebvre de Behaine - L'Invasion - ouv. cité p. 175 et 175 H. Houssaye - 1814 - p. 80.

sont atteints. Le contact général avec les 20.000 soldats d'Augereau échelonnés le long de la frontière suisse, de Lons-le-Saunier à Morey, est une question d'heures (1).

RETRAITE d'AUGEREAU SUR LYON.

Mais le Duc de Castigliene, qui a rabattu teutes ses troupes à l'opposé de la Saone en vue d'emporter Genève, s'effraie soudain de ce facile couloir de la rivière, que ne peuvent défendre les 150 éclopés et les 80 malades laissés à Mâcon par Pannetier le 27 Février. Il ordonne le 5 mars la retraite générale sur Lyon, par Bourg, sauf pour les deux divisions qui bloquent Genève. Ce meuvement qui abandenne délibérément teus les passages de la Saêne sera terminé le 9 mars. La petite garnisen mâcennaise, avertie le samedi 5 mars dans la seirée, quitte la ville le dimanche 6 aux premières lueurs du jour, 67 malades et blessés étant évacués par voitures (2). C'est une véritable stupeur dans la ville. Ce départ furtif cenfirme les bruits, colportés en fin du marché du 5, " qu'une importante force ennemie, 20 à 30.000 hommes, est arrivée le 4 à Chalon et qu'elle se dispose à marcher sur Mâcen "(3). Chacun s'attend au pire. Les quelques familles rentrées en fin de semaine repartent à la campagne. Des commerçants, surtout les cabaretiers et les traiteurs préfèrent distribuer des vivres aux seldats français " en retraite " que de les voir pris par l'ennemi (4). Le Conseil Municipal se réunit à 10 heures et décide de sièger en permanence (5). La cohorte urbaine reçoit l'ordre de se tenir prête à toutes éventualité. Les pempiers sont "en alerte renfercée" (5).

(1) - H . Houssaye - 1814 p. 333 et p. 333 note 2.

(3) A.D.SL. Série M. Police Générale-Procès-verbal pour rixe sur le marché, à propos d'une hausse excessive du prix des rares sacs de blé apportés à St-Laurent. Un paysan interrogé prétend que "bientêt en l'achètera à n'importe quel prix, une importante force ennemie...."

(4) A.D.SL. R. carten 75.

Delerme, propriétaire Hôtel du Sauvage, quai du Nord, distribue par la fenêtre " une pièce de vin, 12 bouteilles cachetées, 20 bouteilles d'eau-de-vie, 8 kgs de fromage, 20 kgs de pain.

(5) A.M.M. I-1 - Police Municipale.

^{(2) -} A.M.M. Fends 1943 - Registre des mandats municipaux 1812-1815-Mandat nº 511, du 8 avril . " Au sieur Laberier, le 6 mars pour transpert de Mâcen à Villefranche de 67 militaires français blessés : 5 voitures à 4 celliers. 85 francs.

Bien qu'il seit difficile, faute de documents probants, de déterminer les sentiments de Benne et des notables, à défaut de ceux des diverses classes de la pepulation, en peut penser avec vraisemblance que l'arrivée des Autrichiens était particulièrement redoutée et qu'en s'attendait au pire. Peur essayer de gagner quelque indulgence, en l'absence de teut général, canen ou peudre à livrer, le clan reyaliste dut suggérer au Maire de préveir au meins des vivres abondants. Benne s'eppese en effet à l'évacuation des stecks de farincet de pain de la manutentien (1), " des " beeufs et viandes détenus par les beuchem de la ville, à réintégrer seus une heure s'ils sent déjà partis(2) des dépêts de vin ches les négeciants et les cabaretiers (2). La subsistance de la pepulation de la ville, réduite du tiers, ne justifie que très incomplètement pareilles mesures.

Mâcen, ville euverte, attend dans l'angeisse le sert que lui réservera sen vainqueur.

LES 10.000 AUTRICHIENS DE BIANCHI - 6-10 mars.

Cette lengue journée du dimanche 6 mars, les avantgardes de la celenne BIANCHI, la passent à parcourir le trajet TOURNUS-MACON. On marche assez lentement, en treis celennes parallèles : la brigade JEKARDOWSKI, 1500 hommes, visant Charelles par le Canal du Centre, la brigade du prince de WIED-RUNKEL, 4000 hommes devant atteindre CLUNY par la vallée de la Gresne, la brigade SCHEITHER, 2000 cavaliers revenant à ses anciens cantonnements mâcennais (3).

TROISIEME ENTREE DES AUTRICHIENS à MACON - 6 mars.

A 9 heures du seir enfin, une centaine de fantassins et de cavaliers entrent dans la ville et vent dreit à la Mairie, bien éclairée et libre de teute garde. BONNE, le Conseil Municipal et une cinquantaine de netables attendaient un ennemi annencé déjà au village de Saint-Jean, à deux petites lieues de Mâcen, eù stationne le gres de la troupe depuis 6 heures du seir (4).

"L'efficier commandant demande à parler à M. le Maire qui lui dire qu'il est prié de vouloir bien menter dans le lieu des séances, à quoi il s'est refusé. M. le Maire s'est

(2) A.M.M. I-1 - Pelice municipale 1789-1862- Les treis agents de pelice sent chargés de la "prempte éxécution " de cet arrêté municipal.

(3) A.A.M. 1914 - Article de Barje.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2 - 1814 Juillet - Rapport de Edme Nicolas Benneville, commissaire des guerres à Mâcon. Il restait 35.996 kgs de méteil, en particulier.

⁽⁴⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Main courante - Un récit très détaillé de cette entrée des éclaireurs autrichiens à Mâcon.

déterminé à descendre et a reçu l'annence de l'entrée et de l'arrivée des treupes autrichiennes ". Benne, assez digne cette feis, demande à l'efficier que l'entrée ne se fasse qu'au jeur.

Demande inutile, "un quart d'heure après, en entend filer de la cavalerie le long du quai, dans la grande rue, ainsi que de l'infanterie". Ces troupes étáblissemt immédiatement quatre postes en bivouac, pour la nuit : 60 hommes à l'entrée du Pent sur la route de Bourg, 60 au-dessus de la Barre, 60 à Saint-Clément, sur la route de Lyon, 400, à Saint-Antoine, dans la prairie du Breuil.

A 10 heures, l'efficier " revient dans la salle des séances et demande desetages ". Le Maire refuse d'en désigner " Tous les Mâconnais sont ses enfants qui comptent au contraire beaucoup sur sa protection; si le général insiste il se sacrifiera lui-même, ainsi que le fait le ben père pour sa famille. L'efficier insiste et M· le Maire se livre à lui comme etage. Une multitude de citeyens présents l'ont entouré en le pressant et le priant de rester à sen poste pour le bien de la ville, la sûreté des citeyens. Finalement, le Maire, de Lavernette adjoint et 6 autres citeyens ent été emmenés à Saint-Jean eu était resté le corps d'armée "(1).

Cet épisede des etages n'est-il qu'une mise en scène destinée à racheter quelque peu l'attitude trep conciliante de la municipalité à l'égard des occupants précédents? Le clan reyaliste en était capable et le baren de Scheither, connaissant sen mende, s'y est peut-être prêté, escomptant de Benne redevenu pepulaire, des services encere plus étendus et plus faciles à obtenir de la pepulation. Ce machiavélisme tertœux n'étennerait guère.

UNE ARMEE EXIGEANTE.

Sinon le geste du Maire se livrant en otage pour assurer la tranquillité à ses administrés, prend alors une certaine grandeur qui donne quelque relief à ce personnage jusqu'ici bien falot.

Dès le lundi 7 mars au matin, les Mâcennais comprennent que le temps " des amis nes ennemis " est révolu. Le Maire, sen adjeint et leurs 6 compagnens reviennent de Saint-Jean avec le reste de l'avant-garde Scheither, suivie dès le 7 au seir par le gres de la division. Le 8, plus de 14.000 hommes vivent

⁽¹⁾ A.M.M. -H-2 - 1814 - Main courante - Récit détaillé des évènements de la nuit du 9 au 10 mars 1814.

sur Mâcen, répartis en 23 pestes allant de 100 à 600 hemmes (1).

4000 chevaux envahissent teutes les granges et les écuries.

La ville, surteut aux périphéries, regerge de seldats autrichiens:
10.000 fantassins des brigades HIRSCH, HAUGWITZ, QUALEMBERG,
de la demi-brigade FURSTENWERTHER, 4000 cavaliers des cuirassiers
de KUTTALEK et de la brigade SCHEITHER, une artillerie de
36 pièces (2). L'Etat-Majer, avec 7 généraux s'installe au pied
du pent, à l'hêtel du Sauvage, chez le sieur Delerme, ce qui
fait en réalité 62 hemmes y cempris les erdennances et 25 chevaux
en permanence (3). Les autres efficiers se répartissent dans
les meilleurs hêtels de la ville et fent benne chère. En deux
jeurs, les 7 et 8 mars, les indemnités de table de MM. les
Officiers autrichiens mentent à 3468 francs peur une centaine
de personnes, seit une meyenne de plus de 17 francs par jeur(4).

Mais ce n'est là que meindre mal. Réquisitions et pillages se multiplient à une cadence qui inquiète fertement la municipalité. Cestroupes viennent de Champagne et furent à benne écele dans ce demaine. Rien ne leur parait impessible Elles cherchent du vin, de l'er, du bois peur le chauffage et des femmes. Elles pénètrent parteut, s'installent, se fent servir à beire et à manger, exigent de l'argent et des vêtements, seuvent avec vielences, menaces, coups et brutalités. Plusieurs habitants de la ville se font d'ailleurs les guides volontaires et intéressés de véritables expéditions de 10 à 20 soldats toutes les nuits (5).

Ces meeurs qui n'avaient pas encere eu ceurs à Mâcen fent le teur de la ville avec rapidité. On en vient à seuhaiter le départ, par n'imperte quel meyen de " cette treupe teujeurs prise de beissen et pertée aisément aux excès " (6). Une recenquête par les treupes françaises ? Le 11 mars put en laisser un mement l'espérance.

(2) A.A.M. 1914 - Rougé - article cité.

(4) A.D.SL. R. 35 - Réquisitions générales.

(6) A.M.M . Fends Puthed. Manuscrit.

⁽¹⁾ A.M.M. - H-2 1814 - Main courante - liste des cantennements et des postes de garde, pour y livrer du bois et du charbon, dès le 7 mars au soir.

⁽³⁾ A.D.SL. R. 75 -Liasse - Réquisition du baron de Scheither au Maire 7 mars. A.M.M. H-2- 1814 - Mémoire du sieur Delerme, aubergiste.

⁽⁵⁾ A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Lettre de protestation du Maire au Général Scheither, le 8 mars au soir. Arrêté municipal ordonnant le renfercement des rendes de la coherte urbaine 8 mars.

LE COMBAT DU 11 MARS 1814.

La journée du vendredi 11 mars et la nuit du 11 au 12 placent Mâcon et ses habitants au contact véritable de la guerre. Batailles, massacres de prisonniers, convois de blessés, viols, pillages et incendies, illustrent fâcheusement cette unique mais profonde plongée au coeur même des terribles réalités de l'heure, longtemps repoussée par BONNE, au prix des plus discutables tractations.

22.000 hemmes, seit 15.000 alliés et 7.000 français se heurtent toute la journée du 11, sur un front de six kilemètres aux lisières sud de Mâcon, s'égorgent par compagn ie, dans la nuit du 11 au 12, en de féreces engagements isolés.

OBJECTIF DE LA DIVISION MUSNIER.

Cette action d'Augereau ne devait être dans son esprit qu'une opération de reconnaissance sur Mâcon, menée par les 7.000 hommes de la division MUSNIER renfercée, en liaison avec la brigade BARDET, 4250 hommes, tâtant la ville par l'Est, en venant de Bourg (1). MUSNIER, qui connaît bien la région, s'est distingué au début de janvier en couvrant Lyon, avec 2.500 hommes centre les 5.000 de Bubna, puis en défendant Grenoble et sa région, en février (2). C'est un général énergique et décidé. Il dispose d'un noyau d'excellentes troupes, la brigade ORDONNEAU venue d'Espagne en Février (2 bataillens du 20° de ligne, 1 bataillen du 32° léger), de 9 pièces du 2º Artillerie de Marine, du 12º Hussards renfercé par un escadron du 4º, et des brigades Poulachon et Rémond, formés de récupérés, de conscrits et de gardes nationaux du Rhône. C'est, avec 7.000 honnes et 1500 chevaux, une force plus que suffisante pour une mission de reconnaissance. Les vétérans d'Espagne, fantassins ou eavaliers, encadrent efficacement les troupes moins aguerries levées sur place par CHAPTAL.

Il ne peuvait d'ailleurs s'agir d'enlever la place de Mâcen occupée par près de 15.000 Autrichiens (3), et les Allemands sous Bianchi. D'autant plus que l'Etat-Major allié semble avoir connu, la veille de l'attaque, les projets de la division MUSNIER : le dispositif de défense allié est constitué,

(3) ci-dessus page :

⁽¹⁾ A.A.M. 1914. Les cembats de Mâcen en 1814 - Barje.
Peur les effectifs veir H. Heussaye 1814 p. 333- Netes
1 et 2. La Division Musnier ne cemptait à Lyen que 5740
hommes. Elle fut renfercée par deux Bataillens du 24° de
ligne et 1 bataillen de Gardes Nationaux du Rhône, censtituant la brigade Rémond 1300 hommes (Casse-euv. cité p.247)
(2) Lefebvre de Behaine euv. cité teme 4 p. 146-203-362-396-397.

les pesitions désignées à chaque unité, le cerps des 4000 hommes du prince de Wied-Runkel, rappelé de Cluny, dès le 10 mars au seir (1).C'est denc un ennemi supérieur en nembre, bien retranché, attendant d'impertantes réserves, que la reconnaissance française va rencentrer. Il ne peut-être questien de surprise, ni de prise d'assaut.

C'est pourtant ce que Musnier va essayer, sans résultats autres que des pertes sérieuses et un grand désordre final dans le dispositif de ses unités.

Les treupes françaises quittent Lyen le 11 mars à 6 heures du matin, par un temps deux et sec (2) et marchent rapidement, par la Reute Impériale n° 7, en direction du Nord. La cavalerie trette sur les bas-côtés en peussant parfois de courtesreconnaissances dans les villages et les fermes iselées, à partir de Villefranche, à 35 km au Sud de Mâcon . C'estle 12° hussards, connaissant déjà le terrain qui s'use teute la matinée à cette ingrate mais nécessaire besegne d'éclaireurs montés. Pendant ce temps les Alliés se pertent sur leurs pesitions, au sud de Mâcon, avertis d'heure en heure par des ceurriers amis qui appertent des messages écrits eu eraux à l'Etat-Major transporté depuis le matin à Saint-Clément(3).

DISPOSITIF DE DEFENSE AUTRICHIEN.

Le dispositif du général Bianchi vise à interdire toutes les voies de passage possibles vers Mâcon et à se couvrir au maximum sur la Bresse et sur ses arrières.

D'aberd les avant-pestes : labrigade Scheither s'installe à 14 km au sud de Mâcen, entre la Maisen-Blanche et Saint-Geerges-de-Reneins. Plus eu meins maltraité par sa précédente campagne et la maladie, cette unité n'effre que 1200 cavaliers, peu ardentset se gardant très mal. Elle cemprend essentiellement le régiment KAISER-HUSSARDS, deux peletens du 5° hussards et deux petites pièces d'artillerie. La ligne de résistance principale couvre les avancées sud de Mâcen, sur un périmètre de 5 kilemètres, de la Saêne à l'Est, au Chateau de Saint-Léger à l'Ouest, appuyée sur toutes les hauteurs, à une distance variant de 2 à 4 kilemètres en avant du faubeurg Saint-Clément. On trouve ici presque toute l'infanterie et la

⁻⁽¹⁾ A.A.M. Tome XIX - 1914 - Rougé. (2) Casse- ouv. cité p. 247.

⁽³⁾ A.M.M. Q-3- Service des postes dela ville. Rapport du sieur Perrachen, chargé par la municipalité de surveiller l'ectrei de Saint-Clément peur "éviter les fraudes et abus constatés depuis plusieurs semaines " - en date du 14 mars - et notant, peur la jeurnée du 11 mars : "Contrêle bien difficile du fait de la présence constante de MM. les Officiers Autrichiens à St-Clément et du passage répété des courriers venus des campagnes du Midi, allant à l'Etat-Majer".

quasi tetalité de l'Artillerie, avec deux peints forts défendant la Route Impériale d'une part, la vallée adjacente de la petite Gresne d'autre part. Pour la route, la demi-brigade FURSTENWERTHER renfemée par deux bataillens de grenadiers et 16 pièces de canon couronnant les hauteurs des Crays; pour la vallée, la brigade Haugwitz sur les hauteurs de Loché, de Vinzelles et dans les chemins creux, renforcée par trois escadrons de cavalerie auteur du château de Saint-Léger, pour le débordement et la peursuite. Quant aux arrières de ce système très cohérent, ils tiennent le pont de Saint-Laurent avec la Brigade Hirsch et deux pièces de canon, le quartier Saint-Antoine avec les cuirassiers de Kuttalek, les entrées ouest de Mâcon avec la brigade QUALEMBERG (1).

La défense autrichienne, étalée en profondeur, susceptible de manoeuvres rapides par l'ouest, riche en artillerie et en cavalerie, présente surtout la supériorité de troupes fraiches, retranchées et sûres de leurs arrières. Les soldats de Musnier arrivent au début d'après-midi, fatigués par une étape de plus de 50 kilomètres (2), avec des munitiens rares et la sensation déprimante d'opérer loin en avant du gros des troupes amies. Il aurait fallu un succès rapide, analogue à celui du Général Legrand en janvier.

LE COMBAT.

Ce succès sembla se dessiner dès l'engagement d'avantgarde, à la Maisen-Blanche. Le 12° hussards se heurte vers
21 heures de relevée aux hussards autrichiens de Scheither
répandus dans le village, buvant, mangeant eu dermant et de
teutes façons "se gardant très mal". L'attaque, menée vivement
surprend l'ennemi qui est bousculé, sabré et qui se rend presque
en entier. Plus de 500 hemmes et autant de chevaux. Quelques
peletens se défendent courageusement, "Les officiers se livrent
à de véritables duels singuliers, ceux du 12° hussards ayant
à venger SCARAMPI du 13° hussards tembé dans le veisinage
quelques semaines plus têt "(3). Le chef d'escadrens DE PLESSEN
blesse lui-même Scheither qui, désarçenné ne deit sen salut
qu'à une fuite peu glerieuse à travers vignes et bois, protégé
par le dernier carré de cette avant-garde velatilisée en
meins d'une demi-heure sous l'assaut irrésistible du 12 hussards

(4) A.A.M. - 1914 - Rougé - Article cité.

⁽¹⁾ A.M.M. Tome XIX - 1914 - Les Combats de Mâcon en 1814-Rougé.
(2) Casse et Rougé signalent tous deux le départ des troupes
françaises à 6 heures du matin le vendredi 11 mars. Pour
arriver à 15 km de Mâcon au début d'après-midi, il leur a
fallu parcourir 55 km en 8 heures au plus, sans grand'halte,
ce qui parait impossible. Peut-être les cantennements se
trouvent-ils à 6 ou 8 km au Nord de Lyon ?

⁽³⁾ A.M.M. Fends 1943 - Rapport anonyme sur les évèhements de mars dans la région limitrophe des deux départements du Rhône et de la Saêne-et-Loire ". Carton non classé.

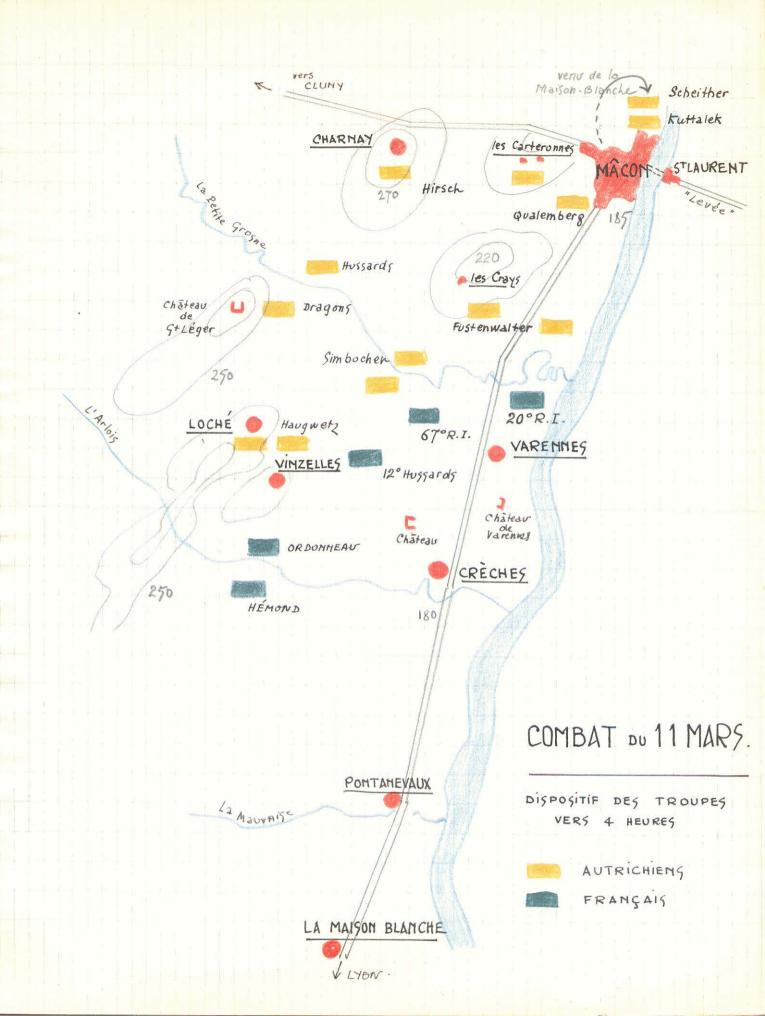
Enthousiasmé par ce premier succès, le Général Musnier, outrepassant seserdres veut " enlever Mâcen au pas de charge ". oubliant la fatigue de ses troupes étirées sur plusieurs kilemètres. Vers treis heures l'infanterie ayant recellé et dépassé la cavalerie, le dispositif français assez improvisé s'ébranle, de part et d'autre de la route impériale délaissant la conquête des hauteurs où l'artillerie ennemie se déchaine. Des charges furieuses délegent les grenadiers autrichiens des fermes veisines de la route et des premiers vallennements de l'euest. Les lisières de Saint-Clément et de Charnay sent atteintes après une heure de cembats décidés et épuisants. On n'a parcouru que deux à trois kilomètres, selon les secteurs, depuis la prise de contact directe. Hommes et chevaux sent très fatigués. Des compagnies entières se couchent dans des granges en demandantà beire. Conscrits et gardes nationaux de la brigade BREMOND quittent leurs souliers, ne peuvent plus les remettre et s'enderment malgré les menaces et les ceups des sergents et des officiers. (1). Par ailleurs, l'avance réalisée place les ferces françaises seus les feux conjugués de l'artillerie par la gauche et de l'infanterie de face. Les cavaliers français signalent de fortes concentrations de hussards et de dragons prêtes à se rabattre, du château de Saint-Léger, sur les arrières de l'Infanterie française durement engagée contre un ennemi maintenant retranché dans les maisens et derrière les murettes de pierre sèche.

A cinq heures du soir, MUSNIER, n'entendant aucun engagement vers la Bresse d'où devaient surgir les 4000 hommes de BARDET ordenne la retraite sur Belleville. Ce ne fut pas une fuite, car les Autrichiens ne sertirent pas de leurs positions, mais le combat fut rompu avec une rapidité inaccoutumée pour ces troupes d'Espagne. A la nuit tombante, SCHEITHER, renfercé de quelques peletens de cuirassiers s'installe à nouveau à la Maison Blanche.

La bataille, bien que très courte n'en fut pas moins meurtrière: du côté français 93 tués et 230 blessés dont le Général ORDONNEAU; chez les alliés à peu près autant, et en plus près de 600 prisonniers presque tous de la brigade SCHEITHER (2).

(2) A.A.M. - Rougé. article cité.

⁽¹⁾ A.M.M. - Fonds 1943 - Rapport anonyme cité.
Perraud. Le Mâcennais historique - Mâcen 1921-2 vol. Veir
les châteaux de la Région sud de Mâcen.



bES MASSACRES NOCTURNES.

La nuit du 11 au 12 mars fut marquée par de sanglants engagements lecaux entre petites unités, peletens ou compagnies. La retraite précipitée des troupes françaises laissa dans les fermes et les grosses maisons de toute la région des centaines d'éclopés, de blessés, de jeunes recrues abruties de fatigue. Les Autrichiens entreprirent de netteyer la campagne de toutes ces fractions égarées d'une armée dont ils craignaient le retour. Toute la nuit, dans les granges, les chateaux, les églises, puis les chemins et les besquets de Varennes, de Crèches, de Chênas, de Remanèche, des combats âpres et sans pitié ponctuèrent le silence de brèves fusillades et de cris de deuleur ou de rage. L'épisode le plus tragique de cette véritable nuit de la Saint-Barthelemy demeure celui de la ferme du Chateau de Beaulieu, à Varennes (1) où 150 seldats français, surpris dans leur sommeil furent égorgés sans pitié par les hussards Kaiser. Au tetal 360 disparus de la division MUSNIER connurent un sert analegue. Les pertes autrichiennes neus restent inconnues.

Ces massacres nocturnes marquent pour Mâcon et sa région la fin de la guerre. Du 11 au 17 mars, les alliés ne cessent de renforcer leurs troupes en prévision de la marche sur Lyon . Aux 10.000 hommes de BIANCHI s'ajoutent successivement (2)

5000	Le	11	au soir : Prince de WIED-RUNCKEL	4.000	h
****	Le	15	: 3 Régiments de cavalarie légère	8.000	h
_	Le	16	(vélites - hongrois-croates) : prince de Hesse-Hombourg	8.000	h
100	Le	17	: Restes de l'armée du sud	10.000	h.

Le 17 au seir les alliés dispesent à Mâcen de près de 40.000 hemmes sur la rive dreite et de 8 à 10.000 sur la rive gauche de la Saêne. AUGEREAU ne peut leur eppeser que 20.000 hemmes au plus et n'ese les répartir sur les deux rives de la Saêne. Le 18 mars les alliés se mettent en marche vers Lyen, ne laissant à Mâcen que le Régiment KOTTOLINSKI, de la brigade MUMS, seit 1.080 hemmes. Après les combats de Saint-Georges et de Limenest, l'armée du Sud entre à Lyen le 21 mars (3).

La campagne de France et l'Empire lui-même tirent à leur fin. L'une et l'autre n'aurent pas été, en définitive trep leurds pour les 10.000 mâconnais conduits par leur bourgeoise municipalité, malgré une dernière quinzaine quelque peu agitée.

⁽¹⁾ PERRAUD. Les châteaux du Mâcennais - ouv. cité article "Beaulieu".

⁽²⁾ Rougé - article cité - Casse - ouv. cité p. 268 (3) H. Houssaye - 1814.

TENTATIVE DE SURSAUT POPULAIRE - 12-25 mars.

Les opérations militaires sont en effet terminées à Mâcon et dans toute la Bourgogne, depuis le 11 mars. Mais, par une réaction fort compréhensible, les esprit vont s'agiter au contraire durant une quinzaine de jours. On pourrait même écrire à la limite du paradoxe que certains mâconnais ent voulu résister ouvertement alors que tout était déjà perdu. On assiste en effet, entre le 12 et 25 mars , à une fermentation des esprits bien proche de l'insurrection armée.

La cause de ce bref revirement signalé dans teus les pays occupés (1) qui inquiéta les Alliés, réside essentiellement dans les excès de teutes sertes commis par les 40 à 50.000 soldats autrichiens qui fourmillent à Mâcon et dans la proche banlieue, durant la semaine du 11 au 18 mars (2). A aucun autre moment de l'occupation en ne retrouve pareilles violences, pareils pillages : 60 % du chiffre total des destructions de janvier à Juillet (3).

CAUSES DES EXCES AUTRICHIENS.

Bien des maisons expliquent cette brutale flambée de la soldatesque. D'abord les effectifs elevés concentrés en moins de huit jours à Mâcon et dans un rayon de 5 kilométres chez les paysans voisins: Charnay, Leché, Vinzelles, Saint-Clément, Saint-Laurent, Replonges, Sancé, Hurigny, et Flacé. Une population de 14.000 âmes (4) vivant sur moins de 10 km2 se voit submergée par près de 50.000 hommes. Toutes les maisons, toutes les granges, toutes les écuries regergent d'uniformes et de chevaux. A Charnay, à la ferme du domaine de Béort, "2000 fantassins autrichiens occupent des bâtiments qui pourraient en contenir au plus 400. Ils couchent partout, jusqu'à la cave, ent sorti des charretées de foin et démoli le " pailli"(5) pour s'en faire litière, malgré les chefs de leur cavalerie. Pour leur cuisine ils brûlent les tonneaux vides... " (6) .De plus

(2) Veir plus lein - Chapitre III - Les pillages p.

sur 156.000

(6) A.M.M. - Archives du juge de paix du canten Sud de Mâcen. Liasses inventoriées en vras . Pièce d'audience en date du 24 mars 1814.

⁽¹⁾ H. Houssaye - 1814 - p. 14 " Pour réveiller les colères et les haines, il fallut le fait brutal et matériel de l'occupation étrangère avecson cortège de maux".

⁽³⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Cahier de l'évaluation des pertes que les Autrichiens ent fait épreuver aux habitants de Mâcen en mars 1814 "
A.M.M. L-1- 1762-1861- Réquisitions et pillages 85.000 frs

⁽⁴⁾ Annuaire de S-et-L pour 1813 et Annuaire de l'Ain pour 1814
(5) Tas de paille après le battage au fléau, dans un coin des cours . Patois local.

ces hemmes viennent pour la plupart de Champagne où certains cerps ent participé à des mises à sac par les efficiers (1). Ces efficiers se mentrent à Macen bien faibles peur les excès de leurs troupes. Ils s'occupent peur la plupart à festeyer et à courir le jupen (2) en se réservant les plus belles demeures de la ville. Tous veulent des billets de legement chez les beurgeois mâcennais et quittent allégrement des unités confiées aux sous-efficiers (3). Le prince de HESSE-HOMBOURG, arrivé le 16 avec sen Etat-Majer s'installe dans les deux meilleurs hêtels du quai du Nord, Sauvage et Palais-Reyal, ce qui preveque de multiples petits drames et des chassés-croisés de chambre. Chaque chef d'unité tient une permanence dans un cabaret où les efficiers boivent pratiquement à volenté bière, vins et alcoels (4). On peut suppeser à juste titre que la surveillance de la troupe demeure plus que superficielle.

Cette troupe trop nombreuse, mal conduite, se trouve en plus à Mâcon dans des conditions peu favorables au calme et à l'urbanité ! Elle vient de livrer un combat meurtrier, suivi d'une véritable beucherie necturne. Elle s'attend, avant d'entrer dans la seconde ville de l'Empire, dans cette grande cité lyonnaise où Bubna a déjà échoué en janvier, à de nouvelles et sanglantes batailles. La détente entre deux dangers, exaspère chez ces soldats de métier les pires passions (5). Ils se treuvent aussi dans un pays de ben vin, reuge eu blanc, dent ils beivent plus que de raisen. Une compagnie de grenadiers du bataillen IVROSSY, demi-brigade Furstenwerther cantennée du 12 au 17 mars chez Jean DUMONT, à Charnay près de l'Eglise "lui a bu, enlevé et pris 80 pièces de vin dont 15 de 1811 "(6) Chez le sieur CONTAULLE faubeurg St-Anteine, le 17 mars " 10 cuirassiers empertent 330 bouteilles de vin des Thorins, après en aveir bu plus de 50. Les hespices de Mâcen sent encembrés de malades, de blessés " par ethylisme " (7). Même sans piller les caves particulières, les 82 débits de boissen de la

⁽¹⁾ A.D.SL. M. An VIII - 1814 - Rapport de police du 16 mars 1814 Déposition d'un lieutenant de hussards autrichiens : "Rien n'a encore atteint ce qu'il a vu en Haute Bourgogne.

⁽²⁾ A.M.M. - H-2 Mémoire du sieur Delorme, aubergiste de l'Hôtel du Sauvage: "Il y avait 7 efficiers legés avec ordonnances et 25 chevaux. Mais certains jours on eut 62 efficiers et 84 chevaux.

⁽³⁾ A.D.SL. Q - Réquisitions - Voir les liasses de billets de legement du 11 au 18 mars 1814.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R. nº 35 - Felies 46 à 48 - Liste des cabaretiers et marchands de vin ayant fourni des marchandises aux efficiers égrangers.

⁽⁵⁾ A.M.M. - Archives Juge de Paix Canton Sud de Mâacon - Séance du 19 juin 1814. Déclarations de divers témoins à propos du pillage du chateau de Varennes: "Certains répátaient qu'ils avaient peu de temps à vivre, avant les grandes batailles de Lyon, qu'ils n'avaient pas eu de plaisirs depuis un mois et beaucoup de fatigue et de dangers ... "

⁽⁶⁾ AA. M. Tome XIX - 1914 - Art. Rougé note page 219 et archives

Juge de Paix - 18 aeût 1814. (7) A.M.N. Q-3- Hêtel-Dieu - 1791-1867-32 admission dans la seule journée du 15 mars 1814

ville peuvaient ravitailler aisément des treupes peu habituées à de telles beissens.

Enfin, malheureusement, une partie de la population mâconnaise se félicitait de ces excès et peut-être les orientait. Par hostilité politique, par revanche de classe, par inimitiés personnelles, certains mâconnais se faisaient les auxiliaires des pillards.

La faction revaliste était agissante et se trouvait, par les billets de legement, en étroite liaison avec certains efficiers français au service des alliés (1), et avec les chefs des unités cantonnées autour de la ville. Il est même prebable que plusieurs netables anti-révelutionnaires " instruisaient les troupes de tout ce qui s'était passé à Mâcon et de tout ce qui se passait encore " (2). Plusieurs émigrés rentrés regrettent leurs biens vendus aux ehchères en 1790-1795 : LES PATISSIER-LAFORESTILLE, les DESVIGNE de DAVAYE, les BERNARD de toutes alliances, DESOUES LAVERNETTE " surintendant des dénonciations " (3) LAFORETILLE de Saint-Léger, CHESNARD de Vinzelles. MONTHEROT d'Hurigny, les héritiers de MARIGNY, pour ne citer que les principaux, ceux qui " attendaient plus de 200.000 livres du nouveau régime " (4). Par mesquine vengeance, par désir d'éliminer des concurrents commerciaux, politiques ou simplement mondains, il est certain que les grosses réquisitions, en argent et en marchandises furent dirigées " par des personnes connaissant bien les fortunes mâconnaises *(5). Les soldats entrés d'abord légalement dans les confortables demeures des beurgeois bénéficiaires du régime, peuvent y revenir pour leur compte, veire celui de leurs bas-officiers. Bien que les decuments précis manquent encere, il apparait certain que cette forme de la délation politique causa la ruine momentanée de plusieurs riches familles (6)

D'ailleurs, la justice naturelle s'abattit seuvent sur ces mauvais citeyens, seus la ferme de pillages et de vielences conduites par des Mâconnais de classe pauvre. Dans teute la région " il y a des gens aux aguets le jour et la nuit pour

(2) A.D.SL R1- Fusils de guerre - Lettre de Bonne au Préfet 7 juillet 1814.

(4) Montarlet. Les Emigrés de S-et-L-Autun. Taverne et Chandieux 1922 - 2 vel. in . 8°

(5) R.M.M. Fends 1943 - Manuscrit Puthed - Dateincertaine, entre 1820 et 1822.

(6) Sous la Restauration, elles n'esèrent pas perter plainte, mais le "Tout-Mâcen" connut vers 1820 les délateurs et les victimes.

⁽¹⁾ A.M.N. II-20 - Registre 12 - Délibérations de la Commission des logements militaires. " Ceux qui ont eu des efficiers alliés émigrés français, au nombre d'une dizaine..."

⁽³⁾ A.D.SL. Fends Thyard - F 641/9 Petite biegraphie mâcennaise citée.

saveir si en fait des caches... Ce sent les Cesaques du pays ... qui menacent euvertement et qui sent les premiers pillards... On les redoute bien plus que les ennemis parce qu'ils se sent prenencés euvertement peurle pillage et qu'ils ent désigné plusieurs maisens eù ils conduirent bien les cesaques" (1). L'arrêt du commerce, la mauvaise récolte de 1813, la cherté des vivres, le mauvais approvisionnement des marchés, développe le chômage et " la misère n'a jamais été si grande", malgré lessoupes de charité, les dens velentaires eu imposés par la municipalité. Il est bien tentant pour " les 800 familles malheureuses des bas quartiers de la ville " (2) de pénétrer dans ces nembreuses maisons abandonnées par leurs riches habitants ou mieux, d'y conduire les ennemis et d'y pénétrer à leur suite. "Conduits par une femme de Mâcon... Menés par des civils de la ville... Guidés par des vagabends Mâcennais... Cenduits par un groupe de portefaix du port avec leurs femmes, plus énervées encere.... " voilà les expressions révélatrices qu'en retrouve bien souvent dans les lettres de plainte ou les rapports de police sur les pillages (3).

Rien ici de bien eriginal. Toutes les occupations militaires libèrent les pires instincts et justifient l'assouvissement de rancunes de toutes sertes. L'effectif exceptionnel des occupants, leur état d'esprit, la situation particulière d'une ville de vignoble partiellement évacuée, expliquent cependant ce parexysme de violences au œurs de la semaine du 11 au 18. L'atmosphère ne fut jamais plus tendue et plus guerrière que durant cette dernière période de lutte. Pour être plongés subitement dans " les horreurs de la guerre " (4) beaucoup de Mâconnais jadis très pacifiques, voire défaitistes prêtent alors l'oreille aux appel de Résistance. " L'Empire ne fut jamais si populaire contre les royalistes que dans le mement où les troupes de Hesse-Hembourg rançonnaient la ville. On colportait des récits effrayants venus des Vosges et du Jura. Le patriotisme fut alors au plus haut point " (5).

ATTITUDE D'HOSTILITE DE LA POPULATION.

Cette attitude nouvelle de la population apparait d'autant plus surprenante qu'elle succède à une complète apathie.

(2) A.M.M. II-20 (Registre 12. Délibération du Conseil Municipal 15 mars 1814.

(3) surtout dans A.M.M. H-2 - 1814 Nombreuses lettres de réclamation - voir aussi A.D.SL. M. VIII-1814.

(4) A.M.M. II-20 - Lettre de Bønne à Lasnier du 16 mars, sur le paiement des crédits aux Hospices.

(5) A.M.M. Fonds Puthod. Journal manuscrit daté de 1820 et faisant allusion dux évènements de 1814 et 1815.

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F 712/36 - Lettre Regisseur Baren de Thyard 3 janvier 1814.

Pourtant les faits parlent. On se communique l'ordre du jour du Général ALIX, commandant de la 18° Division Militaire et réfugié dans les hauts plateaux : " Que tout citoyen armé prenne les armes... Toutes armes sont bonnes, armes à feu, faulx, fourches, crocs de rivière... qu'en sonne le tocsin de toutes parts, qu'il soit le signal du ralliement et de la prise d'armes(1). Venu par on ne sait quelles voies cet appel parvient à Mâcon vers le 15 mars et inquiète assez les autrichiens pour que le prince de Hesse Hombourg fasse arrêter par le Préfet, le 17 mars :

"Il est enjoint à tous les maires de l'arrendissement de Mâcon d'enlever dans les deux heures qui suivrent la réception du présent, les battans des cloches, notamment dans les Eglises enfin de s'assurer par tous les moyens de l'impossibilité de sonner les cheches, à peine d'exécution militaire (2).

Cette mesure révélatrice n'est pas inutile car " les autrichiens ent tellement mécententé que chaque habitant se répète qu'il vaut mieux se lever pour les chasser, et même périr que de les conserver à ce prix chez soi. Ils aurent bientêt pillé et ravagé tout le pays au train où ils vent " (3).

Les hommes ne manquent pas, les armes non plus, malgré les réquisitions et fouilles ordonnées sans beaucoup de succès. Il aurait suffi de chefs. On murmure bien que des soldats cachés dans les villages depuis la bataille des 10 et 11 mars, serviront de cadres. Mais rien de précis. A Mâcon, le poids public du quartier Saint-Antoine tenu par le sieur FLANDIN devient un "rassemblement de jacobins " où l'on est aussi mécontent du geuvernement que de l'occupant " (4). Le libraire MYARD et l'imprimeur MOIROUD composent et s'apprêtent à tirer pour l'afficher dans toute la région un appel à la révolte armée (5). "Chez le tonnelier LAROCHE au Bourgneuf, chez le tailleur JACOB, rue municipale, dans plusieurs autres lieux des rassemblements nocturnes inquiétent fort les honnêtes gens amoureux de la tranquillité publique " (6). Mais de tous ces conciliabules, il

(2) A.M.M. H-2 - 1814 - Arrêté préfectoral du 17 mars 1814 - publié au son de tambour et affiché dans chaque village.

(4) A.D.SL. Série M. Carton 1815 - Cahier des suspects arrêtés en 1815.

(6) A.M.M. I-2- Police des Etrangers - Lettre Bonne au Préfet 24 mars 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. -H-2 - Armes, peudres et salpêtres 1789-1874 - Inventaire des armes de toutes sortes dressé sur exdres des puissances alliées, après l'appel du Général Alix. 17 mars Gaffarel - Dijon en 1814 eten 1815 - Texte complet de l'ordre du jour du 2 avril p. 41.

⁽³⁾ A.D.SL. Fends Thyard - F. 712/40 - Lettre Piaget au baren de Thyard 25 mars 1814. Piaget parle de la Bresse Leuhannaise Mais cette epinion vaut pour le Mâconnais.

⁽⁵⁾ A.M.M. = II = Carten 42 - Publications et proclamations 14 juillet 1792 au 12 Juin 1852 - Procès-verbal d'Augres, comm. de Police qui semble aveir éteuffé l'affaire.

ne résulte rien de positif. Une fois de plus on peut se demander pourquoi des hommes d'action tels que BIGONNET n'ont pas pris la tête d'un tel mouvement. Le simulacre de résistance de Juillet 1815, un bataillon contre trois régiments, à découvert dans la prairie bressanne de Saint-Laurent ne sera pas plus illusoire et pas plus vain!

On doit bien conclure à une fatigue générale, à une usure morale accélérée par ces alternatives rapprochées d'espeir et de crainte, d'occupations et de libérations. Chacun n'aspire plus qu'au repes, à la paix. Ces velleités de résistance desespérée, de sursaut populaire ne furent qu'un feu de paille.

0 . 0

Le 6 avril l'Empire cède la place à la Restauration. La Campagne de France se termine dans tout le pays et les Mâconnais peuvent se rassurer. Les fluctuations d'occupation et de libération sont finies.

C'est la première fois depuis trois siècles que le sol du Mâconnais voyait passer des soldats étrangers en conquérants. Cette catastrophe inhabituelle semble avoir détruit toute vigueur politique et morale dans la cité. Les campagnes et les villes voisines s'animent. Içi, conforme à son tempérament et à ses intérêts, la majorité bourgeoise prétexte des obstacles matériels insurmentables et ne songe qu'à préserver sa tranquillité, autantdes dangers de la guerre que des remous sociaux. Elle y réussit en grande partie, jusqu'au moment où la position même de la ville et son intérêt stratégique la placent malgré elle dans les réalités du combat.

Bonne et ses amis peuvent cependant se glorifier d'avoir reculé autant que possible cette échéance redoutée, en conservant jusqu'au dernier jour la neutralité politique et militaire la plus inébranlable, en abandonnant euvertement la cause de la défense de l'Empire, de la sauvegarde du territoire national. Habileté ou trahison ? ou seulement apathie et défaitisme ?

L'étude détaillée de la situation militaire générale et locale, des évènements successifs dont la ville fut le théâtre permet d'arriver à des conclusions partielles :

il était difficile, en janvier 1814, plus encere en mars, d'eppeser une résistance sérieuse à l'avance autrichienne, le rapport des forces physiques et merales condamnant une attitude aussi résolue. Sans deute, l'honneur commandait au moins de ne pas faciliter la capitulation qu'impesaient les conditions inégales de la lutte. Il est bien difficile de prouver, comme certains l'ent affirmé sans en apporter la preuve, que les notables mâconnais ent traité de la reddition avant l'arrivée des Autrichiens, trahissant ainsi leRégime sinon ce sentiment national ruiné par 20 ans d'alarmes.

Disens seulement qu'en s'eppesant délibérément à teute tentative de résistance armée, en essayant de protéger les personnes et les biens, les notables mâconnais comblaient les voeux d'une grande majorité de leurs concitoyens seucieux de leurs propres intérêts et indifférents à l'Empire.

Mais en revanche, ils en attendaient récempense sur le plan de la politique. Car dans les coulisses de cette piètre tragédie se mènent bien d'autres combats qui permettrent peut-être de perter un jugement plus complet sur la "trahison des notables".

-:-:-:-:-:-:-:-

- LES LUTTES POLITIQUES -

-:-:-:-:-:-:-

- A POSITION FAVORABLE DE LA MUNICIPALITE EN JANVIER 1814
- B LES MUNICIPAUX GOUVERNENT 12 Janvier 6 mars.
- C L'EQUILIBRE DES FORCES 6 Mars-15 Mai.
- D REPRISE EN MAIN PAR LE POUVOIR CENTRAL -15 Mai-17 Juillet

-:-:-:-:-:-:-:-

Les opérations militaires, modestes en elles-mêmes, malgré les craintes des citoyens de Mâcon, n'engagèrent personne de la ville. Quelques habitants seulement suivirent le Général Legrand dans ses tentatives de résistance, et les velleités de soulèvement au début de mars se réduisirent en conciliabules et meuvements d'humeur (1). Les notables, les grands bourgeois, les administrateurs ent semblé se désintéresser totalement de la marche des opérations militaires, pourvu que "la tranquillité, premier bien des familles "fût sauvegardée.

IMPORTANCE DES QUERELLES LOCALES.

C'est peut-être que les luttes politiques sournoises mais implacables en ces mois troublés les intéressaient bien plus et accaparaient toute leur énergie. Un régime s'écroule, un autre s'installe. Dans ce grand bouleversement des institutions, à la faveur de la confusion générale, les ambitions et les espoirs se réveillent.

Sur le plan national, sans doute, le grand événement politique du premier semestre de 1814 demeure la Restauration des Bourbons début avril et l'accueil très réservé qu'elle rencentra dans la majorité du pays. A Mâcon, les réactions populaires sont plus lentes que dans les grands centres et ne se manifesterent que peu à peu, après le départ des alliés. Mais, comme dans bien d'autres villes de la région (2) l'attitude de la municipalité bourgeoise en place, ses intrigues et ses aspirations, ses conflits de pouveir avec toutes les autorités militaires ou civils, constituent l'aspect le plus important et le plus original des luttes politiques issues des évènements militaires. La question du régime est loin de revêtir le même intérêt. "La ville de Mâcon fut placée sans opposition réelle au nombre des plus fidèles à la monarchie légitime" (3).

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 - Situation politique de la ville de Mâcon 25 avril 1814- Rapport de Benne à M. le Commissaire provisoire de la police générale à Paris.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus pages 218
(2) Voir en particulier Chalen-sur-Saône (L/ GALLAS. Les Invasions autrichiennes de 1814 et 1815 à Chalen-sur-Saône et en Beurgogne - Tome I - L'Invasion de 1814 - Chalen-sur-Saône - 1938 - 1 vol. in. 8° 254 pages). DIJON (de Saint-Jacob - La municipalité de Dijon seus l'Empire A.B. 1932 p. 205 à 221).

LE VERITABLE PROBLEME POLITIQUE A MACON.

Il ne s'agit pas de choisir entre l'Empire condamné dans les esprits par ses défaites militaires et les Bourbons, peu populaires certes, mais qui apportent la paix et des promesses. Le fondde la question politique est plus mesquin : la majorité de l'équipe municipale en place, représente les intérêts et les aspirations des propriétaires fonciers bénéficiaires des conquêtes et des biens révolutionnaires, des négociants en vins ou en graines enrichis depuis vingt ans, des légistes héritiers de traditions d'échevinage et de gouvernement de la ville (1). L'Empire leur a confié la cité sous la tutelle mal acceptée du préfet et de grandes administrations départementales. Or ces représentants du pouvoir central fuyant l'ennemi, semblent devoir disparaître avec le Régime. Le bourgeois mâconnais se réjouit de ressaisir le pouvoir municipal en composant avec le nouveau système politique. Mais il craint d'être débordé, sur sa gauche, par les mouvements populaires nés de la misère et de l'occupation, sur sa droite, par la coterie royaliste des émigrés rentrés et des nobles dépouillés.

Entre ces deux dangers, avec des moyens réduits et une autorité précaire, le Conseil Municipal de Mâcon, malgré l'occupation, malgré le changement de régime, sortira vainqueur de l'épreuve. Après deux mois, le gouvernement de la cité et même de l'arrondissement de Mâcon (12 janvier(8 mars), l'occupation autrichienne et la proclamation des Bourbons le conduisirent à partager ses pouvoirs étendus (8 mars = 15 Mai), avant de céder peu à peu ses prérogatives devant la remise en place des institutions impériales conservées par les royalistes (15 mai=17 juillet). Mais jusqu'en décembre 1814, le Conseil Municipal demeurera tel qu'il était en janvier.

L'étude de cette lutte peu connue et difficile à suivre ne peut être que fragmentaire. Les documents demandent souventà être interprétés, tout se passant en conversations le plus souvent secrètes.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus pages: 75...
(2) A.M.M. Fonds 1943 - Un pamphlet anonyme et manuscrit - de 4 pages grand format " Le Parfait Royaliste" daté de 1815, dans une liasse non inventoriée et non classée.
"Il y aura fort à parler en conversations secrètes, dans les deux parties. Mais qu'on ne se décourage point. Au printemps dernier, il ne se passait pas de soirs où les maisons des chefs du parti en place et de celui des lys ne se remplissent de notables bavards jusqu'à fort avant dans la nuit".

A - POSITION FAVORABLE DE LA MUNICIPALITE

EN JANVIER 1814.

-:-:-:-:-:-

Malgré les apparences, la situation politique de la municipalité mâconnaise issue de l'Empire, est bien plus favorable qu'on pourrait le croire. Sans doute l'effondrement de l'édifice administratif autoritaire libère des ambitions et des rancoeurs longtemps contenues. Mais cette vacance de l'autorité supérieure, par sa brutalité et son absolu même, déconcerte, après 15 ans de tutelle. Seuls, au début, les municipaux se trouveront à pied d'oeuvre pour s'engager sur le délicat sentier de l'autorité locale retrouvée. Ils en profitèrent.

VACANCE de l'AUTORITE CENTRALE.

Les cadres rigides de l'administration napoléo nienne se dislequent. C'est d'aberd les administrations qui se replient sur ordre du préfet, vers Charolles, avec les Caisses publiques (1). Les Contributions directes et indirectes, les services du cadastre, l'administration des droits réunis quittent mâcon le 11 dans la nuit et le 12 au matin, sur des routes difficiles et verglassées. Toute la population assiste à cet exode des fonctionnaires avec archives, bagages et familles (2). Les quelques fonctionnaires restant à la Préfecture ne seront pas payés jusqu'à leur retour et s'en doutent.

Après les fonctionnaires départementaux, leur chef, le baren de ROUJOUX, Préfet de Saône-et-Loire quitte Mâcen le 12 au soir pour n'y rentrer que le 20 avril (3). Il se dirige sur Charelles qu'il quittera le 28 janvier pour Autun où il séjeurnera jusqu'au 31. Le le février il sera dans Chalon qu'il abandenne dès le 3. On le retrouve dans l'Allier vers le 8 Février

(1) Lettre du Préfet au Général Legrand 15 janvier 1814-llheures du soir- de Charolles dans L. Remond ouv. cité p. 348-49.
"Mon devoir était de mettre en sûreté les caisses et les archives des diverses administrations".

(2) A.M.M. -H-2 Liste des voitures à prévoir pour l'évacuation8 voitures à 1 collier-10 janvier-(1814)
A.M.M. Archives Juge Paix Canton Mâcon-Sud-Procès entre le sieur Dutrency prepriétaire à Mâcon et le sieur Martin contrêleur aux droits réunis pour " dégâts causés lors de son départ précipité le 12 au matin avec ses papiers, ses meubles et sa famille".

(3) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 639 - Lettre de Roujoux à Thyard du

22 avril 1814 - voir plus haut page

puis à Paris au début de mars (1). Il ne laisse en place que son Secrétaire Général MONTHEIL, homme souverainement impopulaire, originaire de Gascogne, petit et cassant souvent accusé de malversations. Les maires du département se plaignaient amèrement de ses combinaisons financières assez obscures. Certains officiers, tels le capitaine de la compagnie de réserve MASSENA menacèrent dans son bureau de le provequer en duel(2). Le Préfet parti, Monteil perd toute autorité.

Reste il est vrai à l'Hôtel, le Conseil de Préfecture, ces cinq fonctionnaires bien assis dans leurs charges : BRUYS-VAUDRAN Claude, 65 ans, Président, François AUBEL de la GENETE, 62 ans; Bernardin MURILLON, 48 ans, avecat sans causes, ex-maire de Mâcon de juin 1808 à Juin 1811; GUYOT et DELAVAL. proches de la cinquantains, l'un de Tournus, l'autre de Charelles (3) Mais, dès le 14 janvier, cette modeste assemblée se disleque aussi : BRUYS rentre au demaine familial de Bussières, (4) à 10 kilomètres de Mâcon. GUYOT et DELAVAL retournent dans leurs propriétés proches de leurs villes respectives. Seuls demeurent MURILLON, le plus jeune en âge et en titre, conseiller depuis avril 1811 seulement, et AUBEL que ses attaches familiales et fencières retiennent à Mâcon. Le premier " serviteur et séide de tous les préfets passés, présents et futurs " n'a la confiance de personne " sa figure fausse s'expliquant assez sur sen compte " (5). Le second seul pourrait s'imposer quelque peu.

Quant au Conseil Général, tous ses membres sont dispersés dans leurs communes respectives.

Comme le poste de Sous-Préfet de l'arrondissement de Mâcon n'a jamais été pourvu (6) la Préfecture et toute l'administration départementale de la région tembe aux mains

(2) L. Rémend. euv. cité Note de Ch. Et. Legrand. p. 344 note 1. (3) A.D.SL. Annuaire de S-et-L. Année 1813-Organisation admi-

nistrative du Département.

(4) A.M.M. - 3° série teme IX - Année 1906- p. Maritain. La Famille Bruys en Mâcennais.

(5) A.D.S.L. Fends Thyard F. 641/9 - Petite biegraphie Mâconnaise

(6) Décret du 26 décembre 1809 sur l'organisation du Conseil d'Etat. Il place auprès de chaque préfet un auditeur qui aura le titre et fera les fenctions de Sous-Préfet de l'arrendissement chef-lieu. Ce décret ne sera pas appliqué en Saône-et-Loire avant juin 1814.

⁽¹⁾ L. Rémend. euv. cité. Mémeires Général Legrand. p. 387-389-404 - A.B. année 1935 - Missien du Général de Nanseuty en Beurgegne.

des secrétaires des divers services : GATEAU, secrétaire en chef, GOUVENAIN sous-chef, DEMIEGE, Chef du bureau des Contributions et finances, LATHUILLIERE Chef des Services de Police (1) . Rien ne permet de penser que ces fonctionnaires aient possédé l'initiative, l'autorité et même les capacités réclamées par les circonstances, sauf peut-être Gateau (2).

D'ailleurs leur activité se réduit pratiquement à très peu. Tous les moyens de gouvernement ont disparu du chef-lieu. Les caisses et les trésoriers ont suivi le préfet dans sa retraite. Les troupes abandonnent la place sans laisser de quoi armer une garde nationale peu ardente et à peine organisée. La police même a quitté ses locaux en empertant ses dessiers (3).

L'autorité préfectorale, reflet du gouvernement, disparue, l'édifice de l'ordre public a perdu ses piliers les plus solides : finances, armée, police, hauts fonctionnaires. Or, depuis le Consulat, la politique napoléonnienne centralisatrice aboutit à restreindre de plus en plus les pouvoirs et les initiatives des administrateurs communaux au bénéfice des préfets et des bureaux des chefs-lieux de département (4). Il en fut ainsi à Mâcon, où de Roujoux malgré une hestilité non déguisée des notables locaux vers 1804-1808 (5), parvint, sous de paternes apparences, à dépouiller peu à peu la municipalité de pouvoirs de finances, de police et administration locale(6). Placée brutalement devant la situation de fait, les ennemis aux portes, va-t-elle retrouver assez d'initiative et d'autorité pour maintenir la vie publique hers des dangers qui la menaçent.

"Nous marchiens sur une voie étroite, entre deux ravins également redoutables: les jacobins et les émigrés (7) note PUTHOD à propes des jours incertains du milieu de janvier 1814. Bonne et ses amis le savent aussi.

(1) A. D. S. L. Annuaire de S-et-L. Année 1813 - Organisation administrative du département.

(2) Bans aucune pièce d'archives de l'époque en ne voit apparaître leur nem . Gateau sera nommé le 17 Juin 1814 Secrétaire Général du Sous-réfet de Mâcon.

(3) A.D.S.L. Série M. an VIII - 1815 - Note de Gataud - 27 Juil. 1814 en marge d'un rapport. "Beaucoup de pièces à redemander à Charolles - Du 15 janvier au 15 Mai ? ".

(4) J. BOURDON- l'Administration communale sous le Consulat (Rev. Etudes Nap. 1914 p. 289-304).

(5) A.D.SL. F. 639 - Lettres de Reujeux à Thyard an XI -XII etXIII
(6) Veir les registres de délibérations du C.M. de Mâcen et les registres d'arrêtés. A.M.M. II-18 et II-20- Très fournis en 1800-1806, ils s'amenuisent peu à peu jusqu'en 1813. Veir en particulier une curieuse nete de Benne ou d'Aubel, en marge d'un arrêté sur le reulage. (A.M.M. - I-2- Carten 9. Reulage 1794-1829) " Le peu d'initiative qu'en neus laisse mainte-

(7) Notes manuscrites non classées de Puthod. A.M.M.

LE DANGER " JACOBIN"

Les " Jacobins " ? En d'autres termes le danger des mouvements populaires. De fait, Mâcon a connu, et en des circonstances moins favorables et moins critiques de redoutables émeutes populaires pendant la Révolution (1). Les portefaix du port des Marans manifestent souvent depuis le ralentissement de la navigation sur la Saône et le chômage qui s'ensuit à partir de la fin de 1812 (2). Des paroles très vives ont été échangées durant 1813 au sujet des levées de conscrits et après les assemblées cantonales du 16 au 30 août de la même année (3). L'existence, à Chalon et Autun d'une Chambre particulière des " Compagnons du Devoir" chez les ouvriers cordonniers, a provoqué des recherches parmi les artisans et les besogneux du quartier Saint-Antoine. Bien qu'on n'ait rien trouvé et qu'on ne sache pas exactement les buts de la coterie en question. cette organisation mystérieuse et cachée inquiète les bourgeois(4). On murmure que " dertaines femmes de Mâcon préparent les piques et le bonnet rouge " (5) comme en 93 ou en 1806.

Une longue tradition va-t-elle se réveiller? Le chômage inévitable avecles opérations militaires, lemécontentement de voir vingt ans de victoires aboutir à l'invasion, le souvenir de " La Patrie en danger " sauvée par les communes révolutionnaires, une certaine politique du pire prônée par quel ques émigrés fanatiques (6), tout semble concourir, avec la vacance detoute autorité forte, à faire redouter " des mouvements inconsidérés des ennemis du repos " (7).

LE DANGER ROYALISTE.

Quant à l'autre danger, du côté des "émigrés," pour être moins effrayant il n'en demeure que plus redoutable et difficile à circonscrire avec netteté. Tout le mois de

⁽¹⁾ En partigulier celle du 18 mars 1789, celles de Thermidor an III.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 11 page 18- Séance du Conseil Municipal 3 avril 1813.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale 1813. Rapport Commissaire de Police du 12 septembre 1814.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série M.Police Générale 1813. Lettre de la Police Générale de Paris du 20 février 1813 à de Roujoux. Procès verbal de perquisitions à Mâcon en avril et mai 1813.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 638.

⁽⁶⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Manuscrits Puthod - 20 janvier " M. de M... joue le jeu dangereux de Louis XVI avec les Assemblées. Il veut pousser à l'insurrection du peuple. Dans quel but ?"

⁽⁷⁾ A.M.M. II-20 - Proclamation municipale. 12 janvier 1814.

janvier 1814 fut pour les royalistes mâconnais, émigrés rentrés, nebles dépouillés, et pour les tenants de l'Ancien Régime. le temps des grandesespérancez. D'aberd en fit les comptes de ce qu'on avait perdu et de ce qu'on reprendrait aux acheteurs de biens nationaux : BERNARD de SENECE 136.000 francs pour sen château, DESVIGNES de DAVAYE, 170.000 francs pour leurs fermes et leurs vignes (1) MONTHEROT d'Hurigny 200.000 francs par exemple. On organisa sans deute aussi la répartition des postes de hauts fonctionnaires du département et la composition fu futur conseil municipal. Les vieilles familles d'échevins et d'administrateurs, appauvries et rejetées par le système des netabilités impériales, les BROSSE, les SIRAUDIN, les DELAVAIVRE, les LABORIER, tous ces concurrents longtemps malheureux à la direction des affaires municipales, escomptent de l'effondrement attendu du Régime Impérial, un changement de personnel geuvernemental (2).

Leurs relations suivies avec l'armée autrichienne, avec les efficiers français servant sous l'uniforme allié, ne sont pas douteuses.(3). Bien entendu il demeure très difficile de les établir avec une entière certitude, aucun document d'archives n'ayant susbisté. Reconquête des biens et des places, voilà ce que pouvaient craindre BONNE et ses amis, qui connaissaient bien leurs adversaires.

Entre ces deux attaques pessibles, de gauche et de dreite, quelle sera l'attitude du Conseil Municipal ? A-t-il des chances de survivre, tel qu'il se présente en janvier 1814.

Ou mieux, le veudra-t-il ? Ce qui conduit à étudier les hommes qui composent l'Assemblée responsable du sort de la Cité, leurs situations sociales et leurs opinions.

Montarlet. Les Emigrés de Saône-et-Leire. ouv. cité.
 Comparer les deux listes du Conseil Municipal de janvier et de décembre 1814 peur connaître les candidats aux fonctions qu'on espérait bientêt libres.
 A.M.M. K1 - Conseillers Municipaux 1791-1846.
 Veir aussi la liste prepesée par BONNE au préfet le 28 août 1814 (même dessier).

 Voir plus haut pages 175 ...

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Mâcen, ville de plus de 10.000 habitants a dreit à 30 élus. En 1814 en en compte seulement 24 dent deux infirmes et trois non résidents habituellement, ce qui ramène à 19 l'effectif des conseillers actifs (1).

EFFECTIF.

Sur 26 citeyens nommés le 24 Floréal an VIII, 7 survivent, dent 5 conservent leur activité: Louis CHAUMET 63 ans en 1814; riche ex-avoué propriétaire ", HUGUET, 54 ans, dessinateur, de condition modeste, J.M. DESGRANGES 56 ans, notaire aisé, RIVET-COLASSIN, 55 ans, propriétaire en Bresse et géomètre, François Marie PUTHOD, homme de lettres et propriétaire 56 ans; les deux autres sont infirmes, JARRE 76 ans, négociant en grains et VAILLANT, 74 ans, avocat. quatre sont morts et non remplacés.

Sur les 8 censeillers installés le 18 thermidet an XII, 5 suivent les affaires publiques : Léenard CHANDON, 40 ans, prepriétaire, Pierre ROCH 54 ans, architecte et prepriétaire, Philibert Marie LAGRANGE, 51 ans, netaire, Philibert Marie FEBVRE, ancien Receveur Général du Département, riche prepriétaire, 44 ans, Philibert BOURDON, 57 ans, négeciant en vins; deux autres sent rarement à Mâcen : le fils BROSSE 42 ans qui veyage peur sen commerce de vins, François TESTENOIRE 42 ans, prepriétaire à Leché (2) le netaire DESPINEY est mert.

Sur les 7 mâconnais pertés au Conseil le 16 avril 1808, six demeurent à Mâcon: Joseph DORIA, 42 ans, noble et propriétaire fastueux, Henri Joseph RATTON 44 ans, fils de négociant et propriétaire, Emilian BRUYS, 40 ans, négociant en vins comme Louis BONNE, 54 ans, Maire de la ville; AUBEL de la GENETE, avocat et conseiller de Préfecture 62 ans, et le ler adjoint BRUNET-BRUYS, 62 ans, sont propriétaires aisés. Seuls Louis MURE-PELLANE, 53 ans, Consul à Hambourg ne réside pas.

Enfin, des installations isolées ent porté au Conseil, en l'an X l'ex-noble et grand propriétaire Pierre-Albert Bernard de Lavernette 62 ans, en l'an XII, Louis HAILLOT, 42 ans, négociant en grains, en 1808, Pierre POMMIER, 56 ans, ancien conseiller de bailliage et Juge de Paix du canton de Mâcon-Sud.

(2) Village du Mâcennais - 14 km Sud-Ouest de Mâcen.

⁽¹⁾ A.M.N. K-1 - Conseillers municipaux 1791-1846. Liste des Conseillers Municipaux du 28 septembre 1813, dressée par Bonne, envoyée au Préfet de Saêne-et-Loire. Voir tableau annexe II.

Ainsi, ayant tous de 6 à 14 ans de pratique des affaires locales sans que le renouvellement prévu le 31 décembre 1812 soit intervenu, ils y ont acquis une expérience formée parfois des souvenirs de temps troublés où les décisiens ne souffraient ni ajournement ni contrôles pointilleux. Certains la tiennememe des années de la Révolution, de 1789 à 1800, ayant même dirigé la ville au poste de maire, tels AUBEL du 31 janvier au 19 septembre 1795 et LAGRANGE de juin 1792 à juin 1793.

SITUATIONS SOCIALES.

Mais leur situation sociale leur confère aussi la pratique des affaires privées depuis de longues années. L'âge meyen du conseil s'établit à 50 ans; le doyen, l'architecte en retraite Pierre ROCH a 64 ans, le plus jeune Emilian BRUYS négociant en vins et propriétaire, tout près de 40 ans. Tous, sauf Huguet et Haillet, choisis parmi les plus imposés, exercent des activités certes lucratives, mais qui demandent du travail et de la compétence, surtout depuis trois ou quatre ans, depuis le ralentissement des transactions commerciales. Six se livrent au négece, dent 4 à celui des vins, deux des grains, 10 sent " prepriétaires " de terres et de vignes, de maisons à Mâcon, et parmi eux, deux s'y sont retirés après une carrière de " légiste "; 5 sont des " légistes", dont deux notaires, un avocat, un conseiller de préfecture et un juge de paix; trois enfin exercent des professions libérales : homme de lettres, dessinateur et architecte. Les revenus avoués vent de 1500 à 25.000 francs par an. et 7 atteignent et dépassent les 10.000 francs. Presque tous sont mariés avec enfants et tous habitent des immeubles leur appartenant (1).

L'Empire a bien réussi. Voilà une assemblée municipale équilibrée, leurde d'expériences et de biens, attachée sans doute à la stabilité. Mais plus qu'à celle du Régime, à celle des positions politiques et sociales locales! ...

Pourtant cette vue d'ensemble demande à se nuancer par l'étude des personnalités les plus en vue du Conseil.

ROLE POLITIQUE DU MAIRE.

Louid BONNE, nommé Maire de la ville par le Décret du 11 juin 1811 occupe en théorie la première place. Mais d'après ce que nous en savons (2), il figure plutôt un premier

⁽¹⁾ A.M.M. Série G-3-3 dessiers - Contributions Directes 1789-1879 - Contribution Foncière 1791-1868. A.M.M. Série N 1-1 dessier- Propriétés communales. Liste des propriétaires jouxtant les propriétés communales.

⁽²⁾ Voir plus haut - Biographie et caractère. pages

magistrat assez incertain de son autorité, partagé entre les sellicitations revalistes et les intérêts de sa classe bourgeoise. Sa maladie, cette " fièvre fatigante" qui le cloue au lit du 26 janvier au 4 février (1) pendant la période critique du reteur du majer de Saint-Quentin ne fut elle pas un peu diplomatique ? Et que penser de ce maire d'une ville en danger écrivant le 13 février au " Préfet par intérim", AUBEL, sen collègue du Conseil Municipal : " Je vous supplie de pourvoir à mon remplacement. Mes forces physiques et merales sont épuisées... Je suis à terre... je ne puis qu'embarasser, car je n'ai ni ferces ni détermination " (2) . Les temps critiques passés, dès avril, il reprendra geût à la direction municipale et aux compétitions préfectorales. On ne peut cependant lui dénier un sens politique avisé et, dans ce domaine, des qualités qu'il n'a pas mentrées ailleurs. " Sen talent est dans l'intrigue " (3) pensent ses ennemis, mais ne sent-ils pas tout prêts à s'en servir aussi. BONNE, Maire depuis près de trois ans, adjoint de 1808 à 1811, a été en relation avec bien des personnalités de teus les horizons politiques. Négligeant un peu son commerce de vins (4) pour les affaires publiques, il a pu se treuver lié par des prêts, des seceurs financiers venus de riches propriétaires fonciers hostiles à l'Empire, et teut heureux de s'attacher, d'une façon ou d'une autre, l'homme le plus en vue de l'équipe en place. Et dans cette ville sensible, celui qui parait le plus désigné à assurer la liaison entre les deux Régimes -

On peut donc affirmer avec les plus grandes probabilités que BONNE se refusa à défendre une ville dont il espárait fermement conserver la direction sous le nouveau régime.

Mais le poids politique du maire demeure faible au Conseil Municipal et dans la ville. Les autres conseillers y tiennent leur place.

(2) A.M.M. - H-2 Invasion 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 - Rapport de ce qui s'est passé entre le Général Legrand et moi-même du 23 au 26 janvier. "Je revins me coucher, mes jambes ne soutenant plus mon corps (26 janvier)... C'est seulement aujourd'hui que je peux me lever (4 février).

 ⁽³⁾ A.D.SL. F. 649 Petite biographie mâconnaise citée.
 (4) A.D.SL. Série M. Municipalités. Lettre de Bonne au préfet Germain. 28 Octobre 1814. " J'ai négligé beaucoup ma famille et mes affaires depuis de longues années, leur soin exige maintenant tout l'emploi de mon temps ".

Nous les connaissons très mal en général, faute de documents. Pourtant leur situation sociale leur expérience des affaires politiques et commerciales, l'opinion publique d'une petite ville de 10.000 âmes les poussaient à redouter les aléas du soution trop ferme d'un régime chancelant. L'Empire exclu sous sa forme actuelle, restent la République, la Royauté et la Régence. Il serait vain et peu probant de chercher des témoignages explicites des opinions du Conseil Municipal sur ce sujet. En regard du passé de chacun de ses membres on peut seulement avancer des hypothèses, parfois des certitudes. On mesurera en même temps combien l'Empire avait introduit " le leup dans la bergerie " et combien le choix des plus imposés avait été fait par de ROUJOUX sur des critères de relations mondaines plus que de froide politique (1).

CONSEILLERS & OPINION ROYALISTE.

Trois conseillers, de l'avis unanime dont des royalistes, sinon avoués, du moins de coeur : Bernard de LAVERNETTE, 1º adjoint, Emilian BRUYS, et DORIA. Le Chevalier BERNARD de LAVERNETTE est né en 1757, sen père Claude Philibert Bernard, seigneur de Lavernette (commune de Leynes à 12 km Sud-Ouest de Mâcen, Chevalier de Saint-Louis, capitaine du Régiment Orléans Cavalerie, commanda la ville de Mâcon durant 40 ans au XVIIIº siècle. Sa mère fut Marie Charlette de LABLETONNIERE d'Igé. Les Bernard fournissent échevins mâconnais depuis 1390 (2) Anoblis en 1550, maintenus en 1698 ils ont poussé plusieurs tiges parallèles dont celle des Lavernette depuis Philibert BERNARD, Conseiller au bailliage de Mâcon qui acheta la terre de la Vernette en 1684 (3) Quant à Marie Charlette de LA BLETONNIERE, c'est la seeur du dernier possesseur des riches fiefs d'Igé, de Salernay et de Chevagny, François Charles Albert de la BLETONNIERE, baton d'Igé, mort presque ruiné en 1813 après 10 ans d'émigration (4). Le chevalier de Lavernette, après avoir servi dans les armées de Louis XVI se retire major en 1789. Il s'enfuit à Marigny, canton de Clairvaux (Jura) dès 1792, chez un vanier, puis à Neufchâtel (Suisse) .

(2) Martin et Jeanton.
 (3) Abbé RAMEAU. Les familles nebles du Mâconnais. Manuscrit cité.
 A. Arcelin.

⁽¹⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 639. Lettre de Roujoux au baron de Thiard. an XI - 1804 et 1806.

"J'ai beaucoup à me féliciter du succès de cette réunion (un bal) où tous les souvenirs amers se sont perdus " (an XI)

"M. de Doria donne des réceptions magnifiques en k'honneur des Souverainset cela me sert beaucoup " (1806).

⁽⁴⁾ Il avait acheté l'Hôtel de Mâcen (actuel Palais de Justice) en 1786 peur 90.000 livres, les terres de Salernay et Chevagny en 1760 peur 150.000 livres. Teut fut vendu enBiens Nationaux entre 1790 et 1797. A.D.SL.

Radié de la liste des émigrés en 1800, il s'installe à Mâcon où il vit des revenus de terres sauvées des ventes de Biens Nationaux, ou rachetées. Conseiller Municipal depuis 1803, adjoint en 1811 il n'a que 8 à 9000 francs de rentes annuelles ce qui est peu pour un homme de sa classe. La Restauration lui allouera en juillet 1814, une pension annuelle de 1000 francs pour services militaires et autres "(1). Il commande la Garde Nationale, avec le grade de Colonel, depuis le début de Nevembre 1813. Son fils, bien que désigné comme garde d'honneur parmi les 12 noms de Mâcon est-il parti effectivement?

La position de BERNARD-LAVERNETTE est forte. ar ses traditions familiales, par ses alliances, par son passé d'émigré et d'administrateur, il peut prétendre jouer enfin, à 62 ans, un rôle de premier plan, comme son père et ses ancêtres Son âge, justement l'arrêta-t-il? En tous cas il saisira l'occasion offerte de gouverner Mâcon sans tutelle, tout en préparant la Restauration.

Pour Emilien BRUYS, dit BROYS d'OVILLY, la situation est identique. Né en 1768, à Mâcon, fils d'Etienne BRUYS, qui acheta OVILLY (2) en 1765, il est le neveu de BRUYS de VAUDRAN Conseiller de Préfecture et de BRUYS de CHARLY, député au Corps Législatif. Les sentiments royalistes sont ici bien nets " Toutes les marques de la bienveillance impériale n'ayant pu effacer de son coeur les sentiments d'attachement et de loyalisme qu'il avait voués aux Bourbons et qui étaient de tradition dans sa famille " (3). Il sera anobli par Louis XVIII en 1815, et seus-préfet de Charelles de 1815 à 1818. Là encere BRUYS évolue parmi les hommes politique gagnés à la cause royaliste. Propriétaire de vignes en Mâconnais, il se livre au négoce du vin, ce qui l'a introduit dans cette caste des " marchands de vin " aux puissantes ramifications. Il peut se considérer par son habitude des affaires publiques, tout à fait capable de diriger la ville désertée de son préfet.

Du marquis de DORIA, nous savens seulement qu'il était d'aberd facile et très pepulaire. Epeux d'une demoiselle de la BALMONDIERE, de vieille neblesse de rebe, en devait compter sur lui peur faciliterl'acceptation du nouveau régime

(3) A. Marttain. La famille Bruys en Mâconnais. A.A.M. 3° série tome IX - 1906.

⁽¹⁾ Montarlet. Les émigrés de Saêne-et Leire - euv. cité. (2) Charollais.



BONNE



DESVIGNES



DORIA

par la masse des citoyens. En tous cas, c'est le plus riche des conseillers, qui avoue 25.000 francs de revenus annuels. Nous le verrons dévoué à la cause des Bourbons (1).

On peut encere penser que le premier adjoint Nicolas BRUNET-BRUYS, 56 ans, allié à la grande famille BROYS montrait quelque sympathie peur les fleurs de lys, bien que descendant lui-même de bourgeois négociants. Mais, avec les trois précédents, ils ne constituent qu'une minorité incapable d'imposer une volonté si le reste demeure rétif.

MEDIOCRITE D'UNE OPPOSITION REPUBLICAINE.

Après la droite, la gauche. L'enfant terrible du Conseil fut autrefois Marc François Marie Puthod dit Maison-Rouge (2) né à Mâcon le 5 Juillet 1757 et mort à Prissé, le 13 mars 1820. D'une famille de robe qui lui avait légué des terres et une solide instruction qu'il ne cessa de perfectionner, la Révolution l'a trouvé Lieutenant au Régiment des Gendarmes du Roi. Elu Capitaine aux Chasseurs de la Garde Nationale de Paris, en 1790, il finit sa carrière militaire comme adjudantgénéral à l'armée du Nord en 1793 et demeura sans emplei durant teut l'Empire. Il se disait " homme de lettres " et de fait sa plume l'aida souvent à subvenir aux besoins de sa femme et de ses trois enfants (3) son revenu de 4.000 francs par an ne lui permettant guère d'écarts (4). Comme bien d'autres Mâconnais, mais avec éclat, il fut, de 1794 à 1799, furieusement " patriote" et tonna, en de nombreux pamphlets, contre " les usurpateurs. les lâches triumvirs, les tyrans sous quelques nems qu'ils existent " (5). Il aurait pu, avec à propos, redire à ses compatriotes ces vers qu'il leur adressait déjà en 1794 (6)

Mâconnais trep insoucians
Sertez de votre léthargie
De nes braves guerriers, imitez l'énergie
Ici en est sans nerfs et sans resserts
.... Et Perdons jusqu'au nem de Nobles et de Rois...

⁽¹⁾ Ci-dessous page.

⁽²⁾ A.D.SL. Abbé Rameau-Nobiliaire Mâconnais- manuscrit cité.
Maison-Rouge, à Prissé, commune à 12 km à l'ouest de Mâcon.

⁽³⁾ A.M.M. K1 - Conseillers Municipaux 1791-1846. Situation de famille et de fortune des conseillers municipaux.

⁽⁴⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Papiers manuscrits de Puthod- Note du 18 avril 1814: "Demander à Chassipolet le paiement de mon ouvrage sur le Maconnais ". et plus loin, sans date; "Vendu aujourd'hui le dernier meuble de mon oncle".

⁽⁵⁾ B.M. 133.606 _ Adresse des Citoyens de Mâcon au Conseil des Anciens. 4 messidor an VII (22 Juin 1799)

⁽⁶⁾ B.M. 132.577 - Adresse à mes compatrietes- Pamphlet. 4 pages in 4° en vers. Mâcon 1794.

Vers de jeunesse ! Le farouche républicain n'a conservé de ses convictions qu'une auréole que l'opinion lui laisse sans craintes. C'est un littérateur que la parole emporte. Il écrira un discours dithyrambique pour l'inauguration de la nouvelle église Saint-Napoléon en 1810(1). Ce qui ne l'empêchera pas de saluer Louis XVIII avec enthousiasme :

" O Leuis le Désiré, O prince adorable " (2)

Ce n'est pas ici qu'il faut redouter l'opposition jacobine qui effraie si fort BRUYS de VAUDRAN et la majorité du Conseil. Peut-être chez le déssinateur Joseph HUGUET, 54 ans, né à Lyon et " qui y conserve des rapports avec les insurgés de l'an II" (3). C'est le plus besogneux des conseillers, qui n'avoue que 1,500 francs de revenu annuel. Peut-être chez le marchand de foin et paille Denis Louis HAILLOT en 1772 à Troyes ancien garde-magasin aux Fourrages Militaires, divorcé, et vivant avec 2.000 francs par an.

Mais le parti républicain n'a ici que de bien ternes chefs de file. Aucun n'apparait comme capable de provequer ou même de diriger un mouvement quelconque venu des manoeuvres du port, des ouvriers de Saint-Antoine, voire même des artisans du Bourgneuf.

Résumens. Trois membres douteux à droite, trois à gauche, sur 20 conseillers. Tout le reste se tient dans ce juste milieu si favorable aux combinaisons politiques personnelles. Ces bourgeois aisés qui commencent à souffrir de l'Empire, de son autorité tracassière, de ses exigences en hommes et en argent, se sentent bien disposés à profiter des circonstances pour marchander à son successeur inévitable un concours qu'ils savent précieux.

SOLIDITE DU CENTRE.

Car ils sent capables d'administrer la ville et sans secours extérieur, des hommes comme Philibert Marie FEBVRE 42 ans, " d'abord petit receveur des domaines, puis Receveur Général de Saône-et-Loire, actif et capable, qui cache sa finesse sous un

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Pelice Générale - An VIII - 1814. Discours de Puthed, prenencé ou non ?

⁽²⁾ B.M. 132.577 - Pamphlet de Puthod pour l'anniversaire de la Seconde Restauration 8 juillet 1816.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale 1814-1815 - Rapport de Police locale de Novembre 1814.

air de bonhommie"(1). Retiré et propriétaire avec 12.000 francs de revenu; comme Henry Joseph RATTON, 44 ans, dont le grandpère Jacques RATTON, venu de l'Isère fit fortune au Pertugal au moment du tremblement de terre de Lisbonne, (2) qui avoue 15.000 francs de revenus et mêne grand train malgré qu'il soit cemmun de visage et de manières "(1); comme Louis CHAUMET, encore vert malgré ses 63 ans, ex-avoué, ex-procureur du bailliage; comme Philibert BOURDON, négociant en vins, 57 ans, l'un des plus importants négociants de la place, ex-président du tribunal de commerce; comme Pierre POMMIER, 58 ans, et conseiller au bailliage, juge de paix du canton sud "l'un des hommes les plus respectés de la ville "(3) et qui a 15.000 francs de revenus !

Des capacités, de l'expérience, l'habitude des affaires, l'aisance d'une longue administration, le sentiment d'interpréter le désir commun d'ordre et de paix, une opposition peu organisée, la vacance de l'autorité supérieure, autant de facteurs favorables à cette véritable prise de pouvoir des Municipaux Mâconnais de janvier à juillet 1814.

Il faut maintenant suivre, dans son action, ses luttes et son repli final cette équipe de notables locaux que les circonstances ont lancé hors des sentiers précautionneux de la routine administrative à la conquête d'un pouvoir local perdu depuis la monarchie absolue peut-être, à la défense des poditions politiques acquises depuis vingt ans par la bourgeoisie foncière et négociante.

A.D.SL. Fonds Thyard F. 641/9 La Petite biographie... citée.
 Perraud - Le Mâconnais historique - Seigneuries et Chateaux. ouv. cité.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. 1814 - 1815 - Rapport de police sur les conseillers municipaux à changer le 31 décembre 1814. Mâcen août septembre 1814.

Ce rapport qui devait constituer un document intéressant est malheureusement fort incomplet. De nombreuses pages manquent. Des paragraphes sont illisibles. On a l'impression qu'il ne s'agit que d'un brouillon.

B - LES MUNICIPAUX GOUVERNENT

12 janvier - 6 mars.

La période troublée des complexes mouvements militaires permet aux Conseillers Municipaux, véritables dépositaires de l'autorité civile de donner toute leur mesure
d'administrateurs. Malgré les dangers, les soucis et les obstacles
de toute nature ils firent la preuve éclatante que 15 ans de
centralisation croissante n'avaient pas décapité les municipalités, qu'elles ne demandaient au contraire qu'à retrouver
leurs responsabilités et leurs initiatives.

QUALITE DE 1'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Ce qui frappe surtout durant ces trois mois cahotiques c'est le sérieux, laconscience et l'efficacité de l'adminis-tration communale. Chaque jour amène ses problèmes nouveaux et l'improvisation devient obligatoire. Le désordre des allées et venues de troupes amies et ennemies excuserait bien des insuffisances et de laisser-aller. Rien de tel. On essaie de réduire l'imprévu au minimum.

Les conseillers se font d'abord un devoir impérieux de sieger en permanence dès que les évènements deviennent inquiétants. Ainsi le 12 janvier, de 10 heures du matin à 8 heures du soir, 16 administrateurs se tiennent à la salle du Conseil, malgré une pièce très mal chauffée. Seuls manquent ROCH, HAILLOT, TESTENOIRE et DORIA (1). Ainsi le 26 janvier, après le départ du Général Legrand, eù le Conseil au complet avec tous æs membres sauf le maire, malade, siège en permanence de 8 heures du matin à 6 heures du soir (2) ainsi le 6 mars, de 2 heures du soir à minuit, en attendant l'entrée des troupes du Général BIANCHI (3).

Le reste du temps, les conseillers passent individuellement de très nombreuses heures à la Mairie, soit dans les Commissions soit dans les permanences, ou à courir la ville pour organiser, contrôler, régler les multiples détails

⁽¹⁾ A.M.M. II-22 - Registre 12 p. 1.

⁽²⁾ A.M.M. II-22 - Registre 12 p. 9 et 10.
(3) A.M.M. H-2 1814 - Main courante " Du 6 mars 1814, 9 heures du seir".

de l'occupation militaire. Un adjoint et un conseiller se tiennent constamment à la disposition du public. Du 12 janvier au 6 mars, le Conseil Municipal se réunira 21 fois; les commissions particulières siègent parfois quotidiennement, et quelquefois tout le jour sans désemparer.

Il faut en effet s'occuper à la fois de la ville et de l'arrondissement. Aussi en comprend que les affaires personnelles des conseillers souffrent de cette activité exclusive au service de la collectivité. BONNE se fera l'écho de leurs plaintes auprès des autorités alliées et ce sera l'une des raisons qui pousseront à la nomination d'un personnel previsoire mais appointé, en mars. (1). Leur santé même arrivera a en être altérée et les absences des titulaires se feront nombreuses surteut durant le pluvieux et aigre mois de février (2). Les excuses pour " maladie, fatigue, santé chancelante" se multiplierent chez tous les conseillers. Le déveuement personnel à la cause publique n'a donc pas manqué. Les conseillers veulent teut voir et tout surveiller.

PARTICIPATION DES CITOYENS à l'ADMINISTRATION.

Ils sont néanmoins obligés de s'entourer de personnes capables et de benne volonté. Dans toutes les réunions importantes, lors des séances extraordinaires ou permanentes de nombreuses signatures s'ajoutent à celles des conseillers : cadres et soldats de la cohorte urbaine, fonctionnaires municipaux tels que commissaire de police, secrétaires de la mairie, agents, notabilités, citeyens de toutes classes et de toutes opinions : 47 le 12 janvier, 49 le 26. Sur les pages du registre des délibérations voisinent des noms comme ceux de Desvignes de Davayé, émigré, royaliste, grand propriétaire, de Serbier, bourgeois, d'une longue lignée de gens de justice, Pecquenet, artisan tonnelier à Saint-Antoine, Larnaud" riche propriétaire et ardent royaliste ", à la voix éclatante et démagogue (3) Desmarquest cabaretier au Bourgneuf, Mornand-Hervier le plus gros épicier de la Région, Berthet, manoeuvre du port (4)

⁽¹⁾ A.D.SL. Réquisitions 1814 Ville de Mâcon. Pièces de dépenses. A.M.M. II-18- Lettre BONNE à PANNETIER 24 Février 1814.

⁽²⁾ A.M.M. II-18 à 22 - P.V. des réunions du Conseil Municipal Le chiffre le plus bas sera de 12 conseillers.

⁽³⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 641/9 Petite Biographie Maconnaise. Manuscrit cité.

⁽⁴⁾ Comparer la liste dans A.M.M. II-20 et II-22 avec le Recensement de 1813.

Les "habitants notables "demeurent sans doute en majorité, mais on peut relever, sur une cinquantaine de noms, une dizaine d'ouvriers, artisans et manoeuvres.

Dans cette apprebation des " principaux habitants de la ville " le Censeil Municipal puise une justification et un prestige supplémentaires.

Il est curieux de retreuver à l'échelen lecal, au milieu des difficultés ce reteur à des méthedes très démocratiques dans leur esprit . " La salle des séances est euverte à teus "(1). Certains jours près de 200 personnes s'y presseront. Il n'est pas interdit de penser qu'elles auraient pu signer elles aussi, en cas de graves décisions à prendre. Sous cette forme réduite, et avec les buts bien particuliers qu'en peursuit, veila qui centraste avec les méthedes de centralisation utilisées les années précédentes. Sans doute, BONNE et ses amis cherchaient-ils aussi à partager la responsabilité de leur attitude peu glerieuse en face de l'ennemi.

Les citeyens de Mâcon participaient d'ailleurs de manière directe à l'administration de leur ville occupée, dans les Commissions bien spécialisées qui furent établies en février : Commission de Secours aux Indigents, 5 conseillers seulement sur 15 membres (2), 1° Commission du Logement, 1 adjoint sur 9 membres (3) Commission des Réquisitions Intérieures, sur Mâcon, 2 conseillers sur 6 membres (4). On s'adresse ici surtout aux commerçants, aux gros artisans, peut-être par relations personnelles, en tous cas pour être "assuré que des personnes capables y soient employées (5). Par là se trouve en quelque sorte conselidée la position de la majorité bourgeoise et négociante du Conseil Municipal. Validée par les représentants officieux de toutes les classes sociales, renforcée par ses amis les plus capables, elle est prête à se distinguer au milieu des pires difficultés.

Et pour couronner ces têtes lourdes de soucis publics, l'auréole du sacrifice : les otages volontaires du 6 mars. C'est la digne conclusion de deux mois de bon travail, au milieu des imprévus et des impératifs de trois occupations et de deux libérations.

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Arrêté municipal du 18 janvier.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12

⁽³⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 16 (4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 17

⁽⁵⁾ A.D.SL. R. 82 Lettre AUBEL préfet par intérim à Bonne,
Maire de Mâcon le 13 février 1814.
Aubel adjoint en particulier Bourdon-Despriney et MornandHervier aux trois commissaires aux réquisitions désignés
le 10 février (A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 14).

Deux meis au cours desquels " seule auterité régulière qui seit encere à Mâcon "(1) après la fuite du préfet, investis de " la confiance sans réserve " des citoyens (2) ils mènerent habilement leur barque. Maintien de l'ordre public par une politique " seciale " apprepriée, d'un côté, de l'autre subtil desage de concessions réciproques avec les royalistes, que l'opinion générale porte déjà au peuvoir à bref délai.

NECESSITE D'UNE POLITIQUE SOCIALE.

C'est du côté des ouvriers, manoeuvres, petits artisans, indigents que vient le danger de troubles. La politique qui s'imposera jusqu'en mars, en ces mois froids, où les marchés sontdéserts et les ateliers fermés, pourrait s'appeler " sociale ". Elle vise à adoucir les rigueurs des temps pour la classe la moins favorisée.

Dès le 17 janvier, lersque l'avant-garde autrichienne passera la Saône pour occuper la ville, des quais à la place de la Barre, BUNNE fera établir " un rôle particulier de toutes les personnes choisies parmi les plus forts contribuables pour pouvoir donner une indemnité de trois francs par jour à chaque citoyen qui aura legé au dela de deux jours (3). Le 4 février une réunion extraordinaire du Conseil Municipal, 18 membres plus 12 des principaux habitants de la ville appelés pour délibérer (4) approuve l'exposé du maire sur " la situation difficile de beaucoup d'ouvriers et de la presque généralité des maneeuvres", réduits au chômage et à la misère. Bonne résume les préoccupations de l'Assemblée :

"Vous sentez, Messieurs, qu'un semblable état de choses peut faire oublier tous les devoirs envers la Société exciter des agitations populaires et compromettre la sûreté publique dela manière la plus grave. Dans une telle position, l'humanité nous commande de venir au secours des familles malheureuses (1) ".

Et le Conseil unanime décide " d'une souscription libérale et volontaire pour secourir les manoeuvres et les ouvriers sans travail, en proportion de leur famille ". Dix membres nommés constituerent une commission chargée à la fois de recueillir les dons et de les répartir: "Humanité " intéressée et marque d'un désir de stabilité politique.

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 1- P.V. de l'entrée des autrichiens à Mâcon le 12 janvier 1814.

à Mâcon le 12 janvier 1814.

(2) A.M.M. II-20 (Reg. 12 p. 20 - Proclamation municipale du 12 janvier 1814.

⁽³⁾ A.M.M. II-80 - Reg. 12. p. 5 - P.V. Séance Conseil Municipal du 17 janvier 1814.

⁽⁴⁾ A.M.N. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12. Délibération du C.M., réuni à midi, pour cette seule question.

Les secours furent-ils nombreux ? On peut en douter, car dès le 12 février, on fut obligé d'ouvrir à nouveau, comme aux pires hivers 1810-1811 et 1811-1812, des "soupes économiques" (1) à la gendarmerie, à l'hôtel-de-ville et à la porte Saint-Antoine. Ces cantines populaires qui servaient aux indigents en temps normal eurent une clientèle très nombreuse puisque de février à mai 1814, elles coutèrent 11.210,98 francs au budget municipal (2). Mais elles évitèrent sans doute de graves mouvements de protestation contre les réquisitions alliées et la pénurie des produits alimentaires.

Ces mesures d'un caractère secial assez particulier semblèrent d'ailleurs insuffisantes. Le Maire prit des mesures de police préventives. La cohorte urbaine fut chargée de " disperser tout attroupement qui tenterait par des propos injurieux ou des voies de fait de compromettre la sûreté publique et s'assurera des individus coupables de ces délits (3). Cet arrêté du 30 janvier, alors que le major de Saint-Quentin occupe la ville, avec plus de 2.000 hommes ne vise certes pas uniquement à protéger les militaires alliés! Mais les quelque "60 hommes de la plus basse classe "(4) qui avaient seuls répendu aux appels du général Legrand le 24 janvier pour venir renfercer les gardes nationales tournusiennes avaient rendu les municipaux prudents. Certains d'entre eux se féliciterent hautement de la circulaire préfecterale du 11 février suivant sur le désarmement général de la population. Alors que " lors de la première occupation on n'avait désarmé personne, le 10 février, le baren de Scheither fait déposer teutes les armes sauf celles de la cohorte urbaine, seus menace de Conseil de Guerre et de condamnation à mort immédiate " (5). La plupart de ces armes se trouvaient d'ailleurs, comme trophées de guerre chez d'anciens soldats ou des officiers retraités. Beaucoup furent enlevées directement par les Autrichiens, sur dénonciation et jusqu'à la fin d'avril (6).

Enfin, il est certain que Bonne fit surveiller certaines personnes douteuses, par les agents mâconnais et par des indicateurs civils, s'arrogeant ainsi des droits de police qu'une municipalité n'a jamais possédés (7).

(1) A.D.SL. Série M. Agriculture an IX-1871.

(3) A.M.M. II=20 Reg. 12. p. 10 et 11-Arrêté Mun. du 30-1-1814

(4) L. Rémend-Le Général Legrand. euv. cité p. 376.

(7) A.D.SL. Série M. Police Générale an XII-1814 et 1808-1821.
A.M.M. 0-3- Evènements politiques 1814-1870.
Deux rapports sur deux cabaretiers de Mâcon signés

" Desmarquet ", ni agent, ni gendarme.

⁽²⁾ A.M.M. L-1 Comptes et Budgets 1762-1861-Budget de 1814(Dépenses extraordinaires).

⁽⁵⁾ A.M.M. H-2- Invasion 1814-Février-Circulaires et affiches.
(6) A.M.M. H-2 Invasion 1814- Juin Lettre de Bonne au Préfet relative à ces armes "Les Autrichiens étaient mieux renseignés que nous. Il y avait des gens pour cela ".

Toutes ces mesures appliqués sous des couverts variés à la classe pauvre visent à éviter le retour des émeutes, manifestations et tentatives d'intimidation ou même de prise du pouvoir municipal. Tant que les troupes, autrichiennes ou françaises occupent la ville, le risque demeure minime - Seules sont redoutables les périodes intermédiaires, comme l'interminable journée du dimanche 6 mars.

De telles tentatives auraient les plus fâcheuses conséquences. Représailles autrichiennes sur la ville, les personnes et les biens sans grande distinction, soldatesque lâchée. Mais aussi et surteut, pour Bonne et ses amis, perte du prestige et de la position forte acquise par la municipalité auprès de ses autres adversaires, bien plus à craindre ceux-là : les royalistes soutenus par l'occupant.

MARCHANDAGES AVEC LES ROYALISTES.

La position municipale dans ce domaine, bénéficie de la conjencture inattendue entre le défaitisme général de la population qui ne veut pas de résistance de peur de représailles, et la modération des royalistes locaux, sûrs du succès final et qui ne veulent pas le compromettre par des excès de zèle. Pas de coup de force, d'aucune part. Discussion, diplomatie et concessions. Bonne et ses amis n'ent guère confiance dans le Régime napoléonien chancelant. Mais il est difficile d'accueillir ouvertement le nouveau souverain. Heureusement il y aura l'intermède de l'occupation. Du 12 janvier au 6 mars ces bourgeois bénéficiaires de l'Empire, et qui le défendaient encere eu paroles en 1813 (1) vont préparer adroitement le glissement vers la droite.

NEUTRALITE.

Ils vent donner des gages et en prendre, teut à la feis.

En donner ? D'abord par leur attitude farouchement neutraliste (2). personne n'accepte aisément de risquer sa vie et ses biens dansun combat inégal , " dans une ville privée de tous moyens défensifs abandonnée de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires dans la nuit qui a précédé son envahissement".(3) Et bonne savait bien que l'opinion publique le soutenait bien qu'elle ignorait les tractations secrètes avec les reyalistes et par eux avec les Autrichiens.

⁽¹⁾ A.M.N. - II-18-20-22 Séances du Conseil Municipal 1810 à 1814.

 ⁽²⁾ Veir ci-dessus pages 160...
 (3) A.M.M. II-18 Reg. 13 P. 80 Lettre de Bonne au Ministre des Relations Extérieures le Février 1814.

L'accusation de trahison (1) vaut militairement, par l'inertie coupable d'un maire qui ouvre ses portes à 20 hussards. Politiquement c'était de la clairveyance et un gage majeur donné aux maîtres future.

Ce ne fut pas le seul. On n'évacue pas les stocks de vivres à l'arrivée des troupes de Bianchi le 6 mars, non plus que les vaches et les beeufs sur pied (2). On ne discute pas les réquisitions, medestes il est vrai, de cette périede. Personne n'est inquiété lors de la réoccupation par les forces régulières du Général Pannetier, du 19 au 28 février, bien qu'une lettre de l'adjudant-commandant VIGIER. Chef d'Etat-Major Général de la Division, au Maire de Mâcon demande expressément " la désignation des personnes qui ont montré des sentiments contraires au patriotisme lors des occupations ennemis " pour qu'on les frappe de réquisitions plus fortes (3). Par contre les alliés ent deslistes de bonapartistes connus et de profiteurs du régime (4). On va même jusqu'à s'occuper des officiers autrichiens " selon les lois de l'hospitalité " (5). Le baron de Scheither sera habillé de pied en cap chez le meilleur tailleur mâcennais Letellier, peur 103 francs (6). Le capitaine MERKLEIN, commandant de la place, recevra une montre en or à répétition avec chaine, clef et breloque, valant 427 francs(7). Sans parler bien entendu des meilleurs vins, ceux de la Comète de 1811, des plus beaux gants et des plus fins soupers ou parfois, autrichiens, royalistes et magistrats municipaux voisinaient sans trop de gêne.

On donnait donc des gages. Mais, en bons commerçants et en vieux politiques, on en exigeait d'autres. Et non des moindres : la mairie et la préfecture.

Il est bien évident que les traces de ces discussions sent à jamais perdues. Rien ne fut écrit de ces marchandages politiques qui précédèrent, ici comme dans beaucoup de villes l'installation des Bourbons. Mais les faits ultérieurs parlent d'eux-mêmes.

(2) A.M.M. H-2- 1814.

(4) Lefebvre de Behaine ouv. cité P. 153. A. Nationales F7 6603/

4298.

(5) Proclamation municipale du 12 janvier.

(6) A.D.SL. R. 76 Liasse - Mémoire Lethellier- Du 11 février au 25 mars 1814.

(7) A.D.SL. R. 35 Folies 36 et 37 Registre des Fournitures aux troupes alliées.

⁽¹⁾ Ci-dessus. Les opérations militaires page.

⁽³⁾ A.D.SL. Série R. Carten 01 ter- Réquisitions et Indemnités 1814-1815 - Correspondance- Double de la lettre originale établi à l'intention de la commission des Réquisitions Générales, le 22 février 1814.

MAINTIEN DE LA MUNICIPALITE.

La Mairie ? A aucun mement, pendant l'occupation puis la première Restauration l'équipe municipale ne paraît inquiétée. Il eût été facile aux Autrichiens de la changer, bien que leurs proclamations n'annoncent pas de semblables desseins. Il cût été plus aisé encore au préfet Germain, de la Restauration, d'écarter la plupart de ces vieux conseillers qui ent si lengtemps servi l'Empire. Au centraire, le 26 juillet, quand il s'agit de recompléter le Conseil où l'en compte 12 vacances de poste (quatre départs, deux infirmes impotents, deux nominations à d'autres fonctions, quatre ayant toujours manqué) le représentant des Bourbons " indique que les remplaçants seront cheisis d'abord parmi les candidats proposés par les Assemblées Cantonales de 1813, puis parmi les notables de la ville " (1). Sur la liste de 54 noms que Bonne propose au préfet le 28 août, on ne trouve pas que des royalistes mais de nombreux négociants, certes convertis de fraiche date, mais bien connus sous l'Empire aux postes d'honneur (2). En définitive, le 30 décembre 1814 le conseil recevra onze nouveaux membres hostiles à l'Empire mais la plupart bien modérés et bien calmes (3). Mais il demeure 18 anciens conseillers, dont les deux adjoints. Il est vrai que Benne, peut-être trep marqu* par la calemnie de la trahisen" que Legrand et de Reujeux ent propagé largement, va démissionner. Après avoir refusé deux fois la démission du Maire de Mâcon (4). le Préfet l'accepte en février 1815. Mais Bonne sera élu député la même année sous la seconde Restauration et son successeur sera Brunet-Bruys, ler adjoint ! ...

Il est incontestable que cette situation stable de l'équipe municipale durant teute l'année 1814 a de quei surprendre. Sans doute les Beurbens n'ent-ils pas livré teutes les municipalités aux royalistes et risqué de déconsidérer le neuveau régime par leurs excès. Mais Mâcen demeure une notable exception dans une région eù l'intelérance politique fleurit de belle manière fin 1814 et 1815(5). Il semble teut à fait vraisemblable qu'une telle attitude procède d'engagements pris lecalement, en janvier-février.

⁽¹⁾ A.M.M. - K-1 Conseillers municipaux - 1791-1846. Réponse du Préfet à Bonne le 26 Juillet 1814.

⁽²⁾ A.M.M. K-1 Liste de 54 noms, proposée par Bonne au Préfet le 28 août 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Municipalités - Mâcen 1800-1870.

Les neuveaux membres sont : Charvet-Bourdon-Cortambert,

médecin- De Lamartine aîné, propriétaire-Canard père, négeciant en vins- Delarnaud, propriétaire vigneron- SorbierFeccard, propriétaire-Laforestille de Saint-Léger, propriétaire - Pochon, juge- Tuffet fils négociant en vins. Tonnelier-Duruisseau propriétaire-Chamberre-Brosse, négociant en
vins.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série M. Municipalités-M£âcon 1800-1870- Lettres de démission des 24 et 28 ect. Démission acceptée le 17-2-1815- Brunet-Bruys sera maire du 14 mars au 7 juin où il sera remplacé (5) A.D.SL. Fonds Thyard F.642- Lettres au Baron de Par Bigonnet Thyard sur la situation en Louhannais et Charollais.

INSTALLATION A LA PREFECTURE.

C'était déjà un beau succès. La Préfecture en constitue encore un meilleur.

De Roujoux parti, Montheil sans autorité, le Président et deven du Conseil de Préfecture Bruys-Vaudran retiré à Bussières (1), la garde de la Réfecture écheit à François Aubel de laGenête, né en 1752 à Mâcon, Conseiller Municipal depuis le 19 mars 1808, et conseiller de préfecture depuis la fondation en 1800. C'est un personnage effacé. D'unevieille famille mâconnaise de gens de loi (2), avocat lui-même, conseiller au bailliage en 1789, il disposait déjà en 1793 de 5000 livres de revenus annuels. Bien que non-acquéreur de biens nationaux il double son revenu en 1814, par ses récoltes de vins. Il vit habituellement dans deux maisons. l'une rue des Selliers. l'autre rue de l'Ancienne Maison de Ville. Son personnel domestique compte 1 valet et 2 servantes. Sa fille a épousé le cadet des fils Bonne, Louis, qui signe depuis Bonne-Aubel. Les antécédants pelitiques de François Aubel le montrent fervent républicain en 1794 (3), maire de Mâcon du 31 janvier au 20 septembre 1795, partisan convaincu de l'Empereur (4).

Bien qu'il soit délicat de s'avancer sur ce terrain, en peut penser qu'Aubel, même éveluant rapidement comme tant d'autres, avec les évènements, n'était pas en 1814, un "homme des fleurs de lys ". Révequé en 1816, il attendra d'ailleurs jusqu'en 1822 peur eccuper à nouveau un peste officiel, comme Président du Tribunal Civil. Pourtant, Aubel fera les fonctions de Préfet par intérim " du 12 janvier au 8 mars 1814 et comme tel signera tous les arrêtés de police et de réquisition. Il traitera avec l'occupant et avec les sous-préfets de Chalon et de Leuhans en particulier. Il protestera lersque SIMONNOT, Sous-Préfet de Chalon contresignera un arrêté sur l'utilisation des forêts pour le chauffage et la suppression des droits réunis (5) Il fera saisir le 2 mars le pain de la charité " comme de bonne prise ayant été fait peur les Autrichiens".

Au total, la présence d'Aubel de la Genête à l'intérim du Préfet peut être considérée comme un succès de Bonne et de ses amis. Mais cette situation est toute previsoire. C'est un

(5) A.M.M.-H-2- 1814.

⁽¹⁾ Ci-dessus p. 3.

⁽²⁾ A. Arcelin. Les familles nebles du Mâconnais-vuv. cité p. 12. Jacques Aubel, partisan du Roi, défend le château de Solutré en 1424 contre le Duc de Bourgogne. François Aubel appartient à une branche cadette fixée à Mâcon au XVI° siècle.

⁽³⁾ A.M.M. 0-3-Evenements politiques an II-1813-Souscription départementale pour l'achat d'un vaisseau. Thermidor An II-Aubel s'inscrit pour 15frs, l'un des plus généraux de la liste.

⁽⁴⁾ A.M.M. 0-3- Evènements politiques an II-1813-Adresse aux habitants de Mâcon à S.M. Napoléon Ier. 15 décembre 1804.

état de fait, toléré seulement.

Ainsi, par leur présence, teute auterité supérieure vacante, par leurs capacités et leur incontestable déveuement, les municipaux mâconnais dominent la période janvier-février 1814 A travers les fluctuations des mouvements de troupe, une politique de prudence et de compromis protège les personnes et les biens et prépare de solides positions politiques. Calculs et précautions pour tout avenir, quel qu'il soit, c'est la marque d'une bourgeoisie prudente mais désireuse de reconquérir un pouvoir local perdu depuis vingt ans.

La stabilisation du front de guerre, l'occupation définitive par les Alliés, à partir du 6 mars, le changement de régime le 6 avril vint-ils tout remettre en question?

-:-:-:-:-:-:-

C - L' EQUILIBRE DES FORCES - 6 mars - 15 Mai.

Ces deux mois, du 6 mars au 15 Mai, coîncident avec la présence de l'avocat mâconnais CHAPUIS à la Préfecture. On ne peut trouver meilleur symbole de la complexité politique, de la lutte ouverte ou sournoise des ambitions de partis ou de personnes, des forces antagonistes s'équilibrant finalement les unes les autres, que la silhouette insaisissable de cet avocat d'affaires. Il se meut avec délices au milieu des intrigues des trois pouvoirs rivaux : les Autrichiens, les royalistes, les municipaux.

TROIS FORCES.

Ces trois moteurs politiques, souvent se contratiant parfois se combinant en d'inattendues conjenctions, conduisent la ville à travers la délicate période de la Restauration monarchique. Dans une grande complexité de détail, ces forces arrivent à se limiter l'une l'autre, à se neutraliser, pour la plus grande confusion administrative et économique de la région. Vaines querelles qui ne construisent rien, et qui ne conservent que l'intérêt de montrer à l'évidence l'évolution habile de la bourgeoisie locale dans cette passe délicate. l'Autrichien cherche le profit maximum, les royalistes veulent asseoir leur nouvelle puissance, les municipaux cherchent à conserver leurs prérogatives et à réserverl'avenir.

LA POLITIQUE DES AUTRICHIENS.

A tout seigneur....

D'abord l'occupant, l'Autrichien, la force donc la décision. La politique alliée à Mâcon durant ces deux mois se résume en un mot : réquisitions. Là comme partout en France il s'agit, à l'échelon local de tirer des pays occupés le maximum de richesses (1). Mais les consignes de modération et de respect de la légalité reçues du haut commandement à des fins politiques (2)

⁽¹⁾ VOIR en particulier : GAFFAREL :Dijon en 1814-1815 \$\frac1\$ vol.

Dijon - 1897.

BORREY : La Franche Comté en 1814-Thèse Besançon 1912.

CHUQUET: L'Alsace en 1814-1900. et les rapports du Général

de Nansouty, Commissaire extraordinaire en Bourgogne-AB 1935p.104
(2) H. Houssaye 1814 p. 16 et 17.

le souci de leur sécurité dans un pays déjà pressuré par deux mois de guerre, ont conduit les chefs autrichiens à se vêtir de l'uniforme de légiste et d'administrateur. En d'autres termes, à couvrir leurs exigences d'une signature française d'autorité, à prendre en mains les intérêts généraux du département pour mieux servir leurs affaires personnelles.

La première mesure du baron de Scheither, général commandant la brigade de cavalerie entrant dans Mâcon le dimanche 6 mars au soir, fut donc la nomination d'un personnel Préfectoral. Aubel de laGenête "absent ", Montheil en fuite, les conseillers de Préfecture dispersés, il s'adresse le 8 mars à Bonne (1) en termes non équiveques à qui sait lire entre les lignes:

"Désirant aider votre ville... il m'a semblé avantageux que veus cheisissiez parmi les honnêtes habitants de cette ville capables de remplacer les absents... Je les nommerai aux différentes places que veus me désignerez ".

"Sans cette mesure je ne puis entreveir comment veus pourriez fournir à la quantité de 60.000 hommes de troupes qui sont sur le point d'arriver ici et dans les environs".

INSTALLATION DE CHAPUIS -"Le Préfet Autrichien".

Dès le 11, le lieutenant-Général BIANCHI procédait aux nominations (2). Le choix des nouveaux administrateurs départementaux est révélateur d'une politique nouvelle et il est nécessaire de situer chacun des 7 mâconnais investis de nouveaux pouvoirs.

Avant tout il faut remplacer AUBEL " absent".

Le Préfet, désigné et nommé, est Nicelas CHAPUIS, dit l'aîné, personnage assez antipathique mais fort intéressant.

Jeachim Chapuis, propriétaire mâconnais fit de ses feux fils:
Nicelas né en 1750 et Philibert né en 1752, deux avocats.

A la mort de Joachim, en septembre 1779, Nicelas donne déjà la mesure de son talent procédurier: il ne concède à son cadet que 24.000 livres au lieu des 60.000 qu'il doit lui donner sur le partage de l'héritage et conserve la majorité des biens-fonds des deux successions, vignes et immeubles à Fuissé, Viré, Montbellet et Lugny, deux immeubles à Mâcon. C'est un revenu

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 75 - Occupation de 1814. Lettre à Bonne. 8 mars 1814.

⁽²⁾ A.M.M. -H-2(1814) Ordonnance du Lt-Général Bianchi- 11 mars 1814.

de plus de 3.000 livres annuelles dont il fruste Philibert (1).

Sous la Révolution, il saisira toutes les occasions, nombreuses en ces années troublées, pour arrondir une petite fortune évaluée déjà à 78.000 livres en 1793 (2). Plusieurs libelles du fonds Puthod relèvent des agissements juridiques et administratifs d'une orthodoxie, pour ne pas dire d'une honnêteté discutable. Les Enchères Nationales ne semblent pas l'attirer (3). Il se contente de sa charge d'avocat, 2.500 à 3000 francs par an, dansun bel immeuble de la rue Saint-Pierre eù il vit aisément avec sa femme, ses deux garçons, sa fille, sa servante et sen commis aux écritures. Avouant 10.000 francs de revenus dès 1793 et seulement 5.000 en 1814, pour 90.000 de capital, il se situe manifestement au-dessous de sa fertune et de sen revenu réels, chiffrables à la fin de l'Empire à 250.000 et 8.000 francs.

Mais le démon de la politique locale ne lui laisse pas de repes. Ambitieux et sensible aux honneurs, il sera Conseiller de Préfecture, de 1800 à 1811, Maire proviseire du 9 avril au 14 mai 1800 et enfin, triemphe attendu et prevequé, préfet intérimaire en 1814. Il savourera alors, contre le préfet de Roujoux, une revanche aux mobiles obscurs (4).

"De très haute stature, 5 pieds 8 pouces, d'un embenpoint celessal, regard de travers et fort louche, qui annence toute la noirceur de son âme, grand emphaseur, jouant l'important et ne s'entretenant jamais que de beaux sentiments et d'une probité à toute épreuve, tandis qu'il n'y a peut-être pas d'homme au monde plus économe et aussi réservé que lui sur ces deux articles " (5).

Un autre libelle le présente comme fat, sûr de lui, asseiffé d'argent et d'honneurs :

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthed- "Mémoire pourle citoyen Philibert Chapuis, homme de loi à Mâcon, contre le citoyen Nicolas CHAPUIS, au même lieu ". Placet de 64 pages (grand in 8°-Chalen-sur-Saône - An IV- Anonyme).

⁽²⁾ A.M.M. G-2- Impôt forcé 1793- Reg. nº 2 p. 218.

⁽³⁾ On retrouve trace autant dans les 2 registres des A.D.SL.
que dans le cahier des A.M.M., d'achats nombreux et importants
du 14 septembre 1790 au 22 nivêse an VII, à Clessé, Mâcon et
Leynes, pour 247.000 francs, au nom de CHAPUIS (Jean parfois),
"marchand" à Mâcon. Il semble s'agir du cousindes deux
Chapuis, fils d'un frère de Joachim Chapuis.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F/642/12 - Lettre de Roujoux au Comte Germain, préfet de la Restauration- 8 Juillet 1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. Fonds Puthed" Mémoire du citoyen VALCHIER, homme de loi contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné. "in 8° - Mâcon 1808 - 36 pages.

"L'argent, l'argent, Chapuis, sans lui tout est stérile"

"La vertu sans l'argent est un meuble inutile " (1).

Il passe pour peu accomodant aux faibles, reters, faible devant les gros honoraires. Il connaît à merveille les dessous de successions, héritages et trafics du capitalisme foncier et commercial de Mâcon. Une visite de lui et le plaideur récalcitrant s'amadeue sous huit jours ! Aussi on le craint et on le hait à la fois.

C'est un tel homme, dur aux humbles, facile aux puissants, ami de l'or et de l'intrigue, que les Autrichiens installent au bureau de la Préfecture de Saêne-et-Loire. Bien entendu ils le font sur des conseils éclairés. Mais de qui ?

La désignation de CHAPUIS faite en théorie par Bonne vient-elle des rayalistes en réalité ? A-t-on voulu installer dans ce fauteuil vacant un homme antipathique, qui ne pourra s'y faire confirmer, mais que l'ambition fera passer par bien des exigences de part et d'autre ? En l'absence de tout document, les idées politiques du nouveau préfet ne peuvent apparaître. Nous savons seulement que DAUPHIN, son beau-frère était reyaliste.

Pourtant, decile aux Autrichiens en général (2), habile à déceler les puissants de demain, il pourrait avoir été poussé par les reyalistes qui s'en débarasseront aisément le moment venu. Il est possible aussi qu'on l'ait imposé à Bonne en laissant espérer au maire le poste de préfet dès que la situation serait stabilisée (3).

Ainsi, malgré les apparences la réalité du maigre pouvoir préfectoral échappera aux amis de Bonne, à mesure que passeront les semaines. Le Conseil Municipal, qui eut un moment l'illusion de s'identifier à la Préfecture devra maintenant se contenter de la ville.

(2) A.D.SL. Fonds Thiard - 639 - Lettre de Roujoux fils au baron de Thiard - 14 Mai 1814. "M. Chapuis est soutenu par les Autrichiens qui achèvent de nous ruinier".

(3) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639 - Lettre de Roujoux au baron de Thiard 22 avril 1814. "Deux concurrents se sont déjà mis sur les rangs pour solliciter la Préfecture: le sieur Chapuis et le sieur Bonne, maire de Mâcon".

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod "Précis pour François REPEY, petit savant, ci-devant procureur près les tribunaux de Mâcon, centre Nicolas Chapuis, grand savant, avocat. Mâcon. Imp. J.B. Révillon- rue Franche - an VIII.

Le NOUVEAU CONSEIL DE PREFECTURE.

Ce que nous savons des collaborateur de Chapuis ne peut que confirmer cette opinion.

Jean Philippe SACLIER " le père ", 62 ans, ex-procureur syndic à Charolles avait été l'un des 5 membres de l'administration Centrale de Saône-et-Loire en 1795 et s'y était imposé par ses talents de légiste et d'administrateur. Lié avec les Bruys d'Ouilly il assure à son fils Jacques SACLIER, né le 28 juillet 1786 à Paray-le-Monial, des relations étendues dans le milieu pro-royaliste. Le jeune homme, avocat et " jurisconsulte" en 1814 fut-il poussé par son père qui refusa le poste de Secrétaire Général Provisoire? (1). Il apparait bien difficile en l'absence de tout document de connaître le " parrain " du nouveau secrétaire général de la Préfecture. Mais dans toute la ville on doit s'étonner de cette désignation d'un jeune " étranger " de 28 ans ! Peut-être en réalité, n'a-t-on voulu qu'un fonctionnaire zélé parce qu'ambitieux, soumis à Chapuis comme aux Conseillers parce que jeune?

Jean-Jacques DELARNAUD, à 55 ans, n'a pas encore beaucoup d'expérience des affaires administratives. Il n'a jamais été membre du Conseil Municipal sous la Révolution et l'Empire (2). Marié sans enfant, il administre sagement des biens meubles et immeubles dont il avoue tirer 10.000 francs de revenus par an(3) Il est noble et fréquente assitûment les séances de l'Académie et les salons dela ville (4). Tout comme son voisin SIRAUDIN.

François SIRAUDIN, dit l'Aîné, pour le distinguer de ses frères Louis et Jules, a hérité de la plus grosse part des biens de son père Jean-Baptiste Valentin. A 35 ans, il dispose d'une fortune évaluée à 150.000 francs (5) en terres, vignes et fermes à Saint-Vérand, Saint-Sorlin et Marboz (Ain)(-6)

(2) A.M.M. K-1 Conseillers municipaux - 1791-1846 - Liste des Conseillers - 28 septembre 1813.

(3) A.M.M. K-1 Cons. mun. 1791-1846 - (Lettre de Bonne au Préfet-28 août 1814.)

(4) Annales académie de Mâcon-Années 1807 à 1815. Mémoires de Madame de Lamartine - Cf. Manuscrit de ma Mère-Confidences Nouvelles confidences d'Alphonse de Lamartine.

(5) A.D.SL. Série R. Carton 37 - Réquisitions.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2-1814 - Ordre du Lt Général Blanchi- 11 mars 1814 Il mentionne "Saclier fils "sans autre précision. A.M.M. 1906 - Liste des membres de l'Académie depuis 1805. A.B. 1929 L'épuration judiciaire en Saône-et-Loire en 1808.

⁽⁶⁾ A.M.M. G-3- Impositions 1793 - Partie des biens hérités du père.

Dans sa belle demeure de la rue des Cordonniers il vit largement avec sa femme et ses trois garçons, puisqu'il entretient un valet et deux servantes. Il tient à se dire noble mais l'opinion publique " ne connait pas ses armoiries et le soupçonne d'attendre une savonnette royale pour se décrasser"(1). Plus tard il montrera " son zèle au parti oligarchique en se chargeant de la partie des dénonciations "(1). La chronique scandaleuse lui prête un vice contre-nature " qui prête à rire et au dégoût ". En bref figure bien connue de la riche bourgeoisie foncière, négociante et légiste de la ville par tradition et alliances, mais assez peu populaire auprès de la masse des citoyens.

Il en va de même de l'avoué DELAVAIVRE. Né à Mâcon en 1753, 40 ans de travail ne l'ent guère enrichi. Demeuré veuf avec trois enfants, il n'avoue qu'un revenu modeste de 3000 francs par an (2). Il n'a jamais occupé de fonctions publiques. Mais il est fort lié avec les familles nobles de la région. Tuteur des demoiselles de LA BALMONDIERE, il a fait le "mariage DORIA" en 1807 et s'occupe des intérêts de plusieurs grandes familles (3). Il en sera récompensé par un poste de conseiller municipal en 1815, à la seconde Restauration. Il sera l'observateur et la voix autorisé de toute une classe peu favorable au régime, et encore moins à l'arrêt des affaires commerciales.

C'est aussi la position de Louis CHAUMET, né en 1751 à Sanvignes (S-et-L) Ex-avoué, ex-procureur du bailliage, propriétaire et négociant en vins. De plus, conseiller municipal " de la création", depuis le 29 floréal an VIII (4) fonctions renouvelées tacitement à la fin de 1812, membre du Collège Electoral d'Arrondissement depuis 1808 (5), il connaît la plupart des maires et conseillers généraux de l'arrondissement de Mâcon, avantage intéressant en vue des réquisitions futures. Le départ de sen fils aîné Léonard CHAUMET, 23 ans, dans les gardes d'honneur, équipé à ses frais, lui confère une sympathie générale pour un sacrifice bien peu courant ! (6). Son apparte-

A.D.SL. F. 641/9 - Petite Biographie Mâconnaise - 1822- citée
 A.M.M. K-1- Conseillers municipaux. Liste des citoyens proposés pour compléter le Conseil Municipal en 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Archives notariales.

⁽⁴⁾ A.M.M. K-1- Conseillers municipaux. Décret du 29 Floréal an VIII- Les fonctions expiraient légalement le 31 décembre 1812. Mais aucune décision ne fut prise relativement à de nouvelles élections.

⁽⁵⁾ A.D.SL. R-24 Liste des collèges électoraux.

⁽⁶⁾ A.D.SL. R-2- Recensement et Recrutement - Gardes d'Honneur 1813 - Lettre de Bonne à Chaumet 20 Juin 1813.

ment de la rue Saint-Nizier, où il vit avec sa fille et trois servantes, sera un rendez-vous très éclectique de Mâconnais de toutes opinions. Avec 15.000 francs avoués de revenus annuels, contre 19.000 en 1793 (1), on ne peut le soupçonner d'avoir profité des années sembres de la Révolution. Au total un homme populaire.

DESVIGNES DE DAVAYE.

Populaire aussi, mais combien plus introduit dans les milieux royalistes et nobles, apparaît Abel Jean Baptiste DESVIGNES DE DAVAYE, après Chapuis, figure la plus marquante de l'équipe. Le choix d'un tel personnage est une trouvaille de Bonne et des royalistes.

D'aberd, il n'est pas un politique dangereux capable de se faire un tremplin de sa fonction temporaire. A 48 ans, cet ancien capitaine au Régiment de Dragons de Durfort (2) a conservé les manières brutales et parfois cassantes de certains officiers d'Ancien Régime. "Il est entêté, irascible et vindicatif" (3), pas du tout diplomate et incapable de dissimuler ou de calculer à échéance. On le croit d'ailleurs toujours "sous la menace d'un coup de sang, sa figure rouge comme celle d'un ivrogne annonçant au moins un sang brûlé et pourtant vicié "(3). Sûr de lui et souvent insupportable, on l'influence/à son insu sans trop de difficultés!

Et c'est fort précieux pour ceux-là qui tirentles ficelles, car il bénéficie d'une très large audience dans la haute société locde, où il tient la place que sa naissance, son passé et safamille lui ont assurée.

La famille DESVIGNES occupe en effet les premiers rangs à Mâcon depuis plus de quatre siècles. On la trouve parmi les échevins de 1363 et depuis, avec de multiples charges et fonctions, avocats et légistes de père en fils (4) Ce n'est pourtant que le 21 Juillet 1724 que Pierre Desvignes, premier

⁽¹⁾ A.M.M. G-3 Contributions - Impôt forcé 93 - Réquisitions 1814. A.M.M. - H-2

⁽²⁾ Perraud - L s Chateaux du Mâconnais- ouv. cité - Article Davayé.

 ⁽³⁾ A.D.SL. F. 641/9 Petite biographie mâconnaise - citée.
 (4) A. ARCELIN. Catalogue héraldique et généalogique du Mâconnais ouv. cité p. 149.

maire perpétuel de Mâcon, de 1694 à 1727, acquéreur du fief de Davayé, époux de la riche et puissante Jeanne Bauderon de Sennecé, réussit à se faire anoblir en achetant une charge de secrétaire du Roi (1). Déjà il se signalait par un orgueil et une ambition célébres dans la ville. Abel Jean-Baptiste, son arrière petit-fils a donc derrière lui des siècles de position prépondérante à Mâcon et dans la région. Il porte un nom qui ouvre bien des portes.

Il ne lui aurait peut-être pas ouvert celles des salons de la vieille noblesse est d'épée régionale, sans la Révolution et l'émigration. Abel Jean-Baptiste se réfugia dès 1792 à Montluel (Ain), puis en Suisse et en Allemagne où il porta les armes contre la France, disait-on. Mais il s'en défendit toujours. Inscrit sur la liste des émigrés dès le 19 décembre 1792, il perd Davayé, vendu le 26 mars 1795 pour 152.000 livres, Mais il conserve assez de terrains et de bois pour, rentré en France après 1801, racheter une partie du Château en 1813 contre 90.000 francs (2). Le régime impérial a passé l'éponge là encore, en l'inscrivant en 1807 parmi les membres du Collège Electoral d'Arrondissement (3). Il n'en concerve pas moins d'étroites relations avec le milieu très actif et très influent des émigrés, rentrés ou non, qui le feront nommer Chevalier de Saint-Louis dès 1815 " pour services rendus à la cause du Roi " (4).

Les dernières portes, le réseau compliqué mais puis sant des alliances entre grandes familles mâconnaises, va les ouvrir. La situation d'Abel Jean Baptiste Desvignes de Davayé n'est certes pas unique dans une ville où les unions entre cousins, encles, nièces sont fréquentes. Mais elle apparaît caractéristique. Il est allié aux Lamartine par sa mère Marie-Anne de Lamartine (1759-1809) célèbre dans le Mâconnais pour ses opinions anti-révolutionnaires (5). Il est le petit-fils de Marie-Suzanne Desvignes, née Bernard de Chatenay, descendant d'une famille de légiste, anoblie en 1550, maintenue en 1698. La soeur de son grand-père Jeanne Desvignes épouse

⁽¹⁾ A.D.SL. Archives notariales - Desgranges - 1650-1710.

Contrat de mariage du 31 décembre 1695- Mariage du 10 janvier 1696. Jeanne était la fille de Brice-Bauderonet apportait à son mari avec une dote imposante des relations dans les cercles mâconnais et parisiens. La fortune politique et mondaine vient de ce mariage.

⁽²⁾ Montarlet - Les émigrés de S-et-L - ouv. cité.

⁽³⁾ A.M.M. K-1 Conseillers Municipaux. Liste des citoyens susceptibles de remplacer les conseillers absents.

⁽⁴⁾ Montarlot euv. cité.

⁽⁵⁾ C'est elle qui, en 94, pour protester contre la loi sur les chevaux de luxe, venait de Davayé à Mâcon sur un âne richement erné.

Abel de la BLETONNIERE d'Igé, vécut assez pour le présenter à tous les membres de cette riche famille, l'une des plus fastueuses du Mâconnais jusqu'à la Révolution (1). Par son premier frère Charles Albert François Marie Desvignes, dit de Surrigny (1768-1813) officier d'infanterie de Marine, émigré comme lui, il fréquente la famille DESBOIS, avec Marguerite Desbeis, sa belle-seeur. Or Salemon DESBOIS, père de Marguerite (1749-1831) fut dernier grand bailli d'épée du Mâconnais, président de laChambre de Neblesse du bailliage en 1789, zélé franc-maçon et vénérable, émigré en Suisse et en Allemagne. Fixé à Dijon, il entretient des relations nombreuses dans toute la Beurgegne et en Suisse (2). Des relations de famille un peu plus lointaines mettent aussi Abel Desvignes de Davayé de plain pied avec les Bernard de Lavernette, les Laberier, Les La Ferestille de Saint-Léger.

Toutes ces alliances plaçaient le nouveau conseiller de préfecture au sein d'un réseau d'ex-nobles et d'émigrés rentrés fort influents. La Maison d'Abel Desvignes de Davayé rue de la Barre, où veuf, il vit avec sa fille, ses deux garçons son valet et deux servantes n'est-elle pas désignée pour devenir une petite préfecture occulte ? La place de Maire de Mâcon, occupée de 1815 à 1830 viendra le récompenser.

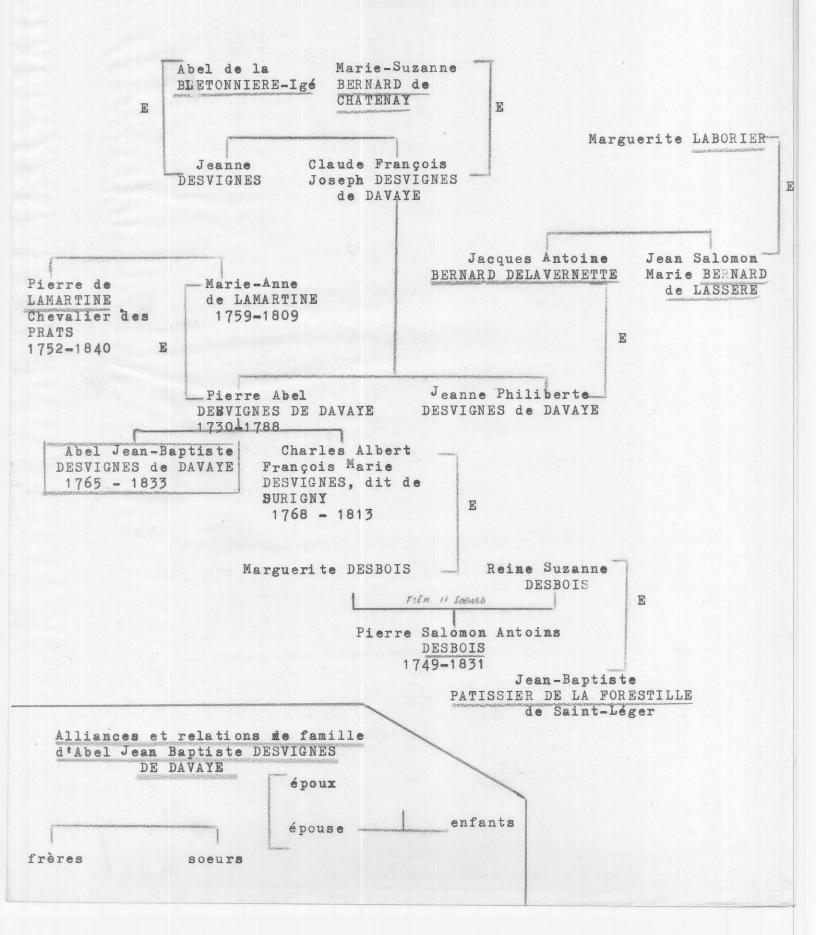
Bien entendu, les royalistes mâconnais se félicitent de cette facile conquête du Conseil dePréfecture, CHAPUIS, le Préfet demeurant malléable par ambition, inoffensif par impopularité. Quant aux municipaux, pouvaient-ils espérer mieux que deux des leurs à la direction du département; les fonctions municipales sauvegardées, le sacrifice du poste de préfet devient facile.

Les Autrichiens disposent donc maintenant, à la tête du département d'un Conseil de Préfecture et d'un Préfet qu'ils espèrent dociles à leurs exigences. Tous ces nouveaux administrateurs, pour provisoires qu'ils soient, ne leur doivent-ils pas l'existence et l'autorité devant la fuite de tous les représentants légaux de l'Empire, devant la confusion de l'installation du nouveau régime ? N'ont ils pas été désignés par BONNE, et à travers lui, par les notables influents, de tendance royaliste ? Les conseillers politiques du prince de Hesse-Hombourg

⁽¹⁾ Abbé Rameau - Les familles nobles du Mâconnais-manuscrit cité. François Charles Albert de L.B. achète Salornay et Chevagny en 1760 pour 150.000 livres, l'Hôtel de Chevrier à Mâcon (Palais de Justice actuel) le 19 août 1786 pour 90.000 livres. Mais l'émigration le ruina. Il meurt pauvre en 1808.

A.D.SL. Archives notariales -Desgranges.

⁽²⁾ Montarlot ouv. cité - Article Desbois. Perraud ouv. cité - Article Davayé.



émigrés français servant sous l'uniforme autrichien, ne les ont-ils pas acceptés en garantissant leur loyalisme ?

INGERENCES AUTRICHIENNES DANS 1 ADMINISTRATION.

La suite des décisions autrichiennes démontre qu'ils tiennent à contrôler de près la vie du pays occupé, aussi bien l'administration que l'économie, la première servant la seconde.

Dès le 4 avril, avant même l'abdication et la proclamation du Sénat "appelant librement au trône" le "frère du dernier roi "(6 avril), une proclamation du "Baron de MYLIUS, Général-Major des Armées de Sa Majesté, Gouverneur Civil et Militaire des départements du Rhône et de Saône-et-Loire, aux autorités et habitants du département de Saône-et-Loire "(1) un contrôle effectif de toute l'administration et de la vie du pays:

" J'apporte l'ordre, la justice, le bonheur et la paix; " et en celà je ne fais qu'obéir aux ordres des Hautes puissances " alliées...

... Depuis longtemps la police est sans force et sans "activité; je veux la rétablir et je la rétablirai. .. Je veux que les impêts ordinaires soient perçus... Je veux que les "impêts indirects soient rétablis... Je veux que le Gouvernement,

" dans teutes ses parties principales et accesseires, seit " rétabli...

... Je transmets à M. le Préfet tous les pouvoirs " nécessaires ".

Ce pregramme de remise en place résonne comme une proclamation impériale. Il s'impose certes, du fait de la véritable anarchie administrative qui paralyse le jeu normal des réquisitions (2). Il rassure les honnêtes gens qui ne demandent qu'une paix rapide pour la reprise du commerce et des affaires (3). Mais il vise surtout à contrôler toute la vie politique pour pouvoir pressurer efficacement le pays. On peut en effet se demander qui gouverne la France après l'obligation de prêter serment, imposée à tous les sous-préfets, maires, conseillers municipaux, receveurs divers :

(1) A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Avril. Unexemplaire de l'affiche tirée à Lyon et placardée à 50 exemp.à Mâcon (A.M.M. II-22 Main courante) le 6 avril 1814.

⁽²⁾ A.M.M.II=18-Reg.39.94-Lettre Bonne à M. le Commissaire Provisoire de la Police Générale à Paris en date du 25 avril 1814:
"Depuis deux mois nous n'avons ni gendarmerie, ni commissaire des guerres. Les tribunaux sont sans appuis et les autorités locales trop faibles. A.D.SL. Série M. Police Générale 1814- Rapport du Comte Germain sur l'esprit public en S-et-L en date du 27-7-1814"...Tout a consolidé une vague d'anarchie depuis plusieurs mois ; qui menace d'embrasser toutes les parties de l'administration ".

(3) A.M.M. II=22 Proclamation municipale 7 avril 1814.

" Moi, soussigné, jure.... d'administreret faire fidèlement administrer par les employés sous mes ordres, au profit des Hautes puissances alliées, tous les revenus publics quelconques qui sont perçus par le Gouvernement Français.

Je jure de ne rien entreprendre ou laisser entreprendre qui puisse troubler le repos public, ou être nuisible aux armées des Hautes Puissances Alliées.

Je jure également d'exécuter, et de faire exactement et fidèlement exécuter tous les ordres des Généraux en Chef... ou des mesures de police qui seront jugées nécessaires " (1).

Aucune trace de cérémonie de prestation de serment, aucune formule remplie ne subsiste dans les Archives des communes (2). Quelqu'un a-t-il arrêté l'expédition d'un pareil document en mars, de peur de violentes réactions. L'impepularité des troupes alliées après le combat des 10-11 mars dans le Mâconnais, en particulier, a-t-elle paru dangereuse aux royalistes conseillers de l'Etat-Major autrichien de Saône-et-Loire?

De même le Conseil Général de Saône-et-Loire, qu'aucun évènement n'a pu faire sortir de son néant, se voit convoqué en 8 jeurs : le 5 avril pour le 12 (3), par le Préfet par intérim CHAPUYS " d'après les ordres impératifs que j'ai reçus de Monsieur le baron de Mylius". Une annulation ultérieure dut intervenir puisque ce n'est que le 20 avril, que s'euvre " la Session Extraordinaire du Conseil Général sur convocation préfectorale du 14 " (4). Tupinier Jean, 61 ans, avecat de Tournus, juge au tribunal de cette ville, ex-député aux Anciens en 1797, au Gorps Législatif de 1802 à 1810, Chevalier de la Légion d'Honneur de 1810, d'une vieille famille du Mâconnais est élu président par les 20 conseillers présents. Contrairement aux lois, le préfet Chapuys introduit le Baron de HAAN, Commissaire Délégué par M. le Baron de Bartenstein, Commandant le Département, qui assiste aux débats et y prendmême part.

DECLIN de l'ACTION AUTRICHIENNE.

Enfin, ayant sans doute jugé l'homme et ses ambitions, les autrichiens soutiennent le préfet CHAPUIS et le poussent à conserver son poste malgré la nomination régulière par le Ministre

(2) Voir en particulier les Archives : ADSL.M. Police Générale-les Municipalités (Mâcon-Clunu-Tournus-Azé.

(3) A.D.SL. Série N. Conseil Général-Lettre de convocațion du 5 avril 1814, signé Chapuys.

(4) LEX et SIRAUD- Le Conseil Général de S-et-L et les Conseillers Généraux de 1789 à 1889 euv. cité.

⁽¹⁾ A.D.SL. R.77- Liasse Chassipolet. Plusieurs exemplaires des Imprimés. D'après les livres de compte de la Commission de liquidation des Réquisitions, et les factures Chassipolet (A.D.SL.R.78 à 82) cette impression se situe en mars 1814.

de l'Intérieur de BRUYS de VAUDRAN comme préfet provisoire de la Restauration, au début de mai (†). Cette position de Chapuis, qui poursuit, en accord avec les Autrichiens, sa politique personnelle peut s'expliquer par son désir de s'adsurer contre un remplacement qu'il pressent depuis la Restauration. Menacé par la députation de quatre royalistes mâconnais à Paris il contre-attaque en demandant à la fin d'avril le poste de Préfet en titre de Saône-et-Loire, en même temps que Bonne d'ailleurs (2). Mais c'était jouer une mauvaise carte que de s'appuyer sur l'occupant de plus plus impopulaire même chez les royalistes. Dès le début de Mai il essaie de se couvrir en se retranchant, pour les réquisitions derrière la Convention d'armistice du 23 avril. En vain. Ayant signé la réquisition massive du 6 Mai, il doit démissionner le 14 suivant.

Son départ marque, avec l'échec, d'un homme capable, mais trop impopulaire et trop bassement intrigant, la fin de l'action effective et ouverte des Autrichiens dans la politique locale. Au total, malgré un intérêt constant porté à la marche des affaires, leurs interventions, seuvent metivées par des soucis économiques n'eurent qu'une action bien limitée. L'arrivée de Nansouty, commissaire extraordinaire du Gouvernement Reyal à Dijon, le 17 Mai, confirme officiellement, sur le plan national, cette décadence d'influence locale. Le but dernier des chefs autrichiens du département, Comte de Colloredo, commandant militire à Chalon, Molitor, son intendant, et des responsables locaux à Mâcon, capitaine Merklein, baron de Wimpfen, baron de Setin, successivement, ne fut jamais que de tirer de ce riche pays maconnais tout ce qu'il pouvait fournir Les questions politiques ne les retinrent qu'en leur facilitant " légalement " cette exploitation. Chapuis eut le grand tort de ne pas comprendre cette situation (3).

Les reyalistes, eux, voyaient plus juste et plus loin.

HABILETE DES ROYALISTES.

L'attitude du parti revaliste durant ces deux meis est un modèle de politique prudente, circonspecte et pourtant efficace.

- (1) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639. Lettre de Roujoux fils à Thiard le 14 Mai 1814. " ... M. de Vaudran a été chargé de l'intérim par le Ministre, mais M. Chapuis a refusé de lui remettre le portefeuille. Il est soutenu par les Autrichiens qui achèvent de nous ruiner".
 - A.M.M. 0-3 1814-1870. Rapport sur Députation à Paris, en avril de trois royalistes Mâconnais. ... " M. Chapuis, que sesrelations suivies avec l'occupant rendent impopulaire..."
- (2) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639. Lettre de Roujoux à Thiard. 22 avril 1814.
- (3) La politique économique des Autrichiens sera étudiée avec le Chapitre sur les Réquisitions.

LES CHEFS.

Il est dirigé localement par des hommes rassis, mûris dans les épreuves révolutionnaires, rempus aux intrigues municipales ou générales. l'Etat-Major demeure discret et travaille dans l'embre (1). On ne le connait avec certitude qu'après la Restauration officiellement annoncée, par le voyage qu'il entreprend à PARIS en avril : BERNARD de LAVERNETTE de SAULES, 2° adjoint au maire, Abel Jean Baptiste Desvignes de Davayé, conseiller de Préfecture nommé le 8 mars, de la Ferestille de Saint-Léger, et Dauphin (2). On peut y ajouter avec certitude Emilan Bruys et le marquis de Deria (3), du Conseil municipal, Claude Philibert Marie Bernard de Sennecé, dit Sennecé père, Bernard de Lavernette Lasséré ex-commandant de laGarde Nationale dissoute, Claude Bauderon, ex-avecat (4), Delarnaud, Delavaivre, Siraudin aîné et Chaumet aîné, tous conseillers de Préfecture nommés le 8 mars.

Au total une douzaine de bourgeois ou de bourgeois anoblis au cours du XVIIIº et du XVIIIº siècle, dent plusieurs émigrés bien connus pour leurs opinions royalistes (5) La décision appartenait vraisemblablement aux modérés. Qui ? écartons Desvignes de Davayé, grand discoureur et hâbleur, Jean-Baptiste Marie Dauphin, 47 ans, d'une vieille famille de légistes mâconnais depuis 3 siècles, enfermé au Plessis à Paris en 1792, peut-être passé en Angleterre, peut-être Grenadier dans les troupes anti-révolutionnaires de Lyon en 93, beaufrère de Chapuis, sera anobli par ordonnance royale, dès le 26 Juin 1814 et " cette fayeur donne tout lieu de croire qu'il a bien servi la cause royale sous la Révolution et l'Empire "(6) Ses services, ses relations familiales le mettent sans deute dans la partie dirigeante du petit groupe royaliste actif. 11 en va de même pour Laforestille de Saint-Léger, 46 ans, d'une famille mâconnaise anoblie en 1728, émigré avec son frère, en Allemagne, dans l'armée de Condé, rentré à Mâcon à l'Empire (7)

⁽¹⁾ Aucune indication dans A.D.SL. Police Générale ou A.M.M. Police Des archives familiales permettraient sans doute de dresser une liste plus définitive.

⁽²⁾ A.M.M. 0-3-1814-1870- Liste des membres de la députation à Paris en avril 1814.
A.D.SL. F. 639 Lettre de Roujoux à Thiard, du 22 avril "quatre individus sont partis à Paris..."

⁽³⁾ Voir plus haut. Les Royalistes au Conseil Municipal p.
(4) Ces noms figurent avec mention toute particulière, à la suite des précédents sur l'état envoyé par le Préfet au Ministre de l'Intérieur en septembre 1814, pour le remplacement des Conseillers Municipaux absents cf. A.M.M. K-1 Notabilités mâconnaises - Conseil Municipal-Extraits de cette lettre.
(5) A.D.SL. F. 649 - Petite biographie mâconnaise opus. cité.

⁽⁶⁾ Montarlet. Les Emigrés de Saône-et-Loire ouv. cité.

⁽⁷⁾ Abbé Rameau - " Nobiliaire Mâconnais " tome II - manuscrit cité.

Il deviendra dès 1816 un "honnête ultra, Chevalier de Saint-Louis". De même encore peur Claude Philibert Marie Bernard de Sennecé, 67 ans, ancien capitaine de Dragons émigré 12 ans à Londres, où il dut travailler comme horloger et qui recevra en 1826 une rente de 4.089 francs pour ses biens perdus sous la Révolution (1). Quant à Siraudin aîné et à Claude Bauderon, 74 ans ils apportent le poids de leurs familles séculairement respectées et éceutées.

LEUR ACTION PRUDENTE.

Tous ces hommes ent dépassé 45 ans. Ils tiennent par leurs alliances à bien des familles. Ils ne se distinguent par aucune capacité particulière et se sontsouvent tenus à l'écart de la vie municipale. Faut-il alors rapporter leur modération à leur caractère médiocre, à leur peur des excès, à la crainte de compremettre une situation politique qui évoluait d'elle-même vers leurs voeux secrets ? Ou bien faut-il évoquer des consignes reçues , dont la trace est perdue, une pression de l'occupant hostile à toute lutte inutile, des assurances de la municipalité?

En l'absence de tout document, nous ne pouvois que les juger d'après leurs actes politiques.

SUR LE CHOIX DU PERSONNEL PREFECTORAL.

Ils ont certainement participé au choix des conseillers de préfecture par Bonne sur l'invitation des Autrichiens.

Mais ils ont désigné des " doublures", hommes populaires comme Desvignes de Davayé ou Delarnaud (2), hommes indiscutés par leur âge et leur expérience des affaires politiques et générales, comme Delavaivre, avoué de 61 ans et Chaumet 62 ans, ex-precureur du bailliage, conseiller municipal depuis 14 ans, ou encere le représentant d'une très ancienne famille écartée un moment du pouvoir comme Siraudin. Ce choix, qui laisse dans les coulisses les véritables acteurs et popte sur la scène des hommes sans grand caractère, témoigne déjà d'un sens de la manoduvre politique, en un temps où se jouera le sort des deux régimes, l'Empire et laReyauté(3).

Plus révélatrice encore la memination de Chapuis, préfet par intérim. Chapuis fut-il l'homme des royalistes, ou des Autrichiens, ou de personne, dévoré seulement d'ambition? On l'a vu s'appuyer sur l'occupant. Au départ, en mars, cette

⁽¹⁾ Mentarlet- Les Emigrés de Saône-et-Leire ouv. cité.

⁽²⁾ A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de manuscrit daté de 1812 "M. Delarnaud, homme rangé et fort populaire auprès du peuple par sa simplicité ..."

⁽³⁾ Cette attitude des véritables têtes du parti toyaliste mâconnais ne semble pas être réválatrice de leur peur des responsabilités, de leur manque de courage même, comme l'ont indiqué plusieurs pamphlétaires locaux en 1815,1830 et 1848 (cf. A.M.M. - Fonds 1943. Papiers divers).

position pouvait sembler conciliable avec le dévouement à la cause de ceux qui l'avaient sans doute imposé à Bonne. A mesure que la situation politique s'éclaircit, que le Gouvernement nouveau s'installe et prend en mains les intérêts économiques du pays, il faudra choisir, car les royalistes, habilement en le verra, se détacheront alors de leurs "libérateurs". Chapuis, déjà impopulaire le deviendra plus encore et se verra contraint de démissionner, malgré les Autrichiens. Fut-il un instrument dans les mains des royalistes mâconnais qui, le connaissant, savaient pouvoir s'en débarasser la période délicate achevée? Hypothèse nullement illusoire et qui confirme encore leur politique habile et modérée.

A LA RESTAURATION.

Même modération à la proclamation de la Restauration. Aucune trace de manifestation au ébut d'avril, même à la séance plénière du conseil municipal le 8 avril, où assistaient de nombreux "citoyens notables", sans que les signatures permettent de localiser quelque royaliste marquant (1). Deux jours plus tard, le 10, on peut supposer qu'ils ont crié les premiers "Vive Louis XVIII, vive les puissances alliées "à la réunion du Conseil (2) en présence "des principaux habitants et de plusieurs autres ", qu'ils ont arboré les premiers, cocardes et drapeaux blancs! Mais on ne trouve nulle part trace de leur action publique en des journées qui, comblaient leurs désir.

Peut-être sentaient-ils que la grande masse du peuple mâconnais demeure confusément hestile au neuveau Régime ?
Les baïonnettes autrichiennes empêchent toute manifestation. Mais les signes d'une sourde hestilité se multiplient : " neuvelles allarmantes propagées dans les campagnes, par de coupables agitateurs " (3) et qui conduisent les paysans à se défier de la royauté, présentée comme un régime tout provisoire " tant que le Roi n'aura pas été sacré à Reims "; " affiches annençant les nouvelles militaires lacérées aussitôt que posées " malgré les menaces de " patrouilles déguisées qui arrêteront les fautifs qui seront déportés " (4); " incorrigibles sectateurs de 93 entretenant seus cape les citoyens de maux imaginaires qui les menacent "(5); bandes d'enfants de 8 à 16 ans qui s'affublent.

⁽¹⁾ A.M.N. II-20 Reg. 12 - p. 26 et 27- P.V. Séance du 8 avril 181 4- Midi.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 do

⁽³⁾ A.M.M. -H-1 1814 Avril - Proclamation de Merklein "Préfet Militaire "aux habitants de l'arrondissement de Mâcon, le 2 avril 1814 - affichée à 500 exemplaires (AD.SL. R. 79 Chassipolet).

⁽⁴⁾ A.M.M. II-42 Reg. 12 Registre des Publications de la Mairie 9 avril 1814- affiches à 100 exemplaires (A.D.SL. R. 79 chassipolet.

⁽⁵⁾ A.M.N. II-18 - Reg. 3 p. 94 Compte-rendu deBonne - 25 avfil 1814 - cité.

de défreques militaires françaises et alliées et qui se battent sur les places et les promenades publiques, souvent aux cris de "Vive l'Empereur "(1). Manifestations bien diverses dans leurs auteurs et leurs conséquences, mais révélatrices d'une opposition inquiétante à un Régime qui apporte pourtant la paix, sinon la prospérité.

Aussi, la pelitique "veilée " des reyalistes va-t-elle se continuer plus d'un mois, sorte de petite " guerre couverte" contre les ennemis locaux : ambitions de Chapuis et de Bonne, hestilité du "commun".

SUR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Contrairement à ce qu'en pouvait attendre, ils laissent en place toute l'équipe municipale, qui s'est dépensée avec bonheur pendant les périodes troublées de janvier à mars. Pourtant les motifs légaux de remplacer 24 conseillers su 30 existent. En effet, 15 conseillers de la première organisation " ou leurs remplacants nommés depuis l'an VIII ont vu leurs fonctions expirer le 31 décembre 1812, deux autres (Despiney et Dufour) sont morts sans être remplacés, trois sont absents dela ville (Mure-Pellane , Consul à Hambourg - Brosse fils fixé à Charnay et voyageant pour ses affaires - Testeneire fixé à Loché et y résidant habituellement), quatre enfin " ont toujours manqué " (2). L'opinion générale souvent exprimée, parle en faveur d'un retour à la légalité pour ceconseil municipal incomplet ou qui se survit exagérément (3). Les remplaçants, dévoués à la cause royaliste, sont tout prêts. Les assemblées cantonales du 16 août 1813 ont désigné, par la voix des 1471 électeurs des deux cantons de Mâcon, 30 citeyens notables tous légistes ou propriétaires, comprenant seulement deux conseillers en exercice (4). On y puisera, le 30 décembre 1814, 15 remplaçants Pourquei pas huit mois plus tôt ?

Politique modérée, crainte de heurter une opinion publique fuyante et peu sûre ? Crainte de dévoiler trop une équipe neuvelle, devant l'incertitude du moment ? Ou plus simplement sens des réalités : d'une part Bonne et ses amis,

bande d'enfants.

(2) A.D.SL. Série M. Municipalités-Mâcon 1800-1870 - Pièces en vrac

A.M.M. K1 Conseillers Municipaux 1791-1846- Liste de Bonne,
le 28 août 1813.

(3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1808-1821- Cartons 1814 et 1815. Rapport du Comte Germain, préfet, au Ministre de l'Intérieur 6 août 1814.

(4) A.M.M. -K1- Conseillers municipaux 1791-1846- Liste des citeyens élus et liste des électeurs de la ville de Mâcon aux Assemblées cantonales du 16 août 1813 (2 registres et un état).

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 27 et 28 Arrêté Municipal contre bande d'enfants.

on le verra plus loin, manifestent ouvertement un loyalisme de néphytes (1); d'autre part, les six remplacements intervenus dans la série des 15 sortants, ont permis de placer deux royalistes sûrs: Doria et Aubel dela Ganête, le 16 avril 1808, et deux sympathisants, Chandon le 18 thermidor an XII et Ratton le 16 avril 1808 (2). Provoquer un bouleversement total se révèle donc inutile. Ralliée par opportunisme, ou convaincue depuis toujours, la majorité du conseil est royaliste.

SUR LE CHOIX DU " PREFET LEGAL".

On préfère donc exercer ses talents de politique sur le choix d'un préfet, décision autrement importante pour le chef-lieu. Dansla confusion administrative du moment, on pouvait tout craindre et tout obtenir.

Tout craindre d'un Ministre nouveau, peu informé des hommes et des nuances politiques provinciales, débordé et facile à tromper malgré sa finesse et son impartialité (3). Le parti royaliste local ne veut ni de l'ancien préfet de ROUJOUX, ni de CHAPUYS, ni de BONNE, ni d'un émigré trop intransigeant dans un département " eù les opinions révolutionnaires ent été embrassées avec ardeur " (4).

Or, Chapuys n'était pas homme à quitter la place sans la défendre. Il a tout de suite manifesté hautement son enthousiasme officiel à l'annonce de la Restauration. Dès le 8 avril il fait afficher dans tout le département une proclamation tithyrambique où éclate un loyalisme outré:

"La Providence a enfin jeté sur la France un megard de bonté. Ce qui a échappé à la fureur des factions et de la tyrannie est sauvé par un miracle dontl'histoire ne fournit point d'exemples.

Nous respirens à l'embre des lys. Netre Seuverain légitime neus est rendu; mentrens-nous dignes d'un aussi grand bienfait.

Le premier élan de mon coeur a été pour mon Roi, le second appartient aux puissances alliées "(5).

(2) A.D.SL Série M. Municipalités - Mâcon 1800-1870- Pièces en vrac/ A.M.M. série K1 Conseillers Municipaux - 1791-1846- Liste de Bonne, le 18 août 1813.

(3) L'abbé de Montesquiou et son second, le jeune Guizet. (4) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814. Rapport du comte

Germain, Préfet de S-et-L) 27 Juillet 1814.

(5) A.M.M. 0-3 - 1814-1870 - Preclamation du Préfet par intérim aux habitants du département de S-et-L. Elle se termine par "Vive le Roi ... signé : Chapuis."

⁽¹⁾ ef. p. 273

Que se cache-t-il derrière cette phraséologie de commande? Désir de protester hautement de sentiments un peu tardifs, mais aussi reconnaissance vraie ou feinte peur ses soutiens autrichiens qu'il espère peut-être assez puissants peur l'impeser définitivement. En tout cas, prose de circonstance.

Car meins de quinze jours plus tard, sentant tourner le vent, il s'opposera à plusieux réquisitions de l'occupant, le prenant parfois de haut, jusqu'à provoquer des protestations officielles du capitaine de Merklein, Préfet militaire (1). C'est que le mariage de raison avec "les amis nos ennemis "est terminé, l'armistice du 23 avril modifiant sensiblement dans toute la France les rapports royalistes—occupants.

Ilapparait donc que Chapuis fera tout pour satisfaire Paris et qu'il est peut-être aussi indésirable que de Roujoux. De fait, de Roujoux, en vieil habitué de l'administration manoeuvre avec habileté à Paris. Il s'y est rendu directement, vraisemblablement fin février, quand son département fut tout entier envahi. Grâce à ses relations familiales il se fait présenter à Monsieur, dès le ler Avril, lendemain de l'entrée des Alliés dans la Capitale. Le 2, le Ministre, de Montesquiou " signe la lettre qui le renvoie à ses fonctions", le matin, et refuse de le recevoir le soir, n'ayant toujours pas signé la nomination (2). Au bout de 15 jours de nouvelles démarches, sa nomination en poche il arrive à Mâcon , le 22 avril pour rentrer dans sa Préfecture. Pourtant il doit déchanter:

"J'ai trouvé le Préfet provisoire très peu disposé à me remettre l'administration, pas même l'entrée de la Préfecture, et me voilà en lutte ouverte avec ce M. Chapuis... Il garde les lettres ministérielles qui me sont adressées" (3).

En même temps il apprend que les obstacles ne manquent pas : "Deux concurrents sont sur les rangs : le sieur Chapuis et le sieur Bonne". Mais surteut "quatre individus sont partis avec une adresse signée par quelques habitants, pour exprimer le voeu public sur les évènements. Ce sont MM. Dauphin, beau-frère du Préfet provisoire, de la Forestille, de Davayé, M. de Saule, dont j'ai sauvé le neveu de la Garde d'Honneur. Cès messieurs

⁽¹⁾ A.D.SL. Série R. Carten 78. Lettre du 28 avril à Chapuis.

⁽²⁾ A.D.SL. Fonds Thiard F. 639 Lettre de Roujeux au baren de Thiard 2 avril 1814 - 3 h. Paris.

⁽³⁾ Même fonds que (3) . Lettre du 22 avril 1814 de Mâcon.

n'ent aucune mission légale, ne sont députés par aucune commune, par aucun corps constitué, et leur obj et secret est de faire confirmer le Préfet provisoire, ou d'en faire nommer un autre qui ne soit pas moi.... "

BRUYS de VAUDRAN " Préfet par intérim".

Le " ou " est superflu. Le but véritable de la mission officieuse des quatre revalistes mâconnais, à Paris, est de retarder toute nomination hâtive, peut-être de choisir leur préfet parmi plusieurs candidats. Il est presque certain qu'ils parlèrent au comte de Nanseuty, cheisi le 22 avril, comme l'un des 22 commissaires extraordinaires envoyés en province par le comte d'Artois (1). Ils purent ainsi neutraliser l'action du Général comte de Thyard, ex-émigré, ex-Chambellan de Napoléon Ier, fort introduit dans le monde ondoyant des début de la 1º Restauration, et qui s'efforçait d'obtenir la " réintégration de M. de Roujoux, non sans mal" (2), espérant sans doute en tirer avantages, étant lui-même grand propriétaire dans le canton de Pierre-en-Bresse (3). Cette lutte d'influences prolongée jusqu'à la fin de juin, permit de maintenir le previseire. C'était Bruys de Vaudran, 65 ans, royaliste, Doyen du Conseil de Préfecture, intérimaire, " réglementaire " du Préfet absent.

Ce n'était peut-être pas encore, après les grandes craintes d'avril, " tout obtenir". Mais c'était réserver l'avenir, et ménager la transition du provisoire, de Chapuys, homme de tous les partis au futur préfet revêtu de l'autorité royale. Car Claude Bruys de Vaudran, homme d'âge et d'expérience présente toutes garanties politiques. Né à Mazille le 2 février 1749, licencié en droit en 1772, il se tourne vers l'administration des finances et la Révolution le trouve Inspecteur Général des Rêles à Lyon. Emprisonné durant trois mois (Octobre-Décembre 1793). Après la prise de Lyon, il se retire à Bussières chez son père Emilien BRUYS. Il mène dans la vaste maisen, très animée par la famille de ses 16 frères et soeurs vivants, une studieuse et calme existence de célitataire. Tout près séjournaient en été

⁽¹⁾ A.B. TOME 1935 - Mission du Général de Nanseuty en Beurgegne - Avril juin 1814.
A.D.SL. Fonds Thiard F. 639. Lettre de Reujeux à Thiard, datée
de Chalen le 28 Mai 1814, après sen entrevue avec Nanseuty:
" en fait d'epinion, ce n'était pas celle de la majorité
qu'il fallait consulter, mais celle d'un très petit nombre
de gens sensés et désintéressés; que c'était celle-là qui avait fixé la sienne, même avant de partir de Paris".

⁽²⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 709. 13° cahier des doubles de correspondance du Gén. Thiard à son Régisseur Paget à Pierre-en-Bresse- Paris le 24 Mai 1814.

⁽³⁾ Pour la famille de Thyard : cf. Arcelin - Montarlot-Abbé Rameau etc...

Lamartine Cadet, dit le Chevalier de Prat, et ses enfants, parmi lesquels Alphonse, le futur grand homme de Mâcon. On discutait littérature, philosophie, et aussi religion et politique (1) Bruys de Vaudran était entouré de frères influents dans le monde : François. avocat au Parlement de Paris, mêlé aux débuts de la Révolution, comme monarchiste (1737-1811). Philibert, dit Bruys des Gardes (1750-1832) l'un des Secrétaires du comte d'Artois en exil, Gilbert, dit Bruys de Charly (1744-1827), avocat au Parlement de Dijon, député de Saône-et-Loire au Cerps Législatif depuis 1809. Un autre de ses frères Emilien (1755-1800), curé de Saint-Ythaire et déporté comme réfractaire était mort à Gênes. Enfin son neveu Emilien (1768-1832) fils de son frère Etienne, était en rapport avec les filières des émigrés et des reyalistes charollais, services récompensés par la Sous-Préfecture de Charolles en 1814, et l'annoblissement en 1815 (2). Lui-même, Bruys de Vaudran, notable national en l'an IX, Conseiller de Préfecture de 1800 à 1820. dent 13 ans deven ou Président, se mêlait intimement à la sourde fermentation royaliste.

Caractère et famille, tout répondait de Bruys de Vaudran. Il garderait avec compètence le fauteuil préfectoral occupé un moment par Chapuys.

Ce n'est que le 15 Mai à Midi que l'avocat mâconnais après avoir résisté quinze jours, abandonne toute espérance de se maintenir à son poste provisoire. Bien des raisons expliquent sansdoute la démission envoyée à BONNE le 15 Mai 1814 (3) impopularité croissante après la signature de la réquisition énorme du 6 Mai, dontNansouty le blâme (4); échec de ses tentatives pour se faire nommér définitivement, malgré ses relations de famille avec Dauphin, qui ne lui a peut-être pas caché les résultats de la députation royaliste à Paris; impossibilité de s'opposer plus longtemps au pouvoir central qui commence à se manifester partout; enfin et surtout, habileté de la manoeuvre royaliste souverte justement par les lois de l'empire : en l'absence du préfet officiel, de Reujeux, c'est

(2) A.A.M. 3º série Tome IX - 1906- P. Maritain- Famille Bruys en Mâconnais (wité).

(4) A.B. Mission du Général de Nansouty en Bourgogne .art. cité

⁽¹⁾ Lamartine évoque plusieurs fois la figure de M. de Vaudran :
Noble, fière, un peu tendue. Sa voie grave, ses expressions
choisies; sa politesse un peu compassée; sa chevelure relevée
en boucles crépées et poudrées sur les deux tempes "(Souvenirs et pertraits - Tome I. p. 20).
Voir aussi " Les Confidences", " les Nouvelles Confidences".

⁽³⁾ A.M.M. - II-18 - Reg. 3 p. 95 - Lettre Bonne aux membres du Conseil de Préfecture. "La lettre que je reçois à l'instant et qui m'a été écrite par M. Chapuys.... ses pouvoirs cessent aujourd'hui à midi".

au Doyen du Conseil de Préfecture, Bruys de Vaudran à exercer l'intérim, non à Chapuys nommé par l'occupant et non investi par l'autorité centrale, donc doublement illégal.

Il est hors de doute que les manoeuvres autour du poste de Préfet de Saône-et-Loire constituent un épisode majeur de la mise en place prudente et progressive du nouveau régime, sans heurterl'epinien publique réticente.

VIS A VIS DES OCCUPANTS

Le revirement contre l'occupant autrichien est une autre manifestation du sens politique averti des royalistes locaux. Le danger immédiat écarté, l'accueil réservé par les Mâconnais aux officiers et aux soldats alliés n'a pas tardé à fraichir. Les réquisitions, les pillages surtout du 12 au 18 mars les rendirent très vite impopulaires. Leurs ambitions de surveiller, au besoin de remplacer l'administration achevèrent d'ouvrir les yeux à leurs plus fidèles partisans. Par intérêt et par politique, les royalistes qui avaient bien accueillis marquèrent vite de la distance. Dès 1e 20 avril, à la Réunion du Conseil Général, l'introduction par le Préfet Chapuys du Baron de Haan dans la Salle des Séances fut vivement critiquée dans certains salons dela ville et par " des tenants avoués du nouveau régime " (1) . Le 27 avril, les Autrichiens se plaignent à la Mairie " des abus, maisons fermées, propriétaires absents. locaux démeublés, pour éviter les logements " des officiers surtout (2). Le lendemain on doit réorganiser complétement le système des legements militaires (3). Mêmes difficultés pour le service des bateaux sur la Saône, entre Mâcon et les deux villes veisines de Chalon et Villefranche. Les commissaires responsables, entre autres griefs, note " la difficulté croissante de trouver des bonnes volontés, même chez les personnes connues pour leur position à l'égard du nouveau Roi "(4) Dernier détail typique : la livraison des pièces de bon vin aux Etats-Majors cesse peu à peu en avril, pour devenir presque inexistance après le 3 Mai (5). Or les officiers alliées

⁽¹⁾ A.M.N. Fonds 1943 Lettre d'un sieur Demarnay ou Desmarquey, dans les manuscrits de Puthod, alors absent de Mâcon (voir dans A.M.N. - K1- Cons. Mun.) datée du 25 avril 1814.

⁽²⁾ A.M.M. II=42 - Registre 2.

⁽³⁾ A.N.M. II-20 - Reg. 12 p. 30 - Arrêté municipal en date du 28 avril 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. - H-2 - 1814 - Nete des sieurs Philibert Beurden et Guichard, négociants, nommés Commissaires aux transports fluviaux le 18 avril 1814 - datée du 26 avril. Il faut neter aussi que les Autrichiens maltraitaient fort les bateaux, les gardaient 4 ou 5 jours hors des délais prévus, vendaient les agrés etc...

⁽⁵⁾ A.D.SL. R. nº 35 Felies - 46-47-48 - Feurnitures aux treupes alliées par la ville de Mâcon.

demeurent en nombre à Mâcon jusqu'au début de juin (1). Seul BONNE livre 66 bouteilles de vin vieux le 24 Mai pour la venue du Général Feld Maréchal Baron de Wimphen, et le mandat de paiement, visé en 1816 portera la mention révélatrice "livraison imposée "(1). On est loin des cadeaux, des réceptions et des dégustations collectives dans les meilleures caves des nobles et des grands bourgeois, au début de l'occupation.

Le Régime installé, l'aide autrichienne inutile, il était temps de quitter ces anciens amis redevenus ennemis depuis qu'ils s'attaquaient aux biens et qu'ils dressaient centre eux une opinion déjà bien fuyante et assez difficile à persuader. Cheminement politique normal et qui achève de peindre l'attitude quasi opportuniste de la fraction royaliste de la ville.

Attitude qu'explique sans doute la personnalité prudente et réaliste des responsables, ennemis de tout risque inutile, de toute aventure à panache mais vaine et nuisible qu'expliquent aussi l'incertitude militaire jusqu'au 6 avril, le désordre général, l'absence de consignes et de représentant du pouvoir central jusqu'à l'arrivée de Nansouty à Dijon au milieu de mai.

INTRIGUES MUNICIPALES.

Entre l'occupant vorace et l'opinion divisée, les royalistes manoeuvrent habilement et souvent obscurément. Les municipaux, fraction Bonne, et leur clientèle bourgeoise et artisane, apparaissent plus nettement sur la scène politique. Hommes de l'Empire, qui leur donna le pouvoir, ils n'hésitent guère à saluer laRoyauté avec toute la pompe officielle de leurs fonctions, sans négliger leur ancienne clientèle politique.

LOYALISME OFFICIEL ENVERS LE NOUVEAU REGIME.

Le 8 avril, ils rédigent une vibrante proclamation aussitôt affichée "Sur le rétablissement des Beurbens (2). Phraséologie outrée qui plaisait alors, exaltation de "cette couleur chérie de la Nation, le lys, emblême de la paix, signal "de la pureté du sentiment qui l'adopte, et qui reparaît enfin "sur la tête des Français... sous le gouvernement légitime qui

(2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 26 et 27 et A.M.M. H-2 Avril. exemplaire de l'affiche.

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds 1943- Registre des Mandats 1814-1815- Dépenses pour le couvert de MM. les Officiers Autrichiens. Le mandat Bonne porte le n° 597 du 24 Mai 1814.

mous est rendu". Mais aussipromesses formelles et bienvenues aux "inquiets: plus de conscription ... plus de droits réunis..."

" aucun déplacement, aucune secousse politique. Acquéreurs

" de biens nationaux, administrateurs militaires, vous serez

" tous maintenus dans vos fonctions, vos pensions et vos biens".

Le bonheur pour tous: " Mâconnais, votre commerce va renaître

" les pertes trop récentes sur lesquelles vous gémissiez aujourd!

"hui, deviendront demain un titre de plus à labonté du prince.

" Les travaux si titles à la classe indigente reprendront leur

" cours... Nous arriverens tous au port en nous embrassant comme

" des frères". Enfin, suprême argument, rappel de la vieille

" querelle Mâcon-Chalon pour la Préfecture (1): " On a voulu

" souvent vous éloigner du rang qu'il vous appartient d'occuper

" dans votre département. Voilà l'occasion de vous l'assurer

" à jamais. Arborons avec franchise cette couleur de la paix".

Le drapeau blanc est hissé au fronton de l'Hôtel de-Ville, les conseillers et les notables arborent la cocarde blanche, à la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 10 avril à 2 heures après-midi, après un éloge des Bourbons et des puissances alliées. (2). L'Assemblée " par un mouvement vif et spontané dépose d'avance ses voeux ardents au pied du trône des Bourbons...au nom des administrés, dont le bon esprit et les voeux sont déjà notoirement avoués par le rétablissement de l'ancienne dynastie".

On peut se demander comment parvint à Bonne la nouvelle de l'abdication et de la Restauration. Aucune mention n'en subsiste. L'a-t-il appris par les Autrichiens, les Royalistes le télégraphe Chappe, l'un des innombrables bruits mal vérifiables courant sur la grand'route? La seule circulaire efficielle certaine, datée seulement du 16 avril, par le Commissaire Provisoire, chargé du Portefeuille du Ministère de la Police Générale, parvint à la Préfecture le 20, à la mairie le 21 1 (3). Connaître la source, conduirait à savoir vers qui on se tournait déjà comme informateur officiel, et son rôle éventuel dans l'évolution de l'opinion publique.

(3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1814 - Dossier "Police 1814". Longue phraséologie contre Buonaparte, bienfaits du retour des Bourgons.

⁽¹⁾ Pour l'ensemble de la question voir : A.M.M. 0-3 Mâcon Chef-Lieu.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 26 à 27 P.V. de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 1814 à 2 heures après-midi, " en présence des officiers et sous-officiers de la cohorte urbaine, des principaux habitants et de quelques autres ".

Ces proclamations municipales et parisiennes ne soulevèrent aucun mouvement de fidélité au régime déchu, non plus d'ailleurs qu'aucune manifestation en faveur du nouveau(1) La municipalité fit pourtantson possible : pour fêter la prise de la cocarde blanche le 11 avril on brûla 120 pets au feu sur le quai du sud (2) . On chanta un Te Deum à la Cathédrale Saint-Vincent. On préparé l'accueil du Commissaire du Roi, comte de Nansouty " avec tous les homneurs dûs aux sénateurs lors de leur arrivée dans leur sánatorie" : inscription des volontaires pour les compagnies d'honneur, le 15 mai (3), achat de 305 pots à feu et de 100 lampions (2) nomination des commissaires peur les festivités. Aucune fausse note dans ce concert de louanges officielles que Bonne put couronner d'une formule définitive : " La ville de Mâcon fut placée sans opposition réelle au nombre des plus fidèles à la monarchie légitime. Tous les éléments de discorde civile ont disparu devant les sacrifices des citoyens aisés, ainsi que devant la confiance en l'autorité locale " (4).

Explication économique et sentimentale bien superficielle de l'attitude passive de la population, à l'ombre des fusils autrichiens, sans chefs et sans courage. Mais elle flatte les royalistes influents et souligne les prétendus liens étroits tissés entre la municipalité et ses administrés.

APPUIS POPULAIRES.

C'estici le revers du bouclier que Bonne et ses amis opposent à leurs nouveaux maîtres politiques et derrière lequel ils tissent les intrigues qui les maintiendrent en place, sinon en puissance. Après la comédie de l'attachement au prince, reprise d'exemples universels dans cette France d'avril 1814, l'allusion habile à leur clientèle : "Votre confiance a soutenu vos magistrats dans ce pénible trajet. Soutenez-les encere "demande Bonne le 8 avril (5). HUGUET, le dessinateur n'aurait-il pas menacé : "Nous tenens 800 euvriers et mariniers dans nos mains " (6). Les acheteurs de bians nationaux, les

(2) A.M.M. Série L-1- Budgets et comptes. Pièces diverses 1796-1873 - Exercice 1814.

(5) Proclamation aux Mâconnais - citée.

(6) A.D.SL. Police Générale - Rapport Nov. 1814- Cité.

⁽¹⁾ A.M.M. Série I-1- Carton 5 Police municipale. Pièces diverses 1789-1862. Aucune mention de manifestation durant tout le mois d'avril, sauf rassemblements d'enfants 20 avril.

⁽³⁾ A.M.M. Série II-42 - Registre 2 - Avis Municipal du 14-5-1814 (4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 Rapport Bonne à M. le Commissaire provisoire de la Police Générale - 25 avril 1814. Sur la situation politique de Mâcon.

officiers en retraite, les artisans ruinés par les pillages et les réquisitions constituent " un ensemble d'hommes anxieux du lendemain, qui parlementent et se succèdent dans les bureaux du Maire et de certains légistes " (1). La position de Bonne, otage volontaire du 6 mars, se raidit peu à peu, à l'égard des Autrichiens. Le 11 Mai, une altercation très vive l'oppose au baron de Merklein. à propos d'une réquisition de chevaux et de viandes. Il écrit " une lettre qui a plutôt l'aire (sic) d'une correction qu'on me fait, qu'un exposé " selon la protestation de l'autrichien (2), qui menace"d'envoyer garnison au domicile du Maire".

Apparemment, les revalistes ménagèrent aussi le Conseil Municipal en plus des bonnes raisons qu'ils y avaient déjà, par crainte de raidir l'opinion d'une clientèle politique réelle ou imaginaire et dont Bonne et ses amis valorisaient leurs ambitions.

Autrichiens, reyalistes, municipaux poursuivent chacun leurs chemins divergents. Les intérêts personnels eu de caste priment ceux de la collectivité. Et pourtant l'état du pays mâconnais justifie alors toutes les alarmes.

" L'anarchie règne partout " (3), " Il n'y a plus ni administration, ni règlements. Tout le monde n'en fait qu'à sa tête " (4). " Le département est dans un état affreux de ruine par les réquisitions, les contributions, les taxations, les rapines... et teutes les herreurs d'une situation pire que l'état de guerre " (5). Effondrement économique qui frappe tous les témoins, parce qu'il touche tout le monde. Mais, plus inquiétant peut-être, pour les hommes politiques, l'état de l'opinion au milieu de mai, appelle d'énergiques mesures de redressement.

L' OPINION PUBLIQUE EN MAI.

" Le royalisme n'est pas embrassé avec toute la chaleur souhaitable par les campagnes et par la ville. Les bandes

- (1) A.M.M. Fonds Puthod. Manuscrit d'Avril 1814.
- (2) A.D.SL. R. 75 Liasse Lettre du 11 Mai 1814. (3) A.M.M. - H-2 1814 - Rapport des Commissaires au logement. (4) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 742 Lettre du sieur Paget

Régisseur baron de Thiard - 14 Mai 1814.

(5) Même fonds. F. 639 Lettre de Roujoux à Thiard le 22 avril 1814 (6) A.D.SL. M. Pelice Générale 1800-1816 - Carton 1814-15- Lettre du Maire de Fuissé au Préfet le 10 Mai 1814.

d'enfants centinuent, à Mâcon à injurier les notables, sans doute royalistes, à crier "Vive l'Empereur", à simuler des hécatembes d'Autrichiens (1). Une opposition ouverte au nouveau régime semble se dessiner, malgré la présence autrichienne. "Les campagnes mâconnaises sent pertées au soulèvement. On les soulève contre les excès réels des troupes alliées "(2)" Quelques-uns de ces redoutables agitateurs sent connus et ... ils subirent la punition la plus sévère (3) a pourtant menacé le Préfet Militaire de Merklein, début avril. Y eut-il arrestations et poursuites ? Aucune trace n'en subsiste.

Bien des raisons expliquent cette agitation anti-monarchiste dans Mâcon et le Mâconnais : rigueurs légales et illégales de l'occupant, soutien évident du nouveau régime; ruine des paysans et des artisans après 5 mois d'occupations diverses; persistance des "opinions révolutionnaires embrassées ici avec ardeur, et ayant laissé ce funeste esprit d'insoumission dont les malveillants se servent pour égarer l'opinion publique "(4) . Mais aussi, et Bonne, Chapuis, les royalistes s'en rendent bien compte, le passage des soldats français débandés et l'inertie de l'administration et de la police.

Deux faits qu'on doit placer au premier plan, par leur ampleur, leur durée et leurs conséquences pelitiques durant toute la première Restauration. C'est véritablement au milieu de mai que la situation devient inquiétante à ce sujet. Les soldats français ? " Il n'y a pas de jour que nos routes soient couvertes de plusieurs centaines de soldats de toutes armes. Ils se répandent en masses de 40 et plus dans les campagnes et réunissent pour la couchée dans les villes, jusqu'au nombre de 4 à 500. Il faut les loger et les nourrir. La plupart répandent et accréditent de faux bruits allarmants (5). Cette contrepropagande des soldats débandés, retournant dans leurs dépôts ou leurs foyers sans argent, sans vivres et sans chefs commence dès le début d'avril. Elle devient inquiétante en mai. On la jugera catastrophique au milieu de l'été. Elle se borne pour le moment à des bruits chuchotés, à des menaces de vengeance. Le passage de Napoléon dans la Nièvre, en route vers l'Ile d'Elbe. le 21 avril dut encere fortifier ce courant d'opposition de

⁽¹⁾ A.D.SL. M. Police Générale 1814. Rapport Augres Commissaire de Police - 12 Mai 1814.

⁽²⁾ A.M.M. -II-18 - Reg. 3 P. 94 -Compte-rendu de Bonne à M. le Commissaire Proviseire de la Police Générale -25 avril 2814.

⁽³⁾ A.M.M. - H-2 Proclamation du baron de Merklein, Préfet Militaire aux habitants arrondissement Mâcon- 2 avril.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série M. Pelice Générale 1800-1816 -1814 - Rapport Comte Germain, Préfet (cité).

⁽⁵⁾ A.M.M. II-18 - C.R. Bonne cité.

de l'armée, si puissant dans bien des régions françaises et à Paris même (1).

Autre fait déterminant : la carence de toute administration. Après 15 années d'une tutelle parfeis lourde, la machine gouvernementale se volatilise. Toutes les grandes administrations ont quitté Mâcon dès le 12 janvier et n'y reviendront qu'au début de mai, avec leurs documents et leurs archives (2). Dans certains cas pourtant, soit hasards de la guerre. soit destruction volontaire: " tout a disparu, il ne reste plus aucun documents; les caisses ont été enlevées; enfin le département semble sortir du chaos " (3). De plus " les principaux fonctionnaires (sont) absents divisés entre eux" 4), tels Vitallis. Directeur des Contributions contre Bonne. Populus, contrôleur des droits réunis contre Augros, commissaire de police, pour des raisons inconnues. " Plus de gendarmerie, les tribunaux sans appuis, la ceherte urbaine complètement désarmée lors de la seconde entrée des troupes alliées " -(5). Au total " l'administration, au lieu de se rétablir avec vigueur dans un mement critique s'est pour ainsi dire glissée à la faveur des bayonnettes autrichiennes. Tout concourt à relâcher une machine dont les ressorts déjà attaqués avaient besoin au contraire d'une force nouvelle " (6). Le nouveau régime serait-il incapable de rétablir la situation purement administrative du pays ? Preuve d'une faiblesse inopportune devant la montée de l'opposition et le travail de sape des soldats vagabonds.

Danger que les royalistes locaux mesurent exactement. Il est temps de clore l'époque des marchandages et des finasseries. L'escrime politique subtile des "Autrichiens pilleurs d'épaves", des monarchistes incertains des lendemains, des municipaux anxieux de leurs privilèges, d'un préfet "troisième larron", tientla scène depuis deux mois. Mais les ruelles étroites qui mènent à la Préfecture à la Mairie, ne débouchent nulle part sur les grandes avenues du pouvoir. Il est temps, le jour dangereux de la Restauration étant franchi, de s'y engager enfin.

Bien entendu, ayant désormais la force pour eux, leur politique nuancée et habile depuis le début de mars, ce sont les royalistes qui prennent les devants le 15 Mai 1814 à midi.

⁽¹⁾ Cf. abbé de Montesquiou: "La mutinerie de la troupe croit sensiblement. Les soldats tiennent des propos effroyables. La plus grande partie de l'armée est en insurrection, l'aube est incertaine". cité par H. Houssaye 1814 - p. 644 note 3.

(2) A.M.M. Archives en vrac de la justice de paix du Canton de Mâcon-Nord. Audiences diverses en juin, juillet, aout. Les propriétaires de certains locaux adm. (Droits réunis-Contributions timbre) réclament location "de janvier à mai, malgré l'absence des locataires.

(3) A.M.M. 0-3-1814-1870-Rôle des Cont.Ordre de Chapuys et Merklein 15 avril.

⁽⁴⁾ A.D.SL. M. Police Générale 1814-Rapport du Comte Germain 27-7-1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. II-18- C.R. Bonne 25 avril 1814 - cité.
(6) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814 - Rapport du Comte Germain - cité.

D - LA REPRISE EN MAIN PAR LE POUVOIR CENTRAL

15 Mai - 17 Juillet

-1-:-:-:-:-:-

En deux mois, du 15 Mai, départ de Chapuis, au 17 Juillet installation du Comte Germain de Montforton, premier préfet royaliste (1), l'évolution nécessaire s'accomplit : l'autorité du gouvernement central se rétablit, du moins en apparence, les querelles pelitiques pour la conduite des affaires locales sont virtuellement closes, au profit des royalistes, traditionnels ou fraichement ralliés. Mais l'espoir, un instant caressé par les grands bourgeois mâconnais, de retrouver, sous d'autres formes peut-être, une partie du pauvoir passé des municipalités, s'évanouit sous la tuelle rétablie.

RETABLISSEMENT DEL'AUTORITE CENTRALE .

Il n'est pas extraordinaire que CHAPUIS soit conduit à démissionner le 15 Mai 1814. La conjencture politique prend tournure en effet dans le pays, à ce moment. Le 13 Mai Talleyrand constitue le premier ministère de la Restauration avec, aux pestes clés des alliés de marque : le comte BEUGNOT, conseiller d'Etat à la Direction Générale de la Police, l'Abbé de MONTESQUIOU, émigré, agent du Comte de Provence, à l'intérieur le Baron LOUIS, émigré rentré, maître des requêtes au Conseil d'Etat, aux Finances. La nouvelle en parvint des le 16 à la Préfecture de Saone-et-Leire (2) . C'est le 17 Mai que le Général de Nansouty, nommé le 22 avril, arrive à Dijon en qualité de commissaire extraordinaire des Bourbons, avec les pouvoirs les plus étendus, correspondant directement avec le Comte de Beugnot. Il adressa sans tarder une lettre aux Préfets des Départements de la 18º Division Militaire, dont Saône-et-Leire faisait partie, pour les informer de sa mission et de " l'autorité de l'Etat qu'il faut rétablir dans tous les domaines " (3). C'est le 9 Mai que le baron de Stein ordonne aux autorités alliées de " remettre immédiatement l'administration

⁽¹⁾ Lex et Siraud-Les administrateurs et Préfets deS-et-L 1789-1886 - euv. cité. Le comte Germain demeurera à la tête du département durant teute la l° Restauration jusqu'au 23-3-1815.

⁽²⁾ A.D.SL. Série R. Réquisitions et indemnités - Carton 0-1 Arrêtés et documents relatifs aux réquisitions circulaire imprimée, du comte Beugnot, en date du 13 avril, arrivée le 16.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1816 - Carton de 1814. Copie adressée au Maire de Mâcon.

l'administration des provinces aux commissaires reyaux "(1) C'est le 17 Mai qu'une Ordonnance Royale supprime la Direction des Douanes et des Droits Réunis, mais pour la remplacer, simple étiquette nouvelle, par la Direction Générale des Contributions Indirectes, et que le recouvrement des arriérés de toutes Contributions est rendu exigible, au besoin par la Force. Enfin, le 30 Mai, le Traité de Paris, tout en ramenant les frontières à leur tracé de 92, semblait conférer au nouveau Régime l'égalité politique avec toutes les puissances européennes.

L'autorité du nouveau Regime s'affirme donc " les temps sont changés " (2) Des trois pouvoirs en lutte à Mâcon durant toute la période précédente, deux vont céder la place au troisième : effacement puis départ des Autrichiens dès le 9 uin, abandon par les bourgeois municipaux de leurs ambitions personnelles ou de classe à diriger, seuls les affaires locales, mais triomphe apparent et momentané sans doute combien éclatant pourtant, du parti reyaliste. L'équilibre des forces réalisé curieusement de mars à mai se trouve rompu. l'Administration du pays mâconnais ne put qu'y gagner.

GRANDE IMPOPULARITE DES AUTRICHIENS.

Le problème autrichien se pose sous deux aspects du 15 Mai au 17 Juillet : l'occupation légale s'allège considérablement jusqu'au départ des troupes cantonnées à Mâcon le 9 Juin. Mais les difficultés subsistent avec les troupes de passage jusqu'au milieu de juillet.

Les Autrichiens, liés par les Conventions de l'Armistice du 23 avril, devaient cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée (3) Le 5 Mai une ordonnance de Louis XVIII (4) prescrit aux autorités françaises de refuser teutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril, parvenues à MACON entre le 2 et le 5 Mai (5). Cette ordonnance, avec les délais habituels de transmission de Paris à Mâcon (6) dut parvenir à Chapuys le 11 ou 12 Mai. Elle ne fut sans doute pas étrangère à sa démission, non plus qu'au raidissement des relations

(2) A.D.SL. F. 642 Lettre Piaget au baron de Thyard 6 Juin 1814

(3) Convention d'armistice 23 avril 1814 - Art. 8 § 2 (4) A.M.M. -H-2 1814 - Ordonnance imprimée à Dijon.

⁽¹⁾ A.B. T 935 - p. 104-171 - Mission du Général de Nansouty en Bourgogne Avril - Juin 1814.

⁽⁵⁾ D'après divers documents (A.D.SL. R.79 - A.M.M. Budgets II-18.

⁽⁶⁾ A.D.SL. - M. Police Générale - Circulaire de Beugnot du 16 avril, accusé réception le 22.

BONNE-MERKLEIN- BRUYS-VAUDRAN, désigné par Paris, ne devant rien de sa fonction à l'agrément autrichien ne ménagea guère l'Etat-Major Mâconnais durant les dernières semaines de son séjout. Les dernières troupes et les derniers officiers évacuèrent la ville le 9 Juin en même temps qu'y entrait le ler Régiment d'Infanterie légère venant d'Italie(1). Depuis le début de mai les autrichiens intervenaient très rarement dans l'administration, sauf pour protester contre les obstacles de toutes sortes qu'ils rencontraient pour la livraison des réquisitions. " Leur apreté achève de déteurner leurs plus zélés partisans"(2). et en juin : " Il est difficile d'être plus hai que les troupes autrichiennes " (3). Cette hostilité est d'ailleurs plus marquée dans les campagnes où " les officiers autrichiens se jouent des ordres du gouvernement français. Ils agissent suivant leur caprice ou leur ambition " (4). A MACON, les troupes fixes ne dépassent pas la valeur d'un régiment, même d'un bataillen parfois (5). Seuls les deux hôtels du Sauvage et de l'Europe souffrent des fantaisies d'une dizaine d'officiers chacun, qui pensent plus à faire ripaille et à courir les chemins à cheval, qu'à intriguer à la Préfecture et à la Mairie. A part les citoyens qui hébergent destroupes et qui logent des officiers, l'occupation paraît désermais légère aux Mâcennais. Dans les dernières semaines les rapports entre occupants et administration se tendent de plus en plus. Le 25 Mai, Nanseuty proteste auprès du prince de Wied, à Chalon, contre les excès des soldats alliés(6) Fin mai, une réception chez le Marquis de Doria " candidat des mo revalistes de toutes les nuances " (7) se déroule avec la présence de toute la nouvelle classe dirigeants, mais sous un seul officier allié, comme il était courant en avril (8).

Ce raidissement des royalistes, derrière toute la population à l'égard des alliés se traduit par une indifférence

(2) A.M.M. Fonds Puthod Fragment de manuscrit-daté de "Mai " sans quantième.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 742/48 Lettre Piaget au Comte de Thiard 24 Mai 1814.

(4) A.D.SL. Fends Thyard F 742/49 Lettre du même au même-31-5-184 (5) A.M.M. Fends 1943. Comptes et Budgets et A.D.SL. R. 72 à 82

Bons de réquisition divers.

(6) A.B. Mission de Nansouty - Art. cité.

(7) A.D.SL. Série M. Listes électorales 1815-1820-Annotation du comte Germain sur la liste Janvier 1815.

(8) A.M.M. Fonds 1943 - Amnuel du Parfait Royaliste cité.

⁽¹⁾ A.M.M. - H-2 Invasion 1814. Mémoire du sieur Delorme, aubergiste, du 6 mars au 9 Juin.
A.M.M. Fonds 1943 - Dépenses de la Mairie. Reg. des Mandats 1812-1815- Mandats 597 à 628.

.... totale à leur départ du 9 Juin. Pas trace de la moindre cérémonie officielle, alors que, dès le 11 Juin, un banquet fastueux réunissait autorités et officiers du 1° Régiment d'Infanterie légère, à la Salle du Théâtre de l'Hôtel-de-Ville (1).

Mais la population n'est pas débarassée de la présence de soldats alliés. Un double courant très fourni continue de battre les murs de la ville, comme depuis plusieurs mois : les Prisonniers de Guerre libérés, et les troupes régulières remontant du Sud-Ouest ou de la Vallée du Rhône vers les frontières du Nord et de l'Est. Les premiers, évalués le 2 Juillet à 16.937, défilent par bandes de 4 à 500 depuis le début d'avril. Le flot important vint en mai. Autrichiens. Allemands et Russes (8.000) emplissent " la Caserne des Ursules, celle des Carmélites, les Ecuries de la ville, les caves du Palais de Justice et autres lieux ". Ils se répandent dans les campagnes, quittent les itinéraires indiqués et provoquent souvent des rixes. Ils concourent grandement à dresser toute l'opinion publique : " Il est impossible d'être plus abhorré que les Autrichiens dans ce pays-ci (2). Quant aux troupes encadreées elles ne sont pas moins impopulaires. Les feuilles de chêne dont les soldats ornent leurs shakes, les exigences des officiers, " les centaines de voitures d'équipages, fourgons et autres chargées de pillages " (3). Tout concourt à creuser un fossé entre les Autrichiens et ceux-là même qui les accueillirent généreusement en mars.

Légalement, par les conventions d'armistice, matériellement, par leur départ ou leur instabilité, meralement par le mur de haine qu'ils ont dressé en quelques mois, l'action politique des Autrichiens est nulle dès le milieu de Mai. Elle n'agit ensuite que négativement, en faisant contre eux l'unanimité.

EFFACEMENT DES MUNICIPAUX.

La disparition de toute action efficace chez les municipaux n'est pas moins flagrante. le Conseil Municipal réuni 26 fois en 4 mois, de janvier en avril, espace ses sessions : 4 fois en mai, 3 fois en juin (4).

(1) A.M.M. Fonds 1943 - Budgets - Cité Mandat 628.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 712 Lettre Piaget à Thiard Juin 1814 (4) A.M.M. II-18 et 20 Registres 12 et 13.

⁽²⁾ A.B. Mission de Nanseuty - art. cité - Lettre de Nanseuty à l'abbé de Montesquiou les 25/29 Mai 1814. à propos de ces prisonniers alliés qui "séjournent à volonté, font 2 lieues par jour, reviennent...."

Les compte-rendus redeviennent anodins et le travail se réduit aux arrêtés habituels sur la vie matérielle delaCité. La majorité des conseillers restant, leur maire en tête, semblent avoir accepté le nouveau régime avec facilité, avec empressement même (1), semblent laisser la réalité du pouvoir aux royalistes du Conseil eu d'un Etat-Major extra-administratif Non sans regrets peut-être (2).

La situation de cette municipalité survivante de l'Empire, malgré ses protestations d'amour et de reconnaissance, qui se renouvellent à chaque occasion (3), apparait assez délicate. A moins d'une collusion ancienne de Bonne et des ennemis de l'Empire, que rien n'autorise à supposer; le revierement, pour être courant à l'époque demeure bien total pour ne pas être gênant. Les municipaux s'effacent ou mieux, on les tient à l'écart. On le constate lors de la députation mâconnaise à Paris courant Juin.

Il s'agissait à nouveau de la question de la Préfecture. Aubel de la G enête en assurait toujours l'intérim, avec l'ancien Chef du Secrétariat Gataud, comme Secrétaire Général. Mais les intrigues du baron de Roujoux menaçaient d'aboutir. Or. ni Bonne, par un reste d'ambition, ni les royalistes pour des différents personnels mal connus, n'acceptaient l'éventualité d'un retour du " préfet impérial ". De Roujoux mal accueilli par Chapuis le 22 avril, était retourné à Paris, où son protecteur, le baron de Thiard, rallié à Louis XVIII a " enfin obtenu la réintégration de M. de Roujoux, non sans peine "(4) Revenu à Mâcon le 26 Mai, l'ancien préfet n'avait pu encore rentrer à la Préfecture. Legeant chez Madame DORIA, il lance une proclamation fulminante contre l'Empire, dithyrambique pour les Bourbons(5) et qui ne lui ouvre aucune nouvelle porte. Il va donc à Chalon, le 27 Mai où Nansouty le reçoit le 28 " avec beaucoup de grâces " mais lui " conseille de retourner à Paris ou de rentrer tranquillement chez (lui) sans se mêler de l'Administration " (6). Un peu découragé, et surtout à court de ressources, de Roujoux revient à Mâcon, non sans relancer le

⁽¹⁾ Voir en particulier les termes des proclamations municipales citées plus haut.

⁽²⁾ A.D.SL.-Série M. Municipalités Mâcon 1800-1870-1º lettre de démission de Bonne, 24 Oct. 1814 laisse parcer un regret certain " d'un temps où jeme suis dépensé sans profits ni satisfactions".

⁽³⁾ A.M.M. II-42 - Reg. 2 Plusieurs invitations à messes solennelles, illumanitions, constitution de compagnies d'honneur en prévision de la venue de Nansouty ou des Princes Royaux.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Fends Thiard F. 709-13° cahier correspondance du Général Thiard. Lettre à Piaget du 24 Mai 1814.

⁽⁵⁾ A.B. Mission Général de Nansouty - article cité.

⁽⁶⁾ A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 Lettre Roujoux à Thiard, envoyée de Chalon le 28 après-midi.

le baron de Thiard et les bureaux du Ministère de l'Intérieur. Il se répand en lamentations et en menaces d'éclatante revanche. La nomination officielle de Jean Tupinier, juge à Tournus, conseiller général, au poste de Secrétaire Général le 18 juin (1) semble justifier ses prétentions (2). Il fallait parer à nouveau au danger, comme en avril.

7 citoyens partent donc à Paris fin juin :
BONNE, Maire, BRUNET-BRUYS et Bernard LAVERNETTE, adjoints,
Bernard de Lavernette dit de Saules, frère du précédent,
Desvignes de Davayé, Laforestille de St-Léger et Dauphin(3)
quatre royalistes et une municipalité dont les deux adjoints
ent toujours mentré des sympathies pour l'ancien Régime.
Bonne rallié, y trouve sa place comme maire, peut-être pour
juger des quelques minimes chances qui lui restent d'enlever le
poste disputé de préfet.

"Monsieur les reçoit aimablement, leur accorde la décoration de la fleur de lys, leur donne l'assurance que tout serait fait pour préserver leurs justes craintes, et les renvoie satisfaits "(4). Bonne rapporta-t-il de cette visite une promesse de compensation : à défaut de la Préfecture, la députation ? (5).

Mais toutes les promesses ne peuvent faire illusion. La députation de Mâcon est en majorité composée de royalistes étrangers au Conseil Municipal et n'a aucunement été mandatée par lui (6). On ne peut dissimuler que l'influence des bourgeois et négociants municipaux a cédé devant une nouvelle équipe.

DUEL AVEC CHALON.

Le Conseil eut pourtant encore une dernière occasion de manifester une vigueur qu'il semblait avoir perdus. Au début

(1) A.B. Mission de Nansouty - Article cité.

(3) A.M.M. 0-3 1814-1870 - Députation à Paris - Juin 1814.

(4) Bonne fut élu député de Saône-et-Loire après sa démission du poste de Maire, en 1815.

(5) A.M.M. II-18-20-42 - Aucune délibération du Conseil pour

mandater les 7 envoyés Mâconnais.

(6) A.M.M. Série 0-3 Macon-Chef-Lieu-Dossier très complet.

⁽²⁾ Lex et Siraud. Les Conseillers Généraux de S-et-L ouv. cité. Tupinier (1753-1816) avecat, puis juge à Teurnus, Député aux anciens, au Corps Législatif jusqu'en 1810. Chevalier de la Légion d'Honneur 1810. epinions bonapartistes modérées, rallié à la Royauté.

de juillet, les Chalonnais essayent d'enlever à nouveau le siège de la Préfecture. A chaque changement de régime, c'est ainsi (1): " Malgré cinq décisions contradictoires et une possession de vingt ans, la ville de Chalon renouvelle contre le chef-lieu, ses prétentions à le devenir elle-même, attentive à saisir toutes les transitions de pouvoir depuis 1790 " (2). Une députation chalonnaise est à Paris depuis la fin de Juin. Peutêtre l'action de de Roujoux et du baron de Thiard, prepriétaire en bresse Chalennaise (3), a-t-elle lié la question du Préfet et de la Préfecture. Cette fois le Conseil Municipal, dans sa séance extraordinaire du 15 Juillet 1814, décide l'envoi d'une députation nouvelle de quatre membres à Paris : BONNE, DORIA, FEBVRE, du Conseil Municipal et LAMARTINE de PRAT, du Conseil Départemental. Composition fort équilibrée, avec un ancien suspect enfermé un an aux Ursulines en 93-94 (Lamartine), un royaliste très populaire (Doria), un royaliste fort modéré(4) ancien receveur général du Département, parti de rien et enrichi sous l'Empire. FEBVRE et BONNE toujours anxieux de sa position. Montesquiou leur affirme que " le Gouvernement ne veut inquiéter aucune position ".

Le COMTE GERMAIN ler PREFET DE LA RESTAURATION.

Et le 17 Juillet, le jeune et brillant Auguste, Jean, Comte Germain de Mentferten est nommé à la Préfecture de Saône-et-Loire et comble ainsi les voeux des royalistes mâcennais heureux de sortir du provisoire, sans toutefois que la personnalité du nouveau préfet leur convînt totalement. Mais la nomination de cet ancien officier d'ordennance de l'Empereur, comte d'Empire à 20 ans en 1806, étant de bonne politique dans ce département, et faite pour complaire au fond à læur prudence habile qu'ils n'avaient cessé de montrer depuis plus de six mois. En tous cas, elle marque la consécration officielle d'un raffermissement évident de l'autorité, entrepris depuis le milieu de mai.

AFFERMISSEMENT DU REGIME.

Ce retour aux conditions normales du gouvernement se manifeste par la remise en activité des grandes administrations, surtout des Finances, par la remise en place d'une force armée

(2) A.M.M. II-18 - Reg. 6 p. 7 et 8. Lettre Benne à S. Ex. Ministre Intérieur 7 Juillet 1814.

(3) Chateau de Pierre-en-Bresse - Canton dudit-arrond. Chalon-s/S.
(4) A.D.SL. Série M. Listes Electorales - 1813-1820.
FEBVRE:candidat d'une classe qui se compose des moins pronon-

cés dans les deux cantons " en 1815.

⁽¹⁾ A.M.M. Série 0 3 - Mâcon Chef-Lieu- Dessier très complet.

nationale et le début de la lutte contre une opposition de plus en plus hardie.

Les administrations départementales, évacuées le 12 janvier sur l'ordre du préfet de Roujoux s'étaient repliées sur Charolles " pour mettre en sûreté les caisses et les archives " (1). Cette évacuation fit égarer de nombreux documents importants, surtout financiers: " Tous les registres, papiers et documents constatant la fortune publique, celle des particuliers ... tout a disparu ; il ne reste plus queun document; le département semble sertir du chaos " (2). Les agents des Centributions et des Ponts-et-Chaussées en particulier, ont suivi dans leur grande majorité leurs chefs : MOREAU, Receveur Général et O'BRIEN, Ingénieur en Chef. La plupart reviennent à partir de la mi-avril, mais il faudra attendre la fin de mai pour que " tout soit en place et capable de marcher comme par le passé " (3) . Le préfet par intérim BRUYS-VAUDRAN suit de très près cette remise en route des grands organismes de l'Etat. Il rend compte chaque semaine, dans le détail à Nansouty de son action (4). Il proposera sans l'obtenir d'ailleurs le remplacement de MOREAU qui " n'est pas estimé du public " et recommande M. de la LOYERE, cousin germain de Nansouty. l'un des plus riches propriétaires du Département (5). Révocation politique sans doute, MOREAU, député de Saône-et-Loire à la Convention ayant voté la mort de Louis XVI", sans appel ni sursis " (6). De même, sur les rapports de Bonne, il signala l'administration discutable de Vitallis, Directeur des Contributions Directes et ennemi intime du Maire de Mâcon. Il veilla a faire payer régulièrement les employés de Préfecture. de Mairie, des Contributions, des postes et messageries " impériales", des tribunaux civils, dont beaucoup ne venaient même plus au travail, n'ayant reçu que le 13 ou même le 28 mai, leur salaires du premier trimestre (7). Besogne ingrate et sans éclat, indispensable pour tant pour asseoir le nouveau régime et surtout lui fournir l'argent nécessaire à son fonctionnement.

⁽¹⁾ Rémond. Le Général Legrand de Mercey-euv. cité. Lettre du Préfet à Legrand datée de Charolles 15 janvier 1814- p.348-

⁽²⁾ A.M.N. - 0-3 Carton 1814-1870. Ordre du Préfet par / 349 intérim du Dép. de S-et-L, à lui joint le Préfet Militaire-10 Mai 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Industrie et Commerce-Foires et Marchés 1793-1835- Rapport sur l'organisation des marchés évoquant l'état des administrations jusqu'au 21 Mai.

⁽⁴⁾ A.M.N. G-3 Cont. Directes-Brouillon Lettre Bruys à Nansouty 16 Juin. "Joint le rapport hebdomagaire détaillé sur la remise en marche des grands organismes de l'Etat ". Malheureusement ilaété impossible de retrouver ces rapports.

⁽⁵⁾ A.B. Mission de Nansouty en Bourgogne. Art. cité.

⁽⁶⁾ Boursin Challamel-Directionnaire de la Révolution Française

Paris 1893 - Page 520 - Article Moreau.
A.M.M. Fonds 1943 - Comptabilité Municipale - Journal des paiements 1814.

Autre fondement de l'autorité : la police et l'armée. Là aussi se manifeste une impulsion nouvelle. On pouvait craindre que le départ des Autrichiens, au début de juin, ne prive les représentants provisoires d'un régime mal assuré, et leurs amis, d'un soutien indispensable. Aussi, en même temps que les habits verts, gris ou blancs, des occupants quittaient la porte Saint-Antoine rementant vers le Nord, entraient par la porte de Saint-Clément, venant du Sud, les premiers détachements du ler Régiment d'Infanterie légère, venant de l'Italie. Les cantonnements changent de main, les casernes demeurent ouvertes aux troupes de passage, déserteurs ou démobilisés français, prisonniers libérés ou corps autrichiens évacuant les régions occupées (1). L'accueil fut enthousiaste. Les soldats furent invités à des repas en plein air et les officiers à un banquet offert par la ville de Mâcon (2).

En même temps, parvenaient de Dijon, les erdres impératifs de reconstituer la garde nationale et de la porter de 4 à 6 compagnies à 100 hommes. Le 17 Juin, Bonne, sans discuter cette feis, (3) convoque " 400 citoyens pour les avertir de la reconstitution de la garde nationale et d'avoir à se trouver pourla revue le dimandhe 19 Juin, sur la place de l'H&pital à 3 heures de l'après-midi. " C'était les anciens membres de la cohorte urbaine, qui avaient dû livrer leurs armes en mars (4). Beaucoup s'abstinrent, prétextant le manque de tenues et de fusils. Ce qui n'empêcha pas M. de Davayé aîné. Chef de Bataillon de proposer à Bruys-Vaudran, préfet par intérim, le 25 Juin, la liste des membres des 5° et 6° compagnies, capitaines De la Forestille de Saint-Léger et Deguat (5) L'enthousiasme dut manquer à nouveau, car dès le 27 Juillet, on refondit les 6 compagnies en 4 formations de 125 hommes, officiers et sous-officiers compris. Les chefs, royalistes, se plaignent à nouveau du manque d'assiduité aux convocations et aux services de poste. La Garde Nationale, lourde aux bourgeois mâcennais, leur parait pourtant indispensable pour assurer l'ordre dans la ville et peut-être lutter contre une opposition croissante.

⁽¹⁾ A.D.SL. R-2 Prisonniers de guerre 1802-1815. Répense du Maire de Mâcon au Lt. Général Cdt. La 18º Division Militaire 18 Juin 1814.

⁽²⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Dépenses de la Mairie-Registre des Mandats 1812-1815 - Mandat nº 628 - cité.

⁽³⁾ voir page.
(4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 - Rapport Bonne 15 avril 1814
"La cohorte urbaine a été complètement désarmée lors de

la seconde entrée des troupes alliées.

(5) A.M.M. H-3 Garde Nationale 1799-1821 - Propositions envoyées à Nansouty par Bruys-Vaudran le 125 juin.

1 OPINION PUBLIQUE EN JUILLET.

Mais ici la police travaille activement dès le milieu de mai. L'impulsion vient de Paris, par Dijon. Bruys-Vaudran, Bonne et même les notables " les plus prononcés pour le nouveau régime " doivent " se soumettre à des enquêtes et une surveil-lance actives, qui n'a d'autre but que de rétablir l'ordre troublé par l'usurpateur et la guerre, que d'arrêter l'action néfaste des mensurs et des agitateurs qui troubleraient vite le repes et la tranquillité publiques. Chacun doit se prêter aux questions.... "(1). posées par une gendarmerie réorganisée les agents de police municipaux et une police étrangère au pays. Persenne n'est exempt d'interrogation voire de soupçens.

Car la situation de l'opinion publique en juillet, justifie teutes les craintes exprimées à plusieurs reprises par les revalistes mâconnais (2). Les symptômes d'une hestilité déclarée décelée dès avril n'ent fait qu'augmenter : " le 29 mai. à 10 heures du seir plusieurs membres de la cohorte urbaine et de nombreux particuliers, en armes et tambours en tête ent défilé jusqu'à une heure avancée de la nuit (3)" en poussant des " cris de nature à troubler le repos public". Depuis le milieu de juin ", les coches d'eau qui font le parcours Chalen, par Mâcon, sent le théâtre de rixes, de cris séditieux et les pâtres des prairies riveraines crient "Vive l'Empereur. A bas Louis XVIII "(4) malgré les patrouilles de gendarmes à cheval sur les rives, les coups de fusil à blanc sur les"petits vociférateurs riverains," les " gendarmes déguisés en civil à l'intérieur du coche et aux lieux de débarquement " rien n'est encore changé en août. Le 11 Juin, la police saisit chez le sieur MOIROUX, imprimeur rue Saint-Vincent " une adresse à Sa Majesté, dont l'ensemble n'offre que lieux communs et injures.... et dont il y a tout lieu de croire qu'elle a été envoyée à Paris. . . . Il serait infiniment contraire à l'opinion dont la ville doit jouir auprès du Gouvernement, qu'en pût attribuer à ses habitants autant de hardiesse que d'ineptie" (5). Début juillet, le sieur LAVENIR, cabaretier

⁽¹⁾ A. D. SL. Série M. Police Générale. Cirdulaire du Préfet par intérim, aux Maires de l'arrondissement de Mâcon. 20 Juin 1814.

⁽²⁾ A.M.M. Fonds Puthod. Lettre signée illisible, adressée à Puthod, le 26 mai 1814 : "Tout le nouveau parti du Gouveme ment craint beaucoup les émeutes et les protestations et le dit à qui veut l'entendre".

⁽³⁾ A.M.M. II-20. Reg. 12- p. 32- Arrêté municipal du 30 Mai rendant Augres, commissaire de police responsable chaque jour de la situation de la ville. Cette manifestation curieus s'expliquerait peut-être en partie par des libations?

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série M. Prisonniers de Guerre 1814. Correspondance complète.

⁽⁵⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 4 p. 2 Lettre Bonne au Préfet 12 Juin. Malheureusement cette adresse ne nous est pas parvenue.

"homme dangereux et à surveiller a rédigé une pétition inconvenante au nom des cabaretiers " (1). On craint la constitution de dépôts d'armes clandestins, avec les poudres et les fusils enlevés aux morts ou abandonnés par les traînards de toutes nationalités (2). Enfin, dans plusieurs cabarets, et dans plusieurs villages du Mâconnais on crie tous les jours "Vive l'Empereur. A bas Louis XVIII", on tient des réunions privées où en chante " le bien aimé reviendra " (3). En un mot l'arrondissement de Mâcon semble " infesté de jacobins enragés qui ne cherchent qu'à ramener l'anarchie et le despotisme en renversant le trône des Bourbons" (4). Est-on même bien sûr de la troupe de ligne cantonnée à Mâcon ?

Jusqu'au 17 Juillet, date de nomination du nouveau Préfet, aucune mesure efficace n'est vraiment prise pour lutter centre le développement rapide de cet état d'esprit hostile aux Bourbons. Seulement des arrêtés pour rechercher et déposer en mairie les armes et les poudres, des surveillances de certains " meneurs qui courent la ville et la campagne, une timide propagande parlée, parallèle aux proclamations et louanges municipales, aux promesses officielles. De Paris, ou de Dijon, les hommes politiques donnent par lettre, des consignes à leurs amis mâconnais, sur les grands thèmes à défendre : " maintien de l'acte constitutionnel, vente des Biens Nationaux, irrévocable, consolidation du système municipal, généraux et députés hostiles à un asservissement de la Nation par leRoi, condamnation des sénateurs et députés qui depuis dix ans n'ont su qu'envoyer les enfants à la boucherie et remplir leurs poches. Voilà ce qu'on doit répandre autour de soi "(5)

Le pouvoir rétabli pressantait la croissance d'une opposition déjà perceptible dans les derniers jours de juin. Pourtant cette évolution demeure faible à Mâcon. Paris et ses intrigues, la Cour et ses combinaisons, les milieux politiques et leur sensibilité aux moindres signes, tout cela est loin.

 ⁽¹⁾ A.M.M. I-1 - 1789 -1862 - Note Préfet au Maire 10 août 1814.
 (2) A.D.SL. Série Rl. Fusils de Guerre. Note du Préfet aux Maires 21 juin - 4 Juillet.

 ⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Police Générale. 1800-1816- Carten 1814.
 (4) A.D.SL. Série R. Réquisitions. Rapport Pignot, sous-Préfet Mâcon. 2 Juillet 1814.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Fonds Thyard. F. 709 Lettre Baron de Thiard à son régisseur Piaget 21 Juin 1814.

A Mâcon c'est une minorité qui proteste et déchire les affiches. La population ne parait "songer qu'aux bienfaits de la paix, alors que les misères de la guerre sont encore présentes à teus les yeux et à tous les esprits "(1). A partir de la fin de juillet, reprenant sa vie normale, la cité commencera à penser et à s'agiter.

Pour le moment, au terme de ce long semestre d'agitations, d'afertes, d'intrigues épuisantes, les adversaires politiques semblent avoir conclu une trève tacite imposée par les circonstances : les Autrichiens ont quitté la ville; les royalistes assurent leurs positions en attendant une politique; les municipaux, leurs avantages sauvés, sont prêts à servir Por Roi, comme ils servirent l'Empereur. La population, elle, à part une minerité de bonapartistes fervents s'occupe de ses intérêts personnels en songeant aux récoltes, et au remboursement des dommages de guerre.

On souffle, en comptant les coups qu'en a reçus et dont on attend réparation. Et, pour cette population sans grand ressort, cela suffit à meubler les journées.

0 , 0

Cette histoire souvent confuse des querelles locales en ce semestre capital vaut évidemment en elle-même pour expliquer l'établissement facile du régime de la Restauration dans une ville apathique où personne ne songe à défendre sérieusement l'Empire exsangue.

Mais son intérêt profend réside dans l'originalité de la vie politique mâconnaise, provinciale en général, en 1814.

D'abord on doit constater que le particularisme local a peu souffert des efforts de centralisation de l'Empire. 15 ans de soumission ombrageuse au Préfet de Roujoux n'ent peut-être fait qu'exciter le désir d'indépendance administrative et politique des bourgeois mâconnais et la nostalgie d'une autorité séculaire confisquée au profit d'une tutelle mal supportée. L'occasion paraît bonne, de la ressaisir, pendant ces vacances du pouvoir central, en janvier et février. Les

⁽¹⁾ A.M.M.- H-2 Invasion de 1814. Lettre Bonne au Comte Germain 26 Juillet 1814.

municipaux actifs, capables, intrigants jouent la carte royaliste. Par raison sans doute devant l'effondrement militaire d'un régime fondé sur la victoire des armes; par ambition aussi, espérant peut-être monnayer leur capitulation et leur ralliement, contre le rétablissement de leurs anciens privilèges. Mais la Restauration, " qui n'a rien oublié" et surtout pas l'indiscipline des Etats Provinciaux et des Municipalités de la fin de l'Ancien Régime, s'assied aux bureaux des Préfets impériaux. Un dernier espoir : faire attribuer la préfecture à l'un des bourgeois locaux : Bonne, Bruys de Vaudran, voire Chapuis. L'ambition administrative et par elle politique demeure donc vivace en province. Là encere les désirs de Napoléon se sont heurtés à l'inertie des traditions et des hommes. Il faudra attendre la génération suivante pour en constater l'influence.

Par ailleurs, il faut marquer la continuité réelle de la vie politique locale, reflet d'intérêts économiques et sociaux permanents de derrière les variations des Régimes nationaux et des personnels politiques. Subsistent sans interruption, la prédominance de la riche bourgeoisie foncière et négociante, l'action du " parti des marchands de vin " l'autorité des " légistes " dépositaires des secrets familiaux séculaires, maîtres des textes et des lois qui régissent la vie besogneuse des pauvres et des artisans. Avant comme après l'invasion, l'abdication, la Charte ou le traité de Paris, les " classes les plus misérables " vivent médiocrement et les 130 familles " éclairées et riches " fournissent toujours les cadres de la vie municipale. Ici les persennes valent plus que les principes politiques, dans une large mesure. Et si l'en se moque parfois des hommes, on tient peu rigueur des changements d'étiquette d'un Bonne, d'un Larnaud, d'un Moreau ou d'un Chapuis " jacobins sous Robespierre, impériaux sous Napeléon, reyalistes seus Leuis XVIII ". L'histoire nationale, des Révolutions et des Ministères, doit se doubler d'une étude locale précise et neuve, moins suggestive peut-être mais aussi valable et vivante.

Sans doute y prendra-t-on ici peu d'intérêt car la médiocrité de la vie politique mâconnaise, le peu de retentissement des évènements majeurs de l'époque, étonne en un temps si frémissant de bouleversements européens aux conséquences toujours actuelles. Quelle apathie, quel détachement, quand un Empire s'écroule qui voulait modeler l'Europe, quand ses terres et sa ville sont envahies après trois siècles de sauvegarde. Sans doute le tempérament des habitants, leur désintéressement pour un Régime qui les atteint peu dans leurs affections et leurs biens, la lassitude de vingt ans d'alarmes, justifient bien des renoncements. Mais "la masse de la Nation demeura indifférente... Elle accepte Louis XvIII parce qu'à ses

yeux il était imposé par l'Etranger comme une condition de la paix et de l'évacuation du territoire... Mais elle ne se souciait pas du pouvoir politique, du moment qu'on ne rétablissait ni les privilèges, ni la dîme, ni les droits féodaux"(1).

Au fond c'est ici le coeur du problème. On était bien plus anxieux pour " sa personne et pour ses biens", pour les incidences économiques de l'invasion et de la Restauration que pour les compétitions politiques auxquelles se livrait une minorité de caste. Et tout disposé à faire bon marché de " l'honneur " d'une résistance inutile, si cette minorité réussissait à sauver les fortunes personnelles et publiques.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

⁽¹⁾ G. Lefebvre -Napoléon Ouv. cité. p. 556

- CONSEQUENCES ECONOMIQUES de 1ºOCCUPATION -

-1-1-1-1-1-1-1-1-

A - DIMINUTION DES " RECETTES ".

B - AUGMENTATION DES " DEPENSES "

C - BILANS.

-:-:-:-:-:-

Les transformations de la vie politique mâconnaise en six mois, mis à part le changement de régime et de Préfet, n'ont donc pas encore éclaté aux yeux de tous. Même personnel municipal, même administrateurs, même obligations civiques et financières. Sans doute, on suppose bien que la réalité du pouvoir va passer de plus en plus aux royalistes avoués ou ralliés. Mais, à vrai dire, l'attention et la passion se portent ailleurs, sur la vie économique.

Ici, le bouleversement est plus apparent sinon plus durable, et ses conséquences directes plus sensibles dans le budget des particuliers et des collectivités. Toutes les opinions concordent, de la plus modérée à la plus entière :

- "Le département de Saône-et-Loire a souffert plus longtemps qu'un autre de la présence des troupes alliées. • de réquisitions considérables " (1).
- "Le pays du vignoble mâconnais où la guerre et l'épizootie ont exercé et exercent encore leurs ravages... voit la misère s'étendre jusque/des propriétaires.... (2).
 - " Les Autrichiens achèvent de nous ruiner. . . " (3).
- " Le Département est dans un état affreux de ruine et de désolation " (4).
- "Il n'existe plus rien de la richesse mobiliaire dans un arrondissement de quatre lieues. Les deux tiers de la ville sont dans l'impossibilité physique de nourrir des soldats " (5).

(2) A.D.SL. Série N. Conseil Général - Voeu du Conseil Général 14 Oct; 1814 - Pour dégrèvements d'impositions.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard. F. 639- Lettre de Roujoux au fils à Thiard le 14 Mai 1814.

(4) A.D.SL. Lettre de Roujoux père à Thiard - 28 Mai 1814. (5) A.M.M. - II-18 - Reg. 3 p. 92. Lettre de Bonne à S. Ex. Baron de Mylius, gouverneur de Saône-et-Loire - 11 avril 1814.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Prisonniers de guerre - 1814- Rapport du Comte Germain sur l'Etat Economique et Politique du Département - 27 Juillet 1814.

Sans être brillante en 1813, la conjoncture économique émergeait favorablement de l'abîme de 1810-1812.

"On se traînait vers un avenir plus heureus "(1). Le pain bon marché, le vin cher contentaient pauvres et riches dela ville. En moins de 6 mois tout est remis en question et "le desespoir règne à nouveau sur toutes les classes de la Société "(2). De toute évidence, une seule cause, la guerre et l'occupation autrichienne.

En dépit des exagérations compréhensibles des contemporains, on ne saurait sous estimer l'importance et la multiplicité des conséquences de cette brutale aggravation de la conjoncture économique, à la fois sur le commerce local, les conditions de vie, les caisses publiques, la richesse mobilière et foncière, sur l'état social d'une population à classes bien marquées, sur l'opinion publique, juge sensible et souventpartial des évènements.

Et, puisque les mégociants et les propriétaires fonciers qui dirigent la vie économique mâconnaise du temps, me parlent que par déficits et appauvrissement suivons-les sur ce terrain des budgets chiffrés, fertile en documents d'inégale valeur, mais souvent nets etprécis. Après les recettes, des particuliers et des collectivités, en diminution marquée on étudiera les dépenses et les pertes en augmentation non moins nettes. Le bilan se déduira de lui-même, dans trois colonnes de l'économie, de la Société, et de l'opinion.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

 ⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 3 - p. 92 Lettre de Bonne citée.
 (2) A.D.SL. Série N. Conseil Général 1814 - Rapport Sous-Préfet de Mâcon.

A - DIMINUTION DES " RECETTES ".

-:-:-:-

Comprenons la notion des Recettes au sens large : tous les facteurs d'enrichissement des particuliers ou des collectivités, le commerce et l'artisanat, les contributions et les ressources des caisses publiques. La production agricole influera en effet peu sur ce poste, du fait de la saison, de même que l'activité manufacturière, très modeste à Mâcon(1).

ANKANTISSEMENT DU MOYEN COMMERCE.

" Le commerce est anéanti, l'argent ne circule plus"(2)

Il est évident que le commerce quel qu'il soit, en un temps où son organisation est toute locale en général, souffre de l'occupation. Une stagnation prolongée des échanges de toute nature appauvrit les classes les plus actives : négociants en vins, en graines et fourrages, bois et charbons comme aussi à un degré variable les paysans et les propriétaires fonciers anxieux des ventes deleurs produits agricoles sur les marchés locaux ou aux intermédiaires.

A vrai dire, la fin des opérations militaires locales, vers la mi-mars rétablit peu à peu les échanges locaux qu'on peut considérer comme presque normaux dès le début de juin pour les céréales, les fourrages, les bois, les produits de ferme (3). Le commerce régional ou international sera plus long à se rétablir. Dès la fin août cependant, l'exportation des grains et des vins reprend nettement (2). Mais on peut négliger cette distinction entre arrêt total et reprise plus accentuée des transactions, le fait essentiel demeurantl'entrave considérableapportée aux échanges de toute nature durant le premier semestre de 1814. Différence de degré non de nature.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Etat. Ind. et Com. 1806-1839- Tableau des Industries Mâconnaises.
A.D.SL. Série M. Ind. et Com. 1806-62- Statistique Roujoux 1805.

⁽²⁾ GAFFAREL-Dijon en 1814 et 1815 - Dijon 1897 - in 8º 382 pages Extrait du " Mémorial inédit " de J.B. Tome : p.9-note l.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. Mercuriales Carton 1814. 2 liasses - quantités apportées sur le marché de St-Laurent.

DANS LES VINS.

D'abord le vin " l'unique richesse de la contrée "(1) " la plus riche et la plus avantageuse des cultures " (2), le vin et la cascade deprofits gras ou maigres qui coule avec lui, du vigneron au détaillant, par le propriétaire, le commissionnaire etle négociant. Ici deux aspects du commerce : la consommation locale, Mâcon et cantons, l'expédition régionale et lointaine vers Paris, le Nord et les pays voisins. Suisse et Allemagne.

Le vin, rouge surtout, est amené normalement sur la table du citadin aisé, du tavernier ou de l'hôtelier par l'un des 82 négociants de la place, rarement par un propriétaire ou un vigneron. Malgré les aléas de la guerre ou de l'occupation, on ne constate jamais que ce ravitaillement fasse défaut. La pièce de 1813, année très moyenne par suite des pluies continuelles, coûte de 36 à 60 francs départ négociant (3) selon qualité. Le 1812, alcoolisé et sucré par une grande sécheresse. atteint de 72 à 120 francs la pièce, alors que le fameux " vin de la comète ", qui reste encore de la précieuse et maigre récolte de 1811, dépasse les 160-170 frs la pièce. Mais il est rare (4). Il vieillit dans les caves des bourgeois et des artisans, des riches vignerons des villages de la côte, souvent en bouteilles qui coûtent 4 et 5 francs, contre 3 francs et 1,25 pour les vins plus ordinaires. Toutes ces caves citadines ou paysannes subiront d'ailleurs de nombreux pillages. Mais la récolte de 1813, importante, et les réserves antérieures suffisent à toute cette consommation courante. Les garnisons autrichiennes ou françaises la multiplièrent dans d'appréciables proportions. Malgré réquisitions et pillages, les cabarets et les hôtels vendent abondamment (5). Certains profitent des

de Mâcon en 1814.

⁽¹⁾ Statistique Roujoux citée. A.D.SL. M. 124 - Rapport Sous-Préfet de Chalon - 1813.

⁽²⁾ A.D.SL. Série N. - Voeu Conseil Général -10 Oct. 1814-cité. (3) A.D.SL. R. 35 - Fournitures aux troupes alliées par la ville

⁽⁴⁾ A.A.A.T- 1933 - Article de M. Violet. Les vins du Mâconnais autrefois . P. 157 à 213-La pièce, jauge mâconnaise, varie de 213 à 216 litres.

⁽⁵⁾ A.M.M. G-3- Contributions- Lettre du Préfet provisoire Bruys Vaudran à Bonne, le 20 Juillet 1814. " Personne n'ignore combien les cabaretiers ont vendu plus que de coutume durant le séjour des troupes étrangères ou françaises. Certains ont réalisé de petites fortunes".

circonstances pour majorer les prix et diminuer les contenances des bouteilles ou des pichets (1). Les contrôleurs des droits réunis, repliés sur Charolles, jusqu'au milieu de mai, indécis et craintifs jusqu'au milieu de juillet, ne surveillaient rien(2) Tout se conjugue donc pour assurer au commerce de détail une prospérité exceptionnelle et inattendue. Mais les négociants en gros n'ont pas les mêmes raisons de se réjouir. Livrer quelques centaines de pièces aux cabaretiers mâconnais les touche peu.

Le trafic annuel normal des quelque 50 négociants de Mâcon et de la proche région a pu être chiffré à 40.000-50.000 pièces approximativement. Or toutes les routes commerciales sont coupées jusqu'à la fin de mai. Les expéditions vers la Suisse, vers Paris par Digoin, vers le Nord par la Saône et le Canal de Bourgogne, vers l'Est et l'Allemagnene peuvent se faire. Sansdoute, les achats furent modérés en 1813, devant la qualité médiocre et les menaces extérieures. Mais les stocks ne diminuent guère que par les livraisons des réquisitions, très modestes en définitive, à partir du milieu de mars : 82 pièces et 200 bouteilles en deux mois pour les troupes autrichiennes et 1'Etat-Major (3). Le " parti des marchands de vim " avait pu protéger par l'action du maire, ses personnes et ses biens, même ses tonneaux. Il n'a pu protéger son commerce. Aussi certaines maisons, déjà ébranlées par laperte des créances sur l'Allemagne se voient menacées, parla suspension des recouvrements de factures récentes (4). Plusieurs devront se défaire à la fin de 1814 ou le début de 1815, de domaines plus ou noins importants dansle vignoble mâconnais ou beaunois (5). Bonne lui-même, dès le 24 octobre alléguera le soin de ses affaires commerciales " difficiles " pour envoyer au Comte Germain sa première lettre de démission (6). Aussi les règlements des achats aux propriétaires ou aux métayers se fait-il attendre

⁽¹⁾ A.M.M. I-2 Carton II - Justice des ports-portefaix- Procèsverbal de gendarmerie au sieur " GARNERON cabaretier pour avoir provoqué une rixe " en vendant trop cher son vin dans desbouteilles " fausses ".

⁽²⁾ A.D.SL. Recueil des actes préfectoraux 1814-1815- Attendu des motifs - arrêté Comte Germain 12 Juillet 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série R. nº 35 - Folios 46 à 48.

⁽⁴⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Justice de paix de Mâcon-sud-Audiences diverses 1814 et 1815 : Recouvrement des quittances de marchands de vin sur cabaretiers et acheteurs régionaux.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Archives notariales - Ventesde vignes, propriétés et prés.

⁽⁶⁾ A.M.M. - H-2- 1814 - Lettre citée.

pour les vins de 1813 et antérieurs enlevés en novembre-décembre 1813, jusqu'au début de 1815, malgréles réclamations parfois violentes des vendeurs (1).

Ce retard de règlement achève de précipiter le monde rural vigneron dans une situation désastreuse. Déjà " fort éprouvés depuis cinq ans... les malheureux vignerons, sans moyens pour subsister sont une charge ruineuse pour les propriétaires qui sont obligés non seulement de leur fournir la subsistance, mais encore de faire l'avance de l'impôt foncier"(2). Le producteur ne perçoit donc pas le prix de son vin, pourtant acheté de 30 à 45 francs la pièce en cave, selon laqualité, prix plus bas que la moyenne. Il doit en plus livrer aux réquisitions, à Mâcon, dans les cantons limitrophes, ce qui achève de vider sa cave sans remplir sa bourse. es propriétaires fonciers, légistes négociants ou bourgeois mâconnais doivent y pourvoir en partie et c'est autant hors du circuit habituel du commerce local.

Sans doute, la situation se prolongeant plusieurs années, le négoce et la propriété se fussent organisés, aidés par les pouvoirs publics ou l'occupant, intéressés au premier chef par une perception normale et régulière des droits réunis. Mais, de janvier à mai totalement jusqu'en août, en partie, le grand commerce des vins fut arrêté, pour le plus grand embarras financier des vignerons, des propriétaires et de certains négociants. La flambée passagère et limitée du commerce de détail ne saurait faire illusion.

DANS LES GRAINS ET FOURRAGES.

La situation apparait encore plus grave dans le commerce des grains et fourrages. Ici en effet comme le souligne BONNE dès le 8 février (3) : "Le Mâconnais n'a pas de blé. Le peu qu'on en a fait est déjà consommé aux deux tiers. Nous devons recourir au Blé Noir et aux pommes de terre". Pour les fourrages, même sujétion : "Les fourrages viennent en grande partie de la Bresse et de Chalon, on peut en juger par le peu de bétail que nos cultivateurs emploient ". Mâcon et le

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds 1943. Justice de Paix. Mâcon-Sud Audiences diverses.

⁽²⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général 1814 - Voeu du 14 Oct. 1814.
(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 81 à 86. Lettre de Bonne au Comte de Saint-Quentin, durant la première occupation autrichienne 8 février 1814.

Mâconnais récoltent du vin mais très peu de blé (1). Les Mâconnais semblent avoir vécu uniquement avec le marché de Saint-Laurent, de clientèle surtout locale, alimenté essentiel plement par la Bresse.

En période de paix, selon les années agricoles, ce marché traite de 10 à 15.000 hectolitres de céréales de première classe, froment, méteil et seigle (2). Quantité insuffisante pour alimenter les 10.000 habitants de la ville dont la consommation annuelle est évaluée à 2 hL et demi par tête. Mais les boulangers et les propriétaires reçoivent du froment directement des campagnes voisines (3). Le trafic des fourrages n'estpas important non plus : 1000 à 2000 hectolitres d'avoine par exemple.

Les évènements militaires arrêtent brutalement ce modeste trafic. Les cultivateurs bressans ne quittent plus leurs fermes. Les marchés du mois de février ont été absolument déserts alors qu'en 1811, ils avaient reçu 600 hl de froment, en 1812, 780 en 1813, 168 au seul marché du 13 février (4) Malgré dez appels pressants de Bonne à Lacroix, adjoint au Maire de Saint-Laurent, pour " des mesures de confiance et de persuasion nécessaires à lever toutes les craintes, en assurant une libre circulation, et la faculté de ramener chez eux leurs grains en cas de non vente " (5), les marchés demeurent déserts jusqu'au début de mars. Les négociants conservent précieusement leurs modestes stocks les protégeant de la réquisition, " dans l'espoir de regagner par leur vente ultérieure les pertes subies par la stagnation du commerce durant l'occupation " (6). Vainement d'ailleurs. Car il faut alimenter le marché de Mâcon, à défaut de celui de Saint-Laurent, pour nourrir la population. Le 3 février " JARRE fils doit se tenir prêt à livrer 100 années de blés qui étaient destinées à la manutention (7).

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 75 - Liasse - Affaire de Graines 10 et 11 mars 1814 (2) A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et Fourrages. Cartons 1810 à 1820. 15.232 hl. en 1811 - 9.450 en 1812 - 8.465 en 1813 - 12.491 en 1814 (mai-décembre). 37.712 en 1815 (exceptionnel - cause ?) - 12.913 en 1816 (10 mois). Chiffres des années civiles, peu différents des années agricoles acût Juillet.

⁽³⁾ A.M.M. 0-3- Ports et quais 1791-1867 - Rapport du fermier de l'octroi - 20 septembre 1811-

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série M. Mercuriales grains.

⁽⁵⁾ A.M.M. II-18- Reg. 3 p. 79 Lettre Bonne à Lacroix-2 février 1814.

⁽⁶⁾ A.D.SL. R. 75 Liasse - Affaire des grains des 10 et 11 mars. Déclarations des sieurs Rousset, Forêt Coillard et Cartillier marchands à St-Laurent.

⁽⁷⁾ A.M.M. II-18 - Re. 3 p.80 Lettre Bonne à Jarre 3 février 1844 Lettre Bonne au Maire de St-Clément 13/2/1814.

Les céréales secondaires et les fourrages manquent de même. Le 10 mars, les employés municipaux doivent s'adresser à 16 marchands de Mâcon et de Saint-Laurent pour trouver d'urgence 887 Double Décalitres d'avoine (1). Depuis le début de février "les fourrages en tout genre manquent entièrement à la ville de Mâcon où est la masse des troupes. Les entrepôts particuliers et collectifs sont vides. Les cantons ne livrent pas... "(2). Inutile d'ajouter que le commerce est totalement suspendu.

Cette situation des approvisionnements s'améliore nettement à partir du début d'avril. Les mercuriales reprennent régulièrement pour la Foire du 20 Mai qui est relativement fournie: 220 hectolitres. Du 20 Mai au 17 juillet, pendant les deux derniers mois de l'année agricole, malgré réquisitions et pillages, le marché de Saint-Laurent retrouve sa prospérité normale: 1222 hectolitres de froment, contre 1414 durant la même période de 1811 et 1268 en 1813 (3). Les routes ne sont pourtant pas tellement plus sûres avec les incessants mouvements de troupe et de pillards. Mais les combats sont terminés, les stocks encore importants et les bourses vides à lacampagne (4)

Pour les viandes, la situation particulière de Mâcon ravitaillée autant par les bouchers forains que par les bouchers à boutiques, assure à la ville un ravitaillement régulier et inportant. Le 6 mars en particulier, 12 bêtes du moins se trouvaient à Mâcon destinées à l'abatage (5) Et les prix se maintiennent de 60 à 80 centimes le kilog débité.

Quant aux autres activités commerciales, il nous est pratiquement impossible d'en évaluer l'évolution de janvier à Juillet, par manque de documents précis. Seules des comptabilités familiales renseigneraient dans un domaine encore inexploré. Pour les bois et charbons, on se plaint de pillages

(2) A.M.M. II-18 Reg. 3 p. 80 Lettre Bonne à Jarre 3 février 1814 - Lettre Bonne au Maire de St-Clément 13/2/14.

(3) A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et fourrages-en 1812après la mauvaise année 1811 : 322 hl.

après la mauvaise année 1811 ; 322 hl.

(4) A.D.SL. F. 712 Fonds Thiard. ettres de Piaget au baron de Thiard, en particulier F. 712/32 du 14 décembre 1813 et F 712/36 du 3 janvier 1814.

(5) A.M.M. II-20 - Arrêté de Bonne interdisant de sortir ces bêtes de la ville - 6 mars 1814.

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 75 Liasse Affaire des grains des 10 et 11 mars Délibérations des sieurs Rousset, Foret, Coillard et Cartillier, marchands à Saint-Laurent

répétés, mais les nombreux taillis proches de la ville assurent aux habitants et aux collectivités toutes les coupes nécessaires. Les prix connus de janvier à mai correspondent à ceux des années précédentes : de 15 à 18 francs le stère selon qualité (1). Mais là encore l'arrêt des communications sur la Saône, puis la réquisition des péniches de bois pour transporter les blessés et le matériel (2) empêche absolument tout commerce de gros. Portefaix et convoyeurs en ville sont en chômage. Les négociants en bois seront parmi " les plus atteints par la ruine générale", non seulement par les pillages et réquisitions, mais aussi par l'impossibilité de se ravitailler par voie d'eau vers la Marne et le Jura " (3).

STAGNATION DU COMMERCE DE DETAIL.

Il va de soi que les artisans et les boutiquiers ont aussi souffert, et parfois durement de la stagnation générale des échanges. " Leur crédit a subi de sérieuses attaques des circonstances et de la mévente qui s'ensuivit " (4). Beaucoup trouvèrent une compensation dans des activités commerciales annexes durant l'occupation, telles que vente de farine, de sel. de chandelle et surtout de tabacs. On soupçonne même une véritable " affaire des tabacs ", sur le rapport du " sieur GODET, membre de la Légion d'Honneur, entreposeur particulier des tabacs de l'arrondissement de Mâcon (5)" . Les 14 concessionnaires autorisés se doublent en quelques mois de 20 autres dépôts " clandestins " de tabac en feuilles ou fabriqué, venu des entrepôts pillés ou réquisitionnés. Des perruquiers, deux épiciers, un tonnelier, deux tisserands, quatre cabaretiers, un grainetier etc... Préfiguration de ce qu'en d'autres temps on eût appelé " marché noir "! Avec cette différence toutefois qu'on y vendait moins cher et que les agents des tabacs qui procédèrent à l'enlèvement des denrées et à lafermeture des officines se firent insulter, voire molester !

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. Mercuriales 1810-1820.

⁽²⁾ A.M.M. -H-2 1814 - Arrêté Préfectoral du 18 avril 1814. A.M.M. II-18 - Reg. 4 p. 4: Lettres Bonne au Préfet 21 juin -24 juin.

⁽³⁾ A.D.SL. R. 75 Liquidation des Réquisitions-Lettre jointe à une demande et datée du 18 Juillet 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. - G-3 Débits de boisson. Lettre du Contrôleur principal de l'arrondissement de Mâcon à Bonne 20 Juillet relative aux débitants, évoquant leur situation privilégiée en regard des autres commerçants dout se

⁽⁵⁾ A.M.M. - G-3 Débits de tabacs. Lettre Augros, commissaire de police le 23 juillet 1814.

Au total, dans le grand comme dans le petit commerce, et mises à part de rares et provisoires exceptions, stagnation, sinon arrêt total, avec reprise plus ou moins rapide et accèntuée d'avril à juillet pour revenir à un trafic voisin de la normale. En tous cas, diminution incontestable des recettes des particuliers, propriétaires fonciers, commerçants, débitants ou artisans.

AVILISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES.

Les recettes publiques s'avilissent aussi. Mais, sauf exceptions notables elles seront moins touchées, en apparence que les autres. Impôts directs, ordinaires ou exceptione nels demeurent exigibles, une partie des impôts indirects sera récupérée dans toute la mesure possible, en particulier pour l'octroi municipal et les droits réunis.

Les caisses publiques n'avaient pourtant guère besoin de pareille épreuve au début de 1814. La détresse croissante du Trésor depuis la campagne de Russie ne fait qu'augmenter durent toute l'année 1813 (1). Les dernières mesures financières extraordinaires de l'Empire le prouvent éloquemment : loi du 20 mars 1813 prescrivant la vente des biens communaux non partagés au bénéfice de la Caisse d'amortissement, décret du 5 avril 1813 sur les Gardes d'Honneur à équiper à leurs frais. Mais surtout * la véritable avalanche d'impôts excessifs et illégaux qui ne cesse de pleuvoir " (2) dans les derniers mois : décret du 11 Novembre 1813 sur les impôts de l'année en cours qui établit 30 centimes additionnels aux contributions foncière, portes et fenêtres et patentes, qui double la personnelle et mobilière; décret du 9 janvier 1814 sur les impôts de 1814 connu à Mâcon fin janvier (3), qui double toutes les contributions prévues, sauf la foncière augmentée de 50 centimes additionnels. De plus, les impôté indirects ne cessent d'être majorés eux aussi : second dixième additionnel sur l'octroi(4) en juin 1813, double décime sur le kilog de sel, en novembre (5).

⁽¹⁾ M. Marion . Histoire Financière de la France. Paris 1914-1919 Tome IV chap. IX.

⁽²⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Comptes et Budgets - Lettre Brunet-Bruys adjoint à Bonne, 24 décembre 1813. L'expéditeur ne connaissait d'ailleurs pas encore le décret du 9 janvier 1814

⁽³⁾ A.M.M. G-3 Contributions Directes-Lois et Réglements.-Enregistrement du Décret le 28 janvier.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-20 Lettre du Conseiller d'Etat, Directeur Général de la comptabilité des communes, en date du 10 avril 1813, à M. le Préfet de Saone-et-Loire. Le second dixième est perçu dès le 17 juin.

⁽⁵⁾ A.M.M. H-2- 1814 Décret Impérial du 11 Novembre 1813.

Sans doute : " le devoir patriotique commande à chaque citoyen de s'acquitter sans délai de ses contributions à la défense commune " (1) et dès le 16 décembre 1813 le sieur DUMALLE, percepteur à Mâcon " invite tous les contribuables à se libérer du restant de leurs contributions directes, et de la totalité de leurs contributions indirectes pour 1813 ", sous peine de voir loger des garnisaires (2). Mais tous les appels, toutes les menaces demeurent lettre morte jusqu'à la fin de 1814 : arrêté préfectoral de Chapuis le 5 mai " sur le rôle des contributions foncière, mobilière, des portes et fenêtres pour l'année en cours, publié et mis en recouvrement immédiatement, à payer tout de suite à peine d'y être contraint par le placement de garnisaires aux frais des contribuables " (3); nouvel arrêté du 12 Juin signé de Bruys-Vaudran sur les modalités du recouvrement " urgent et nécessaire à la bonne marche du Gouvernement" (4 Nouveaux appels le 21 juin, le 10 Juillet.

CAUSES.

Les causes de ce retard inhabituel dans une ville et une région où les percepteurs et les receveurs généraux se plaisaient jusque là à souligner la " célérité des rentrées". viennent à la fois de la situation générale de la France et de mobiles purement locaux : d'abord, les agents des contributions et les contrôleurs n'ont jamais été populaires dans le Mâconnais; plus que les " gabelous" en d'autres lieux, on voyait surtout en eux les "fouineurs" de la Régie et des droits réunis. L'affaire GAGNEUX en 1809 résume toute l'hostilité d'un pays de vignerons, de cabaretiers et de négociants en vin " où il parait que l'établissement de l'impôt indirect est en opposition avec l'opinion des habitants " (5). Ne pas payer les impôts sera donc une revanche et une aubaine. D'autant moins dangereuse que dans leur retraite hâtive, les administrations des Contributions, ont " enlevé tous les registres, papiers et documents constatant la fortune publique, celle des particuliers, enfin l'état de la Société. * • Tout a disparu " et en particulier les rôles des Contributions (6). Sans doute tous n'ont pas été détruits comme beaucoup l'espèrent mais " c'est le chaos" qui retarde l'établissement des rôles de 1814 et favorise toutes les fraudes. Fraudes qui semblent encouragées par l'occupant, malgré les menaces du préfet militaire, car depuis trois mois, il a été impossible d'arrêter la course de la fraude par l'Empire

(5) A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1814.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série R. Recensement et recrutement - Appel du Préfet de Roujoux pour les gardes d'honneur - 28 avril 1813

 ⁽²⁾ A.M.M. II-42 Registre 2 - Appel du sieur Dumale -16-12-1813
 (3) A.M.M. II-42 Registre 2 - Affiche signée du Maire et reproduisant le texte de l'arrêté.

⁽⁴⁾ A.M.M - G3 Contributions Directes

⁽⁶⁾ A.M.M. 0-3 - Contributions - 1814-1870 - Ordre de Chapuys fin avril 1814.

de la force alliée qui la protégeait tacitement " (1), particulièrement pour l'octroi, les droits réunis, les droits de
chasse et de pêche : " Dans les campagnes, les officiers
autrichiens se jouent des ordres du préfet. Ils agissent suivant
leur caprice ou leur ambition... Ils pêchent, ils veulent qu'on
pêche " (2). Il aurait fallu un héroïsme fiscal hors du commun
pour s'acquitter de ses devoirs avec d'aussi faciles prétextes
de n'en rien faire. D'ailleurs l'incertitude du lendemain est
telle qu'on préfère attendre un véritable gouvernement " si on
paie au roi Louis XVIII on s'expose à payer deux fois, car
le roi n'est pas sacré et il ne le sera pas... Des agitateurs
et des malveillants font courir des bruits absurdes pour empêcher
les redevables de payer " (3). Aspect politique du refus de
payer, cherchant à frapper dans ses forces vives un régime
nouveau déjà écrasé de charges.

D'autre part, même revenu à Mâcon, le sieur MOREAU, receveur général n'avait pas la confiance du public. Certains l'accusaient de prévarication, de fortune amassée rapidement, " sur le compte du département ". C'est un Chalonnais, né en 1752. conventionnel régicide. donc suspect au nouveau régime. De toutes manières, " il n'est pas estimé " et de Mansouty le remplacerait volontiers par M. de la Loyère, l'un des plus riches propriétaires du département (4) Quant au sieur VITALLIS, Directeur des Contributions Directes, il demeure hostile aux marchands de vin et à Bonne en particulier, sans que nous sachions le fond de l'affaire. Ces tiraillements entre les hauts fonctionnaires, les administrateurs locaux et les contribuables n'ont certes guère facilité le recouvrement des sommes dues. Troisième et décisive difficulté : " les porteurs de bons de réquisitions attendent pour se libérer de leurs impôts que leurs bons soient régularisés et admis en paiement de leur contributions extraordinaires. Une commission particulière s'occupe de cette opération " (5). Plus de 5.000 bons encombrent encore les rayons des Archives de Saône-et-Loire pourla seule ville de Mâcon, plus de 20.000 pour l'arrondissement et le département

⁽¹⁾ A.M.M. II-18- Regi. 3 p. 91 Lettre de Bonne au Procureur du Roi - 13 Mai 1814.

⁽²⁾ A.D.SL. Série F. F. 742/49 - Lettre Piaget à Thiard 31 Mai 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M. 1814 - Lettre de Latour, percepteur de Montbellet (20 km - N. de Mâcon).

Montbellet (20 km - N. de Mâcon). (4) A.B. Mission du Général de Nansouty-article cité.

⁽⁵⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général - Contributions. Session ordinaire octobre 1814.

⁽⁶⁾ A.D.SL. Série R. Réquisitions et indemnités - Guerre du ler Empire - Bons et récépissé. Ville de Mâcon - 1814. Cartons 78-79-80 pour Mâcon - 81-82... pour le Département.

On comprend qu'en 1816, les dégrèvements n'aient pas encore été tous établis.

Enfin la stagnation du commerce, les réquisitions payables à échéance intertaine, les pillages, la situation économique chancelante et l'importance des contributions exigibles découragent les plus décidés ou empêchent même de nombreux contribuables en partie ruinés de pouvoir s'acquitter (1).

Tous mobiles concourants qui expliquent aisément les retards importants dans la rentrée des impôts de toutes sortes. Jusqu'au début d'avril, même le voulant, il était souvent bien difficile de payer par manque de rôle ou de caisses. Ensuite, pour beaucoup cela devint impossible, par manque d'argent. Les caisses publiques se vidèrent et les contribuables mâconnais durent consentir un gros effort pour les remplir à nouveau, du produit des contributions indirectes, des contributions directes, des impositions extraordinaires.

Incontestablement, les sources les moins tarissables de recettes sont les impôts de consommation, les "Contributions Indirectes ". A Mâcon, l'octroi municipal, les droits réunis, essentiellement. Accessoirement droits sur le sel, le tabac, les poudres. Pourtant, là aussi, l'alimentation s'arrête.

L'OCTROI.

"L'octroi dans la ville et les faubourgs de Mâcon, constitue la poule aux oeufs d'or de la Caisse municipale "(2). A l'origine, la loi du 5 ventôse an VIII portait création "d'octrois municipaux et de bienfaisance dans toutes les villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants pour leurs besoins ". Ce qui était le cas à Mâcon, où le déficit annuel des hospices civils dépasse 30.000 francs et celui de la ville 20.000, au total 50.000 francs", qui montrent bien que la ville de Mâcon ne peut suppléer au déficit des hospices "L'arrêté préfectoral du 27 thermidor an IX, institue donc (3) un octroi dont le produit sera uniquement et spécialement affecté aux dépenses communales et des hospices. La perception en commence le ler fructidor an IX par un fermier qui doit verser

⁽¹⁾ Voir les nombreuses demandes de dégrèvement pour " pillages, ruines, appauvrissement " au cours de l'année 1815 - A.D.SL. Série N. Conseil Général - A.M.M. G-3 Contributions.

^{(2) &}quot;L'octroi municipal dans la ville et les faubourgs de Milon"
l brochure in 8° - 28 pages B.M.M. 110.769.

⁽³⁾ A.M.M. L-1- Pièces relatives aux comptes et budgets 1762-

whaque mois le douzième du prix de sa charge entre les mains du receveur municipal. Une recette aussi assurée et aussi économique dans sa perception, devait tenter le gouvernement impérial. La Loi du 24 avril 1806, précitée et développée par circulaire du ministre des Finances le 27 mai, rendue applicable à Mâcon par arrêté municipal du 7 Juin 1806, prélève un dixième du produit net de l'octroi pour le Trésor. Les besoins croissants de Napoléon font augmenter une première fois de 10 % le taux de l'octroi, à compter du ler janvier 1812, une seconde fois dès le 17 Juin 1813, pour les années 1813 et 1814, malgré les vives protestations du Conseil Municipal de Mâcon (1) . Au début de 1814, le sieur PARENT, fermier à bail des octrois de Mâcon depuis décembre 1808 a confié la perception à son régisseur POUGET qui doit verser chaque mois à LASNIER, Receveur Municipal 7.443.35 francs. C'est le 1/2° du bail annuel de 81.200 francs non compris l'augmentation du premier 1/10° additionnel. 8120 francs soit 676,65 par mois réglés à part (2). En 1814, le nouveau 1/10° s'y ajoutera moyennant quoi, la ville peut prévoir assurer, avec quelques autres ressources, l'équilibre d'un budget modeste: 105.593 francs en dépenses, autanten recettes, pour l'année 1814 (3).

Ainsi, la saine perception de l'octroi assure 90 % des ressources locales. On comprend alors l'importance vitale de son fonctionnement, surtout en temps d'occupation, où les charges municipales se multiplient. Sans lui, les hospices les employés municipaux, le bureau de bienfaisance, les droits réunis attendent leur dû (4).

A cet égard on peut diviser en deux périodes égales l'histoire de l'octroi mâconnais de janvier à juillet 1814 : jusqu'à la fin de mars, difficultés, contestations, discussions et pour finir, fermeture des bureaux. Puis, à partir d'avril, reprise progressive des conditions normales d'exploitation.

⁽¹⁾ A.M.M. II-22 Délibérations du Conseil Municipal, en date des 19 février et 24 août 1811, ler mai 1813 sur les lettres ministérielles des 26 Novembre 1810 et 10 avril 1813 à M. le Préfet de Saône-et-Loire.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 12 Séance du Conseil Municipal du 4 février 1814.

⁽³⁾ A.M.M. II-20 Registre 11 p. 26 Séance du Conseil Municipal du 15 Juin 1813 et A.M.M. L1- Budgets 1799-1830.

⁽⁴⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814. - Sur les 7443,35 + 676,65 = 8.120 francs ainsi versés chaque mois on répartissait immédiatement 2800 aux Hospices, 2 à 500 au bureau de Bienfaisance, 744,35 aux Droits Réunis.

Les chiffres parlent éloquemment pourla première période : pour les trois premiers mois de 1814, le fermier aurait du verser trois fois 8.120 francs, soit, avantle 10 avril 24.360 francs. La caisse municipale ne recut que 8000 frans. en deux fois: 3000 le 5 janvier, et 5000 le 2 mars (1). Même avec le reliquat de caisse au ler janvier, 6863 francs 93 centimes . c'était insuffisant pour faire vivre la ville occupée où les troupes alliées doublaient la dépense normale. Mais la situation ne cesse d'empirer de janvier à fin mars. Durant le mois de janvier, le fermier, selon ses dires, n'a compté que 3421 francs de droits aux 5 bureaux d'octroi " et il lui reste d'ailleurs dû par les bouchers 92 francs 74 pour la le quinzaine et 619 francs 10 pour la seconde " (2). Dans une lettre au maire " nonobstant son bail à ferme et dans la circonstance politique où se trouve la ville de Mâcon, il demande que le conseil décide qu'il ne comptera que de clerc-à-maître du produit de la perception journalière", en d'autres termes, qu'on le relève de ses obligations de preneur jusqu'à nouvelle situation économique et qu'on se contente de ses versements. Le 4 février, le conseil les maintient, au contraire, devant le cri d'alarme que pousse Lasnier, Receveur Municipal " qui n'a aucun fonds ". Le Maire ne peut d'ailleurs que renouveler son appel du 17 janvier, pour " exposer les raisons qui militent pour le paiement de l'octroi : droit des pauvres, ruine des hospices, devoir moral, sacrifice égal pour tous, impôt traditionnel, droits réunis non supprimés (3)

Vains appels. "L'évacuation de toutes les administrations et notamment des droits réunis a porté la majeure partie
des consommateurs, notamment les bouchers, à refuser non seulement le droit d'octroi, mais encore à faire la fraude à main
armée "(4). Le 20 février deux employés du bureau de SaintClément qui voulaient "baisser la barrière devant un char plein
de viande, de farine et de vin, qu'on disait destiné aux troupes
alliées, sont roués de coups et menacés d'être fusillés sur
place "(5). A vrai dire, il est presque impossible aux employés
de rien percevoir dans le va-et-vient continuel des convois

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds 1942 Journal des Dépenses - 1814.

⁽²⁾ A. M.M. - II-20 - Registre 12 p. 12 Réunion du Conseil Municipal du 4 février 1814.

⁽³⁾ A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 4 et 5 - Séance du Conseil Municipal du 17 janvier 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-20 - Correspondance Municipale. Bonne au Général Commandant les troupes alliées 11 février 1814.

⁽⁵⁾ A. D. SL. Série M. Police Générale - Procès-verbal d'Augros, Commissaire de Police à Bonne, transmis au Préfet.

alliés, des réquisitions dispensées du droit d'octroi, des patrouilles armées, des citadins et des paysans circulant librement, toutes barrières levées par ordre des autorités d'occupation qui favorisent largement la fraude. Malgré les mises en demeure et les commandements, le fermier de l'octroi ne verse absolument rien que 5000 francs le 2 mars, prétendant que ses 17 employés lui coûtent plus qu'ils ne lui rapportent. Mieux, le 6 mars, il ferme ses bureaux et refuse de les ouvrir malgré l'arrêté préfectoral du 9 mars qui lui ordonna de le faire pour le 10. Il faut la menace d'exécution militaire et un nouvel arrêté contresigné du préfet militaire Merklein, pour que les employés travaillent à nouveau le 29 mars (1). Exemple typique de la dissolution de toute autorité civile au cours du mois de mars.

Le 9 avril seulement Pouget, régisseur de PARENT consent à reconnaître le fait accompli. Dès lors, le raffermissement de l'autorité préfectorale et municipale se poursuivant, les versements recommencent, modestes d'abord, substantiels ensuite: 2215 francs en 3 versements, en avril; 5012 francs en 5 versements en mai, 6.884 francs en trois versements en juin, 7000 francs le 5 juillet (2). Apparamment, Parent espérait toujours pouvoir compter de clerc à maître et ne pas payer entièrement le montant de sa location. Il y parvint d'ailleurs en partie puisqu'il ne versa, au cours de l'année 1814, qu'une somme de 66.515 francs 93 centimes, soit pour la ville, un manque à recouvrer de 22.804 francs (3).

Les difficultés rencontrées pour la perception régulière des droits d'octrois s'expliquent aisément. Mais elles demeurent bien révélatrices des finances municipales en 1814, encore balbutiantes car dépendantes d'un seul mode de perception, sûr en apparence mais aisément fraudable en période troublée, sans grand espoir de récupérer les sommes non perçues; révélatrices aussi de la vacance redoutable de toute autorité givile et administrative capable d'imposer le respect de la fiscalité, donc des lois, au mois de mars, sauf à en appeler aux bayonnettes autrichiennes.

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 91 Arrêté préfectoral du 28 mars 1814.

⁽²⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814.

⁽³⁾ A.M.M. L 1- Pièces relatives aux comptes et budgets - 17611861 - Budget de 1814 - Quittus des 5 commissaires aux comptes 21 mars 1816.

LES DROITS REUNIS.

Cette même incapacité seretrouve, plus grave encore puisque sur le plan national, à propos des résistances à la perception des droits réunis. Depuis la fameuse loi du 5 ventôse an XII établissant un droit de 40 centimes par hectolitres, les "droits réunis "avaient proliféré et plusieurs mémoires de l'époque chiffrent à 16 le nombre des impôts sur le vin, depuis le foncier jusqu'à la licence du cabaretier (1). 'n les a même étendu à l'octroi et chaque mois Lasnier, receveur municipal ristourne 744 francs,35 au Receveur des Droits, SANDRY. En 1812, dernière année normale ils ontproduit 145.600 francs pour la seule ville de Mâcon et 5065 francs pour Saint-Laurent (2). Beaucoup plus que le buéget de la ville. Leur impopularité a rejailli surtout sur les agents percepteurs et contrôleurs.

Or. le 12 janvier l'Administration des Droits Réunis suit le Préfet à Charolles, avec les registres, les caisses et la majorité de ses employés, pour ne revenir qu'à la fin d'avril. Occasion inespérée pour se dédommager des vexations passées. D'autant que les royalistes affirment que le premier soin du Roi futur sera de les supprimer, avec laConscription. " Plusieurs personnes aujourd'hui en place, certaines nobles. l'affirmaient au moment de l'occupation autrichienne. Et comme nous l'avons souvent espéré, nous avons tous cru la chose faite " constate amèrement le sieur VAILLANT, cabaretier, dans une lettre à Bonne, au nom des 201 débits de boisson mâconnais (3). Vignerons, débitants, négociants et consommateurs eurent un moment de grande espérance lorsqu'au matin du 8 février. ils lurent sur les murs de la ville cet ordre du baron de Scheither. daté de Chalon-sur-Saône le 6 : " Le public est averti que les droits réunis sont supprimés " (4). Plus tard on affirme que Monsieur, Comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume en avait promis l'abolition. Aussi, fort de toutes ces espérances qui répondaient si bien au désir commun, chaque assujetti se crut autorisé à commencer librement dans tout le Mâconnais, voire à refuser l'octroi sur les boissons. La perte ainsi subie de mi-janvier à la mi-avril, fut chiffrée à plus de 50.000 francs pour Mâcon, compte tenu de la consommation accrue durant ces mois d'occupation.

⁽¹⁾ A. M. M. G. Impositions Indirectes-Mémoires sur les Contr. Indirectes relatives aux boissons.

⁽²⁾ A.M.M. - G-3 - Impositions Indirectes - Relevés mensuels du produits des droits - Rien pour les autres années.

 ⁽³⁾ A.M.M. 0-3-1814-1970- Contributions - Lettre du 20 mai 1814.
 (4) A.M.M. 0-3 - 1814-1870 - Contributions. Ordre du baron de Scheither, relatif aux droits réunis et aux bois de chauffage.

Mais, après l'euphorie, il fallut déchanter. De la mi-avril à la mi-juillet c'est l'offensive prudente mais obstinée de l'Administration des Contributions Indirectes pour reconquérir ses prérogatives et imposer à nouveau ses agents. Le Receveur Départemental et les contrôleurs sont de retour à Mâcon dès le début fitavril (1). Ce qui fera dire longtemps qu'ils " se glissèrent à la faveur des bayonnettes autrichiennes et renforcera l'hostilité qu'ils ne cessent de rencontrer auprès des contribuables. A tort ou à raison on accuse l'administration de s'être appuyée sur la force occupanteet on he manque pas de relever le passage menaçant de la proclamation autrichienne du 4 avril, largement diffusée :

"Depuis longtemps, les impôts indirects ont cessé d'être perçues; je veux qu'ils soient rétablis (2)

Au début de mai, l'incertitude cesse pour Chapuys et les administrateurs locaux. Monsieur, Frère du Roi et Lieutenant. Général du Royaume ", revenant sur des promesses fallacieuses a rétabli le plus abhorré des droits indirects " (3), le 27 avril. Il a simplement " cru devoir retrancher tout ce que cet impôt a de plus vexatoire ... et le rendre supportable au peuple ". Modifications de détail : suppression du décime de guerre, déduction pour le coulage en cours de transfert, suppression des droits de mouvement à l'intérieur des villes à octroi, par compensation avec une taxe additionnelle aux droits d'entrée, possibilité de se libérer par abonnements, évitant ainsi le contrôle tracassier des " rats de cave " (4). Mais l'opposition subsiste et personne ne paie les droits. Au fond, le gouvernement n'a-t-il pas manifesté sa bonne volonté? On espère encore davantage.

Mais le 30 mai, sur protestation du Directeur Départementale des "Contributions Indirectes " et du préfet Bruys, le maire Bonne fait afficher et publier à son de tambour la Proclamation Royale du 10 Mai, dont on retient surtout des phrases qui ne laissent aucune espérance.

(1) A.M.M. - Archives non classes de la Justice de Paix du Canton de Mâcon-Sud. Audiences diverses, en juillet et août 1814, pour le paiement de la location des bureaux de cette administration durant son repli hors de Mâcon.

(2) A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Avril. Proclamation du Baron de Mylius, Général Major des Armées autrichiennes, Gouverneur civil et militaire de la ville de Lyon, des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire, signée de Mâcon 4 avril 1814.

(3) A.M.M. Fonds Puthod " Le parfait royaliste" pamphlet cité.
(4) A.M.M. G-3 Impôts Indirects - Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat - 27 avril 1814- Reçu en mairie, par la Préfecture le 10 mai 1814.

"Vouloir étendre sur le principal la suppression

qui n'a atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité

de la Loi. Le refus de payer un impôt est une faute...

Le Gouvernement a besoin de toutes ses ressources "(1).

Mais on se garde pourtant de heurter de front une opinion très irritée. On craintdes émeutes sanglantes (2).

Le 6 Juin, le préfet Bruys-Vaudran transmet à Bonne un " avis " sur les indications du général de Nansouty. Commissaire extraordinaire du Roi dans la 18º Division Militaire " Il ne sera fait provisoirement aucune visite domiciliaire, ni pris aucune mesure qui tendraient à vexer les contribuables. Les débitants adresseront tous les 15 jours leurs déclarations au contrôleur, dansles campagnes aux maires des communes " (3). Malgré cette modération du pouvoir central, les bonnes volontés demeurent rares. " La perception des impositions indirectes ... est absolument négligée à Mâcon, et la circulation des boissons a lieu ... "librement, durant tout le mois de juin. "Il est urgent de faire cesser cet abus "(4). Pourrant, une réunion des cabaretiers et de la municipalité, tenue fin mai ou début juin, avait paru régler à l'amiable cette reprise délicate des perceptions, par le biais légal des déclarations mensuelles du mouvement des boissons. C'était là l'esseptiel. Les débitants. par leur nombre et leur contact continuel avec le public, se sentent soutenus et risquent de demeurer intransigeants. Le 21 juin, Bonne, dans une circulaire leur rappelle leurs propres promesses d'acquitter envers le souverain les impôts qu'il a le droit d'exiger sur laconsommation. • et (leur) sentiment de toute la justice de ces impôts " (5). Rien nay fait. Les employés dispensés pourtant des visites domiciliaires n'osent même plus travailler. On les insulte, on les menace, même individuellement quand ils pénètrent dans les débits de boissons, et même quand ils se promènent en famille (6).

(2) A.B. Mission du Général de Nansouty - cité Emeutes d'Autun 3 juin - Chalon 4 juin - Beaune 5 Juin.

(4) A.D.SL. Série M. Subsistances - 1814 - Lettre de Bruys-Vaudran à Bonne - 7 Juillet 1814

(5) A.M.M. 0-3- 1814-1870 - Lettre circulaire de Bonne aux cabaretiers - 21 Juin 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. B.3 - Imp8ts indirects - Proclamation Royale sur les droits réunis - 10 mai 1814. Parvenue en Mairie le 20 Mai.

⁽³⁾ A.M.M. G-3 - Impôts Indirects-Avis de Bruys-Vaudran, Préfet provisoire aux Maires 6 Juin 1814.

⁽⁶⁾ A.M.M. G-3 - Débit de boisson - Rixe du 8 Juillet, pour le recensement des débitants de tabac non autorisés.

Il faut pourtant que force demeure à la loi. Paris s'impatiente et le nouveau préfet, comte Germain s'attache sans tarder à "réprimer ces abus ". Un arrêté préfectoral du 22 juillet, cinq jours après son arrivé, parle durement aux récalcitrants et "rétablit le service des impôts indirects "(1).

" Il est indispensable que le département de Saône-Loire cesse de donner l'exemple d'une désobéissance nuisible aux intérêts de l'Etat ". En 8 articles très secs, tous les adoucissements accordés le 6 juin par Nansouty sont rapportés. " Tous les employés reprendront sur le champ leurs fonction"; les droits seront toujours perçus, même dans les villes à octroi: les droits sur les tabacs seront ainsi rétablis; enfin aucun rassemblement sous menace d'arrestation immédiate. Le mardi 2 août à midi, est la date limite pour toutes déclarations et réclamations auprès du Directeur des Contributions Indirectes et pour la prise de l'abonnement pour ceux qui le désirent, 57 débitants acceptent l'abonnement. Mais les arriérés de 1813, des 10 premiers jours de 1814, et des trois mois de guerre ne seront réglés qu'avec bien des réclamations. En mars 1816 même, on mettra des garnisaires chez plusieurs débitants pour récuperer les sommes irrécouvrables.

Comme les droits sur le vin, deux autres taxes impopulaires suivent les mêmes fluctuations dans leur perception : les droits sur le tabac rétablis, après saisie de tous les stocks des 20 débits illégaux fin juillet (2), l'impôt de 2 décimes sur le sel, annulé dès le 2 avril, par le comte de HENNIN, commissaire général du Gouvernement à Lyon (3).

L'essentiel demeure, surtout à Mâcon, les impôts sur le vin et son commerce. Ils n'ont rien perdu de leur impopularité, au contraire : la promesse non-teque de leur suppression, l'apparence de leur rétablissement par l'ennemi, l'habitude vite prise de les négliger, tout contribue à en faire un véritable prétexte d'opposition décidée au Régime.

(3) A.M.M. - H-2 1814 - Octroi. Arrêté du comte de Hennin. Le 2 avril 1814.

⁽¹⁾ A.M.M. G-3 Impositions Indirectes - Arrêté préfectoral du 27 Juillet 1814.

A.D.SL. Recueil des Actes Préfectoraux 1814-1815- l volume

(2) A.D.SL. Série M. Subsistance. Avis du préfet provisoire

Bruys-Vaudran, contresignant celui du sieur Gauthier,

Directeur des Contributions Indirectes le 2 Juin 1814

A.M.M. G-3- Débits de boisson. Lettre du Contrôleur principal

de l'arrondissement de Mâcon, chargé de la surveillance des

octrois à M. Augros, commissaire de police 23 juillet 1814.

Les documents révèlent surtout les démêlés des détaillants avec les contrôleurs. Mais les producteurs et les négociants durent aussi manifester leurs espoirs et leur mécontentement. Plus dispersés, plus loin du public, parfois plus acquis à la Restauration, leur action demeura plus restreinte. Le "parti des marchands de vin " a-t-il montré sa déception, l'a-t-il traduite en opposition politique? L'Hostilité aux droits réunis, dans ce pays de vignoble est trop marquée pour que cette hypothèse soit exclue. On peut mesurer aussi par l'attitude longtemps conciliante du pouvoir central à l'égard du département, donc de Mâcon, la connaissance précise que certains de ses conseillers possédaient de l'état d'esprit local et de l'obstacle quasi insurmontable des droits réunis (1). Il n'en sera plus de même ensuite.

Les recettes indirectes non perçues en leur temps sont pratiquement perdues et on peut chiffrer cette perte sèche pour les caisses publiques à 75.000 francs pour les droits réunis, 22.804 francs pour l'octroi, soit tout près de 100.000 francs pour ces six mois de flottement fiscal (2). On comprend les alarmes du nouveau Préfet et sa vigoureuse prise de position.

IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Il est plus facile de recouvrer les Impositions Directes: contribution foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patentes, toutes payables sur rôles.

En réalité les difficultés ne manquèrent pas non plus. Ne serait-ce que par la somme des impôts directs à payer au cours de l'année 1814. Compte tenu de de qui fut acquitté jusqu'au 12 janvier 1814, date du départ des caisses publiques, on peut chiffrer ainsi la masse fiscale à régler de la mi-avril à fin décembre 1814 (3):

(1) Peut-être le baron de Thyard, alors bien en cours, ou les députations chalonnaises et mâconnaises qui se succèdent dans les ministères d'avril à Juillet.

(2) Pour les droits réunis : Evaluation pour 1812 : 150.665,85 (A.M.M. G 3 - Impôts Indirects). Le commerce actif de janvier à juillet justifie aisément une évaluation à 75 % pour l'octroi : Chiffres officiels de la Commission de Liquidation du Budget de 1814 (A.M.M. L1- Pièces relatives Comptes et Budgets 1762-1861).

(3) A.M.M. G3 - Contributions Directes - Arrêté préfectoral du 12 Juin 1814 qui évalue le pourcentage d'impôts ordinaires et extraordinaires qui restent à payer. Compte tenu des quelques versements intervenus entre avril et juin, on aboutit aux chiffres ci-après.

d° tableau des impôts directs par catégories, pour Mâcon et pour l'arrondissement.

Rôles ordinaires :

2/12 de 1813 22.300 12/12 de 1814 133.600

Rôles extraordinaires : 2/3 de 1813

2/3 de 1813 33.000 Totalité de 1814 60.000

248.900

Soit à peu près 250.000 francs payables en 8 mois, contre 133.600 francs qu'on s'attendait à payer en 12 ! Autrement dit presque trois fois plus en 1814 qu'en 1813 pour un même laps de temps. Alors que l'arrêt du commerce, les réquisitions et les pillages, le haut prix de certaines denrées, restreignent les disponibilités financières.

RECOUVREMENT DIFFICILE.

Cette marée d'impôts est surtout venue en deux grosses vagues après les décrets des 11 Novembre 1813 et 9 janvier 1814(1) Le premier exigeait plus de 50.000 francs payables en trois tiers fin décembre, fin janvier, fin février. On établit les rôles en un temps record. Mais il restait un arriéré des 133.600 francs dd'impôts ordinaires de 1813 (principal et centimes additionnels), arriéré asses important, subsistant toujours fin 1814, évaluable à deux mois d'impositions soit 22.300 francs. Malgré l'arrêté préfectoral du 22 Novembre qui rendait les maires responsables du recouvrement (2), malgré le rappel pressant du sieur DUMALLE percepteur à Mâcon le 16 décembre(3), seul le premier tiers prévu par le décret du 11 Novembre fut perçu avant le 12 janvier 1814. On pensait bien à tout autre chose qu'à payer des impôts! ...

La seconde vague n'atteignit pas Mâcon avant la fin de janvier (4) . Il ne fut pas question d'en établir les rôles avant qu'on eût dressé ceux de 1814. Cette première opération, retardée par l'évacuation puis le manque de personnel peut-être la perte de certains registres, ne se termina qu'au début de Mai.

⁽¹⁾ cf; ci-dessus p. 🗃

⁽²⁾ A.M.M. G-3 - Contributions Directes - Arrêté préfectoral du 22 Novembre 1813, relatif à l'exécution du décret du 11 Novembre.

⁽³⁾ A.M.M. II-42 - Registre 2- Lettre de Dumalle à Bonne, le 16 décembre 1813.

⁽⁴⁾ A.M.M. G-3- C.D. Décret impérial du 9 janvier 1814, enregistré le 28 janvier par la Mairie.

Le 5 du mois Bonne publie ces rôles et les met en recouvrement(1) soutenu par les Autrichiens qui, dès le 4 avril veulent " que les impôts ordinaires soient perçus et (espèrent) que les citoyens s'empresseront de (les) seconder dans des voeux qui sont aussi utiles à la chose publique qu'à eux-mêmes"(2). Aucun rôle pour les contributions extraordinaires. On attendait confirmation de leur maintien, on espérait qu'une ville si chargée de réquisitions en serait dispensée. On ne payait donc par l'occasion, ni impôts ordinaires ni extraordinaires.

Mais le Commissaire Extraordinaire de Nansouty confirme de Dijon, courant mai, l'ordonnance de Monsieur, du 17 avril, connue à Mâcon le 28 (3) : " les contribuables, en attendant les rôles acquitteront en 8 paiements égaux, de mois en mois, à partir du ler février 1814, les deux tiers du montant des contributions ordinaires et extraordinaires, à titre provisoire " (4). Mesures vaines qu'annule l'indifférence générale, comme le prouvent les cris d'alarme de Moreau, Receveur Général relancé par son ministre (5) "Comme il est urgent de recouver sans attendre " le préfet provisoire Bruys de Vaudran arrête le 12 juin, une solution provisoire, immédiatement applicable (6).

- acquitter sans délai les reliquats de 1813 quels qu'ils moient;

- payer les 2/3 des contributions, foncière, mobilière, des portes et fenêtres en quatre fractions : les 5/8 immédiatement puisqu'échus depuis le ler juin, 1/8 par mois en juin, juillet et août;

- suspension provisoire sur les 2/3 des Contributions extraor-

dinaires de 1814.

Il n'est pas question des patentes. Pour tant c'est là un impôt facile à recouvrer. " Le montant en varie peu d'une

(1) A.M.M. II-42 Registre 2 - Avis municipal du 5 Mai 1814 :
"Publication et mise en recouvrement des rôles des
Contribution foncière, mobilière, portes et fenêtres, à payer
tout de suite à peine d'y être contraint par placement de
garnisaires".

(2) A.M.M. H-2 Invasion 1814 - Proclamation du Baron de Mylius 4 avril 1814.

(3) A.M.M. II-48 - Enregistrement le 28 avril.

(4) A.M.M. G-3 Impositions Directes - Copie de l'ordonnance du 17 avril 1814.

(5) A.D.SL. M. Statistiques-Liasse 1806-1839 - Lettres de Moreau à Bonne 22 Mai et 6 Juin 1814.

(6) A.M.M. G-3 - Impositions Directes-Arrêté Préfectoral du 12 Juin 1814.

TABLEAU COMPARE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES POUR LES ANNEES 1813 et 1814.

-1-1-1-1-1-1-1-

Faute de chiffres pour ces deux années, on a déduit comme suit les indications du tableau ci-dessous :

- Principal des Contributions :

analogue à ceux de 1806 et de 1808 connus pour Mâcon dans AMM-G-3 Analogie confirmée dans A.D.SL. Série N. Conseil Général. Sessions de 1806-1808-1813-1814.

-Centimes additionnels ordinaires:

A.D.SL. Série N. Conseil Général - Session de 1813 à 1814.

-Centimes extraordinaires :

Décrets des 11 Novembre 1813 et 9 janvier 1814

				t 1		
	Principal	add. ord.	Centimes add. extra- ordinaires Nb : Total	partiels	Total par année	:Observa- : tions.
1813		: 8	: :	: :		a(1) 5.C.
Foncière	46.500	33:15.500(1	30:13.800	: 75.800		addition- nels versé à la ville
Personnelle et Mobilière	26.000	30: 7.800(1	100:26.000	: 59.800		de Mâcon.
Portes et Fens- tres	10.500	10: 1.050	30: 3.200	14.750		:
Patentes	25.000(2)	5: 1.250	: 30: 7.500	: 33.750 :		:(2) le 1/1
Total 1813	108.000	25.600	: :50.500	184.100	184.100	:principal :revient à
1814			: :	:		:la ville
Foncière	46.500	33:15.500(1	50:23.250	85.250		:
Personnelle et Mohilière	26.000	30: 7.800(1	100:26.000	: 59.800 :		:
Portes etfenêtres	10.500	10: 1.050	:100:10.500	22.050		
Patentes	25.000	5: 1.250(2) :	: 26.250 :		1
	108.000	25.600	59.750	193.350	193.350	

année à l'autre " (1). Les rôles en furent-ils égarés, reconduisit-on simplement les anciennes impositions, les commerçants locaux protestèrent-ils efficacement du ralentissement de tout commerce du fait de la guerre? On perçut, certes, la patente, mais si elle donna prise à discussions, nous n'en avons pas retrouvé de traces.

PERTES.

Ce décret du 12 Juin, et le raffermissement de la situation politique aidèrent efficacement au recouvrement des contributions directes, qui s'effectua sans hâte (2) mais à peu près totalement, avec le temps. Le 7 décembre 1815 le Préfet rappelle encore à leur devoir fiscal quelques récalcitrants de 1813 à 1814. Mais il semble qu'on ait perdu assez vite tout espoir de faire rentrer les sommes en instance. La commission municipale de 5 membres chargée de l'apuration des comptes budgétaires de 1814, donne quittus au maire et au receveur municipal, le 21 mars 1816. Elle évalue pour la part de la ville les " manques à recouvrer " à 214 francs 31 centimes pour les 5 centimes additionnels au principal des deux contributions foncière et personnelle mobilière, et à 550 francs 54 centimes pour le 1/10° des patentes (3). Ce qui permet d'évaluer les dégrèvements ou les non-valeurs à moins de 6 % du principal et sans doute des centimes additionnels ordinaires de la foncière et de la mobilière donc des portes et fenêtres; mais à plus de 20 % du principal et des centimes ordinaires des patentes. Soit respectivement à 6420 francs et à 5.250 francs, pour les caisses du Trésor. Mais le déficit des contributions extraordinaires fut sans doute bien supérieur. Beaucoup de contribuables se libérèrenten effet deleur dû, en présentant les bons de réquisition validés par une commission spéciale. Une évaluation de 1817 fixe à 30% seulement des 59.750 francs attendus sur 1814. le pourcentage des sommes effectivement versées au Trésor dans le Département (4). Paiement en nature, en quelque sorte, que ces bons de réquisitions acceptés en règlement.

⁽¹⁾ A.D.SL. N. Conseil Général-Session ordinaire d'Octobre 1815 (2) A.D.SL. N. Conseil Général-Session ordinaire d'octobre 1814 A cette date, pour le Département de Saône-et-Loire il restait à recouvrer :

C.D. Ordinaires: 1813: 185.848frs sur 5.025.991-1814: 3.861.706 sur 5.064.231

C.D. extraordinaires:1813: 822.703 francs sur 1.312.475 1814: 1.971.169 " sur 1.971.287

⁽³⁾A.M.M. L1- Comptes et budgets . Liquidation du Budget de 1814 A.M.M. II-20 - Séance du Conseil Municipal - 21 mars 1816. (4) A.D.SL. N. Conseil Général Session ordinaire d'Octobre 1817.

Dans l'ensemble, le rapporteur du Conseil Général en octobre 1814 résume bien l'évolution du recouvrement des Contributions Directes à Mâcon et dans la Région : "la présence des troupes alliées pendant les cinq premiers mois de cette année a été un obstacle à la rentrée des contributions, et malgré les pertes en tout genre que les contribuables ont éprouvé, on doit leur rendre cette justice qu'ils font tous leurs efforts pour acquitter leurs contributions"(1). Les décrets de Napoléon emplissent les caisses du baron Louis et sauvent la Restauration de la faillite.

Au total, on peut se risquer à évaluer le "manque à recouvrer dont souffriront les Caisses publiques, Trésor et ville, du fait de la guerre et del'occupation : octroi : 22.804frs droits réunis 75.000; contributions directes, principal et centimes ordinaires: 6.420; contributions directes centimes extraordinaires 40.000 francs. Soit en définitive plus de 140.000 francs, ou une année normale de perception d'impôts directs. Somme à inscrire au passif du trésor public, mais à l'actif des budgets particuliers, suffisamment éprouvés chez les plus gros imposés, par le ralentissement du commerce et les pertes sèches des pillages.

-:-:-:-:-:-:-:-

⁽¹⁾ A.D.SL. N. - Conseil Général - Session ordinaire d'octobre 1814.

B - AUGMENTATION DES " DEPENSES."

Privées ou publiques, les recettes diminuent donc sensiblement de janvier à juillet 1814. Inversement, les charges ne cessent de croître : dépenses spéciales imposées par les évènements, assistance, réquisitions et pillages.

a) Dépenses diverses

La multiplicité des tâches assumées par certains particuliers, la ville, la Préfecture et les administrations durant ce premier semestre, les travaux urgents à réaliser dans une sorte d'improvisation perpétuelle, bousculent toutes les habitudes, toutes les prévisions et coûtent fort cher, sans laisser rien de récupérable et de constructif.

TRAVAUX.

Ce sont d'abord tous les services et les travaux urgents commandés par la municipalité ou la préfecture, et supportés par les caisses publiques : le 12 janvier le voiturier LABORIER évacue sur son bateau 150 militaires français de Mâcon à Villefranche, coût 196 francs (1) . Le 26 janvier , le 30, le cavalier CHARNAY fils galope jusqu'à Lyon", porter une lettre à M. le Duc de Castiglione, pour lui exposer la situation de la ville; coût 158 francs (2). Le 25 février, une députation de la ville se déplace à Chalon-sur-Saône " auprès de M. le commissaire général des puissances alliées, pour solliciter et obtenir une réduction sur le contingent assigné à l'arrondissement et à la ville de Mâcon ", coût 357francs 95 centimes (3). le 6 mars Laborier évacue encore sur Villefranche 65 militaires français blessés, sur 5 voitures à 4 colliers et reçoit 85 francs Après la fin des hostilités les députations se succèdent, à Chalon, à Dijon, à Paris, aux frais de la ville, les caisses départementales étant vides : le 11 avril, Bonne et Saclier à Chalon, 90 francs, en Juin, Bonne, les adjoints et 4 citoyens à Paris pour 877 francs 35 centimes, couverts il est vrai exception nellement par une souscription publique (5); le 15 juillet, nou-

(2) Même fonds- mandat 407 du 31 janvier.

(5) A.M.M. 0-3- 1814-1870- affaires diverses.

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds 1943- Registre des mandats. Mandat 406 du 15 janvier 1814.

⁽³⁾ A.M.M. - H-2 1814 - Lettre de dépense au Receveur Municipal.

A.M.M. Fonds 1943. Registre des mandats-Mandat 451 du 21 février

(4) A.M.M. Fonds 1943 Registre des mandats -n° 511 du 8 avril.

velle députation dans la Capitale, pour "contrevalancer l'action de celle de Chalon", soût 1280 francs (1). Ce sont là les frais les plus marquants d'une longue liste de mandats plus modestes, allant de 2 à 100 francs et dont le total, en frais de "services exceptionnels "dépasse 6.500 francs (2).

Parfois les mandats règlent des travaux nécessités par les faits de guerre : démolition d'une arche de poht pour couper la chaussée de la Levée de Saint-Laurent, du 23 au 26 janvier, par des manoeuvres " sans compter ceux qui ont offert gratuitement leurs services ", cout 99 francs 55 centimes. Dépense d'autant plus vaine que dès le 27, il fallait démolir les barricades et reboucher la coupure pour la somme plus modique de 14 francs ! et le 26 avril régler 150 francs au maçon ALOVIS qui a restauré l'arche abattue (3). Type de dépense importante, 364 francs, pour un piètre résultat ! Du même ordre les impressions urgentes " avec travail de nuit de l'imprimeur Chassipolet", publications, avis, arrêtés à 300 ou 500 exemplaires, pour une somme totale de 777 francs 50 co. qui restera impayée jusqu'en 1817 (4). Du même ordre encore les réparations et amènagements dans les casernes, sur les chaussées, dans divers hôtels occupés par la troupe et les officiers.

Services ou travaux donnent lieu pour leur règlement à des contestations et discussions interminables : s'il y eut bon de réquisition dûment signé, l'affaire est renvoyée devant la Commission de liquidation qui conteste souvent l'utilité et le bien-fondé de travaux " dont l'intérêt ou la nécessité n'apparaît pas évident " (5). Si la dépense fut engagée sur ordre verbal ou même écrit, mais non dans les formes, son règlement sera tardif et aléatoire.

Salaires.

Il en va ainsi pour les salaires de nombreux employés ou fonctionnaires, soit embauchés spécialement, soit travaillant en heures et journées supplémentaires. Faute de crédits,

(1) A.M.M. 03- Macon Chef-Lieu.

(2) Exemple: mandat 426 du 4 février : "5 francs à 4 bateliers qui ont sauvé un autrichien noyé en faisant boire son cheval".

(3) A.M.M. Mandats n° 408, 409 et 511 des 30,31 janvier et 26 avril.

(4) A.M.M. L1- Comptes et Budgets. Pièces diverses 1796-1813.
(5) A.D.SL. Série R. Carton 01 ter- Réquisitions et Indemnités-correspondance. Lettre de la Commission de Liquidation au Maire de Mâcon, le 2 février 1815.

8 employés de Mairie sur 10, 10 employés de préfecture sur 15, ne perçurent leurs traitement du premier trimestre qu'en bloc, au milieu de mai, et ceux du second trimestre au début de juillet (1). Les agents de police et les gendarmes eux-mêmes, commissaire et officiers compris attendent, ce qui ne va pas sans inquiéter fortement Bonne et Chapuis, à la fin d'avril, "Car comment obtenir du service de fonctionnaires non payés régulièrement et non assurés de l'être " (2) Quant aux travaux supplémentaires imposés par les cisconstances, il fallut attendre le 27 mai 1818 pour voir régler des sommes atteignant parfois 280 francs et 1845 francs au total pour une vingtaine d'employés de mairie et de préfecture (3). Il est vrai que le Département et la ville de Mâcon les avaient glissé dans le compte des Réquisitions. De même pour les multiples employés temporaires : garde-magasins des dépôts de vivres réquisitionnés, secrétaires des commissions municipales du logement, des Réquisitions particulières ou géné rales, botteleurs de foin et de paille, caserniers, tailleurs et maréchaux-ferrants, tous embauchés par Bonne à mesure des besoins et des exigences militaires (4). Ici les règles de la comptabilité publique s'opposent à leur paiement sur les budgets ordinaires, voire sur les crédits extraordinaires. Il faut deux ans pour qu'on les admette au titre des réquisitions générales sur l'Etat départemental. D'ailleurs la plus grande incertitude règne sur le mode de paiement : certains sontexemptés du logement des officiers évalué à 3 francs par jour, d'autres sont nourris avec les troupes et se contentent de 50 centimes de solde, les derniers enfin demandent " un traitement décent".

LOCATIONS d'IMMEUBLES.

Incertitude qu'on retrouve dans les taux et le réglement de location des six immeubles ou édifices réquisitionnés pour les dépôts de denrées alimentaires et de matériel : locaux de la Gendarmerie pour la Manutention militaire, orangerie du Palais de justice, cave du même immeuble, magasin du sieur Michel ROBERT, à Saint-Antoine pour les orges et avoines, du sieur BATONNARD, à la porte Saint-Antoine (5), église Saint-

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds 1943. Journal des Dépenses 1814. le 13 Mai, payé 1212 francs 50 à 8 employés.
A.D.SL. R. 76.

⁽²⁾ A.M.M. L1- Comptes et Budget. Lettre Bonne au Préfet le 27 avril 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Série R. Carton O1- Réquisitions 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-20 Registre 12 pages 14 à 30 pour la liste des employés, gardes magasins et ouvriers.

⁽⁵⁾ A.M.M.II-20 - Reg. 12 p. 14 - A.M. du 10 février 1814.

Etienne pour les fourrages (1) sur le tarif fourni par les fabriciens de cette ancienne paroisse, chaque local fut loué 50 francs par mois à la ville de Mâcon. Mais dès le 30 juin 1814, Bonne malgré ses engagements pris en février (2) conteste qu'elle doive payer et renvoie devant la commission des réquisitions qui se juge incompétente, " la ville de Mâcon ayant dû disposer de locaux suffisants dans ses bâtiments communaux pour fournir à toutes ces nécessités". L'affaire traine sans que l'on puisse retrouver trace du règlement.

Enfin, denombreuses dépenses diverses et de circonstance, pots à feu pour entrée des troupes françaises, du préfet, manifestations pour la prise de la cocarde blanche, la fête du Roi, celle de l'Empereur d'Autriche, drap et armes pour la Garde Nationale, montent à 1707 francs, qui demeureont impayés jusqu'en 1817. (3)

Ainsi, le fait même de la guerre et de l'occupation, sans réquisition ni pillage, augmente de lui-même les dépenses dans des proportions difficiles à calculer, mais relativement modestes: 5 ou 6000 francs pour le budget de la ville, au plus, soit à peine 5 % des dépenses prévues.

b) FRAIS d'ASSISTANCE.

Mais un second poste " d'imprévus " triple à lui seul cette proportion : les dépenses d'assistance, ce que nous qualifierions aujourd'hui, " dépenses sociales". Elles se partagent inégalement en frais d'Hospices et en secours aux indigents.

Hospices civils.

Les trois hospices civils de Mâcon vivent mal, même en année normale. En 1814, on prévoit pour eux un bilan comme d'habitude en déficit : 123.947 francs 50 c. en dépenses contre 77.248 francs 25 c. en recettes, soit 46.699 francs 25 c. à couvrir par l'octroi. Sans compter une "dette exigible" de 186.400 francs, provenant d'emprunts non remboursés depuis plus de 15 ans, et de grosses dépenses d'entretien non réglée (4). Mais on semble bien s'accomoder de cette situation, coutumière

(2) A.M.M. II -20 - Reg. 12 p. 18 - Arrêté municipal du 16 février 1814. "La location sera payée par la ville".

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 76 - Eglise désaffectée, vendue sous la Révolution et rachetée par les Fabriciens, comme église de secours en 1802 Louée par Repey Cadet comme dépôt à fourrage- La ville l'occupa du 17 février au 17 mai 1814.

⁽³⁾ A.M.M. - L1 Comptes et budgets - Pièces diverses 1796-1873 (4) A.M.M. Série Q-3 5 dossiers 1791-1861 et 1790-1841.

il est vrai dans les hospices municipaux (1)". Le budget, avec l'apport municipal est équilibré, à supposer que les conditions ne varient pas au cours de l'année prochaine " (2) : 100 lits dont 50 militaires à l'Hôtel-Dieu, 112 pauvres incurables à la Providence, 160 vieillards à la Charité, et 145 orphelins répartis dans les trois établissements et surtout à la Providence. Au total, plus de 500 lits, dont 50 payés par l'armée, et deux centaines environ payés par les malades ou les vieillards. Or, les blessés, les typhiques, les fièvreux, de toutes les armées de passage à Mâcon, vont envahir les salles et bouleverser un équilibre instable. En décembre 1813 et jusqu'au 10 janvier 1814, les convois ramènent d'Allemagne puis de l'Est plus de 2000 hommes qu'il faut soigner, nourrir et parfois habiller, dans le plus grand désordre (3). On n'a pu préparer que 150 lits supplémentaires dans les Hospices, 50 chez les particuliers. On ne peut donc qu'assurer comme un relais entre Dijon et Lyon pour accueillir, parfois jour après jour desconvois de 50 hommes. Le 7 janvier, les lits sont occupés et le 11 les plus malades devront emprunter le coche d'eau pour atteindre Villefranche. La succession ininterrompue de soldats de toutes armes et de toutes nationalités durera jusqu'à la fin de juin, en diminuant peu à peu à partir de Mai. Le 7 Juillet " les 50 lits d'autrefois suffisent à nouveau depuis quelques jours pour assurer le service des troupes "(4).

Qui va payer cet excès de dépenses ? Jusqu'en janvier il semble que le capitaine Villepique put faire régler par le sieur Lasnier, "préposé aux convois militaires" les indemnités journalières qu'on peut évaluer, faute de comptabilité précise, à la somme de 1500 francs (5). Les Français de Pannetier réglèrent-ils de la même manière? En tous cas les Autrichiens non. Et le Receveur des Hospices LANCRY, chiffre très précisèment à 2029 francs 15 centimes, le coût des "hilitaires traités dans les Hospices au cours du premier semestre de 1814 " (6).

⁽¹⁾ Il en va de même en 1951! Avec des chiffres en dizaines de millions et non de milliers de francs.

⁽²⁾ A.M.M. L1 Budgets- Pièces relatives au Budget de 1814 - Rapport du sieur LANCRY, ou SANCRY, Receveur des Hospices.

⁽³⁾ A.M.M. Série Q3- Hôtel-Dieu 1791-1861- Correspondance diverse (4) A.M.M. Q3- Hôtel-Dieu-Rapport directeur des Hospices au

Maire 7 Juillet 1814.

(5) A.M.M. L1- Budgets 1799-1830 - coût de la journée de malade ou de vieillard incurable : 65 c. Journée de blessé évaluée entre 75 et 80 c. du fait des frais de charpie, d'opération etc...

⁽⁶⁾ A.D.SL. Série R. Carton 01- Liste des mandats établis en vertu de l'Ordonnance Royale du 10 février 1815.

ce qui correspondrait à un effectif total voisin de 2500, donc à un renouvellement assez lent des hospitalisés, partant en moyenne après trois semaines de séjour. La ville de Mâcon ne voulut pas subir cette dépense supplémentaire qui passa aux Réguisitions Générales dans le cadre du Département dès le 30 septembre 1814. Mais il avait bien fallu avancer l'argent nécessaire au fonctionnement d'Hospices surpeuplés. Ce fut une des préoccupation majeure de la Municipalité jusqu'au début de mars " soutenir les hospices". Le plus clair des maigres ressources disponibles y est affecté : 2800 francs le 5 janvier, 3006 le 10, 1732 le 10 février, 1500 le 7 mars, 9048 francs en deux mois, moins de 50 % des crédits nécessaires en temps normal avec 500 lits, 35 % des besoins avec 700 lits. Les fournisseurs de pain, viande et légumes durent consentir des crédits importants, dont certains se prévalurent pour solliciter en octobre des dégrèvements d'impôts directs (1).

Situation gênante, réglée dès le mois de juillet par l'apport plus substantiel des octrois, mais au demeurant n'ayant pas grevé le budget local.

INDIGENTS.

Il en va inversement pour les dépenses de "Secours aux indigents", du " bureau de bienfaisance", que nous pourrions qualifier au jourd'hui de dépenses à caractère social et préfigurant nos actuelles allocations familiales, fonds de chômage et retraite des vieux travailleurs.! Mais sur initiative et avec des fonds privés ! ... La charité, en d'autres termes, publique ou non. La charité publique, en dehors de l'admission et du séjour gratuit aux hospices s'exerce depuis 1810, par l'intermédiaire du Bureau de bienfaisance de Mâcon. "La mendicité et le vagabondage, malgré les efforts de Bonaparte, n'ont pas diminué sensiblement à Mâcon (2). On a toujours compté plus de 200 pauvres qui subsistent maigrement de secours publics ou privés. Mais depuis 1812, le chômage des ouvriers du port et des portefaix en a quintuplé le nombre (3). En 1813, les services de police se montrent même inquiets " du millier de citoyens sans travail et indigents qui attendent tout de la charité " (4). Devant l'impossibilité de continuer les secours en argent et en vêtements on augmente le crédit affecté aux " soupes économiques " à base de froment, de seigle et même d'orge panifiés ou non et qu'on sert au quartier Saint-Antoine et au

(2) A.M.M. Série I=1 - Carton 6 . Lois et arrêtés réglementant la polite municipale 1790-1859.

(4). A.D. SL. Série M. Police Générale - 1800-1816. Carton 1813.

⁽¹⁾ A.M.M. G-3 Contributions Directes. Liste des demandes de dégrèvement pour 1814 (Octobre 1814).

⁽³⁾ A.M.M. II-20- Séance du C.M. du 3 avril 1813. "Nos ports sont entièrement déserts. 300 familles fournissant 7 à 800 individus au commerce, ont éduits à épuiser le domaine véritables pauvres et à en augmenter le nombre, faute de travail".

Bourgneuf, deux fois par jour. Un décret de 11.110 francs y est consacré au budget de 1814. On le dépassera légèrement, avec 11.210 francs 98 c. (1). Malgré tout, cette dépense extraordinaire, plus forte que jamais, inquiéte le Conseil Municipal, qui espérait " avoir prévu très largement de près du double".

Il ne peut donc s'agir de puiser à nouveau dansla Caisse Municipale pour pallier aux " aggravations sensibles des conditions d'existence de beaucoup d'ouvriers et de la presque généralité des manoeuvres " et pour s' occuper du malheureux artisan en lui procurant les secours que l'humanité réclame " . Devant l'extension du chômage en janvier et février, Bonne constitue le 4 février une Caisse spéciale alimentée par des dons volontaires (2). Aucun document ne nous est parvenu sur le succès rencontré par cette innovation, sur sa durée. sur les sommes ainsi collectées. Doit-on lui attribuer le mérite d'avoir maintenu la ville dansun calme social que renforçait encore la crainte des bayonnettes ? On peut plutôt penser qu'elle n'eut qu'une existence éphémère. Dès le 12 février en effet, les 50 citoyens les plus aisés se voyaient contraints par arrêté préfectoral de verser chacun 160 francs dans les 24 heures, pour assurer la solde des officiers alliés en garnison à Mâcon (3). Bien que remboursable sur la masse des contribuables, cet effort pécuniaire important, en des temps difficiles dut refroidir bien des élans et fournir une excuse commode. D'autant que la souscription demandée par le Conseil Municipal demeure volontaire et non remboursable !

Projet avorté ou réalisé en partie, cette tentative de charité collective témoigne de trois aspects de la situation mâconnaise dans l'hiver de l'occupation : la gravité du problème économique et social, pas nouvelle certes depuis 1810-11, mais particulièrement aigüe dans la paralysie de toute activité; la crainte bourgeoise de tout mouvement populaire provoqué par la misère, aussi bien par ses conséquences propres que par la réaction possible des occupants; enfin l'imperfection générale de l'équipement social d'un grand pays à l'aube del'ère industrielle, où l'on s'aperçoit seulement des drames de la misère dans leur paroxysme.

Au total, les dépenses d'assistance, ordinaires, extraordinaires, improvisées, peuvent se chiffrer à moins de

⁽¹⁾ A.M.M. L1- Comptes et Budgets 1762-1861 - Budget de 1814.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 11 et 12 - Séance du C.M. 4 février 1814 - voir ci-dessus page :

⁽³⁾ A.M.M. H+2+ 1814.

5000 francs: 2029 pour les hospices, 1210 pour les soupes populaires, un millier de francs au plus pour la souscription volontaire.

Jusque là, les bourgeois mâconnais n'ont pas élevé des protestations marquées. Le poids financier de l'occupation n'est pas léger, mais il n'écrase personne. Le " prix de la tranquillité publique " serait encore accepté, si les pillages et les réquisitions ne venaient le multiplier brusquement.

c) REQUISITIONS.

Cet aspect économique de la guerre et de l'occupation a frappé justement les contemporains et se révèle particulièrement sensible dans une contrée relativement riche, où les fortunes foncières et immobilières constituent l'essentiel des revenus. Les pillages et les réquisitions mériteraient une étude particulière, possible par l'abondance et la précision des sources officielles (1), justifiée par les conséquences économiques et sociales et même politiques de cette " mise à sac systématique d'une riche contrée " (2). On se bornera ici à montrer les traits essentiels des trois aspects de la question : l'organisation, l'inventaire des pertes et la liquidation administrative.

ORGANISATION.

Rien d'original dans l'organisation matérielle. Bien entendu les pillages échappent à toute organisation concertée, à toute législation. Pour les réquisitions, la question de droit fut soulevée, théoriquement au moins. Mâcon ville de "juristes" et de "légistes", procédurière et administrative n'a pas manqué de s'interroger sur le "fondement en droit des nombreuses et diverses réquisitions dont fut accablée la ville en 1814 afin de déterminer les règles de liquidation selon la nature des ordres donnés à cette occasion "(3). Les discussions sont perdues à supposer qu'elles aient été un jour écrites. A travers l'abondante correspondance échangée entre administrations, occupants, ville, préfecture et ministère, il est pourtant possible d'en tracer les grandes lignes. Pour les réquisitions et les pillages alliés, tout se justifie par "l'empire des circonstances,"
"la menace d'exécution militaire", "le droit de l'occupant "(4)

⁽¹⁾ A.D.SL. Série R. carton 0-1.0 bis-et 01 ter pourles textes législatifs et la correspondance. - Série R. Cartons. 35-64-75 à 80 pour la ville de Mâcon - Cartons 81 à 83 pour la Région A.M.M. Divers cartons, en particulier dans les séries H2-II et F-3

 ⁽²⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général-Session d'Oct.1814.
 (3) A.D.SL. R. Carton 202- Répartition des secours selon l'ordonnance Royale du 20 septembre 1816- Lettre du Préfet au Maire de Mâcon.

⁽⁴⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Arrêtés Municipaux des 14 février, 27 avril, 28 avril 1814.

en un mot le droit du plus fort et le bon plaisir du vainqueur. Jusqu'à la convention d'armistice du 23 avril, article 8, § 2, qui précise que " les puissances alliées feront cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée " (1). L'ordonnance royale du 5 Mai, article 2, prescrit aux autorités françaises de refuser toutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril. Le 9 Mai seulement le baron de STEIN, " Chef du département central d'administration des provinces occupées par les troupes alliées " fait insérer un Avis au Moniteur ordonnant à toutes les autorités alliées de " remettre immédiatement l'administration des Provinces aux commissaires nommés par le Roi de France " (2). Il reste à déterminer quel jour la Convention d'armistreparvint à la Préfecture de Mâcon et de là aux Mairies. Le 2 Mai, Chapuys, préfet provisoire " s'appuyant sur la Convention d'Armistice refuse les réquisitions de bétail pour les arrondissements de Chalon et d'Autun (3). Les maires durent donc être prévenus et mis en garde dès le début de mai, Mais les textes n'ont pas de valeur devant la force : " Les Autrichiens se moquent des ordres du gouvernement et font ce qu'ils veulent. Les réquisitions continuent " (4). Le comte de COLLOREDO, commandant des troupes de Saône-et-Loire en mai, et son intendant MOLITOR en arrivent aux vols légaux, sans bons de réquisition. L'intimidation ayant moins d'effet depuis la fin des hostilités, surtout sur les sous-préfets et le préfet, on en vient à monnayer les illégalités, offrant, en contre-partie des réquisitions de complaisance " de payer les employés de la préfecture, non payés depuis trois mois " ! Le 25 mai encore, le baron de Nansouty écrit au prince de Weil, de passage à Chalon pour qu'il fasse cesser la perception des impôts et les abus de réquisitions par les troupes d'occupation (3). On peut donc affirmer que les Autrichiens n'ont presque tenu aucun compte des conventions d'armistice interdisant les réquisitions militaires obligatoires et gratuites, surtout pour les réquisitions de détail (5).

Cette règle du bon plaisir, fondée sur cette idée que la guerre nourrit les troupes sur les territoires occupés n'était en somme " qu'un juste retour des choses, buonaparte

(1) A.B. Mission de Nansouty-article cité.

1814 portant l'avis du 9 Mai. (3) A.B. Mission du Général de Nansouty-Article cité.

⁽²⁾ A.M.M. B.M. 132592 - Journal de Saône-et-Loire du 15 Mai 1814 portant l'avis du 9 Mai.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Fonds Thiard F. 712 - Lettre Piaget à Thiard, du 20 Mai 1814.

⁽⁵⁾ Voir en particulier la liste des pertes subies par les habitants de Mâcon, importante en mai comme en avril.

en un mot le droit du plus fort et le bon plaisir du vainqueur. Jusqu'à la convention d'armistice du 23 avril, article 8, § 2, qui précise que " les puissances alliées feront cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée * (1). L'ordonnance royale du 5 Mai. article 2, prescrit aux autorités françaises de refuser toutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril. Le 9 Mai seulement le baron de STEIN . " Chef du département central d'administration des provinces occupées par les troupes alliées " fait insérer un Avis au Moniteur ordonnant à toutes les autorités alliées de " remettre immédiatement l'administration des Provinces aux commissaires nommés par le Roi de France " (2). Il reste à déterminer quel jour la Convention d'armistice parvint à la Préfecture de Mâcon et de là aux Mairies. Le 2 Mai, Chapuys, préfet provisoire " s'appuyant sur la Convention d'Armistice refuse les réquisitions de bétail pour les arrondissements de Chalon et d'Autun (3). Les maires durent donc être prévenus et mis en garde dès le début de mai. Mais les textes n'ont pas de valeur devant la force : " Les Autrichiens se moquent des ordres du gouvernement et font ce qu'ils veulent. Les réquisitions continuent " (4). Le comte de COLLOREDO, commandant des troupes de Saône-et-Loire en mai. et son intendant MOLITOR en arrivent aux vols légaux, sans bons de réquisition. L'intimidation ayant moins d'effet depuis la fin des hostilités, surtout sur les sous-préfets et le préfet. on en vient à monnayer les illégalités, offrant, en contre-partie des réquisitions de complaisance " de payer les employés de la préfecture, non payés depuis trois mois " ! Le 25 mai encore, le baron de Nansouty écrit au prince de Weil. de passage à Chalon pour qu'il fasse cesser la perception des impôts et les abus de réquisitions par les troupes d'occupation (3). On peut donc affirmer que les Autrichiens n'ont presque tenu aucun compte des conventions d'armistice interdisant les réquisitions militaires obligatoires et gratuites, surtout pour les réquisitions de détail (5).

Cette règle du bon plaisir, fondée sur cette idée que la guerre nourrit les troupes sur les territoires occupés n'était en somme " qu'un juste retour des choses, buonaparte

(1) A.B. Mission de Nansouty-article cité.

(3) A.B. Mission du Général de Nansouty-Article cité.

(4) A.D. SL. Fonds Thiard F. 712 - Lettre Piaget à Thiard, du 20 Mai 1814.

⁽²⁾ A.M.M. B.M. 132592 - Journal de Saône-et-Loire du 15 Mai 1814 portant l'avis du 9 Mai.

⁽⁵⁾ Voir en particulier la liste des pertes subies par les habitants de Mâcon, importante en mai comme en avril.

ayant longtemps pillé toute l'Europe "(1). Les légistes locaux n'y peuvent rien.

On discute par contre plus longuement sur la justification et la validité des réquisitions des troupes françaises, essentiellement des quelque 10.000 hommes et 2000 chevaux du Général Pannetier, du 20 au 27 février . En principe tout doit se traiter par marchés et soumissions entre les commerçants locaux et l'Intendance militaire ou le commissaire des guerres. Ainsi en va-t-il pour la viande le 22 février, entre le commissaire Zerbelin et les bouchers Charnay et veuve Proux : une convention, homologuée par le préfet, enregistrée sous timbre est signée. Des " bons de fourniture " collationnés tous les 5 jours avec un bordereau récapitulatif sont payés sans attendre(2) Mais les circonstances troublées ne permettent guère aux dispositions légales habituelles de fonctionner. Les " bons de fourniture" s'assimileront finalementaux bons de réquisition, que ce soit pour la viande, le pain, les fourrages, voire les réparations de voiture ou de harnais, les repas d'officiers ou les courses de cavaliers (3). Assimilation délicate, qui dut soulever de longues discussions à la Commission de liquidation, du fait quela plupart des bons n'étaient pas signés d'un ordonnateur reconnu : officier ou maire.

Ainsi, occupants ou troupes françaises ont peu respecté les textes administratifs pourtant très précis de l'Empire.

Les besoins de la guerre commandent. Et l'Etat ne donnait-il pas lui-même l'exemple de l'exceptionnel, voire de l'illégal, dans les centimes additionnels et les décimes de guerre sur toutes les contributions?

Pourtant, les formes légales furent le plus souvent respectées dans la validation des ordres ou des bons de réquisition par les pouvoirs civils et militaires. Et qu'importe le bien-fondé des exigences pourvu que les formes juridiques soient sauves, et que toutes les pertes, dûment constatées, soient ensuite remboursées par l'Etat!

C'estle Préfet ou le Maire, selon l'étendue territoriale, qui signe un arrêté de Réquisition indiquant toujours l'origine de la demande (le plus souvent les Autrichiens) (4) les citoyens

(2) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 19 - Convention du 22 février.

(3) A.D.SL. R. 35 Folio 66.

A.M.M. II-18 - Rég. 4 p. 13 Lettre de Bonne au Commissaire des Guerres 27 Juillet 1814. On ne trouve de bons de réquisitions français que lors du départ de la Division Pannetier, le 28 février 1814 pour une vingtaine de voitures à 1 ou 2 colliers (A.M.M. - H-2-1814.)

colliers (A.M.M. - H-2-1814.)

(4) "Demandée par M. le Général des Armées alliées " (Rôle de l'indemnité de guerre 7 avril 1814) ordonnée par M. le Dommissaire ordonnateur des Armées alliées " (Rôle des réquisitions 16 février 1814) "Pour paiement des Indemnités aux Officiers alliés (Prélèvement de 8000 franse le 8 février).

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod. Fragment de Journal manuscrit- daté approximativement mai-juin 1814.

soumis à l'obligation, sa nature, ses délais et enfin les sanctions prises en cas de non versement des denrées dans les délais. Pour les cas exceptionnels, les deux signatures voisinent, renforcées de celle du capitaine Merklein, Préfet militaire, du 8 mars à la fin d'Avril. D'où l'importance d'administrateurs dociles et conservant une certaine popularité, ce qui adoucit la brutalité des exigences. D'ailleurs le général Scheither ne dissimule pas le 8 mars à Bonne, que le nouveau préfet qu'il nommera n'aura pas d'autres fonctions dans son esprit (1).

LE BON DE REQUISITION.

Mais la signature du Maire n'avalise pas seulement les besoins autrichiens, elle régularise aussi, pour l'avenir, les bons de réquisition. Le bon de réquisition de libellé passe-partout, de format modeste est d'origine française ou autrichienne (2). Les bons français, issus de la mairie ou des troupes françaises sont le plus souvent imprimés et fort la coniques : nature et quantité de la fourniture, nom du requis, lieu et date de la livraison. Les bons autographes, de formats et d'écritures variés, moinsnombreux, intéressent surtout les livraisons de détail et immédiates : blanc de troie pour boutons, graisse pourles chaussures ou les armes, bouteilles de " vin de la comète ", encre papier et plumes d'oie. Les uns et les autres sont paraphés, par Bonne ou un adjoint. Les bons autrichiens imprimés sont rares. Les bons manuscrits, en allemand, avec courte traduction au dos, émanent des services de la place, comme les premiers. On peut y deviner dans les arabesques hautes et compliquées des plumes d'oie, les signatures de PELIZER, commandant de la place en avril et Mai, de MERKLEIN, Préfet militaire, même d'un certain DESGRANGES qu'on peut supposer employé ou émigré servant en qualité d'interprète. Ces bons passent par la mairie pour être contre signés par Bonne ou l'un de ses deux adjoints. On en profite ainsi pour les enregistrer, comme les bons français, avec le plus grand soin, du 12 janvier au 11 mars. Mais, du 11 au 22 mars, " la masse des troupes et la confusion des détails qui suivirent l'ont fait négliger". Le 22 mars on reprend le travail, mais seulement pour le ravitaillement des hommes, et les réquisitions diverses, à l'exception des fourrages, voitures postillons et estafettes (3) Kette main-courante complète aurait pourtant été du plus haut intérêt. Bien que tous numérotés en plusieurs séries. les bons

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 75 - Occupation de 1814-Lettre de Scheiter à Bonne 8 mars.

⁽²⁾ A.D.SL. R. 75 à 80 Canton de 1500 à 2000 bons chacun. à la différence de villes voisines (Dijon) où le libellé indique la nature de la marchandise.

Màcon, le 20, du mois de 1814.

Le Maire de la ville de Macon requiert Laurant Loursis

le surveix à luy Characteriste de foin, du poids

quantité de la sur le la laurant fractations de foin, du poids

de l'une

Celle de rations d'avoine, chacune composée de

Celle de rations de paille, composée de

Le Maire en assure et en sera le paiement.

Vou le trades sur la source.

Le Maire, Le surveix

Le su

BON DE REQUISITION FRANÇAIS GRANDEUR EXACTE

	9	Brod von	Brod von 6 bis 20 - 22 -		
		Haber von 3	bis Irbuill 814		
	Dui	ttung.			
Ueber Sage	1 9 1 11 -	M	Brod ——Haber Portiones, ——Beu à 10 K		
velche dem Konducteur Gryg bige Zeit aus dem k. k. Milit. Be n heute richtig verabfolget worden d est für / Konducteur	rpflegs - Magazin zu Mar	b. Sig. Mula In &	The Stampage and the		
— Borreiter		Brod. Haber. Hen à 10 H	Anmerkungen.		
OA Stangenreiter		Portiones.			
14 Beylaufer Reserve	2 1/2 /45	= 244	Layar Anny		
7 /8 Sug 3 Reserve	Pserde a 1 1/2 Port. Saber.		Consulter		

actuellement existants aux Archives Départementales de Saône-et-Loire n'embrassent pas toutes les réquisitions, de janvier à juillet. Le premier est du 1er février, le dernier du 29 juin. On en compte plus de 6000, allant d'un " mouchoir de fil blanc" & "50 quintaux de paille", et couvrant tous les besoins possibles d'une armée en campagne : services, équipement, armement, et surtout ravitaillement (1).

Le bon de réquisition avec quelques variantes, billets de logement, bons de repas, lettre de voiture, constitue le sauf-conduit indispensable, à toute livraison un peu importante. Il évite généralement le pillage des chars de paille, defoin, des sacs de blé ou d'avoine en cours de transport. Il dispense, à partir du 12 février de toute perception d'octroi aux barrières de Mâcon, "sous réserve toutefois d'un certificat du Maire de la commune d'où viennent les voituriers" (2). Il permettra enfin de se faire rembourser, ou dégrever sur le montant des Contributions Extraordinaires le montant des pertes subies, évaluées en argent. C'est donc une pièce extrêmement importante et l'on comprend le soin apporté par les particuliers à les conserver, leurs réticences à les verser dans les mairies pour liquidation, à partir de juillet.

LES COMMISSIONS.

Quant au fonctionnement matériel de ce vaste transfert de richesses que constituent les réquisitions, il n'alla pas sans difficultés : commissions de répartition et de contrôle, magasins et dépôts, gardes et employés, collecte et transport, autant d'improvisations rapides qui se rôdèrent peu à peu à partir de mars. La complexité et l'ampleur des difficultés à résoudre n'échappe pas à la municipalité. La situation de Mâcon sur le grand passage des troupes la destine aux fonctions d'entrepôt et de gîte d'étapes. Les deux problèmes primordiaux demeurent le logement et le ravitaillement, plus que pour les villes voisines hors de l'axe de la vallée de la Saône (3). Aussi, dès le 16 février, un arrêté municipal organise les trois commissions nécessaires au bon et rapide fonctionnement des réquisitions " pour éviter toute espèce de lenteur dans l'exécution des ordres du général commandant les troupes alliées(4) La Commission des " Réquisitions Intérieures " qu'on peut qualifier de Commission de réquisitions de détail : voitures, chevaux de

(4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 17 - A.M. du 26 février 1814.

⁽¹⁾ Il est impossible de savoir combien les imprimeurs maconnais ont livré de bons de réquisition. Chassipolet, fournisseur officiel de la mairie et de la préfecture, fournit un mémoire global des impressions de bons et de proclamations. Il fau-drait rechercher dans les 6000 bons disponibles tous ceux adressés aux imprimeurs. Travail long et de peu d'intérêt.

 ⁽²⁾ A.M.M. H-2 1814- Arrêté préfectoral du 12 février 1814.
 (3) A.M.M. L1-1762-1861-Réquisitions-Lettre de Bonne au Préfet le 16 février 1814: La situation de Mâcon au plein passage des troupes multiplie nos problèmes du ravitaillement et du logement.

service, ouvriers, fer, draps, cuirs, clous, matériels de bureau, 6 membres dont POMMIER et PUTHOD, du Conseil Municipal, tient sa permanence du bureau de police, dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, sur le quai Lamartine. La " Commission du Logement", pour les réclamations, répartition, affectation des soldats chez les citoyens, 10 membres tous choisis hors du Conseil, depuis le 13 février, siège Salle du Conseil Municipal. Enfin, la Commission des " Réquisitions Générales du Département ", 3 membres tous du Conseil, RATTON, CHAUMET aîné et DESGRANGES, chargée de répartir, percevoir et stocker les réquisitions massives opérées sur les cantons voisins, ou l'arrondissement de Mâcon, travaille Salle de l'Académie. Toutes ces commissions sont permanentes, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. Elles disposeront de secrétaires d'abord personnel municipal, puis citoyens volontaires ou payés par exemption du logement militaire à partir de la mi-avril(1).

Il est remarquable, et notons-le pour n'y plus revenir, que la ville voisine de Saint-Laurent, les villages de Charnay et de Flacé, et de Saint-Clément, s'organisent à part et ne figurent jamais dans les papiers et les dossiers mâconnais. Le particularisme départemental ou communal sévit ici avec vigueur, ces quatre villages craignant que les circonstances ne favorisent le rattachement à la ville de Mâcon que le Conseil Municipal de cette ville ne cesse de réclamer depuis plus de 50 ans (2).

DIFFICULTES d'EVALUATION DES REQUISITIONS.

L'étude détaillée des réquisitions à Mâcon en 1814 se heurte à deux difficultés particulières qui tiennentà la situation administrative de la ville dans le département et à l'alternance des mouvements de troupes adverses durant près de trois mois : d'une part, une sorte de doublement des problèmes, les autorités devant à la fois répondre aux réquisitions locales analogues à celles de toutes villes occupées (logement, ravitaillement, services, équipement) et organiser le stockage et la répartition des réquisitions de l'arrondissement ou de plusieurs cantons. D'autre part, le va-et-vient de troupes successives plus ou moins munies, en particulier de vivres parfois abandonnés lors de replis précitipés, fausse l'évaluation des pertes rédlement subies par la ville ou sa région : par exemple les 35.000 kgs de méteil abandonnés par la Division Pannetier pris par les Autrichiens le 11 mars et qui provenaient des stocks lyonnais (3).

⁽¹⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 30 - Arrêté municipal du 28-4-1814

⁽²⁾ A.M.M. 0+3 Mâcon-Chef-lieu.

A.M.M. Archives de St-Clément-les-Mâcon: Lettres patentes du
5 septembre 1773 fixant les limites de Mâcon-vers le Sud.

A.D.SL. M. Municipalités: Charnay et Flacé: arrêté du 8 Thermidor an XIII et du 17 février 1813 fixant les limites de Mâcon
constamment en extension.

^{(3).}A.M.N. H-2 - Rapport du Commissaire des Guerres Bonneville le ler Juin 1814.

Il semble pourtant possible de débrouiller cette complexité en suivant la distinction établie par Bonne le 16 février et en la complétant. On étudiera donc successivement : le travail de la " Commission des Réquisitions Générales " qui n'intéresse Mâcon qu'indirectement, comme dépôt; celui de la "Commission du Logement ", très important, celui de la " Commission des Réquisitions Intérieures " qui embrasse toute la complexité des demandes des troupes en campagne; on y ajoutera deux formes de réquisition très particulières et les plus impopulaires sinon les plus lourdes : la réquisition en argent, et le pillage. On peut espérer ainsi avoir fait le tour de toutes " les pertes subies par les habitants de Mâcon à la suite des évènements de guerre, et pouvoir en calculer le coût total qui s'ajoutera aux surcroîts de dépense et aux manques à gagner précédemment évalués (1).

REQUISITIONS GENERALES.

Les trois membres de la " Commission des Réquisitions Générales du Département ", nommés par l'Arrêté Municipal du 16 février, succèdent à une commission, de 6 personnes, nommée dès le 14 janvier et relevée toutes les semaines (2). Elle absorbera les trois " Commissaires aux Réquisitions Générales des denrées ", hommés par Arrêté Municipal du 10 Février; trois marchands de grains : BARJAUD aîné, ETIENNE, Robert et JARRE fils (3). Elle fonctionnera jusqu'au départ des Autrichiens et quelques semaines de plus pour liquidation. L'arrivée du nouveau Commissaire des Guerres, Edme Nicolas BONNEVILLE, courant mai, l'avait privée de toute initiative importante, depuis le Rapport Général de ce militaire, le ler juin (4). Avec le Maire de Mâcon, la Commission porte la responsabilité comptable de toutes les denrées requises stockées et distribuées à Mâcon. Charge lourde et délicate dont la liquidation provoquera, de juin à septembre, quelques contestations avec l'autorité militaire. Le sieur CHAUMET aîné, qui parait en avoir assuré la présidence de fait, soulignera amèrement " le peu de considération que les militaires portent aujourd'hui aux difficultés et aux complications du trayail de (la) Commission au milieu des changements constants de l'anarchie la plus complète. "(5)

(5) A.M.M. - H-2 Casernes et Manutention 1814-1854- Lettre annexée au Rapport sur le fonctionnement de la manutention sous l'occupa-

tion -20 août 1814.

⁽¹⁾ Pour les communes rurales il y aurait lieu d'étudier l'épidémie "d'épizootie" apportée par les chevaux des troupes d'occupation morve, gale et surtout fièvre aphteuse. Tous les textes mentionnent des pertes sensibles dues à l'apidémie qui décima le troupeau chevalin, ovin et bovin du Mâconnais.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 2-3-4

⁽³⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 14 - A.M. du 10 février 1814. (4) A.M.M. H-2 1814 - Rapport du Commissaire de Guerre Bonneville sur les quantités de vivres remises à la ville lors des évènements de janvier à avril 1814 " Malheureusement ce rapport transmis au Préfet ne nous est pas parvenu, sauf un extrait pour la semaine du 21 au 28 Février.

aux quantités prescrites par l'arrêté du 26 Fructidor an IX, confirmé en 1814 (1). Mais, bien plus que la consommation normale, dont le froid et la mauvaise saison peuvent expliquer l'importance. le gaspillage gonfle inutilement les réquisitions, Le maire Bonne s'en plaint amèrement à plusieurs reprises : le 14 janvier, les 400 pains de munition, soit 1200 livres, portés à St-Laurent et " distribués aux cavaliers autrichiens du Compe de Saint-Quentin, furent donnés aux chevaux au lieu d'être portés dans les logements (2). Le 9 février, ondélivre 1486 rations d'avoine, le 10, 2961, le 11, 1816, sans que l'effectif des chevaux du comte de Flines, évalués à 1200-1400, ait varié. De même, le 10, on délivre 1956 rations de foin et 146 de paille, et le 11 989 rations de foin et 434 de paille (3). " Ce gaspillage est des plus nuisibles à la bonne marche des réquisitions. Il faudrait donner des ordres pour qu'il cesse ". Il en va de même pour le bois et lecharbon, qu'on livre sans contrôle dans les multiples postes autrichiens. La Commission des Réquisitions Générales ne cessera de signaler ces abus, mais en vain.

Il est vrai qu'elle n'a guère plus d'autorité à l'autre bout de la chaîne de livraison, dans les communes voisines de la ville. La difficulté réside ici dans la répartition des charges par commune, puis dansle respect des engagements pris. La marche normale est la suivante : l'autorité militaire, française ou alliée demande au Préfet de lui fournir, dans les magasins de Mâcon, sous délai variable, généralement 4 à 15 jours, un nombre fixé de rations, hommes et chevaux, 20,24 ou 30.000 par exemple, ou une quantité déterminée de tissu, de peaux, de quintaux de foin, paille, avoine, tabac etc.., toujours " sous menace d'exécution militaire". Le Préfet, avec le Conseil de Préfecture et les 6 commissaires mâconnais répartit la masse de réquisition par arrondissements et par cantons. Il prévient ensuite Bonne, pour tout ce qui intéresse l'arrondissement de Mâcon. Bonne convoque alors dans les délais les plus brefs, les Maires des deux cantons de Mâcon. Pour les grosses réquisitions, les cantons de la Chapelle-de-Guinchay, Matour, Azé(Jouvence), Tournus, Cluny, Lugny et Tramayes fournissent surtout, sur ordre des commissaires qui s'y déplacent pour y tenir des réunions

⁽¹⁾ Voir tableau ci-après.

⁽²⁾ A.D.SL. Série R. 68 - Ville de St-Laurent " Etat Général des vivres, fourrages et bois distribués aux troupes alliées du 13 au 23 janvier 1814 " nº 4.

⁽³⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 82 - Lettres de Bonne au comte de Flines, au Général Scheither- 11 février 1814. Aucun mouvement de troupes du 10 au 11 mars.

cantonales des maires (1). La répartition faite, les maires sont tenus pour responsables des livraisons. Des lettres de rappel, l'envoi d'officiers de la cohorte urbaine assurent des rentrées à peu près régulières (2). Les bons de réquisition établis par les commissaires, Bonne ou les Maires des communes sont visés à la livraison par un contrôleur et enregistrés à la Mairie de Mâcon . Tout va donc bien en théorie. Mais pratiquement on se heurte à une difficulté capitale et dont les Autrichiens ne veulent pas tenir compte : les cantons du Mâconnais, à part le vin. n'ont jamais ravitaillé la ville, surtout en mars (3). Malgré toutes les protestations la frontière administrative entre les deux départements sera infranchissable. " La Bresse refuse toutes réguisitions car elle doit livrer à Bourg. Nous devons aller à 4 et 5 lieues pour une charette de dix sacs d'avoine ". Aussi, malgré toutes les menaces, devant " l'impossibilité physique de livrer " les Autrichiens devront souvent se contenter de ce qu'on leur apporte, en quantité et en qualitée

On mesure le rôle essentiel et ingrat assuré par les Municipaux et les commissaires mâconnais, et combien les ambitions politiques des bourgeois en place pouvaient sembler légitimes. Ayant été à la peine, ils espéraient un jour être aux honneurs.

En plus de ce travail de répartiteurs et de contrôleurs des livraisons, les commissaires devaient encore surveiller les magasins et les dépôts : les fourrages dans l'orangerie du Palais de Justice, dans les granges de la Gendarmerie et dans l'Eglise Saint-Etienne(4), les vins et eaux-de-vie dans la cave sous l'orangerie, les grains aux magasins des sieurs Michel Robert et Bâtonnard à Saint-Antoine (1). La location des locaux est payée par la ville sur certificat d'occupation effective signé de la Commission des Réquisitions Générales. Mais le nombreux personnel nécessaure au contrôle, au stockage et aux distributions sera réglè par la Préfecture (4). Gardes-magasins et gardes adjoints perçoivent 2 francs par jour, employés , aides et boulangers 1 franc 50, manoeuvres, botteleurs de foin ou de paille, ensacheurs de grains et de farine, Ofranc 50 et nourris (5). Le sieur DELOCHE, chez M. MAILLOT, rue Municipale

⁽¹⁾ A.M.N. - II-20 Reg. 12 P. 14 Arrêté municipal du 10 février 1814 - A.M.M. II-18 Bonne au Préfet - 13 février.

⁽²⁾ A.M.M. II-18 reg. 3: Lettre au Maire de St-Clément le 13 février: "Je vous ordonne de vous occuper de faire livrer, aujourd'hui, à quelque heure que ce soit..."

⁽³⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 81 à 86. Lettre de Bonne au Comte de Saint-Quentin 8 février 1814. "La Bresse nous nourrit... les fourrages viennent de la Bresse et de Chalon".

⁽⁴⁾ A.M.M. II-20 (Reg. 12 p. 18 - A.M. 16 février 1814. (5) A.D.SL. R. 35- Réquisitions 1814 - Etat des Salaires.

est chargé de la comptabilité générale (1) et on lui adjoint le 21 mars, dès le retour des Administrations départementales le sieur RAMEAU, employé au bureau de l'enregistrement, pour surveiller plus particulièrement les entrées (2).

Toutes ces difficultés: variations importantes d'effectifs, exigences multiples, réticences des maires et des paysans requis, surveillance des magasins et de la comptabilité générale, n'ont pas empêché le fonctionnement régulier du service, avec un minimum de heurts.

Il est difficile d'évaluer les quantités exactes de marchandises ainsi livrées de janvier à juin. Les bordereaux récapitulatifs et les Etats de remboursement de chaque commune ont disparu des Archives Départementales, à supposer qu'on les y ait versés. Faute de connaître la source de cette " rivière de subsistances " il faut secontenter de l'évaluer à son terme, d'après les fragments d'états laissés par les gardes magasins de Mâcon (3).

LES QUATRE GRANDES REQUISITIONS.

Nous sommes sûrs de trois grandes Réquisitions alimentaires et d'une grande réquisition d'habillement et d'équipement pour l'arrondissement.

7 Février

Le 7 février, le Général Scheither demande 30.000 rations complètes, sous 18 jours, dans les 6 cantons de Mâcon, Nord et Sid, Cluny, Tramayes, Lugny, Maţour: pain, viande, avoine, foin, paille (4). Réquisition énorme qui dépasse la somme des impositions de tout le département lors des pires moments de la Révolution ou des levées pour l'armée d'Espagne en 1813. Aussi, le 17 février n'aura-ten livré que 14.000 rations de pain, 5000 rations de viande (6 boeufs sur pied de 400 kgs vifs), 12.000 rations déavoine (5.833 doubles décalitres) 9.000 rations de foin et autant de paille, 10.000 de vin. A peine le tiers, en moyenne de l'imposition, en 10 jours sur 18 (5) On se demande d'ailleurs à la Commission, s'il ne faudra pas recommencer une collecte semblable tout étant presque consommé par l'armée à mesure des arrivées. Les 2000 hommes et les 1500 chevaux de Scheither ont bon appétit!

⁽¹⁾ A.M.M. DI-20 Reg. 12 p. 16 A.M. du 14 février 1814 - art. 6

 ⁽²⁾ A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 21-22 A.M. du 21 mars 1814
 (3) Pas d'Etat Général Récapitulatif - Les quelque 6000 Bons de Réquisition sont encore incomplets. La période mard - avril par exemple est presque absente. Les indications fournies par addition des quantités portées sur les bons demeurent inférieures à la réalité. Il manque en outre plusieurs cantons.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-18 - Rég. 3 (5) A.M.M. II-18 - Lettre Bonne à Scheiter le 17 février.

19 Février.

Le 19 février, ils cèdent la place aux 6.000, puis bientôt au 9.000 hommes et aux 2000 chevaux de la Division Pannetier. Le Commissaire des Guerres ZERBELIN, trouvant donc des magasins peu remplis lance dès le 21 février une réquisition de 24.000 rations de pain et 12.000 rations de viande, sous deux jours (1). Pour le surplus, il compte sur Lyon et les bouchers locaux, Charnay et la Veuve Proux ayant signé convention le 22 février sur la base de "65 centimes le kilog de viande seconde mais de bonne qualité et sans plaintes possibles (2). Dès le 27 d'ailleurs les troupes quittent Mâcon n'y laissant qu'un service de garde de 150 hommes.

6 mars

Mais le 6 mars les 10.000 hommes et les 4000 chevaux de Bianchi envahissent la cité. Les réquisitions pleuvent et, pour la Commission des Réquisitions Extérieures le 9 mars (3) : 23.000 rations de Paim, 16.000 de paille, 3000 d'avoine, mais surtout l'invraisemblable troupeau de 200 bêtes à corne de 400 kilogs vif, soit près de 200.000 rations de viande (3) et la montagne de 8.000 quintaux de foin, soit 80.000 rations. "On attend 60.000 hommes dans les jours prochains ", expliquera le Général Scheither, qui nommera aussitôt un réfet pour assurer la collecte, sous 5 jours, de cette énorme réquisition. Il ne vint en réalité, côté Mâcon près de 40.000 hommes dont 10.000 cavaliers. Ils ne restèrent que jusqu'au 17 mars. La réquisition fut pourtant effective à cette date.

3 Mai

Enfin, la grosse réquisition d'habillement du 3 Mai, signée de Chapuys, pour l'arrondissement, livrable à Mâcon sous 8 jours, et payable en argent si l'on ne peut se libérer en nature : 1800 paires de souliers, 1000 paires de bottes, 4180 aunes de drap, 2000 aunes de toile à chemise. Rendue publique le 6 Mai, elleprovoqua une explosion de mécontentement. Il apparaissait nettement, toute réquisition devant cesser à dater du 23 avril, qu'elle n'avait d'autre but que d'enrichir personnellement officiers et soldats occupants et que l'initiative en venait du Colonel Autrichien KOTTOLINSKI, sur l'inspiration

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 Reg. 3 p. 86 Lettre Bonne au Secrétaire Général 21 février 1814.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 Rég. 12 p. 19 Conventiondu 22 février 1814. (3) A.D.SL. R. 35 R.75

A.M.M. H-2 arrêté préfectoral du 9 mars 1814.

de l'intendant Militor de Chalon(1). Elle ne fut jamais livrée mais elle accéléra le départ du préfet Chapuis (2).

En dehors de ces quatre alertes, les réquisitions ont marché leur train ordinaire jusqu'au début de juillet. Les faibles effectifs cantonnés à Mâcon, 2000hommes au plus, avec 2 ou 300 chevaux s'augmentèrent il est vrai des rationmaires de passage, parfois 600 par jour en juin. La commission reçut des ordres directement du Préfet après le 6 Mai, lorsque Nansouty eut averti les départements et les mairies des clauses de l'Armistice du 23 avtil, directement du Maires lorsque, le 12 Mai, la ville reçut la charge de la nourriture des troupes d'occupation et de passage (3).

EVALUATION DES REQUISITIONS GENERALES.

Lourde charge que celle-ci et qui provoqua de vigoureuses protestations municipales. "Après des réquisitions massives durant 3 mois, pour nourrir entièrement les troupes "(4) cette mesure semble intolérable. Il fallut pourtant la subir jusqu'au 9 juin, pour les alliés, jusque vers la mi-juillet pour les troupes en marche. Mais Bonne exagérait les faits en écrivant que les troupes avaient été nourries entièrement par les réquisitions locales.

Il suffirait de comparer les rations requises, même supposées rentrées totalement, de janvier à la mi-mars, avec le nombre des rationnaires : 30.000 rations requises le 7 février, 24.000 le 21, 23.000 encore le 7 mars, pour ne parler que du pain. Total en 5 semaines, 77.000 rations. Or, dans le même temps le nombre de journées-rationnaires peut s'évaluer à près de 350000 1 (5). La différence fut comblée par les stocks existant au 12 janvier et le ravitaillement propre aux armées en marche. Le 12 janvier, à 8 heures du matin, le sieur DELIMEUX, garde magasin des vivres de la manutantion militaire, rue Loché, local de la Gendarmerie, ne pouvant évacuer, faute de moyens de transport le stock en réserve, le config à la municipalité qui dispose alors de 22.050 kilogs de froment, de 7347 kgs de seigle, de 29.897 kilogs de farine blutée et de

(2) voir plus haut- page: 271

(4) A.M.M. - H-2 1814 - Lettre de Bonne au Préfet par intérim 15 Mai 1814.

(5).Calcul: 2000 du 9 au 19: = 22.000; 7.000 en moyenne du 20 au 27 = 56.000; 10.000 du 5 au 10 = 60.000. 30.000 en moyenne du 11 au 17 = 200.000 - TOTAL: 338.000

⁽¹⁾ A.B. Mission de Nansouty - article cité.

⁽³⁾ A.B. 1929 - L'occupation autrichienne en Bourgogne- Quelques lignes sur le logement et la nourriture des armées alliées.

2028 rations de pain, soit un total évalué à 75.000 rations (1). De même, le 21 février, la Division Pannetier amène de Lyon 65.894 kilogs de méteil, soit plus de 85.000 rations, dont elle ne consomme que 45.747. Les 40.000 restantes seront "utilisées par l'ennemi le 11 mars et les jours suivants " (2). Au cours des mois de mars et d'avril, les troupes autrichiennes en garnison à Mâcon se nourriront souvent d'envois venant d'arrondissments voisins, de Chalon ou de Louhans en particulier (3).

On peut donc sans risque évaluer seulement à 50 % seulement des besoins réels des troupes, la contribution en pain de la Commission de Réquisitions Générales. Par contre, pour tout le reste des subsistances et de l'équipement elle contribue pour la presque totalité. Elle ne fut aidée ici que par sa voisine "La Commission des Réquisitions Intérieures".

REQUISITIONS INTERIEURES.

Cette Commission de 6 membres, créée en même temps que la précédente, le 16 février, était chargée de " répartir" les réquisitions de voitures, chevaux, ouvriers, fers, draps, cuirs etc... " MM. DESGRANGES, POUGIER, DEFRANC, PERRIER, étaient commerçants ou avoués, MM. POMMIER et PUTHOD, Conseillers municipaux et respectivement juge de paix et homme de lettres. Ils siégeaient au Bureau de police et ce choix est révélateur des difficultés sansnombre qu'ils s'attendaient à rencontrer dans une tâche délicate. C'est la commission des détails, qui fournira aux Autrichiens, aussi bien 6 manoeuvres pour transporter 42 malades alliés (11 février) que trois couteaux de bureau (6 mai), 248 livres de fromage de gruyère à la caserne (12 mars), 2 harnois noirs (23 mai), 26 paires de gants blancs (18 février), 8 chopes de bière à l'tat-Major pour rafraîchissements (ler juin), ou un bateau pour transporter 150 militaires à Lyon (7 Mai) 1 (4).

Elle dispose bien de bons de réquisition imprimés, mais elle vise surtout les bons manuscrits, laissés en paiements aux commerçants mâconnais par les autrichiens, pour tout achet ou consommation, malgré quelques interdictions de principe des services de la place, à partir d'Avril. Elle répond à toutes les exigences des occupants, dans les limites urbaines. Ses fonctions dont donc extrêmement variées : ravitaillement, équipement, services, numéraire et règlement des pillages.

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Procès-verbal du 12 janvier 1814. (2) A.M.M. H-2- 1814 - Rapport du sieur Bonneville, commissaire des Guerres - 24 juillet 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. Réquisitions 1814.

⁽⁴⁾ A.D.SL. Série R. nº 35 enRéquisitions Générales Folios 57 à 64.

Pour les questions de ravitaillement elle partage attributions et soucis avec la Commission du Logement chargée aussi de la nourriture des Officiers et soldats en billets de logement. Mais Puthod et ses collègues ne s'occupent que des hôtels, restaurants et grosses livraisons, à l'intérieur de la ville. Ils viseront en particulier dès le 9 juillet le mémoire chargé du sieur Delorme, aubergiste de l'Hôtel du Sauvage, au pied du Pont", qui a logé l'Etat-Major Autrichien du 6 mars au 9 juin, soit 62 hommes y compris les ordonnances, 7 officies, 25 chevaux en permanence et jusqu'à 84 certains jours". Il y ont volé, consommé et brûlé pour 10.675 francs, en particulier 460 bouteilles d'eau-de-vie, 300 bouteilles de Kervaser, 130 de liqueurs, 500 de vin de Bourgogne et 200 de vin de Bordeaux (1). Ils ont visé, dès le 20 mai, le mémoire du sieur SORBIER dit Grandjean, " propriétaire de l'Hôtel du Palais Impérial, dit aujourd'hui Palais-Royal, quai du Midi " qui a dépensé 3799 francs pour 8 officiers autrichiens, du 8 au 19 février. Ils viseront aussi et surtout les multiples factures de détail de tous les commerçants mâconnais de l'alimentation, avec l'appui des bons de réquisition manuscrits. Les sommes ainsi vérifiées, et dont beaucoup seront encore réduites par la Commission de Liquidation départementale varient de 2 francs à 4.124,40 (2) et sont extrêmement diverses. Elles furent groupées en quatre états différents :

- vins : 4.385 francs pour 48 fournisseurs.

- épicerie : 2.982 francs pour 21

vivres divers :26.194,13 dont 17.600 francs aux seuls traiteurs Delorme, Boussage et Sorbier (3).

- tabacs : 4.777,55 pour 3675 livres de tabac à fumer.

A partir du 12 Mai et jusqu'au milieu de juillet, la Commission s'occupera plus spécialement de l'achat par la ville des grains et farines pour la nourriture des troupes françaises depassage et des alliés jusqu'à leur départ. Avec les 7.378 francs de frais de manutention, une somme de 17.084, 45 y sera affectée (4) soit un total de 24.462,45 francs. Mais cette modeste somme, là encore ne couvre pas toutes les dépenses engagées. Chaque jour dans la seule semaine du 19 au 26 juin, on a fourni au troupes de passage 450 livres de viande, 800 bouteilles de vin, 500 kgs de pain, du fourrage, de l'avoine, soit au

⁽¹⁾ A.M.M. - H2 - 1814 - Mémoire du sieur Delorme, visé par la Commission des Réquisitions Intérieures le 9 Juillet.

⁽²⁾ A.D.SL. R. 35 - Folios 40 à 43 - Vivres divers - De 4 kgs de fromage chez le traiteur Chamonard, à 4124 francs 40au sieu: Charnay, boucher, pour fourniture de viande aux Etats-Majors.

⁽³⁾ A.D.SL. R. 35 Folios 3 à 8 - 40 à 43 - 45 à 48. (4) A.M.M. L1 1762 - 1861 - Réquisitions de 1814.

mieux 500 francs par jour, 4000 francs pour la période (1). Et, du 3 au 8 Juillet, on aura à nourrir 13 bataillons de 7 régiments de ligne, 870 hommes du 143° et 694 hommes du 13°. Au moins 8000 hommes, soit 6000 francs (2). Si l'on tient compte de 1200 à 1500 hommes de l'armée d'occupation à la charge de la ville chaque jour du 12 Mai au 9 juin, du demi-millier de traînards et de prisonniers de guerre journaliers, on comprend que le chiffre de 24.462 francs soit bien insuffisant. "Si l'on ssure pas les fonds énormes nécessités par le passage des troupes, il est impossible de soutenir la dépense s'écriait Bonne le 21 juin. Il est évident que le Trésor a pris à son compte la majorité des dépenses ainsi occasionnées, et en particulier les 17.084 francs 45 c. de grains et farines achetés du 12 Mai au milieu de juillet (3).

7 mars.

L'alerte la plus chaude pour la Commission fut celle du 7 mars. En même temps qu'une réquisition massive de drap et de toile, le baron de Scheither exige dans la journée 20.000 rations de pain et 6.000 rations de fourrage à tirer des entrepôts mâconnais (3). Heureusement les stocks de méteil conservés à la Manutention sur les livraisons de l'armée de Lyon montent à plus de 40.000 rations (4), ceux d'avoine à 8365, de foin à 9086 et de paille à 2181 (5). Mais il est facile de trouver le complément en paille dans les campagnes voisines.

10-11 Mars.

Cette première manifestation de la brutalité autrichienne inquiéte fort les commissaires qui décidèrent de
siéger même de nuit à partir du 8 mars. Bien leur en prit. La
deuxième affaire se produisit quelques jours plus tard, dans la
nuit du 10 au 11 mars. Les autrichiens, à minuit réclament
d'urgence 887 double décalitres d'avoine de bonne qualité, à
fournir pour le 11 au matin. Six des principaux grainiers de
Mâcon, dirigés par le sieur DUFOUR-DANDELOT, réussissent en
pleine nuit à collecter la quantité demandée surtout à Saint-

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 4 p. 4 Lettre Bonne au Préfet le 21 Juin (2) d° Lettre Bonne au Préfet 30 Juin

⁽³⁾ A.D.SL. R. 75 - Liasse - Lettre Scheither à Bonne-7 Mars

⁽⁴⁾ A.M.N. H-2- 1814 - Etat du Commissaire des Guerres Bonneville- ler Juin 1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. II-18 - Stocks au 6 mars.

⁽³ bis) A.M.M. L 1 - Budget - Evaluation des pertes en 1814.
"Grains remboursables par vivres de guerre 17.084245.

"grattes " d'usage, d'autant que le gaspillage des denrées rendait illuspire tout contrôle sérieux. Faute d'argent liquide, on donnait " 50 centimes par jour comme modique indemnité, ayant reçu largement les vivres " (1). Aux manoeuvres sans spécialité: 26 à la Manutention, 32 aux divers magasins à grains et fourrages, une vingtaine comme plantons et balayeurs aux divers locaux administratifs. Quant aux ouvriers qualifiés, le salai e varie : les 14 boulangers touchent 90 centimes par fournée, les pétrisseurs, 75 centimes, le chef-boulanger 60 francs par mois (2), par exemple. Les transports, terrestres ou fluciaux sont difficiles à assurer. Le Mâconnais dispose pourtant de chevaux: 300 pour les deux cantons (3). Mais de crainte de réquisitions, on les cache et on préfère tout risquer plutôt que de les envoyer à Mâcon. On a beau promettre des indemnits alléchantes : une voiture à deux colliers Tournus Mâcon, 13 francs pour la dmi-journée, un cheval Mâcon-Pont-de-Vaux et retour, 10 francs, il faut des rappels violents de l'occupant pour obtenir en permanence devant l'Etat Major 12 chevaux de trait harnachés et 6 conducteurs, à partir du 18 février (4). En Mai, la confiance semble revenue, ou les exigences ontaugmenté puisqu'on note, en plus des chevaux de la poste, 20 chevaux de selle et de trait, le 13 Mai, 45 le 20 Mai, 35 le 27 mai (5). Chevaux, voitures et conducteurs sont fournispar roulement dans chaque commune des deux cantons de Mâcon, mais, surtout pour les demandes urgentes de nuit, par les propriétaires Mâconnais

Pour les charrois ou les convois importants, on réquisitionne les bateaux et les bateliers : trois coches d'eau et péniches de 50 à 60 tonnes bloqués à Mâcon, propriété de trois patrons mariniers, occupant en tout une dizaine d'aides. Dès le 12 janvier, le patron LABORIER évacue 130 militaires malades, de Mâcon à Villefranche, pour 196 francs (6). Du 14 au 23 mars les autrichiens lui feront descendre 400 blessés à Lyon, à raison de 75 centimes par tête. Du 20 au 24 mars, le patron BARBET transportera à Tournus et Villefranche " de nombreux malades et blessés et des vivres " (6). Ce moyen de transport commode, économique et toujours disponible sera de plus en plus utilisé par les Autrichiens. A tel point que les membres

31 décembre à Mâcon

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 35 F. 44 et 45 - Manutention - Pain- Indications Marginales. D'ailleurs ce salaire bien modeste ne fut réglé que que le 7 Mai pour moitié, le solde le ler mars 1816.

⁽²⁾ A.D.SL. R. 35 - Folios 35 - 44 et 45 - 52 à 56. (3) A.M.M. - II-22 Registre 11 p. 12. Arrêté préfectoral du 20 décembre 1813. Réunion des Maires des deux cantons le

⁽⁴⁾ A.M.M.H-2 1814 - Arrêté préfectoral du 18 février 1814. (5) A.M.M. H-2 1814 - Main courante des Réquisitions Intérieures

⁽⁶⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Régistre desmandats 1812-1815 - Mandat n° 406 du 15 janvier 1814.

de la Commission se plaignent le 16 avril que " les bateaux de Mâcon sont obligés de faire seuls les transports de Chalon à Lyon, et même à Vienne, Tournus et Villefranche ne les aident pas. Des Chefs autrichiens ont même vendu des agrés, des cargaisons et même un bateau " (1). Aussi, dès le 18, un Arrêté Préfectoral régularise le service par eau entre Chalon et Lyon (2). Il servira surtout, à partir de mai au transport des soldats alliés ou français de passage à Mâcon. Mais le commissaire de Nansouty ne reconnaissant pas ce mode de transport, la Ville de Mâcon ne peut se faire rembourser les indemnités de route. Bonne, surl'avis de la Commission supprime donc le service le 24 juin (3). Au total, le chapitre des Transports, aussi bien entretien des voitures et des chevaux, nourriture et indemnités des hommes dépassera 10.000 francs avec trois voitures et deux chevaux volés par des traînards autrichiens le 16 mars (4).

Au total les "Services "exigés par les occupants, s'ils dérangèrent parfois les quiétes nuits bourgeoises de quelques propriétaires de cheval ou de "voiture à collier "ne se soldent qu'à 25.583 francs 08 (5). Chiffre modeste.

INDEMNITES EN ARGENT.

Plus lourdes semblèrent les réquisitions en numéraire exigées par les officiers autrichiens. Ceux-ci réclamèrent dès leur retour le 26 janvier, le paiement des indemnités de table et de couvert auxquelles ilsprétendent avoir droit. Bien que logés et nourris gratuitement, bien que disposant, dans les 3meilleurs hôtels de la ville des meilleurs plats et des meilleurs crûs à discrétion, ils réclament de l'argent . Or, le receveur municipal LASNIER se trouve le 12 février avec 188francs 80 en caisse(6). Il faut donc une mesure exceptionnelle illégale même : le recours à une imposition rapide sur les plus riches de la ville. " Au reçu d'une lettre du Maire de Mâcon signalant que le Receveur Municipal nepeut plus assurer le paiement des indemnités accordées à MM. les officiers, et réclamées en leur nom par M. le Baron de Scheither", le Préfet par intérim ordonne la levée d'une contribution exceptionnelle de 8000 francs répartie entre 50 citoyens de Mâcon (7). Un arrêté municipal du

⁽¹⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 93-94 Lettre Bonne au Préfet 16 avril 1814.

⁽²⁾ A.M.M. H-2 1814 - Arrêté préfectoral du 18 avril 1814. (quatre ports fluviaux (Chalon-Tournus-Mâcon-Villefranche) sont prévus vers Lyon.

⁽³⁾ A.M.M. II-18 - Reg. 4- p. 4 Lettres Bonne au Préfet le 21 Juin. Le 24 juin (- la ville avait déjà perdu 236 francs sur la base de 15 centimes par homme et par lieue de Mâcon à Villefranche).

⁽⁴⁾ A.D.SL. R. 35 - Folios 32 et 33-Volés au sieurs Lépine et Duprés.

⁽⁵⁾ A.M.M. L1-Réquisitions 1814-Evaluation des pertes-Carton 1762-1861-Etats fournis par la Commission Dép. de vérification.

A.D.SL. R. 35 - Folios 57 à 64 - Réquisitions Générales.

⁽⁶⁾ A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814. (7) A.M.M. H-2 - 1814 - Arrêté préfectoral du 12 février 1814.

12 février rend cette levée exécutoire dès le 13 " sous réserve d'un remboursement par un rôle identique réparti sur tous les contribuables, au marc le franc, d'après les contributions foncière et mobilière " (1).

12 février.

Cette liste de 50 noms, jointe à l'arrêté atteint les grosses fortunes foncières et les fortunes moyennes, surtout parmi les partisans du régime napoléonien dans les dernières années : DESTRE père. CARTERON avoué . MAILLET. avoué. MORIN. négociant, MOREAU, Receveur Général, POMMIER Juge de Paix, POLLET, ex-président du Tribunal Civil, POCHON, Juge, en particulier. DORIA, les deux LAMARTINE, DELARNAUD, DIRAUDIN, DE DAVAYE, l'aîné, TUFFEY, père, BUYS, médecin, AUJAS-RATTON propriétaire. Henri RATTON, Bernard de SENNECE, n'ont pu moins faire que de s'y mettre " comptant d'ailleurs en tirer état pour éviter les réquisitions en nature " (2). JARRE fils, marchand de grains refuse de payer " vu les fortes fournitures en grains de toutes sortes qu'il vient de livrer aux Autrichiens (3) " DELACROIX, Président du Tribunal ne veut pas payer non plus, trouvant sans doute cette forme de réquisition illégale. Au total . 48 citoyens de la ville versent chacun 160 francs chez M. LASNIER, Receveur Municipal, soit 7680 francs en deux jours (4).

On peut donc facilement régler les 3238 francs réclamés plus 310 francs à trois officiers espagnols libérés qui suivaient la troupe (5). Par la suite, les commissaires purent se faire payer régulièrement grâce aux ressources d'octroi : 4.400 francs du 7 au 10 mars.

Le rôle de remboursement des 8000 francs, réparti au marc lefranc des contributions foncière et mobilière réunies, sur tous les assujettis de la ville, fut mis en recouvrement au milieu d'avril (6). En un mois il fournit la somme de 10.980 frs 47 centimes, dont 330 frs supplémentaires versés chez le Receveur de la ville et employée pour le service des Alliés (6)

- (1) A.M.M. II=20 = Registre 12 p. 5 A.M. du 12 février 814 (2) A.M.M. Fonds Puthod - Fragments manuscrits de mémoires, daté de 1821 - à propos du marquis de Doria.
- (3) A.D.SL. R. 35 folio 64.
- (4) A.D.SL. R. 77 Liasse Chassipolet et A.M.M. Fonds 1943 Journal des Dépenses 1814.
- (5) A.D.SL. R. 35 Folio 58 -A.M.M. Fonds 1943 Journal des Dépenses.
- (6) A.D.SL. R. 77 liasse Chassipolet. Le 7 avril les 900 convocations sortent des presses de Chassipolet.
- (7) A.D.SL. R. 35 Folio 64

17 Février.

Les citoyens aisés étaient à peine rentrés chez eux après leur versement de 160 francs qu'ils durent retourner chez le Receveur Lasnier dès le 17 février. Cette fois les Autrichiens, de Chalon, avaient lancé une réquisition en argent sur tout le Département " La répartition en a été faite sur les arrondissements du département par M. le Sous-Préfet de Chalon et sur les cantons par tous les maires assemblés au chef-lieu, qui ont pris pour base de ladite répartition l'impôt foncier. La répartition sur la ville a été faite d'après les mêmes bases par une commission composée des membres du Conseil Municipal (et de la Commission des Réquisitions Intérieures), et rendue exécutoire par M.le Préfet par intérim. On a décidé, soit par humanité, soit par justice, que " toutes les cotes foncières au-dessous de 10 francs ne seraient pas comprises dans la répartition " (1) on obtint à grand peine de 960 assujettis à ce rôle spécial le versement rapide de la moitié des 5317 francs réclamés par le Général, avant le 19 février. Mais la perception n'en fut pas moins continuée par la suite (2).

7 avril.

Une nouvelle imposition, le 7 avril, portant cette fois sur lacontribution personnelle et mobilière des deux cantons de Mâcon, fut exigée par M. le Général des Armées alliées, vraisemblablement Colloredo à Chalon, par l'intermédiaire du Colonel Kottolinski. La ville de Mâcon, comprise par ses Commissaires pour les 2/5 de l'indemnité d'après les chiffres de la population (3), verse en 444 folios, calculée sur 20.374 francs de Contributions, la somme de 3545 francs (4).

Les réquisitions en numéraire demeurent donc relativement modérées: 10.980 le 13 février, 5317 le 17, 3545 le
7 avril, au total 19.842 francs, moins de 2 francs par tête
d'habitant. Si elles sont illégales, pour autant que les
réquisitions de guerre puissent être légales, elles ménagent
l'apparence de lajustice et épargnent le petit contribuable. La
bourgeoisie mâconnaise n'y peut-êlle pas puiser, avec la délectation facile du sacrifice public, la sensation de satisfaire
le peuple et de se ménager des lendemains politiques.

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 77 Liasse Chassipolet-Affichette portant A.M. en date du 17 février 1814.

⁽²⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Rôle du montant des Réquisitions ordonnées par M. le Commissaire ordonnateur des puissances al mées Fin 1814. Il manquait encore 3203 francs.

⁽³⁾ A.M.M. L1- Comptes et Budgets 1762-1861- Evaluation des pertes subies en 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. H.2- 1814 è Cahier de l'Evaluation des pertes - cité.

LOGEMENT.

Il en va différemment pour le logement des militaires, forme particulièrement impopulaire de réquisition, supportée par tous.

La Commission du Logement dut tenir compabilité minutieuse et compliquée des charges supportées par les citoyens dans ce domaine. Cette commission tire origine d'un premier groupe de 6 membres du Conseil Municipal nommés le 14 janvier " pour surveiller lelogement et la nourriture des troupes alliées " : Ratton, Chaumet, Bourdon, Huguet, Augoyat et Haillot (1) Deux questions liées en principe, chaque habitant requis par billet de logement de recevoir un ou plusieurs militaires, devant assurer à la fois le vivre et le couvert. Pour simplifier le travail et pour alléger " l'incommodité de l'occupation ", la cuisine est prévue " commune par un cuisinier, chaque babitant à son tour de logement donnant 40 sols par jour et par homme". au lieu de faire les repas ou même de livrer la nourriture en nature. "Un agent de police percevra chaque jour les fonds"(2). La question la plus délicate demeure évidemment la répartition des effectifs à loger. Les citoyens furent répartis par la Commission, en 3 classes (3) logeant au maximum 10 soldats ou sergents, ou 4 officiers. Tout alla bien avec les quelques centaines d'hommes du comte de Saint-Quentin ou du Général Legrand. Saint-Laurent en absorbait d'ailleurs parfois jusqu'au trois quarts. Avec l'arrivée de 2000 homme et des 1500 chevaux de la brigade Scheither le 9 février, le travail de la commission municipale se multiplia tant que le 13, Bonne la double par une commission de neuf membres, choisie en dehors du Conseil Municipal et présidée par le Substitut du Procureur, le sieur BILLOUD (4). Mais le 16 février on fondit les deux organismes dans une " Commission du Logement", de 10 personnes hors Conseil municipal (5). Enfin, le 28 avril, la chute des effectifs et les abus de toutes sortes constatés dans les logements militaires, font modifier à nouveau l'organisation : 4 commissaires, REPEY, CORTEY-BROSSE, SORBIER, CHARVET, tous commerçants notables, présidés par l'adjoint BRUNET-BRUYS, constituent la " Commission Permanente des Logements", seule habilitée à recevoir et trancher les réclamations. Un bureau de logement permanent, avec 5 employés payés par l'exemption de la

⁽¹⁾ A.M.M. II -20 Reg. 12 p. 2-3-4 A.M. du 14 janvier 1814. (2) A.M.M. II-42 Reg. 2 Mseures de Police - 14 janvier 1814.

⁽³⁾ Sur quelles bases ? Vraisemblablement par l'évaluation combinée des fortunes et des locaux.

⁽⁴⁾ A.M.M. II=20 = Reg . 12 = p. 16 = A.M. du 13 février 1814 (5) A.M.M. II=20 = d° p. 17 = A.M. du 16 février 1814.

réquisition, établit des billets de logement nouveaux timbrés de " M " justificatifs. En Juillet, ayant visé tous ses bons elle se dissout.

C'est une lourde sujétion pour des particuliers, surtout des bourgeois fort casaniers comme ceux de Mâcon, que d'héberger des militaires dans ses immeubles, voire son appartement. Or, les Autrichiens " veulent des pièces fermées, à poêle et d'accès commode " (1) réservant les langars, granges ou remises pour les chevaux et les voitures. Ces pièces, parties intimes de la plupart des immeubles sont assez nombreuses pour recevoir au (2) moins 20.000 hommes couchant sur la paille, 10.000 dans des lità On pouvait donc loger tous les soldats et officiers, à part la grande invasion de la mi-mars. C'est pourtant une fuite générale devant une forme très impopulaire de réquisition : maisons fermées, propriétaires absents, locaux démeublés, division de la ville en quatre sections tour à tour occupées, changement de classe allégeant d'autant le nombre des occupants (3). Après mars on changea les militaires tous les cinq jours, par sections urbaines. On fut enfin obligé d'ouvrir de force certains appartements, de saisir les meubles et de faire manger les soldats à l'auberge à la charge des logeurs défaillants (4). Les casernes, réservées aux troupes de passage ne peuvent en effet recevoir la modeste garnison autrichienne. A partir du 5 juin, et surtout du 9, les militaires français paient eux-mêmes, sur les indemnités de route qu'ils touchent, tous leurs frais de gîte et de nourriture.

Les problèmes du logement demeurent obscurs. Combien de soldats mangeaient chez leurs logeurs, combiens dans les cuisines communes de quartiers établies depuis janvier et ravitaillées par les réquisitions extra-muros ? Qui dédommageait, et comment, les citoyens "chargés d'une aussi lourde réquisition "? Un arrêté du 17 janvier prévoyait une indemnité globale de 3 francs par jour, au-delà de la chargelégale de deux jours d'hébergement. Un rôle spécial réparti sur les plus forts contribuables, dressé par le Maire et deux membres du Conseil pourvoit à ces indemnités. On n'en trouve nulle trace (5). Peut- être songea-t on un instant à y affecter les 3.300 francs supplémentaire de la réquisition de février (6). Il est vraisemblable que l'ensemble des billets de logement, perdu aujourd'hui, après

⁽¹⁾ A.D.SL. R. 35- Lettre Scheither au Préfet 10 février 1814.
"Les trois casernes sont en trop mauvais état" !

⁽²⁾ Chiffres probables d'après la population de 10.000 habitants, d'après les prévisions admises à l'époque.
A.M.M. H-2- Logements Militaires 1790-1870.

⁽³⁾ A.M.M. II-42 - Main-courante des évènements - 18 janvier 1814 (4) A.M.M. II-42 - Reg. 2 Publication muhicipale du 27 avril 1814

⁽⁵⁾ A.M.M. II-80 - Reg. 12 p. 5 A.M. du 17 janvier 1814.
(6) A.M.M. L1- Budgets et Comptes 1799-1830. Sans doute ces 3.300 francs tombèrent-ils dans la Caisse Générale de la Ville, devant l'impossibilité de dédommager chaque habitant.

après visa de la Commission compétente et de la Commission Départementale de liquidation, fut imputé au compte des pillages et remboursé comme tel, par dégrèvements fiscaux ou mandats en muméraire.

d) PILLAGES.

Plus délicat à régler apparait la question des pillages et des violences de toutes sortes.

Aucune Commission ne les répartit ou ne les contrôle .

Lesviolences graves sont rares. Aucun viol avoué ou reconnu, aucune exécution sommaire, aucune torture morale ou physique caractérisée, peut d'incendies tout au moins les documents demeurent—ils muets sur ce sujet. L'explication admissible tiendrait à trois raisons de valeur inégale: action du parti royaliste mâconnais sur les officiers autrichiens dans lesens de la modération et souvenir des "bontés de la population lors de l'attaque brusquée du 23 janvier (1); troupes exclusivement autrichiennes au début, en majorité en mars, avec quelques corps prussiens et pas de russe, d'où une tendance moins marquée au pillage, signalée par les auteurs (2); enfin, richesse des maisons citadines et des fermes mâconnaises, bien pourvues de linge et surtout de vin. "Le vin de Mâcon nous a sauvés "se plaisait—on à rappeler, l'alerte passée (3).

Jusqu'à la troisième occupation, au début de mars, les effectifs modestes et l'incertitude de la guerre, tiennent les Autrichiens sur une réserve prudente. Les officiers semblent tenir leurs troupes en main et demandent aux citoyens de " signaler tout excès ou toute violence troublant la tranquillité publique, immédiatement à l'Etat-Major " (4). On recommande aussi de " nepas donner plus d'une demi-bouteille de vin par homme et par repas " (5). Les bourgeois de la cohorte urbaine qui conserveront leurs armes jusqu'au 14 février, sont même autorisés à patrouiller pour assurer l'ordre en ville, et en particulier à faire évacuer les cabarets " après retraite battue" à 7 heures du soir. Aussi les violences sont inexistantes et le pillage se réduit essentiellement en vols de bois et charbon pour le chauffage : 2000 fagots de la Manufacture de faïences à

(2) En particulier: Houssaye(1814)-Gaffarel(Dijon en 1814 et 1815 Gallas(L'occupation autrichienne à Chalon-sur-Saône Tele 1814)

(4) A.M.M. I-1-Carton 6 Lois et arrêtés réglementant la Police Municipale 1790-1859. Avis du Commandant de la Place-2-2-1814

(5) A.M.M. II-2- Reg. 2- Avis du Major de Saint-Quentin-9-2-1814

⁽¹⁾ Ci-dessus - Chapitre II p. 175 - Les Mâconnais auraient caché et sauvé de la mort ou de la prison une vingtaine d'autrichiens, favorisant même dans la nuit leur retour dans les lignes, en barque à travers la prairie inondée.

⁽³⁾ A.M.M. H-2-1815- Mémoires sur les Invasions, par un étudiant Mâconnais. A.A.T. Jeanton. La Légende et l'Histoire en pays Mâconnais- 1930 p. 9 à 102-en particulier p. 74-79

à Saint-Antoine, péniche de bois de construction au port, clôtures et baraques des faubourgs. Tout cela demeure modeste : 5000 francs de dommages réclamés (1).

SEMAINE DU 11 AU 18 MARS.

Tout change à partir du 6 mars et surtout dans la semaine du 11 au 18. Un vent de pillage et de violences souffle dans toutes les rues. Cela commence à la Manufacture de faïences, dirigée par le sieur JAMBON et son fils. Le 6, un corps de garde de 400 hommes logé dans les hangars distribue les 6.000 fagots restant dans les réserves. Le 7 " trois hussards forcent Madame Jambon à leur ouvrir, sa garde robe et, la carabine sous le nez, prennent tout ce qu'ils veulent ! Le 8, "quatre hussards, après avoir bu et mangé copieusement demandent de l'argent, fouillent partout, n'entrouvant pas il tire sur (le) fils âgé de vingt ans, à bout touchant; heureusement le coup ne part pas ". La maison est mise à sac, le cheval volé, tous dégâts évalués à 1960 francs (2)

Ce n'était qu'un début. Après la bataille du 10 mars, les effectifs montent en quelques jours à 40.000 hommes. La semaine du 11 au 18 sera très agitée.

210 maisons de la ville pillées (3), près de 85.000 francs de dégâts avoués, rien que pour la cité, au moins autant pour les villages voisins, de nombreuses personnes molestées, un tiers des portes d'immeubles fracturées, une agglomération courbée sous la terreur durant des nuits et des jours." Il n'existe plus rien de la fortune mobiliaire dans un arrondissement de quatre lieues " (4) pourra affirmer Bonne en Avril.

Ce n'est pas le centre de la ville qui a le plus souffert! A peine 40 à 50 maisons visitées (4). Logementici les officiers supérieurs ou les émigrés servant sous l'uniforme autrichien. La rue de la Barre par exemple ne déplore, malgré ses 78 familles (5), souvent très aisées, que deux appartements pillés: le vétérinaire GUENIN, bonapartiste notoire (6) et la Veuve REVILLON qui tient un cabaret. a Rue Municipale, pourtant royaume des grainetiers, des marchands de toile, des riches commerçants subit seulement trois mise à sac: Antoine BERNARD

⁽¹⁾ A.M.M. H-2 - 1814 - Lettres diverses réclamant dommages, du 12 janvier au 5 mars, avec évaluation des pertes.

⁽²⁾ A.M.M. H-2- 1814- Lettre de Jambon à Bonne - 14 Juillet 1814.
(3) A.M.M. H-2- 1814 - Cahier de l'évaluation des pertes que les Autrichiens ont fait subir aux habitants de Mâcon en mars 1814

⁽⁴⁾ A.M.M. II-18 - Rég. 3. P. 92- Lettre de Bonne à S. Excellence Baron de Mylius, gouverneur du département de S-et L -11 avril 1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. R-2 Recensement 1813. Y logeaient en plus Bonne:
Desvignes de Davayé-Ratton-Vaillant-Robert-Febvre...

⁽⁶⁾ A.D.SL. Série M. 1813-1817. Cahier des personnes arrêtées après les Cent jours pour crimes contre l'Etat.

grainetier, pour 600 francs de bijoux, Jean MAZOYER, grainetier bonapartiste (1) et le cordonnier MICHE (2). La rue Franche, domaine des petits artisans et entrepreneurs, des membres du clergé de Saint-Vincent, ne compte aussi que trois plaignants dont le juge Jean BONNETAIN " pillé en son absence " pour la modeste somme de 72 francs.

Dans les immeubles du Centre, la pauvreté des habitants n'attirait guère les groupes de soldats en quête de butin et de bonne chère. Rue Tayernerie, rue Filaterie, rue Pavée, rue de la Paroisse, rue de la Préfecture, malgré leur nombreuse population comptent peu d'appartements visités.

Enfin, rue Chatillon, rue Saint-Antoine, rue de Veyle, quartier des menuisiers, tonneliers, charpentiers, artisans du bâtiment, c'est surtout le bois qui attire les pillards. Tous les stocks de fagots, de "merraine" à tonneaux, de planches, de piquets, de poutres équarries, brûlent les uns après les autres dans les quelque deux cents bivouacs ou cantonnements des troupes du prince de Hesse-Hombourg. En même temps, on en profite parfois pour emporter du linge, des bijoux, des outils, et pour vider les caves. Mais dans les rues les plus touchées les dégâts n'atteignent jamais 10.000 francs (3).

Il en va tout différemment dans les trois faubourgs : Saint-Antoine, du Bourgneuf, de la Barre, où les dégâts évalués montent respectivement à 22.620,19.762 et 13.101 francs, dont plus de 80 % durant la semaine du 11 au 18 mars (3). " Le pillage des trois faubourgs " (4) alimentera longtemps conversations et procès mâconnais. Là encore ce sont les tonneliers et les cabaretiers qui souffrent le plus. François CHAMBRAND, aubergiste au Bourgneuf perd plus de 8.000 francs en quelques jours, François RASSE, aubergiste au même lieu, plus de 5.000, records de toutes les évaluations reconnues en 1815 et 1816. Bois, fourrages, vins, linge, mobilier sont ici complètement emportés(5) Dans les faubourgs, l'absence d'officier logé à proximité, le nombre de cabarets, les conseils intéressés d'une partie de la population multiplient les abus, souvent chez le même habitant. Par exemple, chez " Pierre GERARD, marchand épicier et homme de peine de l'entrepôt principal des tabacs, fue St-Antoine, jalousé par plusieurs personnes :

(2) A.D.SL. R-35 - Folios 38 et 39.

(4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 92 ettre de Bonne au baron de Mylius

(5) A.M.M. Archives du Juge de paix du Canton de Mâcon-Sud-Audience du 19 Juin 1814.

⁽¹⁾ A.D.SL. Série M. 1813-1817- Cahier des personnes arrêtées après les Cent Jours pour crimes contre l'Etat.

⁽³⁾ A.M.M. H-2- Invasion 1814. Cahier des pertes... subies par les habitants de Mâcon en 1814. Rue Saint-Antoine 9.944 francs pour 14 plaignants. Rue de Veyle 1750 francs pour 10 plaignants rue Chatillon 2550 francs pour 8 plaignants.

"C'est dans la nuit du 11 au 12mars. Des militaires accompagnés par une femme de la ville qui m'a appelée et m'a de l'eau-de-vie, sous menace d'enfoncer la porte...

"Il est entré 10 à 12 dragons blancs, mon demandé du pin (sic) du vin, viande, eau-de-vie, je leur ay donné ils m'ont demandé du tabac. · · ils ont cherché dans les boetes qui garnissaient ma boutique, et ont pris ce qu'ils ont voulu et se sont en allé.

Peu de temps après une seconde escouade ont agi comme les précédents et se sont en allé.

"Une demi-heure après il est revenu sept hussards. Ils n'ont rien demandé. Trois le sabre nu se sont emparés de nous et les quatres autres nous ont fouillé ... et ont pris ce que les précédents n'avois pas put et voulut emporter.

" Le samedy 12 au matin il en est encore venu 10 ...

"Enfin, il était trois heures del'après-midi qu'il est envore venu trois hussards qui faisaient les mêmes visites(1)

Chez BOUTTON, derrière la Fonderie (faubourg Saint-Antoine) le 17 mars "à neuf heures du soir, 12 cuirassiers se font ouvrir, rouent de coups, Boutton et son voisin BEGOT, et veulent violer quatre femmes qui réussissent à se sauver. Ils fracturent 9 serrures, piochent partout, et trouvent 25 Louis doubles de Louis XVI".(2).

C'est finalement l'intervention d'un officier de l'Etat-Major ému des pleurs et des supplications des épouses, qui arrête le pillage. Mais il se continue ailleurs.

Comme il se poursuit, quasi méthodiquement dans les villages voisins, sur les deux rives de la Saône, surtout à CHARNAY-les-MACON dans les deux nuits du 10 au 11 et du 11 au 12 mars, avant et après la bataille. Chez le sieur Jean DUMONT, près de l'Eglise de Charnay " la soldatesque a brûlé 500 tonneaux neufs, 150 feuillettes neuves, un millier de douves, des cercles et autres pièces de bois, les ustensiles de son pressoir... Il a perdu son mobilier dans sa totalité, au point qu'il ne lui est pas resté de quoi se vêtir lui et sa malheureuse famille"(3) Au domaine de Beort, toujours à Charnay, " plusieurs milliers

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Lettre au Maire-Juillet 1814.

⁽²⁾ A.M.M .H-2- 1814 - Rapport de Police.

⁽³⁾ A.M.M. Tome XIX - 1914 - Barje art. cité note page 219.

d'autrichiens prinent position le onze du mois sur les terres environnant le domaine, y établirent feux et bivouacs. Plus de 2.000 s'installent dans la maison dont ils enfoncent les portes. Ils pillent et saccagent toute la ferme et tuent tout le bétail. Ils démontent galeries et escaliers pour se chauffer (I) A Vinzelles, chez le fermier LAMBERT, le 16 mars, " une compagnie de cuirassiers revenant de la grand'route se fait ouvrir à minuit passés. Au nombre d'une centaine, ils font lever le fermier, sa femme, le domestique, la servante et les deux filles. Ils boivent plus de trois pièces de vin blanc et deux de rouge qu'il faut leur servir. Ils déversent tout le linge et le foin et la paille pour chercher de l'or. N'entrouvant point, ils veulent violer les femmes et brûler les pieds aux hommes. Henreusement un chef supérieur passait sur la route et fait évacuer la maison".(2)

MONTANT TOTAL DES PILLAGES.

Au total pour la seule ville de Mâcon, le montant des pillages fut évalué en 1815 par la Commission Département tale de vérification à la somme de 156.991 francs 85 centimes portant principalement sur la classe la moins aisée de la population "(3), chiffre très supérieur aux évaluations des victimes elles-mêmes, arrêtées à 85.227 francs dans un premier état, mais " qui sont fort incomplètes "(4). La Commission des Réquisitions intérieures mena de nombreuses enquêtes pour évaluation, sans toutefois nous en laisser de procès-verbaux.

Différence de plus de 70.000 francs acceptée par la Commission Départementale, peut-être sur adjonction d'une nouvelle liste de dégâts qui ne nous est pas connue, plutôt sur incorporation des frais de logement et de nourriture des alliés par les particuliers, frais qui ne ressortent nuble part ailleurs.

-:-:-:-:-:-:-

(3)

⁽¹⁾ A.M.M. - Archives Juge de paix du Canton-Sud - Déposition du 14 mars 1814.

⁽²⁾ A.M.M. - Archives Juge de Paix du Canton-ud - Audience du 15 juin 1814.

C - BILANS.

Au terme de cette inventaire des charges supportées par les Bugets publics et privés, on peut donc mesurer à leur juste valeur les lamentations de Bonne évoquant une ville ruinée au milieu d'une région désolée.

Plaintes légitimes mais qui témoignent plus d'un état d'esprit que d'une exacte appréciation du bilan complet de l'occupation, évidemment impossible à cette époque. Deux ans plus tard, en avril 1816, à la réunion ordinaire du Conseil Général, les travaux de liquidation sérieusement entamés permettaient déjà d'en prendre conscience avec plus d'objectivité.

PRINCIPES DE LIQUIDATION DES DOMMAGES DE GUERRE.

Il est nécessaire d'esquisser les grands principes de cette vaste liquidation qui permet aujourd'hui, en plus de l'étude précédente sur les documents de juger de l'importance des charges de guerre de la ville de Mâcon et de ses habitants en 1814. Il importait d'abord de fixer aussi exactement que possible le montant des pertes subies par réquisitions et pillages. Une Commission Municipale créé le 10 juillet 1814 composée de MM. CHAUMET, RIVET-COUASSIN, LAGRANGE et ROCH (1) fixe d'abord les tarifs de remboursement que le maire officialise par arrêté le 20 juillet. C'est en général le cours du jour sauf pour les grosses réquisitions taxées 25 % plus bas : pièce de vin à 45 francs, quintal de foin à 9 francs, de paille à 6 francs, kilog de viande à 0,66, double décalitre d'avoine à 1 franc 50 c, stère de bois à 18 francs pour les bonnes qualités en bois longs, à 8 francs en bois court de 2 pieds (2). La Commission municipale examina ensuite les tableaux établis dès le 27 juin sur le modèle fixé par arrêté préfectoral, et portant par commune, sous responsabilité du maire la liste des réquisitions et pillages. Ces tableaux, transmis le 15 septembre à la Préfecture, avec toutes pièces et récépissés divers, y furent alors étudiés par une Commission de liquidation départementale dont les travaux furent longs. Les premiers mandats de paiement parvinrent aux intéressés en novembre 1814, puis en juillet 1815, en septembre 1816. Pour les dédommagements des pillages on les déduisit en général du montant des Contributions additionnelles

⁽¹⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Commission bien équilibrée avec, dans l'ordre : un propriétaire ex-procureur de baillage, un négociant en vins et grains, un épicier, un architecte.

⁽²⁾ Les cours normaux des marchés sont alors, dansl'ordre :
60 à 90 + 10 à 12-7 à 8 - 0,6 à 0,80 + 2 à 2,50 - 19 à 208,5 à 9 +

COMPOSITION ET PRIX DES RATIONS JOURNALIERES DES ARMEES EN 1814 à MACON.

Désigna- tion	: Denrées:			: PRIX : PRIX de la :unitaim: ration			: OBSER-
:		A :	T.	au kg. ou au litre	. A	F	* TIONS
	PAIN	1.000g	750g	0,30	0,30	0,225	A-Autri chiens
HOMMES	:VIANDE	300g :	250g	0,65	0,19	: 0,16	:F-Fran- : cais
	:LEGUMES:	100g :	60g	0,10	0,01	: 0,006	: g-gram-
	VIN	1 1/2 1:	1/4 1	:	0,30	0,05	: :l=litre
	:EAU-de-:	1/5 1:	1/101	2 1	:	: 0,20 : : 0,641	:
		*		:	:	*	*
	:AVOINE	91:	9 1	0,075	: 0,67	: 0,67	: kgs : :kilogs
CHEVAUX	: FOIN	10 kgs:	6 kgs	: 0,09	: 0,90	2 0,54	:
	PAILLE :	7,1/2:	5 kgs	: 0,06	: 0,45	: 0,30 : : 1,51	*

Références

lo Rations de la troupe :

CHABERT -Mouvement des Revenus de 1798 à 1820-Paris -1949-Thèse-Chapitre "Salaires"-Rations du soldat-arrêté du 25 fructidor an IX-confirmé en 1814.

A.D.SL.-Série M. Subsistance 1814- Mercuriales 1814.

Série R. 75 - Liquidation des Réquisitions de 1814

A.M.M. Série II - Cartons 18 (régistre 3 - Lettre Bonne 21-II1814) et 20 (Registre 12 p. 2.3.4-P.V. séance du Conseil Municipal 14-1-14) p.19 Séance 22-II-14)

2º Rations des chevaux

A.D.SL. Séries M. (Subsistances 1815) et R.35 (Réquisitions fos 53 et 66)

A.M.M. Séries H-2 (Invasion 1814-Arrêté Mun. du 20 Juillet 1814 II -Cartons 18 (Registre 3-Lettre Bonne 27-VII-1814) et 20 (ci-dessus) encore impayées, sur 1813 et 1814 (1). Clôturant une série d'arrêtés et de lois, la circulaire du Ministre des Finances en date du 2 Novembre 1833, soit près de 20 ans après les dommages, mit un terme à des discussions procédurières compliquées (2).

Cette série de documents permet de juger exactement les conséquences matérielles de la guerre et de l'occupation pour la ville de Mâcon. Une distinction fondamentale s'impose entre le domaine public, finances de la cité, et le domaine privé, fortunes particulières. Ici des conséquences négligeables, un budget à peine grossi, un bénéfice comptable. Là, au contraire des charges fiscales doublées, des trésoreries vides, des dégâts considérables tempérés il est vrai par indemnités et dégrèvements.

CONSEQUENCES SUR LE BUDGET MUNICIPAL.

Il est curieux de constater combien le bouleversement économique, conséquence des évènements du premier semestre de 1814 influe peu sur le budget de la ville de Mâcon. La situation difficile de février, les plaintes répétées de Bonne ne doivent pas faire illusion. L'occupation fut très légère pour la collectivité. Les chiffres globaux le démontrent à l'évidence: volume de caisse inchangé: 98000 francs au maximum contre 106.000 prévus, soit même une diminution de 7,5 % sur les prévisions de juin 1813, déjà tendant à la plus stricte économie " (3); et surtout compte de Caisse du Receveur, vérifié et apuré en 1816, bénéficiaire de 2.587 francs 73 centimes (4). Voilà un résultat quelque peu inattendu et qu'il faut expliquer. La stabilité du volume des fonds utilisés se justifie par deux particularités comptables : d'abord l'achat à crédit de toutes les subsistances demandées, par les Autrichiens en Mai-Juin, par les troupes de passage d'avril à juillet; le paiement très parcimonieux des employés, courriers, mariniers, ouvriers de la manutention; le règlement différé de la majeure partie des réquisitions générales opérées pour le compte des alliés. Le manque de fonds dans les débuts de l'année, la défiance et la crainte de ne plus être indemnisé une fois les factures payées, freinent les mouvements de fonds. Demeurent ainsi impáyés les achats de grains remboursables parl'armée 17.084,45, la manutention 7.378,79, les suppléments aux transports militaires 4653,36. Seules sont réglées les indemnités aux troupes d'occupation,

⁽¹⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général session de 1817.

⁽²⁾ Toutes pièces en instance, avec Décrets et Lois dans A.D.SL. R. 64 - Pièces diverses officielles.

⁽³⁾ A.M.M. II-20 - Reg. 11 p. 26 - Séance du Conseil Municipal du 15 juin 1813 - Budget de 1814.

⁽⁴⁾ A.M.M. L1 - Comptes et Budgets 1762-1861- Séance du Conseil Municipal du 21 mars 1816. Quittus de laCommission de Contrôle.

Voir récapitulation - Annexe W.

quelques achats de vivres (riz, sel, viande, légumes) et une partie des Réquisitions Générales, principalement les services de transport et les journées d'ouvriers (1). La majorité de ces dépenses, remboursées sur Etat par la Commission Départementale de liquidation n'entrent dans le Budget qu'en jeu d'écriture, mais ne correspondent pas à un mouvement effectif de fonds. Il en va de même pour près de la moitié des dépenses ordinaires prévues : "Beaucoup n'ont pas été versées, du fait des évènements, 50.000 francs au plus, furent dépenses" sur 86.195 (2): En particulier on ne sortit pas des caisses les 4.873 francs prévus pour l'entretien de la Compagnie de Réserve Départementale, les 4.300 francs du Bureau de Bienfaisance, les 3.855 francs destinés au Collège.

Ainsi, soit en vivant à crédit en attendant le règlement par le Trésor, soit par compression des dépenses budgétaires, le Receveur Municipal évita cette sorte d'inflation comptable stérile et maintint le volume de son budget.

D'autre part, le bénéfice sur l'exercice 1814 s'explique à la fois par les deux pratiques signalées ci-dessus, en ce qui concerne les dépenses, et par des recettes extraordinaires non prévues, compensant presque entièrement la diminution des rentrées attendues : 21.406 francs contre 25.058,85 (3). L'essentiel de ces recettes non prévues sont les trois impositions sur différentes côtes des contribuables locaux, pour 16.862 francs (4) et quelques petites recettes diverses (4).

Au total, après diverses rectifications, le budget réel de 1814, tel qu'il ressort du compte de caisse du Receveur Municipal se présente comme paradoxalement meilleur qu'aux prévisions de 1813 : Recettes 100.920,83 - Dépenses : 98.333,10 Reliquat 2.587,73, contre 0,88 attendu ! ...

EVALUATION DE 1'APPAUVRISSEMENT GENERAL.

Paradoxe tout apparent. Il serait excessif de soutenir que l'occupation a enrichi Mâcon! Si elle semble, sur le papier favoriser la ville, elle appauvrit les citoyens, et considérablement.

(1) A.M.M. Fonds 1943 - Registre des mandats.

(2) A.M.M. L1 Comptes et Budgets 1762-1861 - Compte de Caisse du Receveur Municipal.

du Receveur Municipal.

(3) A.M.M. L1 - Comptes et Budgets 1762-1861 - Evaluation des manques à recouvrer.

(4) Sur ces 16.862 francs, 5.883,96 restaient à recouvrer au ler janvier 1815. Seuls 1000 francs environ ne purent rentrer dans les Caisses Municipales. Les 4883,96 furent comptés en recettes de 1814, sur le compte de Caisse du Receveur.

La Commission Municipale évalue lecoût total des réquisitions " pour le commerce local " à 119.739 francs 06, et celui des pillages à 156.991 francs 55 (1). Chiffres que 1 on peut raisonnablement majorer de 20 % pour les réquisitions évaluées très durement sur ordre, et les pillages, réduits pour la même raison. Soit une perte de 145.000 et 170.000 francs, dont 315.000 francs au total " portant sur la classe la plus laborieuse et la moins aisée de la population". Mais les contribuables mâconnais, durent en plus payer près de 20.000 francs de contributions exceptionnelles, et la majeure partie des centimes additionnels " de guerre " de 1813 et de 1814, évalués à 100.000 francs, ainsi que les 133.600 francs des impositions ordinaires et centimes de 1814, " Les dégrèvements ayant été très insuffisants dansl'arrondissement " (2). Sans doute 80 % du montant officiel des réquisitions ou pillages furent remboursés ou dégrévés au cours des années 1815 à 1817. Il demeure que les Mâconnais durent acquitter au cours de l'année 1814, d'une façon ou d'une autre, une somme totale voisine de 310.000 francs, soit près de 3 fois le montant du principal des quatre contributions directes. Si l'on considère en plus, que le chiffre des dégâts réels 336.000 francs pour 10.000 habitants donne une quote de 33,6 par tête contre 10 francs pour l'ensemble du département (3), on comprend que le bénéfice apparent des caisses municipales est compensé largement par les sacrifices importants de la grande majorité de la population dont la perte réelle peut s'évaluer à 180,000 francs (4).

La guerre et l'occupation placent donc les mâconnais dans une situation économique peu favorable. Prospérité illusoire des boutiquiers, fraude fiscale, budget fallacieux ne peuvent compenser l'avalanche des impôts, les réquisitions et les pillages, l'épuisement des stocks et la raréfaction du numéraire.

Sans doute, la bourgeoisie, l'artisanat et le petit peuble, tous d'accord pour une neutralité qui protégeât les personnes et les biens, étaient disposés à payer un certain prix la conservation d'une tranquillité plus chère que le Régime, l'honneur, le Pays. En bons commerçants, royalistes, et les municipaux mâconnais durent peser les termes de ce "marché" que Préfet, Général, Ministre ont condamné avec tant d'indignation.

(4) Voir tableau.

⁽¹⁾ A.M.M. L1- Comptes et Budgets 1762-1861 - Etats fournis à la Commission Départementale de Vérification.

⁽²⁾ A.D.SL. Série N. Conseil Général - Session d'Octobre 1815 "Le montant total des Contributions Extraordinaires de guerre pour 1813 et 1814 atteint à peine 2.500.000 et le chiffre des dégâts pour le département de S-et L: 5 millions ".

⁽³⁾ S-et-L 500.000 habitants en gros.

On pensait avoir tenu ses engagements vis à vis de ces "libérateurs "autrichiens, de "ces amis nos annemis".

Malgré des conditions physiques et matérielles qui eussent justifié une résistance, au moins en janvier, la ville avait ouvert ses rues par trois fois sans hésitation. En revanche, la guerre achevée on trouva très vite excessives les réquisitions, les exigences des occupants. Hors de tout souci politique, étranger à l'opinion publique locale, on fit ses comptes, qu'on s'étonna d'être si lourds dans leur passif. Dans cette ville peu touchée par les guerres, les intérêts économiques dirigent les courants d'opinion. Et ce premier semestre 1814 n'est guère réjouissant.

Au milieu de juillet 1814, le dernier autrichien passé sur les routes du Mâconnais, bien des citoyens se tetourenent vers les mois écoulés, s'intérrogent sur les hommes et les faits, cherchent à établir le bilan de tant d'évènements exceptionnels.

-:-!-!-!-!-!-!-

EVALUATION EN ARGENT DES SOMMES PERDUES PAR LES MACONNAIS en 1814

(Impôts-Réquisitions - Pillages).

1º Contributions

1-	1/6 des	Contr. ord	inaires de	1813	: 22.300
2-	2/3 des	centimes a	dd. extr.	1813	: 33.000
3-	Contribu	utions ordi	naires de	1814	: 133.600
4-	Centimes	s addit. ex	taord. de	1814	: 60.000
5-	Rôles s	péciaux			: 20.000

2º Réquisitions et pillages

6-Réquisitions évaluées par la Commission Départementale 7-Pillages évalués do 8-Plus value réelle 20 %	119.739,06 156.991,85 60.000 336.730,91
	584.630,91

3º Remboursements

9-Evaluati			
vements	du remb	oursement	des
réquisit lement).	ions re	connues (6+7 seu-

	2	5	0		0	0	0					
A110 - 000	-	-	*	1000	-	-	600	1010	toes	-	-	-
	3	3	4		6	3	0	9	9	1		

4º <u>Déduction des Contributions ofdi-</u> <u>res.</u>

10- de 1813 et de 1814

155.900

5º Perte réelle évaluée à :

180.000

- MACON APRES 1'OCCUPATION -
- REVEIL de l'ESPRIT PUBLIC. -

-:-:-:-:-:-:-

- MI-JUILLET 1814 + REVEIL de 1º ESPRIT PUBLIC.

Six mois plus remplis que trois siècles d'histoire locale auront-ils glissé sans remous sur l'indifférence et l'apathie de la majorité de cette population dominée par sa classe bourgeoise moyenne et ses commerçants ? On pourrait le croire en se bornant à recueillir les rares échos de la vie mâconnaise, en juillet 1814, Quand "tout est redevenu habituel"(1) Au milieu des récoltes, en attendantune vendange prometteuse, au coeur d'un été plein de soleil et de quiétude retrouvée, qui penserait à juger le semestre écoulé ?

Pourtant cette tranquillité apparente est trompeuse. Un observateur perspicace décèlerait de lents courants d'opinion qui se forment peu à peu et préparent cette année 1815 qui contrastera si étonnament avec 1814(2). Le Comte Germain de Montforton, nouveau Préfet de Saône-et-Loire arrivé à Mâcon le 17 juillet ne s'y trompera pas. Son rapport du 27 au Ministre de la Police " sur l'esprit public dans le département"(3) peut constituer avec des corrections et des précisions locales, un bilan très objectif de la situation politique du chef-lieu après l'occupation autrichienne.

Ce qui frappe surtout c'est cette réapparition timide encore, mais évidente, d'une opinion publique affirmée. On en a vu les premières manifestations dès avril (4). En juillet elles se multiplient : querelles sur les coches d'eau, plaintes amères contre " le coût de l'occupation qu'on disait amicale"(5), affiches lacérées, cris séditieux dans les cafés, hostilité envers les employés des droits réunis.

LES THEMES de DISCUSSION

Avec beaucoup de perspicatité le nouveau Préfet évoque les grands thèmes de discussion. D'abord la vigoureuse condamnation de l'attitude des municipaux Mâconnais devant l'Invasion, l'accusation de trahison lancée par de Roujoux pendant son séjour d'avril, reprise par Chapuis après son éviction de la Préfecture en mai, provoque des commentaires variés dans

(1) A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de journal 1814.

(4) ci-dessus pages :

⁽²⁾ Par l'activité de l'opinion publique et la résistance sans illusions contre les autrichiens.

⁽³⁾ A.D.SL. Série M.Police Générale 1814 - Rapport du Comte Germain - 27 Juillet 1814.

⁽⁵⁾ A.M.M. Minutes du Greffe du Juge de Paix - Mâcon-Nord - Audience du 8 Juillet 1814.

tous les lieux publics ou privés (1). Le danger passé, et l'exemple de Tournus ou Chalon aidant, la fibre résistance bat à nouveau au coeur de certains notables. Les "incorrigibles sectateurs de 93"(2), les "jacobins", profitent de ces critiques non dissimulées pour rappeler les glorieux souvenirs de la Grande Nation. Ils rencontrent denombreux échos dans une région où "les opinions révolutionnaires furent embrassées avec ardeur et où elles ont laissé un funeste esprit d'insoumission (3). Si l'on condamne toujours les abus de l'an II et de l'an III, on regrette le temps où la France dictait ses lois à l'Europe. Loin du risque, le bourgeois mâconnais a soif d'héroïsme... un peu tard. Pourtant Bonne est critiqué en personne et la proximité du danger évité maintient encore une certaine reconnaissance.

On ne peut encore oublier l'action constante et utile des notables durant des mois où le Conseil Municipal fut la " seule autorité constituée " du chef-lieu. Et précisément, cette longue vacance des agents du pouvoir central, succédant à 15 ans de tutel·le préfectorale de plus en plus étroite, au milieu de dangers et de complications inhabituels, apparait aussi comme l'une des causes les plus déterminantes du révell de l'esprit public. On a pris l'habitude de s'adresser directement à Paris, aux ministères, aux relations personnelles. Trois députations ont rapporté de la capitale un peu de l'agitation des hommes et des idées de ce début de Restauration. Les grandes administrations du chef-lieu n'ont songé qu'à se protéger par la fuite. "Sauvons les caisses! " devient une amère plaisanterie à Mâcon (4). Au retour " au lieu de se rétablir avec vigueur, ces administrations se sont pour ginsi dire glissées à la faveur des bayonnettes autrichiennes. Pendant trois mois, malgré tous les rappels, toutes les menaces, on s'abstient de payer les impôts. On s'est habitué ainsi à négliger complétement les représentants locaux du gouvernement " absents et divisés entre eux", et à discuter d'institutions récemment encore hors de discussion.

On le fit avec d'autant plus de conviction et de raisons plausibles que bien des questions politiques et économiques reçoivent alors une publicité nouvelle et très appréciée. les délibérations de la Chambre des Députés sont largement diffusées par pamphlets, adresses aux électeurs, placards, affiches officielles mêmes ." La classe a demi-éclairée croit... qu'une

⁽¹⁾ A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de journal - 1814.

⁽²⁾ A.M.M. II-20 - Lettre de Bonne au Préfet - Avril 1814

⁽³⁾ Rapport Germain cité.

⁽⁴⁾ Rémond. Le Général Legrand ouv. cité p. 352.

opinion hasardée par un seul individu appelle un changement...
d'autant plus prochain qu'il est plus avantageux... Il en
reste une espèce de vibration " dans l'opinion publique (1).
Les réquisitions et les pillages, les droits réunis, les biens
nationaux, le culte, la conscription... autant de thèmes brûlants
où les opinions s'aiguisent. Le manque de culture, l'abaence
de formation politique de la masse des citoyens favorisent " des
oppositions et des discussions quotidiennes dans tous les lieux
publics "(2).

On s'inquiète surtout des remboursementsde réquisitions ou de pillage. " Le département a souffert plus longtemps que d'autres de la présence des troupes alliées. C'est un des derniers qui aient été évacués et les réquisitions considérables qu'il a supportées ont donné lieu à des plaintes générales " (1). " Les excès réels des troupes alliées " (3), mécontentent tout le monde. On trouve que le nouveau régime a payé cher ses amis étrangers, sur le compte du bon peuple de France. Le Maire le 10 Juillet, le Préfet le 27 ont bien assuré que tous les bons de réquisition seront remboursés par le Trésor, que le montant des pillages y serait ajouté, on est encore sûr de rien, les commission municipale et départementale paraissent des gages d'équité, mais aussi des risques de lenteur et de paparasseries. Or on estime le montant des réquisitions " dans le commerce local à près de 120.000 francs, sans compter les 50.000 francs que les caisses de la ville ont dû avancer pour réquisitions générales, vivres divers et transports. Quant aux pillages la l'iste totale enfin mise à jour dépasse 120.000 francs. On espère vivement que le montant des pertes séra déduit des impôts. Mais on ne sait rien avec certitude (4).

Par contre on est fort mécontent de la certitude qu'on a maintenant du rétablissement des droits réunis. On a longtemps cru, ou feint de croire aux promesses de suppression que le comte d'Artois avait imprudemment lancé en avril. Mais la proclamation royale du 10 mai, les avis de plus en plus impératifs du préfet provisoire Bruys-Vaudran le 6 juin, puis le 8 juillet, enlèvent les derniers espoirs. Et le nouveau préfet, venu de Paris, dissipe tout malentendu dès le 22 Juillets "Tous les employés des droits réunis reprendront sur le champ leurs fonctions " (5). Ce rétablissement de droits fort impopu-

⁽¹⁾ Rapport Germain cité.

⁽²⁾ A.M.M. I-2 - Carton 11 - Rapport Augros Comm. de Police sur les débits de boisson; 18 Juillet 1814.

⁽³⁾ A.M.M. II-18 - C.R. Bonne-25 avril 1814. Cité.

⁽⁴⁾ Il faudra attendre la réunion du Conseil Général en Octobre.

⁽⁵⁾ A.M.M. G-3. Imp. Indirectes. A. préfectoral du 22 uillet

laires fait mal augurer de la politique économique du Régime nouveau.

Les acheteurs de Biens Nationaux s'inquiètent aussi du silence lourd de rumeurs alarmantes qui entoure cette délicate question. En vérité, cette ville était déjà bien fournie en foncier avant 89, et s'intéressa modérément à la grande vente des propriétés de l'Eglise ou des émigrés.

Les discussions s'orientent plutôt sur le renouveau de la pratique du culte catholique, ordonné par Beugnot dès le mois de juin (1). Les querelles entre prêtres jureurs et réfractaires n'ont jamais divisé outre mesure la population mâconnaise. Mais cette fermeture des cafés pendant les offices et les processions soulève sarcasmes et protestations. La police ferme encore les yeux sur les récalcitrants, malgré quelques avertissements. Dès le début d'août on verbalisera (2).

Ainsi, pour les indemnisations des pertes de guerre, pour les droits réunis, pour la nouvelle activité du clergé, on discute, on s'oppose sur la politique du nouveau régime.

Avec d'autant plus de vigueur que l'Empire n'a pas disparu des conversations et des esprits, bien au contraire. C'est même un sujet constant d'évocations et de comparaisons. Le Préfet Germain souligne la gravité de cette situation : " La principale cause de cette fâcheuse direction dans l'opinion est le passage continuel des troupes françaises, déserteurs, prisonniers traînards de toutes armes. Ils sont animés du plus mauvais esprit et ne s'arrêtent nulle part sans proférer les invectives les plus grossières contre le gouvernement. Les cris de " Vive l'Empereur, à bas Louis XVIII ", sont répétés à chaque instant sur les routes, dans les cabarets ". Soldats et officiers n'ont perçu aucune des indemnités de route qui leur sont dues. Ils n'attendent rien de bon du lendemain. Leur colère et leur hostilité " exercent la plus dangereuse influence " sur des populations déjà peu favorables au nouveau Régime. Dans la ville même, les casernes occupées par les prisonniers alliés de retour vers leurs pays, les cantonnements bourrés d'anemis ou, après le 9 juin. de soldats du ler Régiment d'Infanterie légère, les hôpitaux de blessés et de malades (3), une cité fatiguée de nourrir et d'abreuver des milliers d'hommes, tout concoure à rendre ces soldats vaincus et désoeuvrés irritables et nerveux.

⁽¹⁾ Ordonnance Beugnot. Juin 1814 - Fermeture des établissements publics pendant les offices.

⁽²⁾ A.M M. Minutes du Greffe du Tribunal de Simple Police-Audiences d'oût 1814.

⁽³⁾ A.M.M. Q 3 - Comptabilité des Hospices - Providence 1792-1841 - Charité 1790-1861 - H8tel-Dieu 1791-1861.

Beaucoup se considèrent en congé régulier, par une fausse interprétation de l'arrêté du Gouvernement Provisoire, en date du 4 avril, déclarant "les opérations suspendues". Dès le 9 Juin le Préfet ordonne "de les arrêter, de les encadrer fermement et de les conduire au corps du ler Régiment "(1). Mesure illusoire, et par le nombre des irréguliers à contrôler (2) et par le peu d'enthousiasme apporté par les gendarmes pour ces opérations délicates. Heureusement, fin juillet, leur nombre diminue très sensiblement, mais le souvenir de leurs histoires, le culte porté à l'Empereur, leur conviction d'un rétablissement du grand homme, ne s'éteindront pas avec leur départ. On parlera volontiers de ce régime déchu dans l'été de 1814, en des réunions parfois passionnées (3).

Les Mâconnais sortent peu à peu de leur apathie politique. Il n'a pas fallu moins que l'écroulement d'un Empire et l'Invasion de la moitié du sol national pour réveiller l'opinion publique. La suite d'évènements militaires, politiques, économiques accumulés durant le premier semestre lui impose des sujets de discussion : capitulation de janvier, rôle des pouvoirs locaux, politique nouvelle, jugement sur l'Empire.

Déjà toute une nouvelle géographie politique s'ébauche autour du choix que chacun doit faire en cet été de 1814 : l'acceptation ou le refus de la Restautation.

Les royalistes sortent vainqueurs, sur le plan national et sur le plan local de six mois de confusion. La Restauration est devenue réalité. Les princeset Madame Royale, passant par Mâcon en août septembre matérialiseront ce triomphe monarchique. "Tous les mâconnais leur ont témoigné leur attachement et leur reconnaissance "(4). Tous? Une grande majorité, au moins en apparence. Grande bourgeoisie foncière, désireuse de s'assurer des appuis pour conserver ses biens nationaux, marchands de vin "attendant de la paix un renouveau de négoce "(5). légistes, membres des arts libéraux, artisans aisés, propriétaires et rentiers, heureux d'être débarassés du poids de la guerre et

⁽¹⁾ A.M.M. - H-2 1814 - Juin Avis du Préfet, transmis à Bonne en même temps que l'ordre du Ministre de la Guerre, du 5 Juin et que l'ordonnance royale du 15 Mai.

⁽²⁾ D'après les comptes de Budget, les registres de mandats, les inventaires de la manutention de la Caserne de Gendarmerie, l'analogie avec les mouvements de troupes alliées, on peut évaluer à près de 20.000 le nombre de soldats français passés par Mâcon d'Avril à Juillet.

⁽³⁾ A.M.M. - 0-3 Evenements politiques 1814-1870.

⁽⁴⁾ A.M.M. II-20 - Délibération du Conseil Municipal - 18 août1814

⁽⁵⁾ A.M.M. H-2- 1814 - Adresse des négociants en vin à Bonne, août 1814.

de la conscription, bourgeoisie active espérant jouer à nouveau son rôle dans les affaires municipales jusque là sous la tutelle pesante d'un préfet pourtant compréhensif (1), voilà certes des partisans sinon convaincus, du moins ralliés au nouveau Régime. Ils en attendent profits et sécurité. Disons qu'ils représentent au mieux le tiers de la population mâconnaise. Malgré inquiétudes et réticences, ils sont, à la mi-juillet pleins de bonne volonté.

Le reste de la cité semble se par tager en deux fractions inégales. Les indifférents et les mécontents.

Les premiers demeurent les plus nombreux : généralité des artisans, qui n'ont pas bougé aux pires heures de l'occupation, qui " ne songent aujourd'hui qu'à vivre et à se faire exonérer d'impôts du fait des réquisitions " (2), majorité des ouvriers, manoeuvres, lavandières, épuisés par un hiver terrible pour eux, mais contents du soleil et d'une mamifique récolte, pilleurs d'épaves de la grande tempête fluant et refluant sur la ville ... Une masse d'hommes et de femmes peu enclins à la politique, respectueux des bayonnettes toujours menaçantes, et surtout sans chefs ni programmes. Les critiques y sont vives sans doute, mais peu originales. Si l'on y discute la question du régime c'est " en des lieux depuis longtemps connus pour leur agitation", avec des citoyens " éternellement mécontents et connus pour tels " (3). Les malheurs de l'Empereur et les maladresses de Louis XVIII n'ont pas encore remué cette masse indifférente.

Pourtant, une minorité de Mâconnais, malgré le courant général de soulagement à la paix n'a pas cessé, ou de soutenir la cause de l'Empire, ou de " souhaiter 93 et le jacobinisme". l est bien difficile de séparer les deux courants, dès juillet 1814. Bien aléatoire d'évaluer Bonapartistes et Républicains. Nous connaissons, par les arrestations de 1815, l'avocat BOITARD", meneur révolutionnaire " (4), le cabaretier LAVENIR " homme dangereux " (5). Nous soupçonnons les quelque 25 officiers en retraite, les quelque 25 ex-administrateurs départementaux et municipaux des années 93-99 (6), les " plus enragés sectateurs de 93 ", certains " membres de la classe qui se croit abandonnée quand elle n'est pas seule protégée ", certains exaltés des Cent-Jours, nous les soupçonnons tous de regretter

⁽¹⁾ cf. A.B. 1932 - p. 205-221 - Article de M. de Saint-Jacob. "La municipalité de Dijoh sous l'Empire ": "Ces grands propriétaires... deviennent les adversaires du Gouvernement impérial qui ne leur laisse aucune initiative."
(2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre d'août 1814.

⁽³⁾ A.D.SL. M. Police Générale 1800-1816 - Carton 1815 - Rapports de Police d'août et septembre 1814.

⁽⁴⁾ A.D.S. Série M. Police Générale Carton 1815 -Registre des suspects.

⁽⁵⁾ A.M.M. I-1- 1789-1862- Note du Préfet au Maire 10 août 1814.

⁽⁶⁾ Parmi eux surtout Bigonnet, ex-député aux Cinq-Cents, qui sera Maire soud les Cent Jours.

l'Empire ou la République et desouhaiter la chute de Louis XVIII. Quelles preuves en avons-nous ? Manifestations isolées, affiches lacérées, cris séditieux, bagarres contre le fisc, conciliabules et pétitions inconvenantes.

A part quelques fanatiques, peu nombreux, l'Empire a brisé ou lassé bien des enthousiasmes. Un PUTHOD, un SIRAUDIN, un LARNAUD, iconoclastes et forcenés en 93, tressent des couronnes au " divin sauveur de la France".

Mais des signes avant-coureurs se multiplient.

A Mâcon, comme dans bien des villes françaises, une opinion engourdie fut réveillée par le coup de tonnerre de l'Invasion et de la capitulation. Le séjour mal supporté d'un occupant avide, a modifié bien des attitudes d'égoïsme et d'apathie.

Le bouleversement politique, militaire, parfois économique qui s'abat sur le pays de janvier à juin 1814 amorce des courants de discussions et de pensées qui s'amplifieront vite. On chargera le nouveau régime de toutes les désillusions, les regrets, les rancoeurs d'un temps révolu. Mais en Juillet le grand vent de mécontentement n'est pas encore levé. C'est le calme qui suit et qui précède les grandes tempêtes.

-1-1-1-1-1-1-1-1-

Au terme de cette trop longue étude d'un court semestre de l'histoire locale de Mâcon, il est possible de répondre aux interrogations qui l'ont ouverte.

L'Invasion autrichienne ne bouleverse rien, ne provoque aucun soulèvement. Ce qui confirme bien des observations analogues dans toute la France de 1814. L'esprit public en France n'est nulle part favorable à la résistance. Ici moins qu'ailleurs peut-être. Du fait de la situation géographique de la ville désignée comme objectif stratégique, malgré les obstacles naturels qui peuvent la défendre et la petite garnison qu'on pourrait y lever. Du fait d'un tempérament peu porté aux dévouements collectifs, d'une structure sociale dominée par une minorité dirigeante réduite et bien nantie en foncier, alourdie d'une pléthorique classe moyenne égoïste et divisée, manquant d'une clientèle ouvrière prompte aux enthousiasmes. Du fait d'une économie traditionnelle, indifférente aux évolutions récentes, dépendant surtout du temps et du sol, ce qu'aucun Régime ne peut asservir ou confisquer.

Les classes possédantes locales, comme les autres, ne voient donc aucun intérêt à résister. Personne pour galvaniser le sentiment patriotique devant les cavaliers blancs de Bubna. Au contraire, les royalistes mâconnais n'ont-ils pas habilement manoeuvré, promettant le maintien des positions administratives et politiques, faisant confirmer dès le premier jour par l'envahisseur, la sauvegarde des personnes et des biens ? Pourquoi risquer le sac et le pillage systématique de toute la ville, pourquoi perdre les avantages conservés par la discussion ? Pourquoi refuser les Bourbons, condition de la paix ?

En règle avec leur conscience, leur porte monnaie et l'opinion publique, toute confiance perdue dans le sort de l'Empire, hommes de commerce plus que d'épée, les notables mâconmais, BONNE en tête, ont suivi la pente naturelle la moins avantureuse et d'apparence la moins coûteuse. Mâcon intact ne vaut-il la gloire éphémère sur les ruines de la cité? Et si l'occupation fut souvent moins douce qu'ils ne l'avaient espéré, le bilan définitif demeura tout à fait raisonnable. Le drapeau blan hissé sur la Mairie n'est pas celui de la capitulation des ambitions politiques, ni des intérêts économiques. A tel point que beaucoup, oubliant leurs récentes alarmes, se prennent à discuter hautement de toutes choses, comme après une grande victoire.

Vue par LEGRAND ou de ROUJOUX, l'occupation autrichienne à Mâcon en 1814 est un sombre drame de la capitulation et de la trahison, opinion conforme aux sentiments de leurs auteurs. Vue par BONNE et les notables mâconnais, c'est une réussite à bon compte acquise par l'habileté et la discussion. Vue par l'Historien, 150 ans plus tard, tous documents en main.... c'est un épisode militaire où les intérêts économiques et politiques triomphent. Les Mâconnais de 1814 ne furent ni héros ni traitres, mais dans le sens fort du terme, des Français moyens - de leur temps et de leurs classes sociales -

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

- TABLE DES HORS TEXTES -

Deux vues de Mâcon en 1780 (grav.)	p.	30 - 31
L' Aspect de la population de Mâcon le 12 janvier 1814	p.	38
1 tableau - 1 graphique		
Lettre accusatrice du Préfet de ROUJOUX contre BONNE et DEFRANC (photo)	p.	162
Combat du 11 mars - Disposition des Troupes	p.	216
Trois portraits BONNE - DESVIGNES de DAVAYE PORIA	P.	237
Liens de famille de J. B. DESVIGNES de DAVAYE	p.	260
Bon de réquisition français et autrichien	p.	330-331
Composition et prix des rations journalières des armées en 1814 à MACON	р.	355
Evaluation en argent des sommes perdues par les Mâconnais en 1814	p.	360

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

- ANNEXES

ANNEXE I

PROFESSIONS ET CLASSES SOCIALES à MACON en 1812

ANNEXE II

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN 1814

ANNEXE III

DECES COMPARED DES MILITAIRES 1793-1815

ANNEXE IV

SEJOUR DES TROUPES A MACON EN 1814

ANNEXE V

QUANTITES DE BLE AMENES AU MARCHE DE SAINT-LAURENT AU COURS DU 1º SEMESTRE DE 1'ANNEE CIVILE.

ANNEXE VI

PRIX DU PAIN à MACON - AN XII - 1816

ANNEXE VII

BUDGET DE MACON - 1814

ANNEXE VIII

PLAN DE LA VILLE DE MACON EN 1814 AVEC LES TROIS FAUBOURGS

-!-!-!-!-!-!-!-!-

- TABLE DES MATIERES -

I	NTRODU	CTION		1
L	ES SOU	RCES		2
	10	Les Instrumentas Cartes et plans Recueils manuscrits et imprimés	4 4 5	
		Les manuscrits p. Archives nationales Archives départementales de Saône.	7 7	
		et-Loire Archives municipales - Mâcon Archives privées	12 16	
		Les Imprimés Opinion publique et hommes polities ques	17	
		Evènements militaires	20 21	
CH	HAPITR	E I - DESCRIPTION DE MACON AU DEBUT	DE 1814	24
	A .	Cadre physique Situation Abords La ville	25 25 27 29	
	В	Population Le " matériel humain" Les Combattants Les Non-Combattants	31 31 32 34	
	C .	- Conditions économiques	35	
		a) Conditions générales tradition- nelles Le sol Les voies de passage Les hommes	39 39 41 42	
		b) Aspects de l'activité Commerce des vins Grains et fourrages Viande Exploitation foncière (importan-	43 43 46 47 48	
		ce -origine-évaluation) c) Situation en 1814 Crise (mauvaises récoltes- droits réunis-concurrence de Chalon - sens véritable de la crise)	55 55	

D -	Essai de Panorama Social 59	
	a) Valeurs et limites de la recherch Les sources- leur critique b) Origines de la population -64	
	La Région -64 - les "étrangers" c) Une société "bourgeoise" -68	-67
	Bases de classement - critiques d classement - 70	u
	Les classes riches - 73- Leur place sociale - 78	
	Les classes moyennes-85 Rôle modeste -89	
	Les classes pauvres -90	
	Rôle modeste -93	
E -	L'Opinion publique fin 1813 - 95 Les soutiens du Régime - 95	
	L'opposition - 98	
	L'apathie générale -100 Les causes-le Défaitisme -106	
CHAPITRE	II - LES OPERATIONS MILITAIRES 12 JA	
	11 MA	RS 1814 110
L'accusa	tion de trahison - 111	
A -	Les forces en présence 113	
	situation militaire régionale situation locale 117	
	a) absence des troupes régulières	117
		*
	b) pénurie d'armes et de munitions	124
	c) incertitude des nouvelles Fausses nouvelles et "5° colonne"	126
	d) manque de chefs	135
	Augereau-Legrand de ercey Defranc-Les Capitaines-Ségur	
	de Roujoux-Les Elus	
В -	Les combats - 148	
	a) Première occupation autrichienne	
	12-13 janvier 1814 Louis Bonne- Opposition au plan	149
	de défence	154
	Arrivée des Autrichiens L'occupation	158 160
	- L'accusation de trahison	162

227

b) Reprise de Mâcon par Legrand et les Tournusiens 23-26 janvier Le Général Legrand baron de ^M ercey L'expédition Le 23 janvier Attitude des Mâconnais Retraite sur Tournus	165 166 168 172 175 181
c) Seconde occupation autrichienne 26 janvier-19 février Retour autrichien Mesures de police Réquisitions Vie quotidienne	184 185 187 191 193
d) Seconde Libération par la Division Pannetier - 19 février - 6 mars Reprise de la ville La division à Mâcon Son départ	198 198 203 205
e) "Le temps des Epreuves " 6-18 mars 1814 L'armée du Sud 3º entrée des Autrichiens Combat da 11 mars Tentative de sursaut populaire	207 208 210 213 218
CHAPITRE III - LES LUTTES POLITIQUES.	
Le VERITABLE PROBLEME POLITIQUE A MACON	
A - Position favorable de la Municipalité en janvier 1814 Vacance de l'autorité centrale - Les dangers Le Conseil Municipal Composition- opinions.	228 23 1 233
B - Les Municipaux gouvernent - 12 janvier 6 mars Qualité de cette administration Politique sociale Marchandages avec les royalistes Installation à la Préfecture	241 244 246 249
C - L'équilibre des forces - 6 mars-15 Mai Les trois forces : Autrichiens Royalistes Les Municipaux Opinion publique en mai	251 251 263 273 27 6

D) Reprise en main par le Pouvoir Central	0.00	
15-17 juillet	279	
Effacement des Autrichiens et des		
municipaux - Le Comte Germain premier		
Préfet de la Restauration	286	
Opinion publique en juillet	288	
CHAPITRE IV - CONSEQUENCES ECONOMIQUES de 1ºOCC	UPATION	293
A) Diminution des "Recettes "	296	
a) Anéantissement du commerce	296	
b) Avilissement des recettes publiques	303	
L'octroi	306	
Les droits réunis	310	
Les Contributions Directes	314	
Evaluation des pertes	318	
	210	
B=) Augmentation des "Dépenses "	320	
a) Dépenses diverses	320	
b) Frais d'assistance	323	
c) Réquisitions	327	
Organisation -Le bon de réqui-	121	
sitioh	330	
Les Commissions	331	
Réquisition générales	333	
Réquisitions Intérieures	340	
Logement	347	
d) Pillages	349	
C) BILANS	354	
Conséquences sur le budget municipal	356	
Evaluation de l'appauvrissement général	357	
MACON APRES 1'OCCUPATION		361
		,
Mi juillet 1814 - Réveil de l'esprit public	362	
Les thèmes de discussion	361	
Les opinions politiques	366	

CONCLUSION	369
TABLE DES HORS-TEXTES	371
TABLE DES ANNEXES	372
TABLE DES MATIERES	373

-377-

-1-1-1-1-1-1-1-1-

ANNEXE-I-

PROFESSIONS ET CLASSES SOCIALES à MACON en 1812 (A.M.M. H-3 - Garde Nationale 1799-1821 -Recensement de 1812)

	110122002010	fami.	1-::	tes	Enf. moin 18an	S:	ti-	:vrie	:To- s:taux		Class diri- gean: te:	moyer	ciale :pau= :vre
_			- :		-:	-:-		:	-:	:_	:		·!
N	lobles-Ex-Nobles	9	::		: 9	:	9	: 4	: 39	::	9 :		:
T	Bourgeois-Oisifs	252	2 2		: 116	:	53	:	: 516	::	1 :		:
	ourgeors-orsers	1 1/	: :		:	:	,,	:	:)39 :	400	: 40
F	roprié taires	227	: :		: 181	:	194	: 9	: 755	: :) :		:
I	égistes	68	::		: 86	:	37	: 16	: 255	::	26 :	32	: 10
			::		:	:	10.0	:	:	: :	:		:
P	Prof. libérales diverses!	59	: 3	104	: 68	:	29	: 7	: 208	::	6 :	40	: 13
F	onctionnaires	79	::	149	: 121		65	:	: 335	: 2	8 :	60	: 11
76/2	ilitaires	30	::		: 11		2	:	: 64	::	3	0.E	1 7
Tol	illitaires	50	::	1000	: 11	*	4	:	: 64	::	2:	25	: 3
C	lergé	80	2 2	80	: 8	:	28	: 6	: 122	: 8	2:	60	: 18
N	légociants	97	::	188	: 126	:	27	: 6	: 347	::	38 :	59	:
C	ommerçants	340	: :		: 519		126	: 49	:1454	::	:	300	: 40
A	rtisans maîtres	494	::	BIA	: 739	:	55	: 154	1822	11	:	400	: 94
C	ompagnons (éval.)	400	2 2		: 500	:		: 90	:1150	::	1		: 400
11	Intellectuels"	49	8 8	84	: 52	:	6	1	: 143	::	:	30	: 19
C	ommis, employéd	71	::		: 112	0	4		: 273	::	1	10	: 61
	ostillons, mariniers	64	* *	169	* 96	:		: 2	: 267	2 2	:	10	* 54
	uvriers libres	114	::		: 138	2		2	: 424	2:			2 114
M	anoeuvres	218	: :	639	* 284	2		:	923	::	:		\$ 218
	avandières	155	::		:	8	7	:	: 389	* *	:		: 155
	ardiniers, cultiv.	44	::	94	: 50	:	6	19	160	2:	8	10	* 34
	ndigents	87	: :		*	:		:	: 155	::	:	10	8 74
-	MUL 5 011 V D		* *	41	* 44	- *							
		2937		5481	3408		648	264	9801		130	1436	1371
8	uartier Saint-Clément	×							329	1			
	oldats aux armées								152			Y	
									10282	1	chiff	res à	15 %
								1	rès,y				